

BANQUE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE CENTRALE



RAPPORT ANNUEL

2002

SOMMAIRE

CARTE DES ÉTATS MEMBRES DE LA BANQUE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE CENTRALE	9
ORGANES STATUTAIRES DE DECISION ET DE CONTROLE	11
ORGANIGRAMME DE LA BEAC	19
MOT DU GOUVERNEUR	23

PREMIERE PARTIE

EVOLUTION ECONOMIQUE ET FINANCIERE

<i>Chapitre I : Environnement international.....</i>	<i>31</i>
A. Vue générale.....	31
B. Conjoncture économique des principaux partenaires des États membres de la CEMAC.....	32
1. Conjoncture économique dans les pays industrialisés.....	32
2. Conjoncture économique dans les autres régions.....	34
C. Evolution des marchés monétaires, des changes, boursiers et de l'or	36
1. Marchés monétaires.....	37
2. Marchés des changes.....	38
3. Marchés boursiers.....	38
4. Marchés de l'or.....	38
D. Evolution des marchés des matières premières.....	39
<i>Chapitre II : Evolution économique et financière des pays de la CEMAC</i>	<i>41</i>
A. Vue générale.....	41
B. Croissance économique.....	42
1. Evolution de la demande globale.....	43
2. Evolution de l'offre globale.....	49
C. Emploi – Salaires – Prix.....	56
1. Evolution de l'emploi.....	56
2. Evolution des salaires et des revenus.....	57
3. Evolution des prix	58

D.	Finances publiques.....	61
	1. Orientation générale.....	61
	2. Exécution des budgets par État.....	62
E.	Secteur extérieur.....	66
	1. Balance des paiements.....	66
	2. Dette publique extérieure.....	71
	3. Compétitivité extérieure.....	76

DEUXIEME PARTIE

MONNAIE, CREDIT, SYSTEME BANCAIRE ET FINANCIER

	<i>Chapitre I : Politique monétaire.....</i>	83
A.	Formulation de la politique monétaire	83
	1. Cadre institutionnel.....	83
	2. Stratégie et orientation de la politique monétaire en 2002.....	84
B.	Mise en œuvre de la politique monétaire.....	96
	1. Objectifs monétaires et de crédit	96
	2. Fixation des plafonds des avances statutaires aux États.....	97
	3. Evolution des taux d'intervention de la BEAC.....	100
	4. Réserves obligatoires.....	102
	<i>Chapitre II : Evolution du marché monétaire.....</i>	107
A.	Evolution des interventions de la Banque Centrale.....	107
	1. Injections de liquidités	107
	2. Ponctions de liquidités	108
B.	Evolution du marché interbancaire.....	112
	1. Evolution des transactions interbancaires.....	112
	2. Evolution des taux d'intérêt interbancaires.....	114

<i>Chapitre III : Evolution des agrégats monétaires et de crédit</i>	117
A. Avoirs extérieurs nets du système monétaire	118
1. Evolution des avoirs extérieurs officiels bruts.....	119
2. Evolution des engagements officiels envers l'extérieur.....	120
3. Evolution des avoirs extérieurs nets de la BEAC	120
4. Evolution de la position extérieure nette des établissements de crédit...	121
B. Crédit intérieur net	122
1. Crédits à l'économie.....	122
2. Créances nettes sur les États	126
C. Masse monétaire	130
1. Evolution de la monnaie fiduciaire	131
2. Evolution de la monnaie scripturale	132
3. Evolution de la quasi-monnaie	133
<i>Chapitre IV: Situation du système bancaire</i>	135
A. Vue d'ensemble	135
B. Situation par pays	138
C. Réformes du système bancaire et financier	144
1. Réaménagement de la réglementation bancaire	144
2. Projet de Convention du Fonds de Garantie des Dépôts de l'Afrique Centrale (FOGADAC)	144
3. Règlement CEMAC de l'activité de microfinance	145

TROISIEME PARTIE

ADMINISTRATION, AUTRES ACTIVITES, COMPTES ET RESULTATS FINANCIERS DE LA BANQUE

<i>Chapitre I : Administration de la Banque</i>	149
A. Fonctionnement des Organes de Décision.....	149
1. Comité Ministériel	149
2. Conseil d'Administration	150
3. Comités Monétaires et Financiers Nationaux	152

B.	Fonctionnement des Comités Nationaux des Balances des Paiements	153
C.	Fonctionnement des Conseils Nationaux de Crédit (CNC)	154
D.	Fonctionnement des Services.....	156
	1. Réunion des Chefs de Centre	156
	2. Evolution des effectifs	156
	3. Formation	157
	4. Gestion des immobilisations	160
	5. Gestion du matériel monétaire	160
	6. Informatisation des services	162
	7. Contrôle des services	165
	8. Activités juridiques et contentieux	165
	9. Gestion des réserves extérieures	166
	10. Activités de la Caisse de Retraite de la Banque Centrale (CRBC)....	170
	11. Activités de la Cellule de recherche	173
E.	Fonctionnement des organes de contrôle.....	173
	1. Collège des Censeurs	173
	2. Commissariat aux comptes	173
	3. Comité d'Audit	174
	<i>Chapitre II : Autres missions et activités de la Banque</i>	177
A.	Evolution du processus d'intégration régionale.....	177
	1. La Surveillance multilatérale des politiques macroéconomiques.....	177
	2. Le Projet de la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale.	184
B.	Projet de réforme des systèmes de paiement et de règlement	185
	1. Signature de l'Accord de crédit IDA	185
	2. Renforcement de la structure de gestion du projet	186
	3. Adoption de l'Avant-projet de Règlement CEMAC relatif aux systèmes, moyens et incidents de paiement	186
	4. CORENOFI - Projets de normes	187
C.	Projet de lutte contre le blanchiment des capitaux.....	187
	1. Règlement portant organisation et fonctionnement du GABAC	187
	2. Projet de règlement relatif à la prévention et à la répression du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme.....	188
D.	Communication de la Banque	193

E.	Concertation en matière économique et monétaire.....	195
1.	Concertation économique	195
2.	Concertation monétaire	199
F.	Relations avec les autres Institutions	200
1.	Organes et Institutions de la CEMAC	200
2.	Institutions extérieures	203
<i>Chapitre III : Comptes et résultats financiers de la Banque</i>		207
A.	Bilan.....	207
1.	Actif	207
2.	Passif	210
B.	Compte d'exploitation	213
1.	Produits	213
2.	Charges	214
3.	Résultat de l'exercice	214
Rapport du Commissaire aux Comptes		215

ANNEXES

Annexes Economiques	217
Annexes Monétaires	301
Autres Annexes	319

LISTE DES ENCADRES

Encadré n° 1 : Point sur l'initiative PPTE en faveur des pays membres de la CEMAC	74
Encadré n° 2 : Objectifs et instruments de la politique monétaire de la BEAC	85
Encadré n° 3 : Politique des taux d'intérêt de la BEAC	87
Encadré n° 4 : Modalités d'application des réserves obligatoires	89
Encadré n° 5 : Emission des titres publics à souscription libre	91
Encadré n° 6 : Chronique des mesures de politique monétaire	104
Encadré n° 7 : Réforme des Statistiques Monétaires et Financières	134
Encadré n° 8 : Le système de collecte, d'exploitation et de restitution aux banques et aux établissements financiers des états réglementaires (CERBER)	137
Encadré n° 9 : Site Web de la BEAC	164
Encadré n° 10 : Salle des marchés	168
Encadré n° 11 : Caisse de Retraite de la Banque Centrale (CRBC)	171
Encadré n° 12 : Réforme du Système Comptable de la BEAC	175
Encadré n° 13 : Nouveaux critères de la Surveillance Multilatérale	181
Encadré n° 14 : Etat d'avancement du P S R	189
Encadré n° 15 : 1972-2002, trois décennies de réformes !	194
Encadré n° 16 : Le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD)	198



La Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), établissement public multinational, exerce, en vertu des accords de coopération inter-Etats des 22 et 23 novembre 1972, le privilège exclusif de l'émission des billets et monnaies ayant cours légal et pouvoir libératoire dans les six Etats membres de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) :

- République du Cameroun ;
- République Centrafricaine ;
- République du Congo ;
- République Gabonaise ;
- République de Guinée Equatoriale ;
- République du Tchad.

Le présent rapport est consacré à ses activités dans l'ensemble des six Etats membres pendant l'exercice qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre 2002.

Tous les montants dont l'unité de compte n'est pas précisée sont exprimés en Francs CFA (Franc de la Coopération Financière en Afrique Centrale) émis par la BEAC.

COMITE MINISTERIEL

(au 31 décembre 2002)

PRESIDENT

- M. **IDRISS AHMED IDRISS,**
Ministre de l'Economie et des Finances
N'DJAMENA

MEMBRES

Ministres représentant la République du Cameroun

- M. **Michel MEVA'A M'EBOUTOU,**
Ministre des Finances et du Budget
YAOUNDE
- M. **Martin OKOUDA,**
Ministre des Affaires Economiques, de la Programmation
et de l'Aménagement du Territoire
YAOUNDE

Ministres représentant la République Centrafricaine

- M. **Lazare DOKOULA,**
Ministre Délégué auprès du Premier Ministre,
Chargé des Finances et du Budget
BANGUI
- M. **Alexis NGOMBA,**
Ministre du Plan et de la Coopération Internationale
BANGUI

Ministres représentant la République du Congo

- M. **Rigobert Roger ANDELY,**
Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget
BRAZZAVILLE
- M. **Pierre MOUSSA,**
Ministre du Plan, de l'Aménagement du Territoire et de l'Intégration
BRAZZAVILLE

Ministres représentant la République Gabonaise

- M. **Paul TOUNGUI,**
Ministre d'État, Ministre de l'Economie, des Finances,
du Budget et de la Privatisation
LIBREVILLE

- M. **Casimir OYE MBA**,
Ministre d'État, Ministre de la Planification
et de la Programmation du Développement
LIBREVILLE

Ministres représentant la République de Guinée Equatoriale

- M. **Baltasar ENGONGA EDJO'O**,
Ministre de l'Economie et des Finances
MALABO
- M. **Fortunato OFA MBO**,
Ministre de la Planification et du Développement Economique
MALABO

Ministres représentant la République du Tchad

- M. **IDRISS AHMED IDRISS**,
Ministre de l'Economie et des Finances
N'DJAMENA
- M. **DJIMRANGAR DADNADJI**,
Ministre du Plan, du Développement et de la Coopération
N'DJAMENA

OBSERVATEURS

(au 31 décembre 2002)

- M. **Jean NKUETE**, Secrétaire Exécutif de la CEMAC - BANGUI
- M. **ADAM MADJI**, Secrétaire Général de la COBAC - YAOUNDE

RAPPORTEUR DU COMITE MINISTERIEL

(au 31 décembre 2002)

M. **Jean-Félix MAMALEPOT**, Gouverneur de la BEAC

Suppléant : M. **Rigobert Roger ANDELY**, Vice-Gouverneur de la BEAC
(nommé Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget
de la République du Congo le 18 août 2002)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

(au 31 décembre 2002)

Président : **M. Jean-Félix MAMALEPOT**, Gouverneur de la BEAC
Suppléant : **M. Rigobert Roger ANDELY**, Vice-Gouverneur de la BEAC ¹
Rapporteur : **M. GATA NGOULOU**, Secrétaire Général de la BEAC

Administrateurs représentant la République du Cameroun

Titulaires : **M. Camille EKINDI**,
Conseiller technique à la Présidence de la République
YAOUNDE

M. Fritz Gérald NASAKO,
Conseiller Technique dans les Services du Premier Ministre
YAOUNDE

M. René MBAPPOU EDJENGUELE,
Président du Comité de Suivi des Programmes Economiques
YAOUNDE

M. Jean-Claude NGBWA,
Directeur des Contrôles Economiques et des Finances
Extérieures au Ministère des Finances et du Budget
YAOUNDE

Suppléants ² : **M. DONTSI**,
Chargé de Mission dans les Services du Premier Ministre
YAOUNDE

M. Charlot MOUAHA II,
Secrétaire Permanent du Comité Technique de Suivi
des Accords et Programmes (C. T. S.)
YAOUNDE

¹ Nommé Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget de la République du Congo, le 18 août 2002.

² Deux parmi les quatre Administrateurs suppléants pour la République du Cameroun n'ont pas été nommés au cours de l'année 2002.

Administrateurs représentant la République Centrafricaine

- Titulaire : M. **Richard LAKOE**,
Chargé de Mission en matière de Banques,
Assurances et des Relations avec les Institutions
Financières Internationales au Ministère
des Finances et du Budget - BANGUI
- Suppléant : M. **Casimir MAGALAMON**,
Chargé de Mission, Chef de Division de la
Synthèse et de la Gestion de l'Economie
au Ministère de l'Economie, du Plan et de
la Coopération Internationale - BANGUI

Administrateurs représentant la République du Congo

- Titulaire : M. **Wilfrid Albert OSSIE**,
Directeur de Cabinet du Ministre des Finances
et du Budget - BRAZZAVILLE
- Suppléant : M. **Robert MASSAMBA-DEBAT**,
Directeur Général du Crédit et des Relations
Financières au Ministère de l'Economie,
des Finances et du Budget - BRAZZAVILLE

Administrateurs représentant la République Gabonaise

- Titulaires : M. **René Hilaire ADIAHENO**,
Secrétaire Général Adjoint à la Présidence
de la République - LIBREVILLE
- M. **Paul BONGUE BOMA**,
Directeur Général de l'Economie au Ministère
de l'Economie, des Finances, du Budget
et de la Privatisation - LIBREVILLE
- Suppléants : M. **Ange Macaire LONGO**,
Commissaire Général au Plan auprès du Ministre
d'Etat chargé de la Planification et de la
Programmation du Développement
LIBREVILLE
- M. **Lambert ONDO NDONG**,
Directeur de Cabinet Adjoint du Premier Ministre
LIBREVILLE

Administrateurs représentant la République de Guinée Equatoriale

- Titulaire : M. **Miguel EDJANG ANGUE**,
Secrétaire Général du Ministère de l'Economie
et des Finances – MALABO
- Suppléant : M. **Antonio NVE NSENG**,
Economiste au Ministère de la Planification
et du Développement Economique - MALABO

Administrateurs représentant la République du Tchad

- Titulaire : M. **AHMAT AWAD SAKINE**,
Directeur du Trésor et de la Comptabilité Publique
N'DJAMENA
- Suppléant : M. **DJEKI BILIMI**,
Directeur des Contrôles Economiques
N'DJAMENA

Administrateurs représentant la République Française

- Titulaires : M. **Marc-Olivier STRAUSS-KAHN**,
Directeur Général des Etudes et des Relations
Internationales, Banque de France -
39, rue Croix-des-Petits-Champs - 75001 PARIS
- Mme **Mireille GUIGAZ**,
Directrice du Développement et de la Coopération
technique au Ministère des Affaires Etrangères -
20, Rue Monsieur - 75007 PARIS
- Mme **Stéphane PALLEZ**,
Chef de Service des Affaires Européennes
et Internationales à la Direction du Trésor,
Ministère de l'Economie, des Finances et de
l'Industrie - 139, rue de Bercy - 75572 PARIS
CEDEX 12
- Suppléants : M. **Emmanuel CARRERE**,
Chef de Service de la Zone Franc à la Banque
de France - 39, rue Croix-des-Petits-Champs - 75001
PARIS

- M. **Laurent FONTAINE**,
Chargé de Mission des Appuis Financiers
et des Etudes Economiques au Ministère des
Affaires Etrangères
20, rue Monsieur - 75007 - PARIS
- M. **Jérôme WALTER**,
Chef de Bureau F2 - Direction du Trésor,
Ministère de l'Economie, des Finances et de
l'Industrie - 139, rue de Bercy – 75572
PARIS CEDEX 12.

COLLEGE DES CENSEURS

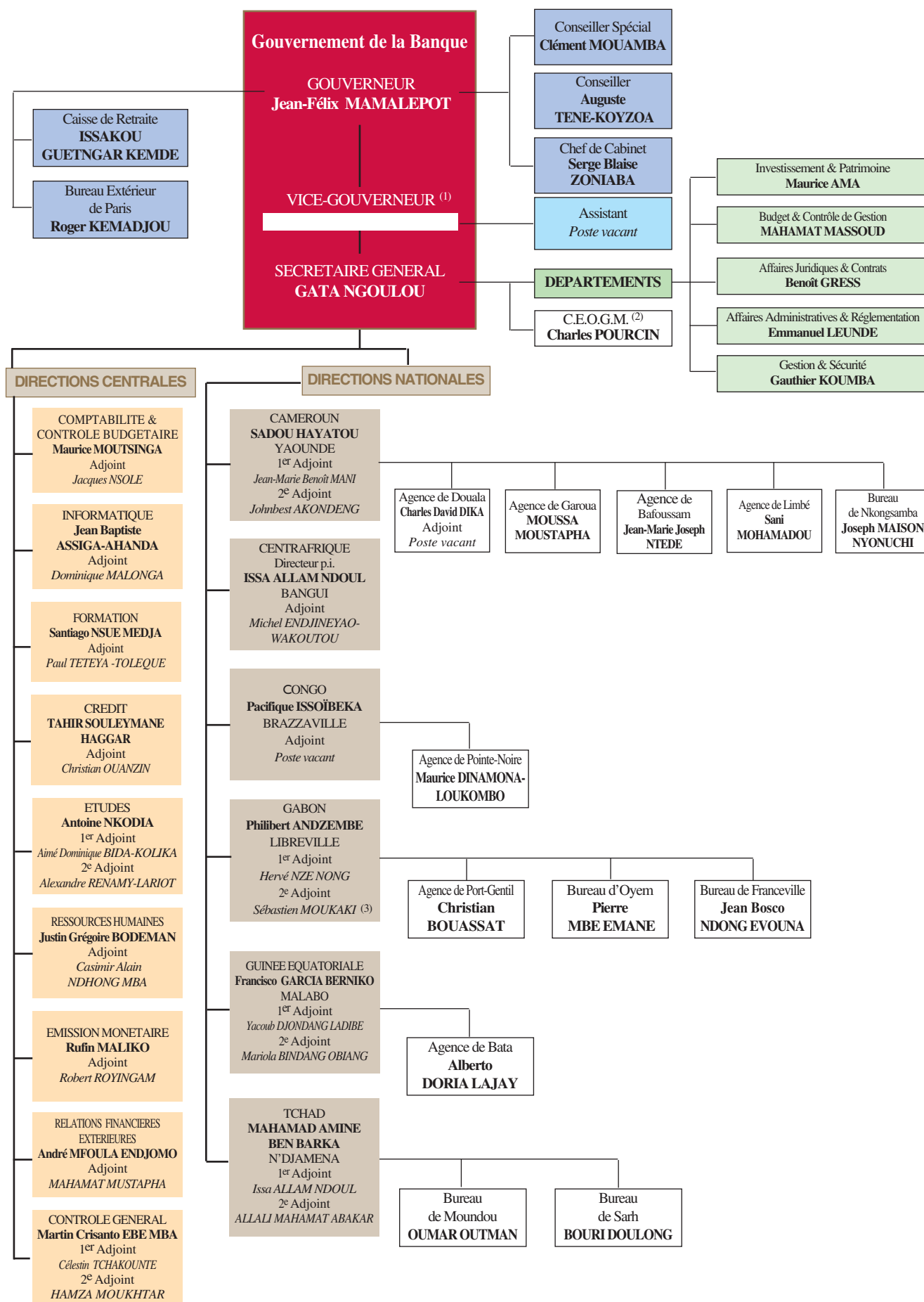
(au 31 décembre 2002)

- Titulaires :
- M. **Peter AKUMCHI AWA**,
Directeur du Trésor - Ministère de l'Economie
et des Finances - YAOUNDE
 - M. **Louis ALEKA RYBERT**,
Conseiller Technique chargé du suivi de la Dette
auprès du Ministre d'État, Ministre de l'Economie,
des Finances, du Budget et de la Privatisation
LIBREVILLE
 - M. **Jean-Paul DEPECKER**,
Conseiller Financier pour l'Afrique à la Direction
du Trésor - Ministère de l'Economie,
des Finances et de l'Industrie - 139, rue de Bercy
75572 PARIS CEDEX 12
- Suppléants :
- M. **Jean NDZANA**,
Payeur Général de la Direction du Trésor
au Ministère de l'Economie et des Finances -
YAOUNDE
 - M. **Juste-Valère OKOLOGO**,
Directeur Général du Budget au Ministère
de l'Economie, des Finances, du Budget
et de la Privatisation - LIBREVILLE
 - M. **Michel REVEYRAND**,
Conseiller Financier pour l'Afrique Occidentale -
Direction du Trésor, Ministère de l'Economie,
des Finances et de l'Industrie -
139, rue de Bercy - 75572 PARIS

SECRETARIAT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- M. **Maurice MOUTSINGA**, Directeur de la Comptabilité et du Contrôle
Budgétaire, BEAC

ORGANIGRAMME DE LA BANQUE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE CENTRALE



(1) Au 31/12/2002, le poste de Vice-Gouverneur qui sera pourvu en janvier 2003 était vacant

(2) Cellule d'Etudes sur l'Organisation et la Gestion des Moyens

(3) Décédé le 21 novembre 2002.

BANQUE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE CENTRALE

SIEGE SOCIAL ET SERVICES CENTRAUX

B.P. 1917 - Yaoundé - Cameroun

Téléphone : 223 40 30 - 223 40 60 - 223 35 73

Télex : 88343 KN - 88505 KN ; télécopie : 223 33 29 - 223 33 50

www.beac.int

E-mail : beac@beac.int

CAMEROUN

Indicatif international 237

Yaoundé (Direction Nationale)

BP : 83 - Tél. : 223-39-39 ; 223-05-11 ; 223-33-90 ;
223-35-36 ; 223-47-95 ; 223-35-49 ; 223-09-78 ;
223-29-07 ; 223-37-98 ; 222-14-29

Télécopie : 223-33-80

Télex : 88204 KN et 88556 KN

E-mail : beacyde@beac.int

Douala

BP : 1747 - Tél. : 342 33 24 ; 342-36-55 ; 342-31-65 ;
342-86-31 ; 342-85-17

Télécopie : 342-36-47

Télex : 55257 KN ; 55003 KN

E-mail : beacdla@beac.int

Garoua

BP : 105 - Tél. : 227-13-45 ; 227-14-99

Télécopie : 227-30-72

Télex : 70602 KN et 70786

E-mail : beacgou@beac.int

Bafoussam

BP : 971 - Tél. : 344-17-57 ; 344-14-32 ; 344-65-01 ;
344-26-04

Télécopie : 344-29-84 ; 344-36-62

Télex : 40044 KN ; 40045 KN

E-mail : beacba@beac.int

Limbé

BP : 50 - Tél. : 333-22-30 ; 233-24-88 ; 333-21-22 ;
333-28-10

Télécopie : 333-25-93

Télex : 30243 KN et 30302

E-mail : beaclim@beac.int

Nkongsamba

BP : 50 - Tél. : 349-13-98 ; 349-34-68 ; 349-39-93

Télécopie : 349-13-98 ; 349-40-72

Télex : 62285 KN et 62406 KN

E-mail : beacnkg@beac.int

CENTRAFRIQUE

Indicatif international 236

Bangui (Direction Nationale)

BP : 851 - Tél. : 61 24 00 ; 61 24 05 ; 61 24 10

Télécopie : 61 19 95

Télex : 5236 RC

E-mail : beac30@intnet.cf

CONGO

Indicatif international 242

Brazzaville (Direction Nationale)

BP : 126 - Tél. : 81-36-84 ; 81-10-73 ; 81-10-93 ;
81-10-81 ; 81-11-49 ; 81-11-51 ; 81-36-82

Télécopie : 81-10-94

Télex : 5200 KG et 5577 KG

E-mail : beacbzv@beac.int

Pointe-Noire

BP : 751 - Tél. : 94-07-68 ; 94-13-68 ; 94-30-18 ;
94-38-67 ; 94-11-74 ; 94-21-90

Télécopie : 94-11-76

Télex : 8444 KG et 8212 KG

E-mail : beacpnr@beac.int

GABON

Indicatif international 241

Libreville (Direction Nationale)

BP : 112 - Tél. : 76-13-52 ; 76-02-06 ; 76-11-05 ;
76-11-06 ; 76-02-06 ; 74-45-47 ; 74-45-48 ; 74-45-49

Télécopie : 74-45-63 ; 77-54-06

Télex : 5215 GO

E-mail : beaclbv@beac.int

Port-Gentil

BP : 540 - Tél. : 55-00-74 ; 55-00-73 ; 55-20-85

Télex : 8215 GO

Télécopie : 55-59-67

E-mail : beacpog@beac.int

Franceville

BP : 129 - Tél. : 67-70-40

Télex : 6704 GO

Télécopie : 67-74-57

E-mail : beacfcv@beac.int

Oyem

BP : 489 - Tél. : 98-65-45 ; 98-65-46

Télécopie : 98-65-47

Télex : 7705 GO

E-mail : beacoye@beac.int

GUINEE EQUATORIALE

Indicatif international 240

Malabo (Direction Nationale)

BP : 501 - Tél. : (9) 20-10 ; (9) 20-11 ; 20-64

Télécopie : 9 20 06

Télex : 5407 EG

E-mail : beacmal@beac.int

Bata

BP : 21 - Tél. : (8) 24-75 ; (8) 26-52

Télex : 5202 EG

Télécopie : 8 23 60

E-mail : beacbat@beac.int

TCHAD

Indicatif international 235

N'Djamena (Direction Nationale)

BP : 50 - Tél. : 52-41-76 ; 52-33-97 ; 52-26-71 ;

52-50-14 ; 52-21-65 ; 52-23-64

Télécopie : 52-44-87 ; 52-20-81

Télex : 5220 KD ; 5353 KD

E-mail : beacndj@beac.int

Moundou

BP : 149 - Tél. : 69-14-16

Télex : 6205 KD

Télécopie : 69-13-98

E-mail : beacmdo@beac.int

Sarh

BP : 241 - Tél. : 68-14-01

Télex : 7204 KD

Télécopie : 68-11-22

E-mail : beacsrh@beac.int

FRANCE

Indicatif international 33

Paris (Bureau Extérieur)

29, rue du Colisée 75008

Tél. : (1) 56-59-65-96 ; (1) 56-59-65-93

Télécopie : (1) 42-25-63-95

Télex (0420) 641-521 BACENAC

E-mail : beac@wanadoo.fr

LE MOT DU GOUVERNEUR

Président du Conseil d'Administration de la Banque



M. Jean-Félix MAMALEPOT,
Gouverneur de la BEAC

Le présent rapport, consacré à l'activité de la Banque en 2002, est le deuxième de la série qui cadre parfaitement avec l'année civile contrairement à la pratique antérieure qui faisait partir l'exercice du 1er juillet d'une année au 30 juin de l'année suivante.

Grâce à ce changement opéré par le Conseil d'Administration de la Banque et suite au récent alignement du Cameroun sur le même exercice, nous entrons dans une phase qui harmonisera mieux les données macroéconomiques des pays de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), rendant ainsi plus aisée leur analyse.

Comme par le passé, l'examen de la situation économique et financière des six pays membres de la BEAC est précédé du rappel du contexte économique international en 2002 dont l'incidence sur nos économies ouvertes et peu diversifiées n'est plus à démontrer.

L'année 2002 a été marquée au niveau international par une sensible amélioration de la croissance mondiale dont le taux estimé par le FMI ressort à 3 % contre 1,8 % en 2001.

Dans ce contexte, et en dépit de la baisse prolongée des marchés boursiers par ailleurs confrontés aux scandales financiers de certaines entreprises américaines et européennes, les Etats-Unis ont continué à être le moteur de l'économie mondiale. Pour soutenir la reprise économique, la détente monétaire a été observée par les Banques Centrales des grands pays industrialisés. Sur les marchés des changes, l'euro a amorcé tout le long de l'année un redressement par rapport au dollar américain. Concernant les matières premières exportées par les pays membres de la CEMAC, les cours ont évolué de manière favorable dans leur ensemble.

La situation économique des pays membres de la BEAC, au cours de l'exercice sous revue, a été caractérisée par un ralentissement de la croissance, accompagné d'une détente des pressions inflationnistes, d'une légère contraction de l'excédent budgétaire, base engagements, hors dons, et d'une hausse du déficit des transactions courantes.

En effet, le taux de croissance du PIB réel s'est situé à 4 % contre 5,8 % en 2001. Ce tassement de la croissance s'explique par la conjonction de plusieurs facteurs, notamment la progression moins importante de la production pétrolière, le recul des investissements bruts induits par la chute sensible des investissements du secteur pétrolier, le retard enregistré dans la réalisation des projets découlant de l'initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (PPTTE) et la résurgence des tensions socio-politiques dans un pays membre de la Communauté.

La décélération des tensions inflationnistes, perceptible depuis le dernier trimestre 2001, s'est confirmée en 2002, en raison de l'amélioration de l'offre de produits alimentaires et de l'inflexion de la demande intérieure. Le taux d'inflation, en moyenne annuelle, est revenu de 4,3 % en 2001 à 3 % en 2002.

L'évolution des finances publiques a été marquée par une quasi-stagnation des recettes budgétaires due essentiellement à la baisse du cours du dollar qui a affecté les revenus d'origine pétrolière, et ce en dépit de la bonne tenue du cours du baril et de la légère augmentation de la production de pétrole. Le solde budgétaire, base engagements, hors dons, qui s'était établi à 1,6 % du PIB en 2001 a reculé à 1,2 % en 2002.

Les comptes extérieurs se sont traduits par une aggravation du déficit des transactions courantes, à 8,1 % du PIB en 2002 contre 6,6 % en 2001, consécutive à l'augmentation des paiements au titre des services et des revenus, et ce malgré une hausse de 8,9 % de l'excédent commercial. Toutefois, compte tenu de l'accroissement des apports nets de capitaux, le déficit global de la balance des paiements consolidée s'est replié.

L'encours de la dette publique extérieure a baissé de 4,9 %, représentant 68,5 % du PIB global de la CEMAC. Quatre pays membres (Cameroun, Congo, République Centrafricaine et Tchad) sont éligibles à l'initiative PPTTE, avec l'arrivée au Point de Décision pour le Cameroun et le Tchad. Des actions sont en cours pour l'accession de ces deux pays au Point d'Achèvement, et en vue de la signature de programmes d'ajustement structurel avec les Institutions de Bretton Woods pour les autres pays.

La compétitivité extérieure de la Communauté s'est de nouveau détériorée du fait de l'appréciation de 3,7 % de l'indice du taux de change effectif réel composite. Cette évolution résulte de la perte simultanée des positions compétitives de 5,5 % pour les exportations et de 2,5 % pour les importations en raison de plusieurs facteurs tenant pour l'essentiel à la dépréciation de la plupart des monnaies des pays concurrents de la CEMAC et, dans une moindre mesure, à la persistance d'un léger différentiel d'inflation défavorable à la Sous-région par rapport aux principaux partenaires extérieurs.

Sur le plan de la monnaie et du crédit, les avoirs extérieurs nets du système monétaire se sont renforcés, et le crédit intérieur net a enregistré une faible progression en relation avec le désengagement de certains Etats membres qui ont vu leur situation de trésorerie s'améliorer.

Au total, la masse monétaire a progressé de 14,5 % avec une consolidation de la quasi-monnaie, qui traduit une préférence encourageante pour l'épargne. Les réserves brutes de change ont représenté 3,3 mois d'importations CAF contre 2,5 mois en décembre 2001. Par ailleurs, le taux de couverture extérieure de la monnaie s'est renforcé au cours de la même période, se situant à 66,58 % contre 63,33 % un an plus tôt.

Le secteur bancaire, avec ses trente deux établissements au 31 décembre 2002, a vu le total cumulé des bilans progresser de 12 % par rapport à 2001. La liquidité bancaire, déjà satisfaisante en 2001, s'est renforcée, et la qualité du portefeuille s'est améliorée grâce à une meilleure tenue des engagements sur la clientèle et une politique hardie de provision.

Avec l'assainissement des bilans et la restauration de leur solvabilité, de leur liquidité et de leur rentabilité, les banques de la Sous-région sont de plus en plus en phase avec les normes prudentielles édictées par la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC).

Reflétant la bonne situation d'ensemble du secteur bancaire, le marché monétaire a été marqué au cours de la période sous revue par un faible recours des établissements de crédit au refinancement de la Banque Centrale. En revanche, en raison de leur liquidité abondante, d'importants placements ont été opérés auprès de l'Institut d'Emission, atteignant un encours de 150,1 milliards en décembre 2002 contre 136,1 milliards en 2001.

Le compartiment interbancaire, quant à lui, est resté quasiment cloisonné par pays avec des mouvements irréguliers et des montants relativement modestes, oscillant entre 5 et 16 milliards.

Tenant compte de ce contexte économique et financier, et soucieux de contenir les risques inflationnistes ainsi que de ramener les banques "en banque", j'ai été amené en vertu de la délégation qui m'est donnée par le Conseil d'Administration de la Banque, à faire usage de deux instruments de politique monétaire que sont le taux d'intérêt et les réserves obligatoires.

Ainsi, le Taux d'Intérêt des Appels d'Offres (TIAO) a été abaissé à deux reprises, de 6,5 % à 6,35 %, puis à 6,3 %, respectivement les 11 avril et 18

décembre 2002. Les ponctions de liquidité opérées dans le cadre des appels d'offres négatifs ont vu leur taux revenir, pour les opérations à 7 jours, de 3,6 % à 3,4 % le 7 janvier, puis à 3 % le 11 avril, et enfin, à 2,70 % le 18 décembre 2002.

S'agissant des réserves obligatoires, le Conseil d'Administration au cours de sa séance du 1er juillet 2002 a instauré deux catégories de coefficients pour tenir compte de l'état de la liquidité des banques dans chaque pays. Cette décision, qui n'est pas figée, a fait ressortir les banques du groupe I, réputées à liquidité satisfaisante avec des coefficients plus élevés, à savoir 6 % pour les dépôts à vue et 4 % pour les dépôts à terme, et les banques du groupe II, dites à liquidité fragile avec des coefficients de 3 % pour les dépôts à vue et 1,75 % pour les dépôts à terme. Ces réserves obligatoires ont vu leur taux de rémunération revenir de 1,1 % à 0,80 % le 18 décembre 2002.

Au cours de la période sous revue, la Banque a entrepris et poursuivi les réformes dans de nombreux domaines.

En liaison avec la COBAC, un projet de règlement CEMAC relatif aux conditions de publication des comptes des établissements de crédit a été élaboré et sera soumis à l'avis conforme du Conseil d'Administration de la Banque. Le secteur de microfinance dispose également d'un texte réglementaire qui a donné lieu à l'élaboration des règlements COBAC relatifs au contrôle de la liquidité et de la solvabilité de ces établissements.

S'agissant du projet de la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC), de nombreux travaux préalables ont été accomplis en 2002 qui devraient donner lieu à la mise en place effective de cette institution courant 2003.

La réforme des systèmes des paiements, qui a bénéficié d'un appui financier de la Banque Mondiale sur le guichet de l'Association Internationale de Développement (AID), entrera dans sa phase opérationnelle en 2003 après le lancement des appels d'offres dont les cahiers de charges ont été approuvés par le Comité Régional de Suivi. Sur le même plan, le Comité Régional de Normalisation Financière (CORENOFI) est opérationnel depuis avril 2002.

En ce qui concerne la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, le texte régissant le Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale (GABAC) a été approuvé par le Comité Ministériel en avril 2002. Par ailleurs, celui relatif à la prévention et la répression du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme a obtenu l'avis conforme du Conseil d'Administration avant son adoption sous forme de Règlement CEMAC par le Comité Ministériel.

Enfin, les travaux préparatoires des réformes relatives d'une part, au projet d'émission des titres publics à souscription libre et, d'autre part, au système comptable de la Banque Centrale, ont connu des avancées significatives en 2002.

En matière d'intégration régionale, la pratique de la surveillance multilatérale des politiques macroéconomiques reste dans l'ensemble encourageante. Le "mécanisme d'examen par les pairs" qu'il institue est à tous égards mobilisateur et

rend crédible cet exercice qui devient pérenne à partir des critères qui ont été révisés dans le sens de leur renforcement.

Sur la gestion de la Banque proprement dite, tous les organes de décision et de contrôle se sont régulièrement réunis.

Sous la pression des tâches de plus en plus accrues, la Banque Centrale a renforcé ses effectifs dans des proportions raisonnables avec en particulier le recrutement de quarante trois jeunes diplômés de l'enseignement supérieur admis au Centre de Formation tout le long de l'année 2002.

La Banque a par ailleurs souscrit à toutes ses obligations et a pris part aux principales réunions internationales auxquelles elle était conviée.

Le 22 novembre 2002, la BEAC venait d'avoir trente ans. Après Yaoundé en 1982 et Brazzaville en 1992, le tour revenait à Libreville d'abriter les festivités solennelles de ce trentenaire. L'évènement a été marqué par des manifestations culturelles et sportives et particulièrement rehaussé par une exposition sur les billets de banque en Afrique Centrale depuis l'origine et un colloque international placé sous le thème du "Rôle d'une Banque Centrale à l'ère de la globalisation".

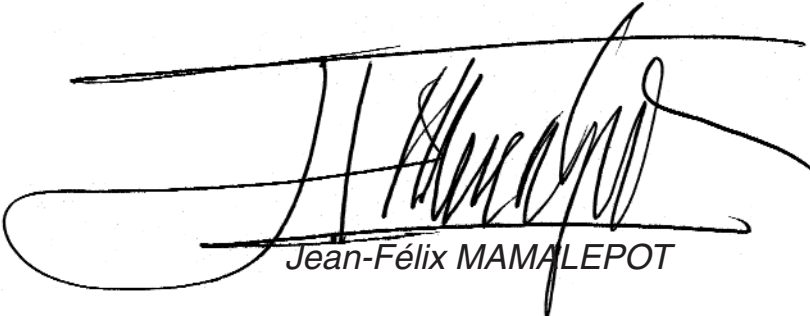
Les comptes clos au 31 décembre 2002 reflètent une parfaite couverture des charges et extériorisent un résultat positif dont l'essentiel viendra en apurement partiel de la perte de change consécutive à la dévaluation du Franc CFA du 12 janvier 1994.

Pour 2003, les perspectives économiques s'annoncent favorables avec la poursuite des programmes de réformes soutenus par les Institutions de Bretton Woods, l'entrée en production des champs pétrolifères de Doba au Tchad et la baisse des tensions socio-politiques dans la Sous-région. Le taux de croissance du PIB de l'ensemble des pays membres de la CEMAC est estimé à 4 %, comme en 2002.

Le chemin étant long, mon credo reste le même, à savoir, ne pas relâcher l'assainissement de la situation macroéconomique dont les finances publiques constituent un des paramètres essentiels. L'efficacité de la politique monétaire en dépend.

Ces dernières années, en dépit des difficultés de parcours, il semble que la trajectoire prise soit digne d'encouragement.

Ouvrons pour et persévérons. La réussite est à ce prix !



Jean-Félix MAMALEPOT

Première partie :

**Evolution Economique
et Financière**



CHAPITRE I

ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

A. VUE GENERALE

Après une timide reprise au cours du premier semestre 2002, imputable notamment à la faiblesse de la croissance aux Etats-Unis et en Europe et à l'instabilité des marchés boursiers, l'activité économique mondiale s'est avérée plus vigoureuse pendant le dernier semestre, à la faveur de l'assouplissement des politiques macroéconomiques dans les pays industrialisés.

La croissance de l'économie mondiale s'est établie à 3 % en 2002, au lieu de 2,8 % prévu initialement, contre 1,8 % en 2001. Traduisant ce regain d'activité, les échanges commerciaux se sont accrus de 2,2 % après un recul de 0,6 % en 2001.

Cette reprise de la croissance économique s'est accompagnée d'un relâchement des tensions inflationnistes. Le rythme de création d'emplois est resté cependant faible, en raison de l'intensification des efforts de restructuration et de l'accroissement du nombre de faillites des sociétés, notamment dans les pays industrialisés.

Les principales places financières ont accusé des pertes à cause des scandales financiers qui ont ébranlé certaines sociétés américaines et

européennes cotées en bourse. Sur les marchés monétaires, la politique de détente du loyer de l'argent des différentes banques centrales des pays industrialisés s'est poursuivie, en vue de soutenir l'activité. Au niveau des marchés des changes, l'euro s'est apprécié vis-à-vis des principales devises tandis que le dollar s'est affaibli. Sur les marchés de l'or, les cours ont connu une sensible hausse.

La situation des marchés internationaux des principales matières premières exportées par les pays de la CEMAC a été globalement favorable. A l'exception de la banane et du sucre, les cours des produits agricoles ont enregistré un net redressement par rapport à l'année 2001, en raison de la réduction de l'offre sur les marchés, des facteurs climatiques et des initiatives prises par certains pays producteurs pour enrayer la chute des cours. Par contre, les prix des bois tropicaux et des produits miniers (aluminium et manganèse) se sont légèrement repliés. Sur les marchés pétroliers, la menace d'une intervention militaire américaine en Irak, la politique de limitation de la production par l'OPEP et la grève générale au Venezuela ont favorisé l'envolée des cours, en dépit de la langueur de la reprise de la croissance économique mondiale.

B. CONJONCTURE ECONOMIQUE DES PRINCIPAUX PARTENAIRES DES ETATS MEMBRES DE LA CEMAC

1. Conjoncture économique dans les pays industrialisés

En 2002, la majorité des pays de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) ont enregistré une légère reprise de l'activité économique. Pour l'ensemble des pays membres, la croissance du produit intérieur brut (PIB) s'est établie à 1,5 % en 2002 contre 1 % en 2001, tandis que le taux de chômage a atteint 6,8 % contre 6,4 % un an plus tôt. Cette évolution procède du redémarrage apparent de l'activité dans le secteur des technologies de l'information et de la bonne tenue de la croissance dans la plupart des pays d'Asie, à l'exception du Japon. Le déficit financier des administrations publiques s'est aggravé à 2,9 % du PIB en 2002 contre 1,4 % en 2001 à cause des allègements fiscaux. Celui de la balance courante s'est alourdi de 1,2 % du PIB en 2002 contre 1,1 % un an plus tôt. En revanche, la hausse des prix à la consommation a été contenue à 2,2 % en 2002 contre 2,7 % en 2001 grâce aux gains de productivité.

Aux **Etats-Unis**, la croissance économique a progressé de 0,3 % en 2001 à 2,3 % en 2002, soutenue par la fin de la phase de déstockage des entreprises, le dynamisme des achats de biens de consommation et la progression des investissements dans l'habitat liée à la faiblesse des taux hypothécaires. Le taux de chômage est passé de 4,8 % en 2001 à 5,8 % en 2002, alors que le besoin de financement des administrations publiques s'est creusé en 2002 à 3,1 % du PIB contre 0,5 % un an plus tôt, consécutivement aux réductions des taux d'imposition décidées en janvier

2002 et aux mesures adoptées dans le cadre du plan de relance "stimulus package". De même, le déficit de la balance courante s'est établi à 4,9 % du PIB en 2002 contre 3,9 % un an plus tôt, en rapport avec la reprise des importations.

Les tensions inflationnistes ont été jugulées, grâce notamment aux gains de productivité. La hausse des prix à la consommation a atteint 1,5 % en 2002 contre 2,8 % en 2001.

Au **Japon**, l'économie a connu une nouvelle année de récession (- 0,7 % en 2002 contre - 0,4 % en 2001), en raison de la baisse des investissements liés aux difficultés du secteur bancaire, de la diminution de la consommation des ménages et ce, malgré la reprise des exportations. Le taux de chômage est passé de 5 % en 2001 à 5,8 % en 2002, en relation avec l'intensification des restructurations et les faillites d'entreprises. Le déficit des administrations publiques est resté élevé à 8 % du PIB en 2002 contre 7,1 % en 2001. A l'inverse, l'excédent de la balance courante s'est accru de 3,2 % du PIB en 2002 contre 2,1 % un an plus tôt, reflétant la vigueur des exportations et la dépréciation du taux de change.

Bien que la déflation se soit poursuivie pour la quatrième année consécutive, entretenue par la faiblesse de la demande intérieure, la baisse des prix à la consommation est revenue de - 7 % en 2001 à - 1,1 % en 2002.

Au **Canada**, l'activité économique s'est raffermie grâce à une expansion de la consommation globale et à une reprise de l'investissement des entreprises. Ainsi, le PIB s'est accru de

3,3 % en 2002 contre 1,5 % en 2001, alors que le taux de chômage s'est creusé, passant de 7,2 % en 2001 à 7,6 % en 2002. L'excédent budgétaire s'est contracté, revenant de 1,8 % du PIB en 2001 à 0,6 % en 2002. De même, le solde positif des transactions courantes s'est replié de 2,8 % du PIB en 2001 à 1,9 % en 2002. Le taux d'inflation est demeuré inchangé à 1 % comme en 2001.

Dans l'**Union Européenne**, la croissance économique s'est ralentie au cours de l'exercice sous revue. En particulier dans la **Zone Euro**, le PIB global a reculé de 1,5 % en 2001 à 0,8 % en 2002, du fait de l'atonie des dépenses de consommation des ménages. Le niveau de l'emploi a continué à se dégrader avec un taux de chômage qui est passé de 8 % en 2001 à 8,3 % en 2002.

Le déficit financier des administrations publiques a atteint 2,2 % du PIB en 2002 contre 1,5 % en 2001, compte tenu de la moins-value persistante des rentrées fiscales. A l'inverse, l'excédent de la balance courante a progressé pour se situer à 0,9 % du PIB en 2002 contre 0,1 % en 2001, en raison de la reprise des exportations.

Le taux d'inflation s'est établi à 2,2 % en 2002 contre 2,4 % en 2001, grâce à la modération des coûts de production dans le secteur manufacturier et à la stabilisation de l'euro au voisinage de la parité avec le dollar.

Au **Royaume-Uni**, la croissance économique a été supérieure à celle enregistrée dans les autres grands pays européens, sous l'effet conjugué de la vigueur de la consommation privée, soutenue par la faiblesse des taux d'intérêt et l'amélioration du patrimoine immobilier, et de l'expansion rapide des dépenses publiques. Au

total, le PIB a progressé de 1,5 % en 2002 contre 2 % en 2001. Le taux de chômage est resté stable autour de 5 % en 2002. S'agissant des finances publiques, le solde financier des administrations publiques est revenu d'un excédent de 0,7 % du PIB en 2001 à un déficit de 1,4 % en 2002, à cause principalement d'une baisse des recettes fiscales. Le déficit des transactions courantes s'est contracté à 1,7 % du PIB en 2002 contre 2,1 % en 2001, en relation avec le redressement des exportations.

Suite à la hausse des prix du pétrole et du renchérissement du logement, l'inflation a progressé, passant de 1,9 % en 2001 à 3,2 % en 2002.

En **Allemagne**, le taux de croissance du PIB a ralenti en 2002, s'établissant à 0,4 % contre 0,6 % en 2001, à cause de la contraction de la demande intérieure qui a contrecarré l'amélioration des exportations nettes. Le taux de chômage a progressé de 7,3 % en 2001 à 7,8 % en 2002. Le déficit financier des administrations publiques s'est alourdi, à 3,7 % du PIB en 2002 contre 2,8 % en 2001, du fait de la moins-value persistante des rentrées fiscales et des dépenses exceptionnelles liées aux inondations de septembre 2002. En revanche, l'excédent des transactions courantes s'est renforcé à 2 % du PIB en 2002 contre 0,1 % en 2001, en rapport avec la vigueur des exportations.

La hausse des prix à la consommation s'est établie à 1,6 % en 2002, contre 1,4 % un an plus tôt, compte tenu de l'augmentation des salaires dans les secteurs de l'industrie ainsi que du renchérissement du pétrole.

En **France**, après une nette reprise au début de l'année, soutenue par le

dynamisme des dépenses de consommation des ménages et des administrations publiques, la croissance s'est essoufflée au second semestre, la confiance des ménages et des entreprises s'étant progressivement dégradée. Au total, la croissance économique est revenue de 1,8 % en 2001 à 1,2 % en 2002. Le taux de chômage a atteint 9 % en 2002 contre 8,7 % en 2001. Le déficit financier des administrations publiques s'est creusé à 3,1 % du PIB en 2002 contre 1,5 % un an plus tôt, compte tenu des allègements fiscaux. L'excédent de la balance courante est passé de 1,6 % du PIB en 2001 à 1,8 % en 2002, grâce au redressement des exportations.

Au niveau des prix, l'inflation a été influencée par la variation des cours du pétrole et des produits alimentaires. Elle s'est située à 1,9 % en 2002 contre 1,4 % en 2001.

En **Italie**, l'activité économique a stagné en 2002 sous l'effet du recul de la consommation privée, de l'investissement et de la demande extérieure. Le taux de croissance du PIB réel s'est établi à 0,3 % en 2002 contre 1,8 % en 2001. Le taux de chômage s'est replié à 9,2 % en 2002 contre 9,6 % un an plus tôt grâce à la modération des salaires et aux incitations fiscales destinées à favoriser l'embauche. Le déficit financier des administrations publiques a augmenté de 2,2 % du PIB en 2001 à 2,3 % en 2002, du fait de la morosité économique et de la difficulté persistante de limiter les dépenses, notamment au titre de la santé publique. Le solde de la balance courante est passé d'un équilibre en 2001 à un déficit de 0,8 % du PIB en 2002, eu égard aux pertes de parts de marché entraînées par l'appréciation de l'euro.

Les tensions inflationnistes se sont atténuées, revenant de 2,6 % en 2001 à 2,4 % en 2002, en liaison avec la baisse des prix des composantes énergétiques et alimentaires.

En **Espagne**, la croissance du PIB a nettement fléchi en 2002, en raison de la baisse de la consommation et des dépenses d'équipement conjuguée à l'atonie de la demande extérieure. Au total, la croissance a reculé à 1,8 % en 2002, contre 2,7 % en 2001. Le taux de chômage est passé de 10,3 % en 2001 à 10,6 % un an plus tard. S'agissant des finances publiques, les Autorités sont restées attachées, pour la troisième année consécutive, à un objectif de déficit zéro. Enfin, le solde négatif de la balance courante est revenu de 2,6 % à 2,4 % du PIB pendant la période sous revue, en raison du repli des importations.

Sur le front des prix, les pressions inflationnistes se sont accélérées pour s'établir à 3,5 % en 2002 contre 2,8 % un an plus tôt, du fait de la hausse des coûts de main-d'œuvre.

2. Conjoncture économique dans les autres régions

L'économie de la **Fédération de Russie** a continué de progresser en 2002, mais à un rythme plus lent qu'en 2001. La croissance est estimée à 4 % contre 5 % en 2001, soutenue principalement par la vigueur de la demande interne, consécutive aux fortes majorations des salaires, et par la hausse du volume des exportations de pétrole. L'appréciation continue du rouble face au dollar a favorisé le processus de désinflation. La hausse des prix à la consommation a été de 15 % en 2002 contre 18,6 % un an plus

tôt. L'excédent financier des administrations publiques a fléchi à 1,6 % du PIB en 2002 contre 2,9 % du PIB en 2001. De même, l'excédent du compte courant s'est situé à 7,8 % en 2002 contre 11,1 % en 2001.

Les **Pays en transition d'Europe Centrale et Orientale (PECO)** ont enregistré un ralentissement de leur activité économique en 2002, à cause de l'atonie de la demande européenne, notamment allemande, principal partenaire commercial de la Zone. Les pertes de compétitivité, induites par l'appréciation des taux de change, ont accentué la décélération des exportations de l'ensemble des pays, pesant ainsi sur le déficit des balances courantes qui est passé de 3,9 % du PIB en 2001 à 4,3 % en 2002. Cette appréciation des taux de change a cependant permis un recul de l'inflation qui est revenue de 6 % en 2001 à 3,9 % en 2002. Au total, en 2002, la croissance des PECO s'est établie à 1,8 % contre 3,1 % en 2001. Les déficits publics se sont alourdis, se situant à 6 % du PIB en 2002 contre 4,9 % un an plus tôt, en rapport avec les dépenses occasionnées par les inondations du mois d'août 2002.

Dans les **Economies Dynamiques d'Asie**, l'activité économique a connu en 2002, une progression de 3,8 % contre 2,2 % en 2001, sous l'effet d'une forte remontée des exportations manufacturières vers les Etats-Unis et d'un raffermissement de la demande intérieure régionale. L'inflation est restée stable à 6 %. L'augmentation des importations induite par la vigueur de la demande intérieure a pesé sur les balances courantes. L'excédent du compte courant de la zone est revenu de 8,3 % du PIB en 2001 à 5,7 % en 2002. Le déficit des administrations publiques s'est alourdi, passant de 3 % du PIB en 2001 à 3,6 % un an plus tôt

en raison des mesures de relance budgétaire.

En **Chine**, la croissance du PIB a atteint 7,9 % en 2002 contre 7,3 % en 2001, à la faveur de la hausse des exportations, tirées par la reprise de la demande aux Etats-Unis et la vigueur de la demande intérieure soutenue par une politique économique expansionniste. La désinflation s'est poursuivie en raison d'une offre importante dans le secteur des biens de consommation courante. L'indice des prix à la consommation s'est établi à - 0,7 % en 2002 contre 0,7 % en 2001. Le déficit financier des administrations publiques s'est accru de 2,6 % du PIB en 2001 à 3 % un an plus tard et l'excédent de la balance courante est resté stable à 1,5 % du PIB sur la période sous revue.

En **Amérique latine**, l'activité économique est rentrée en récession (- 2,4 % en 2002 contre 0,1 % en 2001) suite à la crise financière argentine, la détérioration des conditions de financement au Brésil, l'affaiblissement de la croissance des principaux pays industrialisés et la grève générale au Venezuela. Au Brésil, la croissance du PIB est ressortie à 0,5 % en 2002 contre 1,5 % en 2001, du fait de la contraction prononcée de l'investissement et de la baisse de la consommation privée. Le taux d'inflation a progressé, atteignant 9 % en 2002 contre 7,7 % en 2001, à cause de la forte dépréciation du taux de change du real (30 %). En Argentine, les difficultés financières de l'Etat, l'effondrement du système bancaire et le développement de la paupérisation ont entraîné une dépression de près de 15 % du PIB réel en 2002. Le Mexique, qui est sorti d'une récession industrielle au premier trimestre 2002, a enregistré une croissance de 1,1 % au terme de l'année 2002.

En **Afrique sub-saharienne**, la croissance s'est fixée à 2,6 % en 2002 contre 2,2 % un an plus tôt, stimulée par une demande intérieure soutenue. La vigueur des importations, conjuguée au moindre dynamisme des exportations, a entraîné une détérioration du solde négatif de la balance courante qui est passé de 0,2 % du PIB en 2001 à 0,6 % un an plus tard. Le déficit financier des administrations publiques s'est aggravé, s'établissant à 2 % du PIB contre 1,4 % en 2001, en rapport avec la hausse des dépenses publiques consacrées aux domaines prioritaires. L'inflation a légèrement fléchi pour s'inscrire à 7,4 % en 2002 contre 7,8 % en 2001, en raison d'une offre suffisante de produits agricoles.

Dans l'**Union Economique et Monétaire Ouest Africaine** (UEMOA), le taux de croissance du PIB s'est situé à 1,6 % en 2002 contre 3,6 % en 2001 en relation avec la forte remontée des prix du pétrole au deuxième trimestre 2002 et la dégradation de la situation socio-politique en Côte d'Ivoire. Les pressions inflationnistes se sont atténuées du fait de bonnes campagnes agricoles. Ainsi, le taux d'inflation s'est établi à 2,9 % en 2002 contre 4,1 % un an plus tôt. Le déficit budgétaire est passé de 3,4 % du PIB en 2001 à 3,5 % du PIB en 2002, à cause de la progression des dépenses publiques tandis que le déséquilibre extérieur courant a fléchi, revenant de 6,4 % du PIB en 2001 à 2,6 % du PIB un an plus tard, en liaison notamment avec le raffermissement des cours mondiaux du cacao et de l'or.

Au **Nigéria**, l'activité économique a été marquée par un marasme attribuable à la baisse des exportations de pétrole induite par la baisse des quotas de production de l'OPEP. Le taux de croissance du PIB réel a chuté de 4,2 % en 2001 à - 2,3 % en 2002. La politique budgétaire expansionniste a accentué le déséquilibre des finances publiques (- 7,6 % du PIB en 2002 contre - 2,2 % un an plus tôt). Compte tenu de la baisse des volumes de pétrole exporté, le solde de la balance courante s'est fortement détérioré, passant d'un excédent de 6 % du PIB en 2001 à un déficit de 5,4 % en 2002. Malgré un sensible recul, l'inflation est restée à un niveau élevé (15,9 % en 2002 contre 18,9 % en 2001).

En **Afrique du Sud**, l'activité a été relativement dynamique, portée par la demande intérieure. La croissance du PIB s'est établie à 2,5 % en 2002 contre 2,2 % en 2001. Le déficit des finances publiques s'est creusé, passant de 1,5 % du PIB en 2001 à 2 % en 2002, du fait de la hausse des dépenses publiques consécutives à l'amélioration des infrastructures et à l'aide aux malades victimes du VIH/SIDA. Les comptes extérieurs se sont redressés, évoluant de - 0,1 % en 2001 à + 1 % du PIB en 2002. A l'inverse, le taux d'inflation est ressorti en hausse à 7,9 % en 2002 contre 5,7 % un an plus tôt, sous l'effet conjugué de la dépréciation du rand, de la hausse des prix des produits alimentaires et de l'augmentation des cours du pétrole.

C. EVOLUTION DES MARCHES MONETAIRES, DES CHANGES, BOURSIERS ET DE L'OR

Sur les marchés monétaires, la politique de baisse des taux d'intérêt de la Réserve Fédérale Américaine (FED) et de la Banque Centrale

Européenne (BCE) s'est poursuivie, en vue de relancer l'activité. Au niveau des marchés des changes, l'euro s'est apprécié vis-à-vis des principales

devises tandis que le dollar s'est affaibli, compte tenu des déficits courant et budgétaire américains, des incertitudes liées à la reprise économique ainsi que des craintes d'une guerre en Irak. Les principaux marchés boursiers ont connu une baisse généralisée due aux scandales financiers de certaines sociétés américaines et européennes. A l'inverse, les cours de l'or ont enregistré une sensible hausse, tirant profit de son statut de valeur refuge.

1. Marchés monétaires

Aux **Etats-Unis**, la FED a observé le statu quo dans sa politique monétaire pendant près de 11 mois en 2002, et n'a effectué qu'en novembre une baisse de 50 points de base de ses principaux taux directeurs pour soutenir la reprise économique. Ainsi, le taux des fed fund (fonds fédéraux) a été ramené à un niveau historiquement bas depuis 40 ans de 1,75 % au mois de janvier à 1,25 % en novembre, tandis que le taux d'escompte reculait de 1,75 % à 0,75 % sur la même période. Sur le marché interbancaire de New-York, le taux d'intérêt à trois mois s'est contracté de 1,88 % à 1,38 %, en moyenne annuelle entre janvier et décembre, de même que le taux à un mois est revenu de 1,847 % à 1,38 % et, enfin, le taux au jour le jour de 1,895 % à 1,555 %.

Dans la **Zone Euro**, malgré le ralentissement économique, la BCE qui a laissé ses taux directeurs inchangés durant presque toute l'année, a procédé à une baisse de 50 points de base en décembre pour faire face aux risques pesant sur la croissance. Ainsi, le taux de refinancement a été ramené de 3,25 % en janvier à 2,75 % en décembre, le taux de facilité marginale

de 4,25 % à 3,75 % et celui des dépôts de 2,25 % à 1,75 %. Sur les marchés interbancaires européens, l'EONIA³ est ressorti, en moyenne mensuelle, à 3,35 % en janvier, pour ensuite descendre à 2,88 % début décembre, et clôturer l'année à 3,44 %. L'Euribor à un mois s'est replié à 2,898 % contre 3,353 %, pendant que l'Euribor à trois mois s'établissait à 2,865 % après s'être inscrit à 3,371 % au début de l'année.

Au **Royaume-Uni**, la Banque d'Angleterre a maintenu son taux de base inchangé à 4 % au cours de la période sous revue, dans un contexte de croissance économique mondiale faible et de fragilité de la position financière des ménages liée au niveau élevé de leurs emprunts hypothécaires. Sur le marché interbancaire de Londres, le taux d'intérêt à un mois est revenu de 4,059 % en janvier à 4,055 % fin décembre, tandis que le taux à trois mois s'est rétracté de 4,063 % à 4,022 % sur la même période.

Au **Japon**, la Banque Centrale a conservé en 2002 sa politique monétaire de taux bas, en maintenant son taux de base à 0,10 % et son taux au jour le jour sur le marché interbancaire à 0,00 %.

Dans **l'UEMOA**, la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a conservé ses taux directeurs aux mêmes niveaux depuis deux années consécutives, en raison de l'expansion de la liquidité bancaire dans un contexte de ralentissement de la croissance. Le taux d'escompte est resté à 6,5 %, le taux des prises en pension à 6 %, le taux d'avances aux Trésors nationaux et le taux moyen mensuel du marché monétaire identiques à 4,95 %.

³ EONIA : Euro Overnight Index Average.
EURIBOR : Euro Interbank Offered Rate.

2. Marchés des changes

Durant l'année 2002, l'euro a conservé son trend haussier par rapport à toutes les principales devises, à l'exception du franc suisse qui a joué son rôle de monnaie refuge, avec une progression de 17 % face au billet vert. Cette performance de la monnaie unique européenne a été principalement soutenue par le différentiel des taux d'intérêt aux Etats-Unis et en Europe (1,25 % pour la FED contre 2,75 % pour la BCE), rendant les placements de la Zone Euro plus rémunérateurs. En outre, la persistance des déficits courant et budgétaire américains, les craintes de nouveaux attentats terroristes, les incertitudes sur la reprise économique aux Etats-Unis et le risque de conflit en Irak ont accentué la dépréciation du dollar.

En dépit d'un différentiel de croissance du PIB réel en faveur des Etats-Unis, la devise européenne s'est appréciée à 1,0488 USD le 31 décembre 2002 contre 0,8905 USD en janvier de la même année. Parallèlement, elle a conforté sa position face à la livre sterling pour clôturer à 0,6516 GBP en fin d'année contre 0,6118 GBP au début de l'année.

Le yen s'est également raffermi durant la période sous revue grâce aux excédents de la balance courante japonaise. En effet, la parité USD/JPY est passée de 132,11 le 02 janvier à 118,74 le 31 décembre 2002. En revanche, l'EUR/JPY a progressé de 119,32 à 124,67.

3. Marchés boursiers

Une forte volatilité et un mouvement baissier des cours ont caractérisé

l'année 2002 sur les principales places financières. Ainsi, le manque de visibilité et la défiance des intervenants ont limité ceux-ci à des prises de positions à très court terme en fonction des tensions géopolitiques.

A **New-York**, malgré la reprise annoncée de l'activité économique, Wall Street a enregistré un mouvement de baisse généralisée, accentué par les affaires de Enron et de Worldcom. L'indice Dow Jones dont le cours de clôture se situait à 10 073 points en janvier, avec un pic enregistré à 10 635 points au mois de mars, a terminé à 8 342 points, cédant plus de 17 % sur l'année 2002.

La même tendance a été observée en **Europe**, où l'indice DJ Eurostoxx 50 E⁴ a accusé une contre-performance puisqu'il est descendu à 2 386 points au dernier jour de l'année, largement en deçà de 3 756 points enregistrés en janvier. Parallèlement, l'indice CAC-40 de la Bourse de **Paris** a cédé plus de 33 % sur la période sous revue, fragilisé par l'excès de volatilité et les scandales financiers de France Télécom et Vivendi qui ont accentué le mouvement de baisse, pour finir l'année à 3 064 points, contre 4 580 points enregistrés au cours de clôture en janvier 2002.

4. Marché de l'or

Contrairement à la chute des marchés boursiers, le métal jaune a bénéficié de son statut de valeur refuge à la suite du regain des tensions géopolitiques en 2002, associé à la volatilité des marchés d'actions, pour s'établir à 342,75 USD en fin d'année contre 278,35 USD début janvier.

⁴ Indice Dow Jones des 50 principales valeurs de la zone Euro cotées en bourse

D. EVOLUTION DES MARCHES DES MATIERES PREMIERES

En 2002, la situation des marchés internationaux des principales matières premières exportées par les pays de la CEMAC a été globalement favorable. En effet, l'indice composite des cours mondiaux des matières premières de la CEMAC a progressé de 43,3 % en glissement annuel entre décembre 2001 et décembre 2002 contre - 23 % un an plus tôt.

S'agissant du **cacao**, le prix moyen mensuel au jour le jour est passé de 1,34 dollar/kg en décembre 2001 à 1,98 dollar/kg en décembre 2002, soit une hausse de 47,8 %. Au premier semestre, la hausse des cours a été soutenue par la fermeté de la demande et la réduction de l'offre liée au retard observé dans l'approvisionnement des marchés suite à la désorganisation de la filière cacao en Côte d'Ivoire et au Ghana. Au second semestre, le conflit socio-politique en Côte d'Ivoire a accentué la tendance haussière sur le marché mondial du cacao où les cours ont atteint leurs niveaux les plus élevés depuis 15 ans (2,2 dollars le kg en octobre 2002).

Partant de niveaux historiquement bas, le redressement des cours du **café** amorcé à la fin de l'année 2001 s'est poursuivi jusqu'en 2002. Ainsi, le prix moyen mensuel au jour le jour du robusta a progressé de 0,52 dollar/kg en décembre 2001 à 0,86 dollar/kg en décembre 2002, soit un accroissement de 65,4 %. Cette embellie s'explique par la baisse de la production dans les principaux pays producteurs et la mise en place d'un plan de rétention du café de moindre qualité en Amérique

Centrale et dans certains pays d'Afrique (Cameroun et Côte d'Ivoire).

Les cours ont reflué sur le marché international de la **banane**. En effet, le prix moyen mensuel est revenu de 0,48 euro/kg en décembre 2001 à 0,31 euro/kg en décembre 2002, soit une baisse de 35,4 %. Cette contraction est imputable à l'apparition d'un excédent de l'offre lié à la mise sur le marché de 100 000 tonnes supplémentaires de bananes et à l'abondance de fruits concurrents (fraises, abricots, pêches).

Les cours de l'**huile de palme** ont enregistré une hausse sensible. Le prix moyen mensuel a augmenté de 40,6 %, passant de 0,32 dollar/kg en décembre 2001 à 0,45 dollar/kg en décembre 2002 sous l'effet de la réduction de l'offre et de la vigueur de la demande, notamment de l'Inde et de la Chine.

Le marché du **sucré** a évolué en deux phases. Les cours ont baissé durant les neuf premiers mois de l'année 2002, dans un contexte de surproduction, avant de se redresser légèrement au cours du dernier trimestre. Ainsi, le prix moyen mensuel au jour le jour a diminué de 16,7 %, revenant de 0,18 dollar/kg à 0,15 dollar/kg entre janvier et septembre 2002, puis s'est relevé de 12,5 % entre octobre et décembre, passant de 0,16 dollar/kg à 0,18 dollar/kg.

Les cours du **coton** de l'année 2002 sont restés faibles au cours du premier semestre de l'année en raison de l'offre abondante sur le marché,

avant de repartir à la hausse au second semestre suite aux perspectives de production en retrait pour la campagne 2002-2003. En somme, la moyenne mensuelle de l'indice A de « Cotton-Outlook », qui représente les qualités de coton d'Afrique du Centre et de l'Ouest, a progressé de 0,92 dollar/kg en décembre 2001 à 1,18 dollar/kg en décembre 2002, soit un accroissement de 28,3 %.

Le redressement des cours observé sur le marché du **caoutchouc** depuis le quatrième trimestre 2001 s'est poursuivi en 2002. La moyenne mensuelle des cours est passée de 0,41 livre sterling/kg en décembre 2001 à 0,53 livre sterling en décembre 2002, soit une hausse de 29,3 %. Deux facteurs principaux ont concouru à cette embellie (i) l'accord tripartite signé en décembre 2001 entre l'Indonésie, la Thaïlande et la Malaisie visant à réduire leur production de 4 % chaque année, et (ii) les conditions météorologiques défavorables dans les principaux pays producteurs qui ont entraîné une réduction de leur offre.

Après avoir connu dans l'ensemble une légère hausse au premier semestre 2002, les prix mondiaux des **bois tropicaux** ont reflué au second semestre du fait de l'atonie de la demande mondiale. En Afrique Centrale, le prix moyen mensuel FOB du sapelli (Cameroun) est revenu à 457,49 dollars/m³ en décembre 2002 contre 470 dollars/m³ un an plus tôt, en raison de la morosité de l'économie mondiale, alors que le prix de l'okoumé sciages (Gabon) est demeuré stable à 270 dollars/m³. En Asie du Sud-Est, le prix moyen mensuel FOB du meranti sciages (Malaisie) s'est établi à 290 dollars/m³ à fin décembre 2002, en recul de 22,9 % par rapport à décembre 2001. Enfin, en Amérique latine, les cours du mahogany sont restés inchangés à 1 350 dollars/m³.

En 2002, le marché international de **pétrole brut** a été très dépendant de la situation géopolitique mondiale. Les risques persistants d'une intervention américaine en Irak, avec pour corollaire la crainte d'un embrasement des principales zones de production, la grève générale au Venezuela, avec des perturbations sur toute l'industrie pétrolière, et le programme de rétention de l'offre de l'OPEP ont favorisé l'envolée des prix du pétrole, en dépit de la longueur de la reprise économique mondiale. Ainsi, le prix moyen mensuel au jour le jour du pétrole a progressé de 18,59 dollars/baril en décembre 2001 à 29,01 dollars/baril en décembre 2002, soit une augmentation de 56,1 %.

Le rebond des prix de l'**aluminium** intervenu dès le début de l'année 2002 ne s'est pas confirmé par la suite, à cause de la déprime observée sur les marchés boursiers et des incertitudes concernant l'intensité de la reprise industrielle dont est tributaire le marché de l'aluminium. Toutefois, au cours du dernier trimestre 2002, les cours sont repartis à la hausse, soutenus par la croissance de la demande. En définitive, le prix moyen mensuel est passé de 1,35 dollar/kg en décembre 2001 à 1,38 dollar/kg un an plus tard, soit un accroissement de 2,2 %.

Après s'être redressés au premier semestre 2002, les cours du **manganèse** ont reflué au second semestre du fait d'une offre mondiale supérieure aux besoins de la sidérurgie. Le prix moyen mensuel s'est replié à 0,06 euro/kg en décembre 2002, contre 0,07 euro/kg un an plus tôt, soit une baisse de 14,3 %. Cette contraction des cours est due à la diminution de la consommation mondiale d'acier liée au manque de vigueur de l'activité économique mondiale et aux mesures protectionnistes prises notamment par les Etats-Unis pour sauver le secteur de la sidérurgie.

CHAPITRE II

EVOLUTION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DES PAYS DE LA CEMAC

A. VUE GENERALE

En 2002, la situation économique des pays membres de la CEMAC s'est caractérisée par un ralentissement de la croissance, la consolidation des comptes publics et la maîtrise des tensions inflationnistes, nonobstant une aggravation du déséquilibre extérieur courant.

- Le **taux de croissance** réel s'est élevé à 4 % en 2002, contre 5,8 % en 2001 ;
- Le **taux d'inflation** s'est établi, en moyenne annuelle, à 3 % en 2002, contre 4,3 % en 2001 ;
- L'**excédent budgétaire**, base engagements, hors dons, s'est situé à 1,2 % du PIB en 2002, contre 1,6 % en 2001 ;
- Le **taux de change effectif réel** ⁵ s'est de nouveau apprécié, progressant de 3,7 % en

2002 après 3,4 % en 2001 ;

- Le **déficit du compte courant** s'est alourdi à 8,1 % du PIB en 2002, contre 6,6 % en 2001.

La situation macroéconomique dans la Sous-région est restée dans l'ensemble favorable en liaison avec, au plan extérieur, un niveau soutenu des cours mondiaux du pétrole et une amélioration globale des prix des autres matières premières exportées. Au plan intérieur, cette appréciation est fondée sur une légère augmentation de la production pétrolière, la poursuite des efforts d'assainissement des finances publiques, le renforcement de la bonne gouvernance et la mise en œuvre des réformes structurelles, notamment dans le cadre des programmes pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance appuyés par les institutions de Bretton Woods.

⁵ Une appréciation du TCER correspond à une perte de compétitivité.

B. CROISSANCE ECONOMIQUE

En 2002, l'activité économique dans les pays de la CEMAC a été marquée par un ralentissement de la croissance, avec une hausse du PIB réel de 4 % contre 5,8 % en 2001. Ainsi, la progression du revenu réel par habitant est ressortie à 1,5 %.

Cette inflexion est imputable à la conjugaison de plusieurs facteurs, à savoir (i) une augmentation moins importante de la production pétrolière,

(ii) la persistance de la crise socio-politique en République Centrafricaine, (iii) le recul des résultats agricoles au Tchad dû à de mauvaises conditions climatiques et, (iv) la baisse des investissements bruts, du fait essentiellement de la chute des dépenses d'équipement du secteur pétrolier et des retards enregistrés dans la réalisation des projets PPTE⁶ au Cameroun pour les investissements publics.

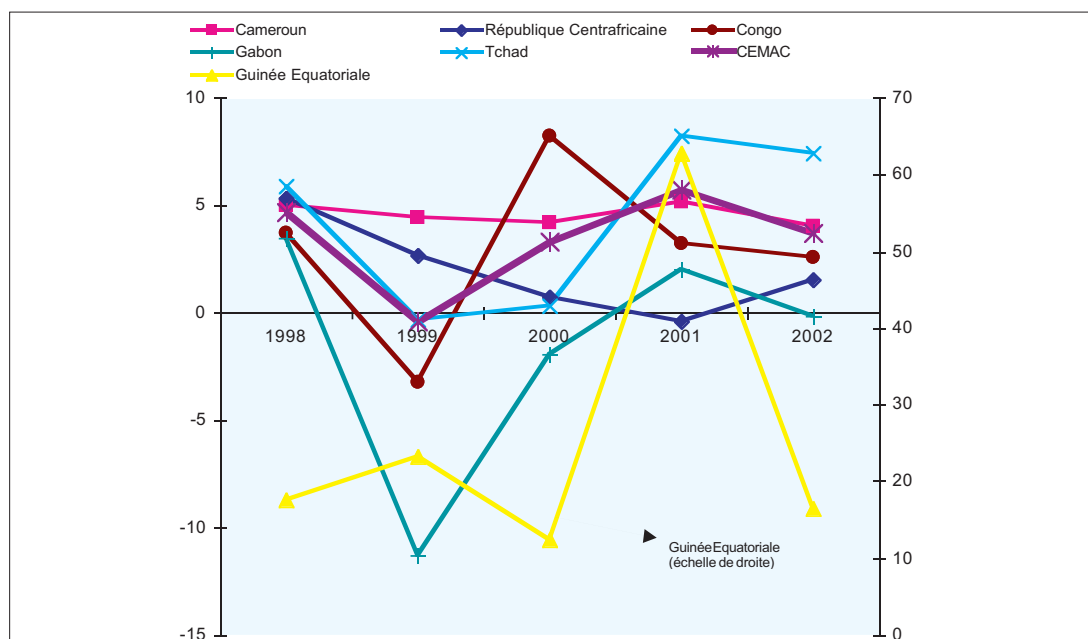
Tableau 1 : Taux de croissance du PIB en termes réels dans la CEMAC

	(En pourcentage)				
	1998	1999	2000	2001	2002
Cameroun (1)	5,0	4,4	4,2	5,2	4,1
République Centrafricaine	5,3	2,7	0,7	- 0,4	0,6
Congo	3,7	- 3,2	8,2	3,2	2,4
Gabon	3,5	- 11,3	- 1,9	1,9	- 0,1
Guinée Equatoriale	17,7	23,2	14,2	65,6	20,9
Tchad	4,6	0,2	- 0,3	8,1	8,5
CEMAC	4,6	- 0,3	3,3	5,8	4,0

Sources: Administrations nationales, FMI et BEAC

(1) Données en exercice budgétaire, allant du 1er juillet de l'année n au 30 juin n+1

Graphique 1 : Croissance en termes réels des Etats membres de la CEMAC



⁶ Pays pauvres très endettés

1. Evolution de la demande globale

Bien qu'en recul par rapport à 2001, la croissance économique dans la CEMAC est restée relativement encourageante en 2002 en liaison avec la bonne tenue de la demande extérieure nette.

1.1. Demande intérieure

La demande intérieure a grevé la croissance du fait de la contraction des investissements productifs essentiellement du secteur pétrolier.

Tableau 2 : Contribution de la demande globale à la croissance réelle

	(En pourcentage)				
	1998	1999	2000	2001	2002
Produit intérieur brut	4,7	- 0,4	3,3	5,8	4,0
Demande intérieure, dont :	6,7	- 0,4	8,1	17,6	- 2,3
Consommation totale	5,3	2,0	4,2	7,7	2,5
Consommation publique	1,3	- 1,1	1,0	1,4	0,5
Consommation privée	4,0	3,1	3,2	6,3	2,0
Investissements bruts	1,3	- 2,4	3,8	9,9	- 4,8
Investissements publics	0,5	- 1,8	1,0	1,0	- 0,2
Investissements privés	0,7	- 0,6	2,6	8,9	- 4,1
Secteur pétrolier	0,7	- 0,5	0,8	5,2	- 6,2
Secteur non pétrolier	0,0	0,0	0,9	3,7	2,1
Variation des stocks	0,2	0,0	0,2	0,0	- 0,4
Demande extérieure nette, dont :	- 2,0	0,0	- 4,8	- 11,8	6,3
Exportations des biens et services non facteurs	0,2	0,0	- 0,6	0,4	1,3
Importations des biens et services non facteurs	- 2,2	0,0	- 4,2	- 12,2	5,0

Sources : Administrations nationales, FMI et BEAC

• Consommation globale

La consommation globale a contribué positivement à la croissance des pays membres de la CEMAC, favorisée essentiellement par la **consommation privée** dont l'apport a été de 2 points, en relation avec l'amélioration des revenus des ménages, consécutive au développement des activités industrielles notamment dans la filière bois, à la hausse des salaires

dans la fonction publique et aux recrutements effectués par les Etats dans les secteurs sociaux, en particulier au Cameroun, en Guinée Equatoriale et au Tchad. De plus, des emplois ont été créés grâce à la construction du pipeline entre le Cameroun et le Tchad et au développement des activités dans les secteurs des hydrocarbures en Guinée Equatoriale. Dans les zones rurales, la fermeté des prix des produits vivriers et maraîchers ainsi que la

hausse des prix aux planteurs pour le cacao ont profité aux paysans.

La **consommation publique** a contribué à la croissance pour 0,5 point, traduisant la politique budgétaire volontariste mise en œuvre par les Etats.

• Investissements bruts

Les investissements bruts ont minoré la croissance à hauteur de 4,8 points en 2002 contre une participation positive de 9,9 points en 2001, du fait essentiellement d'une réduction sensible de la formation brute de capital fixe (FBCF) du secteur pétrolier.

Les *investissements publics* ont pesé sur la croissance à concurrence de 0,2 point, à cause principalement de la contraction en termes réels de 4,5 % des dépenses d'équipement de l'Etat.

Au **Cameroun**, les dépenses en capital ont chuté de 18,8 % en raison de la faible utilisation des crédits d'investissement disponibles et des lenteurs observées dans le processus d'engagement des ressources PPTE. Néanmoins, des dépenses d'équipement de l'Etat ont concerné la réhabilitation des axes routiers (Muntenguene-Kumba, Garoua-Maroua, Ngaoundéré-Toubouro-Frontière du Tchad), le bitumage du réseau routier (Abong-Mbang-Bonis et Ebolowa-Ambam), l'équipement de certains établissements scolaires de l'enseignement technique et la réalisation des adductions d'eau dans les zones rurales des provinces septentrionales.

En **République Centrafricaine**, les investissements publics qui ont progressé de 9,6 %, ont porté essentiellement sur les travaux de

bitumage de la voie de désenclavement Bangui-Garoua Boulaï, de réhabilitation des édifices publics et de construction des bâtiments scolaires sur financement japonais. En outre, des travaux d'aménagement routiers ont été entamés avec la construction des ouvrages d'art dans la Ouaka, la Basse-Kotto et le Haut-Mbomou.

Au **Congo**, la FBCF du secteur public a enregistré une baisse de 21,4 %, traduisant un fléchissement des ressources propres affectées aux programmes d'investissement public ainsi qu'une faible mobilisation des financements extérieurs consacrés aux dépenses en capital du fait des retards observés dans la conclusion du programme à moyen terme au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC). Cependant, les ressources publiques, dégagées à cet effet, ont été principalement consacrées aux travaux de réhabilitation des infrastructures de base dans les domaines de la santé publique et de l'éducation ainsi qu'à l'accélération de l'exécution de certains projets aéroportuaires.

Au **Gabon**, les dépenses d'équipement de l'Etat ont augmenté de 21,6 %, en liaison notamment avec la mise en place du budget d'investissement public. Les grands travaux de l'Etat ont porté sur la réfection des voiries urbaines (Libreville, Port-Gentil, Franceville et Lambaréné), la réhabilitation d'universités, la poursuite de l'aménagement de tronçons routiers (Lalara-Medoumane et Ndjolé-Gare Octra), la modernisation des aéroports provinciaux, la construction d'édifices publics et les opérations liées à la célébration de la fête nationale à Makokou et Tchibanga.

En **Guinée Equatoriale**, les

investissements publics ont augmenté de 23,3 %, en rapport avec la finition de l'axe Malabo-Luba, la construction du tronçon Niefang-Nkue et des ponts sur la route Mitomo-Cogo, la réhabilitation des routes Boloko-Moka, la mise en place du programme national d'adduction d'eau potable, l'électrification de l'île d'Annobon et le renforcement de la capacité de traitement de la centrale turbogaz de Malabo. Les dépenses d'équipement ont également porté sur les travaux de réfection du stade « La Paz » de Malabo, la construction d'une faculté de médecine et l'édification d'un nouveau terminal à l'aéroport de Bata.

Au **Tchad**, la FBCF du secteur public, en hausse de 39,1 %, a concerné l'achèvement du pont à double voie sur le Chari à N'Djamena et de la route Kélo-Moundou-Doba, le bitumage des tronçons Moundou-Toubo, Massaguet-Bisrey-Ngoura - Moïto et Guelendeng - Bongor - Eré, la construction de la route Am-Timan/Haraze-Mangueigne ainsi que le renforcement des infrastructures de l'aéroport de N'Djamena.

La contribution des *investissements privés du secteur non pétrolier* a été de 2,1 points, du fait de l'intensification des travaux de construction du pipe-line Doba-Kribi entre le Tchad et le Cameroun, du renforcement des capacités de production des entreprises, du développement de la prospection minière et de l'expansion des bâtiments et travaux publics.

Au **Cameroun**, les investissements du secteur privé non pétrolier ont progressé de 39,6 %, grâce à l'intensification des travaux de construction du pipe-line Doba-Kribi, l'installation de nouvelles chaînes de production et l'agrandissement des usines dans le secteur des industries alimentaires. Dans le secteur portuaire,

un terminal à conteneurs a été aménagé et un portique de déchargement a été réceptionné au Port de Douala. Concernant le secteur de l'énergie, la société AES-SONEL a construit trois centrales thermiques (Douala, Yaoundé et Bafoussam). Enfin, dans le secteur des télécommunications, la CAMTEL s'est connectée au câble de communication par fibres optiques, tandis que les deux opérateurs de téléphonie mobile ont procédé à l'extension de leurs réseaux.

En **République Centrafricaine**, les investissements privés, en hausse de 6,8 %, ont été axés sur le rééquipement des entreprises forestières, l'entrée en production de deux nouvelles sociétés de transformation du bois, l'augmentation de la capacité du réseau de la téléphonie mobile de Bangui, la poursuite de la construction d'une unité de maïserie et de provenderie ainsi que la réhabilitation des stations-service de TOTAL CENTRAFRIQUE.

Au **Congo**, la FBCF du secteur privé non pétrolier a augmenté de 5,8 %, compte tenu principalement de l'implantation de nouvelles usines de transformation de bois dans les régions de la Likouala et du Niari, de l'exploitation du gisement de magnésium dans le Kouilou par la société Magnésium Alloy et de la mise en chantier d'un site aurifère à Yangadou (Sangha) par la société d'exploitation minière (SEM).

Au **Gabon**, les investissements privés non pétroliers ont enregistré une hausse de 1,5 %, en rapport avec (i) l'implantation de nouvelles usines de transformation de bois dans la zone industrielle de Lambaréné et l'installation des unités de déroulage et de contreplaqués à Libreville, (ii) la construction d'une route en vue de la mise en valeur du gisement de niobium

associé à des indices de phosphate dans la région de Mabounié, (iii) l'accroissement par la société des Eaux de Léconi (EAULECO) de sa capacité de production d'eau minérale et, (iv) la poursuite de la modernisation de l'usine de traitement de Makouké par AGROGABON. Enfin, dans le secteur de l'énergie, la société d'Eau et d'Electricité du Gabon (SEEG) a construit une nouvelle unité de production d'eau dans le cadre du projet Ntoun 6.

En **Guinée Equatoriale**, la FBCF du secteur privé non pétrolier s'est accrue de 63,6 %, grâce à l'accroissement des dépenses d'équipement des entreprises du secteur des bâtiments et travaux publics et des sociétés forestières engagées dans l'industrialisation de la filière.

Au **Tchad**, les dépenses en capital du secteur privé non pétrolier ont augmenté de 41,6 % en rapport avec les investissements réalisés par les unités manufacturières, les sociétés hôtelières et de télécommunications ainsi que l'équipement des entreprises sous-traitantes impliquées dans l'aménagement des sites pétroliers et du pipeline Doba-Kribi,

La *FBCF du secteur pétrolier* a chuté de 38,3 %, réduisant la croissance à hauteur de 6,2 points.

Au **Cameroun**, les investissements du secteur pétrolier ont diminué de 29,5 %, en dépit de la poursuite des explorations dans les bassins de Douala/Kribi-Campo, de Mamfé et du Logone-Birni ainsi que de l'extension par la Société Nationale de Raffinage (SONARA) de ses capacités de production.

Au **Congo**, les dépenses d'équipement du secteur pétrolier ont régressé de 17,5 %, du fait de la baisse

des dépenses de développement, d'exploration et d'exploitation des nouveaux champs. Néanmoins, des travaux d'investissement ont concerné la mise en production du champ Mboudi Marine I par la firme Zetah MP Congo, les forages des puits Andromède par la compagnie TotalFinaElf et Marine IX par la société Anadarko ainsi que l'achèvement des travaux de construction de la centrale électrique à gaz et du pipe-line reliant le site de Nkossa au terminal de Djeno par Chevron.

Au **Gabon**, la FBCF du secteur pétrolier a reculé de 1,7 %, malgré la remise en état des puits Torpille, Anguille et Gonelle par TotalFinaElf, la mise en œuvre du développement du gisement Etame Marin par VAALCO ainsi que la poursuite des travaux de recherche pétrolière en off shore très profond par SHELL, AGIP, AMERADA HESS et TotalFinaElf. D'autres forages ont été réalisés dans l'off shore conventionnel par PERENCO, AGIP et PIONEER RESSOURCES ainsi que dans l'on shore par PANAFRICAN ENERGY.

En **Guinée Equatoriale**, les investissements pétroliers ont chuté de 51 %, à cause de la contraction des programmes d'investissement des entreprises. Les dépenses d'investissement ont néanmoins porté sur les travaux de développement des champs d'Okoumé et d'Oveng par la compagnie AMERADA HESS ainsi que les campagnes de recherche et d'exploration menées par les firmes intervenant au large de l'île de Bioko et sur la partie continentale du pays.

Au **Tchad**, la FBCF du secteur pétrolier a progressé de 36,2 %, en rapport avec l'accélération des travaux sur les sites de Miandoum et de Bolobo et les recherches dans les zones méridionales.

1.2. Demande extérieure nette

La demande extérieure nette a été le principal moteur de la croissance avec un apport de 6,3 points, en raison d'une part, de la baisse des importations de biens et services non facteurs induite par la réduction sensible du programme d'investissement des entreprises pétrolières et, d'autre part, de la hausse des exportations de biens et services non facteurs, en relation avec la progression de la production pétrolière et des ventes de méthanol en Guinée Equatoriale.

Au **Cameroun**, les exportations se sont élevées à 1 312,9 milliards en 2002, en régression de 7,2 % par rapport à l'année 2001, sous l'effet principalement d'une baisse de 10 % des recettes de pétrole brut (43,9 % du total). Les ventes de bois ont diminué de 12 % en liaison avec le contingentement des exportations de grumes et l'application plus ferme de la réglementation. De même, les expéditions d'aluminium ont chuté de 21,4 % à cause des opérations de délestage. En outre, les exportations de coton se sont contractées de 10,7 % en dépit de la hausse des tonnages vendus, suite à la baisse des prix internationaux, et les volumes exportés de café ont régressé de 31,3 %, en raison d'une diminution des quantités traduisant le désintérêt des planteurs démotivés par des prix peu rémunérateurs. En revanche, les ventes de cacao et de caoutchouc ont augmenté respectivement de 58,9 % et 9,6 %. Les importations ont reculé de 5,2 % pour se situer à 1 295,1 milliards en 2002, du fait d'une diminution des achats de biens d'équipement liés à la construction de l'oléoduc Doba-Kribi et de la baisse des investissements publics. Au total, l'excédent commercial a fléchi de 62,9 % pour se fixer à 17,8 milliards en 2002.

En **République Centrafricaine**, les exportations se sont établies à 99 milliards en 2002, soit une baisse de 3 % liée au recul de 11,9 % des ventes de diamants bruts (contribuant à hauteur de 36,7 % du total), et de 37,5 % de celles du café. De même, les expéditions de coton fibre ont fléchi de 13,5 %, en raison des placements à terme réalisés en début de campagne, au moment où les prix internationaux étaient bas. Cependant, les exportations des grumes ont progressé de 9,5 % sous l'effet d'une hausse des quantités expédiées, qui ont largement compensé le repli du prix de vente. Les importations de marchandises ont régressé de 8,2 % pour se situer à 75,9 milliards, compte tenu de la contraction des achats de produits pétroliers en 2002, du fait de l'importante reconstitution du stock en 2001. En définitive, l'excédent de la balance commerciale s'est renforcé de 19,1 %, pour s'établir à 23,1 milliards en 2002.

Au **Congo**, les exportations ont atteint 1 595,3 milliards en 2002, en hausse de 5,9 % par rapport à 2001, en raison de l'augmentation des ventes de pétrole brut (+ 2,4 %) qui représentent 86,1 % du total. Les ventes de bois tropicaux ont progressé de 45,6 %, du fait d'une forte augmentation des quantités commercialisées imputables au redressement des activités forestières. Cependant, les volumes exportés de rondins d'eucalyptus ont enregistré une chute de 90,9 % suite à l'arrêt de la production par la société des Eucalyptus du Congo (ECO). En dépit d'un recul de 1,8 % des quantités exportées, les ventes de sucre se sont relevées de 1 %, grâce à l'augmentation des prix à l'exportation. Les importations ont régressé de 3,6 % pour se fixer à 481,7 milliards, en relation avec l'évolution des activités du secteur non pétrolier. En conséquence, l'excédent du commerce extérieur a progressé significativement en 2002

(+ 10,6 %) pour s'établir à 1 113,6 milliards.

Au **Gabon**, les exportations ont baissé de 6,5 %, totalisant 1 817,7 milliards en 2002, en liaison avec le recul des ventes de pétrole brut (78,7 % de l'ensemble des exportations). Les ventes de bois tropicaux ont enregistré une contraction de 13 % à cause de la baisse concomitante du prix des grumes et des quantités exportées. Les expéditions de manganèse se sont repliées de 23,2 %, en rapport avec l'amenuisement des cours de ce produit, malgré une progression des volumes commercialisés. Les importations ont régressé de 2,4 % pour se situer à 614,3 milliards, sous l'effet de la morosité du secteur non pétrolier et de la réduction des investissements publics. Ainsi, l'excédent de la balance commerciale s'est contracté de 8,5 % pour revenir à 1 203,4 milliards en 2002.

En **Guinée Equatoriale**, les exportations se sont élevées à 1 544,4 milliards en 2002, en accroissement de 15,1 % par rapport à 2001, du fait principalement d'une hausse de 14,4 % des ventes de pétrole brut (intervenant à hauteur de 91,4 % du total). Les quantités commercialisées de méthanol ont progressé de moitié, devenant ainsi le second produit d'exportation du pays devant les bois tropicaux dont les ventes se sont repliées de 13,4 %,

compte tenu d'une baisse des volumes exportés (519 600 m³ en 2002 contre 589 400 m³ en 2001). Les exportations de cacao se sont redressées d'un tiers, en rapport avec l'appréciation des cours mondiaux. Les importations ont chuté de 41,3 % pour se situer à 349,2 milliards, eu égard essentiellement à la forte baisse des achats du secteur pétrolier. Au total, l'excédent de la balance commerciale a progressé de 60,2 % pour s'établir à 1 195,2 milliards en 2002.

Au **Tchad**, les exportations ont diminué de 14,7 % pour s'établir à 118 milliards en 2002, influencées principalement par la baisse de 41,6 % des ventes de coton fibre en relation avec la réduction des quantités expédiées (50 600 tonnes en 2002 contre 55 600 tonnes en 2001) et le recul des prix à l'exportation accentué par la dépréciation du dollar. Néanmoins, les ventes de bétail sur pied se sont accrues de 5,1 % pour représenter 44,1 % du total. De même, les exportations de gomme arabique ont augmenté de 15,5 %. Les importations ont progressé de 37,2 % pour se fixer à 518,1 milliards, en raison des achats effectués par le secteur pétrolier dans le cadre des travaux de construction du pipe-line Doba-Kribi et du projet de Sédigui. En définitive, le déficit de la balance commerciale s'est aggravé de 67,1 % pour s'élever à 400 milliards.

2. Evolution de l'offre globale

En 2002, l'offre globale a été principalement soutenue par le secteur

manufacturier, la construction et les services marchands. En revanche, l'activité a baissé dans la sylviculture.

Tableau 3 : Contribution des secteurs à la croissance du PIB réel

	(En pourcentage)				
	1998	1999	2000	2001	2002
Secteur primaire	0,9	- 0,1	- 0,2	0,3	0,1
Agriculture, élevage, chasse et pêche	1,0	0,0	0,0	0,5	0,4
Sylviculture	0,0	- 0,1	- 0,1	- 0,2	- 0,2
Secteur secondaire	1,3	- 0,7	0,9	3,4	1,9
Pétrole	0,5	- 0,9	- 0,4	1,3	0,7
Industries manufacturières	0,5	0,6	0,6	0,8	0,6
Bâtiments et travaux publics	0,2	- 0,1	0,7	1,2	0,6
Autres	0,1	- 0,2	0,0	0,1	0,0
Secteur tertiaire	2,2	1,3	2,6	2,5	2,2
Services marchands	1,6	0,5	2,0	1,9	1,8
Services non marchands	0,6	0,8	0,6	0,5	0,3
PIB aux coûts des facteurs	4,4	0,5	3,3	6,1	4,2
Droits et taxes à l'importation	0,2	- 0,9	0,0	- 0,3	- 0,2
PIB aux prix constants du marché de 1992	4,7	- 0,4	3,3	5,8	4,0
Secteur pétrolier	0,5	- 0,9	- 0,4	1,3	0,7
Secteur non pétrolier	4,2	0,5	3,7	4,5	3,3

Sources : Administrations nationales, FMI et BEAC

La contribution des secteurs à la croissance économique par pays se présente ainsi qu'il suit :

Au **Cameroun**, la croissance du PIB en termes réels s'est ralentie, revenant à 4,1 % en 2001/2002 contre 5,2 % en 2000/2001, en raison de l'essoufflement des activités des secteurs d'exportation et ce, malgré le dynamisme des branches manufacturières, des bâtiments et travaux publics (BTP) et des services marchands.

L'agriculture vivrière a contribué à la croissance à hauteur de 0,4 point grâce à (i) une pluviométrie suffisante, (ii) une amélioration de la distribution de produits phytosanitaires, (iii) une forte demande de produits vivriers et maraîchers dans les grandes villes et dans les pays voisins et, (iv) l'extension des réseaux d'électricité et d'adduction d'eau dans les zones rurales. Pour la campagne agricole 2002-2003, les productions sont estimées à 1 567 600 tonnes pour le manioc, 1 441 600 tonnes pour la banane plantain, 1 151

800 tonnes pour le macabo-taro, 892 000 tonnes pour le maïs et 320 000 tonnes pour le mil - sorgho.

L'agriculture industrielle d'exportation a grevé la croissance de 0,2 point, en raison d'une baisse des productions de café, de banane et de caoutchouc naturel. Le recul de l'activité dans ce secteur a cependant été atténué par l'accroissement de la production de cacao et la stabilisation de la production de coton. Ainsi, pour la campagne 2002-2003, les productions sont estimées à 146 800 tonnes de cacao et 54 000 tonnes de café contre respectivement 126 800 tonnes et 65 000 tonnes pour la campagne 2001-2002. Par ailleurs, les récoltes de coton graine ont stagné à 246 000 tonnes. Enfin, la production de banane s'est élevée à 246 000 tonnes contre 240 000 tonnes et celle de caoutchouc naturel à 50 000 tonnes contre 55 000 tonnes.

L'élevage et la production animale ont faiblement participé à la croissance, à hauteur de 0,1 point. Le cheptel, essentiellement composé de bovins, ovins, caprins et porcins, s'est accru de 2,6 % pour se situer à 8 822 400 têtes, grâce au meilleur suivi sanitaire des animaux, au développement de l'élevage dans les zones de pâturage sur l'ensemble du pays et à la hausse des demandes intérieure et sous-régionale.

L'apport de la pêche a été marginal à cause de la raréfaction des zones poissonneuses le long du littoral et des techniques peu développées de pêche.

La contribution de la sylviculture à la croissance a été négative (- 0,1 point), en raison des retards administratifs relevés dans l'attribution et le renouvellement des autorisations d'exploitation ainsi que de la suspension de plusieurs entreprises dans le cadre d'une application plus

ferme de la réglementation en vigueur. La production de grumes a reculé de 39,1 % pour s'établir à 2 070 000 m³.

La filière des hydrocarbures a érodé la croissance de 0,5 point, à cause de la baisse du rythme d'extraction des gisements du Rio del Rey et du puits d'Ebome. La production de pétrole brut a fléchi de 10,3 %, se situant à 5,2 millions de tonnes en 2002.

Les industries manufacturières ont soutenu la croissance à hauteur de 0,7 point en 2002, suite à la bonne tenue de la demande intérieure. Toutefois, l'expansion des activités a été freinée par les opérations de délestage.

Le secteur des bâtiments et travaux publics (BTP) a également contribué positivement à la croissance à concurrence de 1 point, grâce à la construction de l'oléoduc Doba-Kribi, aux grands travaux de l'Etat et à l'aménagement de complexes résidentiels et commerciaux.

Dans le secteur tertiaire, l'apport des transports et des télécommunications à la croissance a été de 0,9 point, en relation avec l'expansion de la téléphonie mobile et le développement des trafics aérien et ferroviaire. Les branches du commerce, des hôtels et des restaurants ont participé à la croissance à hauteur de 0,8 point, en liaison avec l'accroissement des revenus ainsi que l'organisation de nombreux séminaires et colloques internationaux.

En **République Centrafricaine**, l'économie a été marquée par une reprise des activités qui a néanmoins été tempérée par les événements socio-politiques d'octobre 2002. Le taux de croissance réel s'est situé à 0,6 % en 2002 contre - 0,4 % en 2001.

L'agriculture de subsistance a

contribué à l'activité à hauteur de 0,8 point, en rapport avec (i) les actions de lutte contre les problèmes phytosanitaires de la culture du manioc, (ii) la promotion de la production maraîchère en zone péri-urbaine, (iii) l'appui à la production des semences vivrières et, (iv) la réhabilitation des pistes rurales et des ouvrages d'arts dans la Mambéré-kadéï. Ainsi, les productions vivrière et maraîchère de la campagne 2002-2003 sont estimées à 952 200 tonnes, en hausse de 2,3 % par rapport à la campagne précédente, avec notamment des récoltes de 563 200 tonnes de manioc, 127 800 tonnes d'arachides et 113 000 tonnes de maïs.

Les cultures de rente, en chute de 21,4 %, ont grevé la croissance de 0,2 point compte tenu de la baisse des récoltes de coton graine, de café et de tabac. En effet, dans la filière cotonnière, la récolte de coton graine est estimée à 23 000 tonnes pour la campagne 2002-2003, en baisse de 30,1 %, du fait des difficultés financières de la Société Cotonnière Centrafricaine (SOCOCA) et des retards observés dans la mise à disposition des intrants. S'agissant du café, les achats sont évalués à 7 000 tonnes pour la campagne 2002-2003, en hausse de 55,6 %, sous l'effet de meilleures conditions climatiques et de l'amélioration du conditionnement effectué par l'Office de Réglementation, du Contrôle et du Conditionnement des Produits Agricoles (ORCCPA). Les récoltes de tabac de cape et de coupe ont diminué de 28 % pour se situer à 86 tonnes en 2002-2003, en raison de la morosité des cours mondiaux, de la baisse du nombre de planteurs, du délabrement des infrastructures routières et des difficultés d'approvisionnement des plantations en intrants et en insecticides.

L'élevage a contribué pour 0,3

point à l'activité sous l'effet de l'amélioration des soins vétérinaires et de la forte demande des pays de la Sous-région. Néanmoins, l'insuffisance des moyens de transport et les événements socio-politiques ont pesé sur la production animale. Le cheptel qui est essentiellement composé de bovins, ovins, caprins et porcins a progressé de 4 % pour atteindre 7 464 300 têtes.

L'apport de la sylviculture à la croissance a été négative de 0,4 point, en liaison avec les difficultés rencontrées par les compagnies forestières pour leur approvisionnement en produits pétroliers et pièces de rechange lors des tensions socio-politiques du dernier trimestre. Ainsi, la production de grumes a régressé de 7,1 %, revenant à 623 700 m³ en 2002 et celle des sciages et contreplaqués de 24 % pour atteindre 147 200 m³.

Dans le secteur secondaire, les industries extractives ont obéré la croissance de 0,2 point, du fait d'une baisse de 7,7 % de la production commercialisée de diamants (414 800 carats en 2002 contre 449 300 carats en 2001) imputable à la faiblesse de la demande mondiale. En outre, le renforcement du dispositif de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale a limité les extractions. La production d'or a régressé de plus de moitié pour s'établir à 16 kg, en dépit de la campagne de sensibilisation et d'encouragement des producteurs à revenir dans le circuit officiel.

Les industries manufacturières ont grevé la croissance de 1,1 point, sous l'effet de la baisse de la demande intérieure et de la crise socio-politique qui a secoué le pays. Par ailleurs, les contraintes d'approvisionnement en matières premières transitant par le Cameroun, la République Démon-

cratique du Congo (RDC) et la République du Congo ainsi que le développement du secteur informel ont pesé sur les performances des branches industrielles.

Le secteur des bâtiments et travaux publics (BTP) a contribué à la croissance à hauteur de 0,3 point, en raison de la réhabilitation des édifices publics, des travaux d'entretien routier et d'aménagement des ouvrages d'art.

Les activités commerciales, de transports et de télécommunications ont pesé de 0,3 point sur la croissance, en liaison avec le marasme des cultures de rente et du secteur secondaire ainsi que la morosité des activités de télécommunications. Cette branche a néanmoins tiré profit de la reprise du trafic fluvial entre le port de Matadi en RDC et le port centrafricain de Kolongo.

Au **Congo**, le taux de croissance s'est élevé à 2,4 % en 2002 contre 3,2 % en 2001, du fait notamment de la stagnation du secteur pétrolier.

Les branches de l'agriculture, de l'élevage, de la chasse et de la pêche ont contribué à concurrence de 0,2 point de croissance, grâce à la relance des cultures vivrières et maraîchères dans les régions précédemment touchées par les tensions socio-politiques. Pour sa part, la Société Agricole de Raffinage Industrielle de Sucre (SARIS - Congo) a réalisé une production en léger repli de 2,5 %, soit 82 600 tonnes de sucre brut.

La contribution de la *sylviculture* à la croissance s'est élevée à 0,1 point, en liaison avec une hausse de 31,9 % de la production de grumes (1 155 900 m³ en 2002 contre 876 600 m³ en 2001). Cet accroissement est dû à une forte progression de l'exploitation forestière dans les régions du Niari et

de la Lékoumou ainsi qu'à l'ouverture des voies d'évacuation du bois vers le Port de Pointe-Noire. Ce secteur a toutefois souffert des difficultés liées, d'une part, à l'exportation du bois du Nord du pays via le Cameroun, en raison du renchérissement du coût du transport et, d'autre part, à l'interruption récurrente du trafic sur le Chemin de Fer Congo Océan (CFCO). Les abattements de rondins d'eucalyptus ont été faibles, revenant à 86 900 tonnes en 2002 contre 318 700 tonnes en 2001, suite à la suspension des activités de la société des Eucalyptus du Congo (ECO).

Les industries extractives ont obéré la croissance (- 0,4 point), à cause de la diminution de 1,7 % de la production de pétrole brut qui est revenue de 12,1 millions de tonnes en 2001 à 11,9 millions de tonnes en 2002. Ce tassement est lié à l'effet combiné d'une baisse des rendements des anciens champs (Emeraude, Likouala, Nkossa, Loango, Zatchi, Kitina, Djambala et Yombo) et d'une accélération des extractions des nouveaux gisements (Mwafi, Foukanda et Mboundi).

Les industries manufacturières ont contribué pour 0,9 point à la croissance grâce à la vigueur de la consommation, au renforcement des capacités de production des entreprises et à l'implantation de nouvelles unités industrielles, en particulier dans le secteur de la transformation du bois. Ce secteur a toutefois été pénalisé par la branche des produits pétroliers, notamment l'interruption des activités de la Congolaise de Raffinerie (CORAF) au dernier trimestre 2002 et la hausse des prix des hydrocarbures.

La contribution des bâtiments et travaux publics (BTP) à la croissance a été nulle du fait d'une contraction des ressources budgétaires affectées aux

grands travaux de réhabilitation des infrastructures de base.

Dans le secteur tertiaire, la branche commerce, restaurants et hôtels a participé à la croissance à hauteur de 0,6 point compte tenu du dynamisme de la consommation. Ce secteur a néanmoins été en butte à l'accélération des tensions inflationnistes et aux problèmes d'approvisionnement des marchés en produits de première nécessité, particulièrement à Brazzaville, en raison de l'instabilité socio-politique dans certaines régions, rendant difficile l'acheminement des marchandises en provenance de Pointe-Noire. L'apport des transports et télécommunications a été de 0,5 point, du fait de la réhabilitation des locomotives, des wagons et des équipements du CFCO.

Au **Gabon**, le taux de croissance en termes réels a reculé de 2 % en 2001 à - 0,1 % en 2002, du fait essentiellement de la récession constatée au niveau des secteurs pétrolier et forestier.

Dans le secteur primaire, l'agriculture, l'élevage et la pêche ont stimulé la croissance à hauteur de 0,1 %, grâce à (i) la poursuite des campagnes de renforcement des productions vivrière et maraîchère, (ii) au plan de réhabilitation des cultures cacaoyère et caféière, (iii) la création de plantations de palmiers à huile par la Société Industrielle du Gabon (SIG/WINNERPARC) et, (iv) la poursuite du programme d'extension des surfaces cultivables afin d'accroître la production de sucre par la société Sucrerie d'Afrique (SUCAF). En matière de pêche, l'ouverture du centre communautaire des pêches artisanales à Port-Gentil, la réhabilitation du Centre de pêche d'Owendo, la signature d'un protocole d'accord de pêche au thon, à la crevette et aux

céphalopodes avec l'Union Européenne, l'augmentation des flottilles de pêche industrielle et le rééquipement des pêcheurs artisanaux ont soutenu la production de la branche.

La sylviculture et l'industrie du bois ont grevé la croissance à hauteur de 0,3 point, à cause de la déprime observée sur les marchés internationaux des bois tropicaux, de la concurrence des pays voisins producteurs d'okoumé (Congo, Guinée Equatoriale) et des difficultés de fonctionnement de la Compagnie Forestière du Gabon (CFG/CORA WOOD). De la sorte, la production de grumes (toutes essences confondues) est revenue de 2 400 000 m³ en 2001 à 2 200 000 m³ en 2002, tandis que celle des sciages a baissé de 400 000 m³ en 2001 à 300 000 m³ un an plus tard.

Dans le secteur secondaire, les industries extractives ont limité la croissance de 0,6 point, en rapport avec une baisse de 2,3 % de la production de pétrole brut, en dépit de l'exploitation on shore de champs marginaux, tels que Atora et Remboué. Ainsi, la production de pétrole est revenue de 12,9 millions de tonnes en 2001 à 12,6 millions de tonnes en 2002. En revanche, la production de manganèse s'est redressée de 5,6 % pour atteindre 1,9 million de tonnes en 2002, dont 321 000 tonnes d'agglomérés, dans le contexte généralisé de relance de la production mondiale d'acier.

La contribution à la croissance des industries manufacturières a été de 0,6 point, en relation notamment avec l'installation d'une unité de production intégrée de poulets et de viande avec le concours du Gouvernement américain ainsi que l'extension et la modernisation des équipements de la Société des Eaux de Léconi (EAULECO) et de la SIG. La production de sucre a augmenté de

22,2 %, la production meunière et avicole a progressé respectivement de 9,6 % et 9,3 %, tandis que la production de bière a baissé de 7 %. Dans le même temps, la production de pétrole brut traité ainsi que celle de ciment ont progressé de près de 12,2 % et 17,2 % respectivement.

L'apport des bâtiments et travaux publics (BTP) a été nul à cause de la baisse des ressources affectées aux dépenses en capital, du fait des contraintes financières de l'Etat. Cependant, l'activité dans ce secteur a été soutenue par la réhabilitation des voiries urbaines, l'aménagement du réseau routier, le renforcement des infrastructures aéroportuaires, l'édification d'immeubles publics et la réalisation de lotissements urbains, ainsi que le programme d'aménagement du territoire dans les provinces de la Nyanga et de l'Ogooué - Ivindo.

La participation des transports et des télécommunications à la croissance a été marginale, malgré la consolidation du trafic ferroviaire liée notamment à la fermeté des ventes de manganèse, la bonne tenue du transport aérien grâce au renforcement de la flotte d'AIR GABON, la reprise des activités de la Société Gabonaise des Transports (SOGATRA) et le déploiement des activités des opérateurs de la téléphonie mobile dans les provinces. Les performances de ce secteur ont été affectées par les difficultés de la filière bois. La contribution des branches commerce et autres services a été nulle en liaison avec la morosité de l'activité économique.

En **Guinée Equatoriale**, le taux de croissance en termes réels s'est fortement ralenti de 65,6 % en 2001 à 20,9 % en 2002, en relation avec l'infléchissement du secteur pétrolier et la récession dans la filière bois.

L'agriculture de subsistance a

contribué à la croissance à hauteur de 0,1 point en raison des actions menées par les Autorités dans le cadre du programme spécial pour la sécurité alimentaire (PESA) appuyé par la FAO et la coopération cubaine, avec la dotation des associations et des coopératives paysannes en engrais et matériels agricoles (tracteurs, machines). Malgré cette embellie, la production des cultures vivrières locales est demeurée insuffisante et le recours aux importations en provenance des pays voisins s'est accentué du fait de la progression de la demande.

Le concours des cultures de rente à la croissance a été du même ordre (0,1 point), grâce à l'entrée progressive en exploitation des plantations régénérées ces dernières années et à l'augmentation du prix d'achat aux producteurs de cacao. Cependant, une partie de la production est vendue dans les pays voisins en raison des prix plus rémunérateurs, ce qui a pour conséquence de réduire le niveau des achats. Ainsi, pour la campagne 2002-2003, la récolte de cacao est estimée à 1 800 tonnes contre 3 700 tonnes en 2001-2002. La production de café a affiché une augmentation de 10 %, passant de 115 tonnes au cours de la campagne précédente à 126,5 tonnes en 2002-2003.

Le secteur sylvicole a obéré la croissance de 0,5 point, traduisant les effets de la réglementation de l'exploitation des ressources mise en œuvre par les Autorités et la transformation plus importante du bois sur place. Ainsi, la production de grumes a baissé de 16,3 % pour se situer à 531 500 m³ en 2002.

La filière des hydrocarbures est demeurée l'élément moteur de la croissance, avec une contribution de 12,6 points pour le pétrole brut et de

5,3 points pour le méthanol. La production pétrolière a augmenté de 18,5 %, pour se fixer à 11,5 millions de tonnes en 2002. Elle est répartie entre les compagnies Exxon - Mobil sur les champs Zafiro et Jade (69,5 %), Amerada Hess sur le champ Ceiba (23 %), et Marathon sur le champ Alba (7,5 %). La production de méthanol par l'usine de Punta Europa s'est située à 725 300 tonnes, en augmentation de plus de moitié par rapport au niveau atteint en 2001.

Les bâtiments et travaux publics (BTP) ont participé à hauteur de 1,2 point à la croissance, du fait de la progression des ressources budgétaires consacrées à la construction des infrastructures publiques, de la hausse des constructions individuelles et hôtelières ainsi que de l'aménagement portuaire dans la ville de Luba.

Dans le secteur tertiaire, la branche commerce, restaurants et hôtels a participé pour 0,6 point à la croissance, en liaison avec la forte demande intérieure. Le secteur hôtelier a en effet été intensément sollicité par le tourisme d'affaires et le développement de l'activité pétrolière.

La contribution du secteur des transports et des télécommunications s'est élevée à 0,1 point, stimulée par l'intensification des trafics aérien et maritime consécutive à un accroissement soutenu de la demande. Dans le domaine des télécommunications, la société Guinée Ecuatorial de Télécommunication (GETESA) a élargi sa couverture en téléphonie mobile dans les villes de Bata, Luba, Mongomo, Ebebeyin ainsi que dans la province du Centre - Sud.

Au **Tchad**, le taux de croissance en termes réels a connu une légère hausse, passant de 8,1 % en 2001 à 8,5 % en 2002, en relation avec

l'évolution des travaux d'aménagement du site pétrolier de Doba.

Les cultures vivrières ont obéré la croissance de 0,2 point, suite à la baisse de la production, au cours de la campagne agricole 2002-2003, consécutive aux mauvaises conditions climatiques, à la réduction des superficies cultivées et au recul des rendements. Les récoltes de pénicillaire, sorgho, berbéré, maïs et riz paddy se sont contractées de 8,3 % en 2002-2003, pour se situer à 1 208 000 tonnes.

L'apport des cultures de rente a été nul, en raison de la stagnation de la production de coton graine à 165 500 tonnes au cours de la campagne 2002-2003. Cette évolution s'explique par le retard des pluies, la baisse des superficies emblavées et la crise financière de la COTONTCHAD. En revanche, la production sucrière s'est accrue de 5,4 % pour s'établir à 33 200 tonnes en 2002-2003 suite au renforcement des capacités de production de la Compagnie Sucrière du Tchad (CST).

La participation de l'élevage à la croissance a été de 0,3 point, en liaison avec (i) le croît naturel du cheptel, (ii) de bons pâturages, (iii) la mise en œuvre du projet d'hydraulique pastorale et villageoise, (iv) une meilleure couverture zoosanitaire et, (v) la progression de la demande aussi bien locale qu'extérieure. Au total, le cheptel qui est constitué de bovins, ovins, caprins, camelins et asins, a augmenté de 2 % pour se chiffrer à 15 931 000 têtes en 2002.

Dans le secteur secondaire, la contribution des industries manufacturières à la croissance a été de 0,9 point en raison de la bonne tenue de l'activité d'égrenage du coton fibre. L'apport des autres industries a

été également positif à hauteur de 1,2 point, reflétant les efforts de renforcement des capacités productives de certaines entreprises suite à la vigueur de la demande intérieure, et ce malgré la persistance des délestages.

Le secteur des bâtiments et travaux publics (BTP) a été l'élément moteur de la croissance (2 points) grâce à l'accélération des travaux d'aménagement du site pétrolier de Doba, la réalisation d'infrastructures de base, la construction de canaux d'irrigation, la poursuite des forages de puits et la réhabilitation de l'aéroport de N'djamena.

Dans le secteur tertiaire, le concours des transports et des

télécommunications à la croissance s'est élevé à 0,2 point du fait de la relance des exportations de coton fibre, de l'expansion des activités d'approvisionnement du site pétrolier de Doba et de la réfection des infrastructures routières. Par ailleurs, le dynamisme des opérateurs de téléphonie cellulaire (CELTEL et LIBERTIS) a participé à l'essor de cette branche, en liaison avec l'extension de la couverture du réseau à l'intérieur du pays. L'apport du commerce s'est nettement conforté pour s'établir à 3,1 points, sous la poussée d'une demande intérieure revigorée par la hausse de la masse salariale et le regain d'activité des entreprises sous-traitantes du projet pétrolier.

C. EMPLOI - SALAIRES - PRIX

1. Evolution de l'emploi

Au **Cameroun**, l'emploi salarié dans le secteur privé a augmenté à la faveur de la progression de l'activité dans les branches des bâtiments et travaux publics, des industries manufacturières, de la métallurgie et de la téléphonie cellulaire. Les effectifs de la fonction publique sont ressortis à plus de 165 000 fonctionnaires compte tenu des recrutements dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de la défense et de la sécurité publique.

En **République Centrafricaine**, les effectifs dans les secteurs public et privé ont été affectés par la morosité de l'activité économique et la persistance des tensions socio-politiques.

Au **Congo**, les effectifs des agents de l'Etat ont été contenus autour de

70 000 fonctionnaires grâce à la limitation progressive des opérations de prise en charge du personnel civil et militaire, ainsi qu'au nettoyage du fichier de la solde. Dans le secteur privé, l'emploi salarié s'est accru avec la consolidation des activités industrielles, sylvicoles et commerciales.

Au **Gabon**, le nombre de fonctionnaires de l'Etat s'est stabilisé avec l'assainissement du fichier de la Fonction publique. Les effectifs dans le secteur privé ont reflué à cause de la dégradation de l'activité dans la branche sylvicole.

En **Guinée Equatoriale**, les effectifs du secteur public et privé ont augmenté, en raison des recrutements dans les secteurs de la santé, de l'éducation et des créations d'emplois dans les secteurs des hydrocarbures,

des bâtiments et travaux publics, ainsi que les secteurs du commerce général et du tourisme.

Au **Tchad**, l'emploi salarié s'est accru avec les recrutements de fonctionnaires dans les secteurs prioritaires de la santé, de l'éducation et du développement rural, les créations d'emploi dans la filière pétrolière et le secteur des bâtiments et travaux publics (BTP).

2. Evolution des salaires et des revenus

Au **Cameroun**, la masse salariale de la Fonction publique a augmenté de 11,3 %, en liaison avec les recrutements dans les secteurs de la santé et de l'éducation, la mise en œuvre progressive des statuts particuliers de certains corps d'agents de l'Etat et les effets financiers des avancements et des promotions. Dans le secteur privé, les revenus des salariés se sont accrus du fait principalement du maintien d'une partie de la main d'œuvre utilisée par les entreprises engagées dans la construction du pipe-line et de la mise en place de la nouvelle convention collective des entreprises industrielles. La hausse des prix des produits alimentaires en 2002 (+ 4,8 %) et la fermeté des prix aux planteurs de cacao (1 355 francs en 2002-2003 contre 1020 francs en 2001-2002) ont profité aux revenus des paysans, bien que certains aient souffert de la morosité des prix aux planteurs de café robusta (autour de 75 francs le kilogramme contre 100 francs précédemment) et de coton graine (175 francs le kilogramme contre 183 francs auparavant).

En **République Centrafricaine**, la masse salariale de la Fonction

publique, exprimée en base engagements, s'est accrue de 11,4 %, avec la prise en compte des mesures de revalorisation des salaires des militaires et du personnel du système judiciaire. Toutefois, les règlements effectifs n'ont porté que sur les arriérés de salaires au titre des années antérieures, les montants pour l'année 2002 ayant entièrement été accumulés sous forme de nouveaux arriérés. Globalement, les revenus des ménages se sont considérablement réduits en relation avec la forte régression des productions cotonnière, caféière, de diamant et de tabac. De plus, la chute du prix de vente du café (- 37,9 %), la diminution des prix unitaires du diamant (- 4,5 %) ainsi que les difficultés de versement des revenus aux cotonculteurs par la SOCOCA ont réduit les ressources financières du monde rural. Cette situation a par ailleurs été accentuée par les événements du 25 octobre 2002, qui ont paralysé les activités au cours du dernier trimestre de l'année.

Au **Congo**, la masse salariale des agents de l'Etat a progressé de 1,9 %, avec la limitation progressive des opérations de prise en charge du personnel civil et militaire. Dans le secteur privé, la consolidation des activités industrielles et commerciales a entraîné une augmentation des revenus.

Au **Gabon**, les revenus versés aux fonctionnaires ont été contenus à 219 milliards, traduisant ainsi les résultats de l'assainissement progressif du fichier de la solde et du gel des promotions à titre exceptionnel. Les salaires des employés du secteur privé ont globalement baissé sous l'effet de la morosité de l'activité économique particulièrement dans le secteur sylvicole. Néanmoins, en milieu rural,

les ménages ont bénéficié de la mise en œuvre des programmes de renforcement des capacités agricoles.

En **Guinée Equatoriale**, les revenus des ménages ont progressé en raison principalement de la revalorisation des traitements et salaires des agents de l'Etat de 15 % en janvier 2002 et de 35 % en moyenne à compter du 1er juillet 2002. De fait, la masse salariale de la Fonction publique s'est accrue de 49,3 %. Par ailleurs, les prix d'achat aux planteurs pour le cacao ont été fixés à 805 francs le kilogramme en 2002-2003 contre 500 francs en 2001-2002.

Au **Tchad**, les dépenses de personnel se sont accrues de 10,4 %, induites par les effets des avancements statutaires, de l'augmentation de 10 % à compter du mois de juillet 2002 des salaires des agents de la santé et des affaires sociales, des recrutements dans les secteurs prioritaires ainsi que de l'application de la nouvelle grille salariale de la Fonction publique. Les revenus salariaux dans le secteur privé se sont raffermis avec la poursuite des chantiers du projet pétrolier et les créations d'emplois dans les secteurs des bâtiments et travaux publics (BTP) et des services. En milieu rural, le prix d'achat de coton graine a été fixé à 157,7 francs le kilogramme au cours de la campagne 2002-2003 contre 167 francs précédemment, alors que la rémunération des produits alimentaires s'est appréciée de 6,2 %.

3. Evolution des prix

Au cours de l'année 2002, la décélération des tensions inflationnistes dans la CEMAC, perceptible depuis le dernier trimestre 2001, s'est confirmée. En effet, sur la base des chiffres fournis par les Administrations nationales chargées du suivi de l'évolution des

prix, le taux d'inflation de la CEMAC, mesuré par la variation en moyenne annuelle de l'indice des prix à la consommation, s'est situé à 3 % en 2002 contre 4,3 % en 2001. En glissement annuel, il s'est établi à 2,7 % contre 5,1 % en décembre 2001.

Le ralentissement des pressions sur les prix trouve son origine dans l'amélioration de l'offre de produits alimentaires consécutive à de meilleures récoltes de la campagne agricole 2001-2002 et dans l'inflexion de la demande intérieure dans la plupart des Etats de la Sous-région. L'inflation sous-jacente (hors alimentation et énergie) a progressé de 1,3 % en moyenne annuelle en 2002 contre 0,9 % en 2001.

Globalement, par rapport aux principaux partenaires, le différentiel d'inflation des pays de la CEMAC, tout en restant défavorable, s'est sensiblement réduit au cours de l'année 2002 pour se situer à - 1 point.

Au **Cameroun**, l'évolution du niveau général des prix a été caractérisée par un relâchement progressif des tensions inflationnistes. En effet, l'indice national des prix à la consommation a progressé de 2,8 % en moyenne annuelle à fin décembre 2002 contre 4,6 % un an plus tôt. Cette évolution résulte de la progression de l'offre de produits vivriers et maraîchers, de l'accroissement des importations de produits de consommation courante et de l'amélioration des circuits de distribution. Cette baisse de près de moitié du taux d'inflation au niveau national masque les disparités observées dans les principales villes du pays. En effet, à fin décembre 2002, l'inflation s'est située en moyenne annuelle à 2,3 % à Yaoundé et à Douala contre respectivement 5,7 % et 2,7 % en 2001 ; à 4,4 % à Garoua contre 7,5 % en 2001 ; à 3,5 % à

Bafoussam et 3,2 % à Bamenda contre 3,3 % et 2,2 % respectivement en 2001. Les principales composantes ayant sensiblement évolué sont les produits alimentaires (4,8 %) ainsi que les boissons et tabacs (3,2 %). L'inflation sous-jacente (hors alimentation et énergie) s'est accrue de 0,7 % contre 1,1 % en 2001. Les prix des produits locaux se sont appréciés de 2,9 %, tandis que ceux des produits importés ont baissé de 0,6 %.

En **République Centrafricaine**, l'évolution du niveau général des prix a suivi deux phases au cours de l'année 2002, parallèlement avec l'évolution de la conjoncture économique d'ensemble et la situation socio-politique du pays. De janvier à septembre 2002, les tensions sur les prix se sont progressivement relâchées, malgré la période de soudure (fortes pluies entre juin et août), le niveau moyen de progression des prix étant revenu de 3,8 % en janvier 2002 à 1,3 % en septembre 2002. A la suite des événements du 25 octobre 2002, la désorganisation du circuit de distribution et d'approvisionnement des grands centres urbains du pays, la destruction des infrastructures de certaines industries ainsi que la perturbation de la collecte et de la récolte de produits agricoles (vivriers et de rente) ont entraîné une augmentation sensible du niveau général des prix sur les deux derniers mois de l'année. Ainsi, d'octobre à décembre 2002, les prix ont augmenté de 5,5 %, particulièrement ceux des produits alimentaires (7,1 %), des produits manufacturiers (1,7 %) et des services (1,4 %). Au total, l'indice des prix à la consommation des ménages nationaux a progressé de 2,3 % en moyenne annuelle en 2002 contre 3,8 % en 2001. Hors alimentation et énergie, l'inflation s'est située à 3,2 % en moyenne annuelle en 2002 contre 2,2 % en 2001.

Au **Congo**, la tendance haussière des prix constatée à partir du second semestre 2001 s'est confirmée au cours de l'année 2002. En effet, le taux d'inflation s'est situé en moyenne annuelle à 3,8 % à fin décembre 2002 contre 0,4 % à fin décembre 2001. A Brazzaville et à Pointe-Noire, les prix ont respectivement progressé en moyenne annuelle de 4,4 % et 1,6 %. La résurgence des tensions inflationnistes est imputable à la hausse des prix des produits alimentaires, à la fourniture irrégulière d'énergie électrique ainsi qu'à l'appréciation des coûts de transport en liaison avec les perturbations récurrentes du trafic ferroviaire et la hausse des prix des produits pétroliers à partir du mois d'août 2002. Hors alimentation et transport, le taux d'inflation a progressé de 2,7 % à fin décembre 2002 contre 1,1 % en décembre 2001.

Au **Gabon**, l'évolution du niveau général des prix a été caractérisée par un relâchement des tensions inflationnistes. L'indice national des prix à la consommation a progressé de 0,2 % en moyenne annuelle à fin décembre 2002 contre 2,1 % douze mois plus tôt, sous l'effet essentiellement d'un ralentissement de la demande intérieure. Les principales composantes à l'origine de cette détente des prix sont les coûts des services d'hygiène (- 3,1 %) et des transports (- 0,2 %) ainsi que les prix des produits importés (- 0,3 %). En revanche, les coûts de l'énergie sont restés orientés à la hausse suite au redressement des prix des carburants intervenue en 2002. Hors alimentation et transport, les prix se sont accrus de 0,2 % à fin décembre 2002 contre - 1,3 % un an plus tôt.

En **Guinée Equatoriale**, l'année 2002 a été marquée par la persistance des tensions inflationnistes, bien qu'un retournement de tendance ait été

observé à partir du mois de juillet. Ainsi, l'indice des prix à la consommation des ménages nationaux a augmenté de 7,6 % en moyenne annuelle en 2002 contre 8,8 % en 2001. Le maintien des pressions sur les prix à la consommation est imputable (i) à la fermeté de la consommation, entretenue par les revalorisations cumulées des salaires des travailleurs des secteurs public et privé, (ii) à la fourniture irrégulière d'électricité au premier semestre 2002, (iii) à la poussée des dépenses de fonctionnement des administrations, (iv) au renchérissement des produits vivriers et carnés ainsi que des loyers et des nuitées dans les hôtels et, (v) à la progression des prix des transports aériens au niveau national. Hors alimentation et transport, l'inflation s'est située à 4,5 % en moyenne annuelle contre 4,2 % en 2001.

Au **Tchad**, l'évolution du niveau général des prix a été caractérisée par une décélération progressive des pressions inflationnistes. En effet, l'indice des prix à la consommation

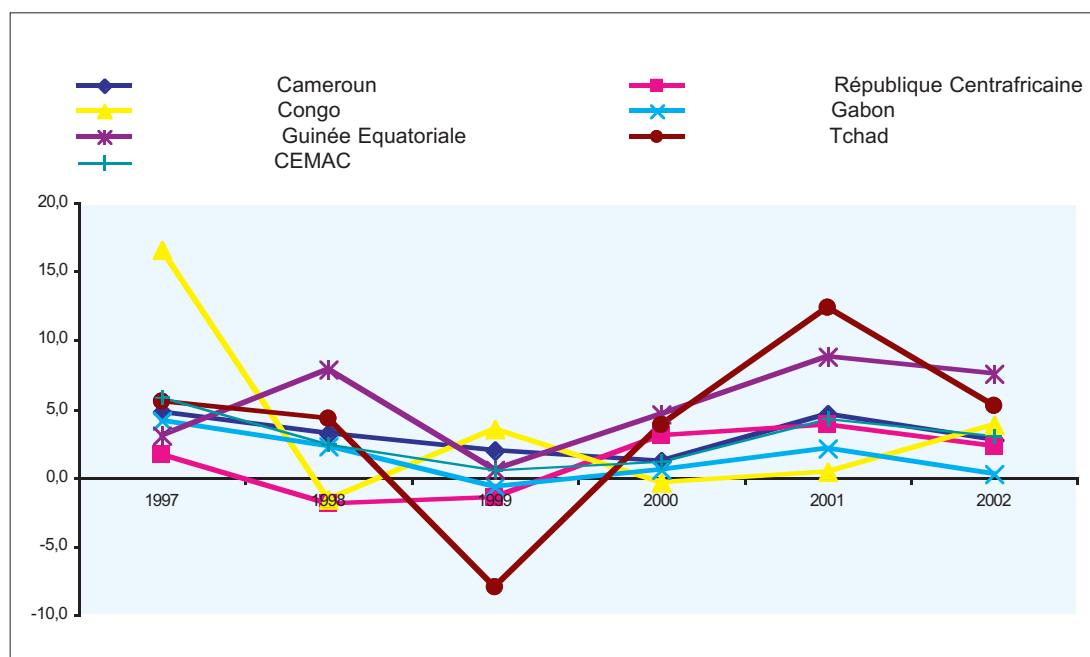
s'est accru de 5,2 % en moyenne annuelle à fin décembre 2002 contre 12,4 % un an plus tôt en raison essentiellement de meilleures récoltes céréalières réalisées au cours de la campagne 2001-2002. Le niveau de l'inflation, qui demeure élevé, a été entretenu par (i) la fermeté de la demande intérieure, (ii) le relèvement du salaire moyen des fonctionnaires et, (iii) les délestages. En outre, les mauvais résultats de la campagne agricole 2002-2003 ont commencé à peser sur les prix au cours du dernier trimestre 2002. Les principales composantes ayant sensiblement évolué sont les produits alimentaires (6,2 %), particulièrement les oléagineux (30,6 %) ainsi que les viandes et poissons (13,7 %), l'énergie (20 %) et les transports (14,4 %). Les prix des produits locaux se sont appréciés de 7,3 %, tandis que ceux des produits importés ont baissé de 2,4 %. L'inflation sous-jacente (hors alimentation et énergie) est revenue de 3 % en moyenne annuelle en décembre 2001 à 0,5 % en décembre 2002.

Tableau 4 : Taux d'inflation en moyenne annuelle des pays de la CEMAC
(Variation en % de l'indice des prix à la consommation)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Cameroun	4,7	3,2	1,9	1,2	4,6	2,8
République Centrafricaine	1,6	- 1,9	- 1,5	3,3	3,8	2,3
Congo	16,6	- 1,6	3,6	- 0,3	0,4	3,8
Gabon	4,1	2,3	- 0,7	0,5	2,1	0,2
Guinée Equatoriale	8,4	7,8	1,1	4,6	8,8	7,6
Tchad	5,6	4,3	- 8,0	3,8	12,4	5,2
CEMAC	6,0	2,4	0,5	1,3	4,3	3,0

Sources : Administrations nationales chargées du suivi des prix à la consommation

Graphique 2 : Taux d'inflation en moyenne annuelle des pays de la CEMAC
(Variation en moyenne annuelle)



D. FINANCES PUBLIQUES

1. Orientation générale

En 2002, l'évolution des finances publiques des Etats membres de la CEMAC a été marquée par une quasi-stagnation des recettes budgétaires et une légère progression des dépenses publiques. En conséquence, l'excédent budgétaire, base engagements et hors dons, s'est amenuisé, revenant de 247,2 milliards en 2001 (1,6 % du PIB) à 195 milliards en 2002 (1,2 % du PIB).

Les grandes tendances ont été les suivantes :

- une progression de 0,5 % du niveau des recettes budgétaires, qui ont représenté 21,7 % du PIB en 2002, sous l'effet principalement de l'évolution favorable des recettes non pétrolières, en hausse de 7,8 %, grâce à l'expansion

économique, au renforcement des capacités des régies financières et à la multiplication des contrôles. Toutefois, les recettes pétrolières sont ressorties en baisse de 6,4 %, du fait notamment d'un recul des cours du dollar sur les marchés internationaux (- 5 %), qui a totalement annihilé les effets positifs de l'accroissement de la production de pétrole brut (+ 2,7 %) et de la bonne tenue des cours du baril (+ 2,5 %) ;

- une augmentation de 2,1 % des dépenses budgétaires qui n'ont toutefois représenté que 20,5 % du PIB en 2002 contre 21,2 % un an plus tôt. Cette situation a découlé essentiellement d'une hausse de 11,6 % des dépenses courantes primaires et, dans une moindre mesure, d'une progression de 3 %

des dépenses en capital qui sont demeurées quasiment stables (5,2 % du PIB) ;

- un repli de 20,4 % de l'excédent du solde primaire, revenu de 7,5 % du PIB en 2001 à 5,7 % en 2002.

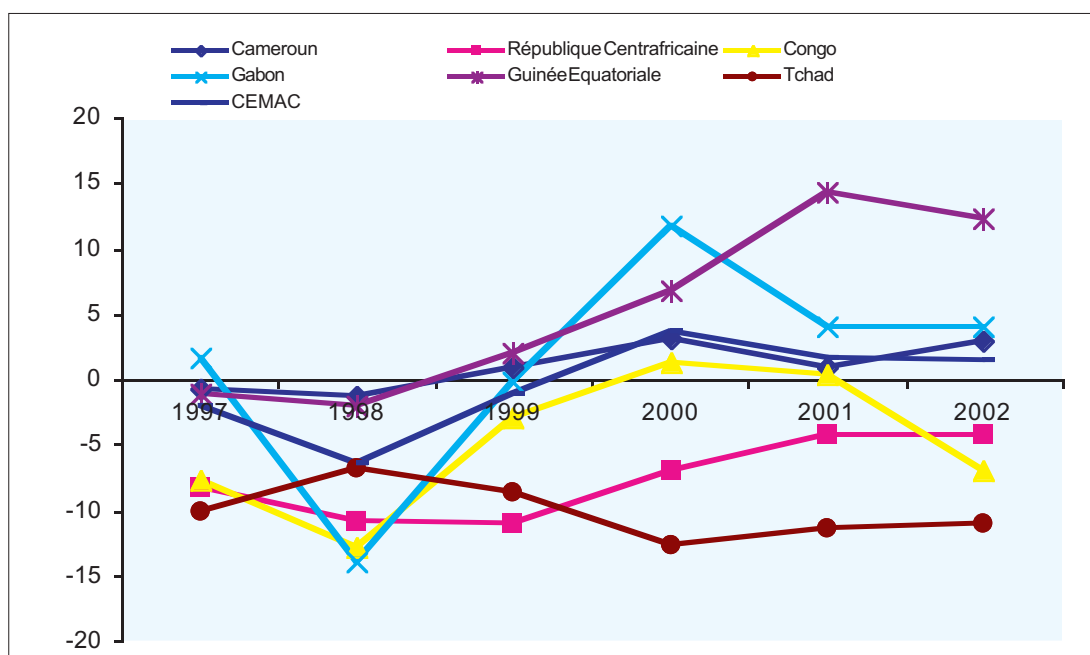
Tableau 5 : Evolution du solde budgétaire global, base engagements, hors dons
(en % du PIB)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Cameroun (1)	- 0,8	- 0,7	- 1,9	3,4	1,0	3,0
République Centrafricaine	- 8,3	- 10,9	- 11,0	- 7,0	- 4,2	- 3,7
Congo	- 7,7	- 12,9	- 2,9	1,3	0,4	- 7,0
Gabon	1,6	- 14,0	- 0,2	11,8	4,0	4,1
Guinée Equatoriale	- 1,1	- 2,1	2,0	6,7	14,3	12,3
Tchad	- 10,0	- 6,9	- 8,8	- 12,9	- 11,6	- 14,9
CEMAC	- 2,1	- 6,5	- 1,1	3,7	1,6	1,2

Sources : Administrations nationales, FMI et BEAC

(1) Données en exercice budgétaire, allant du 1^{er} juillet de l'année n au 30 juin n+1, sauf en 2001 et 2002

Graphique 3 : Solde budgétaire global, base engagements, hors dons
(en % du PIB)



1. Exécution des budgets par État

Au **Cameroun**, les recettes budgétaires se sont établies à 1 343,2 milliards (17,7 % du PIB) en 2002 contre 1 251,5 milliards en 2001 (17,5 % du

PIB), en hausse de 7,3 %. Les recettes pétrolières sont passées de 337,4 milliards à 368,9 milliards, en liaison avec l'appréciation des cours du pétrole brut et en dépit d'un repli du dollar. Les recettes non pétrolières ont augmenté de 6,6 % pour atteindre

974,3 milliards en 2002 contre 914,1 milliards l'exercice précédent, grâce au renforcement des services du fisc et à la multiplication des contrôles. Les dépenses budgétaires, pour leur part, se sont élevées à 1 112,7 milliards en 2002 (14,6 % du PIB), en baisse de 5,7 % par rapport à celles de 2001, dont 959,4 milliards de dépenses courantes et 153,3 milliards de dépenses en capital. L'alourdissement des dépenses courantes est imputable pour l'essentiel à l'accroissement de 11,3 % de la masse salariale chiffrée à 389,9 milliards. En revanche, la baisse de 35,1 % des dépenses en capital est due principalement à une mobilisation moins soutenue des financements extérieurs ainsi qu'à des retards enregistrés dans l'exécution des projets PPTe.

L'excédent budgétaire global, base engagements, de 230,5 milliards en 2002 (3 % du PIB) contre 71,8 milliards un an plus tôt (1 % du PIB) a permis aux Autorités de réduire les arriérés intérieurs de 32,7 milliards et extérieurs à hauteur de 584,2 milliards, ramenant de ce fait le solde budgétaire global, base caisse, à un déficit de 386,4 milliards. Compte tenu d'un amortissement de la dette extérieure de 310,4 milliards et d'un financement intérieur net de 277,7 milliards, le besoin de financement extérieur du budget pour l'exercice 2002 s'est chiffré à 974,5 milliards. Il a été couvert par les rééchelonnements de dettes accordés par le Club de Paris et le Club de Londres (895,2 milliards), les prêts-programmes (31,5 milliards), les prêts-projets (26,3 milliards), les dons courants (19,4 milliards) et les dons-projets (2 milliards).

En **République Centrafricaine**, les recettes budgétaires ont atteint 78,5 milliards en 2002 (11,1 % du PIB) contre 63,2 milliards en 2001 (9,1 % du PIB), soit une hausse de 24,3 %. Cette

évolution s'explique essentiellement par les efforts de recouvrement engagés pendant le premier semestre par les régies financières, notamment auprès des entreprises forestières. De même, les recettes douanières ont tiré profit des contrôles plus stricts effectués sur la valeur des marchandises importées et de la reprise des activités commerciales pour s'établir à 29,1 milliards en 2002 contre 20,9 milliards un an auparavant. Les dépenses budgétaires se sont élevées à 104,4 milliards en 2002 (14,7 % du PIB) contre 92 milliards un an plus tôt. Cette situation a découlé pour une grande part de la hausse de 16,6 % des dépenses courantes, en liaison avec un accroissement de 11,4 % de la masse salariale, évaluée à 32,5 milliards et une progression sensible (+ 35 %) des dépenses de biens et services du fait principalement des dépenses additionnelles de sécurité. Pour leur part, les dépenses d'investissement ont crû de 7,8 % pour atteindre 35,3 milliards en 2002 contre 32,8 milliards en 2001, en raison de la poursuite des travaux de bitumage de la voie de désenclavement Bangui-Garoua Boulaï, de réhabilitation des édifices publics et de réfection du Stade Barthélémy BOGANDA.

La gestion des finances publiques s'est soldée par un déficit budgétaire, base engagements, de 25,9 milliards en 2002 (3,7 % du PIB) contre 28,9 milliards en 2001 (4,2 % du PIB). Pour faire face à ce déficit, à l'amortissement de la dette extérieure de 20,3 milliards et au financement intérieur net de 8,7 milliards, des ressources extérieures ont été mobilisées à hauteur de 24,8 milliards (1,2 milliard d'aides, 22,4 milliards de ressources liées aux projets et 1,2 milliard de prêts-trésorerie). Il en est résulté une accumulation d'arriérés de paiements extérieurs de 26,2 milliards et intérieurs pour 3,9 milliards.

Au **Congo**, les recettes budgétaires se sont chiffrées à 571,7 milliards en 2002 (25,7 % du PIB) contre 661,8 milliards en 2001 (30,2 % du PIB), soit une baisse de 13,6 %. Les recettes pétrolières sont revenues de 464,9 milliards à 397,5 milliards, à cause de la baisse de la production pétrolière conjuguée au repli des cours du dollar. Les recettes non pétrolières, quant à elles, ont régressé de 11,5 %, s'établissant à 174,2 milliards contre 196,9 milliards l'année précédente, du fait des résultats décevants observés au niveau des recettes douanières et des recettes sur impôts et taxes, imputables notamment aux nombreux arrêts du trafic ferroviaire au cours de l'année. De même, des difficultés sont apparues dans la mise en œuvre de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA). De leur côté, les dépenses budgétaires ont augmenté de 11,4 %, à 728 milliards en 2002 (32,7 % du PIB) contre 653,3 milliards en 2001. Les dépenses courantes se sont accrues de 16,3 %, en relation avec la progression des dépenses de biens et services à 160,7 milliards (+ 30,3 %) et des transferts et subventions à 104,4 milliards (+ 94,2 %). En revanche, les dépenses en capital ont peu évolué (+ 0,2 %), traduisant la volonté des Autorités d'adapter le rythme d'engagement de celles-ci aux capacités financières ordinaires de l'Etat.

Le solde budgétaire, base engagements, a enregistré un déficit de 156,3 milliards (7 % du PIB) contre un excédent de 8,5 milliards en 2001 (0,4 % du PIB). En y intégrant l'amortissement de la dette extérieure (259,6 milliards), le désengagement vis-à-vis du secteur non bancaire (41,4 milliards) et l'apurement des arriérés intérieurs (18,8 milliards), le besoin de financement de l'Etat est ressorti à 476,1 milliards. Il a été financé par un réaménagement de la dette extérieure à hauteur de 10,6 milliards, des tirages

extérieurs pour 237,4 milliards (dont 3,7 milliards au titre des dons, 19,6 milliards de prêts-projets et 214,1 milliards au titre de la dette gagée) et des tirages sur le système bancaire pour 18 milliards. L'insuffisance des ressources ainsi mobilisées a contraint le Gouvernement à accumuler de nouveaux arriérés de paiements extérieurs d'un montant de 210,2 milliards.

Au **Gabon**, les recettes budgétaires de l'année 2002 ont diminué de 7,2 %, s'établissant à 1 089 milliards (32,5 % du PIB) contre 1 173,6 milliards en 2001 (34,8 % du PIB). Les recettes pétrolières ont enregistré une baisse de 19,1 %, en liaison avec la dégradation des cours mondiaux du dollar et la régression de la production. Les recettes non pétrolières ont progressé de 14,1 % grâce à la bonne mobilisation des impôts directs et de la TVA par les régies financières. Les dépenses de l'Etat se sont repliées de 8,5 %, revenant de 1 038,7 milliards en 2001 à 950 milliards en 2002 (28,3 % du PIB) dont 750,7 milliards de dépenses courantes et 199,3 milliards de dépenses en capital. Les dépenses courantes ont reculé de 14,2 %, du fait de la baisse de 14,3 % des dépenses de biens et services et d'une chute sensible (55,6 %) des intérêts payés au titre de la dette extérieure. De même, la poursuite des opérations de nettoyage du fichier de la solde a permis de contenir la masse salariale à 219 milliards (- 0,3 %). Enfin, les dépenses d'investissement ont progressé de 21,8 % sous l'effet principalement d'un accroissement des projets financés sur ressources extérieures.

En conséquence, l'excédent budgétaire, base ordonnancement⁷, est demeuré confortable, passant de 134,9 milliards en 2001 (4 % du PIB) à 139 milliards en 2002 (4,1 % du PIB). Le

besoin de financement global de l'Etat, qui s'est élevé à 229,4 milliards, après la prise en compte de l'amortissement de la dette extérieure de 239,3 milliards, du désengagement vis-à-vis du système bancaire à hauteur de 50,7 milliards et de l'apurement des arriérés intérieurs pour 78,4 milliards, a été partiellement couvert par des emprunts extérieurs pour 19,6 milliards, des allègements de la dette extérieure de 13,5 milliards et des tirages sur le secteur non bancaire de 4,6 milliards. Il en est résulté une accumulation d'arriérés extérieurs de 191,8 milliards.

En **Guinée Equatoriale**, les recettes budgétaires de 2002 sont ressorties à 414,5 milliards (27,2 % du PIB) contre 348 milliards en 2001 (26,5 % du PIB), en hausse de 19,1 % compte tenu essentiellement d'une progression de 20,2 % des recettes pétrolières (362,5 milliards), qui ont bénéficié de la bonne tenue des cours du baril de pétrole brut et de l'augmentation de la production de pétrole. Les recettes non pétrolières ont augmenté de 12 %, en relation avec le dynamisme de l'activité économique, plus particulièrement dans les secteurs forestiers et de la sous-traitance pétrolière. Les dépenses budgétaires, pour leur part, se sont établies à 227,2 milliards en 2002 (14,9 % du PIB), en accroissement de 41,5 %, en liaison avec le relèvement de 62,4 % des dépenses courantes (100,6 milliards), en particulier une hausse de près de moitié de la masse salariale (26 milliards) et un doublement des dépenses de biens et services. Les dépenses d'investissement ont crû de 28,3 % pour se fixer à 126,6 milliards,

en relation avec le budget alloué à la mise en place des infrastructures de base (santé, éducation et infrastructures routières).

La gestion des finances publiques s'est soldée par un excédent budgétaire, base engagements, de 187,2 milliards en 2002 (12,3 % du PIB) contre 187,4 milliards (14,3 % du PIB) l'année précédente. Cet excédent budgétaire a permis le règlement des arriérés intérieurs (1,5 milliard), l'amortissement de la dette extérieure (5,2 milliards) et le désengagement net de l'Etat vis-à-vis du système monétaire (16,9 milliards) et du secteur non bancaire (164 milliards). Il en est toutefois résulté une légère accumulation d'arriérés extérieurs de 0,4 milliard.

Au **Tchad**, les recettes budgétaires de l'année 2002 se sont situées à 110 milliards (9,1 % du PIB) contre 91,7 milliards en 2001 (8,4 % du PIB), en hausse de 19,9 %, sous l'effet de l'accroissement de 51,6 % des impôts sur les revenus. Les dépenses budgétaires se sont établies à 289,5 milliards (24 % du PIB), en progression de 32,7 % par rapport à 2001. Cette évolution est imputable aux dépenses courantes qui se sont accrues de 28,2 % en relation avec l'augmentation de 90,9 % des dépenses de transferts et subventions (18,9 milliards) et de 10,4 % de la masse salariale (48,9 milliards). De plus, les dépenses d'investissement se sont accrues de 37,3 %, se situant à 147,2 milliards en 2002 contre 107,2 milliards l'année précédente, en rapport avec l'accélération des grands travaux de

⁷ La procédure d'exécution budgétaire comprend quatre phases : i) l'engagement qui correspond à l'acte par lequel l'Etat s'oblige envers un fournisseur à lui payer des biens et services (lancement d'un bon de commande), ii) la liquidation qui est la phase de détermination du montant exact de la facture après certification du service fait, iii) l'ordonnancement qui représente l'acte par lequel, après avoir liquidé les droits d'un créancier, le contrôleur donne l'ordre au comptable de payer sur la caisse et, iv) le paiement qui correspond à la phase de sortie effective d'argent après contrôle de la régularité des opérations (bonne imputation budgétaire) par le comptable. En raison des délais très courts qui existent entre les trois premières phases de la procédure d'exécution budgétaire au Gabon, les dépenses publiques sont appréhendées au niveau de l'ordonnancement.

l'Etat, notamment les infrastructures routières et aéroportuaires.

Le déficit budgétaire, base engagements, s'est établi à 179,5 milliards (14,9 % du PIB), contre 126,5 milliards en 2001 (11,6 % du PIB). En tenant compte de l'amortissement de la dette publique extérieure (21,9 milliards), du paiement des arriérés intérieurs (7,2 milliards) et du désengagement net vis-à-vis du secteur bancaire (7,6 milliards), il

apparaît un besoin de financement de 216,2 milliards couvert à hauteur de 135,1 milliards par des ressources extérieures comprenant des financements liés aux projets (74,4 milliards), des emprunts (49 milliards), des dons courants (7,4 milliards) et des allègements de la dette (4,3 milliards). Par ailleurs, le Gouvernement a obtenu 79,2 milliards de concours non bancaires et a accumulé des arriérés sur la dette extérieure (1,9 milliard).

E. SECTEUR EXTERIEUR

1. Balance des paiements

La balance des paiements consolidée de la CEMAC a été marquée par une amélioration de l'excédent commercial, qui est passé de 2 885,8 milliards en 2001 à 3 153 milliards en 2002, en raison d'un recul significatif des importations et d'une croissance modérée des exportations. Le déficit des services s'est accentué, se situant à 2 251,2 milliards en 2002 contre 1 893,6 milliards en 2001, tandis que le solde négatif des revenus s'est creusé, passant de 2 129,3 milliards en 2001 à 2 335,7 milliards en 2002. En outre, les entrées nettes des transferts courants ont diminué de 105,3 milliards

en 2001 à 88,8 milliards en 2002. En conséquence, le déficit du compte des transactions courantes s'est alourdi à 1 031,5 milliards en 2002 (8,1 % du PIB) contre 1 031,5 milliards en 2001 (6,6 % du PIB). Grâce à un accroissement des apports nets de capitaux (451,9 milliards en 2002 contre 451,9 milliards en 2001), le déficit global de la balance des paiements s'est replié, s'établissant à 524,5 milliards en 2002 contre 704,6 milliards en 2001. Il a été comblé par des financements exceptionnels de 770 milliards qui ont ainsi permis une amélioration de la position extérieure des Autorités Monétaires de 245,5 milliards.

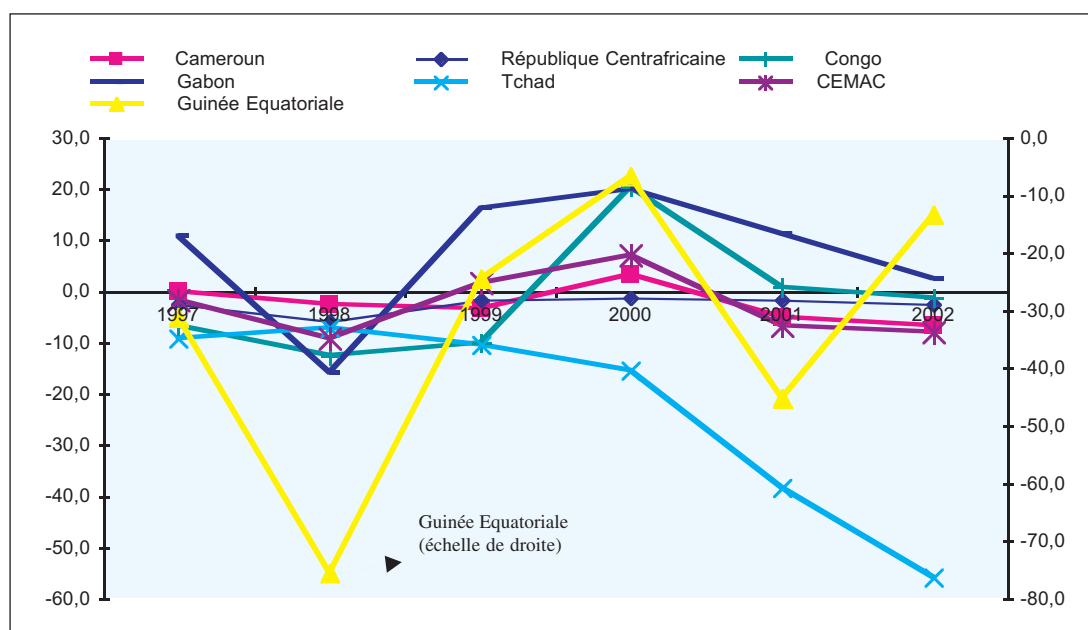
Tableau 6 : Solde extérieur courant (transferts officiels inclus)
(en % du PIB)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Cameroun (1)	- 0,1	- 2,6	- 3,3	3,2	- 5,2	- 6,8
République Centrafricaine	- 2,5	- 5,8	- 1,6	- 1,1	- 1,7	- 2,7
Congo	- 6,7	- 12,3	- 9,8	20,3	- 0,9	- 1,1
Gabon	10,8	- 15,9	16,1	19,9	11,3	2,7
Guinée Equatoriale	- 31,2	- 75,5	- 24,6	- 6,7	- 45,2	- 13,4
Tchad	- 9,3	- 6,9	- 10,6	- 15,4	- 38,5	- 55,8
CEMAC	- 1,6	- 9,1	1,6	7,1	- 6,6	- 8,1

Sources : Administrations nationales, FMI et BEAC

(1) Données en exercice budgétaire, allant du 1^{er} juillet de l'année n au 30 juin n+1, sauf en 2001 et 2002

Graphique 4 : Solde extérieur courant (transferts officiels inclus)
(en % du PIB)



Au **Cameroon**, le déficit de la balance courante s'est creusé en 2002, atteignant 514,6 milliards (6,8 % du PIB) contre 370,8 milliards en 2001 (5,2 % du PIB). Cette détérioration a pour origine la forte augmentation des paiements au titre des services liés à la construction du pipe-line et, dans une moindre mesure, l'accroissement des intérêts au titre de la dette publique. L'excédent de la balance commerciale est demeuré modéré, s'établissant à 17,8 milliards en 2002 contre 48 milliards un an plus tôt. Dans le même temps, le déficit des services s'est alourdi, passant de 312,8 milliards à 414,3 milliards. Les sorties au titre des revenus se sont accrues (225,8 milliards en 2002 contre 220,3 milliards en 2001). Par ailleurs, le solde positif des transferts courants a reculé (107,7 milliards contre 114,2 milliards l'exercice précédent). Les entrées nettes du compte de capital et d'opérations financières se sont amenuisées, revenant de 185,1

milliards en 2001 à 152 milliards en 2002, à cause d'une diminution des investissements directs étrangers et du repli des tirages extérieurs de l'Etat. Au total, le déficit global a été ramené de 223,6 milliards en 2001 à 175,3 milliards en 2002. Il a été financé par des remises de dettes à hauteur de 311,1 milliards qui en même temps ont contribué à la reconstitution des réserves officielles de 135,8 milliards.

En **République Centrafricaine**, le déficit de la balance courante s'est alourdi, se situant à 19 milliards en 2002 (2,7 % du PIB) contre 11,8 milliards en 2001 (1,7 % du PIB). Cette dégradation s'explique surtout par la baisse des transferts courants nets, atténuée par un recul important du déficit des services. L'excédent commercial s'est détérioré, passant de 25,8 milliards en 2001 à 23,1 milliards en 2002, en relation avec la baisse des exportations de diamants bruts et de

café. Le déficit des services s'est contracté de 57,4 à 47,3 milliards et celui des revenus s'est replié de 5,5 à 5,3 milliards. Le solde du compte de capital et d'opérations financières s'est rétréci de - 19,7 milliards en 2001 à - 9 milliards en 2002. En définitive, le déficit global de la balance des paiements est passé de 30,3 milliards en 2001 à 34,4 milliards en 2002. Il a été financé par une réduction des réserves de change de 8,1 milliards et des financements exceptionnels de 26,2 milliards.

Au **Congo**, le déficit de la balance courante s'est légèrement accru, évoluant de 20,8 milliards (0,9 % du PIB) en 2001 à 24 milliards (1,1 % du PIB) en 2002. Cette dégradation est due à la forte hausse du solde négatif des revenus (de 497,6 à 599,6 milliards) et, dans une moindre mesure, à l'accroissement du déficit des services (de 519,2 à 531,2 milliards). Toutefois, l'excédent commercial a progressé de 10,6 % pour s'établir à 1 113,6 milliards en 2002, grâce à la fermeté des cours du pétrole. Le déficit du compte de capital et d'opérations financières a sensiblement régressé, s'établissant à 130,6 milliards en 2002 contre 254,5 milliards en 2001. En conséquence, le solde global négatif s'est réduit à 245,5 milliards en 2002 contre 284,5 milliards en 2001. Le financement de ce déficit a été assuré par une diminution de la position extérieure nette des Autorités Monétaires de 24,7 milliards, un réaménagement de la dette de 10,6 milliards et une accumulation d'arriérés extérieurs de 210,2 milliards.

Au **Gabon**, le solde positif des transactions courantes est revenu de 383,3 milliards en 2001 (11,3 % du PIB) à 90,1 milliards en 2002 (2,7 % du PIB), en relation avec la baisse de l'excédent commercial (1 203,4 milliards en 2002 contre 1 284,1

milliards en 2001), liée à l'effritement des exportations pétrolières et forestières, ainsi que l'accroissement du déficit des services (571,8 milliards contre 378,8 milliards) et des revenus (503,8 milliards contre 464,6 milliards). Le déficit du compte de capital et d'opérations financières s'est contracté, s'établissant à 205,6 milliards en 2002 contre 495,8 milliards en 2001. En définitive, le déficit du solde global a diminué, ressortant à 113,2 milliards en 2002 contre 197 milliards en 2001. Il a été couvert par une accumulation d'arriérés extérieurs de 191,8 milliards permettant ainsi une amélioration de la position extérieure des Autorités Monétaires de 92 milliards.

En **Guinée Equatoriale**, le déficit des transactions courantes s'est allégé, revenant de 592,8 milliards (45,2 % du PIB) en 2001 à 204,9 milliards (13,5 % du PIB) en 2002. Cette évolution est due à l'augmentation de 57,2 % de l'excédent de la balance commerciale qui passe de 760,2 milliards en 2001 à 1 195,2 milliards en 2002, en liaison avec l'expansion du secteur pétrolier, et à la baisse du déficit des services (de 426,7 à 416,6 milliards). En revanche, le déficit des revenus s'est aggravé (de 924,7 à 982,1 milliards). L'excédent du compte de capital et d'opérations financières a chuté de 630,7 milliards en 2001 à 136,1 milliards en 2002. Au total, la balance globale a dégagé un solde positif de 3,7 milliards, qui s'est traduit par une consolidation de la position extérieure nette des Autorités Monétaires de 4,1 milliards, après la prise en compte d'une accumulation d'arriérés extérieurs de 0,4 milliard.

Au **Tchad**, le déficit des transactions courantes s'est accru de près de moitié, évoluant de 418,6 milliards (38,5 % du PIB) en 2001 à 672,7 milliards (55,8 % du PIB) en 2002, suite à l'aggravation des déficits

de la balance commerciale (400,1 milliards en 2002 contre 239,4 milliards en 2001) et des services (270 milliards contre 198,7 milliards un an plus tôt). Cette évolution des échanges extérieurs est imputable à la forte augmentation des importations de biens et services découlant du projet de construction du pipe-line entre Kribi et Doba. Par ailleurs, les transferts courants reçus de l'extérieur ont fléchi de 54 % pour se situer à 16,5 milliards. Le compte de capital et d'opérations financières s'est caractérisé par des entrées importantes de capitaux, s'élevant à 790 milliards en 2002

contre 406,1 milliards en 2001, en rapport avec les investissements directs étrangers liés aux projets pétroliers de Doba et de Sédigui. En somme, la balance globale est ressortie excédentaire de 40,2 milliards contre un déficit de 6,2 milliards en 2001, permettant l'amélioration de la position extérieure des Autorités Monétaires de 46,4 milliards suite à la prise en compte du retraitement du service de la dette pour 4,3 milliards et d'une accumulation d'arriérés extérieurs de 1,9 milliard.

Tableau 7 : Balance des paiements des États de la CEMAC

(en milliards de FCFA)

	Cameroun (1)			Republique Centrafricaine			Congo			Gabon			Guinée Equatoriale			Tchad			TOTAL CEMAC			
	1999/ 2000	2001	2002	2000	2001	2002 (1)	2000	2001	2002 (1)	2000	2001 (1)	2002 (1)	2000	2001	2002 (1)	2000	2001	2002 (1)	2000	2001 (1)	2002 (1)	
I. COMPTE TRANSACTIONS COURANTES																						
1. Biens	203,6	-370,8	-514,6	-7,6	-11,8	-19,0	461,5	-20,8	-24,0	712,7	383,3	90,1	-57,8	-592,8	-204,9	-143,9	-418,6	-672,7	1 049,3	-1 031,5	-1 345,1	
Exportations	-221,1	48,0	17,8	31,1	25,8	23,1	1 449,9	1 007,1	1 113,6	1 796,0	1 284,1	1 203,4	561,6	760,2	1 052	-36,8	-239,4	-400,1	4 213,9	2 885,8	3 153,0	
Importations	1 366,4	-1 414,3	-1 312,9	-83,3	-104,3	-99,0	-324,1	-499,5	-481,7	-588,2	-631,9	-614,3	-888,6	-1 344,4	-1 544,4	137,2	138,3	-518,1	6 722,4	6 423,8	6 487,3	
2. Services	-905,9	-1 366,3	-1 295,1	-83,3	-78,5	-75,9	-324,1	-499,5	-481,7	-588,2	-631,9	-614,3	-888,6	-1 344,4	-1 544,4	-394,2	-174,0	-377,7	-518,1	-2 508,6	-3 334,3	
Transport	-180,0	-312,8	-414,3	-59,6	-57,4	-47,3	-428,5	-519,2	-531,2	-484,0	-378,8	-571,8	-387,4	-426,7	-416,6	-137,0	-198,7	-270,0	-1 713,8	-1 893,6	-2 251,2	
Transports	-26,0	-37,5	-53,5	-37,6	-34,6	-10,1	-34,6	-57,9	2,9	-123,4	-101,5	-65,9	-66,4	-93,5	-9,2	-60,0	-124,1	-11,7	-457,3	-449,0	-147,5	
Fret et assurance	-36,5	-74,9	-66,6	-28,7	-26,3	-21,8	-47,3	-70,1	-83,0	-97,5	-98,7	-126,3	-64,2	-84,1	-62,5	-50,3	-112,7	-152,4	-387,8	-466,7	-512,6	
Voyages	-39,0	-37,1	-33,1	-20,0	-17,6	-18,9	-28,7	-31,4	-31,3	-45,3	-43,0	-46,4	-10,5	-11,9	-6,1	-29,7	-24,6	-29,1	-172,8	-263,0	-164,9	
Autres services aux entreprises	-92,0	-177,4	-275,6	-9,0	-5,2	-2,7	-342,1	-406,2	-417,8	-207,8	-140,3	-337,8	-273,8	-285,4	-335,9	-52,6	-56,0	-90,5	-804,5	-1 070,4	-1 460,3	
Services fournis ou reçus par les administrations publiques	13,5	14,1	14,5	14,7	6,0	6,2	-2,7	-2,2	-2,0	-3,0	4,6	4,6	-1,3	13,0	-2,9	13,2	14,5	13,7	34,7	50,0	34,1	
3. Revenus	-152,3	-220,3	-225,8	-9,1	-5,5	-5,3	-573,4	-497,6	-599,6	-554,4	-464,6	-503,8	-232,0	-924,7	-982,1	8,0	-16,5	-19,1	-1 559,8	-2 129,3	-2 335,7	
Rémunérations des salariés	0,0	0,0	0,0	2,1	3,1	2,9	-16,6	-13,9	-21,3	-22,6	-10,9	-23,0	-16,5	-3,7	-7,3	3,6	-3,9	-4,5	-50,1	-29,2	-53,2	
Revenus des investissements	-152,3	-220,3	-225,8	-11,2	-8,7	-8,2	-556,8	-483,7	-578,3	-578,3	-531,8	-463,7	-480,8	-215,5	-921,1	-974,8	4,4	-12,5	-14,6	-1 509,7	-2 100,0	-2 282,5
Investissements directs	nd	nd	nd	-2,3	-1,5	nd	-331,8	-270,4	nd	-327,7	-133,0	nd	-198,5	-833,8	nd	-0,8	-3,2	nd	-861,2	nd	nd	
Investissements de portefeuille	nd	nd	nd	-0,1	0,0	nd	0,0	0,2	nd	-16,6	-0,2	nd	-0,3	0,0	nd	-9,9	0,0	-26,9	nd	nd	nd	
Intérêts sur les autres investissements	nd	nd	nd	-8,8	-7,2	-10,0	-225,0	-213,5	-582,6	-187,5	-320,5	-503,2	-16,6	-87,3	-976,9	0,0	-9,3	-15,6	-437,9	nd	nd	
dont Administrations Publiques	-111,3	-185,5	-192,6	-7,5	-6,6	-7,0	-150,3	-145,3	-121,4	-186,6	-263,0	-125,9	-3,7	-4,7	-2,6	9,0	-8,5	-10,6	-493,2	-613,7	-460,1	
4. Transferts courants	75,5	114,2	107,7	30,0	25,3	10,5	13,4	-11,2	-6,8	0,0	-57,4	-37,7	0,0	-1,5	-1,4	0,2	35,9	16,5	132,2	105,3	88,8	
Adm. Publiques	67,0	102,7	93,4	29,2	22,8	8,5	8,4	-4,9	3,8	56,3	6,5	-0,2	7,7	10,6	-0,3	7,2	21,6	11,0	188,1	159,3	116,2	
Autres secteurs	8,5	11,5	14,3	0,8	2,4	2,0	5,0	-6,3	-10,6	10,8	-63,9	-37,5	-37,5	-7,7	-12,1	-1,1	0,4	14,3	5,5	18,6	-54,0	-27,4
II. COMPTES DE CAPITAL & D'OPER. FINAN.																						
1. Transferts de capital	-93,1	185,1	152,0	-5,2	-19,7	-9,0	-578,4	-254,5	-130,6	-677,1	-495,8	-205,6	67,8	630,7	136,1	151,2	406,1	790,0	-1 112,8	451,9	732,9	
Transferts de capital	0,0	22,2	2,0	24,1	14,3	22,1	2,8	9,8	3,7	3,7	0,0	1,9	0,0	4,8	0,0	36,9	42,2	75,4	74,9	95,2	103,2	
Adm. Publ.	0,0	22,2	2,0	24,1	14,2	22,1	1,9	3,7	3,7	0,0	1,7	0,0	0,0	4,7	0,0	35,9	40,4	74,4	73,1	87,0	102,2	
Autres secteurs	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	1,0	6,1	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0	0,1	0,0	0,9	1,8	1,0	1,9	8,2	1,0	
2. Acq./cessions d'actifs non fin. Non prod.	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,4	0,0	-0,4	-0,5	0,0	-0,2	0,2	0,0	0,0	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,6	-0,8	0,0	
3. Opér. Fin. Autres que financ. du solde global	-93,1	162,9	150,0	-29,3	-33,5	-31,1	-580,8	-263,8	-134,3	-676,9	-497,9	-205,6	67,8	626,0	136,1	114,3	363,8	714,6	-1 187,1	357,5	629,7	
Investissements directs	nd	nd	nd	0,6	3,8	3,0	115,4	52,3	167,1	-48,4	-67,4	85,9	79,3	689,6	225,4	81,7	337,1	627,8	228,7	nd	nd	
Investissements de portefeuille	nd	nd	nd	-0,9	-0,3	-0,3	0,2	-8,5	-4,9	-7,7	0,4	0,0	0,0	-0,3	0,0	0,1	0,0	0,0	-8,4	nd	nd	
Autres Investissements	-93,1	162,9	150,0	-29,0	-37,1	-33,8	-686,4	-307,6	-296,4	-620,8	-430,9	-291,5	-11,4	-63,4	-89,3	32,5	26,7	86,8	-1 407,4	-649,3	-474,2	
dont Administrations Publiques	-39,5	-217,9	-252,6	-5,0	-17,1	-18,8	-388,1	-285,1	-25,9	-168,0	-211,4	-221,6	32,2	-9,2	-5,2	24,9	30,0	27,1	-534,6	-710,7	-497,0	
III. ERREURS ET OMISSIONS																						
	-138,4	-37,9	187,3	1,7	1,2	-6,5	-55,2	-9,1	-90,8	-103,4	-84,5	2,3	1,1	-95,1	72,6	-3,9	6,4	-75,8	-267,7	-125,0	87,7	
IV. SOLDE GLOBAL DE LA BALANCE																						
	-27,9	-223,6	-175,3	-11,0	-30,3	-34,4	-172,1	-284,5	-245,5	-67,8	-197,0	-113,2	11,1	37,0	3,7	1,5	-6,2	40,2	-331,0	-704,6	-524,5	
V. FINANCEMENT DU SOLDE GLOBAL																						
1. Position extér. des autorités monétaires (2)	27,9	223,6	175,3	11,0	30,3	34,4	172,1	284,5	245,5	67,8	197,0	113,2	-11,1	-37,0	-3,7	-1,5	6,2	-40,2	331,0	704,6	524,5	
2. Financements exceptionnels	-159,2	-83,8	-135,8	-5,1	14,4	8,1	-120,0	104,6	24,7	-114,9	119,1	-92,0	-15,4	-37,9	-4,1	-3,4	-3,0	-46,4	-401,2	113,4	-245,5	
Reclassement et remises de dettes	187,1	307,4	311,1	16,1	15,9	26,2	292,2	179,9	220,8	182,7	77,9	205,3	4,3	0,9	0,4	1,9	9,2	6,2	732,3	591,2	770,0	
Variation d'actifs	188,1	307,4	0,0	0,0	0,0	0,0	6,4	63,7	10,6	17,0	0,0	13,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	4,3	23,4	371,1	28,4	
Autres financements exceptionnels	-1,0	0,0	-584,2	0,0	0,0	26,2	0,0	58,9	210,2	0,0	0,0	191,8	0,0	0,0	0,4	0,0	0,0	1,9	0,0	0,0	-153,7	
Autres financements exceptionnels	0,0	0,0	893,3	16,1	15,9	0,0	285,7	116,2	0,0	165,7	77,9	0,0	4,3	0,9	0,0	0,0	1,9	9,2	0,0	708,8	220,2	893,3

(1) Estimations (2) signe - = amélioration ou excédent ; signe + = détérioration ou déficit.

Source : BEAC

2. Dette publique extérieure

L'encours global de la dette publique extérieure des Etats de la CEMAC a diminué de 4,9 %, s'établissant à 11 397,6 milliards (68,5 % du PIB) en 2002 contre 11 981,7 milliards (75,9 % du PIB) en 2001.

Au **Cameroun**, le stock de la dette a reculé de 17,1 % pour se situer à 3 749,7 milliards en 2002 (49,3 % du PIB). Le service de la dette s'est inscrit à la hausse, se situant à 502,9 milliards en 2002 (30,8 % des exportations) contre 487,7 milliards en 2001 (28,6 % des exportations). Le service de la dette par rapport aux recettes budgétaires s'est amélioré, revenant de 39 % en 2001 à 37,4 % en 2002. Durant l'exercice sous revue, aucune accumulation d'arriérés n'a été constatée.

En **République Centrafricaine**, l'encours de la dette est passé de 642,6 milliards en 2001 (92,8 % du PIB) à 650,1 milliards en 2002 (91,7 % du PIB). Le service de la dette s'est établi à 27,3 milliards en 2002 contre 25,1 milliards en 2001. Il a représenté 24,5 % du total des exportations en 2002 contre 21,9 % un an plus tôt, à cause de la dégradation des comptes extérieurs. La nette amélioration des recettes budgétaires a permis de ramener le ratio du service de la dette par rapport aux recettes budgétaires de 39,8 % en 2001 à 34,8 % en 2002.

Au **Congo**, le stock de la dette a progressé de 4,5 % pour se fixer à 4 346,2 milliards en 2002 (195,3 % du PIB). En raison de la diminution du service de la dette de 402,6 milliards en 2001 à 381 milliards en 2002 et du redressement des comptes extérieurs, le ratio du service de la dette par rapport aux exportations s'est amélioré pour se fixer à 22,4 % en 2002 contre 25 % en 2001. En

revanche, celui sur les recettes budgétaires s'est dégradé pour se situer à 66,7 % contre 60,8 % précédemment, à cause de la détérioration des comptes publics.

Au **Gabon**, l'encours de la dette a fléchi de 1,5 % pour atteindre 1 797,8 milliards en 2002 (53,6 % du PIB). Le service de la dette a fortement diminué (36 %) pour se situer à 365,2 milliards en 2002. En effet, lors des négociations au titre du programme intérimaire signé en 2000, une partie de la dette avait été réaménagée et les arriérés devaient être apurés en 2000 et 2001. Cette restructuration de la dette avait augmenté significativement le niveau du service dû pour ces deux années. Aussi, la réduction constatée en 2002 s'explique tout simplement par un retour du service de la dette à des niveaux habituels. De la sorte, le ratio du service de la dette par rapport aux exportations est revenu de 27,3 % en 2001 à 18,7 % en 2002 et celui sur les recettes budgétaires a été ramené de 48,6 % à 33,5 %.

En **Guinée Equatoriale**, le stock de la dette s'est établi à 172,3 milliards en 2002 (11,3 % du PIB) contre 177,2 milliards en 2001 (13,5 % du PIB). Le service de la dette a été réduit de 10,6 milliards en 2001 à 7,8 milliards en 2002, représentant respectivement 0,5 % des exportations et 1,9 % des recettes budgétaires.

Au **Tchad**, l'encours de la dette s'est accru de 4,4 % pour se fixer à 681,5 milliards en 2002 (56,5 % du PIB). Le service de la dette (32,5 milliards en 2002) rapporté aux exportations a atteint 19,5 % en 2002 contre 12,9 % en 2001, du fait de la dégradation des comptes extérieurs. Comparé aux recettes budgétaires, le service de la dette est passé de 25,9 % à 29,5 %, malgré l'amélioration des comptes publics.

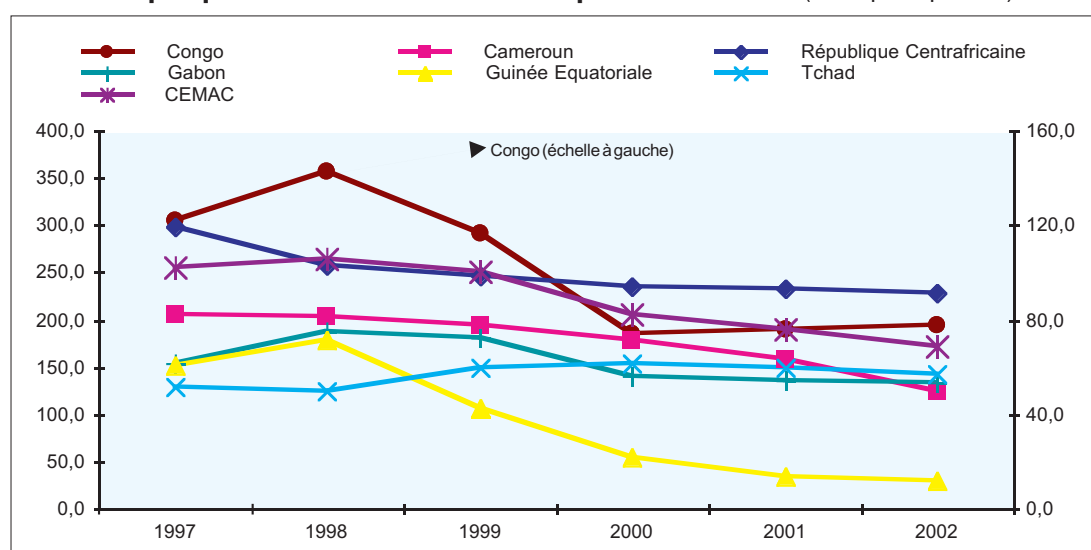
Tableau 8 : Dette publique extérieure consolidée des Etats de la CEMAC (2000, 2001 et 2002)

(en milliards de FCFA)

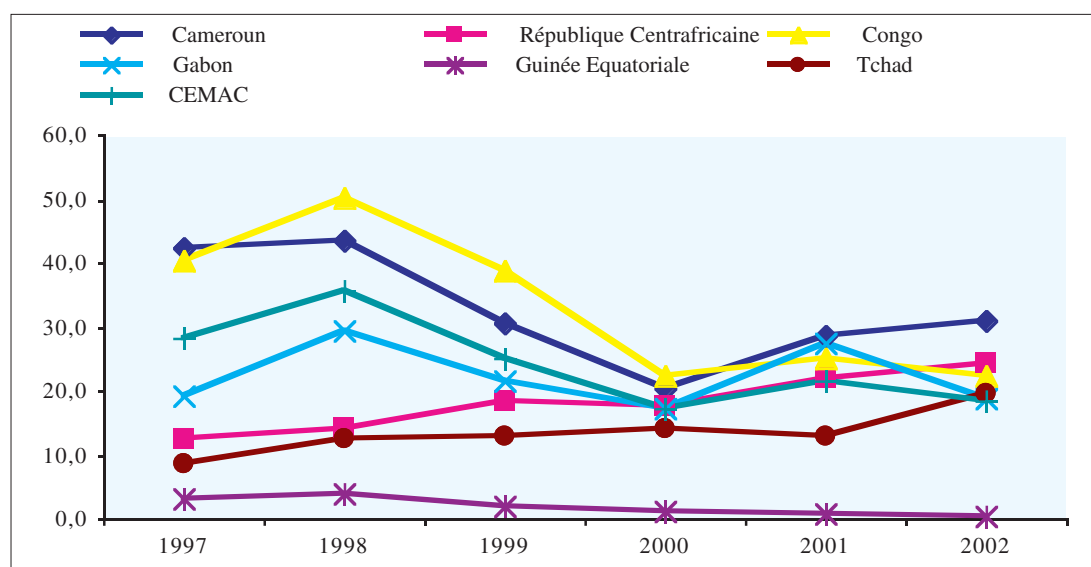
	Cameroun		République Centrafricaine				Congo		Gabon		Guinée Equatoriale		Tchad		CEMAC	
	1999/ 2000	2001	2002	2000	2001	2002	2000	2001	2002	2000	2001	2002	2000	2001	2002	2002
Encours de fin de période	4 761,1	4 525,8	3 749,7	642,1	642,6	650,1	4 248,2	4 157,6	4 346,2	2 013,6	1 826,0	1 797,8	188,1	177,2	172,3	578,9
dont arriérés sur les intérêts et le principal	584,2	584,2	0,0	60,5	76,5	102,7	2 167,5	2 295,3	2 505,4	1,0	61,3	253,1	69,6	62,2	62,6	2,3
Services dus	241,8	487,7	502,9	23,9	25,1	27,3	417,6	402,6	381,0	429,3	570,4	365,2	9,2	10,6	7,8	23,9
INDICATEURS																
Stock de la dette publique en % du PIB	75,4	63,4	49,3	93,8	92,8	91,7	185,3	189,8	195,3	56,2	54,2	53,6	21,7	13,5	11,3	61,9
Service de la dette en % des exportations	14,7	28,6	30,8	17,6	21,9	24,5	22,3	25,0	22,4	17,1	27,3	18,7	1,0	0,8	0,5	14,3
Service de la dette en % des recettes budgétaires	22,1	39,0	37,4	39,4	39,8	34,8	68,9	60,8	66,7	35,6	48,6	33,5	5,4	3,0	1,9	29,7

Sources : Administrations nationales et BEAC

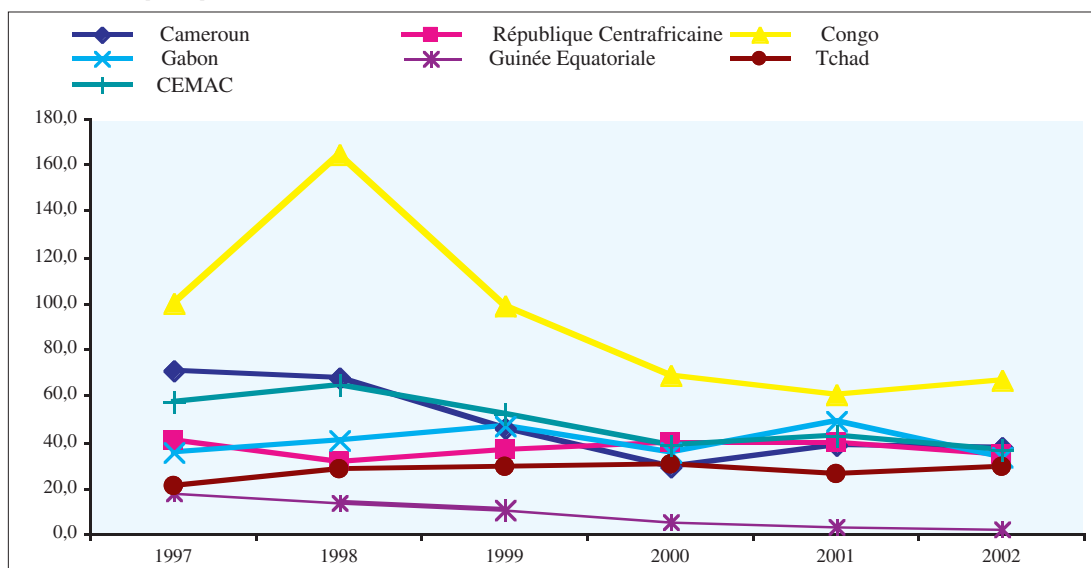
Graphique 5 : Taux d'endettement public extérieur (dette publique/PIB)



Graphique 6 : Ratio du service de la dette (en % des exportations)



Graphique 7 : Ratio du service de la dette (en % des recettes budgétaires)



Encadré n° 1 : Point sur l'initiative PPTE en faveur des pays membres de la CEMAC

Dans la CEMAC, le Cameroun, le Congo, la République Centrafricaine et le Tchad sont éligibles à l'initiative des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE). Le Cameroun et le Tchad ayant atteint le Point de Décision de l'Initiative PPTE, respectivement en octobre 2000 et mai 2001, sont en train de finaliser leur Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP), dans la perspective de leur accession au Point d'Achèvement prévue à la fin 2003/début 2004. Le Congo et la RCA n'ont pas encore rempli les conditions nécessaires pour bénéficier de cette facilité. Quant au Gabon et la Guinée Equatoriale, ils font partie des Pays à Revenu Intermédiaire (PRI) et, par conséquent, non éligibles à l'Initiative PPTE.

La situation des pays éligibles se présente comme suit :

1. Cameroun

Après son accession au Point de Décision, le Cameroun a engagé, de manière satisfaisante, les réformes requises dans le cadre du programme triennal soutenu par la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance (FRPC). Par ailleurs, le DSRP a été élaboré suivant un processus largement participatif. La version finale de ce document est appelée à être parachevée au cours de l'année suivante. Dans cette perspective, les bailleurs de fonds ont demandé l'approfondissement de certains points. Il s'agit notamment des mécanismes de mise en œuvre du DSRP et de suivi des dépenses de réduction de la pauvreté. L'intégration de ces observations permettra de présenter la version finale du DSRP aux Conseils d'Administration respectifs du FMI et de la Banque Mondiale.

Pour son accession au Point d'Achèvement, le pays devrait non seulement finaliser le DSRP, mais également satisfaire à une série de conditions à savoir : (i) la mise en place des procédures pour améliorer sa capacité d'absorption, (ii) le renforcement du suivi et du contrôle des ressources PPTE par la création d'une Chambre des Comptes et, (iii) l'accélération de l'exécution des autres réformes structurelles prévues dans le programme.

2. Tchad

A l'instar du Cameroun, le Tchad a engagé des réformes économiques dans le cadre de son programme FRPC, à la suite de son éligibilité au Point de Décision de l'Initiative PPTE. Toutefois, pour son accession au Point d'Achèvement, le pays devrait respecter d'autres conditions, au nombre desquelles (i) la finalisation du DSRP, (ii) l'amélioration de l'exécution des budgets

des secteurs de l'éducation et de la santé, (iii) l'accélération de la nomination des juges des tribunaux de commerce dans certaines grandes villes et, (iv) la réduction des délais de livraison des infrastructures de base dans les zones rurales.

S'agissant de la finalisation du DSRP, elle est prévue au cours du premier semestre 2003. Les actions qui restent à entreprendre portent sur la valorisation des projets de réduction de la pauvreté proposés par les ministères prioritaires (santé, éducation, etc.) et le renforcement du cadre macroéconomique afin d'assurer une stabilité économique et financière du pays. Dans le domaine de la gouvernance, l'informatisation du circuit des dépenses, en particulier dans les secteurs sociaux, et le nouveau code de passation des marchés devraient être parachevés.

3. Autres pays éligibles à l'initiative PPTE

Parmi ces pays, le Congo a entrepris, grâce au soutien financier de la Banque Mondiale et de la BAD, une large consultation avec la société civile en vue de l'élaboration d'un DSRP intérimaire. En effet, ce travail s'inscrit dans la perspective de la conclusion d'un programme triennal soutenu par la FRPC, lequel ouvrirait la voie à l'éligibilité du pays à l'initiative PPTE.

Quant à la République Centrafricaine, la définition de l'horizon pour son admission au bénéfice de l'Initiative PPTE sera conditionnée par la normalisation de ses relations avec la communauté financière internationale.

3. Compétitivité extérieure

En 2002, pour la deuxième année consécutive, la position compétitive des pays de la CEMAC s'est détériorée. En effet, l'indice du taux de change effectif réel composite (TCER)⁸, s'est apprécié de 3,7 % pour se fixer à 83,3 (base 100 en 1993) contre 80,3 en 2001 et 77,7 en 2000. Cette évolution résulte de la perte simultanée des positions compétitives de 5,5 % pour les exportations et de 2,5 % pour les importations. Deux séries de facteurs sont à l'origine de cette évolution, dans l'ordre ci-après :

- (i) la dépréciation de la plupart des monnaies des pays concurrents ou partenaires par rapport au Franc CFA. En effet, le dollar américain, monnaie de facturation de la plupart des produits d'exportation de la Sous-région a régressé de 5,3 % en 2002. Le real brésilien a reculé de 30,4 % en 2002 après une dépréciation de 24,8 % en 2001, accroissant ainsi la compétitivité de ce pays sur les marchés du bois, de l'aluminium et du café. Le rouble russe a baissé de 12,8 % permettant à ce pays de consolider ses positions concurrentielles sur le marché du diamant. Sur ce même marché, la présence de l'Afrique du sud a été renforcée par la dépréciation de 20,2 % en 2001 et de 28,9 % en 2002 du rand. Enfin, le Nigeria, voisin des pays de la CEMAC et un des principaux fournisseurs des biens de consommation, a tiré profit du

recul successif du naira de 6 % en 2001 et 13,6 % en 2002 ;

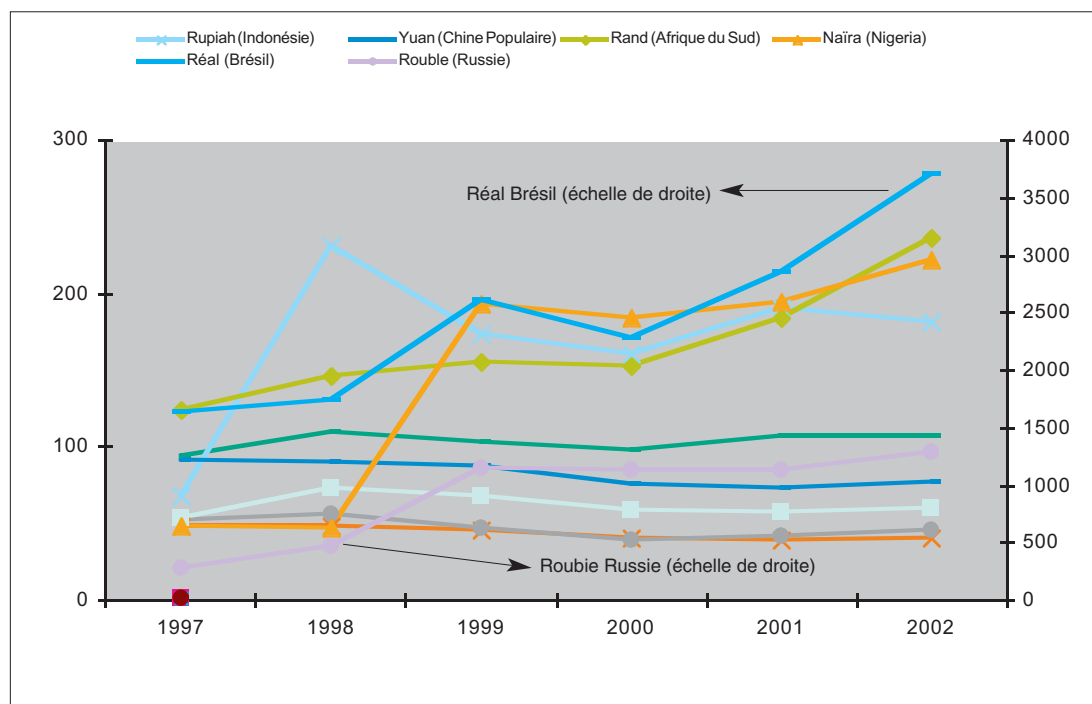
- (ii) et, dans une moindre mesure, la persistance d'un différentiel d'inflation défavorable, ce en dépit d'un ralentissement des tensions inflationnistes dans la Sous-région. Le taux de progression des prix à la consommation dans la CEMAC s'est situé en glissement annuel à fin décembre 2002 à 2,8 % contre 2,3 % dans la Zone Euro (dont 2,3 % en France), 2,4 % aux Etats-Unis et 2,9 % en Zone UEMOA.

Les pertes de compétitivité se sont situées par pays à 3,2 % au Cameroun, 3,3 % en République Centrafricaine, 2,8 % au Congo, 6,5 % en Guinée Equatoriale et 6,3 % au Tchad. Au Gabon en revanche, le TCER composite s'est déprécié de 0,1 % traduisant le maintien de la position concurrentielle de ce pays en raison du faible niveau d'inflation enregistré en 2002 (0,2 %).

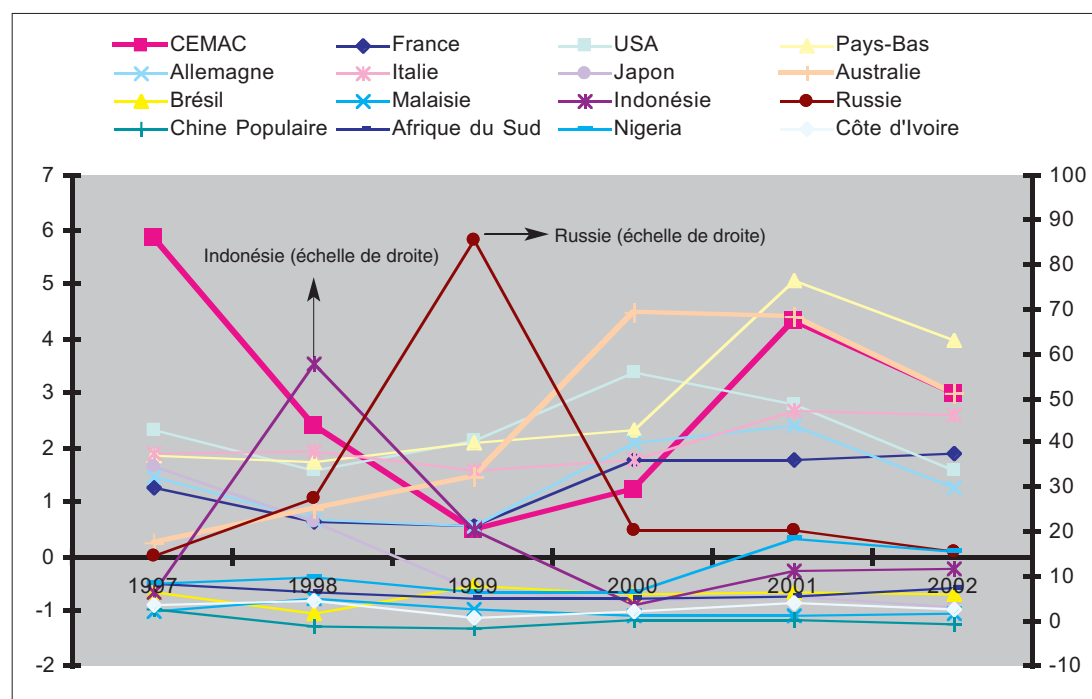
Au total, les marges de compétitivité cumulées de l'ensemble de la CEMAC depuis la dévaluation sont revenues de 19,7 % en 2001 à 16,7 % en 2002 ; soit une perte de moitié des gains engendrés par la dévaluation de 1994 (32 %). Les pays ayant enregistré les fortes chutes sont la Guinée Equatoriale et le Tchad où les marges de compétitivité ont reculé de 20,9 % et 27,3 % respectivement en 1994 à 4,2 % et 4,9 % en 2002 à cause des tensions inflationnistes des dernières années.

⁸ Une variation positive correspond à une appréciation du taux de change effectif réel et traduit une perte de compétitivité

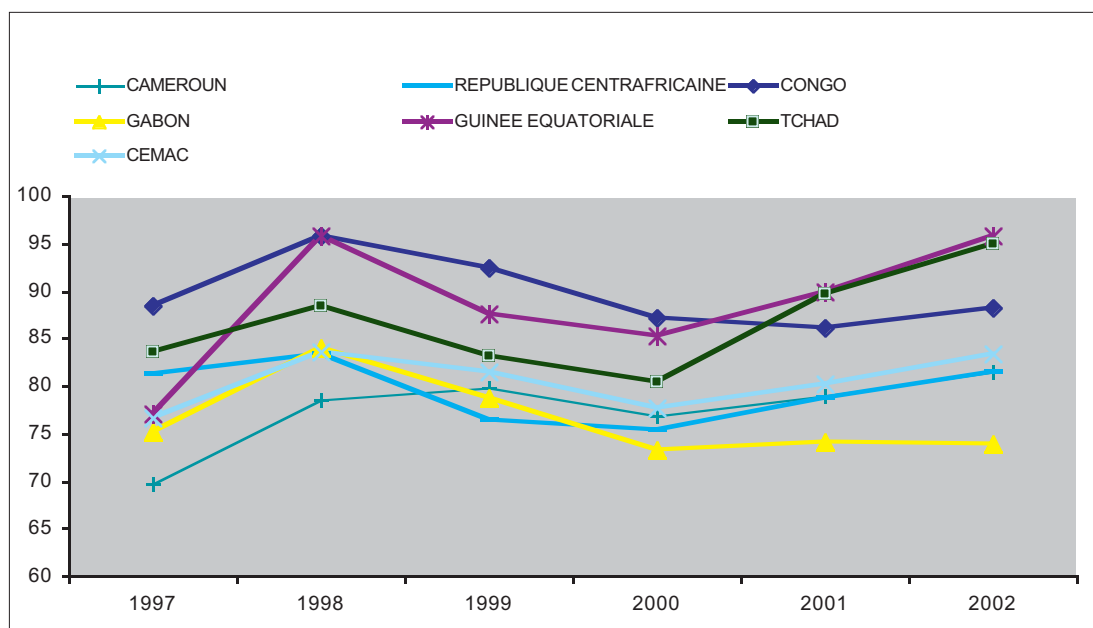
Graphique 8 : Evolution de l'indice des cours des principales devises par rapport au Franc CFA (Base 100 : 1993)



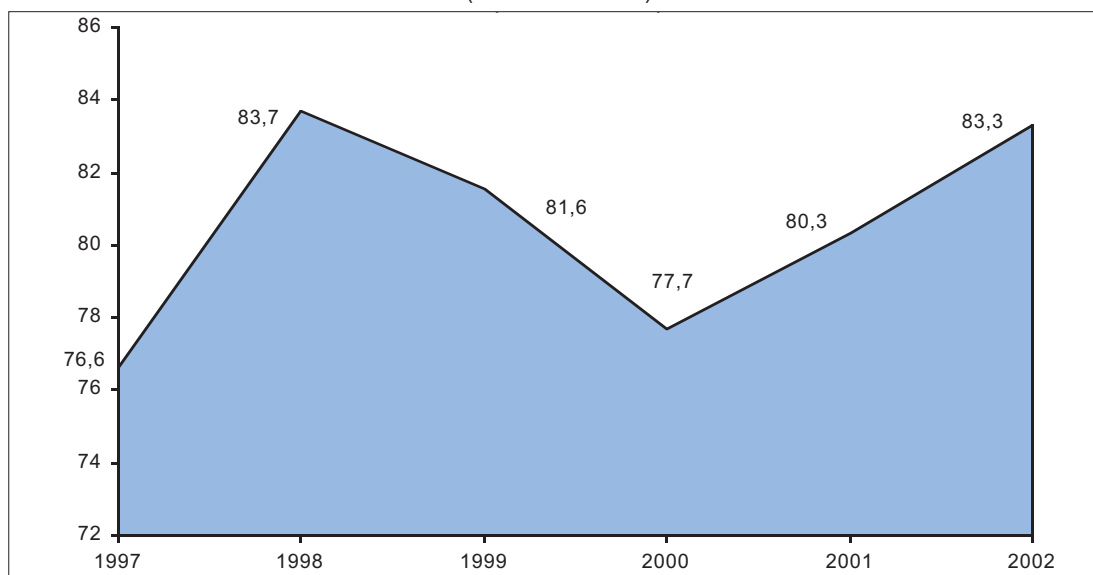
Graphique 9 : Taux d'inflation des pays partenaires ou concurrents de la CEMAC



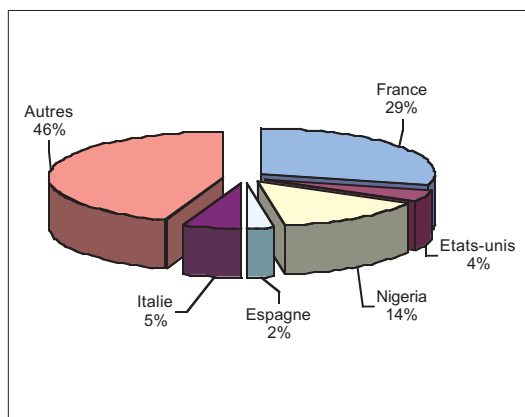
Graphique 10 : Evolution du Taux de Change Effectif Réel (TCER) des pays de la CEMAC (base 100 : 1993)



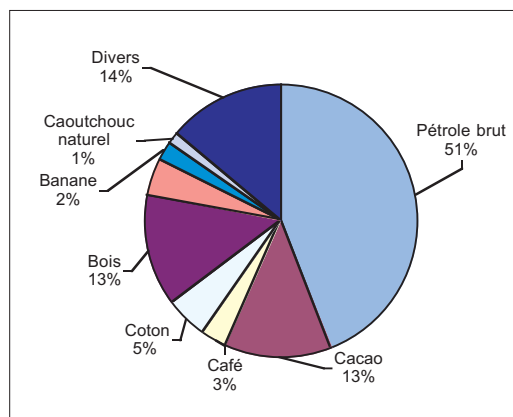
Graphique 11 : Evolution du taux de change effectif réel (TCER) de la CEMAC (base 100 : 1993)



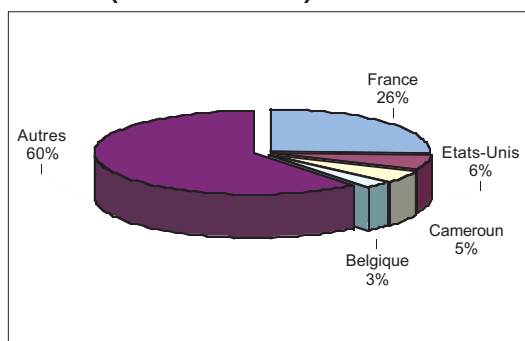
Principaux partenaires commerciaux du Cameroun (fournisseurs) en 2002



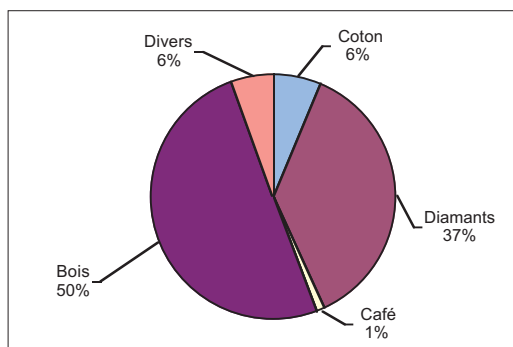
Principales exportations (FOB) du Cameroun en 2002



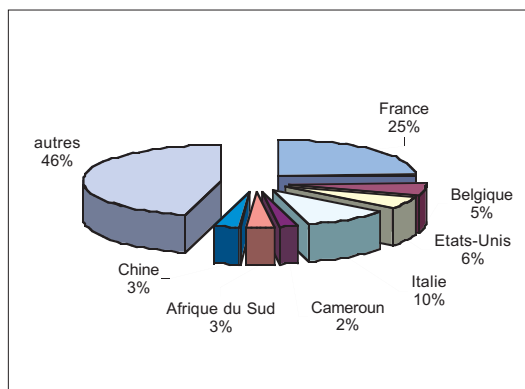
Principaux partenaires commerciaux de la République Centrafricaine (Fournisseurs) en 2002



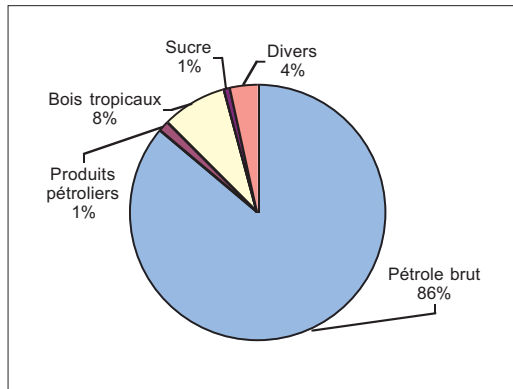
Principales exportations (FOB) de la République Centrafricaine en 2002



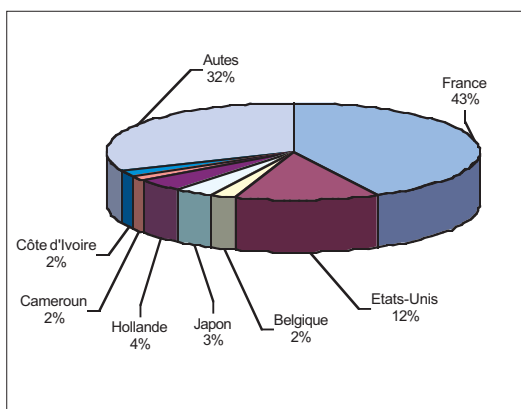
Principaux partenaires commerciaux du Congo (fournisseurs) en 2002



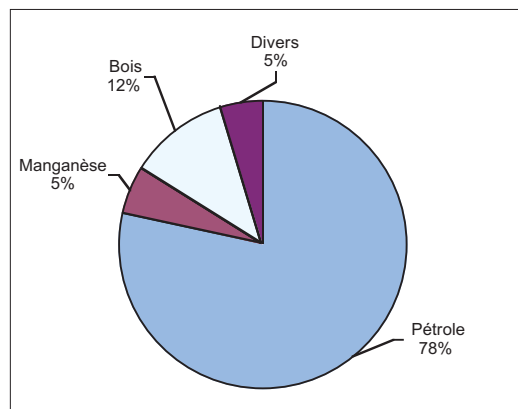
Principales exportations (FOB) du Congo en 2002



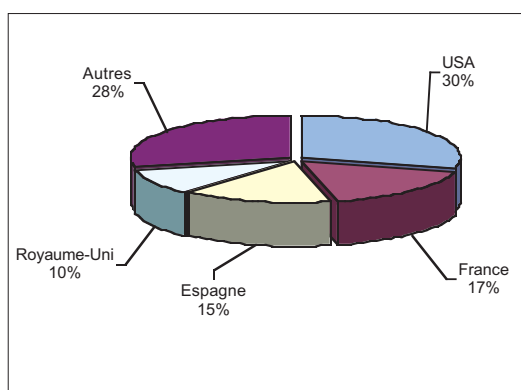
Principaux partenaires commerciaux du Gabon (fournisseurs) en 2002



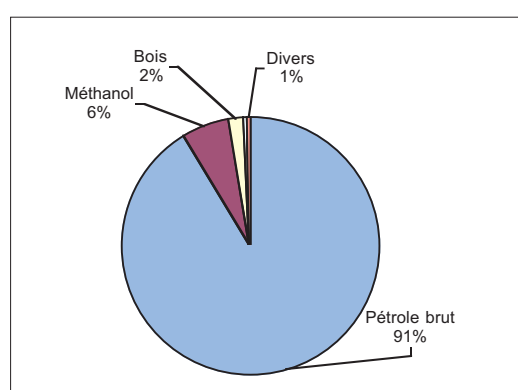
Principales exportations (FOB) du Gabon en 2002



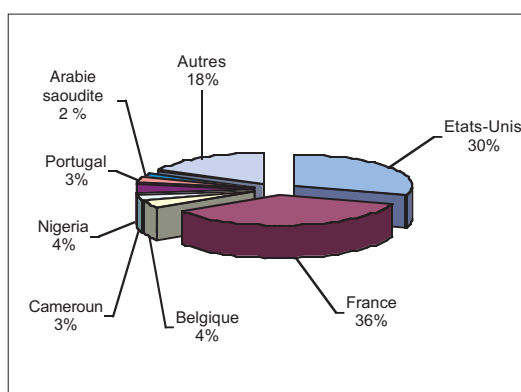
Principaux partenaires commerciaux de la Guinée Equatoriale (fournisseurs) en 2002



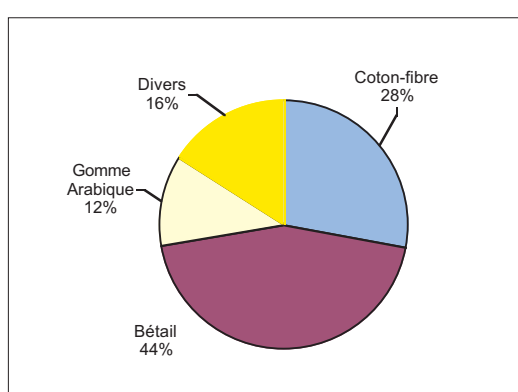
Principales exportations (FOB) de la Guinée Equatoriale en 2002



Principaux partenaires commerciaux du Tchad (fournisseurs) en 2002



Principales exportations (FOB) du Tchad en 2002



Deuxième partie :

Monnaie, Crédit, Système Bancaire et Financier



CHAPITRE I

POLITIQUE MONETAIRE

A. FORMULATION DE LA POLITIQUE MONETAIRE

1. Cadre institutionnel

La Convention régissant l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale⁹ (UMAC) et les Statuts de la BEAC confèrent à l'Institut d'Emission commun les pouvoirs de formulation et de mise en œuvre de la politique monétaire dans le cadre général des dispositions de la Zone Franc.

En effet, le régime de change des six pays de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale repose sur quatre principes de base :

- une parité fixe entre le Franc CFA (Franc de la Coopération Financière en Afrique Centrale) et l'Euro¹⁰ ;
- une convertibilité du Franc CFA garantie par la France ;
- une liberté totale des transferts entre les pays de la Zone Franc ;
- et la mise en commun des réserves de change.

Conformément à ces principes de base, la gestion monétaire tient compte, en particulier, des dispositions précises relatives au fonctionnement du Compte d'Opérations. Ainsi, si le Compte d'Opérations est débiteur pendant trois mois consécutifs ou si le rapport entre le montant moyen des avoirs extérieurs de la Banque et le montant moyen de ses engagements à vue est demeuré, au cours de trois mois consécutifs, égal ou inférieur à 20 %, les dispositions ci-après entrent en vigueur de plein droit :

- a- les objectifs de refinancement sont réduits :
 - de 20 % dans les pays dont la situation fait apparaître une position débitrice en Compte d'Opérations ;
 - de 10 % dans les pays dont la situation fait apparaître une position créditrice en Compte d'Opérations d'un montant inférieur à 15 % de la

⁹ La Convention régissant l'UMAC est entrée en vigueur le 25 juin 1999 lors de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEMAC à Malabo. Les nouveaux Statuts de la BEAC sont, quant à eux, entrés en vigueur le 14 décembre 1999.

¹⁰ Depuis le 1er janvier 1999, la parité est de 655,957 francs CFA pour 1 euro.

circulation fiduciaire rapportée à cette même situation (art. 11 des Statuts).

- b- le Conseil d'Administration est immédiatement convoqué pour délibérer sur les mesures de redressement appropriées à mettre en œuvre dans les Etats à position débitrice.

Par ailleurs, l'article 18 des Statuts indique que le montant total des concours consentis par la Banque à un Etat membre de la CEMAC ne peut dépasser un montant égal à 20 % des recettes budgétaires ordinaires fongibles d'origine nationale constatées au cours de l'exercice écoulé.

Dans ce cadre, le Conseil d'Administration de la BEAC fixe, pour chaque Etat membre, les objectifs d'avoirs extérieurs nets, de croissance des crédits à l'économie et de la masse monétaire (M2), assortis d'objectifs de refinancement à respecter en cohérence avec les évolutions prévisibles en matière de croissance économique, d'équilibre extérieur, d'inflation et de finances publiques.

1. Stratégie et orientation de la politique monétaire en 2002

En vertu de l'article 1er de ses Statuts, l'objectif prioritaire de la politique monétaire de la BEAC est d'assurer la stabilité monétaire. De façon opérationnelle, cet objectif signifie un taux de couverture extérieure de la monnaie d'au moins 20 % et une faible progression du

niveau général des prix.

A cette fin, la BEAC suit l'évolution des agrégats monétaires et de crédit au regard des objectifs arrêtés dans le cadre des exercices annuels de programmation monétaire. Cependant, ces cibles ne constituent pas les seules références auxquelles est directement asservie la gestion des taux d'intérêt. En effet, la BEAC, comme la plupart des banques centrales, pour former son diagnostic et décider de l'orientation monétaire à mener, recourt à une large gamme d'indicateurs économiques et financiers dont le taux de couverture extérieure de la monnaie constitue la variable centrale.

Depuis l'instauration du marché monétaire en juillet 1994, l'action de politique monétaire de la BEAC s'exerce sur la liquidité bancaire, à travers le refinancement (Objectif de refinancement et taux d'intérêt) et les réserves obligatoires.

Au cours de l'année 2002, la politique monétaire commune a été mise en œuvre dans un environnement extérieur caractérisé par une reprise de la croissance de l'économie mondiale et une décrue des taux d'intérêt. Au plan interne, une forte progression de la liquidité bancaire a été enregistrée tout au long de l'année, ce qui a contribué à réduire le besoin de refinancement du système bancaire. Afin d'atténuer les risques inflationnistes et ramener les banques « en banque », le Gouverneur a eu recours à deux instruments indirects de politique monétaire dont la gestion lui a été confiée par délégation du Conseil d'Administration, à savoir les taux d'intérêt et les coefficients de réserves obligatoires.

Encadré n° 2 : Objectifs et instruments de la politique monétaire de la BEAC

1. Objectifs de la politique monétaire

Conformément à l'article 1er de ses Statuts, l'objectif final de la politique monétaire de la BEAC est de garantir la stabilité monétaire. Sans préjudice de cet objectif, la BEAC apporte son soutien aux politiques économiques générales élaborées par les Etats membres. Pour la BEAC, dont la monnaie est rattachée à l'Euro par une parité fixe, l'objectif de stabilité monétaire signifie un taux d'inflation faible et un taux de couverture extérieure de la monnaie suffisant (le seuil statutaire minimal est de 20 %).

Pour évaluer les risques pesant sur la stabilité monétaire et décider de l'action à mener, la BEAC suit étroitement l'évolution des agrégats monétaires (taux de croissance de la masse monétaire et des crédits à l'économie). Elle affine son analyse en examinant la dynamique d'une large gamme d'indicateurs économiques et financiers.

2. Les instruments de la politique monétaire

Depuis l'instauration du marché monétaire le 1er juillet 1994, la BEAC utilise des instruments indirects pour ses interventions. Ce mode d'action, qui repose sur un contrôle de la liquidité bancaire, s'exerce à travers la politique de refinancement (action sur l'offre de monnaie centrale) complétée par l'imposition des réserves obligatoires (action sur la demande de monnaie centrale).

A. La politique de refinancement

La politique de refinancement constitue le principal mode d'intervention de la BEAC. Mise en œuvre sous forme d'avances sur titres, elle revêt deux formes : une action par les quantités (objectif de refinancement) et/ou une action par les taux d'intérêt dans le cadre du marché monétaire sous-régional.

En ce qui concerne l'action par les quantités, la BEAC s'appuie sur l'exercice de la programmation monétaire pour arrêter les objectifs de croissance des agrégats monétaires et de refinancement compatibles avec la réalisation des objectifs finals de la politique monétaire.

En effet, dans le cadre des accords de mobilisation, la BEAC distingue, parmi les titres de créances inscrits à l'actif des établissements de crédit, ceux qui peuvent servir de supports à ses concours. Elle arrête ainsi, de façon trimestrielle, un objectif de refinancement qui représente la limite maximale des avances qu'elle est disposée à accorder aux établissements éligibles au niveau 2 du marché monétaire. Cet objectif peut être dépassé si

le taux de couverture de la monnaie est satisfaisant et s'il existe des facultés d'avances disponibles recensées au niveau des établissements de crédit. A cet effet, il est prévu un mécanisme d'interventions ponctuelles assorti de conditions de taux spéciales. En revanche, cet objectif devient un plafond rigide si le pays est en programme avec le FMI ou si le taux de couverture extérieure de la monnaie se dégrade profondément en se situant en deçà de 20 %.

L'action par les taux d'intérêt s'inscrit dans le cadre de la nouvelle politique des taux de la Banque. Ainsi, les avances sont accordées à un taux d'intérêt (TIAO) ¹¹ fixé par le Gouverneur, par délégation du Conseil d'Administration, suivant les objectifs de la politique monétaire.

Par ailleurs, la BEAC ponctionne de la liquidité, par le biais des appels d'offres négatifs, à un taux d'intérêt fixé par le Gouverneur (Taux d'Intérêt sur les Placements ou TISP).

B. La politique des réserves obligatoires

L'article 20 des Statuts de la BEAC prévoit que le Conseil d'Administration peut prendre toutes les dispositions pour imposer aux établissements de crédit la constitution des réserves obligatoires. Le recours aux réserves obligatoires vise à « mettre en banque » le système bancaire, c'est-à-dire à le contraindre au refinancement lorsque les facteurs autonomes de la liquidité bancaire engendrent un excédent de monnaie centrale pour les établissements de crédit. Ainsi, les réserves obligatoires, par leur action structurelle, sont un complément à la politique du refinancement.

¹¹ TIAO signifie Taux d'intérêt des appels d'offres. Il constitue le principal taux directeur de la BEAC.

Encadré n° 3 : Politique des taux d'intérêt de la BEAC

Dans le cadre de la nouvelle politique des taux d'intérêt mise en place depuis 1990, la gestion des taux est plus dynamique et plus souple, le marché monétaire sous-régional constituant à cet égard le cadre approprié pour conduire la politique monétaire commune.

La structure des taux d'intérêt sur le marché monétaire de la CEMAC est la suivante :

1. Taux du marché interbancaire (Niveau 1 du marché monétaire)

Les taux du marché interbancaire sont totalement libres et déterminés par la loi de l'offre et de la demande, sans intervention de la BEAC.

2. Taux du compartiment des interventions de la BEAC (Niveau 2 du marché monétaire)

2.1. Interventions en faveur des établissements de crédit

a. Injections de liquidités

1. Sur le guichet A :

- Le taux d'intérêt des appels d'offres (TIAO) est fixé par le Gouverneur dans le cadre des appels d'offres "à la française", en tenant compte de la conjoncture tant interne qu'externe. Il constitue le principal taux directeur de la Banque. En général, le coût de la monnaie centrale mise à la disposition du système bancaire tient compte des taux pratiqués sur le compartiment interbancaire du marché monétaire.
- Le taux d'intérêt des prises en pension (TIPP) est égal au taux des appels d'offres majoré de 1,5 à 3 points.
- Le taux de pénalité (TP) est supporté par les établissements de crédit en cas de manquements graves à la réglementation bancaire, aux règles de distribution du crédit et, à titre exceptionnel, dans l'hypothèse d'un découvert en l'absence de papier éligible.
- Le taux d'intérêt sur les interventions ponctuelles (TISIP) est inférieur au taux de pénalité (TP) et supérieur ou égal au taux d'intérêt sur les prises en pension (TIPP).
- Le taux d'intérêt sur les avances exceptionnelles garanties par la remise des certificats de placement est égal au TIAO.

2. Sur le guichet B :

- Le Guichet B est réservé au refinancement des crédits à moyen terme destinés à l'investissement productif. En raison du caractère irrévocable des crédits qui y sont mobilisés (la BEAC ne peut revenir sur les conditions de taux, de durée ou de refinancement), il se caractérise par une multitude de taux d'intérêt.

b. Ponctions de liquidités

Le taux d'intérêt sur les placements (TISP) des établissements de crédit est fixé par le Gouverneur dans le cadre des opérations sur appels d'offres négatifs « à la française » en prenant en compte l'évolution des facteurs tant internes qu'externes de manière à limiter les sorties de capitaux sans pour autant créer une déprime au niveau des transactions interbancaires. Ce taux varie selon les échéances (7, 28 et 84 jours). Le taux d'intérêt des dépôts spéciaux des organismes publics et des institutions financières non éligibles au marché monétaire est égal au taux d'intérêt sur les placements à 7 jours.

2.2. Taux des avances aux Trésors Nationaux

Depuis le Conseil d'Administration du 18 novembre 1998, le Gouverneur a le pouvoir de manipuler les taux des avances aux Trésors dans les mêmes conditions que ceux appliqués aux établissements de crédit. On distingue trois types de taux d'intérêt sur les concours aux Etats :

- le taux des avances aux Trésors Nationaux à l'intérieur des avances statutaires, qui est égal au TIAO supporté par les banques ;
- le taux des avances aux Trésors Nationaux en dépassement des plafonds statutaires (taux de pénalité aux Trésors) ;
- le taux d'intérêt applicable aux concours consolidés sur les Etats.

3. Conditions de banque

Depuis la réforme du 16 octobre 1990, la détermination des conditions de banque a été libéralisée. Le Conseil du 19 mars 1997 oblige les établissements de crédit à publier leur taux de base bancaire et à afficher leur barème des conditions minimales et maximales applicables aux opérations avec la clientèle. Le but de cette mesure est de favoriser la concurrence bancaire et l'efficacité de l'intermédiation financière. Ainsi, les taux d'intérêt débiteurs et créditeurs sont fixés librement par négociation entre les établissements de crédit et leurs clients, en respectant les bornes constituées par le taux créditeur minimum (TCM) et le taux débiteur maximum (TDM) qui relèvent de la compétence du Gouverneur.

A partir du 1er janvier 1996, ces deux bornes sont déterminées de la manière suivante :

- le TCM, fixé par le Gouverneur, s'applique aux petits épargnants qui sont définis comme étant les détenteurs des comptes d'épargne sur livrets d'un montant inférieur ou égal à 5 millions de Francs CFA ;
- le TDM, qui s'applique à tous les établissements de crédit éligibles aux concours de la BEAC, est égal au taux de pénalité arrêté par le Gouverneur plus une marge fixe établie par le Conseil d'Administration du 24 novembre 1995.

Le Conseil d'Administration de la BEAC, lors de sa séance du 19 mars 1997, a recommandé à la COBAC de veiller à l'affichage par les banques de leur barème des conditions minimales et maximales applicables aux opérations avec la clientèle et d'appliquer les sanctions disciplinaires à l'égard des établissements de crédit en infraction.

Encadré n° 4 : Modalités d'application des réserves obligatoires

Le 1^{er} septembre 2001, le Gouverneur de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale, agissant par délégation du Conseil d'Administration, a décidé de soumettre les banques de la Zone d'Emission à la constitution des réserves obligatoires.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette mesure, les banques commerciales agréées par la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) sont contraintes de conserver une partie des dépôts collectés auprès de leur clientèle dans des comptes rémunérés dits "comptes de réserves obligatoires" tenus par la BEAC.

Les établissements financiers et les institutions financières publiques sont exclus du champ d'application des réserves obligatoires, lequel ne concerne que les banques qui collectent des dépôts et disposent d'un compte courant auprès de l'Institut d'Emission.

Les modalités d'application de cette mesure sont les suivantes :

I - CALCUL DES RESERVES OBLIGATOIRES

a. Assiette des réserves obligatoires

L'assiette des réserves obligatoires minimales comprend :

1. les dépôts à vue, à savoir les soldes créditeurs des comptes créditeurs à vue (résidents et non-résidents)
2. les dépôts à terme et d'épargne, à savoir :
 - les comptes de dépôts à régime spécial ;
 - les comptes de dépôts à terme (résidents et non-résidents).

Les chiffres des dépôts à prendre en compte pour le calcul du niveau réglementaire des réserves obligatoires sont ceux relatifs aux encours des dépôts aux dates des 10, 20 et 30 (ou 31) du mois de référence.

b. Coefficient des réserves obligatoires

Compte tenu des disparités constatées au niveau de la situation de liquidité dans les différents Etats de la CEMAC, le Conseil d'Administration, réuni en sa séance du 1^{er} juillet 2002, a décidé l'instauration de types de coefficients de réserves obligatoires différenciés aux banques en fonction de la situation de liquidité du pays où elles se trouvent. Les coefficients réguliers de réserves obligatoires seront appliqués aux banques du Groupe I des Etats à situation de liquidité satisfaisante tandis que des coefficients modérés seront appliqués aux banques du Groupe II des Etats à situation de liquidité fragile.

Au 31 décembre 2002, les nouveaux coefficients de réserves obligatoires s'établissaient ainsi qu'il suit :

1. Banques du Groupe I (Cameroun, Congo et Guinée Equatoriale) :

- Coefficient applicable aux dépôts à vue : 6,00 %
- Coefficient applicable aux dépôts à terme : 4,00 %

2. Banques du Groupe II (Centrafrique, Gabon et Tchad) :

- Coefficient applicable aux dépôts à vue : 3,00 %
- Coefficient applicable aux dépôts à terme : 1,75 %

Les coefficients des réserves obligatoires sont fixés et modifiés par le Gouverneur dans les mêmes conditions que les taux d'intervention de l'Institut d'Emission, en fonction de l'évolution de la conjoncture économique et monétaire interne et externe. Après une modification des coefficients des réserves obligatoires, la BEAC accorde aux banques une période d'adaptation de deux mois au cours de laquelle aucune sanction ne leur est appliquée.

II - REMUNERATION DES RESERVES OBLIGATOIRES ET REGIME DES SANCTIONS

a. Rémunération des réserves obligatoires

Le Gouverneur de la BEAC a reçu, sur délégation du Conseil d'Administration, le pouvoir de fixer et de modifier le taux de rémunération des réserves obligatoires dans les mêmes conditions que les taux d'intervention de la Banque.

b. Contrôle des déclarations des banques

L'Institut d'Emission doit aussi pouvoir s'assurer que les dépôts déclarés par les établissements de crédit sont exacts. Pour cela, deux types de contrôles sont instaurés :

- les contrôles sur pièces, pour le rapprochement des déclarations avec les situations mensuelles des banques ;
- les contrôles sur place, effectués périodiquement et de manière inopinée, à l'initiative de la BEAC (Service du Marché Monétaire) et/ou la COBAC.

c. Régime des sanctions

Des sanctions pécuniaires peuvent être appliquées aux banques dont le niveau des réserves obligatoires est insuffisant ou qui déclarent tardivement ou de manière erronée à la Banque Centrale l'encours de leurs dépôts.

Encadré n° 5 : Emission des titres publics à souscription libre

Les six pays membres de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale se proposent d'émettre des titres d'Etat afin, d'une part, de trouver des sources de financement alternatives plus souples pour les budgets des Etats et, d'autre part, d'offrir aux agents économiques la possibilité de placer leur épargne sur des valeurs offrant un taux de rémunération plus attrayant que les produits bancaires classiques (compte d'épargne, compte à terme, bons de caisse, etc.).

Le nouveau système d'émission et de gestion de titres publics à souscription libre, dont la date de démarrage, initialement fixée au 1er janvier 2004, a été reportée en attendant les résultats d'une étude permettant de déterminer une date idoine qui tienne compte de l'évolution de la situation économique des Etats, contribuera à la diversification et à la modernisation des instruments financiers en circulation dans la CEMAC et, à terme, à l'efficacité de la politique monétaire.

Contrairement au système des bons d'équipement, la souscription des nouveaux titres publics se fera sur une base volontaire. Les montants souscrits seront fonction des besoins de finances publiques et de la confiance que le public accorde aux Trésors émetteurs.

Par ailleurs, le Comité Ministériel de l'UMAC du 02 juillet 2002 et le Conseil d'Administration de la BEAC du 20 novembre 2002 ont décidé de geler les plafonds d'avances de la Banque aux Trésors Nationaux à leur niveau constaté au 31 décembre 2002 et ont adopté le principe de la réduction de ces plafonds par dixième chaque année à partir de la date de démarrage du nouveau système d'émission des titres publics.

1. Caractéristiques et durée des titres émis

Les valeurs du Trésor émises dans le cadre du nouveau mécanisme sont dématérialisées (sans remise de titres) et assimilables. La technique de l'assimilation consiste à rattacher un titre nouvellement émis à une ligne d'emprunt initiale présentant les mêmes caractéristiques. Elle permet de constituer des gisements importants de titres sur une même souche d'emprunt et de garantir ainsi une forte liquidité du marché secondaire tout en évitant la multiplicité des échéances, des lignes d'emprunt et des taux.

Afin de concilier les intérêts des différents intervenants et satisfaire les besoins de placement du public ainsi que ceux des différents établissements souscripteurs, les Etats peuvent émettre deux catégories de valeurs du Trésor :

- les Bons du Trésor : ce sont des titres à court terme dont la durée est comprise entre 13 semaines et 1 an. Ils permettent de pallier les décalages temporaires dans la trésorerie publique ;

- les Obligations du Trésor : ce sont des titres à moyen et long terme dont la durée est égale ou supérieure à deux ans. Les Obligations du Trésor constituent le support de l'endettement à moyen et long terme des Etats.

La simplification de la politique des émissions par des échéances standards permet de faire coïncider les dates des nouvelles souscriptions avec les dates d'échéances des valeurs précédemment émises, ce qui facilitera le remboursement des anciennes échéances par de nouvelles émissions.

Au démarrage du nouveau système, la valeur faciale d'un Bon du Trésor (ou d'une Obligation du Trésor) est de 10 000 FCFA. En ce qui concerne les Bons du Trésor, un montant minimum de souscription (un million) est imposé aux Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT).

Les titres émis seront gérés par une Cellule Autonome, dénommée « Cellule de Règlement et de Conservation des Titres » (CRCT), logée aux Services Centraux de la BEAC, ce qui facilitera les transactions (souscriptions, règlements et échanges) entre les différents intermédiaires.

2. Population des souscripteurs

Les modalités d'accès à la souscription des valeurs du Trésor sont différentes selon qu'il s'agit de l'accès au marché primaire (marché des émissions nouvelles) ou de l'accès au marché secondaire (marché d'échange des titres déjà émis).

a. Marché primaire des valeurs du Trésor

Les émissions des Bons et des Obligations du Trésor s'effectuent sous la forme d'appels d'offres ouverts aux établissements de crédit (banques et établissements financiers) ayant signé avec le Trésor du pays d'origine une convention spéciale leur permettant d'acquérir le statut de Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT). De la sorte, le marché primaire d'émission des valeurs du Trésor est réservé uniquement aux SVT qui s'engagent à placer tout ou partie des titres souscrits auprès de leur clientèle.

b. Marché secondaire des valeurs du Trésor

Le marché secondaire des valeurs du Trésor est animé par les SVT qui sont tenus d'ouvrir des comptes-titres à tous les clients qui en feront la demande. Ils délivrent aux souscripteurs des récépissés sur lesquels sont consignées toutes les caractéristiques des titres souscrits et la mention que ces titres ont vocation à être négociés jusqu'à leur échéance et à n'importe quel guichet de SVT.

Les SVT, qui sont chargés de l'animation du marché secondaire des titres publics, sont tenus d'afficher à leurs guichets les cours d'achat et de vente des valeurs du Trésor afin de permettre à tous les clients potentiels qui le désirent d'acheter ou de vendre les titres émis. Ils devront conclure les transactions aux prix affichés à leurs guichets.

Les titres émis à l'intérieur d'un pays peuvent être souscrits par des agents non-résidents des autres pays membres de la CEMAC.

Les valeurs du Trésor seront cotées sur le marché financier régional. Il faut toutefois se rappeler que les titres publics se traitent surtout sur le marché de gré à gré alors que les actions et les obligations classiques se négocient beaucoup plus sur les marchés organisés que sont les bourses de valeurs. C'est la raison pour laquelle, malgré leur volume important, le montant des titres publics faisant l'objet de transaction ou de cotation en bourse dans les pays développés demeure marginal. Ainsi, dans la CEMAC, la majeure partie des transactions sur les valeurs du Trésor restera cantonnée principalement auprès des réseaux bancaires des SVT.

3- Remboursement des titres échus

Le bon suivi des engagements par le Trésor doit se traduire par le maintien en compte courant à la BEAC d'un volant suffisant de trésorerie lui permettant de faire face aux intérêts sur les titres émis. Le remboursement des intérêts et des titres arrivés à échéance doit ressortir sur le Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE) et faire l'objet d'une inscription budgétaire programmée dans la Loi des Finances.

En raison des difficultés éventuelles que pourraient avoir, au démarrage, certains Trésors Nationaux à mobiliser les ressources par émission de titres publics, la BEAC met à la disposition des Trésors une facilité exceptionnelle de financement des remboursements des titres publics échus. L'encours de ces avances ne peut excéder la marge libérée par la réduction du plafond statutaire de chaque Etat.

Cette facilité exceptionnelle couvrira une période transitoire de trois ans, période au cours de laquelle les différents partenaires (SVT, Trésors Nationaux et autres souscripteurs privés des titres) se familiariseront avec le nouveau système d'émission des titres publics.

Après trois ans, le mécanisme transitoire ainsi défini sera revu afin de déterminer, si l'avancée des progrès dans l'assainissement des finances publiques permet d'envisager sa suppression.

4. Technique d'adjudication des valeurs du Trésor

Les adjudications des valeurs du Trésor s'effectuent par voie d'appel d'offres selon des procédures similaires à celles utilisées dans le cadre des appels d'offres sur le marché monétaire. Chaque adjudication met en concurrence les SVT, lesquels soumissionnent en leur nom propre et pour le compte de leur clientèle.

La technique utilisée est celle de l'adjudication à prix demandé (technique d'adjudication "à la hollandaise"), ce qui signifie que les ordres sont servis aux taux d'intérêt ou au prix proposés par les adjudicataires.

Les offres de soumissions les plus intéressantes (du point de vue des Trésors Nationaux) sont :

- les offres de soumissions aux Bons de Trésor dont les taux d'intérêt sont les plus bas ;
- et les offres de soumissions aux Obligations du Trésor dont les prix offerts en pourcentage du nominal sont les plus élevés.

Les offres les plus intéressantes sont servies en priorité, jusqu'à concurrence du montant souhaité par le Trésor concerné.

Au total, il n'y a donc pas de taux d'intérêt unique à l'émission des titres publics. En effet, chaque établissement dont l'offre est retenue acquiert les Bons du Trésor au taux de sa propre soumission. De même, s'agissant des Obligations du Trésor dont le taux d'intérêt est connu à l'avance, chaque SVT dont l'offre est retenue achètera les titres au prix auquel il a soumissionné (en pourcentage du nominal de la valeur faciale des titres).

Les souscriptions des valeurs du Trésor sont fermes et irrévocables.

A l'issue du dépouillement, la BEAC calcule et fait connaître le prix moyen pondéré des demandes servies.

Pour permettre la transparence de l'opération d'adjudication, des renseignements d'ordre général (montant des offres exprimées, montants servis, taux et prix-limite retenus, etc.) sont diffusés auprès des médias par des communiqués périodiques.

5. Calcul et versement des intérêts

Les intérêts sont calculés et perçus par l'Institut d'Emission lors de la souscription (en ce qui concerne les Bons du Trésor) ou annuellement (en ce qui concerne les Obligations du Trésor) selon la formule des intérêts simples. Autrement dit, les intérêts sur les Bons du Trésor sont précomptés et versés immédiatement dès la souscription du titre sans attendre l'échéance. En revanche, en ce qui concerne les Obligations du Trésor, les intérêts sont payés annuellement.

Conformément à la législation en vigueur, les intérêts sur les Bons et les Obligations du Trésor sont soumis à l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières selon le barème en vigueur dans chaque Etat.

6. Admission des nouveaux titres publics comme supports de refinancement

Les textes réglementaires régissant le fonctionnement du marché monétaire disposent que les effets éligibles, aussi bien privés que publics, sont acceptés

comme supports de refinancement par la Banque Centrale. En conséquence, tous les titres publics sont acceptés comme supports de refinancement par la BEAC sur le Guichet A du marché monétaire. Leur mobilisation s'effectue sur ce marché par voie d'appels d'offres positifs, de prises en pension ou d'interventions ponctuelles selon la procédure de la pension - livrée.

Selon les règles de fonctionnement du marché monétaire, le volume des concours aux établissements de crédit est limité par l'Objectif de Refinancement établi dans le cadre de l'exercice de Programmation Monétaire. Ainsi, la quantité de ressources que la BEAC est susceptible d'injecter est commandée par l'équilibre monétaire (à travers l'Objectif de Refinancement) et non par la disponibilité des effets publics et privés (facultés d'avances).

7. Fonctionnement de la Cellule de Règlement et de Conservation des Titres (CRCT) et relations entre la CRCT et la BEAC

La Cellule de Règlement et de Conservation des Titres (CRCT) est une structure spécialisée de la BEAC (Services Centraux) qui reçoit en dépôt les titres publics émis par les Trésors des Etats de la CEMAC et détenus par les Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT) qui sont ses adhérents exclusifs.

La CRCT a pour principales fonctions :

- la conservation des titres : elle est l'organisme dépositaire des titres publics dématérialisés ;
- la circulation des titres : la CRCT tient les comptes titres de ses adhérents et les ajuste, en fonction des transactions nouées entre les SVT ;
- l'administration des valeurs du Trésor : la CRCT assure la gestion des opérations sur les titres publics, la codification de ces valeurs et les services divers aux Etats émetteurs et aux titulaires des titres.

La BEAC joue un rôle primordial dans le cadre de l'émission par adjudication des bons et obligations du Trésor par les Etats de la CEMAC. Elle joue le rôle de Banque de règlement, car elle tient les comptes des SVT et des Trésors.

Les Directions Nationales de la BEAC sont chargées, pour le compte des Trésors Nationaux, de l'organisation matérielle des adjudications des titres publics. Elles communiquent ensuite à la CRCT toutes les informations relatives aux adjudications, les règlements effectués, le montant et la nature des titres émis de manière à lui permettre d'effectuer la mise à jour des avoirs en titres des SVT. Elles représentent la CRCT dans chaque Etat.

B. MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE MONÉTAIRE

En 2002, la politique monétaire de la BEAC a visé principalement la maîtrise des tensions inflationnistes et la promotion d'une croissance économique saine dans les États membres.

1. Objectifs monétaires et de crédit

Dans le cadre de l'exercice de programmation monétaire, la Banque a déterminé des objectifs monétaires et de crédit pour la période allant de janvier 2002 à décembre 2002. Comparativement aux niveaux fixés au dernier trimestre 2001, les objectifs de refinancement du premier trimestre 2002 sont demeurés stables au Cameroun, en République Centrafricaine, au Congo, au Gabon et en Guinée Equatoriale, mais ils ont été revus à la hausse au Tchad pour se situer globalement à 63,5 milliards contre 53,5 milliards le trimestre précédent, en raison des achats de la

campagne cotonnière. Pour le deuxième trimestre, ces objectifs ont été abaissés au Congo pour tenir compte de la liquidité des banques ; ils ont été relevés au Gabon en relation avec les besoins des banques pour financer l'activité, et maintenus inchangés dans les quatre autres États, se situant globalement à 64,5 milliards. Au troisième trimestre, l'objectif de refinancement du Tchad a été réduit, en raison de la baisse des besoins dans le cadre de la campagne cotonnière, fixant ainsi le niveau global de l'objectif à 54,5 milliards. Enfin, au quatrième trimestre, l'objectif de refinancement a été réduit au Cameroun, suite à la surliquidité des banques locales et, il a de nouveau été relevé au Gabon pour faire face aux besoins des banques, ramenant finalement l'objectif global à 51,5 milliards.

Les résultats de la programmation monétaire au cours de l'exercice 2002 pour les six États de la CEMAC sont indiqués dans le tableau ci-après :

**Tableau 9 : Evolution des objectifs monétaires et de crédit
au 31 décembre 2002**

AGREGATS	Cameroun	République Centrafricaine	Congo	Gabon	Guinée Equatoriale	Tchad
Masse monétaire (Variation en pourcentage)						
1. Objectifs	4,9%-6,9%	5,9%-7,9%	- 4,8 % - 2,8 %	11,9% - 13,9%	71 % - 73 %	16,6% - 18,6%
2. Réalisations	18,4 %	- 4,1 %	13,1 %	5,9 %	67,1 %	23,8 %
Objectifs de refinancement (en millions de FCFA)	10 000	8 000	5 000	8 000	500	20 000
Pointe d'utilisation de la période (en millions de FCFA)	421	3 557	2 528	12 000	Néant	7 800
Taux d'utilisation	4,2 %	44,5 %	50,6 %	150 %	0 %	39 %

Au **Cameroun**, la masse monétaire s'est accrue de 18,4 %, au-dessus du niveau projeté (5,9 %), tirée par une amélioration sensible de la position extérieure nette et une augmentation plus forte que prévu des crédits à l'économie (+ 9,5 % au lieu de + 6,7 % envisagée initialement).

En **République Centrafricaine**, la masse monétaire a diminué de 4,1 % alors qu'elle était projetée en hausse de 6,9 %. Cette évolution est liée à une baisse des avoirs extérieurs nets (- 12,3 %) et des créances nettes sur l'Etat (- 8,1 %) partiellement compensée par la hausse des crédits à l'économie (+ 16,3 %).

Au **Congo**, la masse monétaire a enregistré une progression de 13,1 % contre un recul attendu de 3,8 %. Cette situation reflète une augmentation plus importante des avoirs extérieurs (+ 41,6 %) ainsi que la persistance des tensions de trésorerie de l'Etat (+ 12,1 %). Les crédits à l'économie se sont repliés de 39,1 % en relation avec le transfert des créances compromises de l'ex-Banque Internationale pour le Développement du Congo (BIDC) à la Caisse Congolaise d'Amortissement.

Au **Gabon**, la masse monétaire a augmenté de 5,9 % au lieu de + 12,9 % escompté initialement. Cette évolution s'explique principalement par une progression moins importante que prévu des avoirs extérieurs nets et ce, en dépit d'un accroissement des crédits à l'économie (+ 7,7 % contre des prévisions de + 8 %). Par contre, les créances nettes sur l'Etat ont enregistré un fléchissement de 18,8 % contre une diminution de 22,2 % projetée.

En **Guinée Equatoriale**, la masse monétaire s'est accrue de 67,1 %, pour une projection de + 72 %, en relation avec la forte progression des crédits à

l'économie (+ 48,2 %) et des avoirs extérieurs nets (+ 75,9 %).

Au **Tchad**, la masse monétaire a progressé de 23,8 % contre une prévision de + 17,6 %, sous l'effet principalement d'une notable appréciation des avoirs extérieurs nets (+ 178,7 %) et ce, malgré un repli des créances nettes sur l'Etat de 7 % et d'une quasi-stagnation des crédits à l'économie (- 0,8 % contre + 17,8 %).

2. Fixation des plafonds des avances statutaires aux Etats

Le montant total des plafonds d'avances aux Trésors Nationaux a progressé, s'établissant à 681,6 milliards en fin décembre 2002 contre 627,6 milliards un an plus tôt. Cet accroissement reflète l'augmentation des recettes budgétaires dans certains Etats, notamment au Congo et en Guinée Equatoriale.

Parallèlement, les avances de la Banque Centrale aux Trésors Nationaux se sont accrues, passant de 569,1 milliards en décembre 2001 à 604,3 milliards en décembre 2002. Compte tenu du décalage entre le rythme plus élevé de l'accroissement des plafonds et celui plus modéré des avances statutaires, les marges de tirages des Trésors Nationaux se sont élargies, s'élevant à 80,3 milliards en décembre 2002 contre 63,6 milliards douze mois auparavant.

Par ailleurs, au cours de la période sous revue, la BEAC a procédé à la consolidation sur l'Etat Congolais d'une créance de 2,3 milliards qu'elle portait sur la BIDC lors de la liquidation de celle-ci. En dépit de cette nouvelle opération, l'encours des crédits consolidés a sensiblement diminué,

revenant de 155,8 milliards en décembre 2001 à 135,4 milliards en décembre 2002, suite aux remboursements effectués par les Etats. Toutefois, les arriérés de remboursement en capital ont atteint 7,6 milliards au 31 décembre 2002 et concernent la République

Centrafricaine (2,2 milliards), le Congo (3,8 milliards) et le Tchad (1,6 milliard).

Le tableau n° 10 retrace l'évolution des objectifs de refinancement et de leurs utilisations ainsi que des plafonds d'avances aux Trésors Nationaux.

Tableau 10 : Plafonds des avances aux trésors nationaux, Objectifs de refinancement aux banques et utilisations
(Situation de fin de période en millions de FCFA)

PAYS	2002										Taux d'utilisation au 31/12/02 (b)/(a) en %
	2001										
	Décembre		Mars		Juin		Septembre		Décembre		
	Plafonds et Objectifs de Refinancement au 31/12/01 (a)	Utilisations au 31/12/01 (b)	Plafonds et Objectifs de Refinancement au 31/03/02 (a)	Utilisations au 31/03/02* (b)	Plafonds et Objectifs de Refinancement au 30/06/02 (a)	Utilisations au 30/06/02* (b)	Plafonds et Objectifs de Refinancement au 30/09/02 (a)	Utilisations au 30/09/02 (b)	Plafonds et Objectifs de Refinancement au 31/12/02 (a)	Utilisations au 31/12/02* (b)	
A - CAMEROUN											
1 - Trésor	259 520	220 426	259 520	210 600	259 520	235 396	259 520	227 898	259 520	249 761	
2 - Banques	15 000	215	15 000	406	15 000	185	15 000	123	15 000	0	
B - CENTRAFRIQUE											
1 - Trésor	12 117	17 231	12 117	12 117	12 631	12 631	12 631	12 631	12 631	12 631	
2 - Banques	8 000	1 730	8 000	2 395	8 000	2 850	8 000	1 605	8 000	3 339	
C - CONGO											
1 - Trésor	123 459	123 058	132 437	132 324	132 437	131 905	132 437	132 164	132 437	132 272	
2 - Banques	6 000	616	6 000	0	5 000	0	5 000	0	5 000	0	
D - GABON											
1 - Trésor	197 981	191 016	197 981	197 323	198 211	195 610	198 211	186 642	188 731	187 931	
2 - Banques	4 000	3 120	4 000	4 000	6 000	0	8 000	6 000	8 000	8 000	
E - GUINEE EQUATORIALE											
1 - Trésor	17 067	0	17 067	0	19 922	0	69 600	0	69 600	0	
2 - Banques	500	0	500	0	500	0	500	0	500	0	
F - TCHAD											
1 - Trésor	17 444	17 415	17 444	17 415	17 444	17 415	18 687	18 687	18 687	21 687	
2 - Banques	20 000	7 500	30 000	2 900	30 000	3 000	20 000	0	20 000	1 500	
G - ENSEMBLE ZONE											
1 - Trésor	627 588	569 146	636 566	569 779	640 165	592 957	691 086	578 022	681 606	604 282	
2 - Système bancaire	53 500	13 181	63 500	9 701	64 500	6 035	56 500	7 728	56 500	12 839	
(*) Encours des utilisations											

(*) Encours des utilisations

3. Evolution des taux d'intervention de la BEAC

L'évolution de l'environnement économique interne et externe en 2002 a conduit le Gouverneur à modifier, à la baisse, à deux reprises, les taux d'intervention de la Banque.

Ainsi, le Taux d'Intérêt des Appels d'Offres (TIAO) a été ramené de 6,50 % à 6,35 % à compter du 11 avril 2002, puis à 6,30 % à compter du 18 décembre 2002. Dans le même temps, le Taux d'Intérêt des Prises en Pension (TIPP) a suivi la même évolution, revenant de 8,50 % à 8,35 %, puis à 8,30 % aux mêmes dates. La baisse graduelle des taux directeurs de l'Institut d'Emission, rendue possible par la consolidation des réserves de change et le relâchement des pressions inflationnistes, traduit essentiellement le souci des Autorités Monétaires de relancer la croissance économique des pays membres dans un contexte mondial marqué par le reflux des taux d'intérêt des principaux partenaires économiques.

Afin de tenir compte de l'évolution du loyer de l'argent dans la CEMAC et chez les principaux partenaires économiques, le Taux d'Intérêt Sur les Placements (TISP) à 7 jours, applicable

aux ponctions de liquidité dans le cadre des appels d'offres négatifs, a été ramené de 3,60 % à 3,40 % le 07 janvier 2002, puis à 3 % le 11 avril 2002 et enfin, à 2,70 % le 18 décembre 2002.

A l'instar du taux directeur (TIAO) sur lequel il est aligné, le taux des avances aux Trésors Nationaux à l'intérieur des plafonds statutaires a été ramené de 6,50 % à 6,35 % le 11 avril 2002, puis à 6,30 % le 18 décembre 2002.

Le Taux de Pénalité (TP) aux établissements de crédit et celui des avances consenties aux Trésors Nationaux en dépassement des plafonds statutaires sont restés inchangés, respectivement à 15 % depuis le 24 octobre 1994 et à 10,50 % depuis le 07 décembre 1998.

En revanche, le Taux Débiteur Maximum (TDM) et le Taux Créditeur Minimum (TCM) sont restés inchangés au cours de la période sous revue, respectivement à 18 % et 5 %.

L'évolution des différents taux d'intervention de la Banque au cours des deux dernières années est retracée dans le tableau récapitulatif n° 11.

Tableau 11a : Evolution des taux d'intérêt de la BEAC et des conditions de banque

(en pourcentage)

	1994	1995	06.05.96	03.06.96	04.06.96	29.07.96	16.10.96	21.11.96	23.05.97	07.12.98	12.05.99	14.01.00	25.05.00	13.09.00	06.09.01	07.01.02	11.04.02	18.12.02 au 31.12.02
Fin de Période			05.05.96	03.06.96	28.07.96	15.10.96	20.11.96	22.05.97	06.12.98	11.05.99	13.01.00	25.05.00	12.09.00	05.09.01	06.01.02	10.04.02	17.12.02	
I- LES OPERATIONS DE TRESORS (hors Marché)																		
• Taux des avances aux trésors	7,75	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00	7,75	7,50	7,00	7,60	7,30	7,00	7,00	6,50	6,50	6,35	6,30
• Taux de pénalité aux trésors	10,50	10,50	10,50	10,50	10,50	10,50	10,50	10,25	10,25	10,50	10,50	10,50	10,50	10,50	10,50	10,50	10,50	10,50
• Taux des dépôts spéciaux	4,00	4,50	3,90	3,90	3,60	3,30	3,00	3,00	3,00	2,75	3,15	3,25	3,30	3,60	3,60	3,40	3,00	2,70
II- MARCHE MONETAIRE																		
A - Injections de liquidités																		
I - Guichet «A»																		
• Taux des appels d'offres (TIAO)	7,75	8,60	8,00	8,00	8,00	8,00	7,75	7,75	7,50	7,00	7,60	7,30	7,00	7,00	6,50	6,50	6,35	6,30
• Taux des prises en pension (TIPP)	9,25	10,75	10,00	10,00	10,00	10,00	9,75	9,75	9,50	9,00	9,60	9,30	9,00	9,00	8,50	8,50	8,35	8,30
• Taux des interventions Ponctuelles (FISIP)	-	-	10-15	10-15	10-15	10-15	9,75-15	9,75-15	9,50-15	9,00-15	9,60-15	9,30-15	9,00-15	9,00-15	8,50-15	8,50-15	8,35-15	8,30-15
• Taux des AV, exceptés/Cert. de Plac. (TACP)*	-	-	-	-	-	8,00	7,75	7,75	7,50	7,00	7,60	7,30	7,00	7,00	6,50	6,50	6,35	6,30
• Taux de pénalité aux banques (TPB)	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00
2 - Guichet «B»																		
• Taux s/nouveaux crédits d'invest. productifs**	7,75	8,60	8,00	8,00	8,00	8,00	7,75	7,75	7,5000	7,4375	7,1875	7,6250	7,3125	7,0000	7,0000	6,6875	6,4375	6,4375
• Taux effectifs s'anciens CMT irrévocables	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	6,5-14	6,5-14	6,5-14	7,50-7,75	7,00-7,75	7,00-7,75	4,30-8,00	4,30-8,00	4,30-7,00	4,30-6,50	4,30-6,50	4,30-6,35	4,30-6,35
B - Pondions de liquidités (Appels d'offres négatifs)																		
• Taux d'intérêt sur placement à 7 jrs «TISP»	-	-	3,9000	3,6000	3,6000	3,3000	3,0000	3,0000	3,0000	2,7500	3,1500	3,2500	3,3000	3,6000	3,6000	3,4000	3,0000	2,7000
• Taux d'intérêt sur placement à 28 jrs «TISP»	-	-	3,9625	3,6625	3,6625	3,3625	3,0625	3,0625	3,0625	2,8125	3,2125	3,3125	3,3625	3,6625	3,6625	3,4635	3,0625	2,7625
• Taux d'intérêt sur placement à 64 jrs «TISP»	-	-	4,0250	3,7250	3,7250	3,4250	3,1250	3,1250	3,1250	2,8750	3,2750	3,3750	3,4250	3,7250	3,7250	3,5250	3,1250	2,8250
C - Taux des dépôts spéciaux des Organismes Publics	4,00	4,50	3,90	3,90	3,60	3,30	3,00	3,00	3,00	2,75	3,15	3,25	3,30	3,60	3,60	3,40	3,40	2,70
III - CONDITIONS DE BANQUE																		
- Libres, avec 2 bornes																		
1. Taux débiteur maximum (TDM)***	16,00	22,00	22,00	22,00	22,00	22,00	22,00	22,00	22,00	22,00	22,00	22,00	22,00	22,00	18,00	18,00	18,00	18,00
2. Taux créditeur minimum (TCM)	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,00	5,00	5,00	4,75	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00

* Le taux des avances exceptionnelles garanties par la remise des Certificats de Placement est égal au TIAO.

** Le taux applicable sur les nouveaux crédits est le TIAO en vigueur lors de la mise en place du crédit. Il peut être revu à la baisse ou à la hausse sans pouvoir dépasser le taux d'intérêt initial.

*** Le taux débiteur maximum s'applique à la clientèle de tous les Ets de crédit (banques et Ets financiers).

Tableau 11b - Evolution des coefficients et du taux de rémunération des réserves obligatoires

(En pourcentage)

Date d'entrée en vigueur

RUBRIQUES	01.09.01	31.12.01 31.07.02	01.08.02 11.12.02	12.12.02 31.12.02
I - COEFFICIENTS DES RESERVES OBLIGATOIRES (1)				
- Groupe I*				
1. Coefficients applicables sur les dépôts à vue (dav)	1,00	2,50	3,50	6,00
2. Coefficients applicables sur les dépôts à terme (dat)	0,50	1,50	2,50	4,00
- Groupe II**				
1. Coefficients applicables sur les dépôts à vue (dav)	-	-	2,00	3,00
2. Coefficients applicables sur les dépôts à terme (dat)	-	-	1,00	1,75
II - TAUX DE REMUNERATION DES RESERVES OBLIGATOIRES	1,20	1,10	1,10	0,80

(1) La répartition des pays de la CEMAC en deux groupes a été décidée par le Gouverneur et a pris effet pour compter du 1er août 2002.

* Pays dont la situation de liquidité est jugée satisfaisante : Cameroun, Congo et Guinée Equatoriale.

** Pays dont la situation de liquidité est jugée fragile : République Centrafricaine, Gabon et Tchad.

4. Réserves obligatoires

Les disparités constatées au niveau de la situation de liquidité dans les différents Etats de la CEMAC ont conduit le Conseil d'Administration de la BEAC, réuni en sa séance du 1er juillet 2002, à instaurer des coefficients de réserves obligatoires différenciés aux banques en fonction de la situation de liquidité du pays où elles se trouvent. Ainsi, les coefficients réguliers de réserves obligatoires sont appliqués aux banques du Groupe I des Etats à situation de liquidité satisfaisante tandis que des coefficients modérés seront appliqués aux banques du Groupe II des Etats à

situation de liquidité fragile. Le Gouverneur a reçu une délégation de pouvoirs du Conseil lui permettant de modifier la composition des deux groupes de pays et de faire varier les coefficients des réserves obligatoires ainsi que leur taux de rémunération dans les mêmes conditions que les taux d'intervention de la Banque.

Par ailleurs, au cours de l'année 2002, on a assisté à un développement important de la liquidité d'ensemble du système, qui s'explique en grande partie par la forte amélioration des recettes d'exportations des Etats, notamment les recettes pétrolières. Afin de contenir les risques

inflationnistes et ramener les banques « en banque », le Gouverneur a décidé de relever, à trois reprises, les coefficients de réserves obligatoires.

Au 31 décembre 2002, les coefficients de réserves obligatoires s'établissent ainsi qu'il suit :

1. Banques du Groupe I

(Cameroun, Congo et Guinée Equatoriale) :

- Coefficient applicable aux dépôts à vue : 6 % ;
- Coefficient applicable aux dépôts à terme : 4 %.

2. Banques du Groupe II

(Centrafrique, Gabon et Tchad) :

- Coefficient applicable aux

dépôts à vue : 3 % ;

- Coefficient applicable aux dépôts à terme : 1,75 %.

Quant au taux de rémunération des réserves obligatoires, il a été modifié une seule fois, revenant de 1,10 % à 0,80 % à compter du 12 décembre 2002.

Sur le plan analytique, il ressort des données comptables au 31 décembre 2002 que les montants stérilisés, grâce aux réserves obligatoires, ont atteint 51,194 milliards (Cf. tableau 43), représentant 14,2 % des réserves totales des banques (placements sur le marché monétaire, soldes créditeurs des comptes courants et soldes des comptes de réserves obligatoires) contre 13,4 milliards (représentant 4,8 % des réserves totales des banques) au 31 décembre 2001.

Encadré n° 6 : Chronique des mesures de politique monétaire

• Le 7 janvier 2002

Sur décision du Gouverneur n° 01/GR datée du 4 janvier 2002, les Taux d'Intérêt sur les Placements (TISP) sont fixés comme suit :

- Placements à 7 jours : 3,40 % au lieu de 3,60 %
- Placements à 28 jours : taux à 7 jours majoré de 1/16ème de point, soit 3,4625 %
- Placements à 84 jours : taux à 7 jours majoré de 1/8ème de point, soit 3,5250 %

Les nouveaux taux prennent effet à compter du 7 janvier 2002.

• Le 15 mars 2002

Le Conseil d'Administration approuve l'objectif global de refinancement de 64 500 millions pour le deuxième trimestre 2002 (avril - juin 2002).

• Le 11 avril 2002

Sur décision du Gouverneur n° 11/GR datée du 9 avril 2002, les taux d'intervention de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale sont réaménagés comme suit :

- Taux d'Intérêt des Appels d'Offres (TIAO) : 6,35 % au lieu de 6,50 %
- Taux d'Intérêt des Prises en Pension (TIPP) : 8,35 % au lieu de 8,50 %
- Taux de Pénalité aux établissements de crédit (TP) : 15 % (inchangé)
- Taux Débiteur Maximum (TDM) : 18 % (inchangé)
- Taux Créditeur Minimum (TCM) : 5 % (inchangé)
- Taux des avances aux Trésors Nationaux à l'intérieur des plafonds statutaires : 6,35 % au lieu de 6,50 %
- Taux des avances aux Trésors Nationaux au-delà des plafonds statutaires : 10,50 % (inchangé)
- Taux d'Intérêt sur les Placements (TISP) :
 - Placements à 7 jours : 3 % au lieu de 3,40 %
 - Placements à 28 jours : 3,0625 % au lieu de 3,4625 %
 - Placements à 84 jours : 3,1250 % au lieu de 3,5250 %

- Taux de rémunération des dépôts spéciaux des organismes publics : 3 % au lieu de 3,40 %

- Le 1^{er} juillet 2002

Le Conseil d'Administration décide de l'instauration des coefficients de réserves obligatoires différenciés en fonction de la situation de liquidité des banques dans chaque pays. Les coefficients réguliers seront appliqués aux banques du Groupe I des Etats à situation de liquidité satisfaisante tandis que des coefficients modérés seront appliqués aux banques du Groupe II des Etats à situation de liquidité fragile. Le Gouverneur a reçu du Conseil une délégation permanente pour modifier la composition des deux groupes en fonction de l'évolution de la situation économique et monétaire des différents pays.

Le Conseil d'Administration révisé à la baisse l'objectif global de refinancement à 54 500 millions pour le troisième trimestre 2002 (juillet - septembre 2002).

- Le 02 juillet 2002

Le Comité Ministériel décide de repousser encore d'une année, c'est-à-dire au 1^{er} janvier 2004, la date de mise en œuvre du mécanisme d'émission des titres publics à souscription libre, afin de donner plus de temps aux Etats pour se préparer matériellement et techniquement à cet événement d'importance majeure. Toutefois, la décision de geler les plafonds statutaires des avances de la BEAC aux Trésors Nationaux à leur niveau constaté au 31 décembre 2002 reste maintenue.

- Le 12 décembre 2002

Sur décision du Gouverneur n° 33/GR datée du 12 décembre 2002, les coefficients de réserves obligatoires sont fixés ainsi qu'il suit :

1. Banques du Groupe I (Cameroun, Congo et Guinée Equatoriale) :

- Coefficient applicable aux dépôts à vue : 6 %
- Coefficient applicable aux dépôts à terme : 4 %

2. Banques du Groupe II (Centrafrique, Gabon et Tchad) :

- Coefficient applicable aux dépôts à vue : 3 %
- Coefficient applicable aux dépôts à terme : 1,75 %

Par ailleurs, le taux de rémunération des réserves obligatoires a été ramené de 1,10 % à 0,80 %.

- Le 18 décembre 2002

Sur décision du Gouverneur n° 34/GR datée du 18 décembre 2002, les taux d'intervention de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale sont réaménagés

comme suit :

- Taux d'Intérêt des Appels d'Offres (TIAO) : 6,30 % au lieu de 6,35 %
- Taux d'Intérêt des Prises en Pension (TIPP) : 8,30 % au lieu de 8,35 %
- Taux de Pénalité aux établissements de crédit (TP) : 15 % (inchangé)
- Taux Débiteur Maximum (TDM) : 18 % (inchangé)
- Taux Créditeur Minimum (TCM) : 5 % (inchangé)
- Taux des avances aux Trésors à l'intérieur des plafonds statutaires : 6,30 % au lieu de 6,35 %
- Taux des avances aux Trésors au-delà des plafonds statutaires : 10,50 % (inchangé)
- Taux d'Intérêt sur les Placements (TISP) :
Placements à 7 jours : 2,70 % au lieu de 3 %
Placement à 28 jours : 2,7625 % au lieu de 3,0625 %
Placements à 84 jours : 2,8250 % au lieu de 3,125 %
- Taux de rémunération des dépôts spéciaux des organismes publics : 2,70 % au lieu de 3 % .

CHAPITRE II

EVOLUTION DU MARCHE MONETAIRE

A. EVOLUTION DES INTERVENTIONS DE LA BANQUE CENTRALE

Au cours de l'année 2002, l'activité du marché monétaire a été marquée par un moindre recours des banques aux avances de l'Institut d'Emission sur les Guichets A et B et par la tendance à l'accroissement des placements bancaires dont le niveau élevé traduit l'amélioration de la liquidité bancaire et le faible volume des emplois bancables.

1. Injections de liquidités (Guichets A et B)

En 2002, l'encours moyen mensuel des interventions de la Banque Centrale en faveur des établissements de crédit a varié de manière irrégulière, fluctuant en fonction de l'évolution conjoncturelle des facteurs explicatifs de la liquidité bancaire (concours à l'économie, solde des opérations avec l'extérieur, etc.).

Les avances au titre des appels d'offres positifs ont constitué la majeure partie des interventions sur le Guichet A du marché monétaire qui constitue le principal canal d'injection de liquidités par la BEAC.

1.1. Evolution du Guichet A

Les avances accordées aux banques sur le Guichet principal du marché monétaire sont demeurées modestes tout au long de l'année 2002. En effet, le pic de l'encours moyen des concours de la Banque s'est situé à 11,2 milliards en janvier 2002.

La majeure partie des injections de liquidités sur le Guichet A s'est opérée par le canal des appels d'offres positifs.

- ***Interventions au titre des appels d'offres positifs***

Au **Cameroun**, du fait de la surliquidité du système bancaire, l'encours moyen des avances au système bancaire au titre des appels d'offres est demeuré faible et en dessous de 0,5 milliard tout au long de l'année 2002.

En **République Centrafricaine**, l'encours moyen des interventions de la BEAC a oscillé entre 0,9 et 1,6 milliard au cours de la période, en fonction des besoins financiers des banques dont la

plupart ont été engagées dans le financement des « campagnes hydrocarbures ».

Au **Congo**, les mesures de restructuration du système bancaire ont contribué à réduire le besoin de refinancement des banques. Le niveau moyen des avances de la BEAC au titre des appels d'offres est resté inférieur à 0,6 milliard durant l'année 2002.

Au **Gabon**, le volume moyen des refinancements par voie d'appels d'offres a enregistré une progression significative au cours du dernier trimestre, atteignant 5,1 milliards en octobre 2002. Cette augmentation du besoin de refinancement des banques est imputable à l'accroissement de la demande du crédit bancaire et à l'amenuisement des ressources bancaires.

En **Guinée Equatoriale**, les banques n'ont pas recouru aux appels d'offres positifs tout au long de l'année 2002, tous leurs crédits ayant été nourris par elles-mêmes.

Au **Tchad**, le montant moyen des fonds levés par les banques au titre des appels d'offres a évolué de façon erratique, revenant de 7 milliards en janvier 2002 à seulement 0,7 milliard en mars 2002 avant de remonter à 6,2 milliards cinq mois plus tard. D'une manière générale, le volume des refinancements aux banques demeure étroitement lié au cycle des campagnes cotonnières et au rythme d'encaissement des recettes qui en résultent.

- **Interventions au titre de la pension**

L'encours moyen des prises en pension a sensiblement augmenté, s'établissant à 3,1 milliards en décembre 2002 contre 1,8 milliard en

2001. Cet accroissement a été porté par les banques gabonaises (62,9 %), centrafricaines (26,4 %) et tchadiennes (10,7 %).

Au Cameroun, au Congo et en Guinée Equatoriale, aucune opération de prise en pension n'a été enregistrée au cours de la période sous revue.

- **Autres interventions**

Des avances au taux de pénalité ainsi que des avances garanties par les certificats de placement et des interventions ponctuelles ont été accordées, pour de faibles montants, à plusieurs banques de la CEMAC au cours de l'année 2002. L'essentiel de ces concours a été consenti aux banques gabonaises qui ont dû recourir, à plusieurs reprises, aux interventions ponctuelles notamment, chaque fois que la marge disponible sur l'Objectif de Refinancement du pays a été épuisée.

1.2. Evolution du Guichet B

Le volume moyen des concours accordés aux établissements de crédit sur ce guichet secondaire réservé au refinancement des crédits irrévocables à moyen terme (anciens et nouveaux), s'est considérablement réduit, revenant de 3 milliards en décembre 2001 à 0,2 milliard en décembre 2002. Cette situation est imputable à la baisse des tirages effectués par les banques du Congo suite à la restructuration du système bancaire.

2. Ponctions de liquidités (Appels d'offres négatifs)

Le volume des liquidités ponctionnées par la Banque Centrale à travers le mécanisme des appels d'offres négatifs a sensiblement augmenté, passant d'un encours

moyen de 136,1 milliards en décembre 2001 à 150,1 milliards en décembre 2002. Cette progression des placements bancaires s'explique par la faiblesse des emplois bancables, l'amélioration de la liquidité bancaire résultant de la hausse des exportations et de l'entrée nette de capitaux extérieurs.

En décembre 2002, la répartition par pays de l'encours global des placements s'est établie comme suit : 82,6 % au **Cameroun**, 8,9 % au **Congo**, 1,8 % au **Gabon**, 3 % en **Guinée Equatoriale** et 3,7 % au **Tchad**.

Le **Cameroun** et le **Tchad** ont connu une forte progression des appels d'offres négatifs, l'encours moyen des placements étant passé respectivement de 94,4 milliards et 0,2 milliard en décembre 2001 à 124 et 5,5 milliards en décembre 2002. En revanche, l'encours moyen des placements a sensiblement diminué au **Congo** et en **Guinée Equatoriale**, revenant respectivement de 22 et 16,9 milliards en décembre 2001 à 13,3 et 4,5 milliards douze mois plus tard. Au **Gabon** et en **République Centrafricaine**, l'encours moyen des ponctions a peu varié entre ces deux dates.

**Tableau n° 12 : Evolution des concours de la BEAC aux établissements de crédit
et des placements des banques et CCP sur le marché monétaire**
(Moyennes mensuelles en millions de FCFA)

PAYS	INTERVENTIONS EN FAVEUR DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (Marché Monétaire - Niveau 2)										TOTAL GENERAL DES INTERVEN TIONS	Volume des transactions interbanc. (montants effectifs des transactions)	Placements des Banques & CCP auprès de la BEAC (Appels d'offres négatifs)
	GUICHET "A"					GUICHET "B"							
	Appels d'offres de 7 jours	Pensions de 2 à 7 jours	Interventions ponctuelles	Avances exceptionnelles garanties par des certificats de placement	Avances au taux de pénalité	TOTAL	Crédits à moyen terme irrévocables	Crédits à l'économie (SODECOTON)	TOTAL				
1. CAMEROUN													
Décembre 2001	205	0	0	0	0	205	0	568	568	773	8,2	94 403	
Janvier 2002	410	0	0	0	0	410	0	0	0	410	6,7	90 710	
Février 2002	406	0	0	0	0	406	0	0	0	406	12,7	95 571	
Mars 2002	406	0	0	0	0	406	0	0	0	406	58,5	118 323	
Avril 2002	277	0	0	0	0	277	0	0	0	277	106,5	125 267	
Mai 2002	219	0	0	0	16	235	0	0	0	235	108,0	123 677	
Juin 2002	185	0	0	0	0	185	0	0	0	185	79,0	140 567	
Juillet 2002	185	0	0	0	0	185	0	0	0	185	20,0	134 806	
Août 2002	185	0	0	0	0	185	0	0	0	185	2,7	139 387	
Septembre 2002	123	0	0	0	0	123	0	0	0	123	2,3	133 300	
Octobre 2002	123	0	0	0	0	123	0	0	0	123	2,0	127 452	
Novembre 2002	92	0	0	0	0	92	0	0	0	92	1,0	120 767	
Décembre 2002	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10,0	124 016	
2. REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE													
Décembre 2001	994	447	0	0	4	1 445	577	-	577	2 022	0,2	0	
Janvier 2002	1 200	569	0	0	4	1 773	358	-	358	2 131	0,0	0	
Février 2002	1 200	271	0	0	0	1 471	460	-	460	1 931	0,0	0	
Mars 2002	1 200	912	0	0	0	2 112	468	-	468	2 580	0,0	0	
Avril 2002	1 200	1 199	0	0	0	2 399	485	-	485	2 884	0,0	0	
Mai 2002	1 220	947	0	0	0	2 167	121	-	121	2 288	1,0	0	
Juin 2002	1 200	1 728	0	0	0	2 928	150	-	150	3 078	0,5	0	
Juillet 2002	1 200	897	0	0	0	2 097	109	-	109	2 206	0,0	0	
Août 2002	1 120	871	0	0	0	1 991	78	-	78	2 069	0,0	0	
Septembre 2002	850	702	0	0	0	1 552	100	-	100	1 652	0,0	200	
Octobre 2002	1 000	1 055	0	0	0	2 055	151	-	151	2 206	0,0	100	
Novembre 2002	1 400	961	0	0	0	2 361	143	-	143	2 504	0,0	0	
Décembre 2002	1 550	813	0	0	7	2 370	189	-	189	2 559	0,0	0	
3. CONGO													
Décembre 2001	570	0	0	0	3	573	1 833	-	1 833	2 406	0,0	21 952	
Janvier 2002	608	0	0	0	3	611	1 791	-	1 791	2 402	0,0	19 595	
Février 2002	634	0	0	0	0	634	1 725	-	1 725	2 359	0,0	18 464	
Mars 2002	491	0	0	0	5	496	1 704	-	1 704	2 200	0,0	16 755	
Avril 2002	0	0	0	0	0	0	0	-	0	0	0,0	13 177	
Mai 2002	0	0	0	0	0	0	0	-	0	0	0,0	10 516	
Juin 2002	0	0	0	0	0	0	0	-	0	0	0,0	15 634	
Juillet 2002	0	0	0	0	0	0	0	-	0	0	0,0	20 838	
Août 2001	0	0	0	0	0	0	0	-	0	0	0,0	18 655	
Septembre 2002	0	0	0	0	0	0	0	-	0	0	0,0	29 144	
Octobre 2002	0	0	0	0	0	0	0	-	0	0	6,0	31 071	
Novembre 2002	0	0	0	0	0	0	0	-	0	0	3,0	20 787	
Décembre 2002	0	0	0	0	0	0	0	-	0	0	3,0	13 313	

Tableau n° 12 (suite) : Evolution des concours de la BEAC aux établissements de crédit et des placements des banques et CCP sur le marché monétaire

(Moyennes mensuelles en millions de FCFA, sauf indications contraires)

PAYS	INTERVENTIONS EN FAVEUR DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (Marché Monétaire - Niveau 2)								PLACEMENTS DES BANQUES & CCP AUPRES DE LA BEAC (appels d'offr. négatifs)	
	GUICHET "A"				TOTAL	GUICHET "B"		TOTAL GENERAL DES INTERVEN- TIONS		Volume des transactions interbanc. (montants effectifs des transactions)
	Appels d'offres de 7 jours	Pensions de 2 à 7 jours	Interventions ponctuelles	Av. except.ga ranties p/des cert.placem.		Crédits à M.T. irrévocabl.				
4. GABON										
Décembre 2001	0	1 075	290	0	0	1 365	0	1 365	4,0	2 703
Janvier 2002	0	982	0	80	0	1 062	0	1 062	2,5	5 887
Février 2002	0	0	0	81	0	81	0	81	3,0	8 929
Mars 2002	0	387	0	0	0	387	0	387	3,7	8 081
Avril 2002	1 000	800	133	0	0	1 933	0	1 933	3,5	12 867
Mai 2002	0	516	0	0	0	516	0	516	1,5	4 177
Juin 2002	0	450	0	0	0	450	0	450	4,0	3 850
Juillet 2002	0	0	0	0	0	0	0	0	3,0	10 581
Août 2002	0	323	0	0	0	323	0	323	3,0	6 839
Septembre 2002	0	5 033	1 233	0	0	6 266	0	6 266	3,0	14 033
Octobre 2002	5 161	1 032	0	0	0	6 193	0	6 193	0,5	15 710
Novembre 2002	4 250	300	0	0	0	4 550	0	4 550	0,5	6 300
Décembre 2002	3 750	1 935	0	0	0	5 685	0	5 685	3,0	2 790
5. GUINEE EQUATORIALE										
Décembre 2001	0	0	0	0	0	0	0	0	6,5	16 871
Janvier 2002	0	0	0	0	0	0	0	0	7,5	8 322
Février 2002	0	0	0	0	0	0	0	0	5,5	8 125
Mars 2002	0	0	0	0	0	0	0	0	4,0	11 597
Avril 2002	0	0	0	0	0	0	0	0	4,5	14 033
Mai 2002	0	0	0	0	0	0	0	0	5,0	8 839
Juin 2002	0	0	0	133	0	133	0	133	4,0	6 500
Juillet 2002	0	0	0	0	0	0	0	0	4,0	3 355
Août 2002	0	0	0	0	0	0	0	0	3,5	1 194
Septembre 2002	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0	6 667
Octobre 2002	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0	15 645
Novembre 2002	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0	3 653
Décembre 2002	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0	4 484
6. TCHAD										
Décembre 2001	5 290	319	0	0	0	5 609	0	5 609	0,0	161
Janvier 2002	7 020	274	0	0	0	7 294	0	7 294	0,0	8
Février 2002	3 925	339	0	0	0	4 264	0	4 264	0,0	821
Mars 2002	725	97	0	0	0	822	0	822	0,0	774
Avril 2002	1 913	117	0	0	0	2 030	0	2 030	0,0	567
Mai 2002	2 880	48	0	0	0	2 928	0	2 928	0,0	226
Juin 2002	3 175	463	0	0	0	3 638	0	3 638	0,0	133
Juillet 2002	4 875	1 539	0	0	0	6 414	0	6 414	0,0	774
Août 2002	6 180	194	0	0	0	6 374	0	6 374	0,0	1 000
Septembre 2002	2 375	0	0	0	0	2 375	0	2 375	0,0	1 233
Octobre 2002	1 084	155	0	0	0	1 239	0	1 239	0,0	2 984
Novembre 2002	800	0	0	0	0	800	0	800	0,0	4 300
Décembre 2002	1 300	329	0	0	0	1 629	0	1 629	0,0	5 484
7. TOTAL CEMAC										
Décembre 2001	7 059	1 841	290	0	7	9 197	2 978	12 175	18,7	136 090
Janvier 2002	9 238	1 825	0	0	89	11 152	2 149	13 301	16,7	124 514
Février 2002	6 165	610	0	0	81	6 856	2 185	9 041	21,2	131 910
Mars 2002	2 822	1 396	0	0	5	4 223	2 172	6 395	13,6	155 530
Avril 2002	4 390	2 116	133	0	0	6 639	485	7 124	18,7	165 911
Mai 2002	4 319	1 511	0	0	16	5 846	121	5 967	13,0	147 435
Juin 2002	4 560	2 641	0	133	0	7 334	150	7 484	16,4	166 684
Juillet 2002	6 260	2 436	0	0	0	8 696	109	8 805	9,0	170 354
Août 2002	7 485	1 388	0	0	0	8 873	78	8 951	9,2	167 075
Septembre 2002	3 368	5 735	1 233	0	0	10 336	100	10 436	5,3	184 577
Octobre 2002	7 368	2 242	0	0	0	9 610	151	9 761	8,5	192 962
Novembre 2002	6 542	1 261	0	0	0	7 803	143	7 946	4,5	155 807
Décembre 2002	6 600	3 077	0	0	7	9 684	189	9 873	16,0	150 087

B. EVOLUTION DU MARCHÉ INTERBANCAIRE

Sur le compartiment interbancaire, les échanges de liquidités entre banques ont évolué de manière instable. Ainsi, le volume des transactions a atteint un maximum de 21,2 milliards en février 2002 avant de retomber à 5,3 milliards en septembre pour ensuite remonter à 16 milliards en décembre 2002. Le Taux Interbancaire Moyen Pondéré (TIMP) dans la CEMAC s'est assoupli, s'établissant, en moyenne annuelle, à 5,25967 % en 2002 contre 5,48841 % l'année précédente.

1. Evolution des transactions interbancaires

L'activité du compartiment interbancaire a fléchi de 42,8 % au cours de la période sous revue, le montant des transactions s'étant élevé à 158,1 milliards en décembre 2002 contre 276,2 milliards en décembre 2001. Globalement, ces opérations sont restées cloisonnées. Par ailleurs, l'abondance de la liquidité dans chaque pays s'est traduite par une légère diminution de la part des transactions interbancaires sous-régionales (63,1 % du total en décembre 2002 contre 69,6 % en décembre 2001).

Le marché interbancaire a essentiellement été animé par les

banques implantées au **Cameroun** qui ont totalisé un volume de transactions de 75,4 milliards en 2002, soit près de la moitié du volume global des opérations interbancaires de la CEMAC.

En **République Centrafricaine**, le montant cumulé des échanges entre banques a été modeste (1,5 milliard) au cours de l'année 2002, compte tenu du faible volume des réserves excédentaires des banques.

Au **Congo**, à la faveur de la restructuration du système bancaire, le volume des transactions interbancaires a atteint 12 milliards en 2002.

Au **Gabon**, le montant total des opérations interbancaires s'est élevé à 31,2 milliards en 2002, impulsé uniquement par les échanges entre banques gabonaises.

En **Guinée Equatoriale**, seconde place la plus active après le Cameroun, le montant cumulé des échanges interbancaires s'est chiffré à 38 milliards en 2002, dont une large part a été consacrée au marché sous-régional.

Au **Tchad**, aucune transaction n'a été enregistrée sur le compartiment interbancaire.

Tableau n° 13a : Evolution du volume des opérations réalisées sur le marché interbancaire*(Période : 1er janvier 2002 - 31 décembre 2002)*

(Montants en millions de FCFA)

PAYS	PERIODES	OPERATIONS NATIONALES	OPERATIONS TRANSNATIONALES	TOTAL DES TRANSACTIONS	TAUX MOYENS PRATIQUES
CAMEROUN	Janvier 2002	1,7	5,0	6,7	5,15000 %
	Février 2002	3,7	9,0	12,7	5,38000 %
	Mars 2002	2,9	3,0	5,9	5,30000 %
	Avril 2002	4,2	6,5	10,7	5,56000 %
	Mai 2002	6,8	4,0	10,8	5,82000 %
	Juin 2002	3,9	4,0	7,9	6,50000 %
	Juillet 2002	0,0	2,0	2,0	5,50000 %
	Août 2002	1,7	2,0	3,7	4,50000 %
	Septembre 2002	0,3	2,0	2,3	5,30000 %
	Octobre 2002	0,0	2,0	2,0	5,50000 %
	Novembre 2002	1,0	0,0	1,0	5,00000 %
	Décembre 2002	4,0	6,0	10,0	5,31000 %
TOTAL.....		29,9	45,5	75,4	5,40417 %
RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	Janvier 2002	0,0	0,0	0,0	-
	Février 2002	0,0	0,0	0,0	-
	Mars 2002	0,0	0,0	0,0	-
	Avril 2002	0,0	0,0	0,0	-
	Mai 2002	0,0	1,0	1,0	6,85000 %
	Juin 2002	0,0	0,5	0,5	6,85000 %
	Juillet 2002	0,0	0,0	0,0	-
	Août 2002	0,0	0,0	0,0	-
	Septembre 2002	0,0	0,0	0,0	-
	Octobre 2002	0,0	0,0	0,0	-
	Novembre 2002	0,0	0,0	0,0	-
	Décembre 2002	0,0	0,0	0,0	-
TOTAL.....		0,0	1,5	1,5	6,85000 %
CONGO	Janvier 2002	0,0	0,0	0,0	-
	Février 2002	0,0	0,0	0,0	-
	Mars 2002	0,0	0,0	0,0	-
	Avril 2002	0,0	0,0	0,0	-
	Mai 2002	0,0	0,0	0,0	-
	Juin 2002	0,0	0,0	0,0	-
	Juillet 2002	0,0	0,0	0,0	-
	Août 2002	0,0	0,0	0,0	-
	Septembre 2002	0,0	0,0	0,0	-
	Octobre 2002	0,0	6,0	6,0	5,25000 %
	Novembre 2002	0,0	3,0	3,0	5,25000 %
	Décembre 2002	0,0	3,0	3,0	5,25000 %
TOTAL.....		0,0	12,0	12,0	5,25000 %
GABON	Janvier 2002	2,5	0,0	2,5	6,50000 %
	Février 2002	3,0	0,0	3,0	6,50000 %
	Mars 2002	3,0	0,7	3,7	6,67000 %
	Avril 2002	3,5	0,0	3,5	6,33000 %
	Mai 2002	0,5	1,0	1,5	6,63000 %
	Juin 2002	3,0	1,0	4,0	6,50000 %
	Juillet 2002	3,0	0,0	3,0	6,25000 %
	Août 2002	3,0	0,0	3,0	6,25000 %
	Septembre 2002	3,0	0,0	3,0	6,25000 %
	Octobre 2002	0,5	0,0	0,5	6,25000 %
	Novembre 2002	0,5	0,0	0,5	6,75000 %
	Décembre 2002	3,0	0,0	3,0	6,75000 %
TOTAL.....		28,5	2,7	31,2	6,46917 %

Tableau n° 13a (suite) : Evolution du volume des opérations réalisées sur le marché interbancaire

(Période : 1er janvier 2002 - 31 décembre 2002)

(Montants en millions de FCFA)

PAYS	PERIODES	OPERATIONS NATIONALES	OPERATIONS TRANSNATIONALES	TOTAL DES TRANSACTIONS	TAUX MOYENS PRATIQUES
GUINEE EQUATORIALE	Janvier 2002	0,0	7,5	7,5	3,85000 %
	Février 2002	0,0	5,5	5,5	3,85000 %
	Mars 2002	0,0	4,0	4,0	3,85000 %
	Avril 2002	0,0	4,5	4,5	3,85000 %
	Mai 2002	0,0	5,0	5,0	3,35000 %
	Juin 2002	0,0	4,0	4,0	3,35000 %
	Juillet 2002	0,0	4,0	4,0	3,35000 %
	Août 2002	0,0	3,5	3,5	3,35000 %
	Septembre 2002	0,0	0,0	0,0	-
	Octobre 2002	0,0	0,0	0,0	-
	Novembre 2002	0,0	0,0	0,0	-
	Décembre 2002	0,0	0,0	0,0	-
TOTAL.....		0,0	38,0	38,0	3,60000 %
TCHAD	Janvier 2002	0,0	0,0	0,0	-
	Février 2002	0,0	0,0	0,0	-
	Mars 2002	0,0	0,0	0,0	-
	Avril 2002	0,0	0,0	0,0	-
	Mai 2002	0,0	0,0	0,0	-
	Juin 2002	0,0	0,0	0,0	-
	Juillet 2002	0,0	0,0	0,0	-
	Août 2002	0,0	0,0	0,0	-
	Septembre 2002	0,0	0,0	0,0	-
	Octobre 2002	0,0	0,0	0,0	-
	Novembre 2002	0,0	0,0	0,0	-
	Décembre 2002	0,0	0,0	0,0	-
TOTAL.....		0,0	0,0	0,0	0,00000 %
CEMAC	Janvier 2002	4,2	12,5	16,7	4,90400 %
	Février 2002	6,7	14,5	21,2	5,19900 %
	Mars 2002	5,9	7,7	13,6	5,36200 %
	Avril 2002	7,7	11,0	18,7	5,41500 %
	Mai 2002	7,3	11,0	18,3	5,31600 %
	Juin 2002	6,9	9,5	16,4	5,54400 %
	Juillet 2002	3,0	6,0	9,0	4,79300 %
	Août 2002	4,7	5,5	10,2	4,79900 %
	Septembre 2002	3,3	2,0	5,3	5,91100 %
	Octobre 2002	0,5	8,0	8,5	5,00000 %
	Novembre 2002	1,5	3,0	4,5	5,26100 %
	Décembre 2002	7,0	9,0	16,0	5,61200 %
TOTAL		58,4	99,7	158,1	5,25967 %

2. Evolution des taux d'intérêt interbancaires

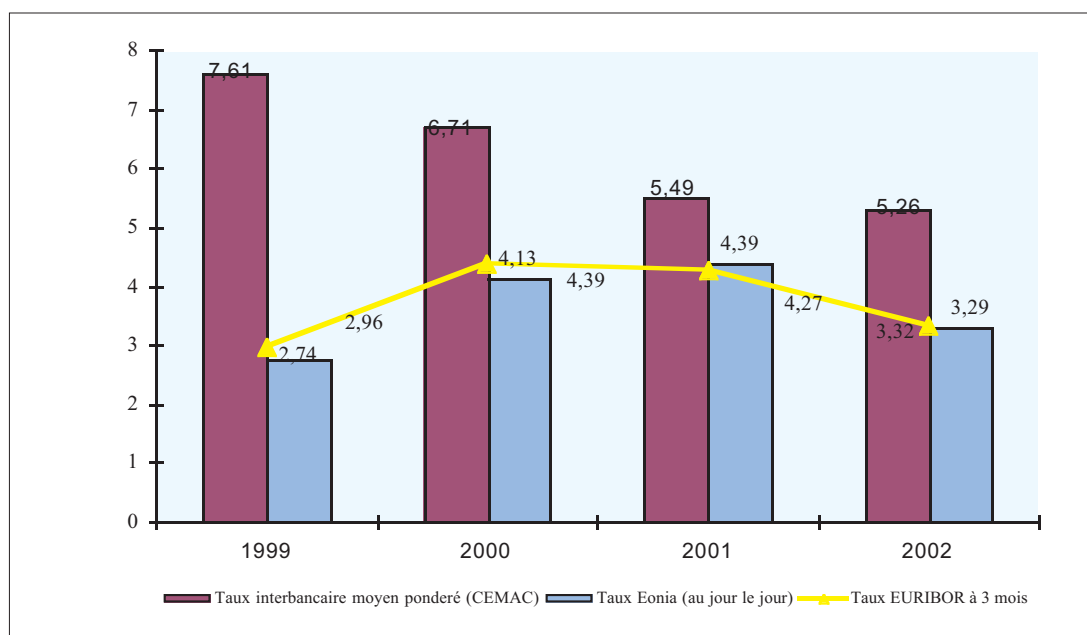
Au cours de l'année 2002, le loyer de l'argent sur le compartiment interbancaire du marché monétaire s'est replié, reflétant l'abondance des

ressources bancaires. Le Taux Interbancaire Moyen Pondéré (TIMP), en moyenne annuelle, est revenu de 5,48841 % en 2001 à 5,25967 % en 2002.

Tableau 13b : Evolution comparée du Taux Interbancaire Moyen Ponderé (TIMP) dans la CEMAC et des taux d'intérêt interbancaires dans la Zone Euro (EONIA et EURIBOR)

	(moyenne annuelle)			
	1999	2000	2001	2002
TIMP (CEMAC)	7,61	6,71	5,49	5,26
EONIA ¹² (au jour le jour)	2,74	4,13	4,39	3,29
EURIBOR à 3 mois	2,96	4,39	4,27	3,32

Graphique 11 : Evolution comparée du Taux Interbancaire Moyen Ponderé (TIMP) dans la CEMAC et des taux d'intérêt interbancaires dans la Zone Euro (EONIA et Euribor)



Globalement, la baisse des taux sur le compartiment interbancaire dans la CEMAC s'inscrit dans le sillage de la détente des taux constatée sur la plupart des marchés monétaires des pays européens. Toutefois, la décreue des taux dans la Zone Euro ayant été

beaucoup plus prononcée que celle enregistrée dans la CEMAC, le différentiel de taux d'intérêt de la Sous-région avec les pays de l'Euroland, et notamment en ce qui concerne l'EONIA, s'est accru, passant de 110 points de base en 2001 à 198 points en 2002.

¹² EONIA : Euro Overnight Index Average ou taux au jour le jour des échanges réalisés sur le marché interbancaire de la Zone Euro.

EURIBOR : Euro Interbank Offered Rate. C'est une moyenne arithmétique des taux auxquels les banques sont disposées à prêter de l'argent sur le marché interbancaire pour les échéances de un à douze mois. Avant l'avènement de l'euro, le taux de référence était le PIBOR (Paris Interbank Offered Rate).

CHAPITRE III

EVOLUTION DES AGREGATS MONETAIRES ET DE CREDIT

En 2002, l'évolution des agrégats monétaires a été principalement influencée par l'amélioration de la situation des finances publiques, d'une part, en relation avec la hausse des recettes fiscales non pétrolières et la diminution sensible des dépenses en capital et, d'autre part, par l'activité soutenue dans les secteurs industriel et tertiaire ainsi que l'accroissement des exportations, en liaison notamment avec la fermeté des cours du pétrole et du cacao.

Les avoirs extérieurs nets du système monétaire se sont raffermis de 47,9 %, s'établissant à 874,3 milliards contre 591,3 milliards à fin décembre 2001. Le crédit intérieur net a enregistré une faible hausse de 0,5 %,

sous l'effet conjugué d'une progression des crédits à l'économie (+ 6 %) et d'une diminution des créances nettes sur les Etats (- 9,1 %).

Reflétant les évolutions de ses contreparties, la masse monétaire (M2) s'est accrue de 14,5 % en un an, taux supérieur à la progression de 6,7 % du PIB nominal non pétrolier de l'année 2002.

Enfin, les réserves brutes de change ont représenté 3,3 mois d'importations de biens CAF en décembre 2002 contre 2,5 mois en décembre 2001. Quant au taux de couverture extérieure de la monnaie, il s'est établi à 66,58 % contre 63,33 % un an plus tôt.

Tableau 14 : Situation Monétaire résumée
Décembre 2000 - Décembre 2002

	Montants (en millions de FCFA)			Variations (en %)	
	2000	2001	2002	2000-2001	2001-2002
Avoirs extérieurs nets du système monétaire	794 449	591 336	874 326	- 25,6	47,9
Crédit intérieur net	2 025 659	2 359 806	2 371 599	16,5	0,5
Créances nettes sur les Etats	628 513	858 345	780 113	36,6	- 9,1
dont PNG	713 267	948 445	899 485	33,0	- 5,2
Crédits à l'économie	1 397 146	1 501 461	1 591 486	7,5	6,0
Masse monétaire	2 142 681	2 282 464	2 613 782	6,5	14,5
Autres ressources	677 427	668 678	632 143	- 1,3	- 5,5
Fonds propres	746 744	763 852	764 216	2,3	0,0
Divers	- 69 317	- 95 174	- 132 073	- 37,3	- 38,8

A. AVOIRS EXTERIEURS NETS DU SYSTEME MONETAIRE

La consolidation de la position extérieure nette globale des pays de la CEMAC de décembre 2001 à décembre 2002 s'explique par (i) l'augmentation des exportations en volume d'hydrocarbures (pétrole, méthanol), principalement en Guinée Equatoriale ;

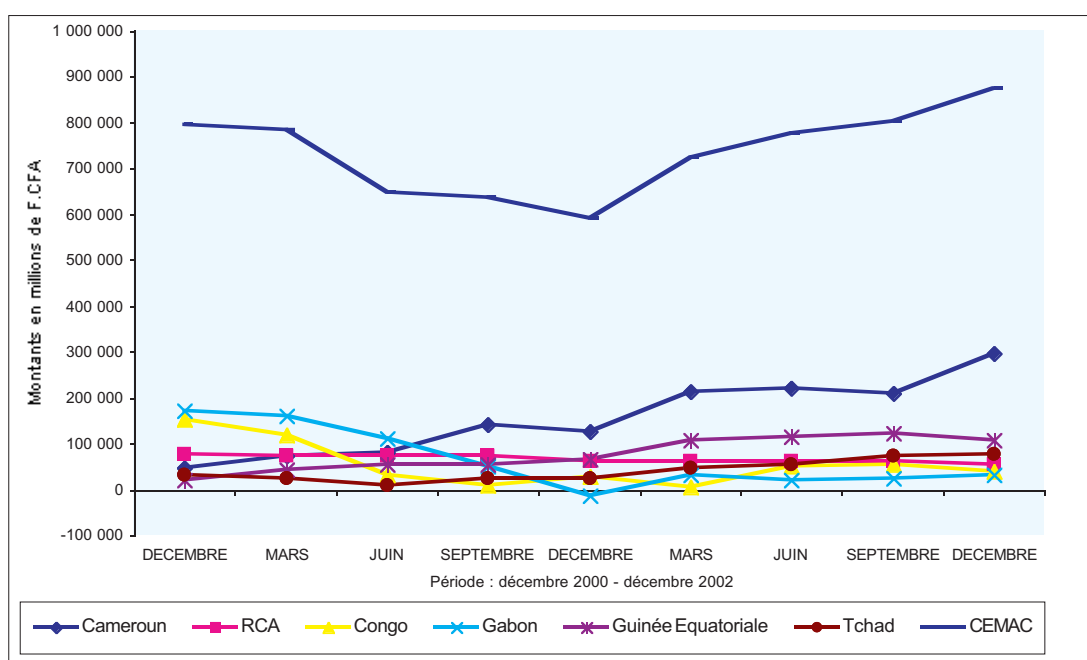
(ii) le maintien des cours du pétrole et du cacao à un niveau satisfaisant ; (iii) l'allègement de la charge au titre de la dette extérieure dans certains pays en programme avec les institutions de Bretton Woods (Cameroun et Tchad) ; et (iv) les entrées de capitaux

Tableau 15 : Evolution des avoirs extérieurs nets du système monétaire ⁽¹⁾
Décembre 2000 - Décembre 2002

	Montants (en millions de F CFA)			Variations (en %)	
	2000	2001	2002	2000-2001	2001-2002
Cameroun	48 442	126 109	298 325	160,3	136,6
République Centrafricaine	79 506	63 699	55 796	- 19,9	- 12,4
Congo	151 785	26 934	37 992	- 82,3	41,1
Gabon	173 739	- 11 407	31 763	- 106,6	378,5
Guinée Equatoriale	21 106	64 807	108 804	207,1	67,9
Tchad	33 604	25 897	79 156	- 22,9	205,7
Services Centraux	286 267	295 297	262 490	3,2	- 11,1
TOTAL	794 449	591 336	874 326	- 25,6	47,9

(1) (+) avoirs extérieurs (-) engagements extérieurs

Graphique 12 : Evolution des avoirs extérieurs nets du système monétaire



Au **Cameroun**, la position extérieure nette créditrice s'est renforcée, se situant à 298,3 milliards à fin décembre 2002 contre 126,1 milliards à fin décembre 2001. Cette évolution résulte (i) des progrès réalisés dans le contrôle de l'évolution des dépenses publiques, conjugués à l'amélioration des recettes fiscales, dans le cadre du programme économique et financier à moyen terme appuyé par les partenaires extérieurs ; (ii) des effets induits de l'allègement de la dette extérieure en liaison avec l'exécution de ce programme ; et (iii) des entrées des capitaux au titre des investissements privés.

En **République Centrafricaine**, les avoirs extérieurs nets se sont inscrits en baisse, à 55,8 milliards à fin décembre 2002 contre 63,7 milliards un an plus tôt. La détérioration des termes de l'échange en rapport avec la baisse des cours des principaux produits d'exportation (diamants bruts, coton et café), les sorties nettes de capitaux ainsi que la faible mobilisation des financements extérieurs expliquent cette évolution.

Au **Congo**, la situation extérieure nette créditrice s'est améliorée, passant de 26,9 milliards en décembre 2001 à 38 milliards au 31 décembre 2002, du fait notamment de l'augmentation des recettes d'exportation en relation avec la hausse des cours du pétrole, de l'allègement des prix à l'importation favorisé par la baisse du dollar et de la diminution des sorties nettes de capitaux à long terme du secteur public, en liaison particulièrement avec les nouveaux emprunts de l'Etat au titre de la dette gagée, qui a partiellement compensé la hausse des sorties nettes de capitaux du secteur privé.

Au **Gabon**, la position extérieure nette est ressortie créditrice de 31,8 milliards (- 11,4 milliards en décembre 2001), soit un accroissement de

43,2 milliards sur un an. Ce redressement s'explique notamment par le repli des paiements au titre de la dette publique (intérêts et principal), la contraction des importations de biens et services ainsi que la hausse des cours du pétrole. Ces éléments positifs ont nettement compensé la diminution des quantités exportées de pétrole et de bois.

En **Guinée Equatoriale**, les avoirs extérieurs nets ont fortement progressé, se situant à 108,8 milliards au 31 décembre 2002 contre 64,8 milliards en décembre 2001. Cette performance est en rapport avec la progression des exportations de pétrole brut et de méthanol, la bonne tenue des prix de l'or noir ainsi que le rapatriement régulier des revenus pétroliers.

Au **Tchad**, la position extérieure nette s'est raffermie, s'établissant à 79,2 milliards en décembre 2002 contre 25,9 milliards un an plus tôt. Le réaménagement de la dette extérieure dans le cadre du programme d'ajustement à moyen terme, appuyé par la FRPC, l'augmentation des exportations de bétail ainsi que les entrées substantielles de capitaux liés notamment au projet pétrolier de Doba expliquent cette évolution.

1. Evolution des avoirs extérieurs officiels bruts

Les réserves officielles brutes de la BEAC ont enregistré une hausse de 23,5 % à fin décembre 2002, atteignant 1 049,7 milliards contre 849,8 milliards en décembre 2001. Principal poste des réserves de change, les avoirs en Compte d'Opérations se sont établis à 870,4 milliards contre 680,5 milliards en décembre 2001, soit un accroissement de 27,9 %. Les autres avoirs en devises ont augmenté de 8,2 %, se situant à 125,8 milliards au 31 décembre 2002.

Tableau 16 : Evolution des avoirs extérieurs bruts officiels de la BEAC
Décembre 2000 - Décembre 2002

	Montants (en millions de F CFA)			Variations (en %)	
	2000	2001	2002	2000-2001	2001-2002
Encaisse-Or	43 853	47 401	49 039	8,1	3,5
Compte d'Opérations	786 817	680 476	870 430	- 13,5	27,9
Avoirs en DTS	5 687	4 182	3 147	- 26,5	- 24,7
Position de réserve au FMI	1 443	1 513	1 279	4,9	- 15,5
Autres avoirs en devises (1)	91 966	116 239	125 826	26,4	8,2
TOTAL	929 766	849 811	1 049 721	- 8,6	23,5

(1) Y compris les avoirs extérieurs bruts non repartis des Services Centraux

2. Evolution des engagements officiels envers l'extérieur

Les engagements extérieurs de la BEAC ont légèrement fléchi (3,4

%) pour s'établir à 353 milliards au 31 décembre 2002, en raison de la diminution des engagements envers le Fonds Monétaire International (FMI) dans le cadre des programmes d'ajustement.

Tableau 17 : Evolution des engagements extérieurs de la BEAC
Décembre 2000 - Décembre 2002

	Montants (en millions de F CFA)			Variations (en %)	
	2000	2001	2002	2000-2001	2001-2002
Engagements extérieurs de la BEAC (1)	10 384	8 757	8 992	- 15,7	2,7
Recours aux crédits du FMI	331 642	356 556	344 048	7,5	- 3,5
TOTAL	342 026	365 313	353 040	6,8	- 3,4

(1) Y compris éventuellement les engagements non répartis des Services Centraux

3. Evolution des avoirs extérieurs nets de la BEAC

Les réserves officielles nettes de la Banque Centrale se sont accrues de 43,8 %, se chiffrant à 696,7 milliards

en décembre 2002 contre 484,4 milliards un an auparavant. Cette tendance favorable a été constatée dans l'ensemble des Etats, à l'exception de la République Centrafricaine et du Congo.

Tableau 18 : Evolution des avoirs extérieurs nets de la BEAC
Décembre 2000- Décembre 2002

	Montants (en millions de FCFA)			Variations (en %)	
	2000	2001	2002	2000-2001	2001-2002
Cameroun	- 14 556	69 201	204 995	575,4	196,2
République Centrafricaine	80 514	66 363	58 172	- 17,6	- 12,3
Congo	128 360	23 921	- 865	- 81,4	- 103,6
Gabon	72 792	- 45 981	45 868	- 163,2	199,8
Guinée Equatoriale	12 161	50 160	54 198	312,5	8,1
Tchad	22 202	25 443	71 823	14,6	182,3
Services Centraux	286 267	295 297	262 490	3,2	- 11,1
TOTAL	587 740	484 404	696 681	- 17,6	43,8

4. Evolution de la position extérieure nette des établissements de crédit

La position extérieure nette créditrice des banques est passée à 177,6 milliards en décembre 2002 contre 106,9 milliards en décembre 2001, soit une augmentation de deux tiers. L'accroissement des avoirs

extérieurs nets des banques au Cameroun, au Congo, en Guinée Equatoriale, au Tchad et, dans une moindre mesure, en République Centrafricaine, a atténué la réduction sensible de la position extérieure au Gabon. Pour ce dernier pays, cette évolution résulte principalement de la baisse des recettes d'exportation.

Tableau 19 : Evolution de la position extérieure nette des établissements de crédit
Décembre 2000 - Décembre 2002

	Montants (en millions de FCFA)			Variations (en %)	
	2000	2001	2002	2000-2001	2001-2002
Avoirs extérieurs bruts	365 824	273 970	405 809	- 25,1	48,1
Engagements extérieurs (1)	159 115	167 038	228 164	5,0	36,6
Solde net	206 709	106 932	177 645	- 48,3	66,1
Cameroun	62 998	56 908	93 330	- 9,7	64,0
République Centrafricaine	- 1 008	- 2 664	- 2 376	- 164,3	10,8
Congo	23 425	3 013	38 857	- 87,1	1 189,6
Gabon	100 947	34 574	- 14 105	- 65,8	- 140,8
Guinée Equatoriale	8 945	14 647	54 606	63,7	272,8
Tchad	11 402	454	7 333	- 96,0	1 515,2

(1) : Y compris dette postale

B. CREDIT INTERIEUR NET

Le crédit intérieur net s'est légèrement accru (0,5 %) à fin décembre 2002 contre une forte hausse en décembre 2001 (+ 16,5 %), pour se situer à 2 371,6 milliards. Ce

mouvement résulte de la progression de 6 % des crédits à l'économie et de la baisse de 9,1 % des créances nettes sur les Etats.

Tableau 20 : Evolution du crédit intérieur net
Décembre 2000 - Décembre 2002

	Montants (en millions de FCFA)			Variations (en %)	
	2000	2001	2002	2000-2001	2001-2002
Créances nettes sur les Etats	628 513	858 345	780 113	36,6	- 9,1
Crédits à l'économie	1 397 146	1 501 461	1 591 486	7,5	6,0
TOTAL	2 025 659	2 359 806	2 371 599	16,5	0,5
Cameroun	1 032 511	1 108 892	1 160 103	7,4	4,6
République Centrafricaine	78 411	97 103	99 566	23,8	2,5
Congo	257 096	272 475	249 751	6,0	- 8,3
Gabon	495 111	714 896	707 210	44,4	- 1,1
Guinée Equatoriale	34 778	8 836	3 410	- 74,6	- 61,4
Tchad	127 752	157 604	151 559	23,4	- 3,8

1. Crédits à l'économie

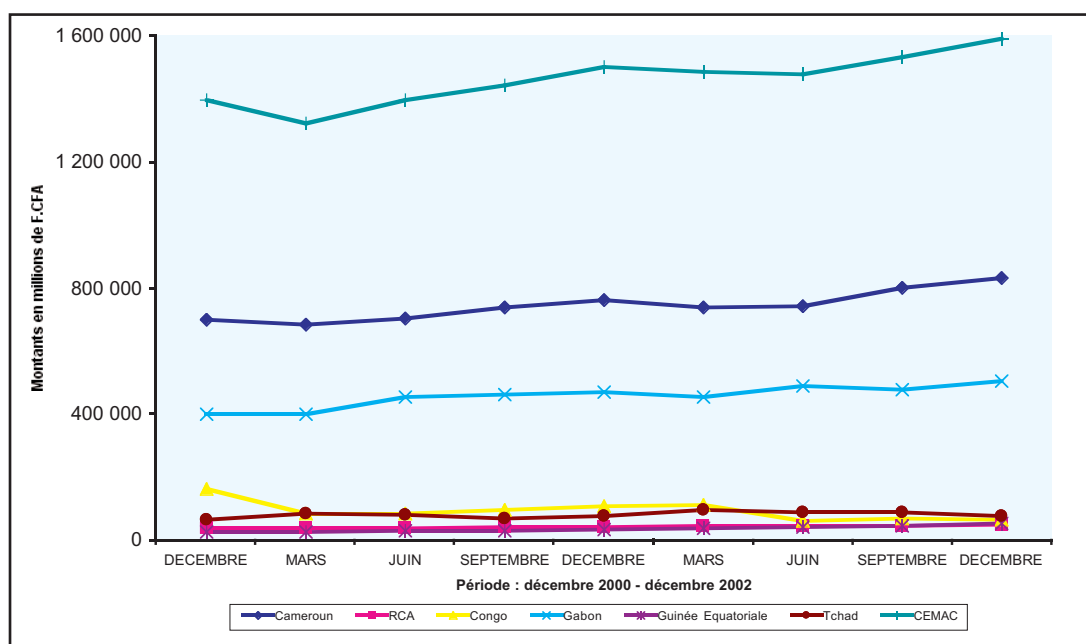
Les crédits à l'économie se sont établis à 1 591,5 milliards au 31 décembre 2002 contre 1 501,5 milliards un an auparavant, en liaison avec le maintien de l'activité

économique à un niveau soutenu dans plusieurs pays (Cameroun, Guinée Equatoriale et Tchad). Les crédits à court et à moyen terme ont respectivement progressé de 1,1 % et 22,5 %, tandis que les concours à long terme ont baissé de 0,7 %.

Tableau 21 : Evolution des crédits à l'économie
Décembre 2000 - Décembre 2002

	Montants (en millions de FCFA)			Variations (en %)	
	2000	2001	2002	2000-2001	2001-2002
Crédits à court terme	1 030 200	1 110 391	1 122 448	7,8	1,1
Crédits à moyen terme	320 189	347 232	425 523	8,4	22,5
Crédits à long terme	46 757	43 838	43 515	- 6,2	- 0,7
TOTAL	1 397 146	1 501 461	1 591 486	7,5	6,0
Cameroun	700 515	761 702	834 441	8,7	9,5
République Centrafricaine	38 905	42 470	49 383	9,2	16,3
Congo	163 943	108 985	66 411	- 33,5	- 39,1
Gabon	401 441	471 663	507 891	17,5	7,7
Guinée Equatoriale	27 063	36 885	54 221	36,3	47,0
Tchad	65 279	79 756	79 139	22,2	- 0,8

Graphique 13 : Evolution des crédits à l'économie



1.1. Crédits à court terme

Les crédits à court terme ont augmenté de 1,1 % à fin décembre 2002 pour se fixer à 1 122,4 milliards. Tous les pays ont enregistré un accroissement

des crédits de cette nature, à l'exception du Tchad où les concours ont quasiment stagné et du Congo où la forte diminution est principalement due aux effets mécaniques de la restructuration bancaire dans ce pays.

Tableau 22 : Evolution des crédits à court terme
Décembre 2000 - Décembre 2002

	Montants (en millions de FCFA)			Variations (en %)	
	2000	2001	2002	2000-2001	2001-2002
Cameroun	527 931	584 344	620 701	10,7	6,2
République Centrafricaine	35 193	38 304	45 472	8,8	18,7
Congo	154 648	97 247	49 760	- 37,1	- 48,8
Gabon	229 127	286 714	295 787	25,1	3,2
Guinée Equatoriale	22 000	31 419	41 300	42,8	31,4
Tchad	61 301	72 363	69 428	18,0	- 4,1
TOTAL	1 030 200	1 110 391	1 122 448	7,8	1,1

Au **Cameroun**, les crédits à court terme se sont accrus de 6,2 % pour se situer à 620,7 milliards, après une hausse de 10,7 % en 2001. Cette hausse résulte de la progression de l'activité économique, notamment dans l'industrie manufacturière, le commerce et les services.

En **République Centrafricaine**, l'encours des crédits à court terme a augmenté de 38,3 milliards en décembre 2001 à 45,5 milliards en décembre 2002 (+ 18,7 %), après une hausse de 8,8 % l'année précédente, compte tenu du financement des importations de produits pétroliers et de la campagne cotonnière ainsi que des difficultés de remboursement de certains crédits de fonctionnement liées à la situation économique du pays.

Au **Congo**, les concours bancaires à court terme ont régressé de près de moitié, se fixant à 49,8 milliards, après la diminution sensible enregistrée l'année précédente (- 37,1 %). A l'instar de l'année antérieure, les mesures prises dans le cadre de la liquidation de la BIDC constituent le facteur explicatif de cette évolution.

Au **Gabon**, les crédits à court terme ont progressé de 3,2 %, se chiffrant à 295,8 milliards à fin

décembre 2002. Cette évolution concerne principalement les crédits de trésorerie accordés aux entreprises manufacturières et du secteur tertiaire ainsi qu'aux ménages.

En **Guinée Equatoriale**, les crédits d'exploitation à court terme se sont accrus de 31,4 %, passant de 31,4 milliards en décembre 2001 à 41,3 milliards à fin décembre 2002, soutendus par la forte demande des entreprises de service, en rapport avec le dynamisme du secteur non pétrolier et para-pétrolier, la progression des revenus des ménages et la hausse des dépenses publiques.

Au **Tchad**, les crédits à court terme se sont inscrits en baisse de 4,1 %, s'établissant à 69,4 milliards contre 72,4 milliards au 31 décembre 2001. Cette évolution s'explique notamment par le remboursement partiel des crédits de campagne (- 4,7 milliards).

1.2. Crédits à moyen terme

Les crédits à moyen terme ont progressé de 22,5 % pour s'élever à 425,5 milliards au 31 décembre 2002, favorisés par la progression de l'activité économique, les constructions de logements, les investissements de

capacité et de productivité dans le secteur industriel ainsi que les travaux de réfection et d'extension des

infrastructures dans l'ensemble des Etats à l'exception de la République Centrafricaine.

Tableau 23 : Evolution des crédits à moyen terme
Décembre 2000 - Décembre 2002

	Montants (en millions de FCFA)			Variations (en %)	
	2000	2001	2002	2000-2001	2001-2002
Cameroun	137 487	147 161	183 163	7,0	24,5
République Centrafricaine	3 410	3 696	3 591	8,4	- 2,8
Congo`	9 295	11 729	16 642	26,2	41,9
Gabon	161 609	172 573	200 310	6,8	16,1
Guinée Equatoriale	4 983	5 378	12 903	7,9	139,9
Tchad	3 405	6 695	8 914	96,6	33,1
TOTAL	320 189	347 232	425 523	8,4	22,5

Au **Cameroun**, les crédits à moyen terme ont augmenté de 24,5 %, après une hausse de 7 % un an auparavant, pour s'établir à 183,2 milliards, sous l'effet de la poursuite des investissements tant du secteur public que privé, notamment les dépenses d'équipement dans les secteurs agroalimentaires, des transports et des télécommunications ainsi que les constructions de logements.

En **République Centrafricaine**, les concours à moyen terme ont enregistré une baisse de 2,8 % à fin décembre 2002, se situant à 3,6 milliards, traduisant pour l'essentiel l'atonie de l'activité économique.

Au **Congo**, les crédits à moyen terme ont progressé notablement (41,9 %) à fin décembre 2002 pour s'établir à 16,6 milliards, compte tenu des nouveaux investissements réalisés dans le secteur sylvicole ainsi que de l'augmentation des capacités des unités commerciales et industrielles.

Au **Gabon**, les crédits d'équipement se sont accrus de 16,1 % en décembre 2002 pour atteindre 200,3 milliards, en rapport avec la vigueur de l'activité du secteur non pétrolier matérialisée par des investissements dans les secteurs sylvicole, agro-industriel et énergétique ainsi qu'une timide relance des investissements publics, en particulier l'aménagement et l'extension du réseau routier, la réhabilitation et la modernisation de quelques édifices publics.

En **Guinée Equatoriale**, l'accroissement des crédits à moyen terme s'est poursuivi avec le raffermissement de l'activité économique. Ainsi, les concours bancaires à moyen terme se sont établis à 12,9 milliards contre 5,4 milliards en décembre 2001.

Au **Tchad**, les crédits à moyen terme ont enregistré une forte augmentation (+ 33,1 %), pour s'élever à 8,9 milliards au 31 décembre 2002. La mise en exploitation attendue du gisement pétrolier de Doba et ses

répercussions positives dans les autres secteurs de l'économie (notamment le BTP, les transports et télécommunications) expliquent cette évolution.

1.3. Crédits à long terme

Les crédits à long terme, essentiellement affectés à l'habitat, ont

quasiment stagné (- 0,7 %), pour se fixer à 43,5 milliards à fin décembre 2002. La baisse des concours à long terme a été constatée au Gabon (- 4,7 %), en République Centrafricaine (- 31,9 %) et en Guinée Equatoriale (- 79,5 %). En revanche, les crédits à long terme se sont accrus au Tchad (+ 14,2 %) et, dans une faible proportion, au Cameroun (+ 1,3 %).

Tableau 24 : Evolution des crédits à long terme
Décembre 2000 - Décembre 2002

	Montants (en millions de FCFA)			Variations (en %)	
	2000	2001	2002	2000-2001	2001-2002
Cameroun	35 097	30 197	30 577	- 14,0	1,3
République Centrafricaine	302	470	320	55,6	- 31,9
Congo	0	9	9	0,0	0,0
Gabon	10 705	12 376	11 794	15,6	- 4,7
Guinée Equatoriale	80	88	18	10,0	- 79,5
Tchad	573	698	797	21,8	14,2
TOTAL	46 757	43 838	43 515	- 6,2	- 0,7

2. Créances nettes sur les Etats

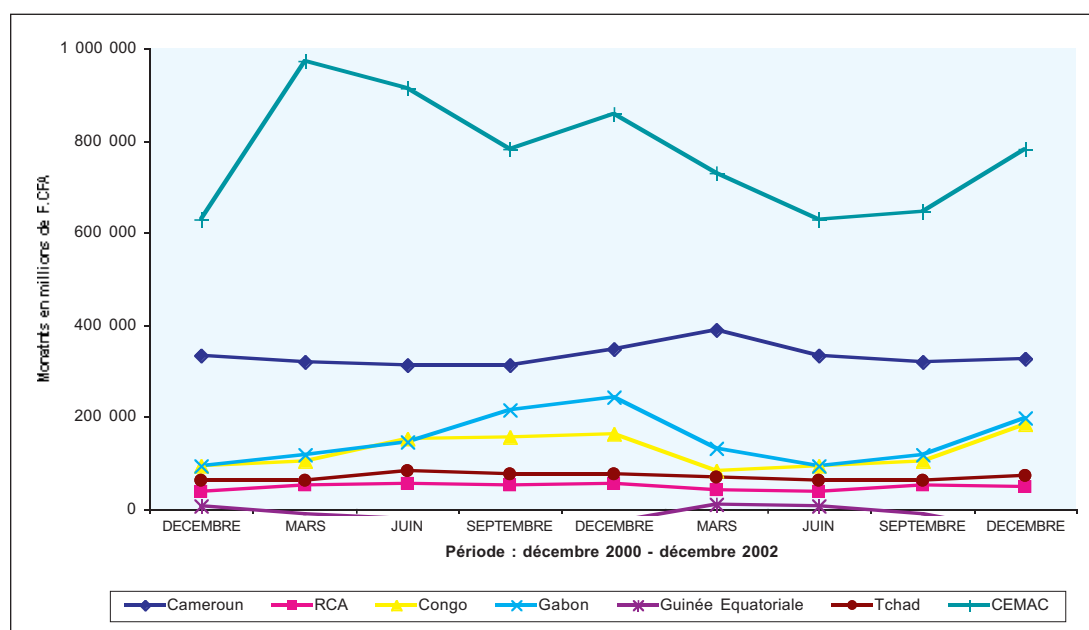
Les créances nettes sur les Trésors Nationaux ont diminué de 9,1 % pour s'établir à 780,1 milliards à fin décembre 2002, traduisant une amélioration de la trésorerie publique,

notamment au Cameroun, au Gabon et en Guinée Equatoriale. Cette évolution concerne aussi bien la position nette des Etats vis-à-vis de la BEAC (- 43,2 milliards) et des banques primaires (- 21,3 milliards) que du FMI (- 12,5 milliards).

Tableau 25 : Evolution par pays de la position nette des Etats vis-à-vis du Système Monétaire
Décembre 2000 - Décembre 2002

	Montants (en millions de FCFA)			Variations (en %)	
	2000	2001	2002	2000-2001	2001-2002
Cameroun	331 996	347 190	325 662	4,6	- 6,2
République Centrafricaine	39 506	54 633	50 183	38,3	- 8,1
Congo	93 153	163 490	183 340	75,5	12,1
Gabon	93 670	243 233	199 319	159,7	- 18,1
Guinée Equatoriale	7 715	- 28 049	- 50 811	- 463,6	- 81,2
Tchad	62 473	77 848	72 420	24,6	- 7,0
TOTAL	628 513	858 345	780 113	36,6	- 9,1

Graphique 14 : Evolution des créances nettes sur les États



Au **Cameroun**, les créances nettes sur l'Etat ont baissé de 6,2 %, pour se situer à 325,7 milliards en décembre 2002, compte tenu de la consolidation de la position nette de l'Etat à l'égard des banques commerciales (- 44,3 milliards) qui a nettement compensé les tirages auprès du FMI (+ 11,2 milliards) et de la BEAC (+ 7,2 milliards).

En **République Centrafricaine**, les concours nets à l'Etat ont baissé de 8,1 % pour se fixer à 50,2 milliards, à la suite du désengagement envers les banques commerciales (- 4,5 milliards) et le FMI (- 2 milliards).

Au **Congo**, les tirages de l'Etat sur le système monétaire ont augmenté de 12,1 %, se chiffrant à 183,3 milliards à

fin décembre 2002, sous l'impulsion de l'augmentation sensible des dépenses budgétaires et de la baisse des recettes fiscales. Ainsi, les emprunts auprès de la BEAC et des établissements de crédit se sont accrus respectivement de 21,6 milliards et 6 milliards.

Au **Gabon**, les créances nettes sur l'Etat ont enregistré une baisse de 18,1 % en un an, se fixant à 199,3 milliards, par le biais des remboursements substantiels à l'Institut d'Emission (- 79 milliards) et au FMI (- 13,5 milliards). Par contre, l'endettement net auprès des banques s'est accru (+ 49 milliards). La contraction sensible des dépenses publiques, notamment au titre de la dette extérieure et des dépenses en capital,

a permis d'atténuer les tensions de trésorerie, et ce malgré une légère diminution des recettes budgétaires.

En **Guinée Equatoriale**, la situation nette créditrice de l'Etat vis-à-vis du système bancaire s'est fortement accrue (81,2 %), pour s'établir à 50,8 milliards à fin décembre 2002, compte tenu de l'amélioration continue de la liquidité du Trésor en liaison avec les ressources substantielles provenant de la fiscalité pétrolière.

Au **Tchad**, l'endettement net de l'Etat vis-à-vis du système monétaire a régressé de 7 %, s'élevant à 72,4 milliards à fin décembre 2002, traduisant une hausse des dépôts publics auprès des banques commerciales (+ 6,7 milliards).

Tableau 26 : Evolution des créances nettes sur les Trésors Nationaux
Décembre 2000 - Décembre 2002

	Montants (en millions de FCFA)			Variations (en %)	
	2000	2001	2002	2000-2001	2001-2002
Créances des Trésors et des Postes	552 870	536 465	642 872	- 3,0	19,8
Encaisse et Institut d'Emission	245 770	273 077	337 844	11,1	23,7
Dépôts dans les banques	307 100	263 388	305 028	- 14,2	15,8
Dettes des Trésors et des Postes	1 181 383	1 394 810	1 422 985	18,1	2,0
Envers la BEAC	534 243	725 650	746 162	35,8	2,8
Avances en comptes courants	291 447	501 165	542 143	72,0	8,2
Effets escomptés à moyen terme	68 649	68 649	68 649	0,0	0,0
Créances consolidées sur l'Etat(1)	174 147	155 836	135 370	- 10,5	- 13,1
Envers le FMI (2)	331 642	356 556	344 048	7,5	- 3,5
Envers les banques	309 217	306 323	326 494	- 0,9	6,6
Effets publics	193 334	190 426	191 810	- 1,5	0,7
Autres	115 883	115 897	134 684	0,0	16,2
CCP (Dette postale)	6 281	6 281	6 281	0,0	0,0
Position nette	628 513	858 345	780 113	36,6	- 9,1

(1) Créances sur les banques en liquidation consolidées sur l'Etat

(2) Contrepartie des tirages sur le FMI (Stand-by, Facilité d'Ajustement Structurel, Facilité d'Ajustement Structurel Renforcé, Financement Compensatoire, Fonds Fiduciaire et Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance)



Le musée de la monnaie au Siège Central

C. MASSE MONÉTAIRE

La masse monétaire des pays de la CEMAC a progressé de 14,5 % en un an contre une hausse de 6,5 % à fin décembre 2001, atteignant 2 613,8

milliards au 31 décembre 2002. A l'exception de la République Centrafricaine, les disponibilités monétaires et quasi-monétaires se sont accrues en rapport avec l'activité économique soutenue dans la plupart des pays.

Tableau 27 : Evolution de la masse monétaire
Décembre 2000 - Décembre 2002

	Montants (en millions de FCFA)			Variations (en %)	
	2000	2001	2002	2000-2001	2001-2002
Cameroun	1 001 073	1 130 202	1 329 144	12,9	17,6
République Centrafricaine	110 914	109 690	104 930	- 1,1	- 4,3
Congo	334 280	258 011	291 693	- 22,8	13,1
Gabon	525 170	567 843	601 527	8,1	5,9
Guinée Equatoriale	47 907	64 728	98 283	35,1	51,8
Tchad	123 337	151 990	188 205	23,2	23,8
TOTAL	2 142 681	2 282 464	2 613 782	6,5	14,5

La structure de la masse monétaire à fin décembre 2002 fait apparaître un léger repli de la part relative de la monnaie fiduciaire (de 33,4 % à 31,2 %) en faveur de celles de la monnaie scripturale (de 34,8 % à 36,5 %) et de la quasi-monnaie (de

31,9 % à 32,4 %). Cette évolution traduit la confiance de plus en plus grande des agents économiques dans les systèmes bancaires de la Sous-région qui sont désormais globalement assainis et dans les établissements de microfinance.

Tableau 28 : Evolution des composantes de la masse monétaire
Décembre 2000 - Décembre 2002

	Montants (en millions de FCFA)			Structure (en %)		
	2000	2001	2002	2000	2001	2002
A. Disponibilités monétaires	1 511 436	1 555 417	1 767 568	70,5	68,1	67,6
dont :						
Monnaie fiduciaire	689 417	761 621	814 752	32,2	33,4	31,2
Monnaie scripturale	822 019	793 796	952 816	38,4	34,8	36,5
B. Quasi-monnaie	631 245	727 047	846 214	29,5	31,9	32,4
Masse monétaire	2 142 681	2 282 464	2 613 782	100,0	100,0	100,0

1. Evolution de la monnaie fiduciaire

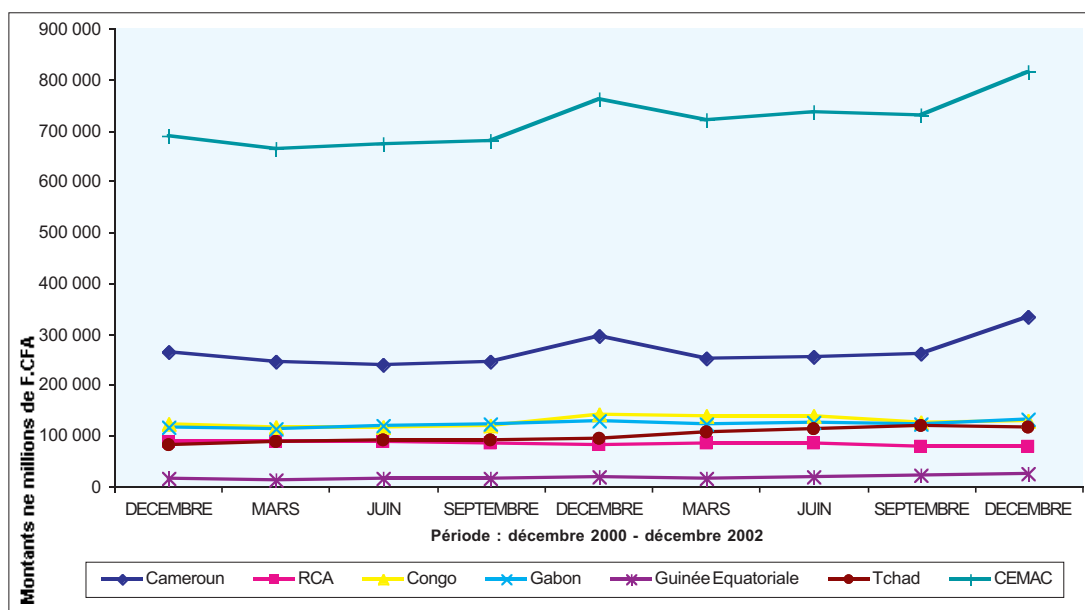
Le stock des billets et monnaies en circulation dans le public est passé de 761,6 milliards en décembre 2001 à 814,7 milliards à fin décembre 2002, soit une hausse de 7 % contre 10,5 % douze mois plus tôt, en relation avec l'amélioration des revenus des ménages ainsi que les créations d'emplois liées au projet du pipe-line, à

la mise en place de nouvelles industries de transformations du bois et aux projets sociaux. Cette augmentation a été observée au Tchad (+ 23,7 %), en Guinée Equatoriale (+ 47,2 %), au Cameroun (+ 12,7 %) et au Gabon (+ 2,9 %). En revanche, la monnaie fiduciaire a régressé en République Centrafricaine (- 6,2 %), à cause de la morosité de l'activité économique, et au Congo (- 9,7 %), en liaison avec la forte hausse des dépôts bancaires.

Tableau 29 : Evolution de la monnaie fiduciaire
Décembre 2000 - Décembre 2002

	Montants (en millions de FCFA)			Variations (en %)	
	2000	2001	2002	2000-2001	2001-2002
Cameroun	264 890	296 007	333 671	11,7	12,7
République Centrafricaine	88 624	82 566	77 431	- 6,8	- 6,2
Congo	123 867	142 910	129 002	15,4	- 9,7
Gabon	116 156	128 123	131 898	10,3	2,9
Guinée Equatoriale	15 195	17 630	25 951	16,0	47,2
Tchad	80 685	94 385	116 799	17,0	23,7
TOTAL	689 417	761 621	814 752	10,5	7,0

Graphique 15 : Evolution de la monnaie fiduciaire



2. Evolution de la monnaie scripturale

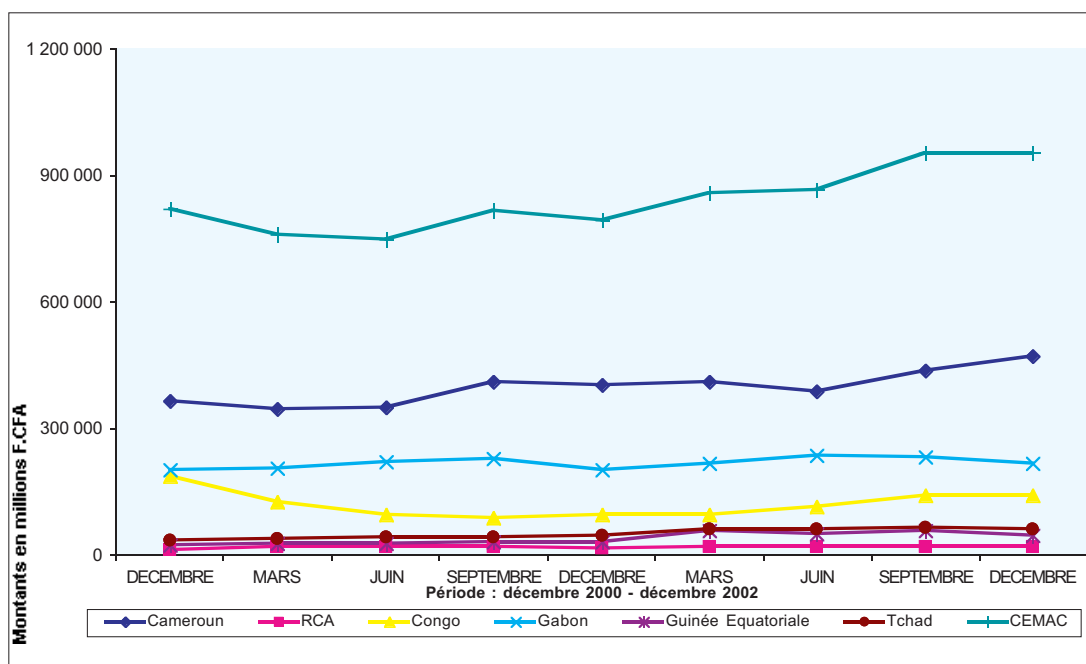
Après avoir diminué de 3,4 % au 31 décembre de l'année précédente, les dépôts à vue se sont inscrits en hausse de 20 % en décembre 2002. Cette évolution est observée dans tous les pays, avec une forte progression

en Guinée Equatoriale (+ 51,6 %), au Congo (+ 49,5 %), au Tchad (+ 26,2 %) et au Cameroun (+ 17,8 %). L'accroissement des exportations, l'amélioration de la trésorerie des entreprises ainsi que la progression des salaires et des recrutements dans les zones urbaines sont à l'origine de cette évolution.

Tableau 30 : Evolution de la monnaie scripturale
Décembre 2000 - Décembre 2002

	Montants (en millions de FCFA)			Variations (en %)	
	2000	2001	2002	2000-2001	2001-2002
Cameroun	364 215	400 914	472 108	10,1	17,8
République Centrafricaine	13 207	16 585	17 308	25,6	4,4
Congo	185 711	95 167	142 233	- 48,8	49,5
Gabon	201 400	203 075	214 848	0,8	5,8
Guinée Equatoriale	23 137	30 682	46 524	32,6	51,6
Tchad	34 349	47 373	59 795	37,9	26,2
TOTAL	822 019	793 796	952 816	- 3,4	20,0

Graphique 16 : Evolution de la monnaie scripturale



3. Evolution de la quasi-monnaie

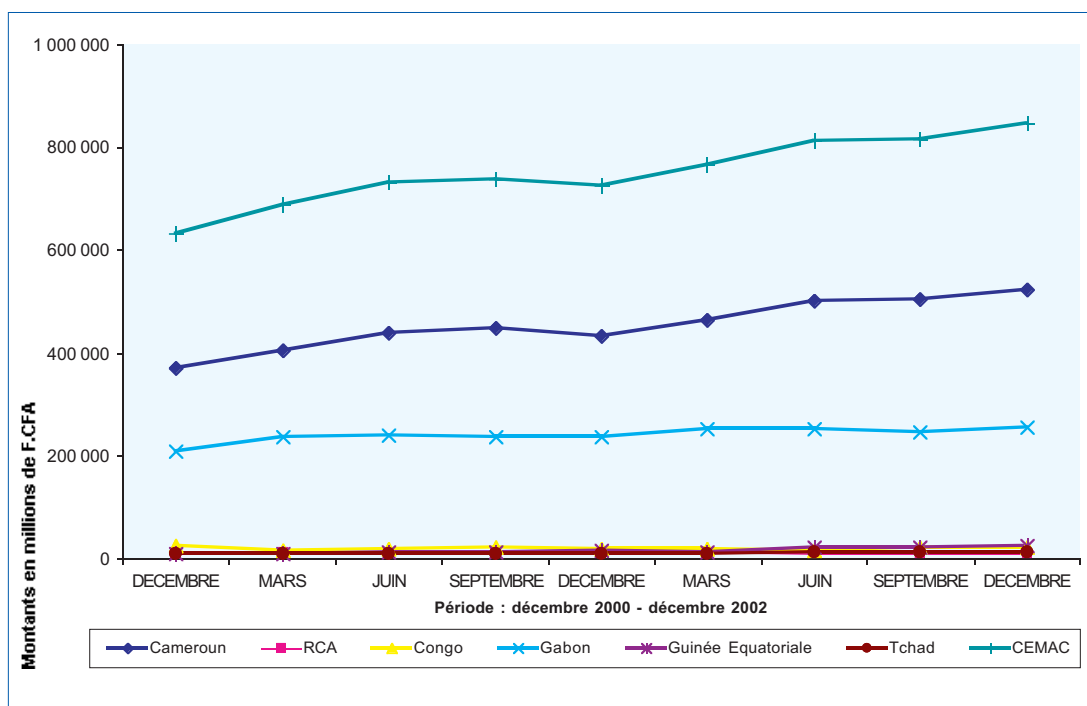
Les dépôts à terme et d'épargne sont passés de 727 milliards en décembre 2001 à 846,2 milliards à fin décembre 2002, en accroissement de 16,4 %, confirmant la bonne tenue de cet agrégat du fait de la consolidation de la situation du système bancaire de

la CEMAC et l'effort accru d'épargne des agents économiques. Cette évolution est constatée particulièrement en Guinée Equatoriale (+ 57,2 %), au Cameroun (+ 20,8 %), au Tchad (+ 13,5 %) et, dans une moindre mesure, au Gabon (+ 7,7 %) et au Congo (+ 2,6 %). Par contre, une baisse est enregistrée en République Centrafricaine (- 3,3 %).

Tableau 31 : Evolution de la quasi-monnaie
Décembre 2000- Décembre 2002

	Montants (en millions de FCFA)			Variations (en %)	
	2000	2001	2002	2000-2001	2001-2002
Cameroun	371 968	433 281	523 365	16,5	20,8
République Centrafricaine	9 083	10 539	10 191	16,0	- 3,3
Congo	24 702	19 934	20 458	- 19,3	2,6
Gabon	207 614	236 645	254 781	14,0	7,7
Guinée Equatoriale	9 575	16 416	25 808	71,4	57,2
Tchad	8 303	10 232	11 611	23,2	13,5
TOTAL	631 245	727 047	846 214	15,2	16,4

Graphique 17 : Evolution de la quasi-monnaie



Encadré n° 7 : Réforme des Statistiques Monétaires et Financières

Au cours de l'année 2002, la Banque a démarré le projet de refonte des statistiques monétaires dont l'objectif est d'intégrer, dans le processus d'élaboration et de diffusion des données relatives aux agrégats monétaires de la CEMAC, les réformes introduites dans le nouveau Manuel des Statistiques Monétaires et Financières du FMI (2000), en tenant compte également de l'ensemble des réformes en cours, notamment au niveau de la comptabilité et de la réglementation bancaire.

A cet effet, le séminaire sur les Statistiques Monétaires et Financières qui s'est tenu à Libreville du 06 au 10 mai 2002 a permis d'établir les principaux axes de la réforme portant sur (i) la sectorisation des entités économiques et la classification des instruments financiers selon le nouveau manuel des statistiques monétaires et financières du FMI ; (ii) la programmation d'un atelier sur le plan comptable des établissements de crédit et le système CERBER, afin d'harmoniser le nouveau dispositif à réaliser avec les réformes engagées par la COBAC et par conséquent faciliter et fiabiliser la transmission des données monétaires provenant des banques ; (iii) l'élaboration par la BEAC et les établissements de crédit des situations comptables en flux en complément des données en stocks et ; (iv) la conception d'un nouveau système informatique et la refonte de la codification des statistiques monétaires et financières.

En vue de créer des conditions favorables au bon déroulement du projet, un Groupe de travail présidé par le Directeur des Etudes a été mis en place le 08 juillet 2002 par décision du Gouverneur n° 16/GR. Il est composé des cadres de la Direction des Etudes, des Directions Nationales, de la Direction de l'Informatique, de la Direction de la Comptabilité et du Contrôle Budgétaire, de la Direction des Relations Financières Extérieures et du Secrétariat Général de la COBAC. Ce groupe de travail a pour mission de conduire le projet à son terme et de rendre compte au Gouverneur de l'état d'avancement des travaux.

CHAPITRE IV

SITUATION DU SYSTEME BANCAIRE

A. VUE D'ENSEMBLE

Au 31 décembre 2002, le système bancaire de la CEMAC comptait 32 banques en activité, dont 10 au Cameroun, 3 en République Centrafricaine, 4 au Congo, 6 au Gabon, 3 en Guinée Equatoriale et 6 au Tchad.

Le total cumulé des bilans des banques s'est fixé à 2 838 milliards, en hausse de 12 % par rapport à décembre 2001.

Les dépôts de la clientèle ont augmenté sensiblement (19,1 %), pour atteindre 2 084 milliards en décembre 2002, grâce à une augmentation de 18,9 % des dépôts du secteur privé et de 19,9 % de ceux de l'Etat. En revanche, les crédits à la clientèle se sont accrus modérément (7 %), pour s'établir à 1 603 milliards. Plus des quatre-cinquièmes de ces crédits ont servi à financer le secteur privé. Ainsi,

le taux de couverture des crédits par les dépôts s'est relevé de 132,9 % à 145,5 %. La qualité du portefeuille des engagements s'est améliorée eu égard à la proportion des créances en souffrance qui ont représenté 13,9 % du total du bilan. Elles ont été provisionnées à hauteur de 77 %, soit un montant de 171 milliards.

La capacité de financement dégagée par les banques est ressortie à 621 milliards en décembre 2002, en progression de plus de moitié. Cet excédent est essentiellement à vue et, dans une large majorité, placé auprès de la BEAC. En conséquence, les établissements de crédit ont eu de moins en moins recours au refinancement de la Banque Centrale dont l'encours des utilisations ont baissé de 28 %, pour se chiffrer à 12,8 milliards à fin décembre 2002.

Tableau 32 : Evolution de la situation bilantielle des banques de la CEMAC

(en milliards de FCFA)

	31 décembre 2001	31 décembre 2002	Taux d'accroissement
Dépôts de la clientèle	1 750	2 084	19,1 %
<i>Dépôts publics</i>	376	451	19,9 %
<i>Dépôts privés</i>	1 374	1 633	18,9 %
Crédits bruts à la clientèle	1 498	1 603	7,0 %
<i>Crédits au secteur public</i>	244	244	0,0 %
<i>Crédits au secteur privé</i>	1 252	1 359	8,5 %
dont créances en souffrance	239	223	- 6,7 %
Provisions	182	171	- 6,0 %
Crédits nets	1 316	1 432	8,8 %
Capitaux permanents	264	264	0,0 %
Valeurs immobilisées	328	340	3,7 %
Autres postes nets	30	57	90,0 %
Solde trésorerie	399	621	55,6 %
Total du bilan	2 535	2 838	12,0 %

Source : COBAC

En matière de respect des normes prudentielles édictées par la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC), il ressort au 31 décembre 2002 que 22 banques respectaient le minimum requis en matière de solvabilité ou de couverture des risques, tandis que le rapport minimum de liquidité était atteint par 25 banques. En revanche, la division des risques (limite individuelle) est la norme pour laquelle le plus grand nombre d'infractions a été enregistré.

La cotation (SYSCO) par la COBAC des 27 banques analysées indique que (i) une banque a été jugée en situation financière solide (cote 1), (ii) 16 banques ont été classées en bonne situation financière (cote 2), (iii) 7 banques sont en situation financière fragile (cote 3) et (iv) 3 sont en situation financière critique (cote 4). Par ailleurs, 5 banques de création récente n'ont pas été cotées.

Encadré n° 8 : Système Automatisé de Cotation des Etablissements de Crédit assujettis à la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (SYSCO)

A l'instar des organismes de supervision bancaire au niveau international, le Secrétariat Général de la Commission Bancaire a mis en place un système de cotation appelé Système Automatisé de Cotation des Etablissements de Crédit assujettis à la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (SYSCO) qui permet d'apprécier, en temps réel, les évolutions des établissements de crédit du fait de leur position par rapport aux normes réglementaires et au respect des dispositifs de contrôle interne.

Le SYSCO établit ainsi, pour chaque institution bancaire, un score et une cote résultant des informations quantitatives et qualitatives provenant de diverses sources : états CERBER, situations mensuelles et annexes, comptes de résultats, enquêtes sur place, évaluations, suivi des rapports, ratios, enquêtes ponctuelles, rapports des commissaires aux comptes, etc.

1. Principes de notation

Le principe de notation repose sur cinq blocs, notés séparément sur une échelle de notation allant de 0 à 100. Il s'agit :

- du bloc adéquation des fonds propres,
- du bloc liquidité,
- du bloc qualité du portefeuille,
- du bloc management et contrôle interne,
- et du bloc profitabilité.

2. Cotations

Les cotations se répartissent en quatre cotes, en relation avec la bonne ou mauvaise situation financière des établissements concernés. Ainsi, la Cote 1 est attribuée aux établissements présentant une situation financière solide et la Cote 2 à ceux ayant une bonne situation financière. La Cote 3 concerne les établissements en situation fragile et plus précisément ceux dont la situation est i) légèrement fragile (3A) ii) moyennement fragile (3B) et iii) très fragile (3C). La Cote 4 enfin est relative aux établissements en situation critique, notamment i) en situation financière critique (4A), très critique (4B) et établissements en situation financière irrémédiable (4C).

Les résultats de la cotation sont transmis individuellement tous les mois à chaque banque qui peut les rendre publics.

B. SITUATION PAR PAYS

Au **Cameroun**, les 10 banques en activité ont affiché au 31 décembre 2002 un total cumulé des bilans de 1 427 milliards en hausse de 18,8 % par rapport à l'année précédente.

Les dépôts de la clientèle ont progressé de 20,3 %, passant de 951 milliards à 1 144 milliards. Une part prépondérante (81,6 %) de ces dépôts provient du secteur privé.

Les crédits bancaires distribués ont augmenté de 9,7 %, atteignant

769 milliards au 31 décembre 2002, dont 673 milliards de concours à l'économie et 96 milliards de crédits à l'Etat. Les créances nettes ont été couvertes par les dépôts à hauteur de 171 %. Les créances en souffrance provisionnées à 81,1 %, se sont élevées de 110 à 122 milliards (16 % des crédits bruts).

Le système bancaire camerounais dispose d'une capacité de financement de 383 milliards, en hausse de 67,2 %.

Tableau 33 : Evolution de la situation bilantielle des banques du Cameroun

(en milliards de FCFA)

	31 décembre 2001	31 décembre 2002	Taux d'accroissement
Dépôts de la clientèle	951	1 144	20,3 %
<i>Dépôts publics</i>	190	211	11,1 %
<i>Dépôts privés</i>	761	933	22,6 %
Crédits bruts à la clientèle	701	769	9,7 %
<i>Crédits au secteur public</i>	95	96	1,1 %
<i>Crédits au secteur privé</i>	606	673	11,1 %
dont créances en souffrance	110	122	10,9 %
Provisions	86	99	15,1 %
Crédits nets	616	670	8,8 %
Capitaux permanents	83	94	13,3 %
Valeurs immobilisées	195	191	- 2,1 %
Autres postes nets	7	7	0,0 %
Solde trésorerie	229	383	67,2 %
Total du bilan	1 201	1 427	18,8 %

Source : COBAC

En ce qui concerne les normes prudentielles, le système bancaire camerounais affiche des niveaux de solvabilité et de liquidité satisfaisants. Sur les 10 banques en activité, deux sont en infraction sur le ratio de couverture et de division des risques, et deux autres ont transgressé la règle de couverture des immobilisations.

Pour ce qui est de la cotation de huit banques, une seule a une situation financière solide (cote 1), cinq ont présenté une bonne situation financière (cote 2) et les deux autres sont apparues avec des situations financières légèrement fragile (cote 3A) pour l'une et très critique (cote 4B) pour l'autre.

En **République Centrafricaine**, le total cumulé des bilans des 3 banques en activité s'est chiffré à 64 milliards en décembre 2002, en hausse de 10,3 % par rapport à décembre 2001.

En raison d'un environnement économique marqué par la récession de l'activité, les dépôts collectés se sont stabilisés à leur niveau de décembre 2001, soit 34 milliards. Les dépôts publics ont progressé de 14,3 % pour s'élever à 8 milliards tandis que les ressources privées ont régressé de 3,7 % pour atteindre 26 milliards.

Les crédits bruts à la clientèle sont passés de 52 à 55 milliards, soit une augmentation de 5,8 %, profitant principalement au secteur privé dont l'encours est passé de 34 à 40 milliards. Le taux de couverture des crédits par les dépôts ne s'est établi qu'à 81 %. Les créances en souffrance se sont stabilisées à 15 milliards (25,5 % du total des crédits bruts) et ont été provisionnées à hauteur de 92,9 %.

Le système bancaire centrafricain a accusé un besoin de financement de 2,7 milliards au 31 décembre 2002.

Tableau 34 : Evolution de la situation bilantielle des banques de la République Centrafricaine

(en milliards de FCFA)

	31 décembre 2001	31 décembre 2002	Taux d'accroissement
Dépôts de la clientèle	34	34	0,0 %
<i>Dépôts publics</i>	7	8	14,3 %
<i>Dépôts privés</i>	27	26	- 3,7 %
Crédits bruts à la clientèle	52	55	5,8 %
<i>Crédits au secteur public</i>	18	15	- 16,7 %
<i>Crédits au secteur privé</i>	34	40	17,6 %
dont créances en souffrance	15	15	0,0 %
Provisions	12	13	8,3 %
Crédits nets	40	42	5,0 %
Capitaux permanents	7	8	14,3 %
Valeurs immobilisées	3	3	0,0 %
Autres postes nets	0,1	0,5	400,0 %
Solde trésorerie	- 3	- 3	0,0 %
Total du bilan	58	64	10,3 %

Source : COBAC

Au plan de la réglementation prudentielle, aucune banque de la place n'a respecté les normes en matière de limitation individuelle des

risques et de coefficient de liquidité. En revanche, deux banques ont respecté l'ensemble des autres normes assises sur les fonds propres.

Les résultats du SYSCO ont fait apparaître une banque en bonne situation financière (cote 2), tandis que les deux autres sont ressorties avec des situations fragile (cote 3B) pour l'une et très critique (cote 4B) pour l'autre.

Au **Congo**, la restructuration du système bancaire est en cours d'achèvement et la situation des banques s'est consolidée à fin décembre 2002. Le total cumulé des bilans des 4 banques en activité a progressé de 222,6 à 239,4 milliards.

Les dépôts de la clientèle ont augmenté de 41 % pour se situer à 165 milliards en décembre 2002, en raison d'une forte hausse des dépôts de l'Etat (+ 168,2 %), passant de 21,7 milliards à 58,6 milliards à fin décembre 2002. De même, les dépôts privés ont progressé modérément de 11,6 %. Par

ailleurs, les dépôts ont couvert les crédits à hauteur de 193 %.

Les engagements sur la clientèle se sont fixés à 86 milliards à fin décembre 2002, en baisse de 28,9 %, à cause principalement d'une contraction de 39,2 % des crédits au secteur privé.

La qualité du portefeuille s'est notablement améliorée avec la diminution des créances en souffrance qui se sont établies à 0,9 milliard au 31 décembre 2002 contre 48,2 milliards au 31 décembre 2001¹³. Cependant, leur couverture par des provisions reste encore insuffisante à 13,2 %.

En conséquence, la capacité de financement des établissements de crédit a enregistré une forte hausse (135,2 %), pour s'établir à 73,7 milliards au 31 décembre 2002.

Tableau 35 : Evolution de la situation bilantielle des banques du Congo

(en milliards de FCFA)

	31 décembre 2001	31 décembre 2002	Taux d'accroissement
Dépôts de la clientèle	117	165	41,0 %
<i>Dépôts publics</i>	22	59	168,2 %
<i>Dépôts privés</i>	95	106	11,6 %
Crédits bruts à la clientèle	121	86	- 28,9 %
<i>Crédits au secteur public</i>	21	25	19,0 %
<i>Crédits au secteur privé</i>	100	61	- 39,0 %
dont créances en souffrance	48	1	- 97,9 %
Provisions	41	0,1	- 99,8 %
Crédits nets	81	85	4,9 %
Capitaux permanents	4	9	125,0 %
Valeurs immobilisées	10	12	20,0 %
Autres postes nets	2	- 3	- 250,0 %
Solde trésorerie	31	74	138,7 %
Total du bilan	223	239	7,2 %

Source : COBAC

¹³ Cette évolution s'explique par la mise en liquidation de la BIDC qui détenait à elle seule 47,9 Milliards de créances douteuses.

Une seule banque sur les quatre a respecté l'ensemble des normes prudentielles à fin décembre 2002.

La cotation de trois banques congolaises a fait ressortir deux établissements de crédit en situation financière moyennement fragile (cote 3B) et un en situation financière très critique (cote 4B).

Au **Gabon**, l'activité bancaire a quasiment stagné, le total cumulé des bilans des 6 banques en activité ne s'est accru que de 1 % en décembre 2002, pour s'inscrire à 807 milliards.

Les dépôts de la clientèle se sont établis à 510,1 milliards en décembre 2002 contre 490,4 milliards un an plus

tôt. Ils sont composés à plus de 85 % de ressources du secteur privé. Les dépôts ont couvert les crédits nets à hauteur de 101,3 %.

Les crédits bruts ont augmenté sensiblement de 10 % pour se situer à 545 milliards en décembre 2002, dont 86,4 % octroyés au secteur privé.

La qualité du portefeuille s'est dégradée eu égard aux créances en souffrance, en hausse de 46,5 % et couvertes par des provisions à hauteur de 66,8 %.

Le système bancaire gabonais a dégagé une capacité de financement de 55 milliards, en baisse de 17,9 % par rapport à fin décembre 2001.

Tableau 36 : Evolution de la situation bilantielle des banques du Gabon

(en milliards de FCFA)

	31 décembre 2001	31 décembre 2002	Taux d'accroissement
Dépôts de la clientèle	490	510	4,1 %
<i>Dépôts publics</i>	93	68	- 26,9 %
<i>Dépôts privés</i>	397	442	11,3 %
Crédits bruts à la clientèle	495	545	10,1 %
<i>Crédits au secteur public</i>	75	74	- 1,3 %
<i>Crédits au secteur privé</i>	419	471	12,4 %
dont créances en souffrance	43	63	46,5 %
Provisions	27	42	55,6 %
Crédits nets	468	503	7,5 %
Capitaux permanents	126	129	2,4 %
Valeurs immobilisées	100	115	15,0 %
Autres postes nets	19	35	84,2 %
Solde trésorerie	67	55	- 17,9 %
Total du bilan	799	807	1,0 %

Source : COBAC

La plupart des banques gabonaises ont respecté l'ensemble des normes prudentielles à fin décembre 2002, à l'exception de deux d'entre elles qui ont enfreint la règle de couverture des immobilisations et le ratio de liquidité.

Sur le plan de la cotation SYSCO, toutes les banques ont été jugées en bonne situation financière (cote 2), à fin décembre 2002.

En **Guinée Equatoriale**, l'activité bancaire a enregistré une forte expansion reflétant le dynamisme économique du pays.

Le total cumulé des bilans des 3 banques en activité est passé de 108,4 milliards à fin décembre 2001 à 154 milliards à fin décembre 2002, soit une hausse de 42,6 %.

Les dépôts de la clientèle se sont fortement accrus (+ 70,3 %), s'établissant à 126 milliards et ont couvert les crédits nets à la clientèle à hauteur de 213 %. Cet accroissement a concerné aussi bien les dépôts publics que privés.

Les engagements sur la clientèle ont progressé de 51,2 %, pour se chiffrer à 62 milliards, dont 91,9 % de crédits au secteur privé. Les créances en souffrance, intervenant pour 8,1 % du portefeuille total et en augmentation de plus d'un quart, sont provisionnées à hauteur de 80 %.

En conséquence, la capacité de financement s'est accrue de 81 % pour s'élever à 76 milliards à fin décembre 2002.

Tableau 37 : Evolution de la situation bilantielle des banques de la Guinée Equatoriale

(en milliards de FCFA)

	31 décembre 2001	31 décembre 2002	Taux d'accroissement
Dépôts de la clientèle	74	126	70,3 %
<i>Dépôts publics</i>	33	69	109,1 %
<i>Dépôts privés</i>	41	57	39,0 %
Crédits bruts à la clientèle	41	62	51,2 %
<i>Crédits au secteur public</i>	2	5	150,0 %
<i>Crédits au secteur privé</i>	39	57	46,2 %
dont créances en souffrance	4	5	25,0 %
Provisions	4	4	0,0 %
Crédits nets	37	58	56,8 %
Capitaux permanents	10	12	20,0 %
Valeurs immobilisées	6	7	16,7 %
Autres postes nets	2	5	150,0 %
Solde trésorerie	42	76	81,0 %
Total du bilan	108	154	42,6 %

Source : COBAC

Sur le plan réglementaire, une seule banque a respecté l'ensemble des normes prudentielles à fin décembre 2002 ; les deux autres n'ont pas observé la norme individuelle de division des risques, la règle de couverture des immobilisations et celle relative aux engagements sur les apparentés.

En ce qui concerne la cotation des banques, les deux établissements de crédit analysés sont apparus en bonne situation financière (cote 2).

Au **Tchad**, le total cumulé des bilans des 6 banques en activité s'est quasiment stabilisé (+ 0,7 %), pour se situer à 147 milliards en décembre 2002.

Les ressources de la clientèle ont augmenté de 26,2 %, pour s'établir à 106 milliards et ont couvert les crédits nets à hauteur de 145,1 %. Les dépôts privés et publics ont progressé respectivement de 28,3 % et de 22,6 %.

Les engagements bruts sur la clientèle ont stagné pour se fixer à 86 milliards, dont 66,3 % ont servi à financer le secteur privé. La proportion des créances en souffrance a représenté 20 % en décembre 2002 ; celles-ci ont été provisionnées à hauteur de 78 %.

Les banques tchadiennes ont dégagé une capacité de financement de 36,8 milliards.

Tableau 38 : Evolution de la situation bilantielle des banques du Tchad

(en milliards de FCFA)

	31 décembre 2001	31 décembre 2002	Taux d'accroissement
Dépôts de la clientèle	84	106	26,2 %
<i>Dépôts publics</i>	31	38	22,6 %
<i>Dépôts privés</i>	53	68	28,3 %
Crédits bruts à la clientèle	86	86	0,0 %
<i>Crédits au secteur public</i>	32	29	- 9,4 %
<i>Crédits au secteur privé</i>	54	57	5,6 %
dont créances en souffrance	18	17	- 5,6 %
Provisions	13	13	0,0 %
Crédits nets	73	73	0,0 %
Capitaux permanents	33	14	- 57,6 %
Valeurs immobilisées	12	11	- 8,3 %
Autres postes nets	0,5	2	300,0 %
Solde trésorerie	32	37	15,6 %
Total du bilan	146	147	0,7 %

Source : COBAC

En matière de normes prudentielles, une seule banque sur les six a respecté l'ensemble des règles à fin décembre 2002 ; deux autres banques n'observaient aucun des ratios basés sur les fonds propres nets.

Sur le plan du système de cotation, 3 banques tchadiennes ont été reconnues en bonne situation financière (cote 2), tandis que les 3 autres sont en situation financière moyennement fragile (cote 3B).

C. REFORMES DU SYSTEME BANCAIRE ET FINANCIER

1. Réaménagement de la réglementation bancaire

Après le réaménagement en 2001 des textes réglementaires relatifs aux normes de solvabilité et au contrôle interne, la COBAC a ouvert, en 2002, la voie à d'autres réformes axées pour l'essentiel sur la réglementation comptable.

Afin de généraliser et d'homogénéiser la pratique de l'audit externe, la COBAC a initié un projet de règlement relatif aux diligences des commissaires aux comptes en vue de son adoption par le Comité Ministériel de l'UMAC. Ce règlement entre dans la stratégie de mise en place d'un environnement de contrôle permettant la prévention des problèmes auxquels un établissement de crédit peut être confronté.

Un projet de règlement relatif aux conditions de publication des comptes des établissements de crédit sera soumis au Comité Ministériel. L'adoption de ce texte permettra de transférer à l'organe de supervision bancaire les prérogatives dont jouissent les Autorités Monétaires nationales en matière de fixation de modèles de comptes publiables.

Outre les textes relatifs aux diligences des commissaires aux comptes et aux conditions de publication des comptes, un projet de règlement COBAC portant sur l'organisation des comptabilités des établissements de crédit a fait l'objet de consultations avec la profession. Son adoption prochaine permettra à la COBAC d'intégrer le droit comptable OHADA dans la réglementation bancaire.

En vue d'imposer des limites et des exigences de fonds propres spécifiques au regard de l'exposition aux risques de marché, des projets de règlements ont été soumis à l'appréciation des Commissaires de la Commission Bancaire. La teneur de ceux-ci viendra compléter le règlement sur le contrôle interne qui comporte des mesures relatives à la maîtrise des risques de marché. Ils concernent notamment la surveillance des positions de change, la comptabilisation et le traitement prudentiel des opérations sur titres et des opérations de cession d'éléments d'actif. Le risque de change, à travers le règlement sur la surveillance des positions de change, fera l'objet d'une limitation en termes de fonds propres.

2. Projet de Convention du Fonds de Garantie des Dépôts de l'Afrique Centrale (FOGADAC)

En vue de renforcer la protection des déposants, les Autorités de la CEMAC avaient donné mandat à la COBAC d'élaborer un projet de texte portant création d'un Fonds de Garantie des Dépôts de l'Afrique Centrale (FOGADAC). Ce Fonds est destiné à indemniser les déposants d'un établissement de crédit en cas de liquidation.

Le projet de texte élaboré par la Commission Bancaire avait été validé et signé par les Ministres en charge des Finances des six pays de la Communauté en 1998 sous forme de Convention. Des dispositions ont été prises pour son entrée en vigueur.

3. Règlement CEMAC de l'activité de microfinance

Dans l'optique de suivre efficacement le secteur de microfinance, le Comité Ministériel a, en début d'exercice, adopté le texte réglementant les conditions d'exercice et de contrôle de l'activité de microfinance.

A la suite de ce texte de base, la COBAC a adopté 21 règlements permettant d'assurer et de contrôler la liquidité et la solvabilité de ces établissements. A travers ces règlements, l'organe de supervision a fixé des normes relatives à la couverture et à la division des risques, au mode de financement des immobilisations, aux prises de participation, à la liquidité, à la modification des situations juridiques, etc.

Encadré n° 9 : Le Système de Collecte, d'Exploitation et de Restitution aux Banques et aux Etablissements Financiers des Etats Réglementaires (CERBER)

Jusqu'à une date récente, tous les établissements de crédit assujettis à la COBAC devaient transmettre, au Secrétariat Général de la COBAC, selon les cas, mensuellement pour les banques et trimestriellement pour les établissements financiers, une liasse de papiers de documents réglementaires. Ce système présentait de nombreux inconvénients parmi lesquels i) la surcharge de travail pour les banques, ii) la ressaisie des données au Secrétariat Général de la COBAC, iii) l'allongement des délais de transmission et iv) les risques d'erreurs imputables aux multiples manipulations. Mettant à profit l'entrée en vigueur du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC), le Secrétariat Général de la COBAC a conçu et mis en œuvre une nouvelle organisation des échanges de données entre les établissements de crédit et l'organe de supervision.

Ce nouveau système est dénommé : Collecte, Exploitation et Restitution aux Banques et Etablissements Financiers des Etats Réglementaires (CERBER). Il repose sur un échange d'informations entre les établissements de crédit et le Secrétariat Général de la COBAC par télétransmission. Les établissements de crédit envoient par voie électronique des fichiers codés issus directement de leur comptabilité. Ces fichiers sont réceptionnés au Secrétariat Général de la COBAC et y sont traités, permettant de confectionner les états réglementaires. Par la suite, les états réglementaires sont restitués à chaque établissement de crédit qui dispose d'un délai de 15 jours pour contester les chiffres contenus dans les états produits. Au-delà dudit délai, les chiffres sont considérés validés et authentifiés. Le Secrétariat Général de la COBAC assure par ailleurs la diffusion des états réglementaires auprès des directions utilisatrices de la BEAC (Directions Nationales et Direction des Etudes) en vue notamment de l'élaboration des statistiques monétaires et financières des Etats membres.

Actuellement, 30 banques sur 32 communiquent leurs états réglementaires sous CERBER. Cette procédure a ainsi permis de raccourcir les délais de transmission des états réglementaires qui sont en principe disponibles 20 jours après la date d'arrêté des comptes.

Troisième partie :

**Administration,
Autres activités,
Comptes et résultats
financiers de la Banque**





Salle du Conseil d'Administration du Siège Central à Yaoundé

CHAPITRE I

ADMINISTRATION DE LA BANQUE

A. FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE DECISION

La Convention de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC) et les nouveaux Statuts de la BEAC définissent de manière précise les attributions respectives du Comité Ministériel de l'UMAC et du Conseil d'Administration de la Banque.

1. Comité Ministériel

Le Comité Ministériel, composé de deux Ministres par Etat membre, dont le Ministre des Finances, examine les grandes orientations en matière de politique économique des Etats et assure leur cohérence avec la politique monétaire commune. En ce qui concerne les dispositions principales relatives au fonctionnement de la BEAC, le Comité Ministériel :

- décide de l'augmentation ou de la réduction du capital de la Banque ;
- donne son avis conforme sur les propositions de modification des statuts de la Banque soumises par le Conseil d'Administration ;
- ratifie les comptes annuels de la Banque approuvés par le Conseil et décide, sur proposition de celui-ci, de l'affectation des résultats ;

- statue, sur proposition du Conseil, sur la création et l'émission des billets de banque et des monnaies métalliques ainsi que sur leur retrait et leur annulation.

Au cours de l'exercice 2002, le Comité Ministériel s'est réuni aux dates et lieux suivants :

- 26 janvier 2002 à Douala (réunion extraordinaire) ;
- 15 mars 2002 à Douala (réunion ordinaire) ;
- 14 avril 2002 à Yaoundé (réunion extraordinaire) ;
- 02 juillet 2002 à Libreville (réunion extraordinaire) ;
- 23 septembre 2002 à Paris (réunion extraordinaire).

Au cours de ces réunions, les Ministres ont examiné les questions relatives à l'environnement international et à la conjoncture économique, monétaire et financière des Etats membres de la CEMAC. A cet effet, bien que satisfaits des performances enregistrées en 2001, les Ministres ont souligné la nécessité pour les Etats membres de continuer à pratiquer des politiques économiques rigoureuses, en particulier celles visant la diversification de la base productive, afin de mieux se prémunir contre les

chocs extérieurs. Ils se sont inquiétés de l'apparition des tensions inflationnistes et ont exhorté les Etats à prendre les mesures nécessaires pour juguler ce fléau. Ils ont également recommandé que les services de la Banque se rapprochent des Administrations économiques et financières des Etats pour mieux s'accorder sur les statistiques économiques afin de remédier aux divergences parfois constatées.

Le Comité Ministériel a approuvé les budgets prévisionnels relatifs à la mise en place de la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC) et au démarrage du Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale (GABAC). Il a également adopté les Règlements portant organisation, fonctionnement et surveillance du Marché financier régional de l'Afrique Centrale et du GABAC, ainsi que ceux relatifs à l'homologation du Comité Régional de Normalisation Financière (CORENOFI) et aux conditions d'exercice et de contrôle de l'activité de micro-finance dans la CEMAC. Il a en outre approuvé les modifications de la Convention du 16 octobre 1990 portant création de la COBAC pour la mettre en conformité avec les textes de la CEMAC, pris acte du statut du Secrétaire Général Adjoint et procédé aux nominations des nouveaux Commissaires.

Les Ministres ont par ailleurs ratifié, après adoption par le Conseil d'Administration, les comptes définitifs de l'exercice budgétaire de la BEAC clos le 31 décembre 2001 et ont décidé de l'affectation du résultat de l'exercice.

2. Conseil d'Administration de la Banque

Le Conseil d'Administration, composé de hauts fonctionnaires, comprend 13 membres dont quatre

représentent le Cameroun, trois la France, deux le Gabon, et un pour chacun des autres Etats (République Centrafricaine, Congo, Guinée Equatoriale, Tchad). Il est présidé par le Gouverneur.

Le Conseil d'Administration administre la Banque et veille à son bon fonctionnement. Il définit et met en œuvre la politique monétaire de l'Union conformément aux dispositions de la Convention régissant l'UMAC et aux Statuts de la BEAC.

Le Conseil d'Administration a tenu au cours de la période sous revue, deux séances ordinaires et deux réunions extraordinaires aux dates et lieux ci-après :

- 14 mars 2002 à Bangui (réunion ordinaire) ;
- 1er juillet 2002 à Libreville (réunion ordinaire) ;
- 20 novembre 2002 à Libreville (réunion extraordinaire) ;
- 18 décembre 2002 à Yaoundé (réunion extraordinaire).

Au cours de ces réunions, le Conseil a fait le tour d'horizon de l'environnement économique international et a relevé que les observateurs manifestaient un certain scepticisme quant aux chances de consolidation de la croissance mondiale en 2002. Il a aussi passé en revue la situation économique, monétaire et financière des Etats membres de la Communauté, et a pris acte, lors de sa séance du 18 décembre 2002, des estimations de croissance pour l'année sous revue.

Tout en se félicitant du mouvement d'appréciation de l'euro en 2002, les administrateurs ont néanmoins souligné la nécessité pour les Etats membres de la CEMAC de poursuivre résolument leurs efforts au plan structurel, notamment, pour

parvenir à une plus grande maîtrise des coûts des facteurs de production, afin de maintenir la compétitivité des économies de la Sous-région.

Les principales décisions prises par le Conseil d'Administration ont été les suivantes :

- Approbation des comptes définitifs de la Banque et affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2001 ;
- Adoption du budget de la Banque pour l'exercice 2003 ;
- Ratification des objectifs monétaires et de crédit pour les exercices 2002 et 2003 ;
- Approbation de la création du Comité Régional de Normalisation Financière (CORENOFI) ;
- Avis conforme pour l'adoption des règlements relatifs à l'homologation de la constitution du CORENOFI ; aux systèmes, moyens et incidents de paiement ; à la prévention, répression du blanchiment des capitaux et financement du terrorisme et à l'autorisation de la COBAC pour déterminer le modèle et la teneur des comptes publiables dans les établissements de crédit ;
- Adoption du nouveau chronogramme de la mise en œuvre du projet d'émission des titres publics à souscription libre et fixation au 1^{er}

janvier 2004 de la date de démarrage effectif des opérations d'adjudication ;

- Adoption du projet de modification des statuts résultant de l'institution du Comité d'Audit ainsi que le règlement intérieur définissant et précisant les modalités de fonctionnement de celui-ci ;
- Mandat au Gouverneur de la BEAC pour signer avec la Banque Mondiale un emprunt destiné au financement du projet de réforme du système de paiement et de règlement de la CEMAC.

Par ailleurs, le Conseil a décidé de nommer Monsieur Alfred BOUBA DALAMBAYE aux fonctions de Directeur National¹⁴ pour la République Centrafricaine. Il a en outre donné son avis conforme pour la nomination des commissaires de la COBAC par le Comité Ministériel.

Les changements intervenus au cours de l'année 2002 dans la composition du Conseil d'Administration sont les suivants :

- Au titre de la représentation Française, Monsieur Marc Olivier STRAUSS-KAHN, Directeur Général des Etudes et des Relations Internationales à la Banque de France, est devenu Administrateur Titulaire en lieu et place de Monsieur Jean-Pierre PATAT. Monsieur Emmanuel CARRERE, Chef de Service de la Zone Franc à la Banque de France, a remplacé

¹⁴ La prise de fonction de l'intéressé devait avoir lieu à l'issue de son stage d'imprégnation. Jusqu'au 31 décembre 2002, le stage n'était pas encore terminé.

Monsieur Marc Olivier STRAUSS-KAHN au poste d'Administrateur Suppléant. Monsieur Laurent FONTAINE, Chef de la Mission des Appuis Financiers et des Etudes Economiques au Ministère des Affaires Etrangères, a succédé à Monsieur Jean-Pierre BARILLAS au poste d'Administrateur Suppléant.

- Pour la République du Cameroun, Monsieur Jean-Claude NGBWA, Directeur des Contrôles Economiques et des Finances Extérieures au Ministère des finances, est devenu Administrateur Titulaire en remplacement de Monsieur Samuel OBAM MBOM. Monsieur Charlot MOUAHA II, Secrétaire Permanent du Comité Technique de suivi des Programmes Economiques (CTS), a été désigné Administrateur Suppléant en lieu et place de Monsieur Joseph Désiré NGUENANG.
- Concernant la République Centrafricaine, Monsieur Casimir MAGALAMON, Chargé de Mission, Chef de Division de la Synthèse et de la Gestion de l'Economie au Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale, a remplacé Monsieur Jeannot Christophe GOUGA III au poste d'Administrateur Suppléant.
- Dans la représentation Congolaise, Monsieur Wilfrid Albert OSSIE, Directeur de Cabinet du Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget, a été désigné

Administrateur Titulaire en lieu et place de Monsieur Roger GOSSAKI.

- Pour la République Gabonaise, Monsieur Paul BONGUE BOMA, Directeur Général de l'Economie, a remplacé Monsieur Luc OYOUBI au poste d'Administrateur Titulaire.
- Pour la représentation Tchadienne, Monsieur AHMAT AWAD SAKINE, Directeur du Trésor et de la Comptabilité Publique, est devenu Administrateur Titulaire en remplacement de Monsieur MAHAMAT ALLAMINE BOURMA TREYE. Monsieur DJEKI BILIMI, Directeur des Contrôles Economiques, devient Administrateur Suppléant en lieu et place de Monsieur AHMAT AWAD SAKINE.

3. Comités Monétaires et Financiers Nationaux

Les Comités Monétaires et Financiers Nationaux reçoivent leurs attributions du Conseil d'Administration et traitent de tous les problèmes monétaires et de crédit. Ils procèdent, dans chaque pays, à l'examen des besoins généraux de financement de l'économie et déterminent les moyens propres à les satisfaire. Outre le Ministre des Finances qui en assure la présidence, les CMFN sont composés, dans chaque Etat membre, des Ministres représentant le pays au Comité Ministériel ou leur suppléant, des Administrateurs de la Banque représentant l'Etat concerné au Conseil d'Administration, d'une

personnalité nommée par le Gouvernement de cet Etat membre en raison de sa qualification et de sa compétence en matières économique, monétaire et financière, du Gouverneur de la BEAC ou son représentant et de deux Censeurs dont un Censeur français. Les Directeurs Nationaux de la BEAC en sont les rapporteurs.

Au cours de l'exercice 2002, les Comités Monétaires et Financiers Nationaux ont tenu leurs séances aux dates et lieux ci-après :

CAMEROUN

- 06 mars 2002 à Yaoundé ;
- 03 mai 2002 à Yaoundé ;
- 07 novembre 2002 à Yaoundé.

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

- 14 février 2002 à Bangui ;
- 15 mai 2002 à Bangui ;
- 23 octobre 2002 à Bangui.

CONGO

- 12 février 2002 à Brazzaville ;
- 08 mai 2002 à Brazzaville ;
- 15 octobre 2002 à Brazzaville.

GABON

- 11 février 2002 à Libreville ;
- 06 mai 2002 à Libreville ;
- 04 novembre 2002 à Libreville.

GUINEE EQUATORIALE

- 09 février 2002 à Douala ;
- 10 mai 2002 à Malabo ;
- 17 octobre 2002 à Malabo.

TCHAD

- 15 février 2002 à N'Djamena ;
- 16 mai 2002 à N'Djamena ;
- 24 octobre 2002 à N'Djamena.

Les Comités Monétaires et Financiers Nationaux ont, au cours de leurs réunions, examiné l'environnement économique international et ses répercussions sur les situations économique, monétaire et financière des Etats. Ils ont autorisé les mobilisations de crédit de leur compétence et approuvé les dossiers à soumettre au Conseil d'Administration. Enfin, conformément à leurs attributions définies par l'article 49 des Statuts de la BEAC, ils ont pris connaissance des résultats de l'exercice de surveillance multilatérale des Etats membres.

B. FONCTIONNEMENT DES COMITES NATIONAUX DES BALANCES DES PAIEMENTS

Au cours de l'exercice 2002, les Comités Nationaux des Balances des Paiements se sont réunis dans cinq pays de la Communauté.

Au **Cameroun**, le Comité National de la Balance des Paiements ne s'est pas tenu.

En **République Centrafricaine**, le Comité National de la Balance des Paiements a approuvé, le 8 février 2002 à Bangui, les statistiques du secteur extérieur de l'année 2001. Le Comité a tenu à féliciter la BEAC pour les progrès en matière de collecte et de traitement des données. Il a également

encouragé la Banque dans la réforme en cours qui porte sur la révision des supports de collecte et la mise en place d'un logiciel permettant un traitement plus élaboré des statistiques de la balance des paiements.

Au **Congo**, le Comité National de la Balance des Paiements s'est tenu à Brazzaville, le 29 janvier 2002, et a validé les statistiques du secteur extérieur de l'année 2001.

Au **Gabon**, le Comité National de la Balance des Paiements s'est réuni à Libreville, le 13 mars 2002, et a adopté la balance des paiements de l'année 2001. Le Comité a invité les différents acteurs élaborant les statistiques nationales à plus de concertation avant l'arrêté définitif des comptes sectoriels afin d'assurer une cohérence parfaite entre les différents comptes macroéconomiques.

En **Guinée Equatoriale**, le Comité National de la Balance des Paiements,

qui s'est tenu à Malabo, le 15 mars 2002, a approuvé la balance des paiements de l'année 2001. Le Comité a insisté sur la nécessité d'une plus grande implication de l'administration dans la facilitation de l'obtention des données du secteur pétrolier compte tenu de l'importance de ce secteur dans l'économie nationale et de la part dorénavant prépondérante des exportations pétrolières de la Guinée Equatoriale dans les statistiques intégrées de la CEMAC.

Au **Tchad**, le Comité National de la Balance des Paiements, qui s'est réuni à N'Djamena le 6 juin 2002, a validé les statistiques du secteur extérieur de l'année 2001. Le Comité a invité la Banque Centrale à prendre toutes les mesures pour améliorer le taux de réponses des enquêtes et saisir le Ministère de l'Economie pour l'application des astreintes aux déclarants défaillants.

C. FONCTIONNEMENT DES CONSEILS NATIONAUX DE CREDIT (CNC)

Le Conseil National de Crédit (CNC) étudie les conditions de fonctionnement du système bancaire et financier. Il est consulté sur les orientations de la politique monétaire et du crédit ainsi que sur la réglementation bancaire. La Banque Centrale, qui assure traditionnellement le Secrétariat des Conseils Nationaux

de Crédit dans tous les Etats membres de la CEMAC, au titre de l'article 30 de la Convention du 17 janvier 1992 portant harmonisation de la réglementation bancaire dans les Etats de l'Afrique Centrale ¹⁵, participe à leurs réunions et contribue au tiers du financement de leur budget de fonctionnement.

¹⁵ L'article 30 de la Convention stipule : "les Conseils Nationaux de Crédit sont des organismes consultatifs, à compétence nationale, chargés d'émettre des avis sur l'orientation de la politique monétaire et du crédit ainsi que la réglementation bancaire dans les conditions définies par cet acte. Les Conseils Nationaux de Crédit sont placés auprès de l'Autorité Monétaire. Leur composition, leur organisation et leurs modalités de fonctionnement sont fixés par décret. "

Au cours de l'exercice sous revue, les Conseils Nationaux de Crédit de la République Centrafricaine, de la République Gabonaise et de la République du Congo se sont réunis, respectivement le 28 mars 2002, le 22 juin 2002 et le 06 août 2002.

En **République Centrafricaine**, durant cette séance, il a été approuvé les rapports de la COBAC des années 1997, 1998 et 1999 ainsi que les rapports de l'Association Professionnelle des Etablissements de Crédit (APEC) des exercices 1997, 1998 et 1999.

Suite aux différentes crises socio-politiques qui ont secoué le pays, les banques centrafricaines, confrontées à des difficultés, ont été contraintes de procéder à des restructurations, afin de ne pas mettre en péril le système bancaire national.

Le Conseil National de Crédit a également pris acte de la réglementation des changes dans les Etats membres de la CEMAC, des activités du Marché Monétaire des exercices 1996/1997, 1997/1998 et 1998/1999 ainsi que de la réforme des systèmes de paiement et de règlement des Etats de la CEMAC.

Au **Gabon**, le CNC a rejeté la demande d'agrément d'un bureau de représentation, formulée par la Banque Malienne de Crédit et de Dépôts (BMCD), et a émis un avis favorable pour l'augmentation du capital social d'INTERFI BANKING CORPORATION (IBC).

En outre, les membres du Conseil ont marqué leur accord pour l'ouverture, par la Banque Gabonaise de Développement (BGD), d'une agence à Tchibanga. Le CNC a également pris acte de la signature du contrat de partenariat entre la Banque

Internationale pour le Commerce et l'Industrie au Gabon (BICIG) et Western Union, de la liquidation de la Banque Nationale de Crédit Rural (BNCR), de l'état d'avancement du projet de réforme sur les systèmes de paiement et de la création de la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC).

Par ailleurs, le Conseil National de Crédit a marqué son accord pour l'octroi d'agrément aux dirigeants de la CITIBANK, de la Société Gabonaise de Crédit Automobile (SOGACA) et de la Société Gabonaise de Crédit Bail (SOGABAIL) ainsi qu'aux commissaires aux comptes de la CITIBANK.

Concernant la Société Nationale d'Investissements du Gabon (SONADIG), les membres du CNC ont souhaité que cet établissement fasse l'objet d'une inspection par la Commission Bancaire, afin de s'assurer du respect des règles prescrites pour l'exercice de son activité.

Au **Congo**, le Conseil National de Crédit a pris connaissance de la réglementation sur la microfinance et de la réglementation des changes harmonisée.

Par ailleurs, le CNC a pris acte du projet de réforme de système de paiement et de règlement de la CEMAC. Les membres du Conseil ont également été informés de la mise en place d'un nouveau bureau par l'Association Professionnelle des Etablissements de Crédit (APEC).

Il convient de signaler que le système bancaire congolais est en profonde restructuration depuis 1999 ; cependant la situation financière du secteur demeure fragile, en dépit des avancées significatives observées. Le

groupe financier COFIPA a repris les actifs et passifs sains de l'Union Congolaise de Banques (UCB) depuis le 14 février 2001; le Crédit

Lyonnais Congo a repris certains actifs sains et une partie du passif de la Banque Internationale du Congo (BIDC).

D. FONCTIONNEMENT DES SERVICES

1. Réunion des Directeurs Nationaux et Centraux

La vingt-neuvième réunion annuelle des Directeurs Nationaux et Centraux, initialement prévue au cours de l'exercice sous revue, a été reportée.

2. Evolution des effectifs

Les effectifs de la Banque se sont accrus de 2 % au cours de l'exercice 2002, passant de 1754 à 1786 agents.

Cette évolution a résulté essentiellement de l'augmentation du

personnel d'exécution dont le nombre est passé de 1 516 à 1 533, en raison de la poursuite du renforcement des effectifs des salles de tri et des services de sécurité. Dans la même période, une vingtaine de cas de décès d'agents a été enregistrée.

L'effectif du personnel d'encadrement supérieur qui se situait à 238 au 31 décembre 2001 a baissé de cinq personnes, du fait du décès d'un cadre, du départ à la retraite de trois d'entre eux et la mise à la disposition de leur Etat d'origine de deux autres cadres. En revanche, il n'a été enregistré qu'un seul recrutement dans cette catégorie de personnel.

Tableau n° 39 : Evolution des effectifs par Pays ou Centre

Pays ou Centre	Effectif en nombre		Accroissement		Répartition de l'effectif au 31/12/2002		
	31/12/2001	31/12/2002	En nombre	en %	en %	Dont cadres supérieurs	
						en nombre	en %
Services Centraux	438	441	3	1	25	120	52
Bureau Extérieur de Paris	6	6	0	0	0	2	1
Cameroun	513	521	8	2	29	34	15
République Centrafricaine	121	118	- 3	- 2,5	7	10	4
Congo	181	205	24	13	11	17	7
Gabon	222	223	1	0	13	22	9
Guinée Equatoriale	107	105	- 2	- 2	6	11	5
Tchad	166	167	1	1	9	17	7
Total	1 754	1 786	32	2	100	233	100

Les Services Centraux ont abrité un quart des effectifs de la Banque, soit 441 agents, dont 120 cadres supérieurs. La répartition des 1553 autres agents est la suivante : Cameroun 521 agents (29 %) ; Gabon 223 (13 %) ; Congo 205 (11 %) ; Tchad 167 (9 %) ; République Centrafricaine 118 (7 %) et Guinée Equatoriale 105 (6 %).

3. Formation

3.1. Actions de formation continue, de perfectionnement et de recyclage

La formation continue s'est poursuivie cette année avec l'organisation des enseignements spécialisés professionnels par correspondance, d'une part, les cours internes, appuyés localement dans les centres par des séances de répétition, qui sont dispensés par la BEAC à travers son réseau et, d'autre part, ceux diffusés par les organismes extérieurs que sont le Centre International de Formation de la Profession Bancaire (CFPB) et l'Institut Technique de Banque (ITB), soutenus par des séminaires périodiques.

Les cours internes ont enregistré la participation de 72 agents, en baisse de 14,3 % par rapport à l'année 2001. Les cours du CFPB ont accusé un désintérêt tout particulier cette année, enregistrant 26 inscrits contre 39 un an plus tôt. Le nombre d'agents inscrits à l'ITB a légèrement augmenté, pour s'établir à 47 contre 44 l'année dernière.

Le Centre de Formation Professionnelle Comptable et Financière (CFPCF) de Yaoundé, structure locale préparant aux examens nationaux tels

que le CAP et le BP, a reçu 10 agents comme en 2001.

Par ailleurs, 7 agents d'encadrement supérieur (AES) et 4 agents d'encadrement moyen (AEM) ont effectué des stages d'adaptation, de perfectionnement, d'imprégnation et de recyclage dans certains Centres de la Banque.

3.2. Stage de formation des AES

La 17^e session du cycle de formation de longue durée des stagiaires Agents d'Encadrement Supérieur (AES) 2002-2003, qui a démarré le 04 février 2002, arrive à son terme le 28 février 2003. Il convient de souligner qu'à partir de la 16^e promotion, en plus de la traditionnelle filière "Economie", deux nouvelles options "Statistique – Econométrie" et "Gestion" ont été introduites.

Au total, 43 stagiaires AES dont 5 statisticiens-économètres, 19 économistes et 19 gestionnaires ont participé à cette formation.

3.3. Actions de formation extérieure

3.3.1. Projet BCEAO/BEAC de formation en gestion macroéconomique

Lancé en juillet 1996, le programme de formation en gestion macroéconomique centré sur l'organisation par les Centres de Formation de la BEAC et de la BCEAO a été entièrement réalisé à fin décembre 1999. Les résultats satisfaisants enregistrés au cours de cette première expérience ont conforté les deux Banques Centrales à le poursuivre.

En effet, le programme d'activités 2002 s'inscrit dans le cadre global défini par les objectifs de la deuxième phase du projet, à savoir (i) une redéfinition des thèmes et du contenu des cours ainsi que des séminaires centrés sur les besoins réels des économies ; (ii) une meilleure sélection des auditeurs et des formateurs et, (iii) un renforcement de la composante "formation des formateurs". Au total, le Comité de Gestion et de Pilotage (CGP) a organisé 6 cours dont 3 cours fondamentaux, 2 cours spécialisés et 1 séminaire de haut niveau qui ont regroupé en tout 163 participants.

3.3.2. Cours de l'Institut du FMI

Durant la période sous revue, 6 cadres supérieurs de la BEAC ont pris part aux cours organisés à Washington par l'Institut du FMI. Des ateliers sur les thèmes « Programmation et Politiques Financières » et « Ajustement Budgétaire et Convergence en Afrique » ont été organisés à Yaoundé par l'Institut du Fonds.

3.3.3. Cours de formation de l'IBFI

Dans le cadre du Protocole de Coopération signé entre la BEAC et la Banque de France en matière de renforcement des capacités, 20 agents d'encadrement supérieur ont pris part à différents séminaires organisés par l'Institut Bancaire et Financier International (IBFI).

3.3.4. Cours de l'Institut Multilatéral d'Afrique (IMA)

L'Institut Multilatéral d'Afrique (IMA) a été créé par le FMI et la Banque Mondiale à l'intention des pays francophones d'Afrique. Il est basé à Abidjan au sein de la Banque Africaine de Développement (BAD). A l'instar de l'Institut de Washington, les cours y sont organisés sur des thèmes

macroéconomiques et financiers, le plus souvent d'une durée de deux semaines. A cet effet, 20 cadres de la BEAC y ont participé au cours de l'année 2002.

3.3.5. Séminaires organisés par le Centre d'Etudes Financières Economiques et Bancaires (CEFEB) et le cabinet Les Rencontres d'Affaires (LRA)

Selon l'intérêt pour la Banque du thème développé, 5 AES ont également pris part à des séminaires organisés par le CEFEB à Marseille et le cabinet LRA à Paris.

3.4. Activités du Pôle-Dette

Au cours de l'année 2002, le Pôle-Dette dont les services sont hébergés au Siège de la BEAC à Yaoundé a mis en œuvre des activités de formation, un Programme pilote de renforcement du cadre institutionnel de la gestion de la dette, des missions de suivi et un Programme de formation des formateurs.

3.4.1. Activités de formation

Le Pôle-Dette a organisé trois ateliers nationaux sur la stratégie de désendettement de la Côte d'Ivoire (Abidjan, du 4 au 14 février 2002), du Sénégal (Dakar, du 3 au 13 juillet 2002) et de la République Centrafricaine (Bangui, du 1er au 14 septembre 2002). L'objectif de ces ateliers était d'aider les cadres ivoiriens, sénégalais et centrafricains à acquérir les compétences nécessaires à l'élaboration d'une stratégie nationale de désendettement et d'un schéma de financement de leurs programmes de lutte contre la pauvreté.

Les autres actions de formation organisées par le Pôle-Dette ont porté sur les séminaires régionaux suivants :

(i) séminaire sur la soutenabilité des finances publiques et la viabilité de la dette, du 11 au 13 mars 2002 à Yaoundé, organisé en collaboration avec Debt Relief International ; séminaire dont les recommandations ont été présentées le 24 septembre dernier, à Paris aux Ministres de l'Economie et des Finances de la Zone Franc, qui les ont adoptées ; (ii) séminaire - atelier sur l'utilisation du SYGADE 5.2 pour la production des statistiques de la dette, du 18 au 23 mars 2002 à Libreville, organisé en collaboration avec la CNUCED ; (iii) séminaire de formation des formateurs sur la formulation des stratégies de la dette, du 22 au 30 avril 2002 à Cotonou, organisé avec Debt Relief International ; (iv) séminaire sur la négociation, la rédaction des conventions de financement, l'arbitrage et la résolution des contentieux afférents à la gestion de la dette, du 17 au 28 juin 2002 à Dakar, organisé en collaboration avec UNITAR ; (v) atelier régional sur le CS-DRMS 2000 pour les pays francophones utilisateurs du logiciel, du 7 au 24 octobre 2002 à Douala (séminaire conjoint du COMSEC et du Pôle-Dette).

Ces actions de formation se sont adressées à une vaste population comprenant les décideurs, les juristes, les gestionnaires de la dette, les macro-économistes, les cadres responsables de l'élaboration, de l'exécution et du suivi des programmes de lutte contre la pauvreté dans les pays et les informaticiens. Les séminaires et ateliers du Pôle-Dette ont enregistré en 2002 la participation de 319 cadres et techniciens de haut niveau, venant des pays membres de la CEMAC et de l'UEMOA ainsi que du Burundi, de la Guinée, de la Mauritanie, de la République Démocratique du Congo, du Rwanda et de Sao Tome & Principe.

3.4.2. Programme pilote de renforcement du cadre institutionnel de la gestion de la dette

Le Pôle-Dette, en collaboration avec Debt Relief International, a engagé la mise en œuvre de ce programme à travers une première mission qui s'est déroulée à N'Djamena, du 21 au 30 janvier 2002, à Dakar, du 2 au 12 septembre 2002, et à Cotonou, du 25 novembre au 5 décembre 2002. Ces missions avaient pour principal objectif d'identifier avec les Autorités tchadiennes, sénégalaises et béninoises les mesures destinées à rapprocher l'organisation institutionnelle de la gestion de la dette de leurs pays des standards internationaux en la matière.

3.4.3. Missions de suivi

Une mission conjointe Pôle-Dette/Debt Relief International s'est rendue à Bamako, du 29 mars au 11 avril 2002, et à Cotonou, du 18 au 23 novembre 2002, pour aider les Autorités maliennes et béninoises à mettre à jour leur analyse de viabilité de la dette au titre de l'Initiative PPTE II, à l'approche de leur point d'achèvement. Ces missions ont été l'occasion d'aider celles-ci à actualiser leurs stratégies de désendettement dans le cadre de l'initiative PPTE et de calculer, sur la base des simulations révisées, l'allègement du stock de la dette que les créanciers extérieurs devraient consentir au Mali et au Bénin pour rendre leur dette viable.

3.4.4. Programme de formation des formateurs

Sept candidats à ce programme ont été sélectionnés par un jury international à Yaoundé les 11 et 12 novembre. Les domaines de

spécialisation retenus dans le programme sont les suivants : (i) organisation institutionnelle de la gestion de la dette ; (ii) interprétation des conventions, chaîne de la dette, enregistrement et validation des données de la dette sur les logiciels CS-DRMS et SYGADE ; (iii) analyse de la viabilité de la dette, développement des stratégies de désendettement, techniques de restructuration et de réduction de la dette extérieure ; (iv) aspects juridiques de la gestion de la dette et des finances ; (vi) gestion de la dette intérieure et de la trésorerie publique et développement des marchés financiers ; (vii) analyse du portefeuille et gestion des risques associés à la dette publique ; (viii) programmation pluri-annuelle, productivité des dépenses publiques et soutenabilité des finances publiques ; (ix) stratégies de lutte contre la pauvreté et développement humain durable ; (x) techniques de négociation et de mobilisation des ressources et politiques des nouveaux financements.

4. Gestion des immobilisations

En 2002, la Banque a poursuivi la mise en œuvre de son programme d'aménagement, d'extension et de modernisation de ses installations et équipements. Elle a ainsi procédé au lancement des travaux d'extension des agences de Malabo et Pointe-Noire, au démarrage de ceux relatifs à la reconstruction du Bureau de Franceville et à l'ouverture du chantier de construction d'un nouveau Centre à Berbérati en République Centrafricaine.

Par ailleurs, les travaux de modernisation des équipements destinés à la destruction des signes monétaires des Centres de Brazzaville, Douala et N'Djamena ont été réalisés tandis que les commandes pour les Agences de Yaoundé, Malabo et Bafoussam ont été lancées.

La phase II du projet de télécommunication par satellite (VSAT) qui concerne la téléphonie d'entreprise et la visioconférence a été réceptionnée au cours de l'exercice et son fonctionnement donne entière satisfaction. Les études relatives à la phase III à savoir la liaison avec le Bureau de Paris par l'intermédiaire d'un téléport ont été réalisées.

La Banque a, en outre, poursuivi le renforcement des dispositifs de sécurité de ses Centres, achevé l'installation des nouveaux serveurs informatiques et procédé au remplacement par du matériel neuf des équipements informatiques et du matériel et mobilier devenus obsolètes.

5. Gestion du matériel monétaire

5.1. Circulation fiduciaire

Le montant de la circulation fiduciaire de l'ensemble des pays de la CEMAC s'est établi à 936,9 milliards de FCFA au 31 décembre 2002 contre 849,8 milliards de FCFA au 31 décembre 2001, en progression de 10,2 %.

Hormis la République Centrafricaine et le Congo qui accusent respectivement un repli de 5,8 % et 8,7 %, les autres Etats ont connu une augmentation de leur circulation dont la plus forte a été enregistrée en Guinée Equatoriale pour la troisième année consécutive, avec une hausse de moitié.

5.2. Activité générale des caisses

Les flux des billets et des pièces aux guichets de la Banque (versements et prélèvements) ont enregistré une croissance de 11,3 %, passant de

2 723,5 milliards en 2001 à 3 030,9 milliards en 2002.

Les versements de signes monétaires reçus aux guichets de la Banque se sont élevés à 1 467,7 milliards en 2002 contre 1 321,9 en 2001, soit une progression de 11 % pour l'ensemble des pays de la Zone d'Emission. Bien que les versements accusent un très net repli en République Centrafricaine (- 31,5 %) et une relative stabilité au Gabon et en Guinée Equatoriale, la tendance est plutôt haussière au Cameroun (+ 18,1 %), au Congo (+ 11,1 %) et au Tchad (+ 6,4 %).

Les prélèvements des billets et pièces ont progressé dans la même proportion que les versements pour s'établir à 1 563,3 milliards de FCFA en décembre 2002 contre 1 401,6 en décembre 2001, en augmentation de 11,5 % pour toute la Sous-région. Les plus forts niveaux de prélèvement ont été observés au Tchad (+ 46,5 %), en Guinée Equatoriale (+ 26,8 %), au Cameroun (+ 16,8 %) et au Congo (+ 7,5 %). Les prélèvements sont restés stables au Gabon (+ 0,4 %)

mais ont fléchi de manière sensible en République Centrafricaine (- 24,7 %) par rapport à 2001.

5.3. Activités des salles de tri

Au total, 289 461 000 billets ont été triés par Etat et en qualité au cours de la période sous revue contre 298 500 000 coupures l'année précédente, soit une légère baisse de 3 %. Reflétant cette évolution, le volume des billets triés en qualité s'est situé à 234,5 millions de coupures en 2002 contre 251,5 millions en 2001, en recul de 6,8 %.

Près de 150 millions de coupures valides, toutes dénominations confondues, ont été récupérées en 2002 au cours des travaux de tri, représentant un taux moyen de récupération de 63,8 % du total des billets triés en qualité contre 55 % au 31 décembre 2001, traduisant une amélioration de la qualité de la circulation fiduciaire.

Les résultats de tri par coupures se présentent comme suit :

Tableau 40 : Statistiques du nombre de billets triés en 2002 et des taux de récupération dans chaque dénomination

Coupures	Nombre de billets triés en milliers	Exercices			
		1999/2000	2000	2001	2002
10 000 F	92 253	84,2 %	87,0 %	76,5 %	88,0 %
5 000 F	89 186	62,5 %	80,0 %	68,0 %	78,7 %
2 000 F	40 506	68,8 %	55,5 %	41,0 %	48,8 %
1 000 F	48 223	47,9 %	34,4 %	30,1 %	24,2 %
500 F	19 293	25,6 %	19,4 %	18,0 %	17,5 %
Total et Taux moyen de récupération	289 461	61,2 %	56,0 %	55,0 %	63,8 %

5.4. Le niveau des stocks

Le niveau des encaisses détenues par la Banque (signes émis et non émis) a connu un fléchissement de 12,1% au 31 décembre 2002 pour s'établir à 1 930,5 milliards contre 2 197,5 milliards un an plus tôt. Le taux de couverture de la circulation fiduciaire s'est par conséquent dégradé, revenant de 289,5 % à 233,5 % en 2002.

5.5. Billets exportés hors de leur territoire d'origine

Le stock de billets exportés hors de leur territoire d'origine arrêté au 31 décembre 2002 a atteint plus de 61,6 millions de coupures pour une valeur totale de 312,2 milliards contre 54,6 millions de coupures pour une valeur totale de 243 milliards au 31 décembre 2001, en progression de 12,8 % en volume et de 28,5 % en valeur. Cette tendance globale masque cependant des disparités entre les Etats. Ainsi, la migration des billets gabonais, tchadiens et équato-guinéens a connu une très nette accélération en 2002 avec respectivement + 75,1 %, + 59 % et 37,1 %. Le Cameroun et le Congo affichent un taux de progression de + 18,7 % tandis qu'en RCA, la tendance est plutôt à la baisse avec - 2,3 %.

Les billets les plus migrateurs sont les billets centrafricains (31 %), gabonais 23,9 % et tchadiens (22,5 %). La migration s'opère essentiellement en direction du Cameroun qui détient près du tiers du stock global au 31 décembre 2002, puis du Tchad (16,2 %) suivi de la Guinée Equatoriale (7,2 %).

6. Informatisation des services

Au cours de l'année 2002, plusieurs projets initiés par la Direction de l'Informatique ont été mis en exploitation, rehaussant ainsi le niveau et la qualité des services rendus aux utilisateurs par les Centres et le Siège.

6.1. Systèmes

La mise en place du système Internet a permis à la BEAC de développer de nouveaux canaux de diffusion afin de renforcer les relations existantes, de se forger une image plus moderne et proactive. Avec la publication du site Web de la Banque, le 1er août 2002, la BEAC a mis à la disposition des internautes du monde entier des informations sur son activité et se positionne désormais comme la référence en matière d'informations économiques, financières et monétaires sur les Etats membres de la CEMAC, sur le réseau internet.

Les travaux sur le VSAT sur la téléphonie ont consisté à rendre compatibles et à interconnecter tous les autocommutateurs téléphoniques des Centres au système satellite de la BEAC. Le système de Visioconférence a également été mis en place afin de permettre à des personnes éloignées de pouvoir tenir des conférences grâce à la transmission simultanée de la voix et de l'image d'un Centre à un autre.

L'acquisition des nouveaux systèmes s'est traduite par une importante opération de remplacement des anciens serveurs bancaires et du système de gestion de bases de données relationnelles

CA-OpenIngres par les nouveaux serveurs HP/L3000 et le logiciel Oracle 8i. A l'exception des Centres de Moundou et Sarh, tous les Centres de la BEAC ont bénéficié des performances et de la qualité des services offerts par ces nouveaux systèmes.

6.2. Applications

Plusieurs améliorations ont été apportées à l'application de la « gestion, du personnel, de la paie et des prêts ». Par ailleurs, un module d'extension de l'application a été développé en vue de la génération automatique des données de cotisations de la Caisse de Retraite de la Banque Centrale (CRBC).

L'application du « Crédit, de la Centrale des Risques et du Marché Monétaire » a été migrée sur la nouvelle plate-forme ORACLE.

La nouvelle application « Balance des Paiements », en mode client/serveur, a fait l'objet d'une expérimentation en 2002. La préparation du site pilote pour les tests définitifs et la validation par les Chefs de Service Balance des Paiements sont en cours de finalisation.

En vue de l'automatisation des opérations de la Salle des Marchés, de l'Emission monétaire et de la Gestion des titres publics, différentes équipes de projet ont été constituées pour l'élaboration des plans d'actions pour l'année 2003.

Encadré n° 9 : Site Web de la BEAC

Le site internet de la Banque a été publié en ligne le 1er août 2002, à l'adresse « www.beac.int ».

Outil de communication institutionnelle développé à l'attention des différents partenaires de la BEAC (banques, administrations publiques, organismes et institutions financières nationaux ou internationaux), des médias, des universitaires ou de n'importe quel internaute intéressé par l'actualité économique et financière de l'Afrique Centrale, ce site a pour objectif de présenter l'Institut d'Emission, ses activités, les décisions de politique monétaire ainsi que les informations économiques, monétaires et financières des Etats membres la CEMAC.

Le site est publié pour le moment uniquement en version française. Il comporte de nombreuses rubriques relatives :

- aux activités, à l'organisation et au fonctionnement de la BEAC et de la COBAC ;
- à l'actualité économique et financière des Etats membres de la CEMAC ;
- aux statistiques économiques, monétaires et financières de la CEMAC, pays par pays ;
- aux projets en cours de réalisation à la BEAC ;
- aux offres d'emplois de la BEAC, etc.

Le site web de la Banque est placé sous la responsabilité de la Direction des Etudes où une équipe d'administration du site internet a été constituée.

7. Contrôle des services

7.1. Contrôle et suivi des Centres

Au cours de l'exercice 2002, les Directions Nationales de Malabo et N'Djamena, les Agences de Limbé et Bata ainsi que le Bureau d'Oyem ont fait l'objet d'une inspection générale.

La Direction du Contrôle Général a diligenté des missions de suivi des recommandations aux Directions Nationales de Brazzaville et de Bangui ainsi qu'au Bureau de Moundou.

7.2. Supervision des passations de service

La Direction du Contrôle Général a supervisé les passations de service dans les Agences de Douala, de Bafoussam et de Bata.

7.3. Enquêtes menées

Des enquêtes spécifiques ont été réalisées à la Direction Nationale de Libreville, à l'Agence de Douala et aux Services Centraux à Yaoundé.

7.4. Destruction de billets usés

Au cours de l'année 2002, il a été procédé à la destruction de 110 214 220 billets usés, en régression de 13 % par rapport à 2001.

7.5. Formations-Stages-Séminaires

Durant la période susvisée, la Direction du Contrôle Général a

participé au séminaire sur la Gestion organisé aux Services Centraux à Yaoundé.

Elle a également pris part au séminaire organisé à Paris par l'IBFI sur les "normes internationales et la comptabilité bancaire".

Dans le but d'assurer la formation continue des auditeurs internes, deux nouveaux auditeurs ont suivi un stage de formation à l'Inspection Générale de la Banque de France afin de s'imprégner des techniques et méthodes d'audit interne en vigueur dans cette institution. De même, deux auditeurs internes confirmés ont suivi un stage de formation au Bureau de l'Audit Interne et de l'Inspection du FMI à Washington. Ce stage avait pour but de les familiariser aux normes internationales en matière d'audit interne ainsi qu'aux procédures de contrôle des opérations de la salle des marchés.

Enfin, en vue de parfaire leur connaissance en anglais, les auditeurs internes ont été inscrits en juillet 2002 au cours d'anglais dispensés par l'American Language Center.

8. Activités juridiques et contentieux

Le Département des Affaires Juridiques et des Contrats (DAJC) a géré, en 2002, 121 dossiers de saisie-attribution totalisant un montant de 7,5 milliards de FCFA. Il a également examiné 70 contrats, dont deux concernant les marchés de construction, d'équipement en serveurs informatiques, de renouvellement et

d'extension des capacités de transmission par VSAT.

Enfin, l'activité s'est nettement orientée vers la conception de textes à large portée juridique tels que les Règlements CEMAC relatifs aux projets suivis par la Banque.

9. Gestion des réserves extérieures

9.1. Position globale

Au cours de l'exercice 2002, la position globale de la salle des marchés est revenue de 111,8 milliards le 31 janvier 2002 à 104,5 milliards le 31 décembre 2002, soit une régression de 6,5 % due essentiellement à des prélèvements effectués sur le stock des devises en vue de régler les échéances des Etats de la CEMAC vis-à-vis du Fonds Monétaire International (FMI). Cette position a représenté 10,52 % du total des avoirs extérieurs au 31 décembre 2002, contre 12,62 % au 31 janvier 2002, un niveau bien en deçà du seuil statutaire de 35 %.

La structure du benchmark des avoirs gérés par la salle des marchés a été fixée, le 23 janvier 2002, à 40 % en dollars américains, 50 % en euro et 10 % en livres sterling. En raison de la baisse continue de la devise américaine, le panier de devises a été modifié, le 20 décembre 2002, avec une structure à 30 % en dollar US, 60 % en euro et 10 % en livre sterling.

9.2. Nature des opérations effectuées

Les opérations effectuées par la salle des marchés ont porté sur les achats et ventes de devises et de titres, les prêts de liquidités en blanc ainsi que les placements d'or.

Les achats et ventes de devises ont été effectués, soit pour les besoins des Etats, soit pour réaménager les portefeuilles, soit pour faire des arbitrages entre devises. En tant qu'agent financier des Etats, et dépositaire de leurs avoirs et engagements envers le FMI, la BEAC leur a acheté ou vendu des devises dans le cadre de leurs tirages ou rachats à l'égard du FMI. Ainsi, au cours de l'année 2002, les Etats ont effectué des tirages auprès du FMI à hauteur de 45,24 millions DTS, ainsi que des rachats (ou remboursements) envers le FMI totalisant 21,1 millions DTS. Quant au réaménagement des portefeuilles, il conduit à acheter ou à vendre des devises dans le but de respecter le benchmark et les limites de déviation autorisées.

Les achats et ventes de titres obligataires ont porté sur 75 % de la position globale de la salle des marchés, pour des échéances allant d'une semaine à deux ans. En attendant la modification de l'article 11 des Statuts de la Banque, ces transactions n'ont concerné que les obligations et titres assimilés émis par la Banque des Règlements Internationaux (Fixbis et MTI) et par la Banque Mondiale.

Les prêts de liquidités en blanc (ou placements) auprès des contreparties autorisées se sont faits à hauteur de 25 % de la position globale de la salle des marchés, pour des échéances allant d'un jour à un mois. Ces transactions ont été réalisées aussi bien sur les places financières européennes qu'américaines.

Les placements d'or ont été effectués sur un stock de 228 164 025 onces d'or, soit plus de sept tonnes réparties entre les différentes contreparties autorisées.

9.3. Résultats financiers

Au 31 décembre 2002, la marge financière nette de la salle des marchés s'est contractée de 11,9 %, s'établissant à 3,7 milliards contre 4,2 milliards au 31 décembre 2001. Celle-ci est composée de tous les

intérêts sur placements en devises et en or et les produits nets sur titres. Déduction faite des pertes latentes sur devises, des moins-values latentes sur titres ainsi que d'une reprise sur provisions, la marge disponible s'est située à 1,2 milliard au 31 décembre 2002 contre 5,6 milliards un an plus tôt.

Encadré n° 10 : Salle des marchés

En vertu de l'article 11 des Statuts de la BEAC, 65 % des avoirs extérieurs de la Banque sont domiciliés au Compte d'Opérations ouvert auprès du Trésor français. Le reste des avoirs, soit 35 %, peut être placé auprès d'autres institutions financières internationales. A cet effet, la gestion de cette partie a été confiée à la salle des marchés de la BEAC, devenue opérationnelle depuis le 18 juillet 2001.

L'objectif de la salle des marchés est de rentabiliser la gestion des avoirs extérieurs placés en dehors du Compte d'Opérations, et de gérer le stock d'or de la Banque, tout en minimisant les éventuelles pertes.

Pour assurer le fonctionnement de la salle des marchés, un manuel de procédures a été rédigé. Les règles codifiées dans ce document arrêtent les instruments financiers et de gestion à mettre en œuvre et, définissent les modalités de suivi des risques encourus, et les instances chargées de la supervision, du fonctionnement et du contrôle de la structure. Ce cadre de travail détermine également le code d'éthique auquel doivent souscrire tous les intervenants de la salle des marchés.

1. Les instruments financiers et de gestion

L'activité repose sur la gestion de portefeuilles d'actifs constitués de placements de devises et d'or auprès des contreparties autorisées, d'achats et ventes de devises ou d'or et de titres obligataires émis par des émetteurs autorisés (supranationaux ou Etats souverains). La salle des marchés effectue également divers achats et ventes de devises pour les Trésors publics nationaux, notamment les transactions des Etats vis-à-vis du FMI (tirages, rachats, commissions périodiques) et pour les établissements bancaires de la CEMAC.

Les transactions de la salle des marchés avec les marchés financiers internationaux se font directement et instantanément à travers des systèmes de communication spécialisés. Les divers règlements se dénouent par le système Swift.

2. Les instances de supervision

Le Comité de stratégies, instance suprême, est présidé par le Gouverneur. Ce Comité définit la stratégie globale de gestion des réserves de la Banque et se réunit une fois par trimestre, ou en cas de besoin.

La seconde instance, le Comité opérationnel, présidé par le Directeur des Relations Financières Extérieures (DRFE), se réunit une fois par semaine. Ses principales tâches consistent à examiner les résultats de la gestion active au cours de la semaine écoulée, évaluer les risques encourus par la Banque et déterminer le programme d'actions de la salle des marchés pour la semaine à venir.

La supervision quotidienne des activités de la salle revient au Directeur des Relations Financières Extérieures, assisté de son Adjoint.

3. Les structures de fonctionnement

La salle des marchés est subdivisée en trois compartiments : un Front Office, un Back Office et un Middle Office.

Le Front Office effectue avec les contreparties toutes les opérations autorisées par le Comité de stratégies.

Le Back Office contrôle l'exécution des contrats, les confirme et effectue les règlements des transactions conclues par le Front Office. Il tient également les comptabilités en devises et en francs CFA des opérations de la salle de marché.

Le Middle Office, qui reste à créer, a pour principales missions de suivre les risques, d'assurer la maintenance du portefeuille de référence et de faire le reporting à destination des instances de supervision.

Le contrôle de premier niveau est assuré par le Directeur des Relations Financières Extérieures, aidé de son adjoint. Le contrôle de second niveau, ou audit interne, incombe à la Direction du Contrôle Général. Le contrôle de troisième niveau, ou audit externe, relève des Censeurs et des Commissaires aux comptes.

4. La gestion des risques

Le dispositif de suivi des risques a été mis en place en tenant compte du profil spécifique de la BEAC. Il repose sur les principes définis par le Comité de stratégies, dans le respect des recommandations du FMI en la matière. La salle des marchés gère de ce fait trois types de risques : les risques de crédit, les risques de marché et les risques opérationnels.

Les risques de crédit sont suivis à travers des limites autorisées par contrepartie sur une liste arrêtée par le Comité de stratégies. Les contreparties retenues doivent avoir une cotation minimale de AA donnée par les grandes agences internationales. La mise à jour des cotations est trimestrielle.

Les risques de marché comprennent le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de liquidité. Le risque de change est géré de deux manières : à travers le benchmark devises dont la détermination est du ressort du Comité de stratégies ou par le suivi quotidien de la réévaluation des positions de change en devises. L'encadrement du risque de taux d'intérêt est réalisé par la double contrainte d'une duration-cible prescrite à 180 jours pour chaque portefeuille et par une échéance maximale des placements sur titres. Une déviation de la duration de plus ou moins 30 jours est prévue par rapport à la cible. Le risque de liquidité est régi par le choix d'une duration courte qui oblige à traiter dans les marchés généralement très liquides ainsi que par la composition du portefeuille à

hauteur de 75 % pour les titres et 25 % pour les dépôts sous forme de placements secs.

Le suivi des risques opérationnels porte sur les aspects fonctionnels du système mis en place. Ces risques concernent l'environnement informatique et de communication, les normes juridiques ainsi que les ressources humaines.

5. L'éthique de la salle des marchés

Un code de bonne conduite, conforme aux standards internationaux en vigueur sur les marchés organisés, est applicable aux opérateurs de la salle des marchés. Il vise à promouvoir une déontologie et une éthique dans les relations des opérateurs avec leurs contreparties, à faciliter et sécuriser les transactions ainsi qu'à prévenir les conflits.

A cet effet, les opérateurs s'engagent à traiter les opérations dans un esprit de bonne foi, de respect de la parole donnée, d'honnêteté, d'intégrité morale, de coopération, de rigueur et de professionnalisme.

10. Activités de la Caisse de Retraite de la Banque Centrale (CRBC)

Au cours de l'année 2002, les Organes de décision de la Caisse, à savoir, le Conseil de Surveillance et l'Assemblée Générale, ont régulièrement tenu leurs réunions statutaires et pris les décisions utiles au bon fonctionnement de la Caisse.

Le Comité de suivi institué pour s'assurer du respect du mandat donné aux sociétés de gestion des actifs financiers de la Caisse s'est réuni à trois reprises au cours de la période sous revue pour examiner les performances trimestrielles du portefeuille au vu de l'évolution du contexte économique et financier international et donner les orientations nécessaires.

S'agissant des engagements de la CRBC, les données au 31 décembre 2002 sont principalement les suivantes :

- agents cotisants : 1 920, soit par rapport à 2001, 159 nouveaux agents et 42 sortis dont 24 agents décédés en activité et 18 agents ayant liquidé leurs droits ;
- retraités : 235 dont 34 nouveaux retraités et 10 décès ;
- bénéficiaires de rente indirecte : 111 (veuves et enfants confondus) dont 49 nouveaux bénéficiaires enregistrés au cours de la période sous revue.

Encadré n° 11 : Caisse de Retraite de la Banque Centrale (CRBC)

La Caisse de Retraite de la Banque Centrale (CRBC) a été créée le 1^{er} janvier 1999. Elle a pour objet de gérer et de garantir au profit des salariés, retraités et ayants droit du personnel de la BEAC, un régime de retraite complémentaire aux régimes nationaux. La CRBC est un régime de retraite par capitalisation.

Les Organes d'administration et de gestion sont :

- l'Assemblée Générale ;
- le Conseil de Surveillance ;
- le Gestionnaire.

A. L'assemblée Générale est composée de 22 membres issus de trois collèges :

- le 1^{er} collège, celui des agents actifs, est représenté par 2 membres par Etat et 2 membres pour les Services Centraux ;
- le 2^e, qui regroupe les agents retraités, est représenté par 1 membre par Etat ;
- le 3^e est composé de 2 membres désignés par le Gouverneur.

Un membre du Collège des Censeurs de la Banque assiste aux réunions de l'Assemblée Générale avec voix consultative.

L'Assemblée Générale est notamment compétente pour :

- statuer sur les états financiers de synthèse de l'exercice ;
- décider de l'affectation du résultat ;
- entériner la revalorisation annuelle de la valeur du point ;
- élire les membres du Conseil de Surveillance ;
- approuver le rapport d'audit ;
- approuver les modifications du Règlement Intérieur sur proposition du Conseil de Surveillance.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale extraordinaire :

- est habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions ;
- est compétente pour transférer le siège social en tout autre lieu de tout Etat membre de la BEAC.

B. Le Conseil de Surveillance est composé de 7 membres représentant les 3 collèges, à savoir :

- trois représentants des actifs ;
- deux représentants des retraités ;
- deux représentants de la Banque.

Un membre du Collège des Censeurs de la Banque assiste aux réunions du Conseil de Surveillance avec voix consultative.

Dans ses attributions, le Conseil de Surveillance est chargé :

- d'orienter et de contrôler la gestion courante de la Caisse ;
- d'éclairer l'Assemblée Générale sur les éléments déterminants du pilotage du régime notamment les paramètres techniques ;
- d'arrêter le rapport d'activité de la Caisse et de le présenter à l'Assemblée Générale pour approbation ;
- d'agir en toute circonstance au nom de la CRBC ;
- d'arrêter les états financiers de synthèse et le rapport de gestion ;
- d'approuver le budget de la CRBC.

Par ailleurs, le Comité de Suivi Financier est un organe consultatif dont le rôle est d'éclairer les Organes de décision de la Caisse de Retraite sur la politique suivie par les gestionnaires financiers du portefeuille d'actifs, et de les aider dans la fixation des objectifs à atteindre par ces gestionnaires. Il a un objectif d'information des représentants de la Banque.

Le Comité est composé des membres représentant les gestionnaires financiers et ceux représentant la Banque. Pour la BEAC, il s'agit du :

- Représentant de la Banque désigné par le Gouverneur ;
- Président du Conseil de Surveillance ou son représentant ;
- Gestionnaire de la CRBC ;
- Conseiller Spécial du Gouverneur ;
- Responsable de la Salle des Marchés de la Banque.

C. Le Gestionnaire est nommé par le Gouverneur parmi les cadres actifs de la Banque, après consultation du Conseil de Surveillance.

Dans ses compétences, le Gestionnaire :

- assure la gestion courante de la CRBC et le secrétariat du Conseil de Surveillance ;
- est investi des pouvoirs qu'il exerce dans la limite de l'objet de la Caisse et sous réserve de ceux expressément attribués aux Assemblées Générales ou au Conseil de Surveillance par des dispositions statutaires ;
- est chargé de l'information des adhérents.

11. Activités de la Cellule de Recherche

Une Cellule de Recherche est entrée en activité depuis juin 2002 au sein de la Direction des Etudes de la Banque.

Les objectifs visés par cette structure sont multiples : (i) construire des modèles spécifiques destinés à la prévision macroéconomique, (ii) appuyer techniquement les services dit d'exploitation par la mise en place des outils d'analyse de leurs activités, (iii) conduire la recherche en matière économique, monétaire et financière

et, (iv) superviser les travaux de production des notes diverses à l'intention des autorités de la Banque lorsqu'elles participent à des colloques, séminaires et ateliers internationaux de haut niveau.

Ces différentes tâches sont regroupées en deux pôles à savoir, le pôle Modélisation et le pôle Recherche.

Les résultats des travaux de recherche sont diffusés à travers la série des Notes d'Etude et de Recherche de la Banque créée en octobre 2002.

E. FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE CONTROLE

1. Collège des Censeurs

Le Collège des Censeurs, composé de trois membres désignés par les Etats de la CEMAC et la France, dont un Camerounais, un Gabonais (représentant les Etats membres autres que le Cameroun) et un Français, assure le contrôle des opérations de la Banque et participe avec voix consultative aux réunions du Conseil d'Administration et des Comités Monétaires et Financiers Nationaux.

Au cours de l'exercice sous revue, les Censeurs ont assisté à toutes les réunions du Conseil d'Administration et des Comités Monétaires et Financiers Nationaux, conformément aux dispositions de l'article 52 des Statuts de la Banque. Ils ont contrôlé la

régularité des opérations et des comptes de la Banque selon les dispositions de l'article 51 des Statuts, ont fait des recommandations au Conseil d'Administration et ont pris connaissance des rapports de vérification établis par la Direction du Contrôle Général de la Banque.

Le Collège des Censeurs s'est réuni en séance ordinaire du 19 au 22 février 2002 à Yaoundé, pour procéder à l'examen des comptes de la Banque au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2001. Ils ont de ce fait recommandé au Conseil d'Administration d'approuver ces comptes.

2. Commissariat aux Comptes

En application de l'article 36 des Statuts de la BEAC, le Conseil

d'Administration a donné mandat au Collège des Censeurs de choisir un cabinet d'audit de réputation internationale. A cet effet, le cabinet Ernst & Young a été choisi comme Commissaire aux Comptes de la Banque depuis octobre 2000. Son opinion sur les comptes, le rapport d'audit ainsi que le rapport sur le Compte d'Opérations sont présentés au Conseil d'Administration et au Comité Ministériel.

Au cours de l'exercice 2002, le Cabinet Ernst & Young, Commissaire aux Comptes de la Banque, au titre de sa deuxième année, a examiné les comptes de la Banque clos au 31 décembre 2001. A cette occasion, le Commissaire aux Comptes a rencontré les Censeurs de la Banque.

L'opinion du Commissaire sur les comptes, le rapport d'audit, ainsi que le rapport sur le Compte d'Opérations de l'exercice 2001, ont été présentés au Conseil d'Administration du 14 mars 2002 et au Comité Ministériel du 15 mars 2002.

Au cours de la même année, le Cabinet a procédé à une revue intermédiaire des comptes de la Banque, au titre de l'exercice 2002. L'objectif de la revue intermédiaire est d'alléger et d'orienter d'une manière efficiente l'examen des comptes de la Banque en fin d'exercice.

3. Comité d'Audit

En sa séance du 1^{er} juillet 2002 tenue à Libreville, le Conseil d'Administration de la Banque a adopté le projet de modification des Statuts résultant de l'institution du Comité d'Audit, ainsi que le Règlement intérieur définissant et précisant les modalités de fonctionnement de celui-ci.

Le Comité d'audit a essentiellement pour missions :

- de superviser le système de contrôle de la Banque et particulièrement les activités de l'audit externe ;
- de participer à la programmation des activités du contrôle externe ;
- d'examiner l'état du système de contrôle de la Banque ;
- d'analyser le rapport annuel du contrôle interne et les rapports des censeurs et commissaires aux comptes, ainsi que de toute autre enquête ad hoc relative aux activités de la Banque ;
- de faire rapport au Gouvernement de la Banque et au Conseil d'administration des conclusions de leurs travaux.

Encadré n° 12 : Réforme du Système Comptable de la BEAC

A. CONTEXTE ET PRINCIPES DIRECTEURS DE LA REFORME

La globalisation financière entraîne dans son sillage une transformation à l'échelle internationale des normes comptables avec pour objectif un souci accru de transparence et de comparabilité des états financiers.

Au niveau de la BEAC, le système comptable actuel comporte des faiblesses qui ont été à de nombreuses reprises soulignées par les auditeurs externes :

- l'absence d'un plan des comptes ;
- l'inexistence d'un manuel des procédures comptables ;
- la non-automatisation du traitement des opérations comptables.

Ainsi, pour y remédier, le Gouverneur, par décision n° 27/GR du 27 juillet 2001, a mis en place une commission ad hoc. Cette commission a pour objet de définir de nouveaux principes comptables se rapprochant des normes généralement admises au niveau international sous réserve du respect des contraintes liées au rôle d'Institut d'Emission et des spécificités de ses activités (gestion des réserves de change, interventions sur le marché monétaire et gestion de la circulation fiduciaire). Les choix fondamentaux effectués par les instances de la Banque s'articulent autour d'un certain nombre de principes directeurs qui doivent guider la réforme comptable. Ces principes directeurs qui doivent assurer la cohérence de chacun des champs de la réforme s'énoncent ainsi :

- Mettre en place un système comptable permettant de tenir une comptabilité donnant une image fidèle de la situation de la Banque.
- Refondre le plan de compte de la Banque et les situations publiées afin de répondre aux exigences comptables internationales.
- Asseoir une autorité comptable capable de mettre en œuvre les moyens concourant à la réalisation du premier objectif.
- Moderniser les procédures liées aux opérations comptables.
- Mettre en place un système informatique plus complet se traduisant par le traitement automatisé de bout en bout des opérations comptables et intégrant les opérations comptables des Centres.

Cette rénovation comptable marque ainsi la volonté de voir émerger un plan comptable offrant à tous les utilisateurs un référentiel cohérent, stable et lisible.

B. ORIENTATIONS DE LA REFORME

En fonction de ces objectifs, la Commission chargée de la révision du plan et des procédures comptables de la Banque a mené au cours de la phase I du projet, une série de premières réflexions qui, pour une approche dynamique, ont été regroupées en cinq axes d'orientations :

- Révision de la nomenclature comptable en vue de son adaptation à l'évolution des activités de la Banque et sa mise en conformité aux normes internationales.
- Définition d'un cadre légal et juridique instituant l'établissement des comptes de la Banque.
- Refonte de toutes les procédures comptables visant à la mise en place de l'organisation comptable, ainsi que des normes de contrôle interne applicables aux opérations de la Banque.
- Refonte du domaine strictement comptable de la Banque par la définition, la formalisation et la mise en œuvre des principes, modes d'évaluation et règles comptables et par la détermination des états financiers (bilan, compte de résultat et annexe).
- Mise en place d'une nouvelle architecture du système d'information comptable, caractérisée par la mise en réseau de tous les Centres et par l'automatisation de l'ensemble des opérations de la Banque.

C. ORGANES DE SUIVI DU PROJET

L'architecture institutionnelle du projet repose sur les structures ci-après :

- **La Commission**, chargée de revoir le plan et les procédures comptables, est placée sous la supervision du Secrétaire Général, et comprend un Comité de Coordination et un Comité Technique.
- **Le Comité de Coordination** définit les orientations générales des travaux confiés au Comité Technique. Il reçoit les rapports d'étape du projet, les examine et se prononce sur les propositions qui lui sont faites avant de les soumettre au Gouvernement de la Banque. Il est composé de tous les Directeurs Centraux dont les services exercent une activité à finalité comptable.
- **Le Comité Technique** est chargé de réaliser les travaux qui lui sont confiés par le Comité de Coordination.

CHAPITRE II

AUTRES MISSIONS ET ACTIVITES DE LA BANQUE

A. EVOLUTION DU PROCESSUS D'INTEGRATION REGIONALE

1. La Surveillance multilatérale des politiques macroéconomiques

1.1. Résultats de la surveillance multilatérale au 30 juin 2002

Au 30 juin 2002, les performances suivantes ont été enregistrées par les Etats membres en matière de surveillance multilatérale :

- Deux pays, le Cameroun et le Gabon, ont respecté deux des quatre critères de la surveillance multilatérale. Ceux relatifs au taux d'inflation et au taux d'endettement public n'ont pas été observés par le Cameroun, tandis que le Gabon n'a pas suivi les critères relatifs à la non-accumulation des arriérés de paiement et au taux d'endettement public ;
- Deux pays, la République Centrafricaine et la Guinée Equatoriale ont respecté un des quatre critères, celui relatif au taux d'inflation pour la R.C.A et

celui portant sur le solde budgétaire de base pour la Guinée Equatoriale ;

- Deux pays, le Congo et le Tchad, n'ont suivi aucun des quatre critères de la surveillance multilatérale.

1.2. Résultats de la surveillance multilatérale au 31 décembre 2002

Au 31 décembre 2002, les performances suivantes ont été observées en matière de surveillance multilatérale ¹⁶ :

- Le Cameroun a respecté les quatre critères de la surveillance multilatérale ;
- Le Gabon a respecté trois critères sur quatre ; celui relatif à la non- accumulation d'arriérés de paiements intérieurs et extérieurs n'ayant pas été observé ;
- Un pays, la Guinée Equatoriale, a respecté deux des quatre

¹⁶ Ces données ont été estimées par les services de la Banque. Les chiffres arrêtés par le Secrétariat Exécutif de la CEMAC n'étant pas encore disponibles.

critères. Ceux relatifs au taux d'inflation et à la non-accumulation d'arriérés de paiements intérieurs et extérieurs n'ont pas été observés ;

- Deux pays, la République Centrafricaine et le Tchad, ont respecté un critère. Ceux relatifs au solde budgétaire de base et à la non-accumulation d'arriérés

extérieurs et intérieurs n'ont été observés par aucun des deux pays, tandis que celui relatif au taux d'endettement public n'a pas été réalisé par la République Centrafricaine. Le Tchad n'a pas respecté le critère relatif au taux d'inflation ;

- Enfin, le Congo n'a respecté aucun des quatre critères de la surveillance multilatérale.

**Tableau 41 : Résultats de la Surveillance multilatérale dans la CEMAC
au 30 juin 2002**

CRITERES DE CONVERGENCE		PAYS					Nombre de pays ayant respecté le critère	
		Cameroun	République Centrafricaine	Congo	Gabon	Guinée Equatoriale		Tchad
1.	Solde budgétaire de base sur PIB (norme ≥ 0)	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Non	3
2.	Taux d'inflation annuel moyen (norme ≤ 3 %)	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	2
3.	encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal (norme ≤ 70 %)	Non	Non	Non	Non	Non	Non	0
4.	Arriérés de paiement (norme : non-accumulation)	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	1
Nombre de critères respectés par pays		2	1	0	2	1	0	
2002								

N.B. - OUI = Critère respecté
- NON = Critère non respecté

**Tableau 42 : Résultats de la Surveillance multilatérale dans la CEMAC
au 31 décembre 2002**

CRITERES DE CONVERGENCE	PAYS					Nombre de pays ayant respecté le critère
	Cameroon	République Centrafricaine	Congo	Gabon	Guinée Equatoriale	
1. Solde budgétaire de base sur PIB (norme ≥ 0)	Oui	Non	Non	Oui	Oui	3
2. Taux d'inflation annuel moyen (norme $\leq 3\%$)	Oui	Oui	Non	Oui	Non	3
3. Encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal (norme $\leq 70\%$)	Oui	Non	Non	Oui	Oui	4
4. Arriérés de paiement (norme : non-accumulation)	Oui	Non	Non	Non	Non	1
Nombre de critères respectés par pays	4	1	0	3	2	1
2002						

N.B. - OUI = Critère respecté
- NON = Critère non respecté

Encadré n° 13 : Nouveaux critères de la Surveillance Multilatérale

La procédure de surveillance multilatérale dans la CEMAC s'appuie sur des critères quantitatifs permettant de qualifier un déficit budgétaire d'excessif ainsi que sur un ensemble d'indicateurs macroéconomiques permettant de suivre et d'interpréter les évolutions économiques et financières des Etats membres. Un déficit public est qualifié d'excessif notamment lorsqu'il n'est pas compatible avec les objectifs de la politique monétaire, en particulier en ce qui concerne son financement et le taux de couverture extérieure de l'émission monétaire. En outre, le respect de certains de ces critères devrait intervenir selon un calendrier couvrant une période indicative de trois ans en tenant compte de la position spécifique des pays membres par rapport aux seuils retenus. A cet effet, des programmes nationaux de convergence devront être élaborés afin de conduire au respect des nouveaux critères à l'horizon 2004.

1. Les nouveaux critères de la surveillance multilatérale

Quatre critères de la surveillance multilatérale ont été adoptés lors du Conseil des Ministres de l'UEAC du 03 août 2001 à Douala, et qui sont en vigueur à partir de 2002 :

- i) *Un solde budgétaire de base (hors dons) rapporté au PIB nominal positif ou nul, à l'horizon 2004* : ce critère, qui remplace celui relatif au solde primaire, mesure la capacité de l'Etat à couvrir avec ses ressources propres l'ensemble de ses dépenses courantes et en capital financées sur ressources internes. Il exclut ainsi les dons et les investissements financés sur ressources extérieures, postes généralement soumis à des variations exogènes à la politique budgétaire de l'Etat. De plus, il permet la prise en compte des charges d'intérêt dans la définition du critère, sachant qu'une bonne gestion budgétaire doit éviter une alimentation de l'endettement public par le paiement des intérêts. Par ailleurs, le solde de base a l'avantage de révéler les efforts d'ajustement nécessaires pour assurer la viabilité des finances publiques tout en établissant les conditions de convergence de la dette publique vers un seuil jugé soutenable. Le respect de cette norme s'inscrit dans une perspective à moyen terme, à l'horizon 2004, ce qui permettra aux pays membres qui ne l'observent pas encore d'organiser en conséquence leur processus d'ajustement.
- ii) *Un taux d'inflation annuel moyen inférieur ou égal à 3 %* : ce critère vise essentiellement, eu égard à l'unicité de la politique monétaire, à minimiser les écarts d'inflation entre les pays en vue d'éviter un désalignement des taux de change réel. En effet, la valeur interne d'une monnaie étant inversement proportionnelle à l'évolution du taux d'inflation, celle-ci ne doit pas varier fortement d'un pays à l'autre du fait des divergences enregistrées dans le niveau des prix, au risque d'affecter fondamentalement l'efficacité de la politique monétaire commune. Aussi, l'objectif visé est-il d'assurer une convergence des

taux d'inflation en réduisant autant que possible les écarts entre les niveaux enregistrés dans les différents pays de l'Union monétaire.

- iii) *Un taux d'endettement public (intérieur et extérieur) inférieur à 70 % du PIB à l'horizon 2004* : ce ratio permettrait de contrôler le problème d'endettement excessif des Etats, aux conséquences macroéconomiques néfastes (perte de crédibilité de la politique budgétaire et défiance des marchés, poids exorbitant des intérêts, monétisation des déficits, impact sur les réserves de change, etc.).
- iv) La non-accumulation d'arriérés intérieurs et extérieurs sur la gestion de la période courante : ce critère, qui remplacerait celui portant sur la variation nette des arriérés intérieurs et extérieurs, est guidé par le souci d'assainir le circuit de financement des économies, de préserver la viabilité des systèmes bancaires et de restaurer la crédibilité des Etats auprès de la Communauté financière internationale. Il s'accompagnerait d'un plan d'apurement sur une période de trois ans, à fin 2004, du stock d'arriérés existant à fin 2000.

2. Les indicateurs macroéconomiques de la surveillance multilatérale

Les indicateurs macroéconomiques de la surveillance multilatérale permettent de porter un diagnostic plus complet sur l'évolution économique et financière d'un Etat membre. Il s'agit de critères indicatifs devant faire l'objet d'un suivi rigoureux du fait du rôle déterminant qu'ils jouent dans la réalisation de l'objectif de viabilité interne et externe des économies.

On distingue trois types d'indicateurs :

i) les indicateurs généraux de performance :

- Taux de croissance du PIB réel ;
- Taux de couverture extérieure de la monnaie supérieur ou égal à 20 % : il importe, dans le cadre de la surveillance multilatérale, de faire régulièrement le point sur la situation de chaque Etat par rapport à ce critère-clé de la politique monétaire commune ;
- Solde du compte extérieur courant rapporté au PIB ;
- Avoirs extérieurs bruts (en mois d'importations).

ii) les indicateurs analytiques :

- Taux d'investissement par rapport au PIB (total, public, privé) ;
- Ratio de la masse salariale rapportée aux recettes budgétaires totales, hors dons ¹⁷ ;

¹⁷ Le niveau maximum de cet indicateur est fixé à 35 %. Il porte sur la structure de la dépense publique et répond au souci de renforcer la qualité de la gestion budgétaire.

- Suivi de la compétitivité extérieure (taux de change effectif réel, coût unitaire de production, etc.) ;
- Suivi des performances extérieures (exportations de biens et services non facteurs sur PIB, importations de biens et services non facteurs sur PIB).

iii) les indicateurs de politique économique :

- Suivi de la politique budgétaire (solde primaire sur recettes totales, solde primaire sur PIB, solde budgétaire global sur PIB, encours de la dette extérieure sur recettes budgétaires, encours de la dette extérieure sur exportations de biens et services non facteurs, etc.) ;
- Suivi de la politique monétaire (évolution de la masse monétaire, des crédits à l'économie et des créances nettes sur l'Etat).

Au niveau de la Zone Franc, la surveillance multilatérale des politiques économiques s'effectue dans le cadre du Comité de Convergence de la Zone Franc. Cette instance, qui se réunit deux fois par an, a pour rôle d'analyser les résultats de la surveillance multilatérale dans les deux Sous-régions de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et de la CEMAC, et comprend des représentants du Trésor français, de la Banque de France, de la Commission de l'UEMOA, de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), de la Banque Centrale des Comores, du Secrétariat Exécutif de la CEMAC, de la BDEAC et de la BEAC. Le Comité de Convergence apprécie l'état de la convergence dans la Zone Franc et les facteurs pouvant contribuer à son renforcement, à travers notamment l'examen approfondi de thèmes ayant une incidence sur la qualité de la surveillance exercée par les organes communautaires. A ce titre, l'impact de l'initiative PPTE sur les critères de surveillance multilatérale a été analysé au cours des réunions.

2. Le Projet de la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale

Le projet de création de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC) a connu, au cours de l'année 2002, des avancées significatives dans les domaines suivants :

- Elaboration du cadre juridique et réglementaire ;
- Sensibilisation du grand public et des entreprises ;
- Mise en place de la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF) ;
- Création de la société anonyme BVMAC ;
- Construction du siège de la BVMAC.

2.1. Elaboration du cadre juridique et réglementaire

Le Règlement portant Organisation, Fonctionnement et Surveillance du Marché Financier a été adopté par le Comité Ministériel de l'UMAC du 15 mars 2002.

Les textes relatifs aux emprunts obligataires et à la dématérialisation des titres déjà préparés par les Consultants ont été examinés par les Comités Nationaux de Suivi. S'agissant des Règlements Généraux de la Bourse et du Dépositaire Central, des projets ont également été apprêtés par les Consultants.

En ce qui concerne l'harmonisation de la fiscalité et la mise en place des mesures incitatives pour le démarrage

et le développement du Marché financier, la Commission Permanente d'Harmonisation Comptable et Fiscale a procédé à un premier examen des propositions du Comité de Pilotage, lors de sa réunion du 16 au 22 décembre 2002 à Libreville.

2.2. Sensibilisation des administrations, du grand public et des entreprises

Une équipe constituée des membres du Comité de Pilotage du Projet et d'un représentant de la Bourse de l'Ile Maurice s'est rendue du 17 mars au 10 avril 2002 successivement à N'Djamena, Bangui, Libreville, Port-Gentil, Brazzaville, Pointe-Noire et Malabo. Dans ces différentes villes, la campagne de sensibilisation s'est déroulée en trois phases : conférences à l'attention du grand public, échanges avec la presse nationale et internationale et, discussions en tête à tête avec les dirigeants des entreprises.

2.3. Mise en place de la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale

Le budget prévisionnel de fonctionnement et d'équipement de la COSUMAF pour sa première année de fonctionnement a été élaboré en 2002. Il sera soumis au Comité Ministériel au premier trimestre de l'année 2003.

2.4. Création de la société anonyme BVMAC

L'avant-projet des Statuts de la BVMAC et les bulletins de souscription ont été transmis aux actionnaires potentiels et aux membres des Comités Nationaux de Suivi. Au 31 décembre 2002, 11 sociétés ont souscrit à hauteur de 62,1 % du capital estimé (1,4 milliard).

2.5. Construction du bâtiment du Siège de la Bourse

Les travaux de construction du bâtiment du Siège, qui abritera

également l'Antenne nationale du Gabon, ont démarré en mars 2002.

B. PROJET DE REFORME DES SYSTEMES DE PAIEMENT ET DE REGLEMENT

Au cours de l'année 2002, l'évolution des actions entreprises dans le cadre du projet de réforme des systèmes de paiement et de règlement de la CEMAC a concerné (i) la signature d'un accord de crédit avec l'Association Internationale de Développement (IDA) ; (ii) le renforcement de la structure de gestion du projet ; (iii) l'adoption de l'avant-projet de Règlement CEMAC relatif aux systèmes, moyens et incidents de paiement et ; (iv) les travaux de normalisation du Comité Régional de Normalisation Financière (CORENOFI) et les projets de normes.

1. Signature de l'accord de crédit IDA

L'accord de crédit conclu entre la BEAC et l'IDA, destiné à financer une partie des investissements liés au projet, a été officiellement signé le vendredi 16 août 2002 à Libreville (Gabon) par le Gouverneur de la BEAC Monsieur Jean-Félix MAMALEPOT et Monsieur André RYBA représentant le Vice-Président de la Région Afrique de la Banque Mondiale, agissant respectivement et conformément au mandat du Conseil d'Administration de la BEAC et de celui de la Banque Mondiale.

Cet accord de crédit s'élève à 11 700 000 DTS équivalant à

14 500 000 dollars US, soit environ 10,5 milliards de francs CFA, remboursable en euros sur 40 ans, avec un différé d'amortissement de 10 ans. Une commission d'engagement, actuellement de 0 % mais qui peut être augmentée jusqu'à 0,5 %, est applicable au montant du crédit non utilisé. Il est aussi prévu un taux d'intérêt ou commission de service, de 0,75 % par an, applicable au montant du crédit appelé et utilisé.

Cette signature était assortie du rappel des pré-requis indispensables à la mise en place du crédit. Au titre des conditions suspensives, la BEAC dispose ainsi d'un délai de 120 jours, après la signature de l'accord de crédit, pour la réalisation des conditions ci-après :

- la mise en place de la structure organisationnelle de l'Unité de Gestion du Projet avec un effectif minimum de six personnes ;
- l'adoption d'un manuel de procédures administratives comptables et financières applicables au projet ;
- le choix d'un cabinet pour l'audit du projet.

Toutes ces diligences sont pour l'essentiel accomplies.

2. Renforcement de la structure de gestion du projet

Le Gouverneur, en date du 22 octobre 2002, a créé l'Unité de Gestion pour la Réforme des Systèmes de Paiement (UGRSP).

Cette Décision fixe également les attributions de l'UGRSP ainsi que sa structure organisationnelle composée de :

- Chef de l'unité de projet ;
- Assistant (consultant international) au chef de projet ;
- Responsable pour chacun des trois sous-systèmes : gros montants (Règlement Brut en Temps Réel -RBTR-), paiements de masse (Système Net des Paiements de Masse -SNPM-) et monétique ;
- Responsable pour le système de centralisation des incidents de paiement ;
- Responsable juridique ;
- Responsable télécommunications et informatique ;
- Responsable comptable et financier ;
- Responsable de la passation des marchés.

A la date du 31 décembre 2002, sur les huit postes prévus, six sont pourvus.

3. Adoption de l'Avant-projet de Règlement CEMAC relatif aux systèmes, moyens et incidents de paiement

L'élaboration du cadre juridique de la Réforme des systèmes de Paiement et de Règlement de la CEMAC a donné lieu à la tenue d'un Séminaire Juridique Conclusif du 15 au 17 octobre 2002 à Brazzaville (Congo).

Ce séminaire avait pour objet de finaliser la rédaction de l'Avant-projet de Règlement CEMAC relatif aux systèmes, moyens et incidents de paiement, rédigé entre mars et septembre 2002, par un Groupe Juridique ad hoc réunissant des juristes de la Banque Centrale et des Associations Professionnelles des Etablissements de Crédit de l'ensemble des Etats membres de la CEMAC. Il a vu la participation des représentants des administrations nationales en charge des finances et de la justice, des représentants des syndicats patronaux et des barreaux des pays membres de la CEMAC qui ont adopté cet Avant-projet.

Conformément à la procédure communautaire d'adoption des textes, cet Avant-projet a été transmis au Gouverneur de la BEAC pour obtention de l'Avis conforme du Conseil d'Administration en vue de son approbation par le Comité Ministériel de l'UMAC.

L'Avant-projet de Règlement CEMAC relatif aux systèmes, moyens et incidents de paiement introduit d'importantes innovations dont les principales ont porté sur :

- l'accès à l'institution et à l'instrument du compte bancaire ainsi que l'instauration d'un droit au compte au profit des personnes physiques, tout en préservant la liberté contractuelle des établissements de crédit, afin de populariser cet accès ;
- les systèmes de paiement et de garanties interbancaires ;
- les moyens de paiement ;
- la prévention, la centralisation et la répression des incidents de paiement.

4. CORENOFI – Projets de normes

Les travaux de normalisation entrepris dans le cadre du Projet de Réforme se sont poursuivis avec la troisième réunion, du 04 au 07 novembre 2002 à Douala, des Groupes techniques permanents du CORENOFI et la réunion d'un Comité ad hoc chargé de la relecture et de la mise en forme des projets de normes. Ces travaux ont permis d'élaborer un certain nombre de normes qui seront transmises au CORENOFI pour adoption.

C. PROJET DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DES CAPITAUX

Au cours de l'année 2002, sous l'impulsion de la Banque, il a été adopté et mis en vigueur le Règlement relatif au Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale (GABAC). Par ailleurs, il a été élaboré un projet de règlement relatif à la prévention et à la répression du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme.

Enfin, la BEAC a pris part aux réunions du Comité de liaison anti-blanchiment de la Zone Franc tenues en février à Dakar (Sénégal) et en octobre à Yaoundé (Cameroun).

1. Règlement portant organisation et fonctionnement du GABAC

Le 14 avril 2002 à Yaoundé, le Comité Ministériel a adopté le

Règlement CEMAC portant organisation et fonctionnement du GABAC, complétant et précisant ainsi les dispositions régissant cet organisme communautaire créé par Acte Additionnel de la Conférence des Chefs d'Etat de la CEMAC en date du 14 décembre 2000 à N'Djaména. Ce Règlement a été signé par le Président du Comité Ministériel le 14 avril 2002 puis enregistré sous le n° 02/02/CEMAC/UMAC/CM par le Secrétariat Exécutif de la CEMAC et publié au Bulletin Officiel de la Communauté. La mise en place du GABAC est en cours. A cette fin, le Conseil d'administration de la BEAC, en sa séance du 14 mars 2002 à Douala, a approuvé l'affectation d'une dotation budgétaire aux activités de lutte contre le blanchiment et adopté un chronogramme prévisionnel de mise en œuvre des actions restant à

entreprendre pour le démarrage effectif des activités du GABAC.

2. Projet de règlement relatif à la prévention et à la répression du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme

La BEAC, agissant en étroite coopération avec les Etats membres et en application des directives données au Gouverneur par le Comité Ministériel, a produit un dispositif juridique, comprenant un Avant-projet de règlement relatif à la prévention et à la répression du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme et d'un modèle de Décret joint audit règlement relatif à l'Agence Nationale d'Investigation Financière (ANIF).

L'ensemble de ce dispositif a été approuvé lors d'un séminaire qui s'est tenu à Yaoundé le 28 octobre 2002, auquel ont pris part notamment, le Secrétaire Exécutif du Groupement d'Actions Financières (GAFI) ainsi que les représentants du Programme Mondial des Nations Unies contre le blanchiment de l'argent, du FMI, de la

Banque Mondiale, du Trésor Français, de la Banque de France, de la BCEAO, de la Banque Centrale du Congo, du Secrétariat Exécutif de la CEMAC, de la Cour de Justice de la CEMAC, des Associations des établissements de crédit des Etats membres de la CEMAC, des Administrations publiques des Etats membres, des Syndicats patronaux des Etats membres, de la COBAC et de la BEAC.

Le Conseil d'Administration réuni le 20 novembre 2002 à Libreville a délivré l'avis conforme requis. Le projet de règlement a un triple objectif :

- combler le vide juridique existant dans les Etats de la CEMAC dans le domaine de la lutte contre le blanchiment des capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme ;
- harmoniser les règles applicables dans lesdits Etats en la matière ;
- porter le dispositif institutionnel et juridique des Etats de la CEMAC au niveau des standards internationaux.

Encadré n° 14 : Etat d'avancement du Programme Sous-régional de Redressement Economique et Financier (PSR)

Le PSR constitue une stratégie globale et cohérente de sortie de crise et de relance économique proposée par le Gouverneur de la BEAC sur instruction des Chefs d'Etat de la Sous-région réunis à Malabo (Guinée Equatoriale) en juin 1999. Cette stratégie vise principalement à redresser les grands équilibres et à renforcer les structures économiques des pays membres afin de promouvoir une croissance saine et soutenue dans la CEMAC. A cet effet, le PSR met l'accent sur les axes de politique économique jugés essentiels à la réalisation de ces objectifs, tout en privilégiant les actions de portée régionale. La mise en œuvre du programme est étroitement suivie par les principales parties impliquées, à savoir les Etats, le Secrétariat Exécutif de la CEMAC, la BEAC et le Secrétariat Général de la COBAC, notamment à travers un rapport régulier de la Banque au Comité Ministériel de l'UMAC sur l'état d'exécution de la Matrice des vingt (20) principales mesures du programme.

Le premier bilan de la mise en œuvre des principales mesures du programme sous-régional a permis de définir de nouvelles actions indispensables au redressement économique et financier de la Sous-région. Ces actions concernent l'accélération et la finalisation de la première génération de mesures du programme sous-régional et l'adoption d'une deuxième génération de mesures susceptibles de renforcer les effets bénéfiques et les acquis des premières mesures adoptées. Ainsi, une série de mesures nouvelles a été introduite dans la matrice initiale, qui portent sur i) le renforcement de la surveillance multilatérale, pièce essentielle d'une consolidation de la crédibilité de la Sous-région, ii) la mise en œuvre des programmes d'ajustement, iii) l'élaboration des textes et la fixation des modalités pratiques des mécanismes de stabilisation des recettes budgétaires ainsi que l'adoption des textes y relatifs, iv) l'amélioration du cadre institutionnel et incitatif grâce au renforcement de la stabilité et de la sécurité du cadre institutionnel, administratif, réglementaire et judiciaire afin de créer un environnement propice à l'initiative privée, v) la définition d'une stratégie régionale de communication destinée à promouvoir activement l'image de marque de la Sous-région à travers, notamment, l'organisation régulière de rencontres et autres séminaires sur la situation et les perspectives socio-économiques, politiques et culturelles de la Sous-région, vi) la création de la structure intergouvernementale d'action contre le blanchiment des capitaux ainsi que l'élaboration des textes y relatifs, vii) l'amélioration du rapatriement des recettes d'exportation et, viii) l'élaboration et le suivi d'indicateurs pour la réduction de la pauvreté.

A fin 2002, une évaluation du Programme Sous-régional, fait ressortir des avancées significatives dans la mise en œuvre de quelques unes des vingt principales mesures consignées dans la matrice :

En ce qui concerne la mise en œuvre des programmes d'ajustement structurels (mesure n° 1), tous les pays de la CEMAC sont en programme ou en négociation avec le FMI pour la mise en place d'un programme, à l'exception de la Guinée Equatoriale.

S'agissant des mesures relatives à la consolidation des finances publiques :

- *actions visant au renforcement des moyens de lutte contre l'évasion fiscale, à la réduction des exonérations non réglementaires et à la redynamisation des régies financières (mesure n° 3) :* des actions de cette nature ont été engagées dans tous les pays membres. En 2002, l'objectif de porter les recettes budgétaires non pétrolières à un minimum de 15 % du PIB non pétrolier a seulement été respecté par le Congo, le Gabon et la Guinée Equatoriale ;
- *création des mécanismes de stabilisation des recettes budgétaires et des fonds de réserve pour les générations futures (mesure n° 4) :* à la suite d'une étude réalisée par la BEAC, des textes ont été pris au Gabon (1998), en Guinée Equatoriale (1998) et au Tchad (1999) pour la création des fonds de réserve pour les générations futures. La mise en place du mécanisme de stabilisation des recettes budgétaires a également été recommandée par les Ministres des Finances de la Zone Franc en septembre 2000. Il s'agit aujourd'hui, pour cette mesure, d'assurer la création et le démarrage effectif des mécanismes de stabilisation des recettes budgétaires dans les pays concernés, en conformité avec les modalités définies par la Banque.

Sur le plan du renforcement de l'intégration régionale :

- *adoption de mesures visant à renforcer la libre circulation des personnes et des biens (mesure n° 5) :* la réglementation relative au passeport commun, par laquelle il est institué un document de voyage dénommé passeport CEMAC a été soumis aux Chefs d'Etat de la CEMAC lors de leur Sommet de décembre 2000 à N'Djamena. Toutefois, l'objectif doit être la mise en place de passeports du même type que celui des pays européens participant à l'espace Schengen. En outre, d'autres initiatives allant dans le même sens méritent également d'être prises (suppression des visas d'entrée et des cartes de séjour, etc.) ;
- *réaménagement de l'exercice budgétaire pour l'aligner sur l'année civile (mesure n° 6) :* la décision du réaménagement de l'exercice budgétaire du Cameroun a été prise au second trimestre 2002 avec effet au 1er janvier 2003 ;
- *mise en place des structures définitives de la surveillance multilatérale (mesure n° 8) :* le démarrage effectif de la surveillance multilatérale sous la responsabilité du Secrétariat Exécutif de la CEMAC est intervenu au premier semestre 2001 et les nouveaux critères de la surveillance adoptés par le Conseil des Ministres de l'UEAC du 03 août 2001 sont entrés en vigueur en 2002 ;

Dans le domaine de la politique monétaire, des changes et des réformes financières :

- *finalisation des réformes monétaires (taux débiteur maximum, taux créditeur minimum, suppression du Guichet B du marché monétaire, etc.) (mesure n° 13) :* les réformes monétaires se poursuivent à un bon rythme, leur finalisation s'inscrivant dans une perspective à moyen terme ;
- *réalisation d'une étude sur le gel du niveau des avances de la Banque Centrale aux Trésors Nationaux et élaboration d'une procédure pour les apurer progressivement (mesure n° 13) :* le Conseil d'Administration de la BEAC en sa session du 14 décembre 1999 a décidé de geler les plafonds d'avances de la Banque Centrale aux Trésors Nationaux à leur niveau constaté au 31 décembre 2002 et adopté la procédure visant à les apurer progressivement. Toutefois, la date d'entrée en vigueur de la réforme a été reportée par le Comité Ministériel afin de favoriser une meilleure préparation des Etats, notamment au plan réglementaire et financier, tout en permettant un affinement du dispositif de la BEAC ;
- *ratification du projet de texte portant création du fonds de garantie des dépôts (mesure n° 14) :* seuls trois pays (le Cameroun, le Congo et le Tchad) ont ratifié ce projet de texte ;
- *intensification de la restructuration des banques avec implication directe et technique de la COBAC (mesure n° 14) :* à fin décembre 2002, il apparaît que des progrès sensibles ont été enregistrés dans ce domaine. En effet, les systèmes bancaires ont été globalement assainis dans tous les pays, à l'exception du Congo où ce processus se poursuit. L'UCB a été reprise par le Groupe COFIPA et la BIDC par le Crédit Lyonnais France. S'agissant du CAIC, un nouveau plan de réhabilitation est en cours d'élaboration par la nouvelle Direction Générale mise en place depuis septembre 2002 ;
- *implication de la BEAC dans le suivi et le contrôle du rapatriement des recettes d'exportation, disposition qui doit être intégrée dans la réglementation des changes harmonisée (mesure n° 15) :* le texte de la nouvelle réglementation des changes harmonisée prévoit l'implication de la BEAC dans le suivi et le contrôle du rapatriement des recettes d'exportation ;
- *lancement d'une étude sur la réforme des systèmes de paiement et de règlement dans la CEMAC (mesure n° 17) :* la phase de mise en œuvre du Projet de réforme des systèmes de paiement et de règlement a démarré, avec notamment (i) l'institution d'un Comité Régional de Normalisation Financière (CORENOFI) dont les premiers travaux ont donné lieu à une proposition de normes, (ii) la constitution au sein de la BEAC d'une Unité de Gestion de la Réforme des Systèmes de Paiement

et, (iii) la préparation lors du séminaire juridique conclusif tenu à Brazzaville en octobre 2002 d'un projet de Règlement CEMAC relatif aux systèmes, moyens et incidents de paiement à soumettre au Comité Ministériel de l'UMAC ;

- *réalisation de la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC) (mesure n° 18)* : L'acte additionnel portant création de la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF) et le Règlement portant Organisation, Fonctionnement et Surveillance du Marché Financier ont été adoptés respectivement en décembre 2001 et mars 2002 ;
- *adoption du Règlement CEMAC contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (mesure n° 19)* : Le Conseil d'Administration de la BEAC a délivré son avis conforme lors de sa séance du 20 novembre 2002 à Libreville (Gabon) ;
- *finalisation de la restructuration de la BDEAC et apurement des arriérés de paiements sur le capital et les prêts aux Etats par cette institution (mesure n° 20)* : la République Centrafricaine et le Congo ont encore des arriérés sur les prêts avalisés par les Etats, tandis que le Tchad demeure en arriérés de paiements sur le capital appelé (1,24 milliard). Le Cameroun est à jour vis-à-vis de l'institution. La restructuration de la BDEAC a connu une avancée avec l'adoption de nouveaux Statuts.

D. COMMUNICATION DE LA BANQUE

Au cours de l'année 2002, la BEAC a été particulièrement active sur le plan de la communication en raison de l'organisation et de la tenue des festivités du 30ème anniversaire de la BEAC à Libreville.

Une stratégie de communication a été arrêtée en vue de permettre au grand public de mieux faire connaissance avec la BEAC à Libreville, mais aussi dans tous les autres centres de la Banque. Des actions de communication ont été programmées avant et pendant les festivités, du 18 au 22 novembre 2002, afin d'annoncer l'événement, de permettre une bonne couverture médiatique durant la période des festivités et surtout d'assurer la meilleure visibilité à la cérémonie solennelle du 22 novembre 2002 présidée par le Président de la République Gabonaise, son Excellence El Hadj Omar BONGO.

Le plan média qui a été défini s'est articulé principalement autour de la presse écrite, la radio et la télévision à travers des supports internationaux, régionaux et nationaux. Dans le domaine des nouvelles technologies, il faut noter que durant les festivités, le site web de la Banque (www.beac.int) a permis aux internautes du monde entier de

suivre les manifestations de façon quasi-simultanée sur internet.

Au cours des festivités, la BEAC a organisé à Libreville le 21 novembre 2002 un Colloque International ayant pour thème principal « Rôle et fonction d'une banque centrale à l'ère de la globalisation ». Ce Colloque qui a réuni de nombreuses personnalités du monde de la finance internationale et des universitaires de renom, a permis, à travers les communications qui ont été développées, de tracer des voies pour conserver la stabilité monétaire et financière à l'heure de la globalisation et de réfléchir sur l'avenir de la BEAC, notamment sur la manière de consolider les acquis de l'Institut d'Emission en s'enrichissant des expériences des autres banques centrales ainsi que des enseignements théoriques d'éminents universitaires.

L'occasion a également été donnée au Gouverneur de s'entretenir avec les représentants de la presse nationale et internationale au cours d'une conférence de presse à Libreville. De nombreux sujets tels que (i) la surveillance multilatérale, (ii) le policy-mix, (iii) le régime de change et la parité du F CFA, (iv) l'intégration régionale, (v) le coût du crédit et, (vi) la situation économique des Etats de la CEMAC, y ont été abordés.

Encadré n° 15 : 1972-2002, trois décennies de réformes !

Du 18 au 22 novembre 2002 ont été organisées à Libreville les festivités marquant le trentième anniversaire de la signature des accords de Brazzaville qui donnèrent naissance à la BEAC, en remplacement de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique Equatoriale et du Cameroun (BCEAEC). La célébration des 30 ans de la BEAC intervient après la commémoration des 10ème et 20ème anniversaire tenus, respectivement, à Yaoundé et à Brazzaville. Depuis 1972, la vie de l'Institut d'Emission a été jalonnée par de nombreux chantiers couvrant les décennies 1972-1982, 1982-1992 et 1992-2002 qu'il convient de rappeler.

Les réalisations de la période 1972-1982 ont été en adéquation avec les quatre objectifs définis au moment de la création de la Banque Centrale, à savoir i) mettre en œuvre une nouvelle coopération monétaire avec la France dans le cadre d'un nouvel Institut d'Émission commun aux cinq Etats fondateurs (Cameroun, République Centrafricaine, Congo, Gabon et Tchad), ii) africaniser davantage les structures et les organes de décision et de gestion de la Banque Centrale, iii) renforcer le rôle de la Banque Centrale dans le financement du développement des économies des Etats membres et, iv) accroître la responsabilité des Etats membres dans le domaine de l'émission monétaire et du crédit.

La décennie 1982-1992 a été dominée par un vaste programme de réformes axé sur le recentrage de la politique monétaire de la Banque, et plus spécifiquement i) la gestion plus souple et rationnelle des taux d'intérêt, ii) la mise en place de la programmation monétaire, iii) l'instauration d'un marché monétaire sous-régional et, iv) la restructuration des systèmes bancaires de la zone. L'événement de portée majeure qui a marqué cette deuxième période a été l'adhésion de la République de Guinée Equatoriale au sein de la zone monétaire en 1985.

La troisième décennie 1992-2002 a été marquée par la poursuite du train de réformes initiées, mais aussi par une profonde modification de l'organisation et du fonctionnement de la Banque, notamment i) la mise en place d'un nouvel organigramme, en juillet 1998, avec la création d'un poste de Secrétaire Général, ii) la révision des Statuts de la Banque faisant du Gouverneur le Président du Conseil d'Administration de la Banque, iii) la mise en place d'un réseau d'entreprise complet et moderne intégrant la messagerie électronique, la téléphonie, la visio-conférence, la communication par satellite (VSAT) et Internet, iv) l'harmonisation de la réglementation des changes, v) la mise en place d'une Salle des Marchés au sein de la BEAC et, vi) l'instauration d'un système de centralisation des incidents de paiement. Sur le plan de la politique monétaire, le changement de parité du franc CFA le 12 janvier 1994 et l'arrimage du franc CFA à l'euro en janvier 1999, ont été les événements majeurs qui ont marqué cette période.

Les réformes menées depuis 30 ans, et en particulier celles de la dernière décennie, ont préparé la BEAC à entrer de plain-pied dans le nouveau siècle. Ainsi, de nombreux projets portant tant sur les domaines traditionnels de la BEAC que sur les missions nouvelles confiées par les Etats membres sont en cours de finalisation. Ils ont trait :

- à la refonte des systèmes de paiement et de règlement ;
- à la mise en place d'une Centrale des bilans ;
- à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ;
- à la création d'une Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale ;
- à l'émission de titres publics à souscription libre au sein des Etats de la CEMAC.

E. CONCERTATION EN MATIERE ECONOMIQUE ET MONETAIRE

Les principales concertations économiques et monétaires internationales se sont tenues au cours de la période sous revue.

1. Concertation économique

• Sommet du G8

Le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement des huit grands pays industrialisés (G8) qui s'est tenu du 26 au 27 juin 2002 à Kananaskis (Canada), a été consacré au terrorisme, à la situation de l'économie mondiale et à l'instauration d'un Nouveau Partenariat pour le Développement en Afrique (NEPAD).

Dans leur déclaration économique, les Huit ont annoncé leur décision d'octroyer un complément d'allègement de dette d'un milliard de dollars aux pays pauvres pour contribuer au financement intégral de l'initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE). Ils ont aussi décidé d'accroître l'aide à l'Afrique en échange de l'engagement des pays africains à énoncer des politiques gouvernementales claires et des mesures économiques vigoureuses comme le prévoit le NEPAD. A cette occasion, un accord a été signé avec les cinq Chefs¹⁸ d'Etat africains promoteurs du NEPAD, au profit de tout le continent, et en présence du Secrétaire Général

¹⁸ Il s'agit de : S.E. Thabo MBEKI (Afrique du Sud), S.E. Abdel Aziz BOUTEFLIKA (Algérie), S.E. Olusegun OBASANJO (Nigéria), S.E. Abdoulaye WADE (Sénégal) et S.E. Hosni MOUBARAK (Egypte).

des Nations-Unies. En contrepartie, un engagement a été pris de promouvoir la paix, la sécurité et la bonne gouvernance conformément aux objectifs économiques, politiques et sociaux du NEPAD.

- **Sommet de l'Union Européenne**

Le Sommet de Copenhague (Danemark), des 13 et 14 décembre 2002, a permis l'élargissement programmé de l'Europe. Les Quinze ont accepté de franchir la dernière étape des négociations en accueillant dix nouveaux membres : Pologne, Hongrie, République tchèque, Slovaquie, Slovaquie, Lettonie, Lituanie, Estonie, Chypre et Malte, qui signeront le Traité d'adhésion le 16 avril 2003 à Athènes pour rejoindre l'Union européenne le 1^{er} mai 2004. La Bulgarie et la Roumanie ont obtenu de pouvoir adhérer le 1^{er} janvier 2007.

- **Sommet de l'Union Africaine**

Le 38^e et dernier Sommet de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) s'est tenu du 8 au 10 juillet 2002 à Durban (Afrique du Sud). Il a consacré la naissance de l'Union Africaine (UA) qui passera par une année de transition avant la mise en place des organes décisionnels prévus au prochain Sommet en juillet 2003 à Maputo (Mozambique). Par ailleurs, les Chefs d'Etat et de Gouvernement y ont décidé l'élargissement du Comité de mise en œuvre du NEPAD à quatre pays pour chacune des cinq Sous-régions africaines.

- **Organisation Mondiale du Commerce**

L'Organe de règlement des différends de l'Organisation Mondiale

du Commerce (OMC) a continué de rendre des jugements sur les principales affaires soumises à sa connaissance, notamment celles sur les « Foreign Sales Corporations » (FSC)¹⁹ et l'acier. L'OMC a préconisé davantage de libéralisation du commerce par les pays industrialisés pour aider à financer le développement des pays pauvres. L'Organisation internationale a aussi constaté l'échec des négociations sur les questions de santé et particulièrement celle sur l'accès aux médicaments essentiels pour les pays pauvres n'ayant pas la capacité de fabriquer eux-mêmes ces médicaments. D'autre part, M. Supachai PANITCHPAKDI, de nationalité thaïlandaise, a succédé à M. Mike MOORE, de nationalité néo-zélandaise, au poste de Directeur Général de l'OMC. Enfin, le Taipei chinois est devenu le 144^e membre de l'OMC le 1^{er} janvier 2002.

- **Conférence internationale sur le financement du développement**

La Conférence internationale sur le financement du développement s'est tenue à Monterrey (Mexique) du 18 au 22 mars 2002. A l'issue de cette rencontre, plus de 170 pays membres des Nations Unies ont adopté le Consensus de Monterrey qui vise à éliminer la pauvreté, atteindre une croissance économique soutenue, promouvoir le développement durable ainsi que progresser vers un système économique mondial véritablement ouvert à tous et équitable. Mais les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont noté avec inquiétude que les ressources mobilisées sont tout à fait insuffisantes pour réaliser les objectifs de la Communauté Internationale en matière de développement.

¹⁹ Le régime fiscal des FSC permet aux entreprises américaines d'échapper à l'impôt sur leurs opérations d'exportation et de leasing. Pour l'Union Européenne, le recours aux FSC constitue une subvention déguisée aux sociétés américaines qui pénalise les firmes européennes.

- **Sommet mondial sur le développement durable**

Le Sommet mondial sur le développement durable (SMDD) s'est tenu à Johannesburg (Afrique du Sud), du 26 août au 4 septembre 2002. Il a réuni des représentants de plus de 190 pays, 50 000 délégués ainsi qu'un nombre important d'Organisations non gouvernementales (ONG) et d'entreprises, qui ont établi un calendrier très spécifique de lutte contre la pauvreté prévoyant une action dans cinq domaines principaux : eau, énergie, santé, agriculture et biodiversité.

- **Zone Franc**

Les Ministres des Finances de la Zone Franc se sont concertés respectivement, le 15 avril 2002 à Yaoundé et le 24 septembre à Paris. Les principaux points inscrits à l'ordre du jour portaient sur (i) le bilan du passage à l'euro fiduciaire, (ii) la convergence des politiques économiques, (iii) le développement de l'investissement privé et des marchés financiers des pays membres, (iv) la soutenabilité des finances publiques et la viabilité de la dette publique, (v) la présidence française du G8 et le NEPAD et, (vi) les financements multilatéraux.

S'agissant du bilan du passage à l'euro fiduciaire, les Ministres ont été informés du bilan satisfaisant de cette importante opération tant au niveau de la Zone euro que de la Zone franc puisqu'elle n'a pas affecté la stabilité monétaire des pays.

Dans le domaine de la convergence, les Ministres ont pris connaissance des résultats retraçant le respect des critères par les pays membres des deux unions (CEMAC et UEMOA) en 2001 et 2002.

En ce qui concerne le développement de l'investissement privé et des marchés financiers, les Ministres ont constaté que l'épargne locale n'était pas suffisamment allouée à l'investissement productif et que l'investissement privé demeurerait faible. Sur les marchés financiers, ils ont marqué leur satisfaction sur les progrès importants accomplis pour la définition d'un cadre réglementaire pour les émissions obligataires des Etats et ont reconnu que ce dispositif pouvait contribuer au développement dans les prochaines années d'un marché de titres publics.

A propos de la soutenabilité des finances publiques et la viabilité de la dette publique, les Ministres ont pris acte des conclusions du séminaire pour décideurs tenu en mars 2002 à Yaoundé et des recommandations y afférentes.

Pour ce qui est de la présidence française du G8 et le NEPAD, les Ministres se sont félicités de la priorité qui sera donnée à l'Afrique par le Président français aux assises du G8 à Evian (France). Ils ont rappelé que leurs pays avaient déjà mis en place, au niveau de leurs institutions régionales, des mécanismes de revue des politiques macroéconomiques dans le cadre du NEPAD.

Encadré n° 16 : Le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD)

Le NEPAD, ainsi que le stipule l'article premier de son texte fondateur, « est une promesse faite par les dirigeants africains [...] qu'il incombe d'urgence d'éradiquer la pauvreté, de placer leurs pays [...] sur la voie d'une croissance et d'un développement durables, tout en participant activement à l'économie et à la vie politique mondiales ».

Issu de la Nouvelle Initiative Africaine (NIA), qui résulte de la fusion du Millenium African Plan (MAP) des présidents Mbeki (Afrique du Sud), Obasanjo (Nigeria) et Bouteflika (Algérie) et du plan Oméga du Président Wade (Sénégal), le NEPAD est un plan de développement socio-économique de l'Union Africaine articulé autour de dix secteurs prioritaires : la bonne gouvernance politique, la bonne gouvernance économique, les infrastructures, l'éducation, la santé, les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC), l'agriculture, l'énergie, l'accès aux marchés des pays développés et l'environnement. Le financement des projets définis dans le cadre de ces secteurs prioritaires proviendrait de l'épargne intérieure, des allègements de la dette, de l'aide publique au développement et de l'afflux d'Investissements Directs Etrangers (IDE) sur le continent.

Ce projet procède du cadre stratégique d'orientation et du plan d'action de la NIA adoptés lors du sommet de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) à Lusaka (Zambie) les 9 et 10 Juillet 2001 et de la réunion du Comité de mise en œuvre réuni le 23 Octobre 2001 à Abuja (Nigeria) qui a entériné l'appellation NEPAD, tirée du terme anglais « New Partnership for Africa's Development ».

Les première et deuxième réunions du Comité chargé de sa mise en œuvre se sont tenues à Abuja les 23 octobre 2001 et le 26 mars 2002 tandis que la troisième a eu lieu le 11 juin 2002 à Rome (Italie). Au cours de ces rencontres, il s'est agi d'examiner et de finaliser les documents élaborés dans chaque domaine prioritaire. Ces documents ont servi de base de négociations lors du Sommet du G8 tenu à Kananaskis au Canada du 26 au 28 juin 2002.

Pour plus d'efficacité dans la réalisation des projets du NEPAD, une approche régionale a été retenue compte tenu de la faible taille des pays. L'Afrique a été divisée en cinq régions : l'Afrique du Nord, l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique Centrale, l'Afrique de l'Est et l'Océan indien ainsi que l'Afrique Australe.

L'Afrique Centrale a pour pays coordonnateur, le Gabon. Le programme d'action prioritaire à court terme (2003-2006) pour cette région a retenu de nombreux projets dans les domaines de l'énergie, du transport routier, du transport maritime et de l'agriculture.

2. Concertation monétaire

• *Réunions annuelles du FMI et de la Banque Mondiale*

Les Assemblées annuelles du FMI et de la Banque Mondiale se sont tenues à Washington le 29 septembre 2002, précédées, le 28 septembre 2002, par les réunions du Comité Monétaire et Financier International et du Comité du Développement de la Banque Mondiale.

Aux cours de ces assises, l'attention des participants s'est focalisée sur l'évolution de l'économie mondiale, le renforcement de la prévention et de la résolution des crises, la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Par ailleurs, la Communauté financière internationale s'est également penchée sur les actions concrètes à entreprendre pour réaliser les Objectifs de Développement du Millénaire (ODM).

S'agissant de la croissance de l'économie mondiale, les participants ont exprimé leur satisfaction face à la reprise progressive de l'activité qui demeure néanmoins fragile, compte tenu de l'instabilité des marchés des actions et des inquiétudes liées à la gouvernance des entreprises dans les pays industrialisés. Ce constat a amené les participants à demander à tous les pays membres d'adapter leurs politiques économiques afin de consolider leurs performances.

En matière de renforcement de la prévention et de la résolution des crises, le Directeur Général du FMI a

présenté un rapport décrivant les réformes entreprises pour promouvoir plus efficacement une stabilité financière et une croissance vigoureuse, les progrès réalisés et les étapes à venir. Ces mesures devraient être renforcées par la mise en place d'un nouveau mécanisme légal et réglementaire de restructuration de la dette souveraine, d'une part, et d'un mécanisme d'accès au financement du FMI à titre de précaution, grâce à l'ouverture des « Lignes de crédit préventives », d'autre part.

Quant aux actions à entreprendre pour réaliser les ODM, elles devraient s'inscrire dans le cadre du NEPAD. En effet, ces actions sont censées conduire à un développement plus équitable du commerce mondial, une augmentation de l'aide publique au développement (ADP), une harmonisation des procédures des bailleurs de fonds et un renforcement de la mise en œuvre des Documents de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP) et de l'Initiative PPTTE.

Enfin, pour crédibiliser l'établissement des normes et la prise de décision au niveau international, il a été jugé nécessaire de renforcer la participation des pays en développement et des pays émergents. A cet effet, la Communauté financière internationale a recommandé au FMI et à la Banque Mondiale de trouver les moyens pragmatiques et novateurs pour améliorer la participation de ces pays et, partant, donner plus de force aux travaux et au dialogue de portée internationale organisés par les deux institutions.

F. RELATIONS AVEC LES AUTRES INSTITUTIONS

1. Organes et Institutions de la CEMAC

1.1. Conférence des Chefs d'État

Le Sommet Extraordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEMAC consacré aux questions de paix, de sécurité, de développement et d'intégration sous-régionale s'est tenu le 16 janvier 2002 à Brazzaville.

Au cours du Sommet Extraordinaire de la CEMAC du 02 octobre 2002 à Libreville, consacré à l'examen de la situation prévalant entre la République Centrafricaine et la République du Tchad, il a été décidé de relancer le fonctionnement de toutes les Commissions existantes entre les deux pays.

1.2. Conseil des Ministres de l'UEAC

Le Conseil des Ministres de l'Union Economique de l'Afrique Centrale (UEAC) s'est réuni en séance ordinaire le 03 août 2002 à Bangui.

Au cours de la session du 03 août 2002, le Conseil des Ministres a pris connaissance du rapport semestriel au 31 décembre 2001 sur l'exécution de la Surveillance Multilatérale et a adopté les grandes orientations de politiques économiques. Dans le domaine des télécommunications, il a approuvé les termes de référence relatifs à l'étude de faisabilité de l'interconnexion des Réseaux de Télécommunications des Etats membres de la CEMAC.

S'agissant des questions commerciales, le Conseil des Ministres a décidé la création d'un Comité Régional de Coordination des Négociations et la mise en place de Comités Nationaux dans le cadre des Accords de partenariat économique (APE) entre les Etats Afrique-Caraïbes-Pacifique (ACP) et l'Union Européenne. Par ailleurs, il a exhorté le Secrétariat Exécutif à conclure un accord de libre échange entre la CEMAC et Sao Tomé et Principe. Il a donné mandat au Secrétariat Exécutif d'arrêter un accord avec le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique relatif au développement des relations de commerce et d'investissement dans le cadre de la Loi sur les opportunités et la croissance en Afrique (AGOA).

Sur le plan institutionnel, le Conseil a adopté un projet de Convention devant régir le futur Parlement Communautaire. Au niveau administratif, il a approuvé la grille de salaires du personnel du Secrétariat Exécutif de la CEMAC.

1.3. Secrétariat Exécutif de la CEMAC

Le Secrétariat Exécutif s'est attelé à renforcer le dispositif de surveillance multilatérale des politiques macro-économiques déjà mis en place. Dans le domaine de la construction du marché commun, il a effectué les opérations de contrôle de l'application de la Réforme Fiscale-Douanière et démarré une étude sur la révision du Tarif Extérieur Commun (TEC) avec l'appui de l'Union Européenne et de la Banque Mondiale.

En matière de politiques sectorielles, le Secrétariat Exécutif a (i) réalisé une étude de diagnostic du transport aérien dans la CEMAC, une étude de faisabilité de création d'une Compagnie Aérienne et ses statuts juridiques, (ii) finalisé le Programme Régional de Sécurité Alimentaire (PRSA) de la CEMAC et élaboré la stratégie commune de développement agricole et (iii) préparé le document de Stratégie de Coopération Régionale (SCR) et le Programme Indicatif Régional (PIR) dans le cadre du 9ème Fonds Européen de Développement (FED) avec l'Union Européenne doté d'une enveloppe de 35 milliards.

1.4. Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC)

Au cours de l'année 2002, la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) a tenu trois sessions ordinaires, sous la présidence de Monsieur Jean-Félix MAMALEPOT, Gouverneur de la BEAC et Président statutaire de cette Institution de Supervision Bancaire. Au cours de ces sessions tenues à N'Djamena le 16 février 2002 et à Libreville les 20 juin et 16 novembre 2002, elle a accompli de nombreux actes relevant de sa sphère de compétence et ratifié ceux pris par son Président par délégation.

La Commission Bancaire a pris acte de la situation du système bancaire de la CEMAC à fin septembre 2002, en pleine expansion dans un contexte macroéconomique favorable. Elle a noté d'une part, que les banques de la Sous-région apparaissaient de manière générale assez bien capitalisées par rapport à l'évolution de leurs risques et, d'autre part, que celles-ci présentaient un meilleur profil même si elles rencontraient d'énormes difficultés à respecter la norme de division des risques ainsi que celle relative à la

couverture des immobilisations. Toutefois, l'activité du système bancaire congolais semblait en recul, dans l'attente de l'achèvement des opérations de restructuration d'une des banques de ce pays.

Dans le cadre de ses compétences réglementaires, la Commission Bancaire a publié l'Instruction COBAC I-2002/01 portant modification du plan comptable des établissements de crédit, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2002. Dans le même sens, elle a adopté vingt et un (21) Règlements COBAC sur les normes prudentielles applicables aux établissements de microfinance, lesquels sont destinés à assurer la liquidité et la solvabilité de ceux-ci à l'égard des tiers, et plus généralement l'équilibre de leur structure financière. L'entrée en vigueur de ces Règlements est fixée à 5 ans après leur date d'adoption.

Au plan des avis conformes pour l'agrément des dirigeants des établissements de crédit, la Commission Bancaire en a délivré au total vingt et un (21), soit huit (08) pour le Cameroun ; trois (03) pour le Congo, le Gabon et le Tchad ; deux (02) pour la Guinée Equatoriale et la République Centrafricaine. Au Cameroun, la Commission Bancaire a délivré les avis conformes pour l'agrément de douze (12) Etablissements de Microfinance, de leurs Commissaires aux comptes et de leurs dirigeants responsables. A l'inverse, la Commission Bancaire a procédé au rejet pour insuffisance d'informations, de deux demandes d'avis conforme pour agrément d'un établissement de crédit et d'un établissement financier. Un avis conforme a été délivré en vue de l'agrément d'un Commissaire aux comptes d'une banque gabonaise. A la suite de la délivrance d'un avis conforme pour l'agrément d'un établissement de crédit au Congo, la

Commission Bancaire a examiné favorablement les demandes d'avis conforme de ses dirigeants et Commissaires aux comptes.

Dans le cadre du Règlement COBAC R-93/09 relatif à la modification de situation des établissements de crédit, la COBAC a délivré sept (7) autorisations préalables et un avis conforme pour la restructuration d'un établissement de crédit du Congo. Les autorisations préalables ont trait à la reconfiguration du tour de table des banques concernées, opérée soit au travers de l'augmentation de la quotité des actions des détenteurs de capital préexistants, soit de manière plus prononcée par l'entrée au capital de nouveaux actionnaires. Ces actes ont concerné le Cameroun (trois autorisations), le Gabon (deux), la République Centrafricaine et le Tchad (une pour chacun de ces deux derniers pays).

La Commission bancaire a désigné un liquidateur à un établissement de crédit du Congo précédemment placé sous administration provisoire, en raison des difficultés financières rencontrées. Elle a mis fin au mandat de liquidateur bancaire d'un établissement de crédit du Cameroun, et procédé à la nomination d'un autre liquidateur en remplacement.

Le Secrétariat Général de la COBAC a pris part aux côtés de la BEAC, à la réunion de concertation sur le "Financial Sector Assessment Program" (FSAP) organisée par le FMI et la Banque Mondiale du 31 janvier au 1er février 2002 à Washington. Au cours de cette réunion, la priorité était accordée par les Institutions de Bretton Woods au diagnostic des systèmes financiers dans les pays membres et l'importance que revêtent les informations sur le fonctionnement des programmes FSAP. Il en a résulté

la nécessité de rationaliser ce processus en veillant à éliminer les incohérences dans les évaluations d'un pays à un autre.

Dans le cadre des rencontres périodiques inscrites au programme d'activité de la COBAC, une délégation de son Secrétariat Général a rendu visite aux Associations Professionnelles des Etablissements de Crédit du 24 juin au 29 juillet 2002. Cette rencontre a notamment porté sur la mise en œuvre du Règlement COBAC R-2001/07 relatif au Contrôle Interne des Etablissements de crédit, l'application du PCEC et les modalités de transmission des informations du CERBER, la conclusion des accords de place fixant le cadre des diligences qui incomberont aux parties pour la diffusion aux tiers des résultats de la cotation SYSCO, la clarification du champ d'activités des établissements de crédit classiques et des structures de microfinance et les modalités d'élaboration de la liste des entreprises de grand standing et d'importance nationale.

La COBAC a pris part pour le compte des six Etats membres de la CEMAC, à la 12ème Conférence Internationale des Superviseurs de Banque (ICBS) tenue à Cape Town (Afrique du Sud) du 16 au 20 septembre 2002. Cette Conférence organisée à l'initiative du Comité de Bâle sur la Supervision Bancaire, était principalement axée sur la recherche des voies et moyens pouvant permettre de renforcer la stabilité des systèmes financiers internationaux à travers la mise en œuvre efficiente du Deuxième Accord de Bâle sur les Fonds Propres.

Enfin, la Commission Bancaire a pris acte, d'une part, des actions entreprises par son Secrétariat Général en vue de la relance de la procédure de ratification de la

Convention portant création du FOGADAC et, d'autre part, des mesures prises par la BEAC en matière d'exécution des saisies-arrêts sur les comptes des établissements de crédit ouverts dans ses livres.

1.5. Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC)

Au cours de la période sous revue, la Banque a pris part aux réunions du Conseil d'Administration et aux Assemblées Générales de la BDEAC aux dates et lieux ci-après :

- Conseil d'Administration du 15 mars 2002 à Douala ;
- Conseil d'Administration et Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire du 11 juin 2002 à Libreville ;
- Conseil d'Administration du 17 septembre 2002 à N'Djamena ;
- Conseil d'Administration du 18 novembre 2002 à Douala ;
- Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire du 20 novembre 2002 à Libreville.

L'année 2002 a été marquée par l'adoption de nouveaux statuts de la BDEAC qui ramènent la part des Etats au capital social de 72 % à 51 % et confèrent un rôle plus technique au Conseil d'Administration désormais présidé par le Directeur Général érigé en Président de la Banque et assisté d'un Vice-Président. Ce Conseil est composé de professionnels de la finance et de hauts cadres des administrations publiques pour ce qui concerne les représentants des six Etats membres de la CEMAC.

Dans l'attente de la reprise des financements suspendus depuis 1992, la BDEAC a engagé une réorganisation

interne des services, adopté un plan opérationnel d'intervention axé sur la promotion de l'intégration économique sous-régionale et le soutien au développement du secteur privé notamment.

2. Institutions extérieures

2.1. Fonds Monétaire International et Banque Mondiale

La Banque a pris part aux Assemblées annuelles du FMI et de la Banque Mondiale qui se sont tenues le 29 septembre 2002. Au cours de ces assises, les discussions ont porté sur les voies et moyens devant soutenir la croissance économique mondiale, la prévention et la résolution des crises, l'appropriation des programmes financiers par les pays bénéficiaires et le recentrage de la conditionnalité ainsi que le renforcement de la mise en œuvre de l'Initiative PPTE. Les participants ont également réaffirmé leur volonté de lutter contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et les grandes endémies. Enfin, des recommandations ont été faites à l'endroit du FMI et de la Banque Mondiale, en vue de renforcer le rôle des pays en développement dans le processus de prise de décision au niveau international.

Elle a par ailleurs participé, au cours de l'année 2002, aux côtés de ses Etats membres, aux missions du FMI et de la Banque Mondiale, dans le cadre des consultations au titre de l'Article IV des statuts du FMI et des revues des programmes d'ajustement structurel, ainsi que de la mise en œuvre de l'Initiative PPTE.

Au 31 décembre 2002, les tirages des Etats auprès du FMI se sont

élevés à 45 240 000 DTS²⁰, alors que les rachats se sont chiffrés à 22 027 134 DTS, soit un flux net positif de 23 212 866 DTS contre 20 442 001 DTS en 2001.

En revanche, les avoirs en DTS de la CEMAC (Etats et BEAC en tant que détenteur agréé) sont revenus de 5 262 466 DTS le 31 décembre 2001 à 4 130 590 DTS le 31 décembre 2002, tandis que l'encours des engagements des Etats s'est accru au cours de la période, se situant à 523 235 233 DTS contre 501 208 099 DTS le 31 décembre 2001. En effet, la baisse des avoirs en DTS a été entraînée par le paiement, d'une part, des commissions sur allocations des DTS et, d'autre part, des rachats de certains Etats membres (Congo) pour lesquels des provisions avaient été constituées dans ce compte.

L'évolution par pays des relations avec les Institutions de Bretton Woods se présente comme suit :

Au **Cameroun**, le programme triennal (2000-2003) soutenu par la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance (FRPC), a été globalement exécuté de manière satisfaisante au cours de la période sous revue. Toutefois, les faiblesses dans la gestion des finances publiques ont persisté et la réalisation des réformes structurelles a enregistré un important retard par rapport au planning du programme. En matière de lutte contre la pauvreté, la version finale du DSRP a connu des avancées significatives.

En **République Centrafricaine**, la situation socio-politique n'a pas permis de faire aboutir les discussions entamées avec le FMI en vue de la mise en place d'un accord dans le

cadre de la FRPC.

Le **Congo**, au terme du programme Post-Conflict en juillet 2001, avait convenu avec les Institutions de Bretton Woods de la mise en place d'un programme de référence de six mois, lequel a été renouvelé en mai 2002, compte tenu de la persistance des faiblesses dans la gestion des finances publiques, en particulier les recettes pétrolières. En revanche, une amélioration sensible a été constatée dans la maîtrise des dépenses publiques et sur le plan des réformes structurelles, au terme du second semestre 2002, concourant à l'instauration de conditions favorables à la négociation future d'un programme à moyen terme soutenu par la FRPC. Avec l'appui financier de la BAD et de la Banque Mondiale, une vaste consultation de la société civile a été lancée, en vue d'élaborer le cadre formel du DSRP.

Au **Gabon**, trois missions du Fonds ont séjourné à Libreville dans le but d'entamer les premières discussions en vue de la mise en place d'un nouveau programme soutenu par la facilité « Accord Elargi ». L'évaluation de l'exécution des mesures préalables aux négociations de ce programme a été satisfaisante, en raison des efforts significatifs dans la maîtrise des dépenses budgétaires et des progrès enregistrés du point de vue des réformes structurelles de l'Etat. Toutefois, les privatisations des entreprises du secteur productif ont accusé d'importants retards et ont constitué la principale conditionnalité du programme en cours de négociation.

En **Guinée Equatoriale**, les conditions préalables à la normalisation des relations du pays avec la communauté financière internationale

²⁰ Deux pays sur six ont procédé à des tirages en 2002 : Cameroun (31 840 000 DTS) et Tchad (13 400 000 DTS)

ne sont pas encore réunies. Toutefois, une mission des services du FMI était programmée à partir du 13 novembre 2002 (finalement reportée), pour mener avec les Autorités les discussions au titre de l'article IV des Statuts du FMI. Les services du Fonds devraient également évaluer la situation des finances publiques au regard des objectifs fixés lors de leur dernière mission. Le respect de ces objectifs ouvrirait la voie à la conclusion d'un programme intérimaire.

Le **Tchad** a respecté l'ensemble des critères quantitatifs et structurels fixés pour la mise en œuvre du programme triennal (1999-2002) soutenu par la FRPC. Sur cette base, le pays a engagé des négociations devant aboutir à la mise en place du troisième accord annuel du programme FRPC. En matière de lutte contre la pauvreté, l'état d'avancement des travaux d'élaboration du DSRP final a été jugé satisfaisant.

Enfin, des discussions entre les services du FMI et les Institutions de la CEMAC (BEAC, COBAC et Secrétariat Exécutif de la CEMAC) se sont déroulées du 19 au 22 mars 2002 à Yaoundé dans le cadre des consultations multilatérales, au titre de l'article IV des statuts du Fonds Monétaire International, qui complètent celles tenues avec les Etats de la CEMAC. Elles ont porté notamment sur des questions relatives à l'évolution récente et les perspectives économiques de la Sous-région, la politique monétaire commune, la situation du système financier, la réforme du financement monétaire des déficits publics et le renforcement de l'intégration sous-régionale.

2.2. Assemblées annuelles du Groupe de la Banque

Africaine de Développement (BAD)

La Banque a assisté à la trente-septième Assemblée annuelle du Conseil des Gouverneurs de la BAD et la vingt-huitième Assemblée annuelle du Fonds Africain de Développement (FAD) qui ont eu lieu du 28 au 29 mai 2002 à Addis-abeba (Ethiopie). Ces assises ont été précédées d'un colloque sur la procédure de notation par les agences de rating et d'un symposium sur la mise en œuvre du NEPAD. Les résolutions ont porté notamment sur la désignation des membres du Bureau du Conseil des Gouverneurs et du Comité Directeur Mixte.

2.3. Association des Banques Centrales Africaines (ABCA)

La Banque a participé à la vingt-sixième réunion ordinaire du Conseil des Gouverneurs de l'Association des Banques Centrales Africaines (ABCA), qui s'est tenue à Alger (Algérie) du 2 au 5 août 2002.

Les décisions prises lors de ce Conseil ont concerné la gestion des actifs et la désignation des signataires habilités à faire mouvementer les comptes de l'ABCA, les amendements des Statuts, la proposition d'une nouvelle formule de détermination des contributions des banques centrales au budget de l'Association, la situation des arriérés de contribution, la relance des activités des comités sous-régionaux et l'élection du nouveau bureau. En outre, l'attention des participants a été focalisée sur les moyens à mettre en œuvre pour accélérer le lancement du projet du « Programme de Coopération Monétaire Africaine ».

2.4. Communauté Economique des Etats de l'Afrique

Centrale (CEEAC)

La BEAC a été représentée à la Conférence Extraordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC, qui s'est tenue le 17 juin 2002 à Malabo (Guinée Equatoriale). Cette Conférence qui s'inscrivait dans le cadre de la relance des activités du Secrétariat Général de la CEEAC, a pris des décisions portant sur (i) la libre circulation de certaines catégories de ressortissants des pays membres à l'intérieur de la Communauté, (ii) la mise en place d'un mécanisme autonome pour le financement des activités de la CEEAC, (iii) le développement agricole et la sécurité alimentaire, (iv) la création d'un Réseau des parlementaires de l'Afrique Centrale, (v) les conditions de ratification et de mise en œuvre du Protocole sur le Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique Centrale (Copax) et du Pacte d'assistance mutuelle, (vi) le NEPAD, (vii) la lutte contre le blanchiment de l'argent sale et la drogue et, (viii) le budget 2002.

2.5. Banque des Règlements Internationaux (BRI)

La Banque a pris part, les 19 et 20 septembre 2002, à une réunion organisée par la BRI à Bâle (Suisse), au cours de laquelle il a été débattu des sujets relatifs aux zones monétaires, à la gestion des réserves, et à l'utilisation par certains Etats ou groupes d'Etats des monnaies étrangères. A cet effet, les participants ont échangé des points de vue sur la gestion d'une monnaie unique à travers les frontières nationales, les conditions de réussite des zones monétaires et la nécessité d'une coordination des politiques nationales ainsi que l'utilisation des devises étrangères fortes comme garantie des monnaies nationales.

La trente-cinquième session de la Conférence des Ministres des Finances, de la Planification et du Développement Economique qui s'est tenue à Johannesburg (Afrique du Sud) du 19 au 21 octobre, sous les auspices de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), a vu la participation de la BEAC. Ces assises ont permis de définir les actions que devraient entreprendre respectivement les pays africains et leurs partenaires au développement, en vue d'accélérer la mise en œuvre du NEPAD.

La Conférence a unanimement reconnu que la réussite du NEPAD exige de la part des pays africains l'élaboration et la mise en œuvre des politiques économiques rationnelles visant la réalisation des ODM, en particulier la libération du potentiel du secteur privé et l'intensification du renforcement des capacités.

Partant de ces principes, les Ministres ont demandé aux partenaires notamment d'accroître l'aide publique au développement (APD), d'alléger de manière significative la dette des pays africains et d'ouvrir leurs marchés.

Enfin, la Conférence a étudié le projet proposé par la CEA sur le « Mécanisme africain d'examen par les pairs », lequel était considéré comme l'aspect le plus novateur du NEPAD. En effet, l'objectif de ce Mécanisme est d'encourager les pays africains à adopter des politiques, des normes et des pratiques pouvant assurer une stabilité politique, une forte croissance économique, un développement durable et une intégration accélérée grâce à l'échange des expériences.

2.6. Commission des Nations Unies pour l'Afrique (CEA)

CHAPITRE III

COMPTES ET RESULTATS FINANCIERS DE LA BANQUE

Au 31 décembre 2002, le total du bilan de la Banque s'est élevé à 2 220 712 970 289 francs contre 2 032 834 316 100 francs au 31 décembre 2001, soit une hausse de 5,3 %.

Le bénéfice net avant affectation sur douze mois s'est chiffré à 11 182 768 079 francs contre 24 559 542 300 francs réalisé au cours de l'exercice antérieur.

Le Compte d'Opérations, principale composante des disponibilités extérieures à vue, s'est établi à 870 429 785 528 francs contre 680 474 295 367 francs un an auparavant. Conformément à l'article 11 des Statuts de la Banque, 65 % des réserves de change doivent être versées dans ce compte. Il est rémunéré au taux de la facilité marginale de la Banque Centrale Européenne dont la moyenne trimestrielle est revenue de 4,25 % à 4,1141 % entre mars et décembre 2002.

A BILAN

1. Actif

1.1. Disponibilités extérieures à vue

Au 31 décembre 2002, les disponibilités extérieures à vue se sont fixées à 873 849 554 769 francs contre 686 980 931 920 francs un an plus tôt, soit une augmentation de 27,2 %. Elles sont constituées des avoirs en Compte d'Opérations, ouvert auprès du Trésor Français, des soldes des comptes ouverts auprès des correspondants et de l'encaisse des billets Zone Franc et en euros.

L'encaisse des billets Zone Franc détenue par les Agences et les Services Centraux s'est inscrite en baisse, revenant de 5 919 006 400 francs au 31 décembre 2001 à 2 505 226 712 francs au 31 décembre 2002.

1.2. Autres créances et avoirs en devises convertibles

Les autres créances et avoirs en devises convertibles se sont situés à 89 722 702 816 francs au 31 décembre 2002 contre 109 732 816 829 francs au 31 décembre 2001, soit une régression de 18,2 %.

Ce montant correspond à la contre-valeur en francs CFA des

placements en dollars US, livres sterling et euros à laquelle s'ajoute la créance de la BEAC sur l'Institut d'Emission de la République Démocratique du Congo, au titre des opérations traitées par l'ex-Chambre de Compensation de l'Afrique Centrale.

1.3. Autres correspondants

La rubrique autres correspondants concerne uniquement les opérations de la salle des marchés du Siège de la Banque, dont le démarrage effectif des activités a eu lieu en juillet 2001. Ce poste est passé de 24 313 954 009 francs au 31 décembre 2001 à 32 681 690 320 francs au 31 décembre 2002.

1.4. Encaisse – Or

La valeur de l'encaisse-or s'est établie à 49 038 787 700 francs au 31 décembre 2002 contre 47 343 059 776 francs au 31 décembre 2001, soit une hausse de 3,6 %. Ce poste matérialise le stock d'or détenu auprès de la Federal Reserve Bank (FED) de New-York et de la Banque de France.

1.5. Fonds Monétaire international

Ce poste comprend la position de réserve (souscription de la quote-part en devises par les Etats) et les avoirs en DTS dont les montants se sont élevés respectivement à 113 721 975 334 francs et 3 842 159 779 francs en décembre 2002 contre 115 238 977 549 francs et 4 211 544 422 francs en décembre 2001.

1.6. Créances sur les Trésors Nationaux

Les créances sur les Trésors Nationaux se sont chiffrées à

739 653 014 200 francs au 31 décembre 2002 contre 719 869 295 712 francs au 31 décembre 2001, soit une augmentation de 2,7 %. Elles représentent le financement monétaire de la Banque Centrale au profit des Etats, sous forme d'avances en compte courant ou en contrepartie d'effets à moyen terme.

Le total de ces avances est plafonné à 20 % des recettes budgétaires fongibles de l'exercice antérieur (article 21 des Statuts de la Banque). Ces créances incluent également les crédits consolidés à moyen et long terme sur les Etats (durée : 15 ans ; taux d'intérêt : 3 % ; période de grâce : 5 ans) dans le cadre des restructurations bancaires intervenues dans la Zone d'Emission au début des années 1990.

1.7. Créances sur les Banques

Les créances sur les banques ont baissé de 17,3 %, revenant de 15 524 000 000 francs au 31 décembre 2001 à 12 839 000 000 francs au 31 décembre 2002. Elles se rapportent aux interventions de la BEAC sur le marché monétaire sous forme d'appels d'offres hebdomadaires, de prises en pensions et d'avances ponctuelles pour les opérations courantes (guichet A) et d'avances à moyen terme irrévocables destinées au financement des investissements (guichet B).

1.8. Valeurs Immobilisées

1.8.1. Immeubles - Matériel et Mobilier

Le montant des immobilisations nettes s'est élevé à 67 725 900 755 francs contre 61 931 242 233 francs au 31 décembre 2001, ventilé comme suit :

• Immeubles	35 286 831 616
- Services Centraux	8 276 506 338
- Directions Nationales, Agences et Bureaux	26 970 087 423
- Bureau Extérieur Paris	40 237 855
• Immobilisations en cours	11 258 866 685
• Matériel et Mobilier	21 180 202 454

Les dotations aux amortissements des immobilisations de l'exercice 2002 se sont établies à 10 297 471 408

francs contre 8 521 525 850 francs au 31 décembre 2001, réparties de la manière suivante :

- Amortissement des immeubles	6 517 551 436
- Amortissement du matériel et mobilier	1 111 916 907
- Amortissement des logiciels informatiques	1 798 776 033
- Amortissement du matériel informatique	406 276 577
- Amortissement du matériel de transport	462 950 455

1.8.2. Titres de Participation

Le portefeuille titres comprend essentiellement les participations de la Banque au capital des banques de développement de la CEMAC ²¹. La valeur du portefeuille est demeurée à 849 325 000 francs entre décembre 2001 et décembre 2002.

1.9. Ecart de dévaluation

Ce poste constate la perte de change globale subie par les Etats membres qui avaient une position extérieure nette négative au jour de la dévaluation (14 janvier 1994). Son montant initial de 287 017 796 097 francs est progressivement apuré par la Banque sur les bénéfices non distribués aux Etats. Il est ainsi revenu de 203 157 571 090 francs en décembre 2001 à 170 772 374 481 francs en décembre 2002.

1.10. FMI - Ajustement

Ce poste représente les différences de change liées aux variations des cours des avoirs en DTS constatées sur les comptes du FMI et sur les allocations de DTS. Au 31 décembre 2002, le solde de ce compte s'est situé à 30 306 691 386 francs contre 31 228 527 483 francs au 31 décembre 2001.

1.11. Comptes d'ordre et divers

Ces comptes enregistrent pour l'essentiel les opérations entre agences en attente de régularisation et, accessoirement, les prêts au personnel. Leur solde s'est chiffré à 35 709 793 749 francs au 31 décembre 2002 contre 36 767 024 086 francs un an plus tôt.

²¹ Participation de la BEAC dans la Banque Gabonaise de Développement (BGD), la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC) et la Banque de Développement du Tchad (BDT).

2. Passif

2.1. Billets et monnaies en circulation

Ce poste représente essentiellement les engagements de la BEAC à l'égard du public et, de façon marginale, vis-à-vis des établissements de crédit pour la partie de la monnaie fiduciaire qu'ils détiennent sous forme d'encaisses.

Le poste « billets et monnaies » est ressorti à 936 886 341 535 francs au 31 décembre 2002 contre 849 854 244 467 francs au 31 décembre 2001, soit une augmentation de 9,3 %.

2.2. Trésors et Comptables Publics Nationaux

Les comptes courants et dépôts spéciaux des Trésors et Comptables Publics Nationaux se sont situés à 327 062 195 222 francs au 31 décembre 2002, contre 266 399 848 982 francs au 31 décembre 2001, soit un accroissement de 22,8 %.

2.3. Comptes des banques et institutions financières

Cette rubrique regroupe les dépôts des institutions financières étrangères (FMI, BIRD, Paierie de France, etc.) auprès de la BEAC, les dépôts des établissements de crédit et leurs placements à la Banque Centrale. Le solde de ces comptes s'est établi à 479 413 395 666 francs au 31 décembre 2002 contre 400 666 311 395 francs au 31 décembre 2001, en hausse de 19,7 %.

2.4. Autres comptes courants

Les autres comptes courants regroupent des comptes ouverts au nom de certains organismes ou sociétés d'intérêt public qui, en raison de leur activité, ne peuvent être classés dans une des rubriques précédentes. La valeur de ce poste est de 3 258 310 437 francs au 31 décembre 2002 contre 4 535 118 129 francs un an auparavant.

2.5. FMI - Allocations de DTS

Le montant des allocations de DTS est revenu à 67 221 719 623 francs au 31 décembre 2002 contre 68 118 428 437 francs au 31 décembre 2001, soit une diminution de 1,3 % consécutive aux ajustements par rapport à la valeur du DTS.

2.6. Capital

Le capital, souscrit en indivision entre les Etats membres, s'élève à 45 milliards de francs au 31 décembre 2002.

2.7. Réserves

Elles sont constituées des réserves des Etats membres fondateurs, des réserves statutaires, des réserves de garantie de change sur les avoirs en Compte d'Opérations, des réserves pour investissements immobiliers et des réserves de variation sur l'encaisseur. Le solde de ces comptes s'est établi à 175 501 093 534 francs au 31 décembre 2002 contre 176 114 465 294 francs au 31 décembre 2001.

2.8. Provisions

Ce poste regroupe essentiellement les provisions pour risques et charges. Leur montant s'est fixé à 12 632 077 376 francs au 31 décembre 2002 contre 14 682 104 496 francs au 31 décembre 2001, soit une diminution de 13,9 %.

2.9. Ecart de dévaluation

Cette rubrique constate le gain de change réalisé par les Etats en

position extérieure nette créditrice au jour de la dévaluation. Elle s'est établie à 142 664 815 076 francs en décembre 2002 contre 155 050 011 685 francs un an plus tôt.

2.10. Comptes d'ordre et divers

Ils se sont chiffrés à 31 073 021 820 francs au 31 décembre 2002 contre 52 413 783 215 francs au 31 décembre 2001, soit une baisse de 40,7 %. Ce poste enregistre le résultat en attente d'affectation et les opérations à régulariser.

Tableau 43 : Evolution de la situation du Bilan de la Banque
décembre 2001 - décembre 2002
(en FCFA)

	31/12/2001	30/06/2002	31/12/2002
ACTIF			
Disponibilités extérieures à vue	686 980 931 920	798 522 509 292	873 849 554 769
Billets Zone Franc	5 919 006 400	4 807 319 303	2 505 226 712
Correspondants	587 630 153	686 432 653	914 542 529
Trésor français (compte d'opérations)	680 474 295 367	793 028 757 336	870 429 785 528
Autres créances et avoirs en devises convertibles	109 732 816 829	91 645 679 362	89 722 702 816
Autres correspondants	-	36 204 367 538	32 681 690 320
Encaisse-or	47 343 059 776	48 388 184 004	49 038 787 700
Fonds Monétaire International	119 450 521 971	116 299 810 757	117 564 135 113
Souscription quote-part en devises	115 238 977 549	113 721 975 334	113 721 975 334
Avoirs en D.T.S.	4 211 544 422	2 577 835 423	3 842 159 779
Créances sur les Trésors nationaux	719 869 295 712	737 525 558 468	739 653 014 200
Avances en comptes courants (Art.18)	495 383 000 000	524 308 000 000	535 633 000 000
Avances sur effets à moyen terme (Art. 19 B)	68 649 000 000	68 649 000 000	68 649 000 000
Crédits à l'économie consolidés sur l'Etat	155 837 295 712	144 568 558 468	135 371 014 200
Créances sur les banques	15 524 000 000	6 165 000 000	12 839 000 000
Concours du Marché Monétaire (Guichet A)	13 181 000 000	6 035 000 000	12 711 000 000
Appels d'Offres	23 110 000 000	4 385 000 000	2 400 000 000
Pensions et Autres	2 104 000 000	1 650 000 000	10 311 000 000
Avances à moyen terme irrévocables (Guichet B)	2 343 000 000	130 000 000	128 000 000
Valeurs immobilisées	62 780 567 233	69 104 513 000	68 575 225 755
Participations	849 325 000	849 325 000	849 325 000
Immeubles et Mobilier	61 931 242 233	68 255 188 000	67 725 900 755
Ecart de dévaluation	203 157 571 090	170 772 374 481	170 772 374 481
FMI : Ajustement	31 228 527 483	30 524 234 161	30 306 691 386
Comptes d'ordre et divers	36 767 024 086	35 983 564 729	35 709 793 749
TOTAL DE L'ACTIF	2 032 834 316 100	2 141 135 795 792	2 220 712 970 289
PASSIF			
Billets et monnaies en circulation	849 854 244 467	811 442 136 759	936 886 341 535
Trésors et comptables publics	266 399 848 982	294 251 835 387	327 062 195 222
Comptes courants	264 487 520 567	287 507 022 106	320 760 375 820
Dépôts spéciaux	1 912 328 415	6 744 813 281	6 301 819 402
Banques et Institutions Financières	400 666 311 395	558 964 132 951	479 413 395 666
Banques et Institutions étrangères	121 849 857 412	120 776 037 673	120 130 434 971
Banques et Institutions Financières de la Zone	278 816 453 983	438 188 095 278	359 282 960 695
Comptes courants	144 920 687 341	231 789 952 970	177 087 356 720
Dépôts et placements sur le Marché Monétaire	120 500 904 976	167 500 904 976	131 000 904 976
Comptes de Réserves obligatoires	13 394 861 666	38 897 237 332	51 194 698 999
Autres comptes courants	4 535 118 129	4 416 044 369	3 258 310 437
Fonds Monétaire International - Allocations de D.T.S.	68 118 428 437	67 221 719 623	67 221 719 623
Capital	45 000 000 000	45 000 000 000	45 000 000 000
Réserves	176 114 465 294	170 832 158 357	175 501 093 534
Provisions	14 682 104 496	12 901 568 560	12 632 077 376
Ecart de dévaluation	155 050 011 685	142 664 815 076	142 664 815 076
Comptes d'ordre et divers	52 413 783 215	33 441 384 710	31 073 021 820
TOTAL DU PASSIF	2 032 834 316 100	2 141 135 795 792	2 220 712 970 289

B. COMPTE D'EXPLOITATION

1. Produits

Les produits de l'exercice 2002 se sont établis à 83 801 485 363 francs contre 92 020 196 921 francs pour l'exercice clos au 31 décembre 2001.

Les intérêts des placements et dépôts se sont élevés à 38 092 807 358 francs au 31 décembre 2002, (représentant 45,5 % du total) contre 53 618 865 431 francs au 31 décembre 2001. Ce résultat provient pour l'essentiel des intérêts sur les avoirs en Compte d'Opérations qui se sont établis à 33 131 611 502 francs. En effet, l'encours moyen du Compte d'Opérations s'est situé à 798,5 milliards en 2002 contre 738,9 milliards l'exercice précédent. Quant au taux moyen de rémunération du Compte d'Opérations, il s'est établi à 4,22 % en 2002 contre 5,30 % en 2001. Les

produits des autres placements en devises et en or ainsi que le gain de change ont atteint 4 961 195 856 francs.

Les intérêts sur les concours aux Trésors Nationaux sont ressortis à 40 267 277 197 francs au 31 décembre 2002, (représentant 48,1 % du total) contre 34 157 236 734 francs. Ils comprennent les intérêts sur les avances à court et moyen terme à hauteur de 36 132 326 393 francs et ceux sur les crédits consolidés à concurrence de 3 693 452 805 francs.

Les intérêts sur les avances aux banques ont totalisé 635 404 785 francs, soit 0,76 % du total.

Les produits exceptionnels et divers se sont situés à 4 805 996 023 francs.

Tableau 44 : Evolution des produits (en FCFA)

	Au 31 décembre 2001	Au 31 décembre 2002	Variation en %
Placements et dépôts	53 618 865 431	38 092 807 358	- 29,0
Concours aux Trésors (court et moyen termes)	29 054 431 621	36 573 824 392	25,9
Consolidations	5 102 805 113	3 693 452 805	- 27,6
Concours aux banques	1 180 476 693	635 404 785	- 46,2
Produits exceptionnels et divers	3 063 618 063	4 805 996 023	56,9
TOTAL	92 020 196 921	83 801 485 363	- 8,9

2. Charges

Les charges de la Banque, hors amortissements et provisions, se sont chiffrées à 58 421 245 876 francs sur la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2002 contre 52 539 128 768

francs l'exercice antérieur. Les frais généraux se sont élevés à 44 315 088 378 francs au 31 décembre 2002, soit 75,9 % du total des charges hors amortissements et provisions, ventilées de la manière suivante :

Tableau 45 : Evolution des charges (en FCFA)

	au 31 décembre 2001	au 31 décembre 2002	Variation (en %)
Organismes de décision et de contrôle	838 904 826	748 086 396	- 10,8
Dépenses de personnel	20 352 509 269	22 694 634 179	11,5
Dépenses de gestion générale	12 804 241 300	14 427 098 700	12,7
Dépenses de l'émission	3 371 098 536	5 211 546 378	54,6
Frais de formation	696 281 714	1 233 722 725	77,2
Total frais généraux	38 063 035 645	44 315 088 378	16,4
Charges financières	13 450 425 147	13 800 909 663	2,6
Charges exceptionnelles	1 025 667 976	305 247 835	- 70,2
Total des charges	52 539 128 768	58 421 245 876	11,2
Amortissements et provisions	14 921 525 853	14 197 471 408	- 4,9
Amortissements	8 521 525 853	10 297 471 408	20,8
Provisions	6 400 000 000	3 900 000 000	- 39,1
TOTAL GENERAL	67 460 654 621	72 618 717 284	7,6

3. Résultat de l'exercice

Le bénéfice net de la Banque avant affectation constaté à la fin de

l'exercice annuel 2002 s'est élevé à 11 182 768 079 francs contre 24 559 542 300 francs pour l'exercice précédent.

**Tableau 46 : Compte de résultat
Exercice 2002 (en FCFA)**

CHARGES		PRODUITS	
Frais généraux	44 315 088 378	Placements et dépôts	38 092 807 358
Charges financières	13 800 909 663	Concours aux Trésors	36 573 824 392
Charges exceptionnelles et diverses	305 247 835	Concours aux banques	635 404 785
Amortissements et provisions	14 197 471 408	Consolidations	3 693 452 805
TOTAL DES CHARGES	72 618 717 284	Autres produits	4 805 996 023
<i>Bénéfice à affecter</i>	<i>11 182 768 079</i>		
TOTAL GENERAL	83 801 485 363	TOTAL GENERAL	83 801 485 363

Comptes annuels exercice clos le 31 décembre 2002

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2002, sur le contrôle des comptes annuels de l'exercice tels qu'ils sont joints au présent rapport. Les comptes annuels de l'exercice ont été arrêtés par la BEAC en application de l'article 55 de ses Statuts. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes internationales de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre des diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels de la BEAC au 31 décembre 2002, caractérisés par un total bilan de FCFA 2 220 713 millions et un résultat net de FCFA 11 183 millions, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la BEAC à la fin de cet exercice.

Le 03 mars 2003

ERNST & YOUNG

Jérôme MINLED - Associé

Annexes économiques



SOMMAIRE DES ANNEXES ECONOMIQUES

OFFRE ET EMPLOI DES RESSOURCES	218
- Offre et emploi des ressources des pays de la CEMAC aux prix courants et constants.....	220
PRODUIT INTERIEUR BRUT	227
- PIB par pays de la CEMAC	228
- Répartition du PIB de la CEMAC	228
- PIB par secteur aux prix courants et contribution à la croissance aux prix constants ..	229
- Evolution du taux de croissance en termes réels du PIB	236
INFLATION	237
- Evolution de l'inflation dans la CEMAC	238
- Taux d'inflation en moyenne annuelle	239
FINANCES PUBLIQUES (TOFE)	241
- TOFE de la CEMAC et des six pays membres	242
- Solde budgétaire primaire des pays de la CEMAC	249
- Solde budgétaire global des pays de la CEMAC	250
COMMERCE EXTERIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS	251
- Balances commerciales des pays de la CEMAC	252
- Répartition des exportations (FOB) des pays de la CEMAC	253
- Balance des paiements des Etats de la CEMAC	267
- Dette publique extérieure consolidée des Etats de la CEMAC	270
- Taux d'endettement public extérieur.....	271
COMPETITIVITE EXTERIEURE	273
- Taux de change des principales devises	274
- Taux d'inflation des partenaires de la CEMAC	275
- Indice du taux de change effectif réel (TCER) composite, des exportations et des importations	276
PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES, FORESTIERS, PETROLIERS ET MINIERS	279
- Cultures vivrières	280
- Principaux produits agricoles d'exportation	281
- Production de bois	286
- Activités pétrolières et minières	289
PRINCIPAUX COURS MONDIAUX DU CACAO, DU CAFE, DU COTON, DU CAOUTCHOUC ET DU PETROLE BRUT	291
- Cours mondiaux du cacao, café, coton et caoutchouc	292
- Principaux prix d'achat aux producteurs	293
- Evolution des cours des bois de la CEMAC.....	294
- Evolution des cours du pétrole brut internationaux et de la CEMAC	295
ELEVAGE	297
- Elevage des pays de la CEMAC.....	298

OFFRE ET EMPLOI DES RESSOURCES

CEMAC : OFFRE ET EMPLOI DES RESSOURCES

Prix courants

(En milliards de FCFA)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002
PRODUIT INTERIEUR BRUT	11 500,2	11 242,6	12 301,7	14 970,0	15 788,0	16 626,9
DEMANDE INTERIEURE	10 557,3	11 505,1	11 571	12 486,6	15 084,8	15 726,4
Consommation	7 815,1	8 258,2	8 521,8	8 907,5	9 780,7	10 502,2
Publique (Etat)	1 081,9	130,8	1 142,6	1 247,2	1 414,9	1 524,8
Privée	6 733,2	7 127,4	7 379,3	7 660,3	8 365,8	8 977,4
Investissements bruts	2 742,2	3 246,9	3 049,1	3 579,1	5 304,1	5 224,1
Formation brute de capital fixe	2 672,9	3 180,4	3 007,0	3 541,4	5 204,4	5 238,0
Publique (Etat et Ad.publiques)	643,0	700,2	506,4	668,3	843,9	869,1
Privée (Entreprises et ménages)	2 029,9	2 480,2	2 500,7	2 873,1	4 360,5	4 368,9
Secteur pétrolier	831,4	1 102,9	1 021,2	1 214,6	1 991,5	1 604,9
Secteur non pétrolier	1 198,6	1 377,3	1 479,5	1 658,5	2 369,0	2 764,0
Variations des stocks	69,3	66,5	42,1	37,7	99,7	- 13,9
EXPORTATIONS NETTES	942,9	- 262,5	730,8	2 483,4	703,2	900,5
Exportations de biens et services non facteurs	4 860,6	4 014,0	4 953,7	7 327,8	7 063,3	7 128,0
Biens	4 369,4	3 508,5	4 368,2	6 723,5	6 446,9	6 487,3
Pétrole brut	2 757,4	2 095,4	2 865,3	5 066,3	4 727,0	4 791,0
Autres	1 612,0	1 413,1	1 503,0	1 657,3	1 719,9	1 696,3
Services non facteurs	491,2	505,5	585,4	604,3	616,4	640,8
Importations de biens et services non facteurs	- 3 917,6	- 4 276,5	- 4 222,9	- 4 844,4	- 6 360,1	- 6 227,5
Biens	- 2 204,5	- 2 369,8	- 2 263,6	- 2 544,6	- 3 550,9	- 3 334,3
Services non facteurs	- 1 713,1	- 1 906,7	- 1 959,3	- 2 299,8	- 2 809,2	- 2 893,2
Epargne intérieure	3 685,1	2 984,4	3 779,9	6 062,5	6 007,3	6 124,6
Gap de ressources	942,9	- 262,5	730,8	2 483,4	703,2	900,5
Revenus des facteurs	- 1 079,4	- 834,0	- 996,7	- 1 682,3	- 2 120,2	- 2 335,7
Revenu du capital (net)	- 1 079,4	- 834,0	- 996,7	- 1 682,3	- 2 120,2	- 2 335,7
Revenu du travail (net)	...	...	...	...	...	...
Epargne nationale	2 605,7	2 150,4	2 783,2	4 380,2	3 887,1	3 788,9

CEMAC : OFFRE ET EMPLOI DES RESSOURCES

Prix constants, aux prix de 1992

(Contribution à la croissance réelle)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002
PRODUIT INTERIEUR BRUT	5,4 %	4,6 %	- 0,3 %	3,3 %	5,8 %	4,0 %
DEMANDE INTERIEURE	7,4 %	6,6 %	- 0,3 %	8,1 %	17,6 %	- 2,3 %
Consommation	- 0,2 %	5,2 %	2,0 %	4,2 %	7,7 %	2,5 %
Publique (Etat)	1,3 %	1,3 %	- 1,1 %	1,0 %	1,4 %	0,5 %
Privée	- 1,4 %	3,9 %	3,1 %	3,2 %	6,3 %	2,0 %
Investissements bruts	7,6 %	1,3 %	- 2,4 %	3,8 %	9,9 %	- 4,8 %
Formation brute de capital fixe	7,8 %	1,2 %	- 2,4 %	3,6 %	9,9 %	- 4,4 %
Publique (Etat et Ad.publiques)	2,8 %	0,5 %	- 1,8 %	1,0 %	1,0 %	- 0,2 %
Privée (Entreprises et ménages)	5,0 %	0,7 %	- 0,5 %	2,6 %	8,9 %	- 4,1 %
Secteur pétrolier	3,2 %	0,7 %	- 0,5 %	1,8 %	5,2 %	- 6,2 %
Secteur non pétrolier	1,8 %	0,0 %	0,0 %	0,8 %	3,7 %	2,1 %
Variations des stocks	- 0,2 %	0,2 %	0,0 %	0,3 %	0,0 %	- 0,4 %
EXPORTATIONS NETTES	- 2,0 %	- 2,0 %	0,0 %	- 4,8 %	- 11,8 %	6,3 %
Exportations de biens et services non facteurs	3,6 %	0,2 %	0,0 %	- 0,6 %	0,4 %	1,3 %
Biens	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Pétrole brut	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Autres	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Services non facteurs	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Importations de biens et services non facteurs	- 5,7 %	- 2,2 %	0,0 %	- 4,2 %	- 12,2 %	5,0 %
Biens	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Services non facteurs	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %

Sources : Administrations nationales, FMI et BEAC

CAMEROUN : OFFRE ET EMPLOI DES RESSOURCES

Prix courants

(en milliards de FCFA)

	1997/98	1998/99	1999/00	2000/01	2001/02	2001	2002
PRODUIT INTERIEUR BRUT	5435,0	5709,0	6312,3	6909,8	7363,6	7136,7	7609,3
DEMANDE INTERIEURE	5337,6	5681,2	6031,8	6800,9	7955,6	7401,4	8005,8
Consommation	4308,2	4557,0	4781,2	5197,3	5495,4	5344,5	5717,7
Publique (Etat)	395,3	451,4	490,0	564,3	630,9	600,9	633,8
Privée	3912,9	4105,6	4291,2	4633,0	4864,5	4743,6	5083,9
Investissements bruts	1029,4	1124,2	1250,6	1603,6	2460,1	2056,9	2288,2
Formation brute de capital fixe	1028,4	1122,2	1247,6	1601,6	2457,1	2054,4	2286,2
Publique (Etat)	102,7	110,2	145,0	230,0	192,5	236,3	153,3
Privée (Entreprises et ménages)	925,7	1012,0	1102,6	1371,6	2264,6	1818,1	2132,9
dont Secteur Pétrolier	109,0	126,0	126,2	136,6	105,2	120,9	114,8
Secteur non pétrolier	816,7	886,0	976,4	1235,0	2159,5	1697,2	2018,1
Variations des stocks	1,0	2,0	3,0	2,0	3,0	2,5	2,0
DEMANDE EXTERIEURE NETTE	97,4	27,8	280,4	109,0	- 592,0	- 264,7	- 396,5
Exportations de biens et services non facteurs	1374,0	1270,8	1642,3	1815,7	1537,0	1707,7	1631,4
Biens	1140,3	1037,4	1366,4	1521,4	1244,5	1414,3	1312,9
Pétrole brut	357,0	313,3	636,5	772,9	586,1	640,4	576,4
Autres	783,3	724,1	729,9	748,5	658,4	773,9	736,5
Services non facteurs	233,7	233,4	276,0	294,3	292,5	293,4	318,5
Importations de biens et services non facteurs	- 1276,6	- 1243,1	- 1361,9	- 1706,7	- 2129,0	- 1972,4	- 2027,9
Biens	- 874,0	- 831,6	- 905,9	- 1157,8	- 1465,6	- 1366,3	- 1295,1
Secteur pétrolier	...	...	...	...	...	...	...
Autres	...	...	...	...	...	...	...
Services non facteurs	- 402,6	- 411,5	- 456,0	- 548,9	- 663,4	- 606,1	- 732,8
Epargne intérieure	1126,8	1152,0	1531,0	1712,5	1868,1	1792,2	1891,7
Gap de ressources	97,4	27,8	280,4	109,0	- 592,0	- 264,7	- 396,5
Revenus des facteurs	- 302,7	- 289,4	- 152,3	- 245,2	- 217,6	- 220,3	- 225,8
Revenu du capital (net)	- 302,7	- 289,4	- 152,3	- 245,2	- 217,6	- 220,3	- 225,8
Revenu du travail (net)	...	...	...	...	...	...	...
Epargne nationale	824,1	862,6	1378,7	1467,3	1650,6	1571,8	1665,9
dont administrations publiques	65,2	- 0,2	359,8	473,1	392,9	361,0	405,2
dont secteur privé	816,9	929,3	1085,9	1085,8	1359,5	1313,6	1354,0

CAMEROUN : OFFRE ET EMPLOI DES RESSOURCES

Prix constants, aux prix de 1992-1993

(Contribution à la croissance réelle)

	1997/98	1998/99	1999/00	2000/01	2001/02	2001	2002
PRODUIT INTERIEUR BRUT	5,0 %	4,4 %	4,2 %	5,2 %	4,1 %	4,7 %	4,0 %
DEMANDE INTERIEURE	2,9 %	5,3 %	3,2 %	11,7 %	7,7 %	9,6 %	5,6 %
Consommation	1,0 %	4,3 %	3,2 %	7,0 %	3,2 %	5,0 %	4,0 %
Publique (Etat)	0,7 %	- 0,1 %	0,9 %	1,1 %	0,8 %	1,0 %	0,3 %
Privée	0,4 %	4,4 %	2,3 %	5,8 %	2,4 %	4,1 %	3,8 %
Investissements bruts	1,9 %	1,0 %	0,0 %	4,8 %	4,4 %	4,6 %	1,5 %
Formation brute de capital fixe	1,7 %	1,0 %	0,0 %	4,8 %	4,4 %	4,6 %	1,5 %
Publique (Etat)	0,9 %	0,5 %	0,7 %	1,5 %	- 0,8 %	0,4 %	- 1,2 %
Privée (Entreprises et ménages)	0,8 %	0,5 %	- 0,7 %	3,2 %	5,2 %	4,2 %	2,7 %
dont Secteur Pétrolier	0,9 %	0,2 %	- 0,2 %	0,1 %	- 0,5 %	- 0,2 %	- 0,1 %
Secteur non pétrolier	- 0,1 %	0,2 %	- 0,5 %	3,2 %	5,7 %	4,5 %	2,8 %
Variations des stocks	0,2 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
DEMANDE EXTERIEURE NETTE	2,1 %	- 1,0 %	1,0 %	- 6,5 %	- 3,5 %	- 5,0 %	- 1,5 %
Exportations de biens et services non facteurs	4,9 %	- 1,3 %	- 1,8 %	- 4,6 %	0,4 %	- 2,0 %	- 0,7 %
Importations de biens et services non facteurs	- 2,8 %	0,3 %	2,8 %	- 1,9 %	- 3,9 %	- 2,9 %	- 0,9 %

Sources : DSCN, DP et BEAC

Exercice budgétaire de juillet à juin

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE : OFFRE ET EMPLOI DES RESSOURCES

Prix courants

(En milliards de FCFA)

	1997	1998	1999	2000	20001	2002
PRODUIT INTERIEUR BRUT	557,5	607,9	640,7	684,5	692,5	709,3
DEMANDE INTERIEURE	571,8	652,1	671,0	713,1	731,7	733,4
Consommation	519,4	564,1	579,3	637,6	666,9	675,8
Publique	38,5	36,8	38,2	40,5	43,8	52,2
Privée	480,9	527,3	541,1	597,1	623,1	623,6
Investissements bruts	52,4	88,0	91,7	75,5	64,8	57,5
Formation brute de capital fixe	51,4	86,0	89,7	73,5	56,8	60,5
Publique	40,4	72,2	75,4	50,7	32,8	35,3
Privée	11,0	13,8	14,3	22,9	24,0	25,2
Variations des stocks	1,0	2,0	2,0	2,0	8,0	- 3,0
DEMANDE EXTERIEURE NETTE	- 14,2	- 44,2	- 30,3	- 28,6	- 39,2	- 24,1
Exportations de biens et services non facteurs	144,0	123,1	117,3	136,0	115,0	111,6
Biens	94,9	89,3	90,1	114,3	102,1	99,0
Services non facteurs	49,1	33,8	27,2	21,8	12,9	12,6
Importations de biens et services non facteurs	- 158,3	- 167,2	- 147,6	- 164,7	- 154,2	- 135,7
Biens	- 82,0	- 86,4	- 80,7	- 83,3	- 82,7	- 75,9
Pétrole	- 8,8	- 8,6	- 9,0	- 5,4	- 13,5	- 7,4
Autres	- 73,3	- 77,8	- 71,7	- 77,9	- 69,2	- 68,5
Services non facteurs	- 76,3	- 80,9	- 66,9	- 81,4	- 71,5	- 59,8
Epargne intérieure	38,1	43,8	61,4	46,9	25,6	33,5
Gap de ressources	- 14,2	- 44,2	- 30,3	- 28,6	- 39,2	- 24,1
Revenus des facteurs	- 9,8	- 7,8	- 6,3	- 9,1	- 5,7	- 5,3
Revenu du capital (net)	- 9,8	- 7,8	- 6,3	- 9,1	- 5,7	- 5,3
dont administrations publiques	17,9	57,2	51,1	17,9	18,2	24,2
dont secteur privé	10,4	- 21,2	4,0	19,9	1,6	3,9

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE : OFFRE ET EMPLOI DES RESSOURCES

Prix constants, aux prix de 1985

(Contribution à la croissance)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002
PRODUIT INTERIEUR BRUT	4,7 %	5,3 %	2,7 %	0,7 %	- 0,4 %	0,6 %
DEMANDE INTERIEURE	3,0 %	9,5 %	3,2 %	- 2,6 %	0,5 %	- 2,2 %
Consommation	0,5 %	7,7 %	2,7 %	- 2,0 %	1,1 %	- 2,0 %
Publique	1,2 %	- 0,6 %	0,5 %	0,2 %	0,1 %	1,2 %
Privée	- 0,7 %	8,3 %	2,2 %	- 2,2 %	1,0 %	- 3,2 %
Investissements bruts	2,5 %	1,8 %	0,5 %	- 0,6 %	- 0,6 %	- 0,2 %
Formation brute de capital fixe	3,5 %	1,1 %	0,4 %	- 0,9 %	- 0,9 %	0,5 %
Publique	3,2 %	0,5 %	0,1 %	- 2,4 %	- 1,2 %	0,2 %
Privée	0,3 %	0,6 %	0,3 %	1,5 %	0,2 %	0,3 %
Variations des stocks	- 0,9 %	0,7 %	0,1 %	0,4 %	0,3 %	- 0,8 %
DEMANDE EXTERIEURE NETTE	1,7 %	- 4,1 %	- 0,5 %	0,4 %	0,3 %	- 0,8 %
Exportations de biens et services non facteurs	3,1 %	- 0,9 %	2,7 %	3,3 %	- 0,9 %	2,8 %
Importations de biens et services non facteurs	- 1,4 %	- 3,3 %	- 3,2 %	- 0,1 %	0,9 %	1,7 %

Sources : DSEE et BEAC

CONGO : OFFRE ET EMPLOI DES RESSOURCES

Prix courants

(En milliards de FCFA)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002
PRODUIT INTERIEUR BRUT	1 355,7	1 150,1	1 449,4	2 292,6	2 190,0	2 225,2
DEMANDE INTERIEURE	1 146,3	1 109,9	1 255,5	1 271,1	1 701,5	1 642,8
Consommation	808,4	537,4	692,2	733,7	968,7	1 062,3
Publique (Etat)	257,2	164,1	185,3	219,3	241,4	281,0
Privée	551,3	373,3	506,9	514,4	727,2	781,2
Investissements bruts	337,9	572,6	563,3	537,5	732,8	580,5
Formation brute de capital fixe	329,3	557,6	512,3	534,5	682,8	630,5
Publique	56,1	51,0	80,0	159,6	205,4	205,7
Privée	273,2	506,6	432,3	374,8	477,5	424,9
dont Secteur pétrolier	156,8	339,0	256,4	242,8	299,3	239,5
dont Secteur non pétrolier	116,4	167,6	176,0	132,0	178,2	185,3
Variations des stocks	8,6	15,0	51,0	3,0	50,0	- 50,0
DEMANDE EXTERIEURE NETTE	209,4	40,2	193,9	1 021,5	488,5	582,4
Exportations de biens et services non facteurs	1 024,9	875,5	1 050,5	1 871,3	1 613,1	1 704,5
Biens	966,7	807,0	960,5	1 774,1	1 506,8	1 595,3
Pétrole brut	763,3	707,0	881,8	1 633,2	1 341,6	1 373,7
Autres	203,4	99,9	78,7	141,0	165,3	221,5
Services non facteurs	58,2	68,5	89,9	97,1	106,2	109,2
Importations de biens et services non facteurs	- 815,6	- 835,3	- 856,6	- 849,8	- 1 124,5	- 1 122,1
Biens	- 378,7	- 329,4	- 321,8	- 324,1	- 499,5	- 481,7
Secteur pétrolier	- 72,2	- 108,4	- 48,6	- 70,3	- 179,3	- 70,1
Autres	- 306,5	- 221,0	- 273,2	- 253,9	- 320,2	- 411,6
Services non facteurs	- 436,9	- 505,8	- 534,8	- 525,7	- 625,0	- 640,4
Epargne intérieure	547,3	612,7	757,2	1 558,9	1 221,4	1 162,9
Gap de ressources	209,4	40,2	193,9	1 021,5	488,5	582,4
Revenus des facteurs	- 304,5	- 181,2	- 332,6	- 573,8	- 497,5	- 599,6
Revenu du capital (net)	- 288,3	- 164,5	- 313,4	- 557,3	- 483,7	- 578,3
Revenu du travail (net)	- 16,2	- 16,7	- 19,2	- 16,6	- 13,8	- 21,3
Epargne nationale	242,7	431,5	424,6	985,1	723,9	563,3
dont administrations publiques	- 50,3	- 96,2	41,3	188,2	222,5	49,3
dont secteur privé	293,0	527,7	383,3	796,9	501,4	514,1

CONGO : OFFRE ET EMPLOI DES RESSOURCES

Prix constants, aux prix de 1990

(Contribution à la croissance réelle)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002
PRODUIT INTERIEUR BRUT	- 2,4 %	3,7 %	- 3,2 %	8,2 %	3,2 %	2,4 %
DEMANDE INTERIEURE	- 1,1 %	- 10,5 %	- 9,5 %	11,0 %	19,0 %	- 3,5 %
Consommation	- 6,1 %	- 5,6 %	- 6,7 %	12,6 %	11,3 %	2,4 %
Publique (Etat)	4,1 %	3,5 %	- 6,0 %	2,7 %	1,5 %	1,0 %
Privée	- 10,3 %	- 9,1 %	- 0,7 %	9,8 %	9,8 %	1,4 %
Investissements bruts	5,0 %	- 4,9 %	- 2,8 %	- 1,5 %	7,7 %	- 5,9 %
Formation brute de capital fixe	4,9 %	- 4,6 %	- 3,3 %	- 1,3 %	5,9 %	- 3,2 %
Publique	- 1,6 %	- 0,2 %	0,7 %	2,2 %	1,2 %	- 1,1 %
Privée	6,5 %	- 4,4 %	- 4,0 %	- 3,5 %	4,7 %	- 2,2 %
dont Secteur pétrolier	3,0 %	1,3 %	- 5,5 %	- 1,5 %	3,4 %	- 2,4 %
dont Secteur non pétrolier	3,5 %	- 5,7 %	1,5 %	- 2,1 %	1,3 %	0,3 %
Variations des stocks	0,1 %	- 0,3 %	0,5 %	- 0,2 %	1,8 %	- 2,6 %
DEMANDE EXTERIEURE NETTE	- 1,3 %	14,2 %	6,4 %	- 2,8 %	- 15,8 %	5,8 %
Exportations de biens et services non facteurs	8,7 %	5,4 %	6,1 %	- 3,4 %	- 6,0 %	6,8 %
Importations de biens et services non facteurs	- 10,0 %	8,9 %	0,2 %	0,6 %	- 9,8 %	- 1,0 %

Sources : CNSEE et BEAC

GABON : OFFRE ET EMPLOI DES RESSOURCES

Prix courants

(En milliards de FCFA)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002
PRODUIT INTERIEUR BRUT	3109	2645,2	2840,8	3581,8	3369,4	3353,3
DEMANDE INTERIEURE	2 360,6	2 661,1	2 223,7	2245,1	2590,3	2721,8
Consommation	1 369,9	1 630,5	1 508,6	1466,6	1621,5	1703,7
Publique	335,8	409,1	352,8	344,9	396,6	370,7
Privée	1 034,1	1 221,4	1 155,8	1121,7	1224,9	1333,0
Investissements bruts	990,7	1 030,6	715,1	778,5	968,8	1018,2
Formation brute de capital fixe	959,5	1 003,6	704,1	768,5	952,8	1006,2
Publique	349,6	362,8	118,9	111,3	163,6	199,3
Privée (Entreprises et ménages)	609,9	640,8	585,2	657,2	789,2	806,9
dont secteur pétrolier	372,6	356,3	320,7	368,8	455,2	468,4
dont secteur non pétrolier	237,3	284,5	264,5	288,4	334,0	338,5
Variations des stocks	31,2	27,0	11,0	10,0	16,0	12,0
DEMANDE EXTERIEURE NETTE	748,4	- 15,9	617,1	1336,7	779,1	631,5
Exportations de biens et services non facteurs	1 906,0	1 254,9	1 711,5	2515,5	2089,5	1956,1
Biens	1 770,1	1 125,4	1 538,5	2364,2	1944,0	1817,7
Pétrole brut	1 377,6	844,9	1 124,2	1890,6	1511,3	1429,8
Autres	392,5	280,5	414,3	473,6	432,7	387,8
Services non facteurs	135,9	129,5	173,0	151,3	145,5	138,4
Importations de biens et services non facteurs	- 1 157,6	- 1 270,9	- 1 094,4	- 1178,8	- 1310,4	- 1324,6
Biens	- 601,5	- 686,2	- 560,6	- 568,2	- 629,5	- 614,3
Secteur pétrolier	- 244,4	- 178,5	- 145,9	- 195,6	- 218,1	- 224,8
Autres	- 357,1	- 507,7	- 414,7	- 372,6	- 411,4	- 389,5
Services non facteurs	- 556,1	- 584,6	- 533,8	- 610,6	- 680,9	- 710,3
Epargne intérieure	1739,1	1014,7	1332,2	2115,2	1747,9	1649,7
Gap de ressources	748,4	- 15,9	617,1	1336,7	779,1	631,5
Revenus des facteurs	- 415,1	- 301,1	- 349,9	- 554,4	- 705,0	- 503,8
Revenu du capital (net)	- 388,4	- 280,7	- 326,6	- 531,8	- 682,0	- 480,8
Revenu du travail (net)	- 26,8	- 20,4	- 23,4	- 22,6	- 23,1	- 23,0
Epargne nationale	1324,0	713,6	982,3	1560,8	1042,8	1145,9
dont administrations publiques	377,7	- 23,3	100,4	542,5	308,6	340,4
dont secteur privé	946,3	736,9	881,9	1018,3	734,2	805,5

GABON : OFFRE ET EMPLOI DES RESSOURCES

Prix constants, aux prix de 1989

(Contribution à la croissance réelle)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002
PRODUIT INTERIEUR BRUT	5,6 %	3,5 %	- 11,3 %	- 1,9 %	1,9 %	- 0,1 %
DEMANDE INTERIEURE	10,0 %	10,8 %	- 14,0 %	1,1 %	8,5 %	2,7 %
Consommation	- 2,1 %	10,1 %	- 6,6 %	0,6 %	6,0 %	2,2 %
Publique	0,5 %	2,2 %	- 1,7 %	- 0,3 %	1,6 %	- 0,9 %
Privée	- 2,7 %	7,9 %	- 4,9 %	1,0 %	4,3 %	3,2 %
Investissements bruts	12,2 %	0,7 %	- 7,4 %	0,4 %	2,6 %	0,5 %
Formation brute de capital fixe	11,7 %	- 0,5 %	- 7,4 %	0,4 %	3,4 %	0,4 %
Publique	2,0 %	0,0 %	- 2,2 %	- 0,1 %	0,5 %	0,4 %
Privée (Entreprises et ménages)	9,7 %	- 0,5 %	- 5,2 %	0,5 %	2,9 %	0,0 %
dont secteur pétrolier	6,9 %	- 3,2 %	- 3,6 %	0,3 %	1,4 %	- 0,2 %
dont secteur non pétrolier	2,8 %	2,7 %	- 1,6 %	0,2 %	1,4 %	0,3 %
Variations des stocks	0,4 %	1,2 %	0,0 %	0,0 %	- 0,8 %	0,1 %
DEMANDE EXTERIEURE NETTE	- 3,3 %	- 7,3 %	2,8 %	- 3,0 %	- 6,6 %	- 2,8 %
Exportations de biens et services non facteurs	1,6 %	- 5,6 %	- 3,5 %	- 3,0 %	- 3,2 %	- 1,6 %
Importations de biens et services non facteurs	- 4,8 %	- 1,7 %	6,3 %	0,0 %	- 3,4 %	- 1,2 %

Sources : DGSEE, DGE et BEAC

GUINEE EQUATORIALE : OFFRE ET EMPLOI DES RESSOURCES

Prix courants

(En milliards de FCFA)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002
PRODUIT INTERIEUR BRUT	307,0	260,2	445,7	865,5	1312,7	1523,9
DEMANDE INTERIEURE	365,8	451,3	518,6	730,9	1135,0	745,4
Consommation	141,5	170,7	171,7	200,4	224,1	283,3
Publique (Etat)	27,8	39,6	32,5	40,8	41,4	76,9
Privée	113,7	131,2	139,1	159,6	182,7	206,4
Investissements bruts	224,3	280,6	346,9	530,5	910,9	462,1
Formation brute de capital fixe	224,3	280,6	347,3	530,3	910,7	462,0
Publique (Budget)	17,4	29,4	30,8	57,3	98,7	126,6
Privée (Entreprises, ménages et autres)	207,0	251,2	316,5	473,0	812,1	335,3
dont secteur pétrolier	193,8	237,2	295,0	445,5	779,1	281,8
dont secteur non pétrolier	13,2	14,0	21,5	27,5	33,0	53,6
Variations des stocks	0,0	0,0	- 0,4	0,2	0,2	0,1
DEMANDE EXTERIEURE NETTE	- 58,8	- 191,1	- 72,9	134,5	177,7	778,5
Exportations de biens et services non facteurs	294,2	247,7	444,7	909,3	1354,2	1558,1
Importations de biens et services non facteurs	- 353,0	- 438,8	- 517,7	- 774,8	- 1176,6	- 779,6
Epargne intérieure	165,5	89,4	274,0	665,0	1088,6	1240,6
Gap de ressources	- 58,8	- 191,1	- 72,9	134,5	177,7	778,5
Revenus des facteurs	- 32,1	- 47,4	- 86,0	- 333,8	- 675,1	- 982,1
Revenu du capital (net)	- 32,1	- 47,4	- 86,0	- 333,8	- 675,1	- 982,1
Revenu du travail (net)	...	...	...	...	...	...
Epargne nationale	133,4	42,1	188,0	331,2	413,5	258,5
dont administrations publiques	6,0	19,4	33,6	110,1	291,1	314,2
dont secteur privé	127,4	22,7	154,4	221,1	122,4	- 55,7

GUINEE EQUATORIALE : OFFRE ET EMPLOI DES RESSOURCES

Prix constants, aux prix de 1985

(Contribution à la croissance réelle)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002
PRODUIT INTERIEUR BRUT	95,3 %	17,7 %	23,2 %	14,2 %	65,6 %	20,9 %
DEMANDE INTERIEURE	150,6 %	62,5 %	55,0 %	88,4 %	175,3 %	- 109,8 %
Consommation	31,5 %	13,5 %	5,3 %	7,7 %	9,7 %	9,6 %
Publique (Etat)	5,5 %	2,9 %	- 1,8 %	1,3 %	1,5 %	3,9 %
Privée	26,0 %	10,5 %	7,1 %	6,3 %	8,2 %	5,7 %
Investissements bruts	119,1 %	49,1 %	49,8 %	80,8 %	165,7 %	- 119,4 %
Formation brute de capital fixe	119,1 %	49,1 %	49,8 %	80,8 %	165,7 %	- 119,4 %
Publique	10,8 %	1,5 %	0,4 %	6,8 %	9,1 %	3,2 %
Privée (Entreprises, ménages et autres)	108,3 %	47,6 %	49,4 %	74,0 %	156,5 %	- 122,6 %
dont Secteur pétrolier	106,6 %	47,5 %	46,9 %	72,8 %	155,2 %	- 125,5 %
dont Secteur non pétrolier	1,7 %	0,1 %	2,5 %	1,2 %	1,3 %	2,9 %
Variations des stocks	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
DEMANDE EXTERIEURE NETTE	- 55,3 %	- 44,9 %	- 31,8 %	- 74,2 %	- 109,8 %	130,7 %
Exportations de biens et services non facteurs	123,1 %	22,2 %	40,1 %	46,1 %	80,2 %	24,3 %
Importations de biens et services non facteurs	- 178,4 %	- 67,1 %	- 72,0 %	- 120,3 %	- 189,9 %	106,4 %

Sources : DGSCN et BEAC

TCHAD : OFFRE ET EMPLOI DES RESSOURCES

Prix courants

(En milliards de FCFA)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002
PRODUIT INTERIEUR BRUT	904,4	1007,2	914,5	934,7	1 086,7	1205,8
DEMANDE INTERIEURE	1014,8	1 121,2	1 045,5	1 110,0	1 524,8	1877,2
Consommation	846,4	922,8	901	879,9	954,9	1061,2
Publique (Etat)	58,8	57,9	63,1	74,5	90,8	110,2
Privée	787,6	864,9	837,9	805,4	864,2	951,0
Investissements bruts	168,4	198,4	144,6	230,1	569,8	816,0
Formation brute de capital fixe	138,4	177,4	168,6	210,1	546,8	791,0
Publique	85,4	78,4	73,6	102,0	107,2	147,2
Privée	53,0	99,0	95,0	108,1	439,6	643,8
dont secteur pétrolier	23,0	53,0	23,0	26,0	337,0	500,4
dont secteur non pétrolier	30,0	46,0	72,0	82,1	102,6	143,4
Variations des stocks	30,0	21,0	- 24,0	20,0	23,0	25,0
DEMANDE EXTERIEURE NETTE	- 110,4	- 114,0	- 131,1	- 175,4	- 438,1	- 671,3
Exportations de biens et services non facteurs	167,1	190,4	173,1	166,6	183,9	166,4
Importations de biens et services non facteurs	- 277,5	- 304,4	- 304,2	- 342,0	- 622,0	- 837,7
Epargne intérieure	58,0	84,3	13,5	54,7	131,7	144,7
Gap de ressources	- 110,4	- 114,0	- 131,1	- 175,4	- 438,1	- 671,3
Revenus des facteurs	- 9,7	- 0,5	- 1,0	- 12,3	- 16,5	- 19,1
Revenu du capital (net)	- 10,5	- 1,2	- 2,2	- 10,8	- 12,6	- 14,6
Revenu du travail (net)	0,8	0,8	1,2	- 1,5	- 3,9	- 4,5
Epargne nationale	48,4	83,9	12,6	42,4	115,3	125,6
dont: administrations publiques	35,9	30,2	1,4	4,0	21,4	38,6
dont: secteur privé	12,5	53,7	11,2	38,4	93,9	87,0

TCHAD : OFFRE ET EMPLOI DES RESSOURCES

Prix constants, aux prix de 1995

(Contribution à la croissance réelle)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002
PRODUIT INTERIEUR BRUT	5,9 %	4,6 %	0,2 %	- 0,3 %	8,1 %	8,5 %
DEMANDE INTERIEURE	2,1 %	4,7 %	2,8 %	1,0 %	40,4 %	29,1 %
Consommation	0,1 %	3,7 %	0,0 %	0,6 %	4,5 %	8,0 %
Publique (Etat)	- 0,4 %	- 0,4 %	1,1 %	1,1 %	1,5 %	1,9 %
Privée	0,5 %	4,1 %	- 1,1 %	- 0,5 %	3,0 %	6,1 %
Investissements bruts	1,9 %	1,0 %	2,8 %	0,4 %	35,9 %	21,1 %
Formation brute de capital fixe	1,7 %	0,7 %	2,6 %	3,0 %	35,3 %	20,2 %
Publique (budget)	1,2 %	- 1,2 %	- 0,8 %	2,5 %	0,6 %	4,1 %
Privée (Entreprises, ménages et autres)	0,5 %	1,9 %	3,4 %	0,6 %	34,7 %	16,1 %
dont secteur pétrolier	1,4 %	0,0 %	0,1 %	0,1 %	32,4 %	11,8 %
dont secteur non pétrolier	- 0,9 %	1,9 %	3,2 %	0,5 %	2,3 %	4,4 %
Variations des stocks	0,3 %	0,3 %	0,2 %	- 2,6 %	0,6 %	0,9 %
DEMANDE EXTERIEURE NETTE	3,9 %	- 0,1 %	- 2,6 %	- 1,3 %	- 32,3 %	- 20,6 %
Exportations de biens et services non facteurs	4,7 %	4,0 %	- 5,7 %	- 2,2 %	- 1,9 %	- 0,4 %
Importations de biens et services non facteurs	- 0,8 %	- 4,1 %	3,1 %	0,9 %	- 30,4 %	- 20,2 %

Sources : DSEED et BEAC

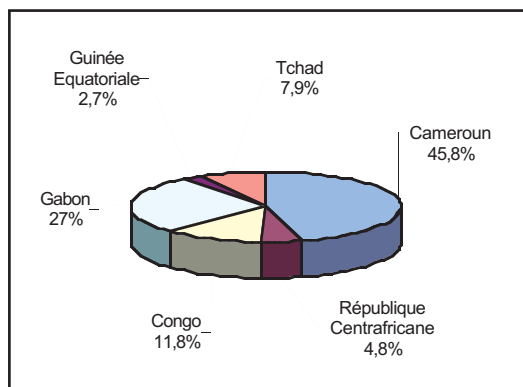
PRODUIT INTERIEUR BRUT

CEMAC : PRODUIT INTERIEUR BRUT (PIB) PAR PAYS

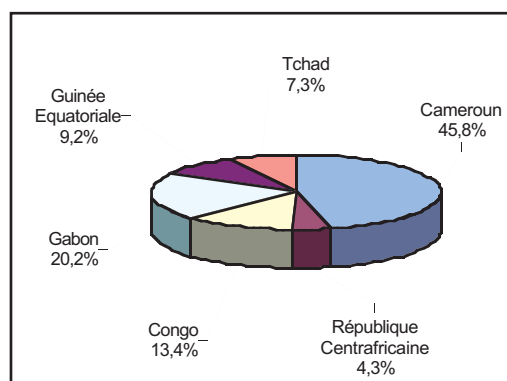
	1997	1998	1999	2000	2001	2002
(En milliards de FCFA)						
PIB AUX PRIX COURANTS						
Cameroun	5266,5	5572,0	6010,6	6611,0	7136,7	7609,3
République Centrafricaine	557,5	607,9	640,7	684,5	692,5	709,3
Congo	1355,7	1150,1	1449,4	2292,6	2190,0	2225,2
Gabon	3109,0	2645,2	2840,8	3581,8	3369,4	3353,3
Guinée Equatoriale	307,0	260,2	445,7	865,5	1312,7	1523,9
Tchad	904,4	1007,2	914,5	934,7	1086,7	1205,8
CEMAC	11500,2	11242,6	12301,7	14970,0	15788,0	16626,9
(Part relative en pourcentage)						
CEMAC	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Cameroun	45,8	49,6	48,9	44,2	45,2	45,8
République Centrafricaine	4,8	5,4	5,2	4,6	4,4	4,3
Congo	11,8	10,2	11,8	15,3	13,9	13,4
Gabon	27,0	23,5	23,1	23,9	21,3	20,2
Guinée Equatoriale	2,7	2,3	3,6	5,8	8,3	9,2
Tchad	7,9	9,0	7,4	6,2	6,9	7,3

Sources : Administrations nationales et BEAC

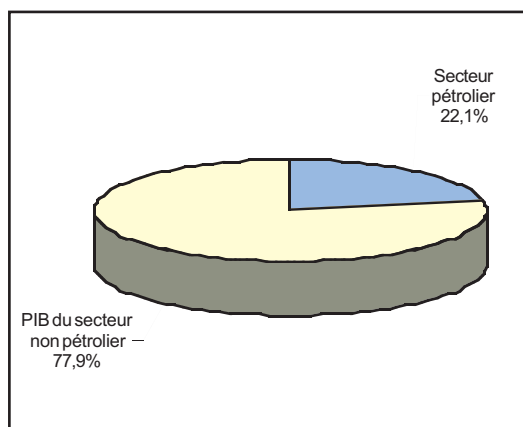
RÉPARTITION DU PIB DE LA CEMAC EN 1997



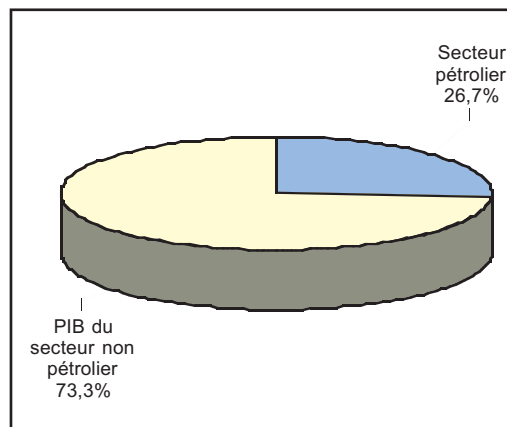
RÉPARTITION DU PIB DE LA CEMAC EN 2002



PIB DES PAYS DE LA CEMAC EN 1997



PIB DES PAYS DE LA CEMAC EN 2002



CEMAC : PRODUIT INTERIEUR BRUT (PIB) PAR SECTEUR

Prix courants

(en milliards de FCFA)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Secteur primaire	2934,0	3105,9	3104,1	3188,2	3353,0	3513,5
Agriculture, Elevage, Chasse et Pêche	2359,4	2560,3	2508,1	2541,3	2700,4	2862,2
Sylviculture	574,6	545,6	596,0	646,9	652,5	651,3
Secteur secondaire	4225,6	3451,9	4394,6	6561,1	6771,1	7062,0
Pétrole	2537,1	1625,9	2556,1	4530,7	4369,0	4444,6
Industries manufacturières	1065,5	1195,5	1178,9	1258,5	1376,7	1473,6
Bâtiments et Travaux Publics	407,7	442,4	432,2	530,7	710,3	812,5
Autres	215,3	228,2	227,5	241,2	315,0	331,2
Secteur tertiaire	4060	4070,7	4500,3	4812,4	5228,1	5598,9
Services marchands	2871,9	3109,5	3150,6	3393,7	3704,4	4018,1
Services non marchands	1188,1	1261,3	1349,7	1418,7	1523,7	1580,8
PIB aux coûts des facteurs	11219,6	10928,5	11999,1	14561,6	15352,1	16174,4
Droits et Taxes à l'importation	280,6	314,1	302,1	408,4	435,9	452,5
PIB aux prix courants du marché	11500,2	11242,6	12301,7	14970,0	15788,0	16626,9
PIB du secteur pétrolier	2537,1	1625,9	2556,1	4530,7	4369,0	4444,6
PIB du secteur non pétrolier	8963,1	9616,7	9745,6	10439,3	11419,1	12182,3
PIB aux prix constants du marché (1992)	7253	7584,5	7558	7806,7	8259,4	8587,5
PIB du secteur pétrolier	1067,0	1099,8	1034,8	1001,8	1103,7	1157,7
PIB du secteur non pétrolier	6186	6484,7	6523,2	6805,0	7155,7	7429,8

CEMAC: PRODUIT INTERIEUR BRUT (PIB) PAR SECTEUR

Prix constants, aux prix de 1992

(Contribution à la croissance réelle)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Secteur primaire	1,3 %	0,9 %	- 0,1 %	- 0,2 %	0,3 %	0,1 %
Agriculture, Elevage, Chasse et Pêche	0,8 %	1,0 %	0,0 %	0,0 %	0,5 %	0,4 %
Sylviculture	0,4 %	0,0 %	- 0,1 %	- 0,1 %	- 0,2 %	- 0,2 %
Secteur secondaire	2,2 %	1,3 %	- 0,7 %	0,9 %	3,4 %	1,9 %
Pétrole	1,3 %	0,5 %	- 0,9 %	- 0,4 %	1,3 %	0,7 %
Industries manufacturières	0,4 %	0,5 %	0,5 %	0,6 %	0,8 %	0,6 %
Bâtiments et Travaux Publics	0,5 %	0,2 %	- 0,1 %	0,7 %	1,2 %	0,6 %
Autres	- 0,1 %	0,2 %	- 0,2 %	0,0 %	0,1 %	0,0 %
Secteur tertiaire	1,6 %	2,1 %	1,3 %	2,6 %	2,5 %	2,2 %
Services marchands	1,2 %	1,6 %	0,5 %	2,0 %	1,9 %	1,8 %
Services non marchands	0,4 %	0,5 %	0,8 %	0,6 %	0,5 %	0,3 %
PIB aux coûts des facteurs	5,0 %	4,4 %	0,5 %	3,3 %	6,1 %	4,2 %
Droits et Taxes à l'importation	0,3 %	0,2 %	- 0,8 %	0,0 %	- 0,3 %	- 0,2 %
PIB aux prix constants du marché	5,4 %	4,6 %	- 0,3 %	3,3 %	5,8 %	4,0 %
PIB du secteur pétrolier	1,3 %	0,5 %	- 0,9 %	- 0,4 %	1,3 %	0,7 %
PIB du secteur non pétrolier	4,1 %	4,1 %	0,5 %	3,7 %	4,5 %	3,3 %

Sources : Administrations nationales, FMI et BEAC

CAMEROUN : PRODUIT INTERIEUR BRUT (PIB) PAR SECTEUR

Prix courants

(en milliards de FCFA)

	1996/97	1997/98	1998/99	1999/00	2000/01	2001/02	2001	2002
Secteur primaire	1618,0	1731	1857	1827,9	1909,7	2011,9	1960,8	2089,1
Agriculture des produits vivriers	726,0	785	853	839,1	845,1	919,4	882,3	936,2
Agriculture industrielle d'exportation	307,0	335	354	326,2	341,9	338,9	340,4	378,7
Elevage, Chasse et Piégeage	216,0	216	235	250,8	267,3	288,6	278,0	295,6
Pêche	12,0	13	14	15,0	15,9	17,6	16,8	18,5
Sylviculture	357,0	382	401	396,8	439,5	447,3	443,4	460,2
Secteur secondaire	1372,0	1410	1403	1827,9	2117,6	2153,1	2135,3	2236,1
Pétrole	418,0	365	260	526,9	636,1	467,9	552,0	512,2
Industries	684,0	747	800	864,6	949,2	1019,3	984,3	1060,7
Electricité, Gaz et Eau	81,0	87	100	113,4	121,7	129,1	125,4	124,7
Batiments et Travaux publics	189,0	211	243	323,1	410,6	536,7	473,6	538,4
Secteur tertiaire	1960,0	2132	2277	2470,7	2672,6	2967,1	2819,8	3054,7
Transport et Communication	668,0	729,5	778,5	850,9	924,9	1014,7	969,8	1077,0
Commerce, Hôtel et Restaurants	574,5	627,4	669,5	731,7	795,4	891,2	843,3	932,2
Autres services marchands et ajustements	93,5	102,1	109	119,1	129,5	145,0	137,2	151,3
Services non marchands	624,0	673	720	769,0	822,8	916,2	869,5	894,2
PIB aux coûts des facteurs	4950,0	5273	5537	6126,5	6699,9	7132,1	6916,0	7379,9
Droits et Taxes à l'importation	148,0	162	172	185,8	209,9	231,5	220,7	229,5
PIB aux prix courants du marché	5098,0	5435	5709	6312,3	6909,8	7363,6	7136,7	7609,3
dont PIB non pétrolier	4680,0	5070	5449	5785,4	6273,7	6895,7	6584,7	7097,1
dont PIB pétrolier	418,0	365	260	526,9	636,1	467,9	552,0	512,2
PIB aux prix constants du marché (1992/93)	3458,0	3630	3789	3947,5	4154,1	4325,7	4239,9	4410,8
dont PIB non pétrolier	3261,0	3425	3575	3747,3	3952,7	4143,6	4048,1	4228,8
dont PIB pétrolier	197,0	205	214	200,2	201,4	182,1	191,8	182,0
Déflateur implicite (1992/93)	147,4	149,7	150,7	159,9	166,3	170,2	168,3	172,5
dont PIB non pétrolier	143,5	148,0	152,4	154,4	158,7	166,4	162,7	167,8
dont PIB pétrolier	212,2	178,0	121,5	263,2	315,8	256,9	287,8	281,4

CAMEROUN : PRODUIT INTERIEUR BRUT (PIB) PAR SECTEUR

Prix constants, aux prix de 1992-1993

(Contribution à la croissance réelle)

	1996/97	1997/98	1998/99	1999/00	2000/01	2001/02	2001	2002
Secteur primaire	1,6 %	1,3 %	0,9 %	- 1,0 %	0,0 %	0,2 %	0,1 %	0,3 %
Agriculture des produits vivriers	0,7 %	0,7 %	1,0 %	- 0,4 %	- 0,3 %	0,4 %	0,1 %	0,4 %
Agriculture industrielle d'exportation	0,3 %	0,2 %	0,1 %	- 0,2 %	0,6 %	- 0,2 %	0,2 %	- 0,1 %
Elevage, Chasse et Piégeage	0,2 %	0,2 %	0,2 %	0,2 %	0,1 %	0,1 %	0,1 %	0,1 %
Pêche	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Sylviculture	0,3 %	0,2 %	- 0,4 %	- 0,7 %	- 0,4 %	- 0,1 %	- 0,3 %	- 0,2 %
Secteur secondaire	1,4 %	0,9 %	1,1 %	1,8 %	2,1 %	1,3 %	1,7 %	0,9 %
Pétrole	0,2 %	0,2 %	0,2 %	- 0,4 %	0,0 %	- 0,5 %	- 0,2 %	- 0,2 %
Industries	0,8 %	0,7 %	0,4 %	0,8 %	0,9 %	0,7 %	0,8 %	0,6 %
Electricité, Gaz et Eau	0,2 %	0,0 %	0,2 %	0,1 %	0,1 %	0,1 %	0,1 %	- 0,1 %
Batiments et Travaux publics	0,2 %	0,0 %	0,3 %	1,2 %	1,1 %	1,0 %	1,1 %	0,6 %
Secteur tertiaire	1,9 %	2,5 %	2,3 %	3,2 %	2,9 %	2,3 %	2,6 %	2,8 %
Transport et Communication	0,7 %	0,9 %	0,7 %	1,2 %	1,0 %	0,9 %	0,9 %	1,2 %
Commerce, Hôtel et Restaurants	0,6 %	0,8 %	0,6 %	1,0 %	0,8 %	0,8 %	0,8 %	1,0 %
Autres services marchands et ajustements	0,1 %	0,1 %	0,1 %	0,2 %	0,1 %	0,1 %	0,1 %	0,2 %
Services non marchands	0,6 %	0,6 %	0,9 %	0,8 %	1,0 %	0,5 %	0,7 %	0,4 %
PIB aux coûts des facteurs	4,9 %	4,7 %	4,3 %	3,9 %	5,0 %	3,9 %	4,4 %	4,0 %
Droits et Taxes à l'importation	0,3 %	0,3 %	0,1 %	0,2 %	0,2 %	0,2 %	0,2 %	0,1 %
PIB aux prix du marché	5,1 %	5,0 %	4,4 %	4,2 %	5,2 %	4,1 %	4,7 %	4,0 %
dont PIB non pétrolier	5,0 %	4,7 %	4,1 %	4,5 %	5,2 %	4,6 %	4,9 %	4,3 %
dont PIB pétrolier	0,2 %	0,2 %	0,2 %	- 0,4 %	0,0 %	- 0,5 %	- 0,2 %	- 0,2 %

Sources: DSCN, DP et BEAC
Exercice budgétaire de juillet à juin

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE : PRODUIT INTERIEUR BRUT (PIB) PAR SECTEUR

Prix courants

(en milliards de FCFA)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Secteur primaire	285,0	311,0	313,6	341,4	358,6	364,0
Agriculture	159,9	172,7	171,5	174,3	188,9	193,3
Subsistance	150,8	162,6	161,8	165,1	176,7	185,0
Autres (y/c cultures de rapport)	9,0	10,0	9,7	9,2	12,2	8,4
Elevage	61,2	64,8	66,6	71,3	74,1	77,4
Chasse et pêche	28,7	30,4	31,3	33,5	35,1	36,8
Sylviculture	35,2	43,2	44,2	62,4	60,5	56,5
Secteur secondaire	82,9	85,7	93,4	101,6	96,4	89,7
Industries manufacturières	35,4	38,6	42,0	44,8	45,4	39,4
Industries extractives	22,7	20,2	21,7	24,9	23,3	20,6
Services publics (Eau, Electricité)	4,3	4,5	4,8	5,2	4,9	4,0
Construction	20,5	22,4	24,9	26,7	22,7	25,7
Secteur tertiaire	163,3	175,6	196,7	202,0	201,9	208,9
Services privés	106,2	112,3	122,4	128,9	139,1	139,8
Commerce, transports et télécommunications	77,1	81,5	89,0	93,8	99,7	101,0
Autres services	29,2	30,8	33,4	35,1	39,4	38,8
Administrations publiques	57,1	63,3	74,4	73,1	62,8	69,1
Intérieures	32,1	38,5	42,0	46,8	46,4	49,6
Assistance technique extérieure	25,0	24,8	32,3	26,3	16,4	19,4
PIB aux coûts des facteurs	531,2	572,4	603,7	644,9	656,9	662,7
Droits d'importation et impôts divers	26,3	35,5	37,0	39,6	35,6	46,7
PIB aux prix courant du marché	557,5	607,9	640,7	684,5	692,5	709,3
PIB aux prix constants du marché (1985)	411,6	433,5	445,3	448,6	447,0	449,7
Déflateur implicite (1985=100)	135,5	140,2	143,9	152,6	154,9	157,7

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE : PRODUIT INTERIEUR BRUT (PIB) PAR SECTEUR

Prix constants, aux prix de 1985

(Contribution à la croissance réelle)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Secteur primaire	3,9 %	3,0 %	0,4 %	0,8 %	1,4 %	0,7 %
Agriculture	2,5 %	1,9 %	- 0,1 %	- 0,6 %	0,9 %	0,6 %
Subsistance	2,4 %	1,8 %	- 0,1 %	- 0,6 %	0,7 %	0,8 %
Autres (y/c cultures de rapport)	0,1 %	0,1 %	0,0 %	0,0 %	0,2 %	- 0,2 %
Elevage	0,4 %	0,3 %	0,3 %	0,3 %	0,3 %	0,3 %
Chasse et pêche	0,3 %	0,2 %	0,2 %	0,2 %	0,2 %	0,2 %
Sylviculture	0,8 %	0,5 %	- 0,1 %	0,8 %	- 0,1 %	- 0,4 %
Secteur secondaire	- 0,5 %	0,1 %	0,7 %	0,5 %	- 0,6 %	- 1,0 %
Industries manufacturières	- 0,8 %	0,3 %	0,3 %	0,2 %	0,0 %	- 1,1 %
Industries extractives	0,0 %	- 0,4 %	0,1 %	0,1 %	- 0,1 %	- 0,2 %
Services publics (eau, électricité)	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	- 0,1 %
Construction	0,3 %	0,2 %	0,2 %	0,1 %	- 0,6 %	0,3 %
Secteur tertiaire	0,9 %	0,5 %	1,6 %	- 0,6 %	- 0,3 %	- 0,2 %
Services privés	0,3 %	0,2 %	1,0 %	- 0,4 %	0,5 %	- 0,5 %
Commerce, transports et télécommunications	0,2 %	0,2 %	0,8 %	- 0,3 %	0,3 %	- 0,3 %
Autres services	0,1 %	0,0 %	0,2 %	- 0,1 %	0,1 %	- 0,2 %
Administrations publiques	0,6 %	0,2 %	0,6 %	- 0,2 %	- 0,8 %	0,3 %
Intérieures	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Assistance technique extérieure	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
PIB aux coûts des facteurs	4,3 %	3,6 %	2,6 %	0,7 %	0,4 %	- 0,6 %
Droits d'importation et impôts divers	0,4 %	1,7 %	0,1 %	0,1 %	- 0,8 %	1,2 %
PIB aux prix du marché	4,7 %	5,3 %	2,7 %	0,7 %	- 0,4 %	0,6 %

Sources : DSEE et BEAC

CONGO : PRODUIT INTERIEUR BRUT (PIB) PAR SECTEUR

	Prix courants					
	(en milliards de FCFA)					
	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Secteur primaire	123,9	126,0	121,1	121,6	121,1	132,2
Agriculture, élevage, chasse et pêche	106,9	106,3	104,2	102,0	100,0	106,9
Sylviculture et exploitation forestière	17,0	19,7	16,9	19,6	21,1	25,3
Secteur secondaire	770,9	529,7	888,0	1 654,1	1 495,1	1 485,0
Industries extractives (pétrole)	666,7	419,6	773,3	1 502,3	1 313,5	1 287,1
Industries manufacturières	74,0	80,0	79,2	79,7	90,6	105,1
Electricité, gaz et eau	13,6	14,9	9,3	15,6	16,3	17,7
Batiments et Travaux publics	16,6	15,2	26,2	56,5	74,8	75,1
Secteur tertiaire	430,7	444,5	403,9	463,1	497,0	536,4
Transports	77,5	77,7	72,0	86,0	95,8	106,7
Commerce, restaurants et hôtels	132,9	139,3	116,7	138,5	143,1	157,1
Administrations publiques	122,0	119,2	122,2	125,1	137,6	140,3
Autres services	98,3	108,3	93,0	113,5	120,5	132,3
PIB aux coût des facteurs	1 325,5	1 100,2	1 413,0	2 238,8	2 113,2	2 153,6
Droits d'importation et impôts divers	30,2	49,9	36,4	53,8	76,9	71,6
PIB aux prix courants du marché	1 355,7	1 150,1	1 449,4	2 292,6	2 190,0	2 225,2
PIB hors pétrole	689,0	730,5	676,1	790,3	876,6	938,1
PIB pétrole	666,7	419,6	773,3	1 502,3	1 313,5	1 287,1
PIB aux prix constants du marché (1990)	808,7	839,0	812,5	879,5	907,9	929,3
PIB hors pétrole	461,4	470,2	426,0	496,9	554,0	579,4
PIB pétrole	347,3	368,8	386,5	382,6	353,9	349,9
Déflateur implicite (1990=100)	167,6	137,1	178,4	260,7	241,2	239,4
. Secteur pétrolier	192,0	113,8	200,1	392,7	371,1	367,8
. Secteur non pétrolier	149,3	155,4	158,7	159,0	158,2	161,9

CONGO : PRODUIT INTERIEUR BRUT (PIB) PAR SECTEUR

	Prix constants, aux prix de 1990					
	(Contribution à la croissance réelle)					
	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Secteur primaire	0,1 %	0,2 %	- 0,7 %	0,6 %	0,7 %	0,3 %
Agriculture, élevage, chasse et pêche	- 0,1 %	0,0 %	- 0,5 %	0,4 %	0,4 %	0,2 %
Sylviculture et exploitation forestière	0,2 %	0,2 %	- 0,2 %	0,2 %	0,3 %	0,1 %
Secteur secondaire	3,6 %	2,9 %	1,5 %	1,7 %	- 2,1 %	0,5 %
Industries extractives (pétrole)	5,6 %	2,7 %	2,1 %	- 0,5 %	- 3,3 %	- 0,4 %
Industries manufacturières	- 1,2 %	0,1 %	- 0,3 %	0,8 %	0,9 %	0,9 %
Electricité, gaz et eau	- 0,5 %	0,2 %	- 0,6 %	0,6 %	0,1 %	0,1 %
Batiments et Travaux publics	- 0,3 %	- 0,1 %	0,3 %	0,8 %	0,2 %	0,0 %
Secteur tertiaire	- 4,4 %	- 0,3 %	- 3,2 %	4,9 %	3,4 %	1,7 %
Transports	- 1,6 %	- 0,4 %	- 0,6 %	1,2 %	0,8 %	0,5 %
Commerce, restaurants et hôtels	- 1,4 %	0,2 %	- 1,5 %	2,3 %	0,9 %	0,6 %
Administrations publiques	- 0,8 %	0,0 %	0,1 %	0,3 %	1,1 %	0,2 %
Autres services	- 0,6 %	- 0,1 %	- 1,3 %	1,0 %	0,6 %	0,4 %
PIB aux coûts des facteurs	- 0,7 %	2,7 %	- 2,4 %	7,1 %	2,1 %	2,6 %
Droits et Taxes à l'importation	- 1,7 %	1,0 %	- 0,7 %	1,1 %	1,2 %	- 0,2 %
PIB aux prix constants du marché	- 2,4 %	3,7 %	- 3,2 %	8,2 %	3,2 %	2,4 %
Secteur hors pétrole	- 8,0 %	1,1 %	- 5,3 %	8,7 %	6,5 %	2,8 %
Secteur pétrolier	5,6 %	2,7 %	2,1 %	- 0,5 %	- 3,3 %	- 0,4 %

Sources : CNSEE et BEAC

GABON : PRODUIT INTERIEUR BRUT (PIB) PAR SECTEUR

Prix courants

(en milliards de FCFA)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Secteur primaire	239,6	201,9	231,3	248,2	238,1	229,7
Agriculture, Elevage et Pêche	132,0	134,1	134,9	138,3	143,9	147,8
Forêt et Industries du bois	107,6	67,8	96,4	109,9	94,2	81,9
Secteur secondaire	1 652,8	1 125,0	1 349,6	1 981,2	1 722,6	1703,8
Industries manufacturières et énergie	166,0	177,8	159,7	167,4	188,7	200,0
Industries extractives	1 334,4	788,4	1 113,1	1 759,9	1 454,1	1420,8
Batiments et travaux publics	152,4	158,8	76,8	53,9	79,8	83,0
Secteur tertiaire	1 001,4	1 082,5	1 078,9	1 105,5	1 157,0	1162,2
Transports et télécommunications	164,4	172,1	160,7	165,8	185,7	187,0
Commerce	232,0	250,9	232,3	238,7	256,9	258,7
Administrations publiques	259,1	278,1	287,9	290,7	293,1	292,3
Autres services	345,9	381,4	398,0	410,3	421,3	424,2
PIB aux coûts des facteurs	2 893,8	2 409,4	2 659,8	3 334,9	3 117,7	3095,7
Droits et taxes à l'importation	215,2	235,8	181,0	246,9	251,8	257,6
PIB aux prix courants du marché	3 109,0	2 645,2	2 840,8	3 581,8	3 369,4	3353,3
PIB du secteur pétrolier	1 281,7	726,1	1 061,3	1 713,9	1 404,7	1385,5
PIB du secteur non pétrolier	1 827,3	1 919,1	1 779,5	1 867,9	1 964,7	1967,8
PIB aux prix constants du marché (1989)	1 787,7	1 850,0	1 641,1	1 609,5	1 640,4	1639,4
PIB du secteur pétrolier	636,4	611,7	490,6	436,9	413,7	403,2
PIB du secteur non pétrolier	1 151,3	1 238,3	1 150,5	1 172,6	1 226,7	1236,2
Déflateur implicite du PIB (Base 100=1989)	173,9	143,0	173,1	222,5	205,4	204,6
PIB du secteur pétrolier	201,4	118,7	216,3	392,3	339,6	343,7
PIB du secteur non pétrolier	158,7	155,0	154,7	159,3	160,2	159,2

GABON : PRODUIT INTERIEUR BRUT (PIB) PAR SECTEUR

Prix constants, aux prix de 1989

(Contribution à la croissance réelle)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Secteur primaire	0,4 %	0,4 %	0,0 %	0,6 %	0,0 %	- 0,2 %
Agriculture, Elevage et Pêche	- 0,2 %	0,2 %	- 0,3 %	0,2 %	0,1 %	0,1 %
Forêt	0,6 %	0,1 %	0,3 %	0,4 %	- 0,2 %	- 0,3 %
Secteur secondaire	1,5 %	0,1 %	- 9,7 %	- 4,9 %	0,7 %	- 0,1 %
Industries manufacturières et énergie	0,6 %	0,6 %	0,6 %	0,3 %	1,2 %	0,6 %
Industries extractives	- 1,0 %	- 0,9 %	- 7,5 %	- 3,9 %	- 1,4 %	- 0,6 %
Batiments et travaux publics	1,9 %	0,4 %	- 2,8 %	- 1,3 %	0,9 %	0,0 %
Secteur tertiaire	2,7 %	3,0 %	- 0,7 %	1,0 %	1,3 %	0,1 %
Transports et télécommunications	0,3 %	0,3 %	- 0,3 %	0,2 %	0,7 %	0,0 %
Commerce	0,1 %	0,8 %	- 2,1 %	0,2 %	0,4 %	0,0 %
Administrations publiques	0,5 %	0,6 %	0,4 %	0,0 %	0,1 %	0,0 %
Autres services	1,8 %	1,2 %	1,4 %	0,6 %	0,1 %	0,1 %
PIB aux coûts des facteurs	4,6 %	3,4 %	- 10,4 %	- 3,3 %	1,9 %	- 0,1 %
Droits et taxes à l'importation	1,0 %	0,0 %	- 0,9 %	1,4 %	0,0 %	0,0 %
PIB aux prix constants du marché	5,6 %	3,5 %	- 11,3 %	- 1,9 %	1,9 %	- 0,1 %
PIB du secteur pétrolier	- 0,8 %	- 1,4 %	- 6,5 %	- 3,3 %	- 1,4 %	- 0,6 %
PIB du secteur non pétrolier	6,4 %	4,9 %	- 4,7 %	1,3 %	3,4 %	0,6 %

Sources : DGSEE, DGE et BEAC

GUINEE EQUATORIALE : PRODUIT INTERIEUR BRUT (PIB) PAR SECTEUR

Prix courants

(en milliards de FCFA)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Secteur primaire	71,4	54,0	70,2	69,9	69,4	64,8
Agriculture	25,6	29,0	30,0	32,4	34,9	35,7
Cultures d'exportations	3,5	3,6	3,9	3,2	4,0	1,5
Secteur de subsistance	20,3	23,5	24,0	26,9	28,5	31,5
Elevage et Chasse	1,8	1,9	2,0	2,3	2,4	2,7
Production de bois	45,3	23,4	39,6	36,9	33,4	27,5
Pêche	0,4	1,6	0,5	0,7	1,1	1,6
Secteur secondaire	203,2	174,9	336,0	745,6	1177,2	1374,3
Pétrole	197,2	167,7	328,0	733,0	1098,8	1259,8
Méthanol	...	...	...	...	57,7	85,4
Industries manufacturières	0,8	0,8	0,9	1,5	1,8	2,1
Energie, Gaz et Eau	1,7	2,4	2,8	3,4	4,9	6,0
Construction	3,5	3,9	4,3	7,7	14,0	21,0
Secteur tertiaire	17,4	19,7	24,8	31,1	44,5	61,3
Commerce, Restaurant et Hôtel	6,0	6,4	6,8	9,5	13,5	17,1
Transports et Télécommunications	1,1	1,2	1,2	1,6	2,2	3,3
Institutions financières et immobilières	1,1	1,2	1,2	2,1	3,2	3,7
Administrations publiques	7,4	9,1	12,6	13,8	19,4	30,0
Autres services	1,8	1,8	3,0	4,0	6,2	7,2
PIB aux coûts des facteurs	292,0	248,6	431,0	846,6	1291,1	1500,4
Droits et Taxes à l'importation	15,0	11,6	14,7	18,8	21,6	23,5
PIB aux prix courants du marché	307,0	260,2	445,7	865,5	1312,7	1523,9
. Secteur pétrolier	197,2	167,7	328,0	733,0	1156,5	1345,2
. Secteur non pétrolier	109,8	92,5	117,6	132,5	156,2	178,6
PIB aux prix constants du marché (1985)	148,8	175,1	215,7	246,4	408,0	493,1
. Secteur pétrolier	87,0	118,4	147,7	169,4	321,2	394,5
. Secteur non pétrolier	61,8	56,6	68,0	76,9	86,8	98,7
Déflateur implicite du PIB (1985 = 100)	206,4	148,6	206,6	351,3	321,8	309,0
. Secteur pétrolier	226,7	141,6	222,1	432,6	360,0	341,0
. Secteur non pétrolier	177,8	163,3	173,0	172,1	180,1	181,0

GUINEE EQUATORIALE : PRODUIT INTERIEUR BRUT (PIB) PAR SECTEUR

Prix constants, aux prix de 1985

(Contribution à la croissance réelle)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Secteur primaire	9,9 %	- 4,3 %	3,8 %	- 0,3 %	- 1,9 %	- 0,2 %
Agriculture	5,0 %	- 1,0 %	0,0 %	0,5 %	- 1,6 %	0,2 %
Cultures d'exportations	3,6 %	- 1,3 %	- 0,3 %	0,5 %	- 1,5 %	0,1 %
Secteur de subsistance	1,4 %	0,3 %	0,3 %	0,0 %	- 0,1 %	0,1 %
Elevage et chasse	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Production forestière	4,9 %	- 3,3 %	3,8 %	- 0,8 %	- 0,4 %	- 0,5 %
Pêche	0,0 %	- 0,1 %	0,1 %	0,1 %	0,1 %	0,1 %
Secteur secondaire	81,6 %	21,7 %	17,2 %	11,9 %	64,3 %	19,4 %
Pétrole	81,7 %	21,1 %	16,7 %	10,1 %	45,1 %	12,6 %
Méthanol	...	...	...	...	16,5 %	5,3 %
Industries manufacturières	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,1 %	0,1 %	0,0 %
Energie, gaz et eau	- 0,4 %	0,4 %	0,2 %	0,2 %	0,4 %	0,2 %
Construction	0,3 %	0,2 %	0,3 %	1,5 %	2,2 %	1,2 %
Secteur tertiaire	0,7 %	0,5 %	2,2 %	2,2 %	2,9 %	1,3 %
Commerce, restaurant et hôtel	0,2 %	0,2 %	0,8 %	1,1 %	1,2 %	0,6 %
Transports et télécommunications	0,0 %	0,0 %	0,1 %	0,1 %	0,1 %	0,1 %
Services financiers et immobiliers	0,0 %	0,0 %	0,2 %	0,5 %	0,4 %	0,1 %
Administrations publiques	0,4 %	0,2 %	0,9 %	0,3 %	0,6 %	0,3 %
Autres services	0,0 %	0,1 %	0,2 %	0,3 %	0,6 %	0,1 %
PIB aux coûts des facteurs	92,2 %	18,0 %	23,2 %	13,8 %	65,3 %	20,5 %
Droits et taxes à l'importation	3,1 %	- 0,3 %	0,0 %	0,4 %	0,3 %	0,4 %
PIB aux prix constants du marché	95,3 %	17,7 %	23,2 %	14,2 %	65,6 %	20,9 %
. Secteur pétrolier	81,7 %	21,1 %	16,7 %	10,1 %	61,6 %	18,0 %
. Secteur non pétrolier	13,6 %	- 3,5 %	6,5 %	4,1 %	4,0 %	2,9 %

Sources : DGSCN et BEAC

TCHAD : PRODUIT INTERIEUR BRUT (PIB) PAR SECTEUR

Prix courants

(en milliards de FCFA)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Secteur primaire	337,7	381,3	336,4	345,6	385,9	404,5
Agriculture	201,9	237,6	189,2	192,7	219,2	229,3
Cultures vivrières	157,7	210,9	158,9	166,2	189,4	197,7
Cultures industrielles	44,2	26,7	30,3	26,5	29,8	31,6
Elevage	110,1	114,4	117,3	122,0	133,0	139,8
Sylviculture, pêche et mines	25,7	29,3	29,9	30,9	33,7	35,4
Secteur secondaire	130,4	130,1	112,2	105,8	144,5	173,0
Industries manufacturières	73,8	84,7	64,9	58,3	66,0	66,2
Coton-fibre	16,1	21,6	7,0	5,4	4,6	4,0
Autres industries	57,7	63,1	57,9	52,9	61,4	62,2
Artisanat	30,8	24,6	24,1	22,3	25,9	29,5
Bâtiments et travaux publics	14,7	15,1	16,9	19,0	45,4	69,3
Eau et électricité	5,5	5,7	6,3	6,2	7,2	8,1
Secteur tertiaire	401,1	443,9	422,1	439,1	507,8	575,5
Transport et Télécommunications	29,0	30,4	29,4	30,0	36,0	38,2
Commerce	190,3	224,7	196,8	197,1	231,3	276,3
Administrations publiques	94	95	108,2	120,1	141,3	155,0
Autres	87,8	93,8	87,7	91,9	99,3	106,0
PIB aux coûts des facteurs	863,6	955,3	870,7	890,5	1038,1	1152,9
Taxes nettes sur les produits	40,8	51,9	43,8	44,2	48,5	52,9
PIB aux prix courants du marché	904,4	1007,2	914,5	934,7	1086,7	1205,8
PIB aux prix constants du marché (1995)	775,6	811	812,9	810,6	876,6	951,3
Déflateur du PIB (base = 1995)	116,6	124,2	112,5	115,3	124,0	126,8

TCHAD : PRODUIT INTERIEUR BRUT (PIB) PAR SECTEUR

Prix constants, aux prix de 1995

(Contribution à la croissance réelle)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Secteur primaire	2,5 %	3,1 %	- 1,4 %	- 1,0 %	2,6 %	0,3 %
Agriculture	2,3 %	2,6 %	- 1,8 %	- 1,5 %	2,1 %	- 0,1 %
Cultures vivrières	1,5 %	4,0 %	- 2,1 %	- 0,9 %	1,5 %	- 0,2 %
Cultures industrielles	0,7 %	- 1,4 %	0,4 %	- 0,5 %	0,6 %	0,0 %
Elevage	0,2 %	0,5 %	0,4 %	0,4 %	0,4 %	0,3 %
Sylviculture, pêche et mines	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,1 %	0,1 %	0,1 %
Secteur secondaire	1,6 %	1,2 %	- 0,7 %	0,0 %	1,7 %	3,2 %
Industries manufacturières	1,5 %	1,1 %	- 1,3 %	- 0,1 %	- 0,8 %	0,9 %
Coton-fibre	1,2 %	0,8 %	- 1,7 %	0,4 %	- 0,7 %	- 0,2 %
Autres industries	0,3 %	0,3 %	0,4 %	- 0,5 %	- 0,1 %	1,2 %
Artisanat	0,1 %	0,1 %	0,3 %	- 0,2 %	0,0 %	0,2 %
Bâtiments et travaux publics	0,1 %	- 0,1 %	0,2 %	0,2 %	2,4 %	2,0 %
Eau et électricité	0,0 %	0,0 %	0,1 %	0,0 %	0,1 %	0,1 %
Secteur tertiaire	1,4 %	0,0 %	2,0 %	1,4 %	3,5 %	4,5 %
Transport et Télécommunications	0,5 %	0,2 %	- 0,2 %	0,1 %	0,6 %	0,2 %
Commerce	1,0 %	0,5 %	0,2 %	0,1 %	1,9 %	3,1 %
Administrations publiques	- 1,0 %	- 1,0 %	1,9 %	0,9 %	0,8 %	0,9 %
Autres	0,9 %	0,3 %	0,0 %	0,4 %	0,2 %	0,3 %
PIB aux coûts des facteurs	5,5 %	4,3 %	- 0,1 %	0,4 %	7,9 %	8,1 %
Impôts indirects	0,4 %	0,2 %	0,4 %	- 0,7 %	0,3 %	0,5 %
PIB aux prix constants	5,9 %	4,6 %	0,2 %	- 0,3 %	8,1 %	8,5 %

Sources : DSEED et BEAC

EVOLUTION DU TAUX DE CROISSANCE DU PIB REEL DANS LA CEMAC DE 1998 À 2002

(Variation annuelle en %)

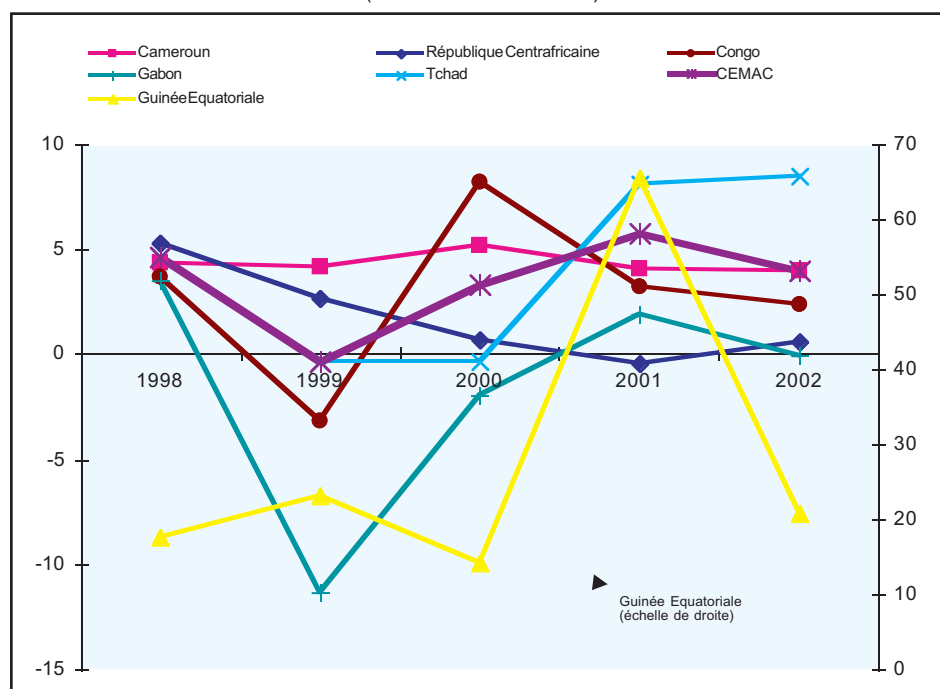
	1998	1999	2000	2001	2002
Cameroun (1)	5,0	4,4	4,2	5,2	4,1
République Centrafricaine	5,3	2,7	0,7	- 0,4	0,6
Congo	3,7	- 3,2	8,2	3,2	2,4
Gabon	3,5	- 11,3	- 1,9	1,9	- 0,1
Guinée Equatoriale	17,7	23,2	14,2	65,6	20,9
Tchad	4,6	0,2	- 0,3	8,1	8,5
CEMAC	4,6	- 0,3	3,3	5,8	4,0

Sources : Administrations nationales et BEAC

(1) Données en exercice budgétaire, allant de juillet de l'année N à juin de l'année N+1

CROISSANCE DU PIB EN TERMES RÉELS DES ETATS MEMBRES DE LA CEMAC

(variation annuelle en %)



INFLATION

EVOLUTION DE L'INFLATION DANS LA CEMAC

(en année civile)

PAYS	Cameroun ⁽¹⁾	Republique Centrafricaine	Congo ⁽²⁾	Gabon	Guinée Equatoriale ⁽³⁾	Tchad	CEMAC
PERIODE							
1994							
Indice moyen	132,5	157,3	199,9	393,8	128,4	143,7	
Indice de fin de période	147	179,2	209,9	421,3	137	149,2	
Moyenne annuelle	32,5 %	24,6 %	42,4 %	36,2 %	38,8 %	43,7 %	35,2 %
Glissement annuel	47,0 %	45,3 %	28,7 %	47,0 %	44,8 %	49,2 %	44,9 %
1995							
Indice moyen	144,5	187,5	218,8	431,2	143,3	157,0	
Indice de fin de période	150,1	188,2	221,5	435,8	160	161,6	
Moyenne annuelle	9,1 %	19,2 %	9,4 %	9,5 %	11,7 %	9,3 %	9,9 %
Glissement annuel	2,1 %	5,0 %	5,5 %	3,4 %	16,8 %	8,3 %	3,6 %
1996							
Indice moyen	150,2	194,5	241,2	439,0	153,0	174,8	
Indice de fin de période	151,3	196,9	244,6	444,4	151	178,5	
Moyenne annuelle	3,9 %	3,7 %	7,5 %	1,8 %	6,7 %	11,3 %	4,4 %
Glissement annuel	0,8 %	4,6 %	8,7 %	2,0 %	- 5,6 %	10,5 %	3,0 %
1997							
Indice moyen	157,3	197,6	281,2	457,2	165,9	184,5	
Indice de fin de période	158,3	197,6	291,9	454,4	167	179,6	
Moyenne annuelle	4,7 %	1,6 %	16,6 %	4,1 %	8,4 %	5,6 %	6,0 %
Glissement annuel	4,6 %	0,4 %	19,3 %	2,3 %	10,6 %	0,6 %	5,4 %
1998							
Indice moyen	162,4	193,9	276,9	467,8	178,9	192,4	
Indice de fin de période	167,7	191,6	277,5	466,1	180,4	184,9	
Moyenne annuelle	3,2 %	- 1,9 %	- 1,6 %	2,3 %	7,8 %	4,3 %	2,4 %
Glissement annuel	5,9 %	- 3,0 %	- 4,9 %	2,6 %	8,0 %	3,0 %	3,3 %
1999							
Indice moyen	165,4	190,9	287,0	464,7	180,9	177,0	
Indice de fin de période	166,9	183,6	295,7	462,4	179,8	176,3	
Moyenne annuelle	1,9 %	- 1,5 %	3,6 %	- 0,7 %	1,1 %	- 8,0 %	0,5 %
Glissement annuel	- 0,5 %	- 4,2 %	6,6 %	- 0,8 %	- 0,3 %	- 4,7 %	- 0,2 %
2000							
Indice moyen	167,4	197,3	286,0	467,0	100	183,7	
Indice de fin de période	169,1	198,4	280,3	470,7	101,8	199,3	
Moyenne annuelle	1,2 %	3,3 %	- 0,3 %	0,5 %	4,6 %	3,8 %	1,3 %
Glissement annuel	1,3 %	8,0 %	- 5,2 %	1,8 %	7,1 %	13,0 %	2,1 %
2001							
Indice moyen	174,8	204,8	287,1	476,9	108,8	206,6	
Indice de fin de période	177,8	203,4	301,9	475,1	114,2	200,7	
Moyenne annuelle	4,6 %	3,8 %	0,4 %	2,1 %	8,8 %	12,4 %	4,3 %
Glissement annuel	5,8 %	2,5 %	7,7 %	1,0 %	12,2 %	0,7 %	5,1 %
2002							
Indice moyen	179,8	209,6	298,1	477,8	117,0	217,3	
Indice de fin de période	182,0	221,9	294,9	477,3	121,3	225,9	
Moyenne annuelle	2,8 %	2,3 %	3,8 %	0,2 %	7,6 %	5,2 %	3,0 %
Glissement annuel	2,4 %	9,1 %	- 2,3 %	0,5 %	6,2 %	12,6 %	2,7 %

Sources : Administrations nationales chargées du suivi des prix à la consommation⁽¹⁾ Indice pondéré des villes de Bafoussam, Bamenda, Douala, Garoua et Yaoundé depuis janvier 1994⁽²⁾ Indice pondéré des villes de Brazzaville et de Pointe-Noire depuis janvier 1996⁽³⁾ La Guinée Equatoriale calcule désormais un nouvel indice des prix à la consommation, base 100: année 2000

TAUX D'INFLATION EN MOYENNE ANNUELLE DES PAYS DE LA CEMAC

(Variation en % de l'indice des prix à la consommation)

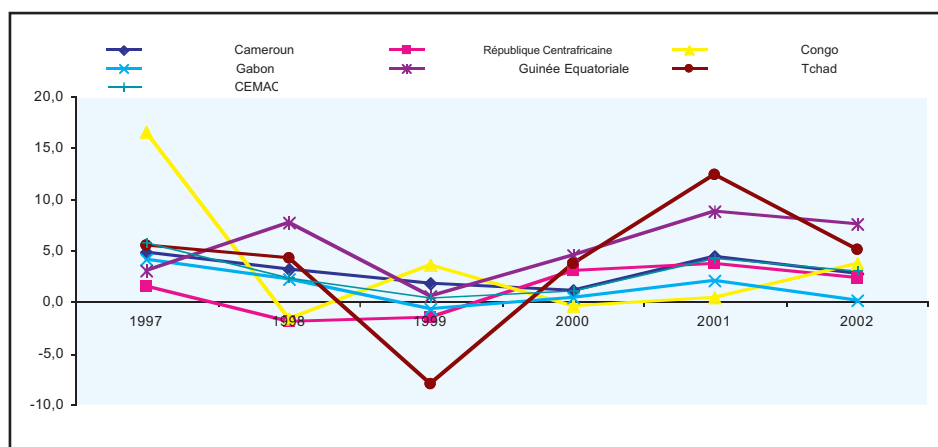
	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Cameroun	4,7	3,2	1,9	1,2	4,6	2,8
République Centrafricaine	1,6	- 1,9	- 1,5	3,3	3,8	2,3
Congo	16,6	- 1,6	3,6	- 0,3	0,4	3,8
Gabon	4,1	2,3	- 0,7	0,5	2,1	0,2
Guinée Equatoriale	8,4	7,8	1,1	4,6	8,8	7,6
Tchad	5,6	4,3	- 8,0	3,8	12,4	5,2
CEMAC ⁽¹⁾	6,0	2,4	0,5	1,3	4,3	3,0

Sources: Administrations nationales chargées du suivi des prix à la consommation

(1) Pondération des indices nationaux par le PIB effectuée par la BEAC

TAUX D'INFLATION EN MOYENNE ANNUELLE DES PAYS DE LA CEMAC

(Variation en moyenne annuelle)



FINANCES PUBLIQUES (TOFE)

CEMAC : Tableau des opérations financières des Etats

(En milliards de FCFA)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Recettes totales	2405,7	2240,4	2394,0	3323,3	3589,8	3606,8
Recettes pétrolières	1185,8	869,2	936,0	1799,7	1856,8	1737,8
Recettes non pétrolières	1219,9	1371,2	1457,9	1523,5	1733,0	1869,0
. Recettes fiscales	1122,8	1271,9	1363,2	1408,3	1601,5	1722,5
. Recettes non fiscales	97,1	99,3	94,7	115,3	131,5	146,5
Dépenses totales	2648,7	2971,6	2529,7	2776,8	3342,5	3411,8
Dépenses courantes	2005,8	2271,3	2023,3	2108,5	2498,6	2542,7
Salaires et traitements	601,7	641,4	671,2	717,5	778,9	836,7
Biens et services	480,2	489,4	471,4	529,7	636,0	688,1
Transferts et subventions	222,9	453,9	291,1	287,1	382,7	482,0
Intérêts	701,0	686,6	589,6	574,3	701,0	535,9
Dette extérieure	625,7	617,8	525,3	512,6	632,4	460,0
Dette intérieure	75,3	68,8	64,3	61,6	68,6	75,9
Dépenses en capital	643,0	700,2	506,4	668,3	843,9	869,1
Sur ressources locales	420,0	494,1	315,2	427,2	604,3	654,0
Sur ressources extérieures	223,0	206,1	191,2	241,1	239,7	215,1
Solde primaire (en milliards de FCFA)	680,9	161,6	645,1	1361,8	1187,9	946,1
Solde primaire (en pourcentage du PIB)	5,9	1,4	5,2	9,1	7,5	5,7
Solde budgétaire de base (en milliards de FCFA)	- 20,1	- 525,0	55,5	787,6	486,9	410,2
Solde budgétaire de base (en pourcentage du PIB)	- 0,2	- 4,7	0,5	5,3	3,1	2,5
Solde global, base engagements, hors dons	- 243,1	- 731,1	- 135,7	546,4	247,2	195,0
Solde global, base engagements, dons compris	- 145,6	- 621,6	- 37,3	694,7	398,1	327,1
Variations des arriérés (baisse -)	- 156,6	67,1	433,1	- 451,3	- 110,0	- 288,4
Intérieurs (principal et intérêts)	- 197,2	- 154,8	- 134,7	- 264,4	- 307,5	- 134,6
Extérieurs (principal et intérêts)	40,6	221,9	567,8	- 186,9	197,4	- 153,7
Solde global (base trésorerie)	- 399,7	- 664,0	297,5	95,1	137,2	- 93,3
Financement total	399,7	664,0	- 297,5	- 95,1	- 137,2	93,3
Extérieur	223,0	251,8	- 39,6	490,2	- 33,1	558,7
Dons	97,4	109,6	98,4	148,2	150,8	132,0
Courants	11,0	8,1	12,9	41,3	50,2	29,9
Projets	86,4	101,5	85,5	107,0	100,6	102,2
Tirages	236,8	320,3	228,6	176,3	250,5	359,8
Prêts trésorerie et programmes	100,3	215,7	122,9	42,2	111,5	246,8
Prêts-projets	136,5	104,6	105,7	134,1	139,0	112,9
Amortissements de la dette extérieure	- 750,7	- 814,7	- 719,9	- 751,2	- 887,8	- 856,7
Allègements de la dette extérieure	639,5	636,6	353,4	922,8	447,5	923,6
Autres	...	...	...	- 6,0	6,0	...
Intérieur	176,7	412,2	- 257,9	- 585,3	- 104,1	- 465,4
Système bancaire	- 6,4	146,3	- 45,0	- 216,5	241,7	- 45,6
BEAC, opérations traditionnelles	13,0	163,5	- 33,6	- 134,2	175,0	- 22,2
BEAC, consolidation refinancement	- 19,7	- 22,2	- 22,1	- 20,4	- 7,7	- 21,1
FMI (net)	16,6	28,6	39,4	55,5	19,2	- 12,5
Fonds de Réserve	0,0	0,0	- 0,1	0,0	- 0,3	- 0,4
Banques commerciales, hors rachats...	- 16,2	- 23,6	- 28,6	- 117,4	55,5	10,7
Non bancaire	183,1	265,9	- 212,9	- 368,8	- 345,8	- 419,8
Solde global, base engagements, hors dons (en % PIB)	- 2,1	- 6,5	- 1,1	3,7	1,6	1,2

Sources : Administrations nationales, FMI et BEAC.

CAMEROUN : Tableau des opérations financières de l'Etat

(En milliards de FCFA)

	1997/98	1998/99	1999/00	2000/01	2001/02	2001	2002
Recettes totales	847,7	838,2	1093,1	1302,4	1295,5	1251,5	1343,2
Recettes pétrolières	204,4	133,4	325,0	438,2	347,0	337,4	368,9
Recettes non pétrolières (hors recettes de privatisation)	643,3	704,8	768,1	864,2	948,5	914,1	974,3
Dépenses totales	885,2	948,6	878,3	1107,1	1129,9	1179,7	1112,7
Dépenses courantes	782,5	838,4	733,3	877,1	937,4	943,4	959,4
Salaires et traitements	259,2	274,7	293,3	339,4	372,7	350,3	389,9
Biens et services	136,1	176,7	196,7	224,9	258,2	250,6	243,9
Intérêts	302,0	288,8	134,7	220,8	198,8	206,1	215,0
Dette extérieure	272,7	258,4	111,3	197,0	176,1	185,5	192,6
Dette intérieure	29,3	30,4	23,4	23,8	22,7	20,6	22,4
dont: BEAC, opérations traditionnelles	18,1	...	...	...	...	...	...
BEAC, consolidations refinancement	...	...	...	...	...	...	...
Transferts et subventions	85,2	98,2	108,6	92,0	107,7	136,4	110,6
Solde primaire (hors intérêts et invest/ress externes) 1/	302,6	215,2	389,7	511,0	413,4	376,4	473,8
Solde budgétaire de base (hors invest/ress externes)	0,6	-73,6	255,0	290,2	214,6	170,3	258,8
Prêts nets	11,1	-0,4	0,0	...	0,0	0,0	0,0
Coût total restructuration bancaire (principal)	0,0	0,6	...	...	...	...	...
Restructuration des entreprises publiques	10,9	26,7	31,7	26,8	20,5	25,1	26,8
Dépenses en capital	80,7	83,3	113,3	203,2	172,0	211,2	126,5
Sur ressources nationales	42,6	46,5	73,1	108,3	123,0	112,7	98,2
Sur ressources extérieures	38,1	36,8	40,2	94,9	49,0	98,5	28,3
Solde global (base engagements hors dons/consolidation BEAC incl.)	-37,5	-110,4	214,8	195,3	165,6	71,8	230,5
Solde global (base engagements hors dons/hors consolidation BEAC)	-37,5	-109,8	214,8	195,3	165,6	71,8	230,5
Solde global (base engagements dons compris/hors consolidation BEAC)	-37,5	-109,8	214,8	243,1	200,4	124,7	251,9
Variations des arriérés (baisse -)	-619,3	20,1	-82,7	-228,3	-36,3	-115,1	-616,9
Intérieurs (principal et intérêts)	-295,3	-52,7	-81,7	-228,3	-36,3	-115,1	-32,7
Extérieurs (principal et intérêts)	-324,0	72,8	-1,0	0,0	0,0	0,0	-584,2
Solde global (base trésorerie)	-656,8	-90,3	132,1	-33,0	129,3	-43,3	-386,4
Financement total	656,8	90,3	-132,1	33,0	-129,3	43,3	386,4
Extérieur	414,7	89,4	148,5	138,7	81,2	142,4	664,1
Dons	...	...	...	47,8	34,8	52,9	21,4
Courants	...	...	...	25,5	23,8	30,7	19,4
Projets	...	...	...	22,3	11,0	22,2	2,0
Tirages	192,7	143,4	91,0	88,7	38,0	84,3	57,8
Prêts-programme et appui trésorerie	154,6	106,6	50,8	16,1	0,0	8,0	31,5
Prêts-projets	38,1	36,8	40,2	72,6	38,0	76,3	26,3
Amortissements (principal)	-282,0	-332,0	-130,5	-281,2	-287,7	-302,2	-310,4
Allègement - Club de Paris	504,0	278,0	188,0	283,4	296,1	307,4	895,2
Allègement (possible) - Club de Londres	...	...	...	...	...	...	...
Annulations de dettes	...	...	...	...	...	...	...
Intérieur	242,1	0,9	-280,7	-105,7	-210,5	-99,1	-277,7
Système bancaire	5,5	15,6	-73,8	-23,7	5,6	22,3	12,7
BEAC, opérations traditionnelles	-7,4	30,8	-81,4	-34,6	16,4	20,5	36,0
BEAC, consolidation refinancement	-18,8	-19,7	-20,4	-21,0	-21,7	-10,8	-22,1
FMI (net)	32,8	37,8	28,5	31,5	12,1	9,7	11,2
Banques commerciales	-1,1	-33,4	-0,5	0,5	-1,2	2,8	-12,4
Non bancaire 2/	236,6	-14,7	-206,8	-82,0	-216,1	-121,4	-290,4
Solde global, base engagements, hors dons (en % du PIB)	-0,7	-1,9	3,4	2,8	2,2	1,0	3,0

Sources: Administrations nationales, FMI et BEAC

Exercice budgétaire allant de juillet à juin

1/ Solde primaire (à partir de 1996/1997, le solde primaire est calculé hors recettes de privatisation)

2/ Dont rééchelonnement de la dette intérieure (titrisation)

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE : Tableau des opérations financières de l'Etat

(En milliards de FCFA)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Recettes totales	45,0	56,3	59,7	60,6	63,2	78,5
Recettes fiscales	42,4	50,2	53,5	53,6	50,9	64,9
Recettes non fiscales	2,6	6,1	6,2	7,0	12,3	13,6
Dépenses totales	91,6	122,4	130,3	108,4	92,0	104,4
Dépenses courantes	51,2	50,2	54,8	57,7	59,3	69,1
Salaires et traitements	26,6	26,5	26,4	26,4	29,2	32,5
Biens et services	11,9	10,3	11,7	14,1	14,6	19,7
Intérêts	7,8	8,4	9,4	8,8	8,3	8,9
Dette extérieure	6,1	7,0	8,1	7,5	6,5	7,0
Dette intérieure	1,7	1,4	1,3	1,3	1,7	1,9
dont: BEAC, opérations traditionnelles (1)	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8
BEAC, consolidations refinancement (2)	0,3	0,3	0,3	0,2	0,4	0,4
Autres (Banques Commerciales et autres)	0,7	0,2	0,2	0,2	0,4	0,7
Transferts et subventions	4,8	5,1	7,3	8,	7,2	7,9
Solde primaire (hors intérêts et investis/ressour. extérieures)	- 2,7	3,8	- 2,5	3,4	2,5	5,4
Solde budgétaire de base (hors investis/ressour. extérieures)	- 10,5	- 4,6	- 11,9	- 5,4	- 5,8	- 3,5
Dépenses en capital	40,4	72,2	75,4	50,7	32,8	35,3
Sur ressources nationales (BEC+Inv.productifs)	4,4	10,6	16,8	8,3	9,7	12,9
Sur financement extérieur	36,0	61,6	58,6	42,3	23,1	22,4
Solde global (base engagements, hors dons, yc coût rest.banc.)	- 46,5	- 66,2	- 70,5	- 47,8	- 28,9	- 25,9
Solde global (base engagements, hors dons et coût rest.banc.)	- 46,5	- 66,2	- 70,5	- 47,8	- 28,9	- 25,9
Solde global (base engagements, dons compris, hors coût rest.banc.)	- 8,8	- 0,1	- 3,3	- 3,5	- 4,6	- 2,6
Variations des arriérés (baisse -)	20,5	- 70,1	- 3,0	8,6	1,0	30,2
Intérieurs (principal et intérêts)	4,3	- 2,8	- 3,5	- 7,7	- 15,0	3,9
Extérieurs (principal et intérêts)	16,2	- 67,3	0,5	16,3	16,0	26,2
Solde global (base trésorerie)	- 26,0	- 136,3	- 73,5	- 39,1	- 27,9	4,3
Financement total	26,0	136,3	73,5	39,1	27,9	- 4,3
Extérieur	28,4	132,6	70,0	39,8	8,8	4,5
Dons	37,7	66,1	67,2	44,3	24,3	23,3
courants	4,4	5,0	9,9	5,1	2,5	1,2
en capital	33,3	61,1	57,3	39,1	21,8	22,1
Tirages sur prêts	2,7	0,5	1,4	11,9	3,1	1,5
Trésorerie	...	...	...	8,7	1,8	1,2
Prêts-projets	2,7	0,5	1,4	3,2	1,3	0,3
Amortissements dette ext. (principal)	- 12,0	- 10,4	- 13,7	- 16,4	- 18,6	- 20,3
Allègement de la dette extérieure	0,0	76,4	15,1	0,0	0,0	0,0
Intérieur	- 2,4	3,7	3,6	- 0,7	19,1	- 8,7
Système bancaire	- 2,0	1,6	3,5	9,7	9,6	- 1,0
BEAC, opérations traditionnelles	1,5	1,3	- 2,4	1,7	1,6	2,1
BEAC, consolidation refinancement	0,0	0,0	0,0	3,4	0,0	0,0
FMI (net)	- 4,9	- 1,3	5,5	- 0,2	7,7	- 2,0
Banques commerciales	1,5	1,6	0,4	4,9	0,2	- 1,1
Non bancaire, dont	- 0,4	2,2	0,1	- 10,4	9,5	- 7,7
Cession d'actifs	...	...	...	0,74	...	...
Solde global, base engagements, hors dons (en % du PIB)	- 8,3	- 10,9	- 11	- 7	- 4,2	- 3,7

Sources : Administrations nationales, FMI et BEAC.

CONGO : Tableau des opérations financières de l'Etat

(En milliards de FCFA)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Recettes totales	413,6	269,8	415,4	606,0	661,8	571,7
Recettes pétrolières	308,1	148,1	275,1	468,1	464,9	397,5
Recettes non pétrolières	105,5	121,7	140,3	137,9	196,9	174,2
Dépenses totales	517,8	416,1	456,8	576,1	653,3	728,0
Dépenses courantes	461,7	365,1	376,8	416,5	447,9	520,7
Salaires et traitements	104,9	102,4	100,7	106,7	118,1	120,4
Biens et services (yc PPA)	152,3	61,7	84,6	112,6	123,3	160,7
dont: extra-budgétaires ou PPA	120,0	...	...	4,0	...	...
Intérêts	177,0	167,9	159,4	160,4	152,7	135,2
Dette extérieure	165,7	156,4	148,4	150,8	143,1	121,4
Dette intérieure	11,3	11,5	11,0	9,6	9,7	13,8
dont: BEAC, opérations traditionnelles	4,5	4,3	6,1	5,6	7,4	8,5
BEAC, consolidations refinancement	0,7	0,7	0,6	1,9	0,6	0,6
Autres frais financiers	6,1	6,5	4,3	2,1	1,7	4,8
Transferts et subventions (yc org. et communes)	27,5	33,1	32,0	36,8	53,8	104,4
Solde primaire (hors intérêts et invests / ress. Externes) 1/	86,9	22,1	118,0	205,4	166,3	2,2
Solde budgétaire de base (hors invests / ress. Externes)	- 90,1	- 145,8	- 41,4	45,0	13,5	- 133,0
Dépenses en capital	56,1	51,0	80,0	159,6	205,4	205,7
Sur ressources locales (dont restruct. bancaire)	42,0	50,5	80,0	144,6	200,4	182,4
Sur ressources extérieures	14,1	0,5	0,0	15,1	5,0	23,3
Prêts nets	...	...	...	...	...	1,6
Solde global (base eng., hors dons/consolidation BEAC inclus)	- 104,2	- 146,3	- 41,4	29,9	8,5	- 156,3
Solde global (base eng., hors dons/consolidation BEAC exclue)	- 104,2	- 146,3	- 41,4	29,9	8,5	- 156,3
Solde global (base eng., dons compris/consolidation BEAC exclue)	- 102,8	- 142,7	- 38,4	37,0	12,2	- 152,7
Variations des arriérés (baisse -)	66,5	200,1	305,2	256,4	- 83,5	191,4
Intérieurs (principal et intérêts)	12,7	15,9	26,0	- 15,2	- 210,6	- 18,8
Extérieurs (principal et intérêts)	53,8	184,2	279,2	271,6	127,0	210,2
Solde global (base trésorerie)	- 37,7	53,8	263,8	286,3	- 75,0	35,0
Financement total	37,7	- 53,8	- 263,8	- 286,3	75,0	- 35,0
Extérieur	- 30,4	- 74,2	- 138,4	- 231,2	- 106,9	- 11,6
Dons	1,4	3,6	3,0	7,0	3,7	3,7
Courants	...	3,1	3,0	...	...	0,0
Projets	1,4	0,5	...	7,0	3,7	3,7
Tirages	12,7	8,0	1,1	8,0	29,3	19,6
Trésorerie	...	8,0	1,1	...	28,0	...
Prêts-projets	12,7	...	...	8,0	1,3	19,6
Amortissements dette ext. (principal)	- 247,1	- 283,5	- 260,7	- 266,8	- 259,5	- 259,6
Allègement de la dette extérieure obtenu	202,6	146,7	87,3	20,6	75,5	10,6
Dette gagée CT et divers (nets)	0,0	51,0	30,9	...	44,1	214,1
Intérieur	68,1	20,4	- 125,4	- 55,1	181,9	- 23,4
Système bancaire	16,2	24,0	- 18,0	- 13,9	75,7	18,0
BEAC, opérations traditionnelles	20,6	26,6	- 3,5	- 8,4	49,5	19,4
BEAC, consolidation refinancement	0,0	- 1,6	- 1,6	- 2,2	3,4	2,3
FMI (net)	0,2	- 0,9	- 0,2	10,2	- 0,3	- 8,0
Banques commerciales, op. traditionnelles	- 4,6	- 0,1	- 12,6	- 13,6	23,1	4,3
Non bancaire 2/	51,9	- 3,6	- 107,4	- 41,2	106,3	- 41,4
Solde global, base engagements, hors dons (en % du PIB)	- 7,7	- 12,9	- 2,9	1,3	0,4	- 7,0

Sources : Administrations nationales, FMI et BEAC

1/ Solde primaire = recette totales - dépenses courantes hors intérêts - dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

2/ Le financement non bancaire comprend entre autres les recettes sur cession d'actifs, le financement et le coût des réformes structurelles et la titrisation.

GABON : Tableau des opérations financières de l'Etat

(En milliards de FCFA)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Recettes totales et dons	1030,1	912,2	789,7	1207,6	1173,6	1089,0
Recettes pétrolières	644,2	498,7	370,0	814,7	752,9	609,0
Recettes non pétrolières	385,9	413,5	419,7	392,9	420,7	480,0
Dépenses totales	980,2	1281,6	794,2	786,0	1038,7	950,0
Dépenses courantes	630,6	918,8	675,2	674,7	875,1	750,7
Salaires et traitements	195,7	204,9	214,1	216,6	219,6	219,0
Biens et services	140,1	204,2	138,7	128,3	177,0	151,7
Intérêts	192,0	201,6	195,9	212,0	318,4	159,6
Dettes extérieures	162,9	177,3	172,7	187,2	283,8	125,9
Dettes intérieures	29,1	24,3	23,2	24,8	34,6	33,7
dont: BEAC, opérations trad.	...	...	10,9	8,6	17,5	11,5
BEAC, consolidations ref.	...	...	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres, y compris banques primaires	...	...	12,2	16,1	17,1	22,2
Transferts et subventions	102,8	308,1	126,5	117,8	160,1	220,4
Solde primaire (hors intérêts et investissements/ress externes)	295,7	- 138,9	220,7	656,3	462,6	316,3
Solde primaire (FMI: recettes - dépenses totales hors intérêts)	241,9	- 167,8	191,4	633,7	453,3	298,6
Solde budgétaire de base (hors investissements/ress externes)	103,7	- 340,5	24,7	444,3	144,2	156,7
Coût des réformes structurelles (hors banques)	...	...	...	...	37,9	67,5
Dépenses en capital	349,6	362,8	118,9	111,3	125,7	131,8
Dépenses en capital sur ressources propres	295,8	333,9	89,7	88,6	116,4	114,1
Dépenses en capital sur ressources externes	53,8	28,9	29,2	22,7	9,3	17,7
Solde global, hors dons (base ordonnancements)	49,9	- 369,4	- 4,5	421,6	134,9	139,0
Solde global, dons compris (base ordonnancements)	49,9	- 369,4	- 4,5	421,6	134,9	140,9
Variations des arriérés (baisse -)	- 5,9	247,4	163,1	- 556,1	86,5	113,4
Intérieurs (principal et intérêts)	- 5,9	20,4	- 82,9	- 74,9	26,2	- 78,4
Extérieurs (principal et intérêts)	0,0	227,0	246,1	- 481,2	60,3	191,8
Solde global (base trésorerie)	44,0	- 122,0	158,6	- 134,4	221,4	252,3
Financement total	- 44,0	122,0	- 158,6	134,4	- 221,4	- 252,3
Extérieur	- 4,0	- 143,8	- 146,5	441,1	- 225,0	- 206,2
Dons	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,9
Tirages	53,8	28,9	29,2	22,7	9,3	17,7
Trésorerie (emprunts non liés)	...	...	...	...	...	...
Prêts-projets	53,8	28,9	29,2	22,7	9,3	17,7
Amortissements dette ext. (principal)	- 200,7	- 191,7	- 193,7	- 242,1	- 286,6	- 239,3
Rééchelonnement de la dette extérieure	122,9	0,0	0,0	649,5	29,4	1,6
Annulation de la dette extérieure	20,0	19,0	18,0	17,0	17,0	11,9
Paiement anticipé de la dette extérieure	...	...	...	- 6,0	6,0	...
Intérieur	- 40,0	265,8	- 12,2	- 306,7	3,6	- 46,1
Système bancaire	- 21,2	122,3	- 21,4	- 179,3	148,8	- 50,7
BEAC, opérations traditionnelles	- 22,4	129,3	- 16,9	- 67,3	118,8	- 81,4
BEAC, consolidation refinancement	0,0	0,0	0,0	0,0	- 0,1	- 0,1
FMI (net)	2,5	- 1,7	- 7,4	6,8	- 7,1	- 13,5
Fonds de réserve pour les générations futures	...	...	...	...	...	0,0
Banques commerciales	- 1,3	- 5,3	2,9	- 118,8	37,2	44,4
Non bancaire	- 18,8	143,5	9,2	- 127,4	- 145,2	4,6
Solde global, base ordonnancements, hors dons (en % du PIB)	1,6	- 14,0	- 0,2	11,8	4	4,1

Sources : Administrations nationales, FMI et BEAC.

GUINEE EQUATORIALE : Tableau des opérations financières de l'Etat

(En milliards de FCFA)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Recettes totales	52,3	75,2	85,3	171,1	348,0	414,5
Recettes pétrolières	29,2	53,5	61,7	135,3	301,6	362,5
Recettes non pétrolières	23,1	21,7	23,6	35,8	46,4	52,0
Recettes fiscales	18,2	14,6	19,8	26,1	33,5	39,3
Recettes non fiscales	4,9	7,1	3,8	9,6	12,9	12,7
dont : Droits de pêche	0,1	0,3	0,3	...	...	...
Dépenses totales	55,7	80,7	76,4	113,3	160,6	227,2
Dépenses courantes	38,4	51,3	45,6	56,1	61,9	100,6
Salaires et traitements	7,4	9,1	12,6	12,8	17,4	26,0
Biens et services (y/c extra-budgétaires)	20,5	30,4	19,9	28,0	24,0	50,9
Intérêts	8,6	4,5	5,0	4,9	5,2	3,9
Dette extérieure	4,8	4,1	3,9	4,0	4,9	2,6
Dette intérieure	3,8	0,4	1,1	0,9	0,3	1,4
dont: BEAC, opérations traditionnelles	0,4	0,1	0,9	0,8	0,1	...
BEAC, consolidations refinancement	0,3	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1
Autres	3,0	0,2	0,0	0,0	0,2	1,3
Transferts et subventions	2,0	7,3	8,2	10,3	15,3	19,8
Solde primaire courant (hors intérêts s/dette)	22,5	28,3	44,7	119,9	291,3	317,8
Solde primaire (hors intérêts et invs/fin. externe)	9,7	3,2	13,9	64,9	197,3	191,2
Solde budgétaire de base (hors invests/fin. externe)	1,1	- 1,2	8,9	60,0	192,1	187,2
Dépenses en capital	17,4	29,4	30,8	57,3	98,7	126,6
Investissements publics (financement interne)	12,8	25,1	30,8	55,0	94,0	126,6
Investissements publics (financement extérieur)	4,5	4,3	0,0	2,2	4,7	0,0
Solde global (base eng., hors dons/consolidation BEAC inclus)	- 3,4	- 5,6	8,9	57,7	187,4	187,2
Solde global (base eng., hors dons/hors consolidation BEAC)	- 3,4	- 5,6	8,9	57,7	187,4	187,2
Solde global (base eng., dons compris/hors consolidation BEAC)	- 1,5	- 3,8	8,9	59,0	192,1	187,2
Solde global (base eng., hors invest. fin/ ress. extérieures)	1,1	- 1,2	8,9	60,0	192,1	187,2
Variations des arriérés (baisse -)	5,5	- 5,4	3,5	0,2	- 15,6	- 1,1
Intérieurs (principal et intérêts)	- 1,7	- 10,6	- 2,6	- 4,3	- 8,1	- 1,5
Extérieurs (principal et intérêts)	7,2	5,3	6,1	4,5	- 7,4	0,4
Solde global (base trésorerie)	2,0	- 10,9	12,4	58,0	171,8	186,2
Financement total	- 2,0	10,9	- 12,4	- 58,0	- 171,8	- 186,2
Extérieur	- 0,1	12,5	- 22,5	- 2,9	7,4	- 5,2
Dons (y compris stabex)	1,9	1,8	0,0	1,3	4,7	0,0
Dons projets	1,9	1,8	...	1,3	4,7	...
Tirages	2,6	2,5	0,0	0,9	0,0	0,0
Prêts-trésorerie et prêts programme	...	...	...	...	...	...
Prêts-projets	2,6	2,5	...	0,9	...	...
Amortissements dette ext. (principal)	- 4,7	- 5,8	- 5,2	- 5,2	- 5,7	- 5,2
Allègement de la dette extérieure	0,0	0,0	0,0	0,0	8,4	0,0
Annulation de la dette	0,0	0,0	0,0	0,0	6,2	0,0
Rééchelonnement obtenu	0,0	0,0	0,0	0,0	2,2	0,0
Avances sur recettes pétrolières	...	14,0	1,3	...	...	...
Amortissement des avances sur recettes pétrolières	...	...	- 18,5	...	...	...
Intérieur	- 1,9	- 1,6	10,0	- 55,0	- 179,2	- 181,0
Système bancaire	- 1,2	- 5,6	4,2	- 3,6	- 30,4	- 16,9
BEAC, opérations traditionnelles	- 0,5	0,0	8,1	- 4,9	- 13,3	1,2
BEAC, consolidation refinancement	- 0,3	- 0,6	- 0,4	- 0,9	- 0,2	- 0,5
FMI (net)	- 1,2	- 1,8	- 0,8	- 1,5	- 2,1	- 0,9
Fonds de Réserve	...	0,0	- 0,1	0,0	- 0,3	- 0,4
Banques commerciales	0,7	- 3,2	- 2,5	3,7	- 14,5	- 16,3
Non bancaire	- 0,7	4,0	5,8	- 51,4	- 148,8	- 164,0
Solde global, base engagements, hors dons (en % du PIB)	- 1,1	- 2,1	2,0	6,7	14,3	12,3

Sources : Administrations nationales, FMI et BEAC.

TCHAD : Tableau des opérations financières de l'Etat

(En milliards de FCFA)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Recettes totales	68,4	84,0	78,2	80,2	91,7	110,0
Recettes non pétrolières	68,4	84,0	78,2	80,2	91,7	110,0
Recettes fiscales	61,3	76,4	68,3	68,0	78,6	98,4
Recettes non fiscales	7,1	7,6	9,9	12,2	13,1	11,6
Dépenses totales	158,9	153,8	158,6	200,4	218,2	289,5
Dépenses courantes	73,5	75,4	85,0	98,4	110,9	142,2
Salaires et traitements	30,8	31,5	33,3	38,5	44,3	48,9
Matériels et autres (y/c élections)	14,9	16,1	17,5	20,8	27,3	37,4
Intérêts	8,5	8,9	8,2	10,4	10,2	13,2
Dette extérieure	7,0	7,5	7,3	9,0	8,6	10,6
Dette intérieure	1,5	1,3	0,9	1,4	1,7	2,6
dont: BEAC, opérations traditionnelles	0,6	0,8	0,5	0,8	0,5	1,1
BEAC, consolidations refinancement	0,6	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Banques primaires	0,3	0,0	-0,1	0,1	0,7	1,0
Transferts et subventions	6,1	8,6	13,8	13,5	9,9	18,9
Dont: Transferts au titre des taxes affectées	...	3,4	7,2	...	...	...
Dépenses militaires	13,1	10,3	12,2	15,2	19,2	23,9
dont démobilisation	3,4	0,8	...	...	...	...
Solde primaire (hors intérêts et investissements/res.externes)	-0,7	12,4	-7,4	-18,5	-17,2	-42,8
Solde budgétaire de base (hors investissements/res.externes)	-9,2	3,5	-15,6	-28,9	-27,4	-56,1
Dépenses d'investissement	85,4	78,4	73,6	102,0	107,2	147,2
Financement intérieur	4,1	5,0	8,8	10,7	8,2	23,8
Financement extérieur	81,4	73,3	64,8	91,3	99,1	123,4
Solde global (base engag., hors dons - y compris consol BEAC)	-90,6	-69,8	-80,4	-120,1	-126,5	-179,5
Solde global (base engag., hors dons - hors consolid. BEAC)	-90,6	-69,8	-80,4	-120,1	-126,5	-179,5
Solde global (base engag., dons compris - hors consolid. BEAC)	-34,2	-31,8	-52,2	-66,6	-61,2	-97,7
Variations des arriérés (baisse -)	-13,8	-5,2	-4,4	-5,0	16,6	-5,3
Intérieurs (principal et intérêts)	-11,1	-3,6	-4,4	-7,3	15,1	-7,2
Extérieurs (principal et intérêts)	-2,6	-1,6	...	2,3	1,5	1,9
Solde global (base trésorerie)	-104,3	-75,0	-84,8	-125,1	-109,8	-184,8
Financement total	104,3	75,0	84,8	125,1	109,8	184,8
Extérieur	108,2	72,6	78,9	99,8	140,2	113,2
Dons	56,4	38,1	28,2	53,6	65,2	81,8
Dons courants (aide budgétaire)	6,6	...	...	5,2	17,0	7,4
Dons-projets	49,8	38,1	28,2	48,4	48,2	74,4
Tirages	54,5	47,4	66,0	42,9	80,4	49,0
Trésorerie et programmes	23,0	12,1	29,4	...	29,6	...
Prêts-projets	31,6	35,3	36,6	42,9	50,8	49,0
Amortissements dette ext. (principal)	-7,2	-16,3	-15,3	-14,9	-15,2	-21,9
Allègement de la dette extérieure	4,5	3,5	...	...	9,8	4,3
Revenus exceptionnels du projet pétrolier	...	...	...	18,2	...	...
Intérieur	-3,8	2,4	5,9	25,3	-30,4	71,6
Système bancaire	-4,8	-6,6	15,8	19,3	15,8	-7,6
BEAC, opérations traditionnelles	6,4	-5,5	6,5	2,8	-2,2	0,6
BEAC, consolidation refinancement	-1,7	-0,9	...	0,0	0,0	-0,7
FMI (net)	2,6	-0,9	9,2	10,2	11,2	0,7
Banques commerciales	-12,0	0,6	0,0	6,4	6,8	-8,2
Non bancaire	1,0	9,0	-9,8	6,0	-46,2	79,2
Solde global, base engagements, hors dons (en % du PIB)	-10	-6,9	-8,8	-12,9	-11,6	-14,9

Sources : Administrations nationales, FMI et BEAC.

SOLDE BUDGETAIRE PRIMAIRE

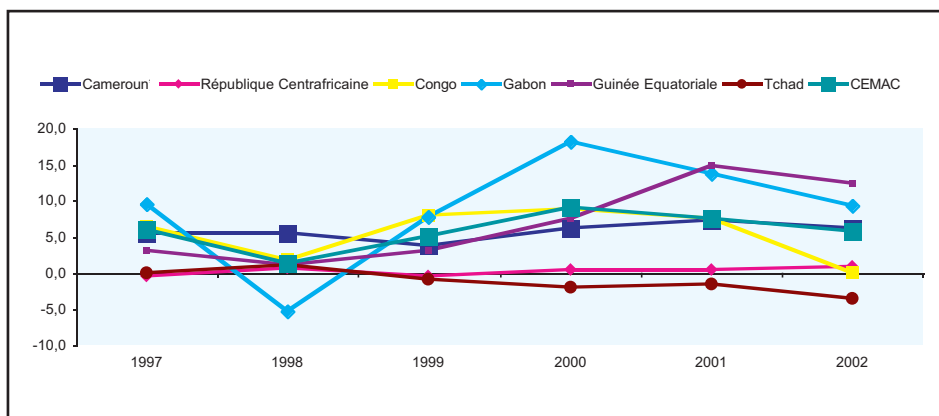
(en % du PIB)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Cameroun ⁽¹⁾	5,5	5,6	3,8	6,2	5,3	6,2
République Centrafricaine	-0,5	0,6	-0,4	0,5	0,4	0,8
Congo	6,4	1,7	8,1	9,0	7,6	0,1
Gabon	9,5	-5,3	7,8	18,3	13,7	9,4
Guinée Equatoriale	3,2	1,2	3,1	7,5	15,0	12,5
Tchad	-0,1	1,2	-0,8	-2,0	-1,6	-3,6
CEMAC	5,9	1,4	5,2	9,1	7,5	5,7

Sources : Administrations nationales et BEAC

(1) Données en exercice budgétaire, allant de juillet de l'année N à juin de l'année N+1, sauf en 2001 et 2002

Solde Budgétaire primaire (en % du PIB)



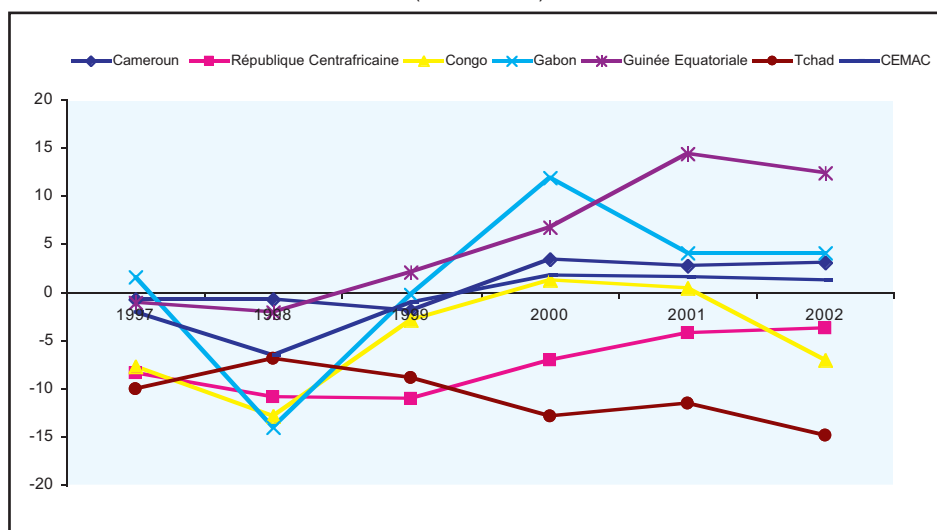
**SOLDE BUDGETAIRE GLOBAL, BASE ENGAGEMENTS,
HORS DONS (en % du PIB)**

	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Cameroun ⁽¹⁾	-0,8	-0,7	-1,9	3,4	1,0	3,0
République Centrafricaine	-8,3	-10,9	-11,0	-7,0	-4,2	-3,7
Congo	-7,7	-12,9	-2,9	1,3	0,4	-7,0
Gabon	1,6	-14,0	-0,2	11,8	4,0	4,1
Guinée Equatoriale	-1,1	-2,1	2,0	6,7	14,3	12,3
Tchad	-10,0	-6,9	-8,8	-12,9	-11,6	-14,9
CEMAC	-2,1	-6,5	-1,1	3,7	1,6	1,2

Source : Administrations nationales et BEAC

(1) Données en exercice budgétaire, allant de juillet de l'année N à juin de l'année N+1, sauf en 2001 et 2002

**SOLDE BUDGÉTAIRE GLOBAL, BASE ENGAGEMENTS, HORS DONS
(en % du PIB)**



COMMERCE EXTERIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS

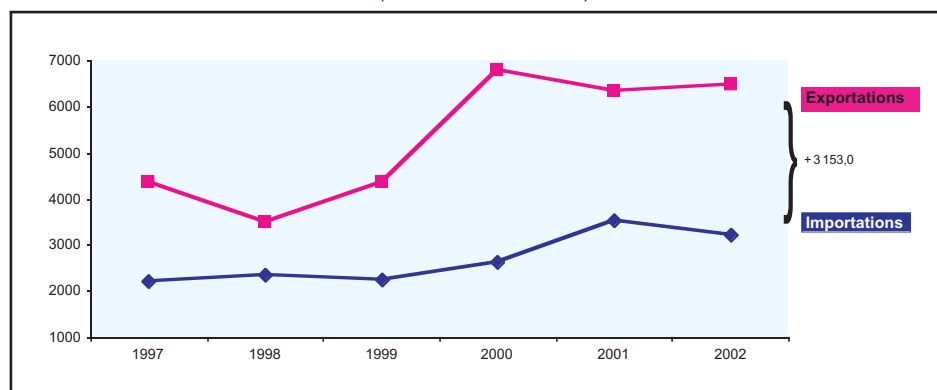
COMMERCE EXTERIEUR DES PAYS DE LA CEMAC

	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Valeur (en milliards de FCFA)						
Importations	2204,5	2369,8	2263,6	2644,6	3550,9	3334,3
Exportations	4369,4	3508	4368,2	6723,5	6446,9	6487,3
Total	6 573,9	5 877,8	6 631,8	9 368,1	9 997,8	9 821,6
Balance commerciale	2 164,9	1 138,2	2 104,6	4 078,9	2 896,0	3 153,0
Taux de couverture	198 %	148 %	193 %	254 %	182 %	195 %

Sources : Données de la Programmation Monétaire et du Commerce Extérieur

BALANCE COMMERCIALE DES PAYS DE LA CEMAC

(en milliards de FCFA)



PRINCIPALES EXPORTATIONS (FOB) DES PAYS DE LA CEMAC

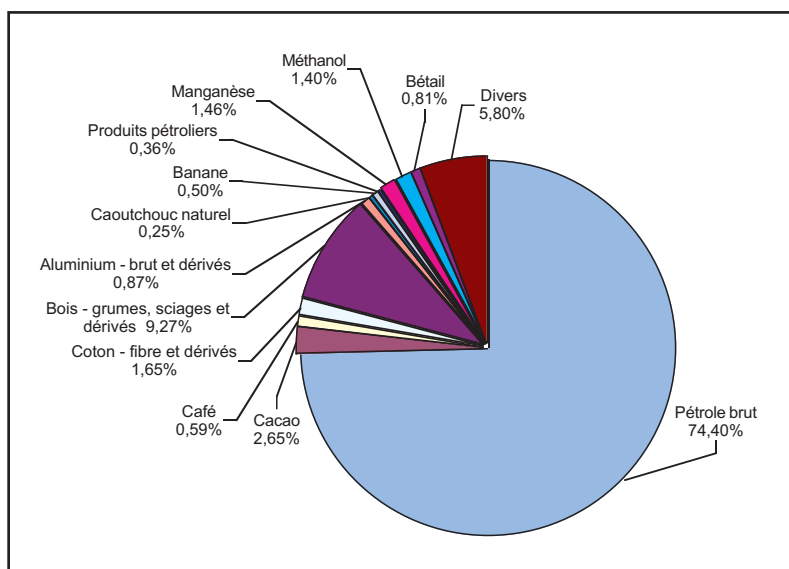
(en milliards de FCFA)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Pétrole brut	2 475,7	2 757,4	2 095,4	2 865,3	5066,3	4727,0	4791,0
Cacao	86,4	100,3	114,5	99,3	91,6	107,5	170,6
Café	70,7	77,6	66,2	76,5	74,7	55,7	38,2
Coton - fibre et dérivés	124,8	145,5	142,6	116,3	116,4	138,9	106,1
Bois - grumes, sciages et dérivés	411,4	522,5	509,3	588,2	646,4	612,9	596,9
Aluminium - brut et dérivés	60,9	61,6	59,8	62,6	69,9	71,4	56,1
Caoutchouc naturel	36,3	31,2	21,9	16,6	13,4	14,6	16,0
Banane	30,4	29,0	30,2	30,4	33,4	33,9	32,1
Diamants - brut et taillés	36,0	39,1	34,9	38,2	43,9	41,2	36,3
Tabac	1,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1
Produits pétroliers	6,6	5,6	0,0	0,0	13,7	3,3	23,4
Sucre	6,1	8,7	6,5	6,5	9,0	10,5	10,6
Manganèse	79,2	89,1	83,2	83,3	94,5	122,1	93,8
Uranium	14,1	11,7	16,4	7,8	...	...	...
Méthanol	...	...	...	...	...	60,7	89,9
Bétail	47,0	41,8	48,8	42,9	48,8	49,5	52,0
Divers	353,8	436,1	267,2	319,4	388,7	389,0	373,4
Total	3 848,2	4 369,4	3 508,5	4 368,2	6 723,5	6 446,9	6 487,3

Sources : Données de la Programmation Monétaire et du Commerce Extérieur

PRINCIPALES EXPORTATIONS (FOB) DES PAYS DE LA CEMAC

(En pourcentage - 2002)



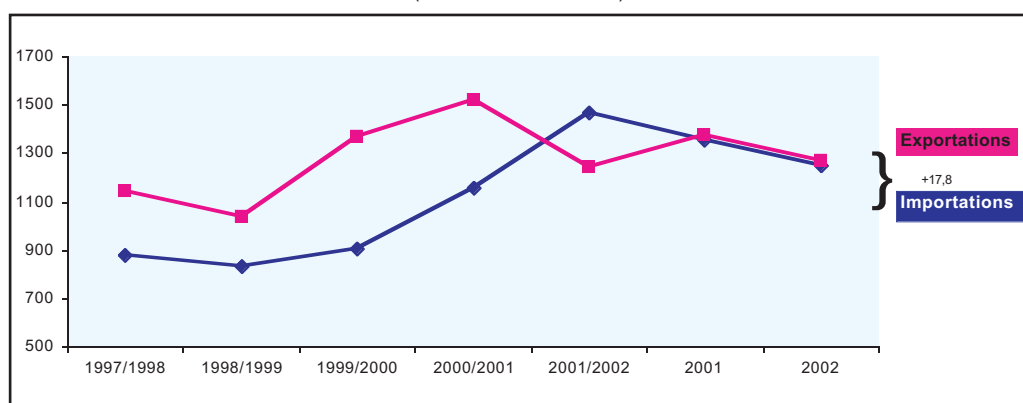
COMMERCE EXTERIEUR DE LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN

	1997/1998	1998/1999	1999/2000	2000/2001	2001/2002	2001	2002
Valeur (en milliards de FCFA)							
Importations	874,6	831,6	905,9	1157,8	1465,6	1366,3	1295,1
Exportations	1140,6	1037,4	1366,4	1521,4	1244,5	1414,3	1312,9
Total	2 015,2	1 869,0	2 272,3	2 679,2	2 710,1	2 780,6	2 608,0
Balance commerciale	266,0	205,8	460,5	363,6	- 221,1	48,0	17,8
Taux de couverture	130,4 %	124,7 %	150,8 %	131,4 %	84,9 %	103,5 %	101,4 %

Source : DSCN
Exercice budgétaire allant de juillet à juin

BALANCE COMMERCIALE DE LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN

(en milliards de FCFA)



PRINCIPALES EXPORTATIONS (FOB) DE LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN

(en milliards de FCFA)

	1997/98	1998/99	1999/00	2000/01	2001/2002	2001	2002
Pétrole brut	357,0	313,3	636,5	772,9	586,1	640,4	576,4
Cacao	112,5	109,0	81,7	97,6	103,2	106,3	168,9
Café	66,6	55,7	80,1	56,5	31,5	54,0	37,1
Coton	62,9	40,9	51,3	65,4	66,0	74,6	66,6
Bois	260,4	251,1	221,2	206,3	184,2	200,9	176,7
Aluminium	63,5	56,1	69,1	70,8	54,4	71,4	56,1
Banane	30,2	30,2	30,7	36,1	31,5	33,9	32,1
Caoutchouc naturel	23,5	20,4	12,8	14,0	14,2	14,6	16,0
Divers	163,7	160,8	182,9	201,9	173,4	218,1	183,0
Total	1140,3	1037,4	1366,4	1521,4	1244,5	1414,3	1312,9

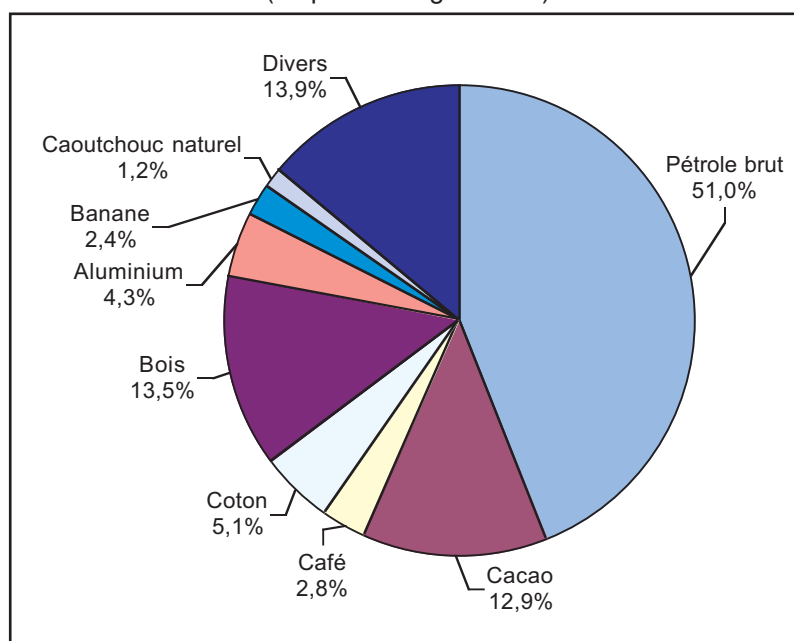
Source : DSCN

Exercice budgétaire allant de juillet à juin

PRINCIPALES EXPORTATIONS (FOB)

DE LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN

(en pourcentage - 2002)



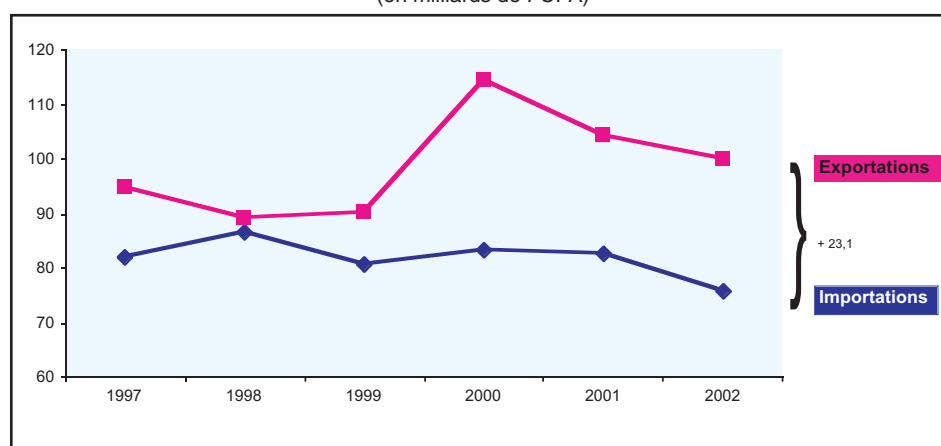
COMMERCE EXTERIEUR DE LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Valeur (en milliards de FCFA)						
Importations	82	86,4	80,7	83,3	82,7	75,9
Exportations	94,9	89,3	90,1	114,3	102,1	99
Total	176,9	175,7	170,8	197,6	184,8	174,9
Balance commerciale	12,9	2,9	9,4	31,0	19,4	23,1
Taux de couverture	115,7 %	103,4 %	111,6 %	137,2 %	123,5 %	130,4 %

Source : Données de la Programmation Monétaire

BALANCE COMMERCIALE DE LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

(en milliards de FCFA)



PRINCIPALES EXPORTATIONS (FOB) DE LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

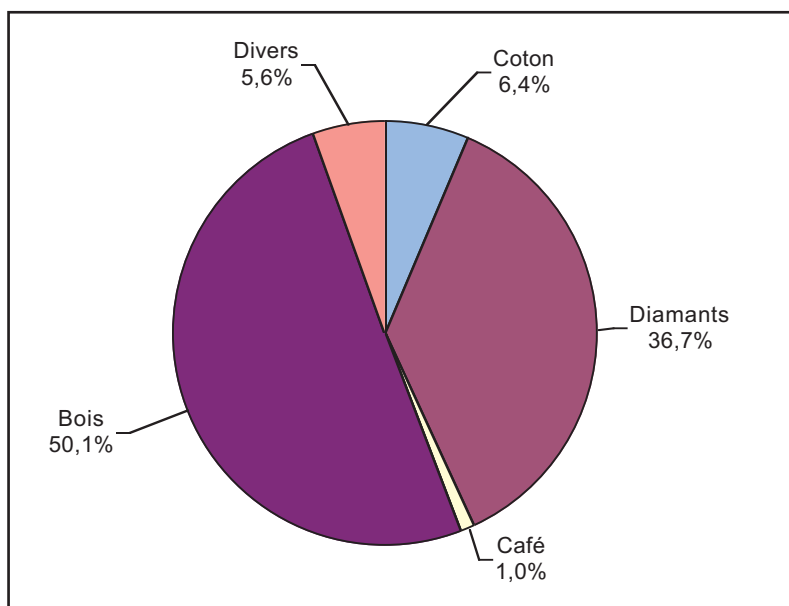
(en milliards de FCFA)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Coton	16,0	13,0	10,0	7,4	7,4	6,4
Diamants	39,1	34,9	38,2	43,9	41,2	36,3
Café	10,0	5,0	8,5	6,4	1,6	1,0
Tabac	0,3	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1
Bois	14,9	28,1	27,9	48,9	45,3	49,6
Divers	14,6	8,1	5,1	7,5	6,5	5,6
Total	94,9	89,3	90,1	114,3	102,1	99,0

Source : Données de la Programmation Monétaire

PRINCIPALES EXPORTATIONS (FOB) DE LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

(en pourcentage - 2002)



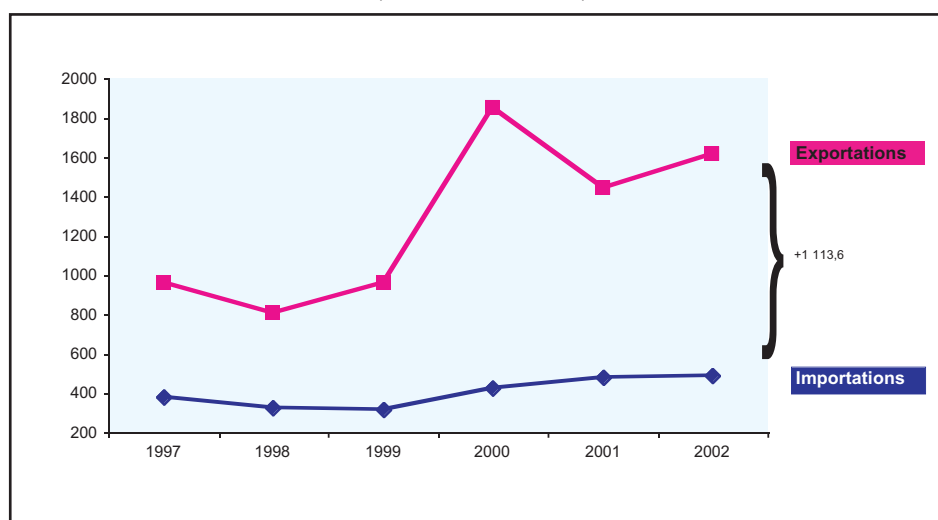
COMMERCE EXTERIEUR DE LA REPUBLIQUE DU CONGO

	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Valeur (en milliards de F CFA)						
Importations	378,7	329,4	321,8	324,1	499,5	481,7
Exportations	966,7	807	960,5	1857	1506,8	1595,3
Total	1 345,4	1 136,4	1 282,3	2 181,1	2 006,3	2 077,0
Balance commerciale	588,0	477,6	638,7	1 532,9	1 007,3	1 113,6
Taux de couverture	255,3 %	245,0 %	298,5 %	573,0 %	301,7 %	331,2 %

Source : Données de la Programmation Monétaire

BALANCE COMMERCIALE DE LA REPUBLIQUE DU CONGO

(en milliards de FCFA)

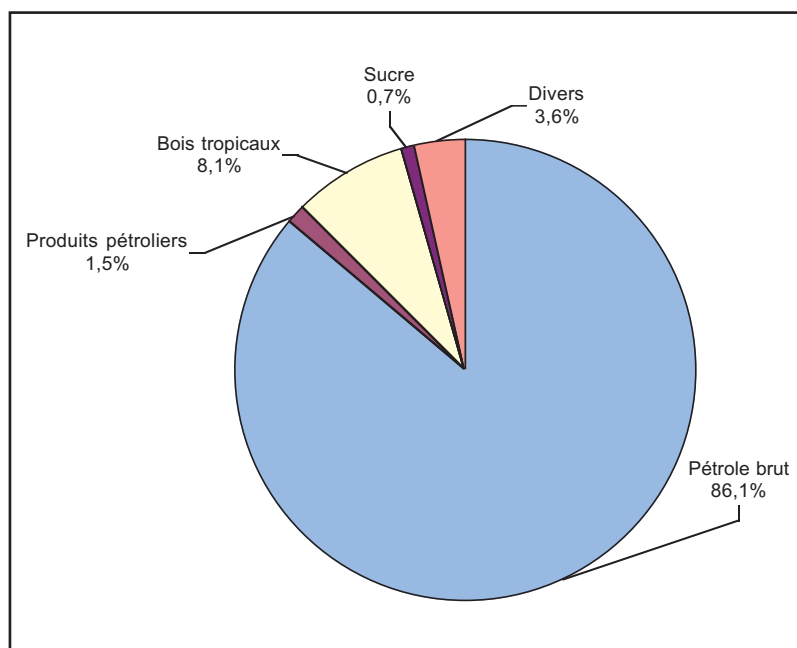


**PRINCIPALES EXPORTATIONS (FOB)
DE LA REPUBLIQUE DU CONGO**
(en milliards de FCFA)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Pétrole brut	733,3	763,3	707,0	881,8	1633,2	1341,6	1373,7
Produits pétroliers	6,6	5,6	0,0	0,0	13,7	3,3	23,4
Bois tropicaux	29,3	29,8	71,9	37,3	55,2	88,3	128,6
Rondins d'eucalyptus	7,5	11,8	11,4	14,6	12,5	8,8	0,8
Sucre	6,1	8,7	6,5	6,5	9,0	10,5	10,6
Divers	63,8	147,6	10,1	20,3	50,5	54,5	58,1
Total	846,6	966,7	807,0	960,5	1774,1	1506,8	1595,3

Source : Données de la Programmation Monétaire

**PRINCIPALES EXPORTATIONS (FOB)
DE LA REPUBLIQUE DU CONGO**
(en pourcentage - 2002)



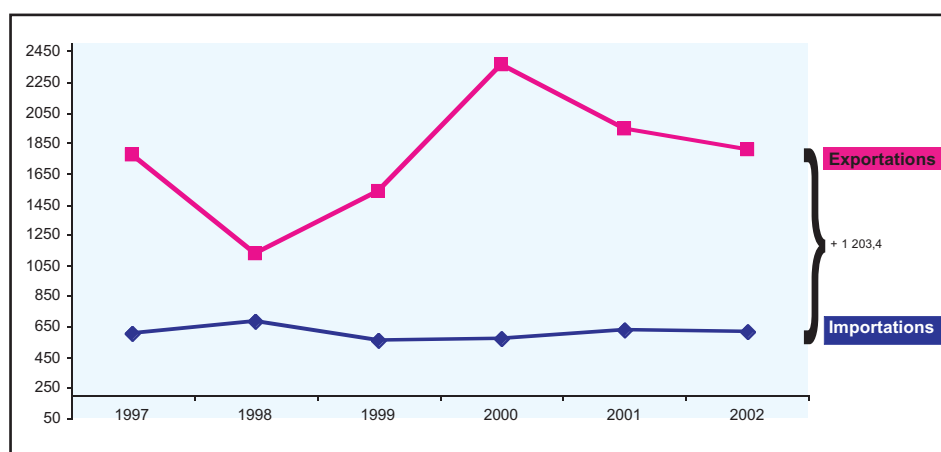
COMMERCE EXTERIEUR DE LA REPUBLIQUE GABONAISE

en milliards de FCFA

	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Valeur (en milliards de F CFA)						
Importations	601,5	686,2	560,6	568,2	629,5	614,3
Exportations	1770,1	1125,4	1538,5	2364,2	1944	1817,7
Total	2 371,6	1 811,6	2 099,1	2 932,4	2 573,5	2 432,0
Balance commerciale	1 168,6	439,2	977,9	1 796,0	1 314,5	1 203,4
Taux de couverture	294,3 %	164,0 %	274,4 %	416,1 %	308,8 %	295,9 %

Source : Données de la programmation Monétaire**BALANCE COMMERCIALE DE LA REPUBLIQUE GABONAISE**

(en milliards de FCFA)





**PRINCIPALES EXPORTATIONS (FOB)
DE LA REPUBLIQUE GABONAISE**

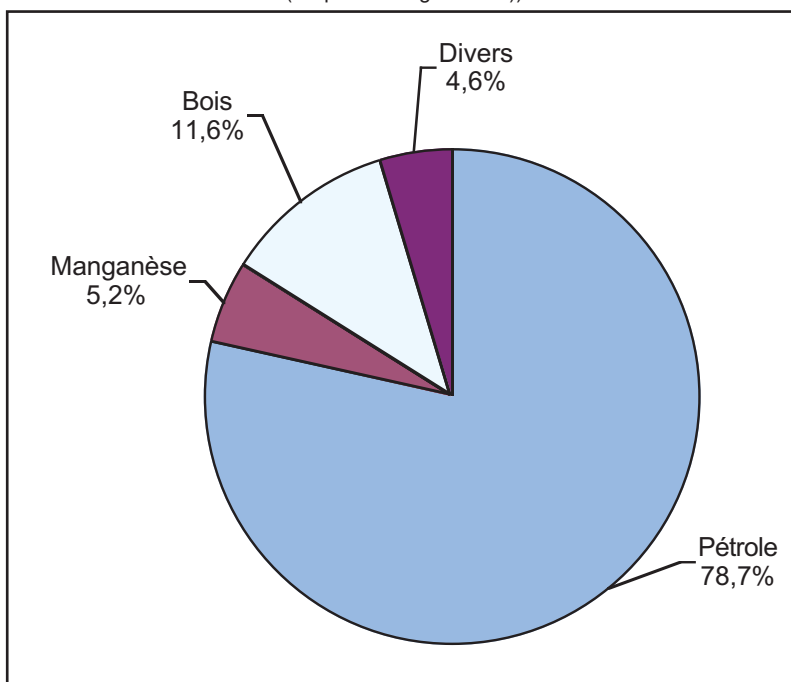
(en milliards de FCFA)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Pétrole	1377,6	844,9	1124,2	1890,6	1511,3	1429,8
Manganèse	89,1	83,2	83,3	94,5	122,1	93,8
Uranium	11,7	16,4	7,8	...	...	...
Bois	223,9	130,6	247,5	282,1	241,7	210,3
Divers	61,8	59,9	54,5	76,3	68,9	83,8
Total	1764,2	1135,1	1517,2	2343,5	1944,0	1817,7

Source : Données de la Programmation Monétaire

**PRINCIPALES EXPORTATIONS (FOB)
DE LA REPUBLIQUE GABONAISE**

(En pourcentage - 2002)



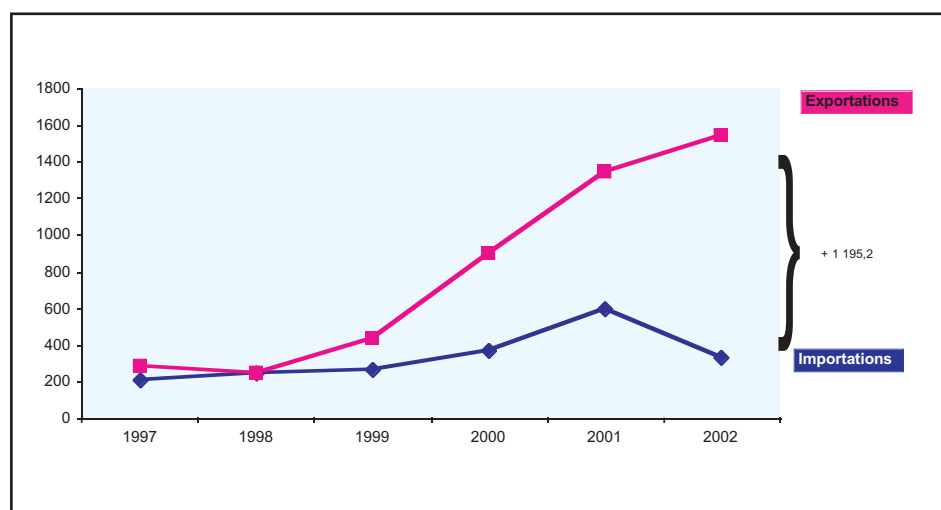
COMMERCE EXTERIEUR DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE EQUATORIALE

	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Valeur (en milliards de F CFA)						
Importations	209,4	249,1	269,4	366,7	595,2	349,2
Exportations	287,5	243,6	436,9	896,8	1 341,4	1 544,4
Total	496,9	492,7	706,3	1 263,5	1 936,6	1 893,6
Balance commerciale	78,1	- 5,5	167,5	530,1	746,2	1 195,2
Taux de couverture	137,3 %	97,8 %	162,2 %	244,6 %	225,4 %	442,3 %

Source : Données de la Programmation Monétaire

BALANCE COMMERCIALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE EQUATORIALE

(en milliards de F CFA)

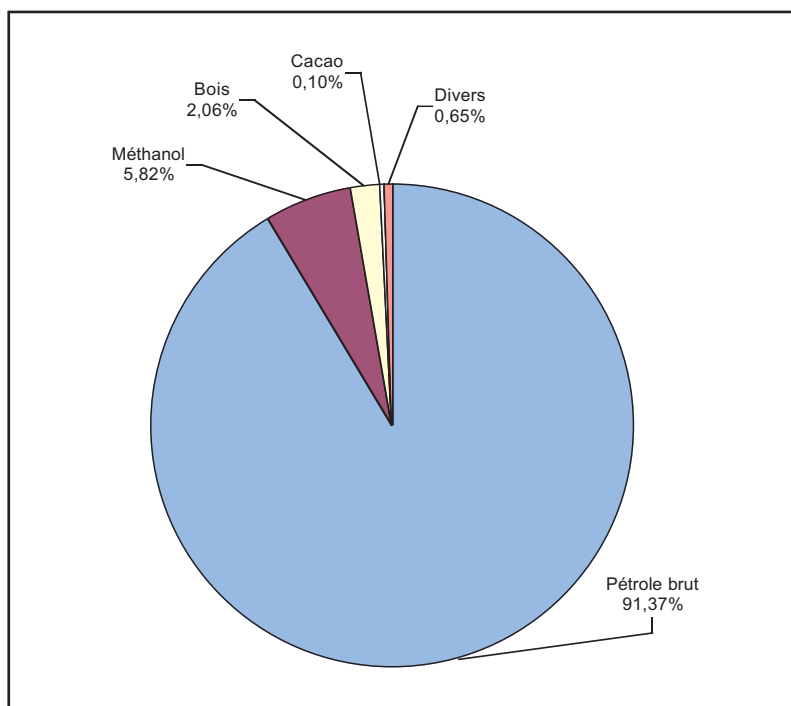


PRINCIPALES EXPORTATIONS (FOB)
DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE EQUATORIALE
(en milliards de FCFA)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Pétrole brut	234,0	208,2	384,3	837,8	1233,6	1411,0
Méthanol	...	...	...	...	60,7	89,9
Bois	45,7	22,9	39,5	46,5	36,7	31,8
Cacao	3,7	3,8	4,0	2,0	1,2	1,6
Café	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0
Divers	4,0	8,7	9,1	10,5	9,1	10,0
Total	287,5	243,6	436,9	896,8	1341,4	1544,4

Source : Données de la Programmation Monétaire

PRINCIPALES EXPORTATIONS (FOB)
DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE EQUATORIALE
(En pourcentage - 2002)



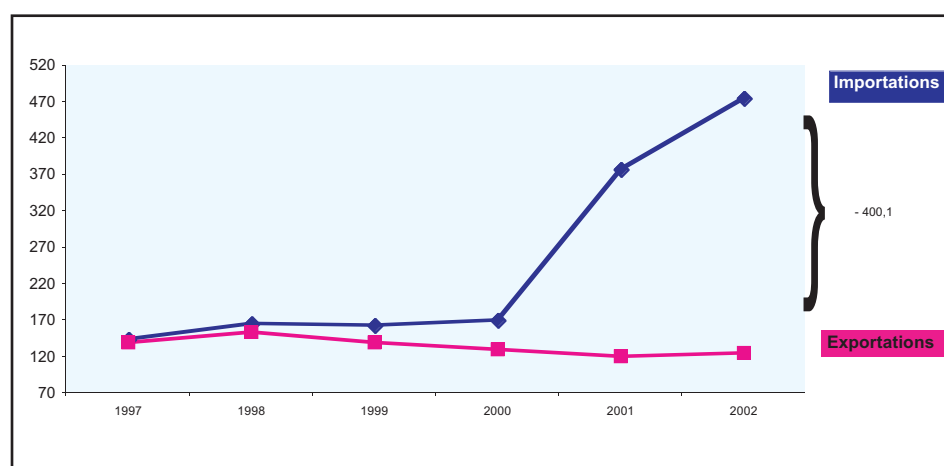
COMMERCE EXTERIEUR DE LA REPUBLIQUE DU TCHAD

	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Valeur (en milliards de F CFA)						
Importations	143,8	165,8	162,3	170,4	377,7	518,1
Exportations	138,1	154,4	140,2	130,2	138,3	118
Total	281,9	320,2	302,5	300,6	516,0	636,1
Balance commerciale	- 5,7	- 11,4	- 22,1	- 40,2	- 239,4	- 400,1
Taux de couverture	96,0 %	93,1 %	86,4 %	76,4 %	36,6 %	22,8 %

Sources : Données de la Programmation Monétaire

BALANCE COMMERCIALE DE LA REPUBLIQUE DU TCHAD

(en milliards de FCFA)

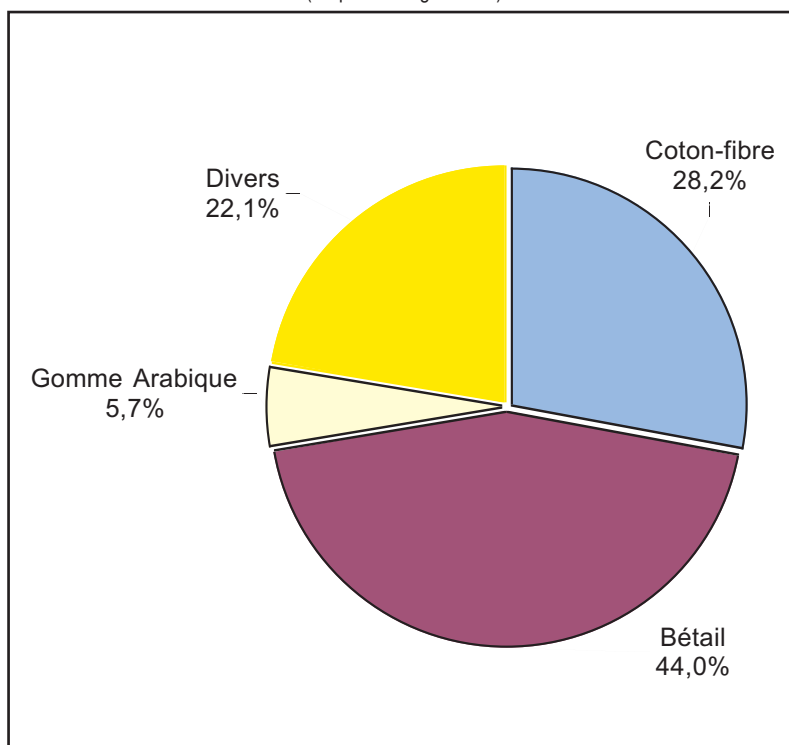


**PRINCIPALES EXPORTATIONS (FOB)
DE LA REPUBLIQUE DU TCHAD**
(en milliards de FCFA)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Coton-fibre	63,2	77,7	60,1	50,6	56,9	33,2
Bétail	41,8	48,8	42,9	48,8	49,5	52,0
Gomme Arabique	3,5	4,7	3,7	6,4	5,8	6,7
Divers	29,5	23,2	33,5	24,3	26,1	26,1
Total	138,1	154,4	140,2	130,2	138,3	118

Source : Données de la Programmation Monétaire

**PRINCIPALES EXPORTATIONS (FOB)
DE LA REPUBLIQUE DU TCHAD**
(En pourcentage - 2002)



BALANCE DES PAIEMENTS

Balance des paiements des États de la CEMAC

(en milliards de FCFA)

	Cameroon (1)		Republique Centrafricaine		Congo		Gabon		Guinée Equatoriale		Tchad		TOTAL CEMAC	
	1999/ 2000	2001	2002	2000	2001	2002 (1)	2000	2001 (1)	2002 (1)	2000	2001	2002 (1)	2000	2001 (1)
I. COMPTE TRANSACTIONS COURANTES														
1. Biens	203,6	-370,8	-514,6	-7,6	-11,8	-19,0	461,5	-20,8	-240	712,7	383,3	90,1	-57,8	-592,8
Exportations	-221,1	48,0	17,8	31,1	25,8	23,1	1449,9	1007,1	1113,6	1796,0	1294,1	1203,4	561,6	760,2
Importations	1366,4	1414,3	1312,9	114,4	104,3	99,0	1774,1	1506,6	1595,3	2364,2	1916,0	1817,7	888,6	1344,4
2. Services	-905,9	-1366,3	-1235,1	-83,3	-78,5	-75,9	-324,1	-499,5	-481,7	-588,2	-631,9	-614,3	-327,1	-584,2
Transports	-180,0	-312,8	-414,3	-59,6	-57,4	-47,3	-428,5	-519,2	-531,2	-484,0	-378,8	-571,8	-387,4	-426,7
Fret et assurance	-26,0	-37,5	-53,5	-37,6	-34,6	-10,1	-34,6	-57,9	-2,9	-123,4	-101,5	-65,9	-66,4	-93,5
Voyages	-36,5	-74,9	-66,6	-28,7	-26,3	-21,8	-47,3	-70,1	-83,0	-97,5	-98,7	-126,3	-54,2	-84,1
Autres services aux entreprises	-39,0	-37,1	-33,1	-20,0	-17,6	-18,9	-31,4	-31,3	-45,3	-43,0	-46,4	-4,6	-10,5	-11,9
Services fournis ou reçus par les administrations publiques	-92,0	-177,4	-275,6	-9,0	-5,2	-2,7	-342,1	-406,2	-417,8	-207,8	-140,3	-337,8	-273,8	-285,4
3. Revenus	13,5	14,1	14,5	14,7	6,0	6,2	-2,7	-2,2	-2,0	-3,0	4,6	4,6	-1,3	13,0
Rémunérations des salariés	-152,3	-220,3	-225,8	-9,1	-5,5	-5,3	-573,4	-497,6	-599,6	-554,4	-464,6	-503,8	-232,0	-924,7
Revenus des investissements	0,0	0,0	0,0	2,1	3,1	2,9	-16,6	-13,9	-21,3	-22,6	-10,9	-23,0	-16,5	-3,7
Investissements directs	-152,3	-220,3	-225,8	-11,2	-8,7	-8,2	-556,8	-483,7	-578,3	-531,8	-463,7	-480,8	-215,5	-921,1
Investissements de portefeuille	nd	nd	nd	-2,3	-1,5	nd	-331,8	-270,4	nd	-327,7	-133,0	nd	-198,5	-833,8
Intérêts sur les autres investissements	nd	nd	nd	-0,1	0,0	nd	0,0	0,2	nd	-16,6	-0,2	nd	-0,3	0,0
dont Administrations Publiques	-111,3	-185,5	-192,6	-8,8	-7,2	-10,0	-225,0	-213,5	-582,6	-187,5	-320,5	-503,2	-16,6	-87,3
4. Transferts courants	75,5	114,2	107,7	30,0	25,3	10,5	13,4	-11,2	-6,8	0,0	-57,4	-37,7	0,0	-1,5
Adm. Publiques	67,0	102,7	93,4	29,2	22,8	8,5	8,4	-4,9	3,8	56,3	6,5	-0,2	7,7	10,6
Autres secteurs	8,5	11,5	14,3	0,8	2,4	2,0	5,0	-6,3	-10,6	10,8	-63,9	-37,5	-7,7	-12,1
II. COMPTES DE CAPITAL & D'OPER. FINANC.														
1. Transferts de capital	-93,1	185,1	152,0	-5,2	-19,7	-9,0	-578,4	-254,5	-130,6	-677,1	-495,8	-205,6	67,8	630,7
Adm. Publ.	0,0	22,2	2,0	24,1	14,3	22,1	2,8	9,8	3,7	0,0	1,9	0,0	0,0	4,8
Autres secteurs	0,0	0,0	0,0	0,0	14,2	22,1	1,9	3,7	3,7	0,0	1,7	0,0	0,0	4,7
2. Acq. cessions d'actifs non fin. Non prod.	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	1,0	6,1	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0	0,1
3. Opér. Fin. Autres que financ. du solde global	-93,1	162,9	150,0	-29,3	-33,5	-31,1	-580,8	-263,8	-134,3	-676,9	-497,9	-205,6	67,8	626,0
Investissements directs	nd	nd	nd	0,6	3,8	3,0	115,4	52,3	167,1	-48,4	-67,4	85,9	79,3	689,6
Investissements de portefeuille	nd	nd	nd	0,0	0,0	0,0	-0,4	-0,5	0,0	-0,2	0,2	0,0	0,0	-0,1
Autres Investissements	-93,1	162,9	150,0	-29,0	-37,1	-33,8	-696,4	-307,6	-296,4	-620,8	-430,9	-291,5	-11,4	-63,4
dont Administrations Publiques	-39,5	-217,9	-252,6	-5,0	-17,1	-18,8	-389,1	-285,1	-25,9	-168,0	-211,4	-221,6	32,2	-9,2
III. ERREURS ET OMISSIONS	-138,4	-37,9	187,3	1,7	1,2	-6,5	-55,2	-9,1	-90,8	-103,4	-84,5	2,3	1,1	-95,1
IV. SOLDE GLOBAL DE LA BALANCE	-27,9	-223,6	-175,3	-11,0	-30,3	-34,4	-172,1	-284,5	-245,5	-67,8	-197,0	-113,2	11,1	37,0
V. FINANCEMENT DU SOLDE GLOBAL	27,9	223,6	175,3	11,0	30,3	34,4	172,1	284,5	245,5	67,8	197,0	113,2	-11,1	-37,0
1. Position extér. des autorités monétaires (2)	-159,2	-83,8	-135,8	-5,1	14,4	8,1	-120,0	104,6	24,7	-114,9	119,1	-92,0	-15,4	-37,9
2. Financements exceptionnels	187,1	307,4	311,1	16,1	15,9	26,2	292,2	179,9	220,8	182,7	77,9	205,3	4,3	0,9
Règlement et remises de dettes	188,1	307,4	0,0	0,0	0,0	6,4	63,7	10,6	17,0	0,0	13,5	0,0	0,0	0,0
Variation d'amortissements	-1,0	0,0	-584,2	0,0	0,0	26,2	0,0	58,9	210,2	0,0	0,0	0,4	0,0	0,4
Autres financements exceptionnels	0,0	0,0	895,3	16,1	15,9	0,0	285,7	116,2	0,0	165,7	77,9	0,0	4,3	0,9

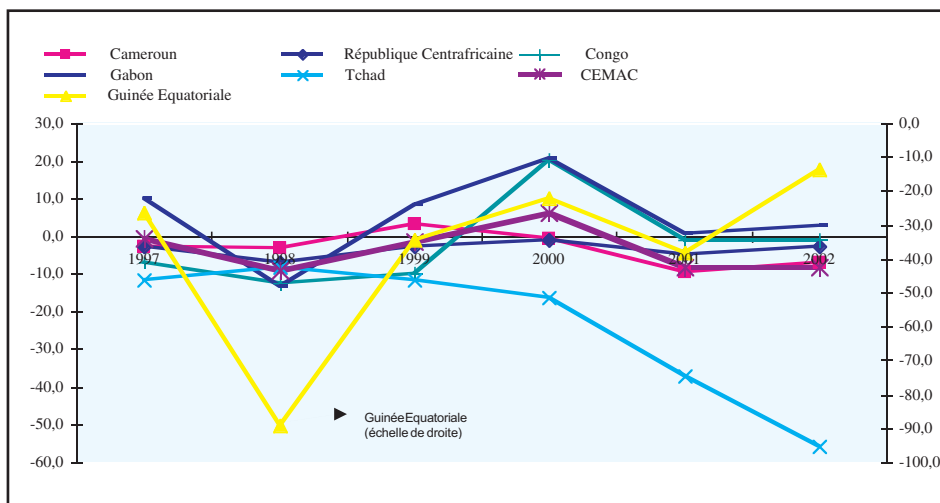
(1) Estimations (2) signe - = amélioration ou excédent ; signe + = détérioration ou déficit.

Source : BEAC

SOLDE EXTERIEUR COURANT (TRANSFERTS OFFICIELS INCLUS)

(en % du PIB)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002
CAMEROUN	- 0,1	- 2,6	- 3,3	3,2	- 5,2	- 6,8
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	- 2,5	- 5,8	- 1,6	- 1,1	- 1,7	- 2,7
CONGO	- 6,7	- 12,3	- 9,8	20,3	- 0,9	- 1,1
GABON	10,8	- 15,9	16,1	19,9	11,3	2,7
GUINEE EQUATORIALE	- 31,2	- 75,5	- 24,6	- 6,7	- 45,2	- 13,5
TCHAD	- 9,3	- 6,9	- 10,6	- 15,4	- 38,5	- 55,8
CEMAC	- 1,6	- 9,1	1,6	7,1	- 6,6	- 8,1

*Sources : Administrations nationales, FMI et BEAC***SOLDE EXTERIEUR COURANT (TRANSFERTS OFFICIELS INCLUS)**

DETTE PUBLIQUE EXTERIEURE CONSOLIDEE DES ETATS DE LA CEMAC

(2000, 2001 et 2002)

(en milliards de FCFA)

	Cameroun			République Centrafricaine			Congo			Gabon			Guinée Equatoriale			Tchad			TOTAL CEMAC		
	1999/ 2000	2001	2002	2000	2001	2002	2000	2001	2002	2000	2001	2002	2000	2001	2002	2000	2001	2002	2000	2001	2002
Encours de fin de période	4761,1	4525,8	3749,7	642,1	642,6	650,1	4248,2	4157,6	4346,2	2013,6	1826,0	1797,8	188,1	177,2	172,3	578,9	632,5	681,5	11981,7	12432,0	11397,6
dont arriérés sur les intérêts et le principal	584,2	584,2	0,0	60,5	76,5	102,7	2167,5	2285,3	2505,4	1,0	61,3	253,1	69,6	62,2	62,6	2,3	3,8	5,7	3083,3	2885,1	2929,5
Services dus	241,8	487,7	502,9	23,9	25,1	27,3	417,6	402,6	381,0	429,3	570,4	365,2	9,2	10,6	7,8	23,9	23,8	32,5	1145,6	1520,2	1316,7
INDICATEURS																					
Stock de la dette publique en % du PIB	75,4	63,4	49,3	93,8	92,8	91,7	185,3	189,8	195,3	56,2	54,2	53,6	21,7	13,5	11,3	61,9	60,0	56,5	82,6	75,9	68,5
Service de la dette en % des exportations	14,7	28,6	30,8	17,6	21,9	24,5	22,3	25,0	22,4	17,1	27,3	18,7	1,0	0,8	0,5	14,3	12,9	19,5	17,2	21,5	18,5
Service de la dette en % des recettes budgétaires	22,1	39,0	37,4	39,4	39,8	34,8	68,9	60,8	66,7	35,6	48,6	33,5	5,4	3,0	1,9	29,7	25,9	29,5	38,0	42,3	36,5

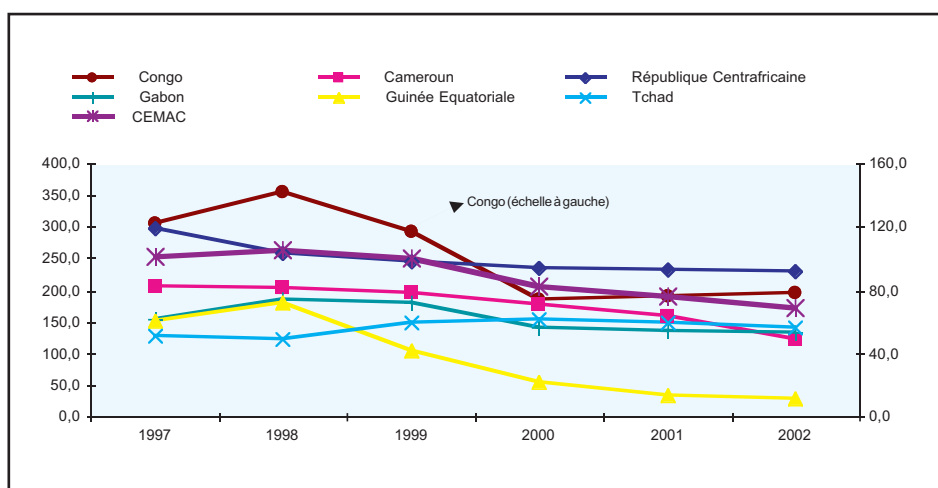
Sources : Administrations nationales et BEAC

TAUX D'ENDETTEMENT PUBLIC EXTÉRIEUR (DETTE PUBLIQUE/PIB)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002
CAMEROUN	82,5	81,6	78,1	71	63,4	49,3
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	119,5	103,1	98,4	93,8	92,8	91,7
CONGO	305,4	356,5	291,8	185,3	189,8	195,3
GABON	61,4	74,6	72,4	56,2	54,2	53,6
GUINEE EQUATORIALE	60,2	71,8	42,1	21,7	13,5	11,3
TCHAD	51,6	49,4	60,0	61,9	60	56,5
CEMAC	101,8	106,1	100,4	82,6	75,9	68,5

Sources : Administrations nationales et BEAC

TAUX D'ENDETTEMENT PUBLIC EXTÉRIEUR (DETTE PUBLIQUE/PIB)



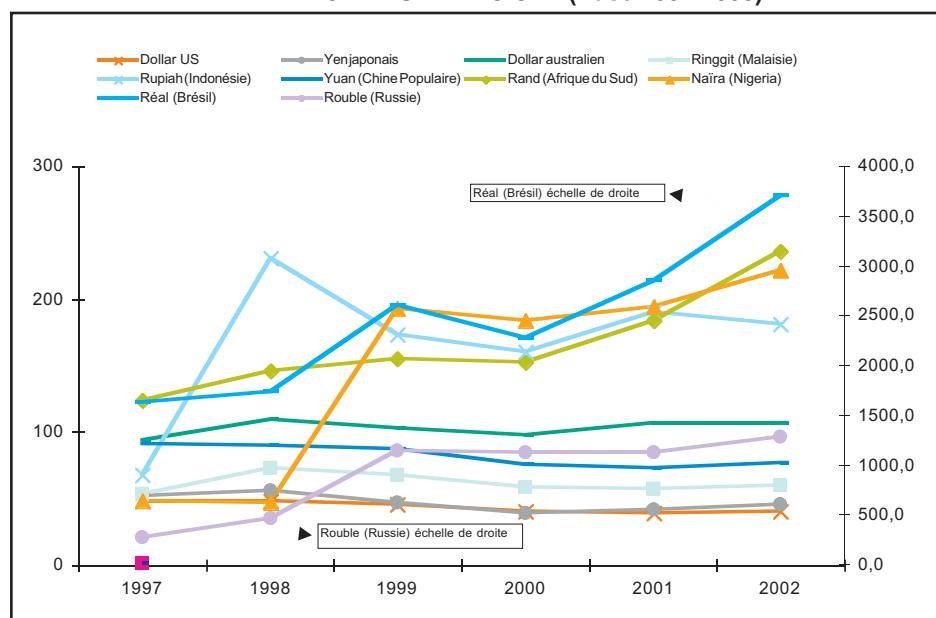
COMPETITIVITE EXTERIEURE

EVOLUTION DE L'INDICE DES COURS DES PRINCIPALES DEVISES PAR RAPPORT AU FRANC CFA (Base 100 : 1993)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Dollar US	48,5	48,0	46,1	39,9	38,6	40,7
Yen japonais	52,8	56,5	47,2	38,6	42,2	45,8
Dollar australien	93,5	109,4	102,4	98,3	107,1	107,3
Réal (Brésil)	1634,2	1741,3	2612,4	2280,5	2846,7	3711,5
Ringgit (Malaisie)	53,0	73,2	68,0	58,9	57,0	60,0
Rupiah (Indonésie)	67,6	230,3	173,3	160,9	189,9	181,4
Rouble (Russie)	283,0	469,7	1143,4	1131,1	1136,3	1281,9
Yuan (Chine Populaire)	91,5	90,4	86,7	75,1	72,7	76,6
Rand (Afrique du Sud)	123,5	146,6	155,4	152,9	183,7	236,7
Naïra (Nigeria)	48,1	47,6	192,7	183,8	194,7	221,2

Sources : FMI et BEAC

EVOLUTION DE L'INDICE DES COURS DES PRINCIPALES DEVISES PAR RAPPORT AU FRANC CFA (Base 100 : 1993)



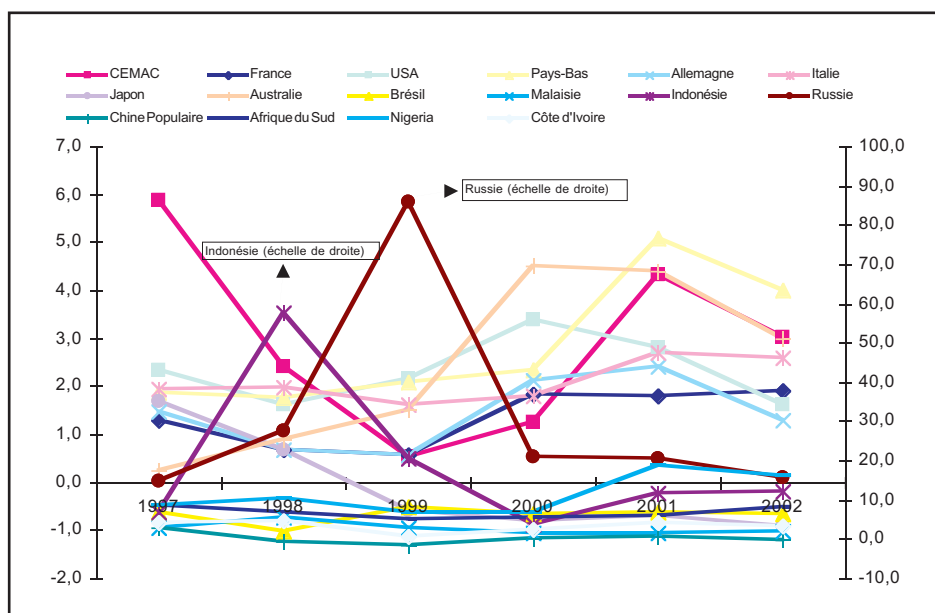
TAUX D'INFLATION DES PAYS PARTENAIRES OU CONCURRENTS DE LA CEMAC

(Variation en moyenne annuelle)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002
CEMAC	5,9	2,4	0,5	1,3	4,3	3,0
France	1,3	0,7	0,6	1,8	1,8	1,9
USA	2,3	1,6	2,1	3,4	2,8	1,6
Pays-Bas	1,9	1,7	2,1	2,3	5,1	4,0
Allemagne	1,5	0,7	0,6	2,1	2,4	1,3
Italie	1,9	2,0	1,6	1,8	2,7	2,6
Japon	1,7	0,7	- 0,6	- 0,8	- 0,7	- 0,9
Australie	0,3	0,9	1,5	4,5	4,4	3,0
Brésil	6,9	1,8	8,0	6,5	6,8	6,5
Malaisie	2,7	5,3	2,8	1,3	1,4	1,8
Indonésie	6,7	57,7	20,5	3,7	11,5	11,9
Russie	14,7	27,7	85,7	20,8	20,7	15,8
Chine Populaire	2,8	- 0,8	- 1,4	0,3	0,7	- 0,4
Afrique du Sud	8,5	6,9	5,2	5,3	5,7	7,9
Nigeria	8,5	10,3	6,7	6,9	18,9	15,9
Côte d'Ivoire	4,0	4,7	0,8	2,4	4,3	3,1

Sources : Administrations nationales, FMI et BEAC

TAUX D'INFLATION DES PAYS PARTENAIRES OU CONCURRENTS DE LA CEMAC

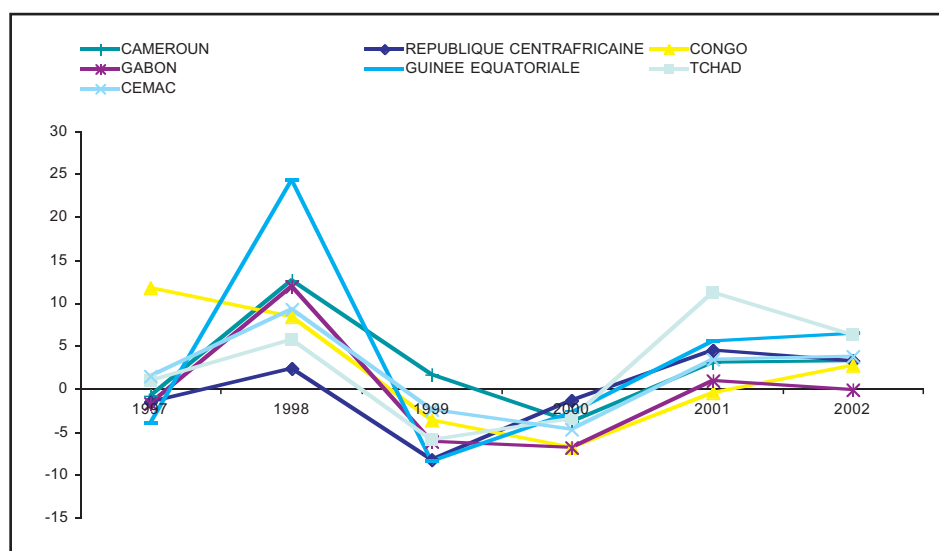


VARIATION EN % DE L'INDICE DU TCER COMPOSITE DES PAYS DE LA CEMAC

	1997	1998	1999	2000	2001	2002
CAMEROUN	- 0,9	12,6	1,6	- 3,8	3	3,2
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	- 1,5	2,4	- 8,2	- 1,4	4,5	3,3
CONGO	11,8	8,4	- 3,7	- 6,8	- 0,5	2,8
GABON	- 1,8	11,9	- 6,2	- 6,9	0,9	- 0,1
GUINEE EQUATORIALE	- 4,1	24,3	- 8,5	- 2,7	5,5	6,5
TCHAD	1	5,7	- 5,9	- 3,5	11,3	6,3
CEMAC	1,5	9,2	- 2,5	- 4,7	3,4	3,7

Sources : BEAC et FMI

VARIATION EN % DE L'INDICE DU TCER COMPOSITE DES PAYS DE LA CEMAC

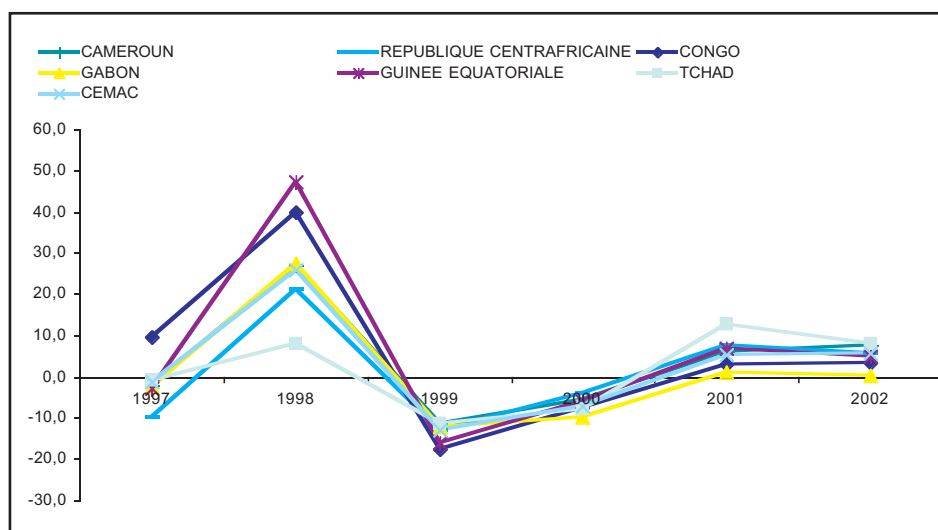


VARIATION EN % DE L'INDICE DU TCER DES EXPORTATIONS DES ETATS DE LA CEMAC

	1997	1998	1999	2000	2001	2002
CAMEROUN	- 2,2	26,9	- 11,5	- 5,4	6,1	7,5
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	- 10,0	21,1	- 12,8	- 3,9	7,8	5,8
CONGO	9,4	39,7	- 17,4	- 7,4	2,9	3,2
GABON	- 2,6	27,4	- 12,0	- 9,9	1,0	0,2
GUINEE EQUATORIALE	- 2,7	47,2	- 16,0	- 6,0	6,8	4,9
TCHAD	- 1,0	8,1	- 11,3	- 7,8	12,6	8,2
CEMAC	- 1,3	25,9	- 12,8	- 7,0	5,4	5,5

Sources : Administrations nationales, FMI et BEAC

VARIATION EN % DE L'INDICE DU TCER DES EXPORTATIONS DES ETATS DE LA CEMAC

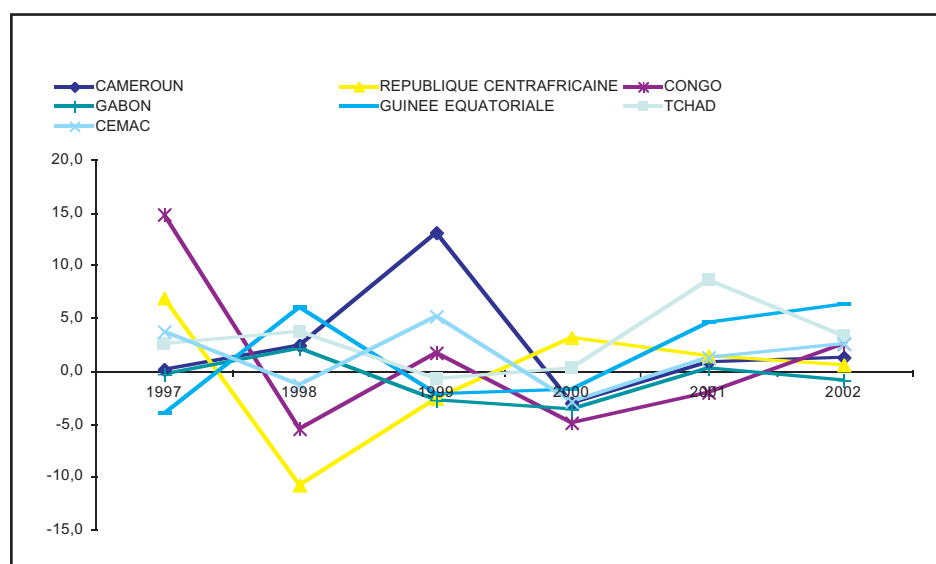


VARIATION EN % DE L'INDICE DU TCER DES IMPORTATIONS DES ETATS DE LA CEMAC

	1997	1998	1999	2000	2001	2002
CAMEROUN	0,1	2,4	13,1	- 3,0	0,9	1,3
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	6,9	- 10,9	- 2,6	3,2	1,4	0,6
CONGO	14,8	- 5,4	1,8	- 4,9	- 2,0	2,5
GABON	- 0,3	2,1	- 2,8	- 3,6	0,3	- 0,9
GUINEE EQUATORIALE	- 4,1	6,0	- 2,1	- 1,7	4,6	6,3
TCHAD	2,6	3,8	- 0,7	0,3	8,6	3,3
CEMAC	3,7	- 1,3	5,1	- 3,0	1,2	2,5

Sources : FMI et BEAC

VARIATION EN % DE L'INDICE DU TCER DES IMPORTATIONS DES ETATS DE LA CEMAC



PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES, FORESTIERS, PETROLIERS ET MINIERS

CULTURES VIVRIERES

(En milliers de tonnes)

	1997/1998	1998/1999	1999/2000	2000/2001	2001/2002	2002/2003
Cameroun						
- Plantain	1326,0	1274,8	1241,1	1376,8	1417,6	1489,1
- Manioc	1918,0	2781,0	1894,0	1500,0	1544,0	1619,3
- Macabo/Taro	793,0	540,9	1039,0	1100,0	1133,6	1189,8
- Maïs	793,0	854,6	785,0	850,0	877,1	921,4
- Riz paddy	53,2	73,3	67,0	70,0	71,8	76,2
- Canne à sucre	0,0	0,0	0,0	125,0	125,0	138,4
- Huile de palme	97,8	96,9	122,8	125,0	128,3	128,8
- Pommes de terre	35,0	55,0	126,0	160,0	168,2	179,1
- Mil et sorgho	371,0	270,0	331,0	300,0	312,8	306,4
République Centrafricaine						
- Arachides	97,8	101,7	110,0	115,9	121,9	127,8
- Manioc	578,7	607,6	559,0	560,4	561,7	563,2
- Mil et sorgho	38,8	41,0	45,0	47,6	50,3	52,9
- Maïs	82,6	88,0	95,0	101,0	107,0	113,0
- Riz Paddy	17,0	18,5	21,0	23,1	25,3	27,4
- Sésame	32,0	33,0	36,0	37,7	39,4	41,1
- Courges	18,0	19,2	23,0	24,3	25,5	26,8
Congo						
- Maïs	9,7	10,0	10,0	8,1	ND	ND
- Riz paddy	0,9	1,0	10,3	10,0	ND	ND
- Manioc	700,8	718,9	672,8	672,8	ND	ND
- Pomme de terre	3,4	3,4	3,4	3,4	ND	ND
- Plantain	70,7	72,5	67,4	67,4	ND	ND
- Macabo/Taro/Igname	10,2	10,5	10,5	10,0	ND	ND
- Arachides	19,5	20,0	18,0	18,2	ND	ND
Gabon						
- Régimes de Palme	86,9	86,0	86,0	86,0	ND	ND
- Maïs	27,5	28,3	28,3	28,4	ND	ND
- Riz décortiqué	0,2	0,2	0,2	0,2	ND	ND
- Manioc	218,0	223,0	223,0	281,1	ND	ND
- Plantain	263,0	270,0	270,0	286,5	ND	ND
- Macabo/Taro/Igname	565,0	57,9	57,9	84,2	ND	ND
- Arachides	16,6	17,0	17,0	20,1	ND	ND
Tchad						
- Pénicillaire	248,4	357,3	361,1	258,8	350,5	385,6
- Sorgho	426,6	554,7	456,6	391,7	463,5	509,8
- Berbéré	94,6	133,2	174,8	119,3	143,7	156,9
- Maïs	99,1	179,9	94,2	64,0	72,2	79,4
- Riz paddy	112,3	120,7	138,3	92,6	90,3	99,3
- Arachides	352,5	510,9	371,8	358,8	261,8	288,0
- Manioc	279,5	291,7	323,2	242,1	292,6	321,8
- Canne à sucre	378,8	395,4	454,7	474,6	573,1	630,4
- Gomme arabique	11,0	11,0	12,0	12,1	14,0	15,4
ENSEMBLE CEMAC						
- Mils et Sorghos	713,8	953,0	862,7	698,1	864,3	948,3
- Maïs	1011,9	1160,8	1012,5	1051,5	1056,3	1113,9
- Riz Paddy	183,4	213,5	236,6	195,7	187,4	202,9
- Pomme de terre	38,4	58,4	129,4	163,4	168,2	179,1
- Manioc	3695,0	4622,2	3672,0	3256,4	2398,3	2504,3
- Macabo/Taro/Igname	1368,2	609,3	1107,4	1194,2	1133,6	1189,8
- Plantain	1659,7	1617,3	1578,5	1730,7	1417,6	1489,1
- Arachides	486,4	649,6	516,8	513,0	383,7	415,8
- Berbéré	94,6	133,2	174,8	119,3	143,7	156,9
- Canne à sucre	378,8	395,4	454,7	599,6	698,1	768,8
- Sésame	32,0	33,0	36,0	37,7	39,4	41,1
- Huile de palme	97,8	96,9	122,8	125,0	128,3	128,8
- Courges	18,0	19,2	23,0	24,3	25,5	26,8
Production vivrière totale	9662,1	10445,7	9927,2	9709,0	8644,4	9709,0

Sources : Administrations nationales et BEAC
 ND: non disponible

PRODUITS AGRICOLES D'EXPORTATION

(En tonnes)

	1999/2000	2000/2001	2001/2002	2002/2003
Cameroun				
- Cacao	119000	130600	136500	143700
- Café	95200	74200	70700	50700
- Coton fibre	79800	83200	86400	90000
- Banane	214300	257500	254100	246000
- Caoutchouc	58400	30800	34500	39000
- Huile de Palme	122800	125000	126600	214700
- Sucre brut	62000	82000	82100	99119
République Centrafricaine				
- Café	11800	8300	8300	5700
- Coton fibre	11200	9900	12200	9400
- Tabac	225,6	225,6	119,5	86
- Huile de Palme	3377	2514	2514	2705
- Sucre brut	10958	13716	13716	10450
Congo				
- Cacao	1100	112	112	400
- Café	935	160	160	300
- Sucre brut	30400	33800	33200	40100
Gabon				
- Cacao	400	500	500	500
- Café	200	300	300	300
- Caoutchouc	2362	3147	3147	nd
- Huile de Palme	8222	5090	5090	3563
- Sucre brut	16000	21000	21002	23310
Guinée Equatoriale				
- Cacao	4800	2700	2700	1800
- Café	87	146	146	127
Tchad				
- Coton fibre	68700	55600	50600	60800
- Gomme Arabique	12100	13000	13000	14000
- Sucre brut	27300	28300	28300	26252
ENSEMBLE CEMAC				
- Cacao	125300	133912	139812	146400
- Café	108222	83106	79606	57127
- Coton graine	159700	287700	155900	173300
- Banane	214300	257500	254100	246000
- Caoutchouc	60762	33947	37647	nd
- Huile de Palme	134399	132604	134204	220968
- Sucre brut	146658	178816	178318	199231
- Tabac	225,6	225,6	119,5	86
- Gomme Arabique	12100	13000	13000	14000

Sources : Administrations nationales et BEAC
nd : non disponible

CAMPAGNE DE CACAO

	2001/2002	2002/2003	Variation en %
Cameroun	136500	143700	5,3 %
Congo	112	400	257,1 %
Gabon	500	500	0,0 %
Guinée Equatoriale	2700	1800	- 33,3 %
Total	139812	146400	4,7 %

CAMPAGNE DE CAFÉ

	2001/2002	2002/2003	Variation en %
Cameroun	70700	50700	- 28,3 %
Congo	160	300	87,5 %
Guinée Equatoriale	146	127	-13,0 %
Gabon	300	300	0,0 %
Centrafrique	8300	5700	- 31,3 %
Total	79606	57127	- 28,2 %

CAMPAGNE DE COTON (FIBRE)

	2001/2002	2002/2003	Variation en %
Cameroun	86400	90000	4,2 %
Centrafrique	12200	9400	- 23,0 %
Tchad	50600	60800	20,2 %
Total	149200	160200	7,4 %

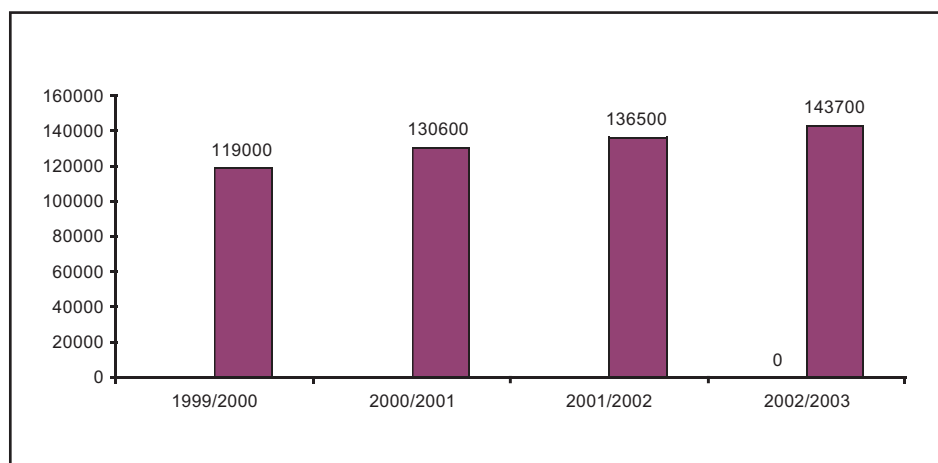
CAMPAGNE DE CAOUTCHOUC NATUREL

	2001/2002	2002/2003	Variation en %
Cameroun	34500	39000	13,0 %
Gabon	3147	0	- 100,0 %
Total	37647	39000	3,6 %

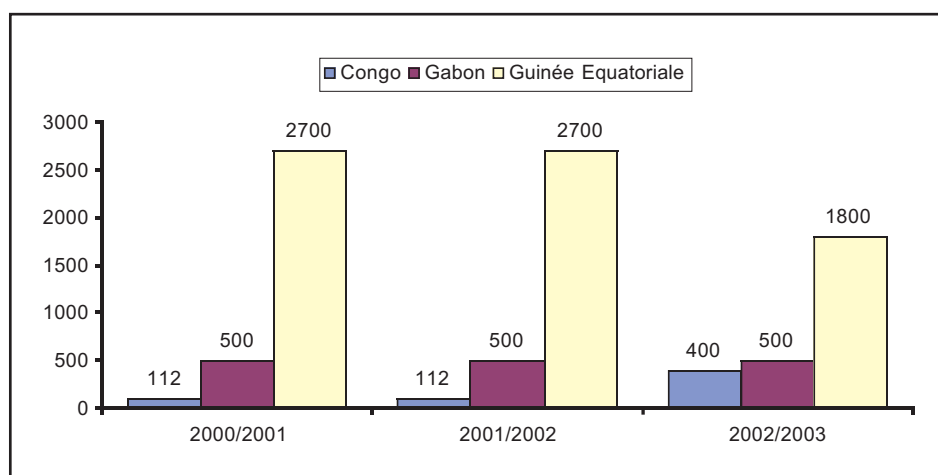
CAMPAGNE DE BANANE

	2001	2002	Variation en %
Cameroun	254100	246000	- 3,2 %
Total	254100	246000	- 3,2 %

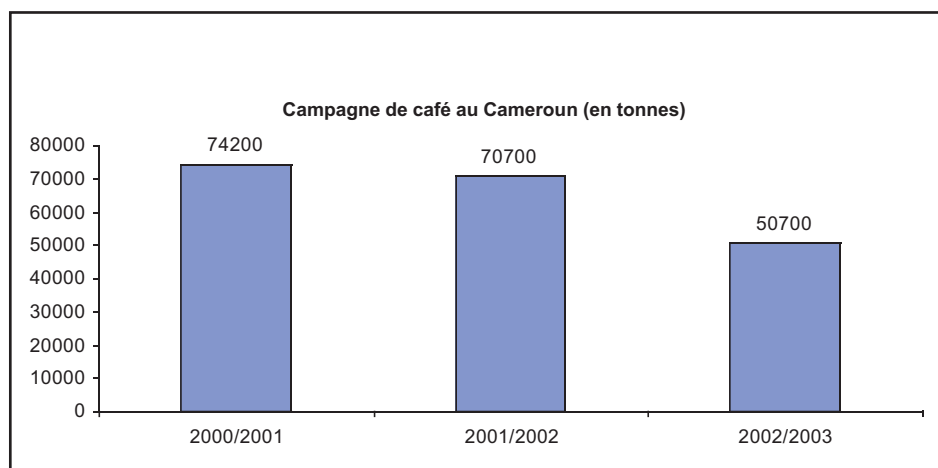
CAMPAGNE DE CACAO AU CAMEROUN (en tonnes)



CAMPAGNE DE CACAO AU CONGO, GABON ET GUINÉE EQUATORIALE (en tonnes)

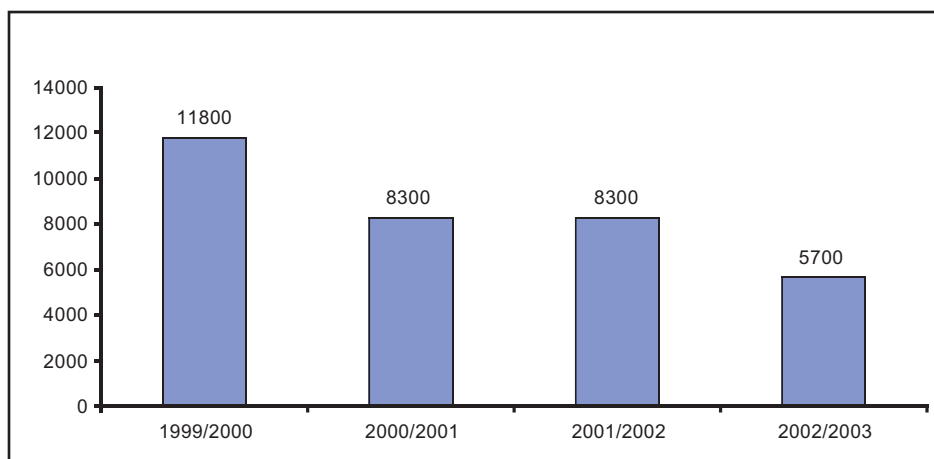


CAMPAGNE DE CAFE AU CAMEROUN (en tonnes)

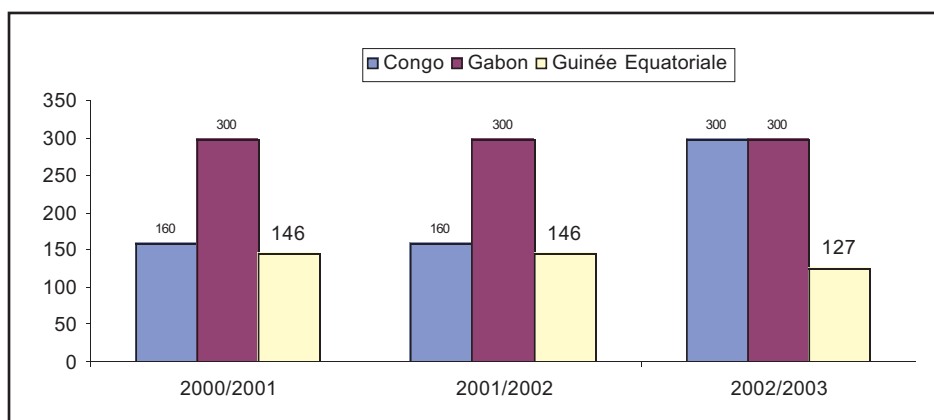




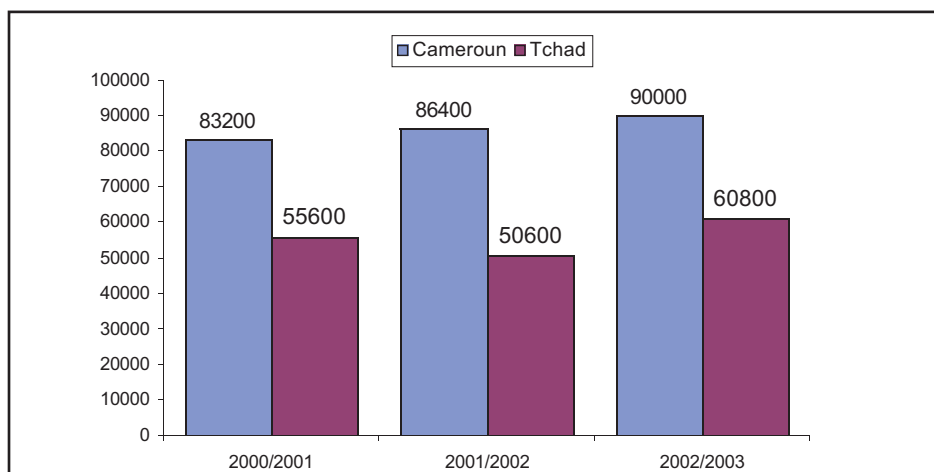
CAMPAGNE DE CAFÉ EN RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE (en tonnes)



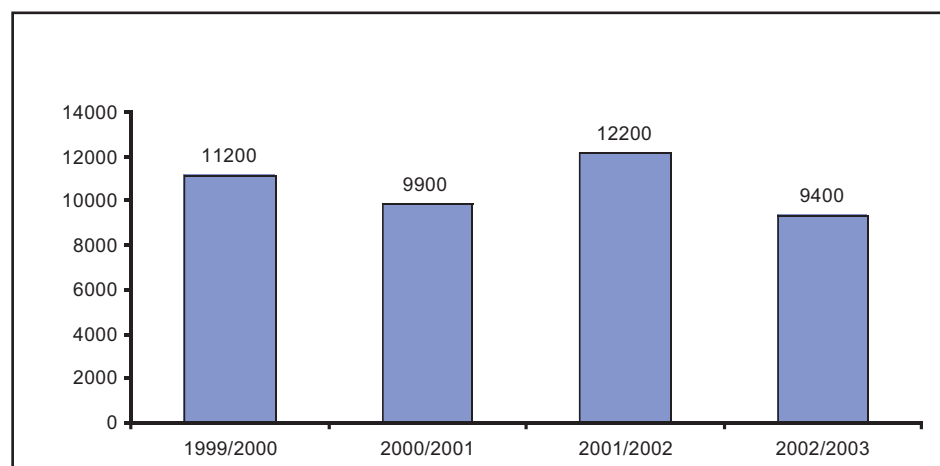
CAMPAGNE DE CAFÉ AU CONGO, GABON ET GUINÉE EQUATORIALE (en tonnes)



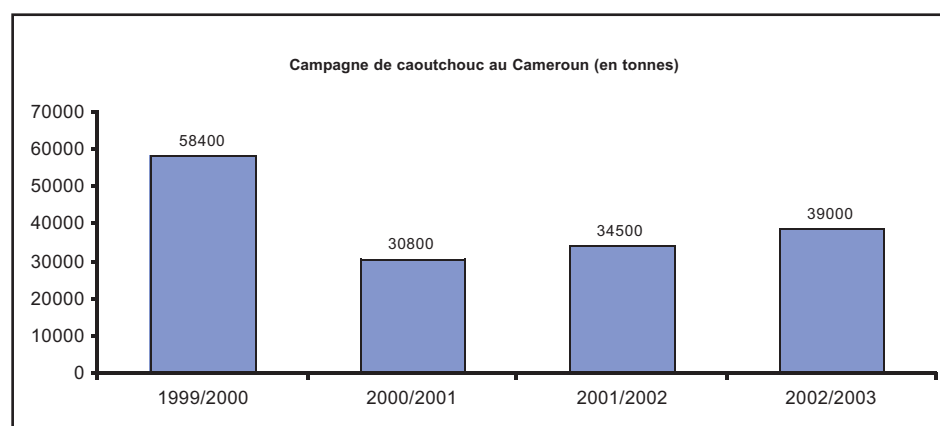
CAMPAGNE DE COTON AU CAMEROUN ET AU TCHAD (en tonnes)



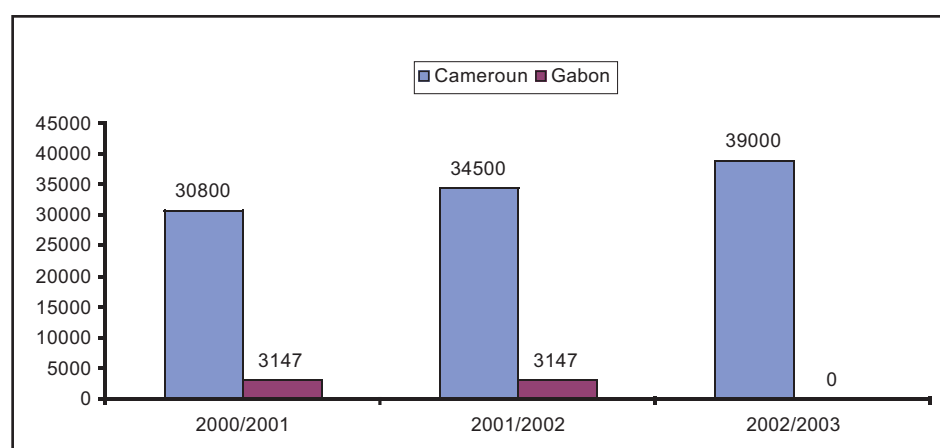
CAMPAGNE DE COTON EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE (en tonne)



CAMPAGNE DE CAOUTCHOUC AU CAMEROUN (en tonnes)

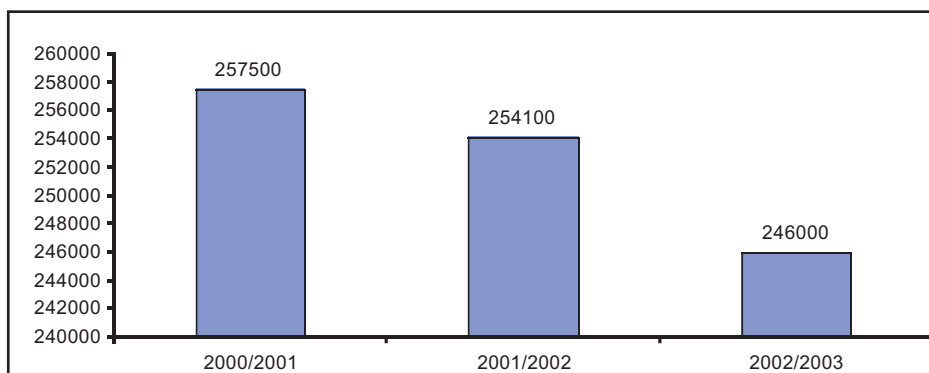


CAMPAGNE DE CAOUTCHOUC AU CAMEROUN ET AU GABON (en tonnes)

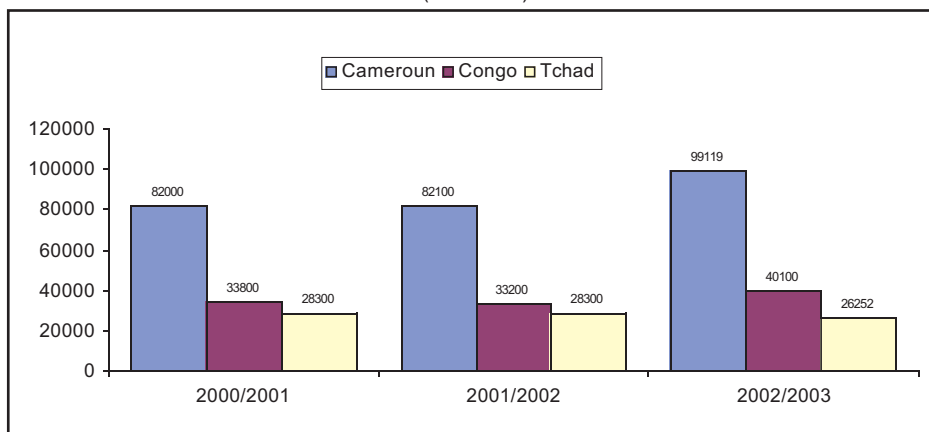




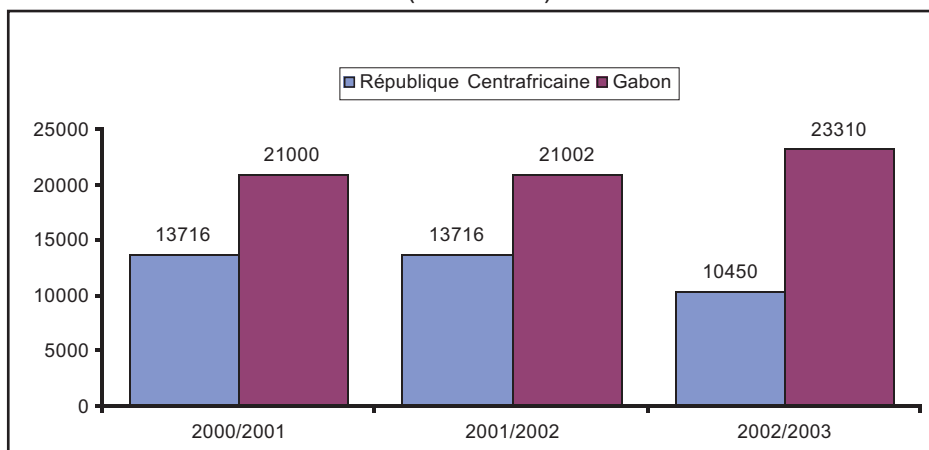
CAMPAGNE DE LA BANANE AU CAMEROUN (en tonnes)



CAMPAGNE DU SUCRE BRUT AU CAMEROUN, CONGO ET TCHAD (en tonnes)



CAMPAGNE DU SUCRE BRUT EN RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE ET AU GABON (en tonnes)



BOIS

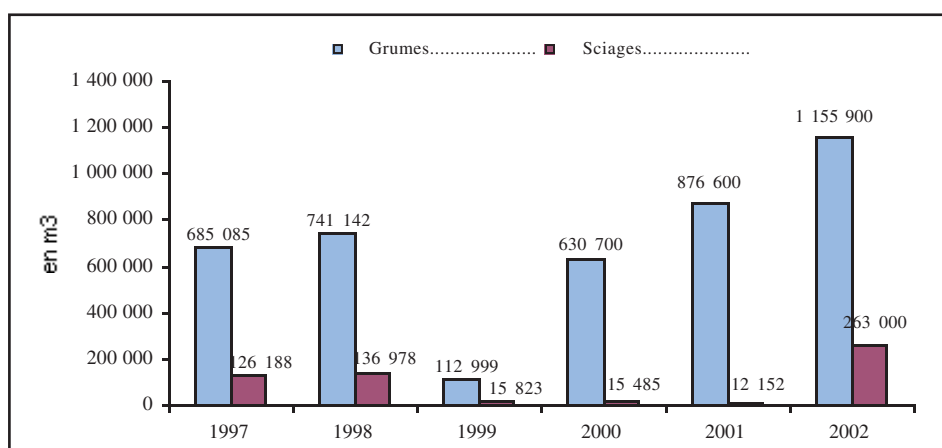
	Données définitives						Variations en % (2)/(1)
	1997	1998	1999	2000	2001 (1)	2002 (2)	
GABON							
OKOUME(en m3)							
Production.....	1 836 042	922 817	1 124 886	1 709 875	1 249 999	1 006 171	- 19,5
Exportations.....	1 849 508	962 051	1 099 694	1 589 423	1 345 977	1 032 300	- 23,3
OZIGO (en m3)							
Production.....	156 851	41 282	51 976	71 317	27 812	25 142	- 9,6
Exportations	140 022	47 813	47 523	73 330	29 962	23 097	- 22,9
BOIS DIVERS (en m3)							
Production.....	507 800	563 621	563 621	790 498	683 684	488 281	- 28,6
Exportations	691 300	688 144	721 766	855 648	812 912	683 826	- 15,9
CONGO							
BOIS tropicaux et semis œuvrés							
Production (en m3)							
Grumes.....	685 085	741 142	112 999	630 700	876 600	1 155 900	31,9
Sciages.....	126 188	136 978	15 823	15 485	12 152	263 000	2 064,3
Exportations (en m3)							
Grumes.....	325 489	313 686	207 000	200 000	512 800	792 000	54,4
Sciages.....	102 100	109 070	15 000	5 982	10 004	162 000	1 519,4
EUCALYPTUS							
Production (en tonnes).....	300 000	400 000	631 423	531 100	318 700	86 900	- 72,7
Exportations (en tonnes).....	275 000	320 000	469 389	413 200	247 900	28 900	- 88,3
CAMEROUN							
BOIS DIVERS(1)							
Grumes (en m3)							
Production.....	3 380 000	3 406 000	2 900 000	2 500 000	3 400 000	1 931 300	- 43,2
Exportations.....	1 557 000	1 770 000	1 320 000	799 000	230 200	227 600	- 1,1
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE							
BOIS DIVERS (en m3)							
Production							
Grumes.....	461 046	529 700	552 809	702 900	628 200	662 800	5,5
Sciages.....	71 951	71 700	78 889	103 900	90 400	147 000	62,6
Exportations							
Grumes.....	115 000	117 000	143 000	256 000	269 000	290 000	7,8
Sciages.et contreplaqués.....	48 000	72 000	64 082	72 800	55 000	86 000	56,4
GUINEE EQUATORIALE							
OKOUME et BOIS DIVERS(en m3)							
Production.....	687 700	421 900	788 600	689 200	640 900	371 300	- 42,1
Exportations.....	706 300	401 600	664 100	733 900	644 000	514 200	- 20,2
ENSEMBLE CEMAC							
OKOUME et BOIS DIVERS(en m3)							
Production	8 212 663	7 235 140	6 821 026	7 744 975	7 928 447	6 137 794	- 22,6
Exportations.....	5 809 719	4 801 364	4 751 554	4 999 283	4 157 755	3 839 923	- 7,6

Sources : Administrations nationales et BEAC

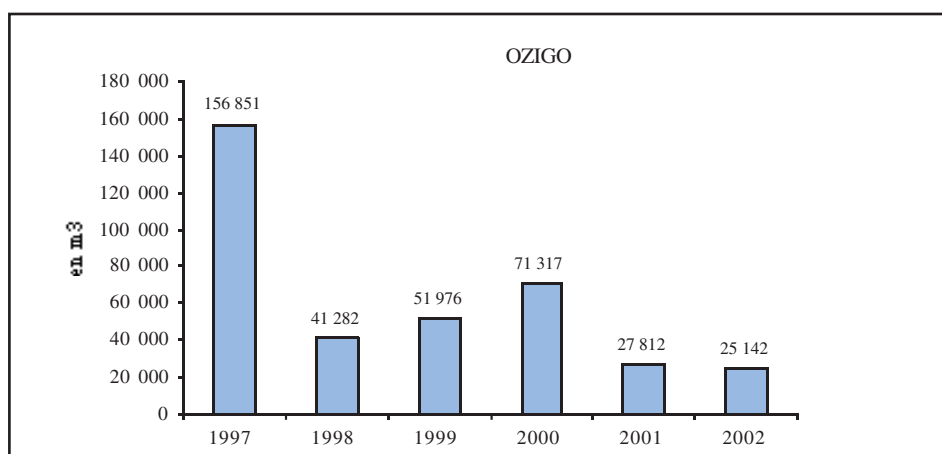
(1)Exercice budgétaire, allant de juillet à juin



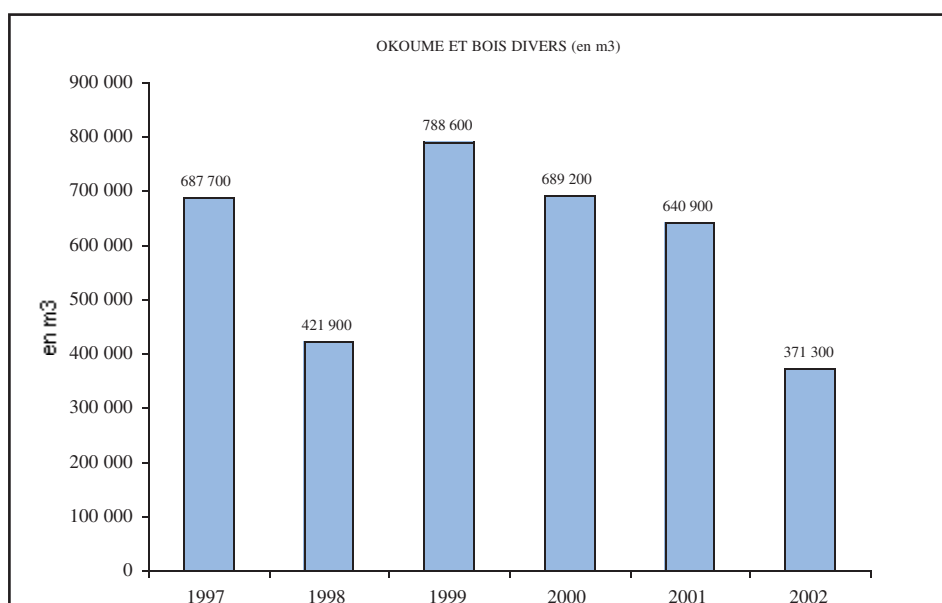
PRODUCTION DE BOIS TROPICAUX AU CONGO



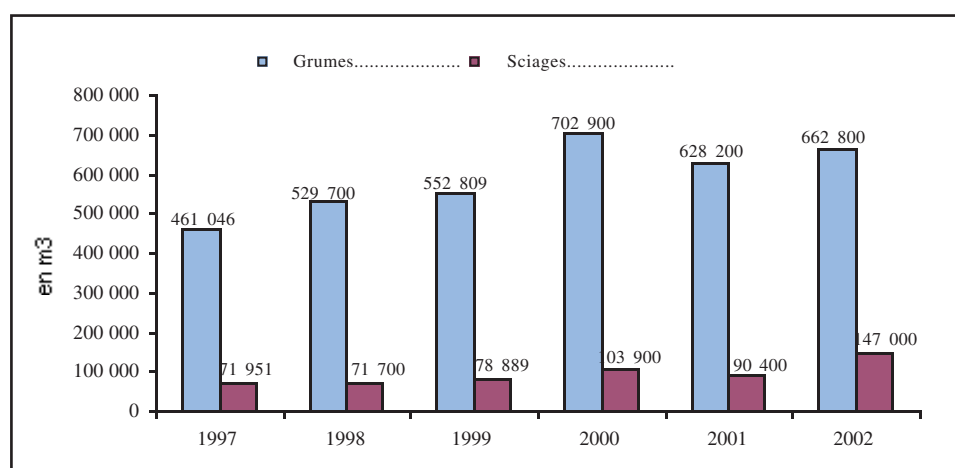
PRODUCTION DE BOIS TROPICAUX AU GABON



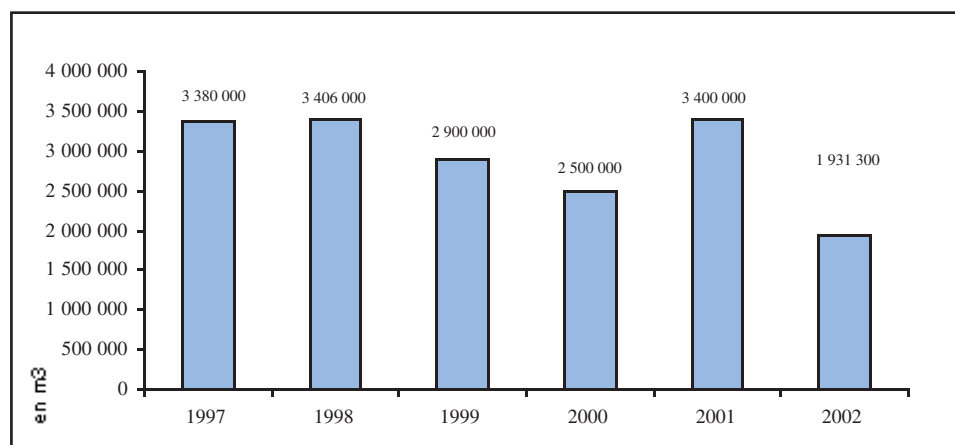
PRODUCTION DE BOIS TROPICAUX EN GUINEE EQUATORIALE



PRODUCTION DE BOIS TROPICAUX EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

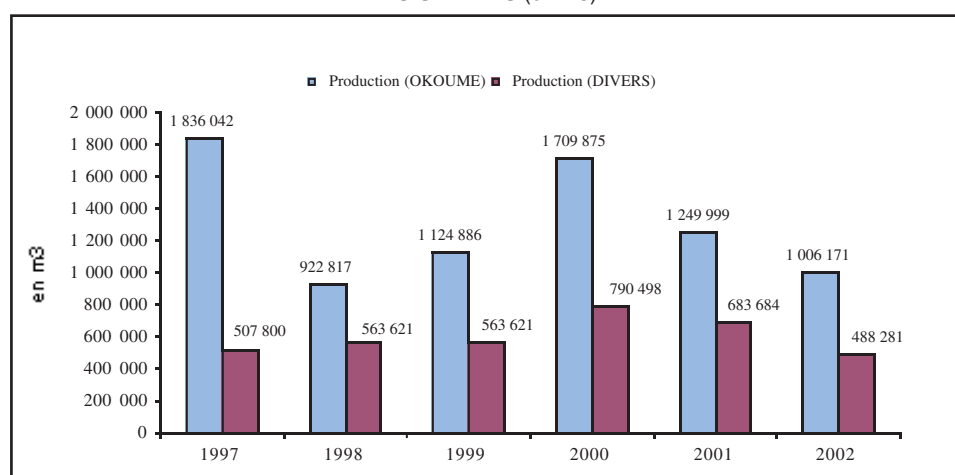


PRODUCTION DE BOIS TROPICAUX AU CAMEROUN



PRODUCTION DE BOIS TROPICAUX AU GABON

BOIS DIVERS (en m³)



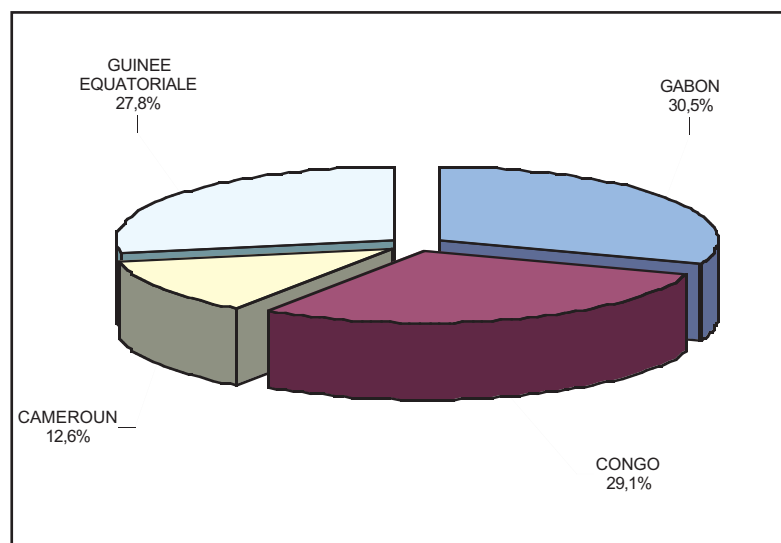
ACTIVITES PETROLIERES ET MINIERES

	Données définitives						Variations en %
	1997	1998	1999	2000	2001(1)	2002 (2)	(2)/(1)
GABON							
Pétrole brut (en 1000 T)							
- Production	18 462	17 600	15 600	13 600	13 100	12 600	- 3,8
- Exportations.....	18 000	17 100	14 700	13 000	12 500	11 900	- 4,8
Gaz naturel (en 1000 m3)							
- Production.....	83 865	74 816	81 598	74 000	65 000	ND	-
Manganèse (en 1000 T)							
- Production.....	1 904	2 092	1 908	1 700	1 900	1 900	0,0
- Exportations.....	1 995	2 064	2 000	1 900	1 700	2 100	23,5
Uranium métal (en 1000 T)							
- Production.....	467	720	-	-	-	-	-
- Exportations.....	517	725	-	-	-	-	-
CONGO							
Pétrole brut (en 1000 T)							
- Production.....	11 600	12 600	13 200	13 100	12 400	12 000	- 3,2
- Exportations.....	11 500	12 500	13 000	12 900	12 200	12 500	2,5
CAMEROUN							
Pétrole brut (en 1000 T) (1)							
- Production.....	5 500	5 900	6 200	5 800	5 800	5 200	- 10,3
- Exportations.....	5 300	5 300	6 000	5 600	5 800	5 000	- 13,8
Aluminium (en T)							
- Exportations.....	72 100	64 800	69 500	78 900	66 900	43 700	- 34,7
REP. CENTRAFRICAINE							
Diamants (en 1000 carats)							
- Production.....	474	420	431	461	449	414	- 7,8
- Exportations.....	474	420	431	461	449	414	- 7,8
Or(en kg)							
- Production.....	35	24	39	12	34	16	- 52,8
- Exportations.....	19	12	31	10	16	15	- 7,4
GUINEE EQUATORIALE							
Pétrole (en 1000 T)							
- Production.....	3 000	4 100	5 100	6 200	9 800	11 500	17,3
- Exportations.....	3 000	3 900	5 000	6 000	9 700	11 400	17,5
Méthanol (en milliers de tonnes)							
- Exportations.....	-	-	-	-	473	725	53,3
Ensemble CEMAC							
Pétrole							
- Production (en 1000T)...	38 562	40 200	40 100	38 700	41 100	41 300	0,5
- Exportations (en 1000 T)...	37 800	38 800	38 700	37 500	40 200	40 800	1,5
Gaz Naturel (en 1000 m3)							
- Production.....	83 865	74 816	81 598	74 000	65 000	-	-
Manganèse (en 1000 T)							
- Production.....	1 904	2 092	1 908	1 700	1 900	1 900	0,0
- Exportations.....	1 995	2 064	2 000	1 900	1 700	2 100	23,5
Uranium Métal (en T)							
- Production.....	467	720	-	-	-	-	-
- Exportations.....	517	725	-	-	-	-	-
Aluminium (en T)							
-Exportations.....	72 100	64 800	69 500	78 900	66 900	43 700	- 34,7
Diamants (en 1000 carats)							
- Production.....	474	420	431	461	449	414	- 7,8
- Exportations.....	474	420	431	461	449	414	- 7,8
Or (en Kg)							
- Production.....	35	24	39	12	34	16	- 52,8
- Exportations.....	19	12	31	10	16	15	- 7,4
Méthanol (en milliers de tonnes)							
- Exportations.....	-	-	-	-	473	725	53,3

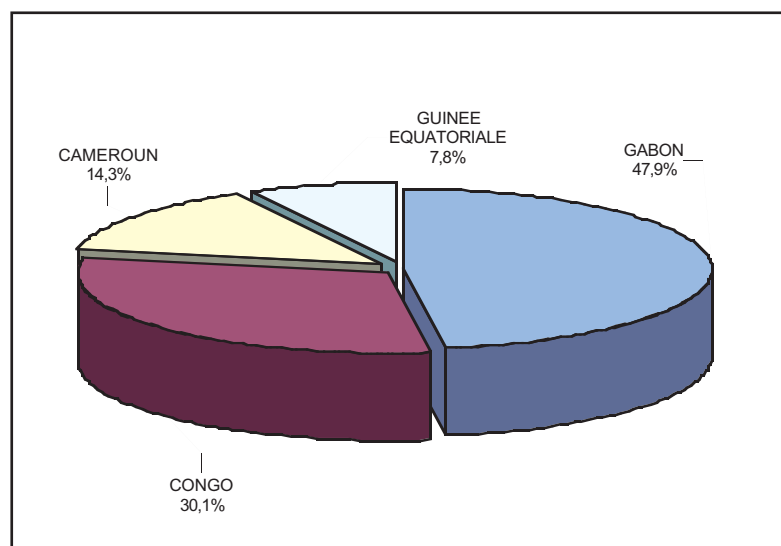
Sources : Administrations nationales et BEAC

(1) Les statistiques pétrolières du Cameroun sont données en exercice budgétaire allant de juillet à juin

REPARTITION DE LA PRODUCTION DE PETROLE BRUT DANS LA CEMAC EN 2002



REPARTITION DE LA PRODUCTION DE PETROLE BRUT DANS LA CEMAC EN 1997



**PRINCIPAUX COURS MONDIAUX
DU CACAO, DU CAFE, DU COTON,
DU CAOUTCHOUC, DES BOIS TROPICAUX
ET DU PETROLE BRUT**

EVOLUTION DES COURS MONDIAUX DU CACAO, DU CAFE, DU COTON ET DU CAOUTCHOUC

(en moyennes mensuelles)

CACAO

	janvier-02	fév-02	mars-02	avr-02	mai-02	juin-02	juil-02	aoû-02	sep-02	oct-02	nov-02	déc-02
en dollar le kg	1,38	1,47	1,59	1,56	1,61	1,65	1,85	1,95	2,15	2,20	1,80	1,98
en francs CFA le kg	1 023,95	1 108,67	1 189,11	1 159,27	1 150,90	1 132,15	1 224,37	1 307,03	1 435,32	1 471,63	1 178,62	1 275,11

CAFE

	janvier-02	fév-02	mars-02	avr-02	mai-02	juin-02	juil-02	aoû-02	sep-02	oct-02	nov-02	déc-02
en dollar le kg	0,5	0,55	0,69	0,67	0,65	0,64	0,64	0,63	0,73	0,75	0,86	0,86
en francs CFA le kg	371,45	413,47	519,00	494,00	469,09	442,20	425,21	421,72	488,20	501,06	562,19	554,75

COTON

	janvier-02	fév-02	mars-02	avr-02	mai-02	juin-02	juil-02	aoû-02	sep-02	oct-02	nov-02	déc-02
en dollar le kg	0,96	0,95	0,81	0,93	0,88	0,94	1,02	1,09	1,09	1,09	1,14	1,18
en francs CFA le kg	710,29	717,1	605,01	690,38	629,27	647,72	673,04	730,62	726,06	731,41	747,5	762,29

CAOUTCHOUC

	janvier-02	fév-02	mars-02	avr-02	mai-02	juin-02	juil-02	aoû-02	sep-02	oct-02	nov-02	déc-02
en livre sterling le kg	0,46	0,51	0,53	0,52	0,52	0,52	0,52	0,54	0,58	0,53	0,54	0,53
en francs CFA le kg	490,92	543,51	563,45	551,77	543,08	528,67	343,03	363,96	390,31	552,11	551,99	542,45

Source: BEAC

EVOLUTION DES PRINCIPAUX PRIX D'ACHAT AUX PRODUCTEURS

CAFE

	1997/1998	1998/1999	1999/2000	2000/2001	2001/2002
Cameroun					
- café robusta	547	544	300	300	75-300
- café arabica	928	708	350	800	nd
Republique Centrafricaine					
- café	150	180	155	40	65
Congo					
- café robusta	115	115	115	115	115
- café arabica	230	230	230	230	230
Gabon					
- qualité courante	300	400	400	400	400
Guinée Equatoriale					
- café non décortiqué	225	225	350	350	200-350

COTON

	1997/1998	1998/1999	1999/2000	2000/2001	2001/2002
Cameroun					
- coton trié	175	175	180	193	175
- coton non trié	165	165	170	170	170
Republique Centrafricaine					
- coton blanc	155	155	170	150	165
- coton jaune	125	125	125	105	110
Tchad					
- coton blanc	194	170	150	183	160

CACAO

	1997/1998	1998/1999	1999/2000	2000/2001	2001/2002
Cameroun					
- grades 1 et 2	558	556	300	450	550-1020
Congo					
- qualité supérieure	144	144	144	144	144
Gabon					
- qualité supérieure	450	600	600	600	600
Guinée Equatoriale					
- grade 1	450	450	450	765	805

Source: BEAC

EVOLUTION DES COURS DES BOIS DE LA CEMAC

(grumes en FCFA le m³)

	janv.-02	fév.-02	mars-02	avril-02	mai-02	juin-02	juil.-02	août-02	sept.-02	oct.-02	nov.-02	déc.-02
Au Cameroun												
Azobé	144,5	144,5	144,5	144,5	144,5	144,5	144,5	144,5	144,5	144,5	144,5	144,5
Ayous	186	186	195	195	195	195	195	195	195	195	195	195
Bilinga loyal marchand	136,5	136,5	136,5	136,5	136,5	136,5	136,5	136,5	136,5	136,5	136,5	136,5
En République Centrafricaine												
Sapelli	258,5	258,5	240	240	240	240	240	240	240	240	240	240
Sipo	320	320	330	330	330	330	330	330	330	330	330	330
Iroko	304,5	304,5	310	310	310	310	310	310	310	310	310	310
Au Gabon												
Okoumé loyal marchand	213	213	213	213	213	213	213	213	213	213	213	213
Okoumé qualité seconde	195	195	195	195	195	195	195	195	195	195	195	195
Okoumé choix industriel	167	167	167	167	167	167	167	167	167	167	167	167

Source: BEAC

EVOLUTION DES COURS DE PETROLE BRUT INTERNATIONAUX ET DE LA CEMAC EN 2002
(En dollars US/ baril)

Mois	Bruts internationaux				CAMEROUN				CONGO				GABON		GUINEE EQUAT.	
	Brent	WTI	EBOME	KOLE	LOKELE	MOUDI	DJENO	NKOSSA	KITINA	YOMBO	MANDJI	MBYA	RABI	ALBA	ZAFIRO	
Janvier	19,97	19,70	19,68	19,03	18,00	19,18	23,51	19,85	19,95	16,18	18,13	19,14	18,96	18,54	20,06	
Février	20,13	20,58	21,07	19,66	18,80	20,03	18,63	20,14	20,03	16,85	18,85	19,37	19,70	20,40	19,77	
Mars	22,68	24,29	23,98	22,34	21,22	22,79	21,05	22,93	22,72	19,13	21,32	22,03	22,31	22,89	22,40	
Avril	25,86	26,25	26,58	24,90	23,74	25,35	23,58	25,48	25,25	21,73	23,87	24,64	24,81	25,51	24,87	
Mai	25,76	26,92	27,50	25,85	24,68	26,27	24,53	26,36	26,19	22,66	24,81	25,24	25,78	26,41	25,81	
Juin	24,11	25,54	26,37	24,74	23,70	25,10	23,53	25,13	25,01	21,80	23,77	24,46	24,69	25,77	24,65	
Juillet	25,80	26,93	26,93	25,37	24,38	25,70	24,20	25,69	25,60	22,52	24,42	25,07	25,33	26,47	25,31	
Août	26,60	27,88	27,78	26,19	25,28	26,51	25,17	26,50	26,46	23,26	25,22	25,85	26,20	27,35	26,21	
Septembre	28,45	29,92	29,84	28,02	27,25	28,35	26,92	28,33	28,36	25,14	27,08	27,72	28,13	28,47	28,16	
Octobre	27,64	28,57	29,53	26,78	26,13	27,04	26,03	27,02	27,26	24,41	26,03	26,71	26,98	24,95	26,84	
Novembre	24,68	26,35	25,88	24,46	23,47	25,14	23,08	25,21	25,28	21,49	23,05	23,96	24,08	24,78	24,06	
Décembre	28,49	29,18	29,44	27,46	26,54	27,92	26,01	27,94	27,86	23,77	26,22	27,01	27,47	28,27	27,57	
Moyenne 2002	25,01	26,01	26,21	24,57	23,60	24,95	23,85	25,05	25,00	21,58	23,56	24,27	24,54	24,98	24,64	
Rappel moyenne 2001	24,59	26,01	25,72	23,67	22,43	23,98	21,94	24,09	24,22	19,46	23,17	23,26	23,54	24,94	23,74	

Source: BEAC

Source: BEAC

ELEVAGE

ELEVAGE

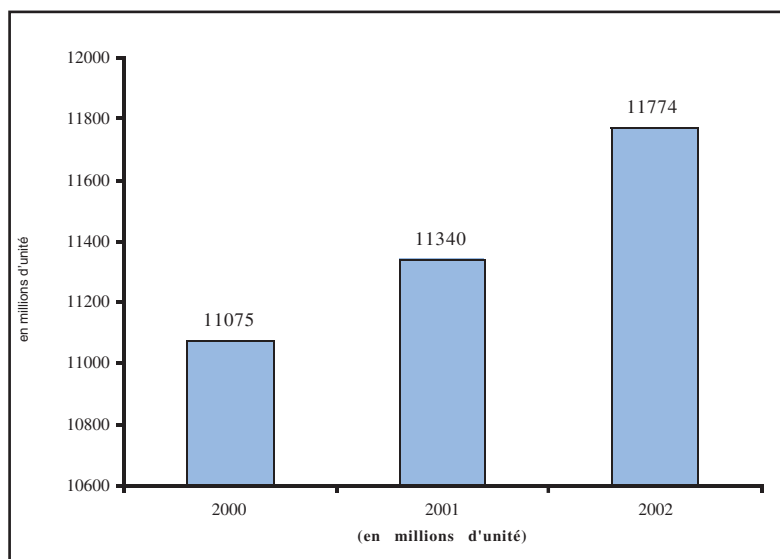
	2000	2001	2002
ELEVAGE (en milliers de têtes)			
CAMEROUN (1)			
Bovins	3325	3367	3469
Ovins	2172	2226	2323
Caprins	2457	2519	2628
Porcins	478	490	524
Volailles (en milliers d'unités)	11075	11340	11774
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE			
Bovins	3129	3200	3273
Ovins	222	234	246
Caprins	2614	2763	2921
Porcins	678	707	738
Volailles (en milliers d'unités)	4211	4389	4575
TCHAD			
Bovins	5848	5988	6128
Ovins/Caprins	7553	7735	7917
Porcins	69	73	77
Equins	249	255	261
Camelins	1172	1209	1246
Asins	285	291	297
ENSEMBLE CEMAC			
Bovin	12302	12555	12870
Ovins+caprins	15018	15477	16036
Porcins	1225	1270	1339
Equins	246	246	246
Camelins	698	698	698
Asins	278	278	278
Volailles (en milliers d'unités)	15286	15729	16349

Sources: Administrations Nationales.

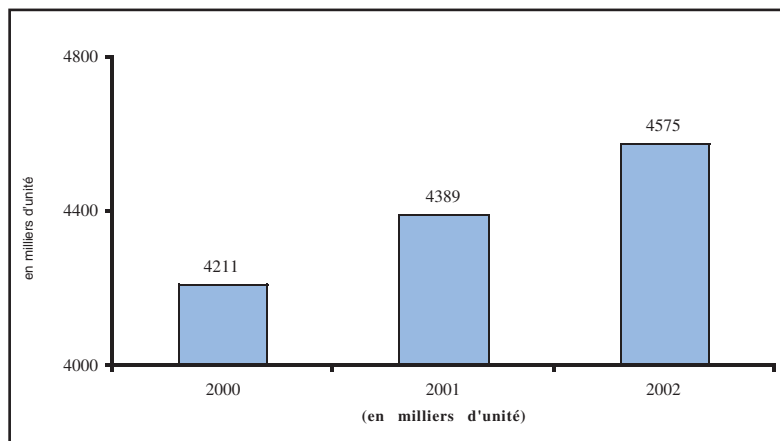
(1) Données en exercice budgétaire, allant de juillet à juin



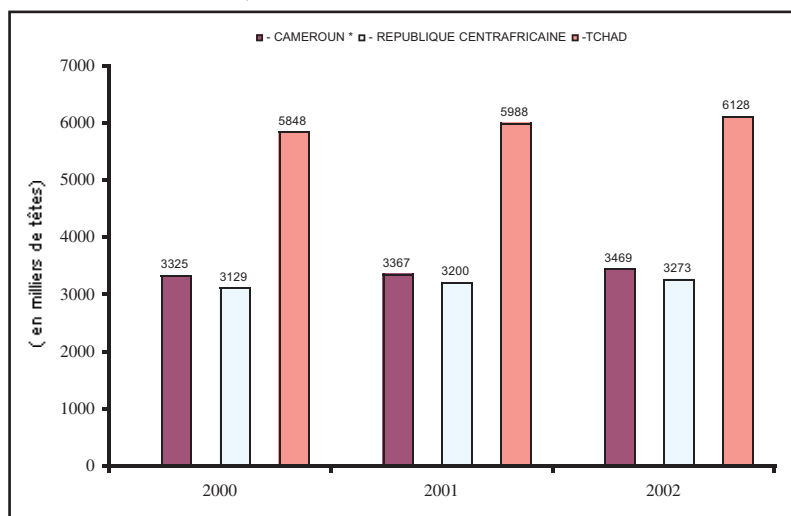
EVOLUTION DE L'AVICULTURE AU CAMEROUN



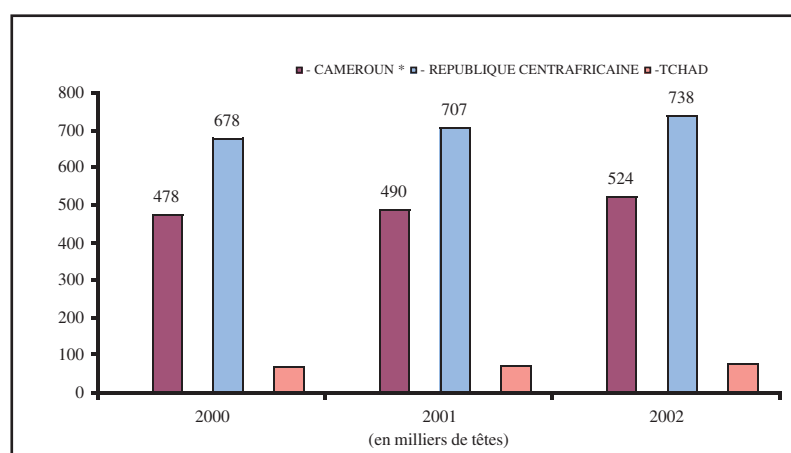
EVOLUTION DE L'AVICULTURE EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE



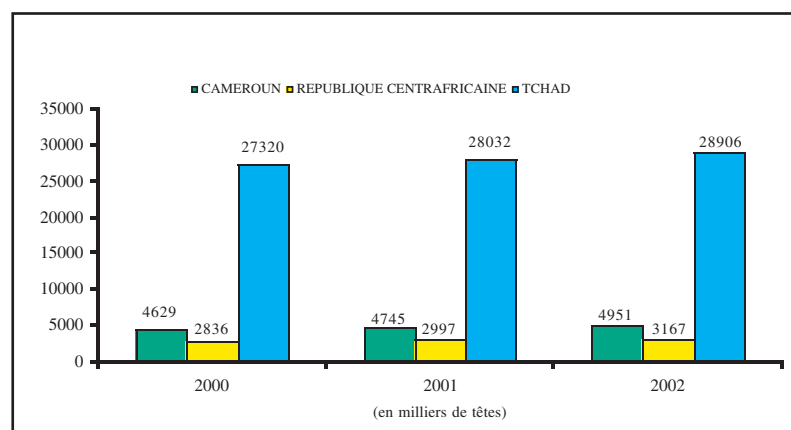
EVOLUTION DES BOVINS AU CAMEROUN, EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE ET AU TCHAD



EVOLUTION DES PORCINS AU CAMEROUN, EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE ET AU TCHAD



EVOLUTION DES OVINS ET CAPRINS AU CAMEROUN, EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE ET AU TCHAD



Annexes monétaires



SOMMAIRE DES ANNEXES MONETAIRES

TABLEAUX

- Plafonds des avances aux Trésors Nationaux, objectifs de refinancement et utilisations	304
- Contreparties des ressources du système monétaire	305
- Ressources du système monétaire	305
- Avoirs extérieurs nets du système monétaire	306
- Créances du système monétaire sur l'Etat.....	307
- Créances du système monétaire sur le reste de l'économie	308
- Position nette du Gouvernement vis-à-vis du système monétaire.....	309
- Evolution des concours de la BEAC aux établissements de crédit et des placements des banques et CCP sur le marché monétaire.....	310
- Evolution des taux d'intérêt de la BEAC et des conditions de banque.....	312
- Evolution des coefficients et du taux de rémunération des réserves obligatoires.	313

GRAPHIQUES

- Avoirs extérieurs nets du système monétaire.....	316
- Créances nettes sur l'Etat	316
- Monnaie fiduciaire.....	317
- Créances du système monétaire sur l'économie	317
- Monnaie scripturale	318
- Quasi-monnaie.....	318

TABLEAUX

**PLAFONDS DES AVANCES AUX TRESORS NATIONAUX,
OBJECTIFS DE REFINANCEMENT AUX BANQUES ET UTILISATIONS**

(situation de fin de période, en millions de CFA)

PAYS	2002									
	2001		2002		2002		2002		2002	
	Décembre		Mars		Juin		Septembre		Décembre	
	Plafonds et Objectifs de Refinancement au 31/12/01 (a)	Utilisations au 31/12/01 (b)	Plafonds et Objectifs de Refinancement au 31/03/02 (a)	Utilisations au 31/03/02 (b)	Plafonds et Objectifs de Refinancement au 30/06/02 (a)	Utilisations au 30/06/02 (b)	Plafonds et Objectifs de Refinancement au 30/09/02 (a)	Utilisations au 30/09/02 (b)	Plafonds et Objectifs de Refinancement au 31/12/02 (a)	Utilisations au 31/12/02 (b)
										Taux d'utilisation au 31/12/02(b)/(a) en %
A - CAMEROUN										
1 - Trésor	259 520	220 426	259 520	210 600	259 520	235 396	259 520	227 898	259 520	249 761
2 - Banques	15 000	215	15 000	406	15 000	185	15 000	123	15 000	0
										96,24 % 0,00 %
B - REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE										
1 - Trésor	12 117	17 231	12 117	12 117	12 631	12 631	12 631	12 631	12 631	12 631
2 - Banques	8 000	1 730	8 000	2 395	8 000	2 850	8 000	1 605	8 000	3 339
										100,00 % 41,74 %
C - CONGO										
1 - Trésor	123 459	123 058	132 437	132 324	132 437	131 905	132 437	132 164	132 437	132 272
2 - Banques	6 000	616	6 000	0	5 000	0	5 000	0	5 000	0
										99,88 % 0,00 %
D - GABON										
1 - Trésor	197 981	191 016	197 981	197 323	198 211	195 610	198 211	186 642	188 731	187 931
2 - Banques	4 000	3 120	4 000	4 000	6 000	0	8 000	6 000	8 000	8 000
										99,58 % 100,00 %
E - GUINEE EQUATORIALE										
1 - Trésor	17 067	0	17 067	0	19 922	0	69 600	0	69 600	0
2 - Banques	500	0	500	0	500	0	500	0	500	0
										0,00 % 0,00 %
F - TCHAD										
1 - Trésor	17 444	17 415	17 444	17 415	17 444	17 415	18 687	18 687	18 687	21 687
2 - Banques	20 000	7 500	30 000	2 900	30 000	3 000	20 000	0	20 000	1 500
										116,05 % 7,50 %
G - ENSEMBLE ZONE										
1 - Trésor	627 588	569 146	636 566	569 779	640 165	592 957	691 086	578 022	681 606	604 282
2 - Système bancaire	53 500	13 181	63 500	9 701	64 500	6 035	56 500	7 728	56 500	12 839
										88,66 % 22,72 %

(1) Encours des utilisations

SITUATION MONETAIRE (au sens large)

CEMAC

(En millions de francs CFA)

1 - CONTREPARTIE DES RESSOURCES DU SYSTEME MONETAIRE (au sens large)

(Situation consolidée de la BEAC, des BCM et des AIBE)

CREDIT INTERIEUR										
Fin de période	Avoirs Extérieurs (nets)	CREANCES NETTES SUR L'ETAT			CREANCES SUR L'ECONOMIE				Total du crédit intérieur	Total des contre-parties
		Position nette du Gouvern-ement	Autres créances nettes sur l'Etat	Total	Inst.fin.non mon. (AIBN, IBL et IFNB)	Entr. publ. non financières	Secteur privé	Total		
1999	187 203	965 078	- 52 480	912 598	19 468	148 645	1 095 038	1 263 151	2 175 749	2 362 952
2000	800 237	713 267	- 84 909	628 358	33 462	172 399	1 189 353	1 395 214	2 023 572	2 823 809
2001	591 336	948 445	- 90 100	858 345	31 901	170 415	1 299 145	1 501 461	2 359 806	2 951 142
2000 Mars	405 555	842 474	- 61 405	781 069	24 753	153 969	1 096 245	1 274 967	2 056 036	2 461 591
Juin	484 079	771 628	- 71 295	700 333	15 500	176 190	1 121 784	1 313 474	2 013 807	2 497 886
Septembre	510 300	807 982	- 80 299	727 683	41 432	162 989	1 125 854	1 330 275	2 057 958	2 568 258
Décembre	800 237	713 267	- 84 909	628 358	33 462	172 399	1 189 353	1 395 214	2 023 572	2 823 809
2001 Mars	785 528	745 092	- 100 016	645 076	33 521	176 423	1 112 872	1 322 816	1 967 892	2 753 420
Juin	647 449	833 235	- 103 913	729 322	35 689	195 265	1 166 196	1 397 150	2 126 472	2 773 921
Septembre	632 680	892 401	- 96 744	795 657	30 760	179 069	1 241 991	1 451 820	2 247 477	2 880 157
Décembre	591 336	948 445	- 90 100	858 345	31 901	170 415	1 299 145	1 501 461	2 359 806	2 951 142
2002 Janvier	789 697	838 946	- 133 640	705 306	32 659	180 029	1 260 552	1 473 240	2 178 546	2 968 243
Février	683 335	920 104	- 119 054	801 050	31 353	174 156	1 245 120	1 450 629	2 251 679	2 935 014
Mars	723 256	928 466	- 125 598	802 868	40 291	179 249	1 267 310	1 486 850	2 289 718	3 012 974
Avril	730 947	872 071	- 92 919	779 152	29 642	201 248	1 209 383	1 440 273	2 219 425	2 950 372
Mai	683 589	903 413	- 108 106	795 307	31 896	201 627	1 229 687	1 463 210	2 258 517	2 942 106
Juin	760 677	894 632	- 103 819	790 813	34 553	177 500	1 265 424	1 477 477	2 268 290	3 028 967
Juillet	741 302	895 633	- 106 184	789 449	34 553	177 500	1 265 424	1 477 477	2 266 926	3 008 228
Août	772 153	901 240	- 116 413	784 827	58 982	187 263	1 272 636	1 518 881	2 303 708	3 075 861
Septembre	787 519	916 029	- 131 414	784 615	46 348	173 028	1 316 718	1 536 094	2 320 709	3 108 228
Octobre	783 426	890 241	- 123 848	766 393	31 011	182 354	1 353 569	1 566 934	2 333 327	3 116 754
Novembre	824 086	916 164	- 138 105	778 059	33 711	168 867	1 365 665	1 568 243	2 346 302	3 170 388
Dcembre	874 326	899 485	- 119 372	780 113	51 592	157 216	1 382 678	1 591 486	2 371 599	3 245 925

Annexes

2 - RESSOURCES DU SYSTEME MONETAIRE (Situation consolidée de la BEAC, des BANQUES et des CCP)

Fin de période	Monnaie fiduciaire (hors BCM et AIBE)	MONNAIE SCRIPTURALE						Total disponi- bilités moné- taires (M1)	QUASI-MONNAIE			Dispo- nibilités monétaires & quasi- monétaires (M2)	Fonds propres	Allo- cations de D.T.S	Autres postes nets	Total des ressources
		BEAC	Banques	CCP	AIBE	Total	BCM		AIBE	Total						
1999	606 259	11 851	586 720	6 857	7 036	612 464	1 218 723	527 385	5 773	533 158	1 751 881	727 618	65 185	- 181 732	2 362 952	
2000	689 417	16 530	789 814	8 118	8 036	822 498	1 511 915	627 290	4 178	631 468	2 143 383	747 290	66 882	- 133 746	2 823 809	
2001	761 621	16 118	761 401	7 083	9 194	793 796	1 555 417	721 466	5 581	727 047	2 282 464	763 852	68 054	- 163 228	2 951 142	
2000 Mars	584 839	10 894	686 414	6 962	6 829	711 099	1 295 938	518 368	4 962	523 330	1 819 268	749 428	67 345	- 174 450	2 461 591	
Juin	592 751	13 363	644 809	6 980	6 487	671 639	1 264 390	618 219	4 815	623 034	1 887 424	721 147	66 844	- 177 529	2 497 886	
Sept.	602 732	11 475	664 564	7 643	8 068	691 750	1 294 482	646 608	4 870	651 478	1 945 960	727 564	70 729	- 175 995	2 568 258	
Déc.	689 417	16 530	789 814	8 118	8 036	822 498	1 511 915	627 290	4 178	631 468	2 143 383	747 290	66 882	- 133 746	2 823 809	
2001 Mars	662 851	17 138	723 457	8 057	11 163	759 815	1 422 666	684 040	4 831	688 871	2 111 537	739 724	68 180	- 166 021	2 753 420	
Juin	673 059	15 833	712 809	8 489	11 615	748 746	1 421 805	726 262	5 592	731 854	2 153 659	729 022	70 164	- 178 924	2 773 921	
Sept.	681 193	16 530	783 008	7 971	10 156	817 665	1 498 858	733 032	5 695	738 727	2 237 585	750 453	67 430	- 175 311	2 880 157	
Déc.	761 621	16 118	761 401	7 083	9 194	793 796	1 555 417	721 466	5 581	727 047	2 282 464	763 852	68 054	- 163 228	2 951 142	
2002 Janv.	709 212	13 666	799 435	6 489	9 210	828 800	1 538 012	744 590	5 889	750 479	2 288 491	797 869	68 757	- 186 874	2 968 243	
Fév.	704 182	13 244	792 517	6 531	10 817	823 109	1 527 291	755 153	5 964	761 117	2 288 408	803 089	68 530	- 225 013	2 935 014	
Mars	719 478	13 695	825 730	6 863	10 852	857 140	1 576 618	761 435	5 727	767 162	2 343 780	801 082	68 266	- 200 154	3 012 974	
Avril	725 663	12 660	800 264	8 419	10 310	831 653	1 557 316	753 556	9 950	763 506	2 320 822	758 305	67 221	- 195 976	2 950 372	
Mai	727 778	13 994	799 862	8 543	10 687	833 086	1 560 864	771 014	10 183	781 197	2 342 061	757 598	65 676	- 223 229	2 942 106	
Juin	735 586	14 153	834 439	9 110	10 386	868 088	1 603 674	803 010	10 102	813 112	2 416 786	752 398	63 961	- 204 178	3 028 967	
Juillet	746 640	15 260	816 790	8 575	15 393	856 018	1 602 658	805 507	10 407	815 914	2 418 572	765 315	64 571	- 211 125	3 037 333	
Août	754 665	14 461	854 109	9 618	5 686	883 874	1 638 539	817 774	9 660	827 434	2 465 973	765 600	64 487	- 220 199	3 075 861	
Septembre	730 653	14 388	927 376	9 618	4 428	955 810	1 686 463	810 582	5 734	816 316	2 502 779	768 423	64 076	- 227 050	3 108 228	
Octobre	738 484	14 874	879 440	8 000	5 226	907 540	1 646 024	834 001	8 708	842 709	2 488 733	763 363	63 999	- 199 341	3 116 754	
ovembre	757 905	14 210	891 682	7 563	4 874	918 329	1 676 234	842 301	5 537	847 838	2 524 072	764 367	63 710	- 181 761	3 170 388	
Décembre	814 752	13 333	926 786	7 314	5 383	952 816	1 767 568	840 677	5 537	846 214	2 613 782	764 216	62 082	- 1 94 155	3 245 925	

AVOIRS EXTERIEURS NETS DU SYSTEME MONETAIRE (au sens large)

CEMAC

(en millions de francs CFA)

Fin de période	AVOIRS EXTERIEURS DE LA BEAC					ENGAGEMENTS DE LA BEAC				ENGAGEMENTS EXTERIEURS DES BANQUES (BCM et AIBE)				Avoirs extérieurs nets du système monétaire
	or	DTS	Position de réserve au FMI	Cpte d'opérat. (sol. crédt)	Autres avoirs en devises	Total des avoirs extérieurs de la BEAC	Avoirs exté- rieurs des banques (BCM et AIBE)	Recours crédits FMI	Autres engage- ments	Total	Dette postale	Autres	Total	
1999	43 243	4 875	1 318	251 522	87 708	388 666	210 412	268 054	4 552	272 606	6 281	132 988	139 269	187 203
2000	43 853	5 687	1 443	786 817	91 966	929 766	313 167	331 642	10 384	342 026	6 281	94 389	100 670	800 237
2001	47 401	4 182	1 513	680 382	116 239	849 717	273 970	356 556	8 757	365 313	6 281	160 757	167 038	591 336
2000 Mars	43 243	3 532	1 360	447 865	82 918	578 918	237 442	275 717	5 561	281 278	6 281	123 246	129 527	405 555
2000 Juin	45 131	2 145	1 398	525 748	75 129	649 551	269 250	283 198	5 790	288 988	6 281	139 453	145 734	484 079
2000 Sept.	45 131	517	1 526	501 428	108 574	657 176	296 013	301 285	7 018	308 303	6 281	128 305	134 586	510 300
2000 Déc.	43 853	5 687	1 443	786 817	91 966	929 766	313 167	331 642	10 384	342 026	6 281	94 389	100 670	800 237
2001 Mars	43 853	4 014	1 472	798 984	99 834	948 157	354 729	341 967	12 922	354 889	6 281	156 188	162 469	785 528
2001 Juin	47 759	3 863	1 560	682 176	106 603	841 961	327 772	358 078	13 845	371 923	6 281	144 080	150 361	647 449
2001 Sept.	47 759	6 729	1 499	689 086	112 535	857 608	302 898	358 501	14 264	372 765	6 281	148 780	155 061	632 680
2001 Déc.	47 401	4 182	1 513	680 382	116 239	849 717	273 970	356 556	8 757	365 313	6 281	160 757	167 038	591 336
2002 Janvier	49 239	4 224	1 528	749 389	136 802	941 182	322 097	365 327	9 250	374 577	6 281	92 724	99 005	789 697
2002 Février	51 508	3 441	1 525	763 519	141 705	961 698	221 304	376 688	8 100	384 788	6 281	108 598	114 879	683 335
2002 Mars	51 938	3 427	1 518	786 367	140 515	983 765	246 851	374 468	9 382	383 850	6 281	117 229	123 510	723 256
2002 Avril	51 313	3 282	878	779 067	138 307	972 847	268 292	371 138	10 322	381 460	6 281	122 451	128 732	730 947
2002 Mai	52 454	2 494	1 504	749 220	135 167	940 839	254 509	374 884	10 380	385 264	6 281	120 214	126 495	683 589
2002 Juin	48 585	2 442	1 461	795 447	133 416	981 351	254 974	346 051	10 506	356 557	6 281	112 810	119 091	760 677
2002 Juillet	46 630	2 468	1 478	785 124	134 290	969 990	264 888	349 592	13 204	362 796	6 281	124 499	130 780	741 302
2002 Août	47 827	3 375	1 476	782 789	131 918	967 385	287 745	347 906	9 246	357 152	6 281	119 544	125 825	772 153
2002 Septembre	49 127	2 776	1 478	843 706	144 097	1 041 184	284 921	358 204	7 538	365 742	6 281	166 563	172 844	787 519
2002 Octobre	48 018	1 975	1 476	848 537	139 864	1 039 870	295 864	360 728	7 574	368 302	6 281	177 724	184 005	783 426
2002 Novembre	48 131	1 755	1 470	831 185	133 141	1 015 682	356 896	357 732	13 598	371 330	6 281	170 881	177 162	824 086
2002 Décembre	49 039	3 147	1 279	870 430	125 826	1 049 721	405 809	344 048	8 992	353 040	6 281	221 883	228 164	874 326

CREANCES DU SYSTEME MONETAIRE (au sens large) SUR L'ETAT

(en millions de FCFA)

CEMAC

Fin de période	B E A C							BANQUES (BCM et AIBE)					Total des créances nettes		
	CREANCES			ENGAGEMENTS				Crédits FMI et divers	CREANCES			Dépôts de l'Etat			
	Court terme	Moyen terme	Créances sur les IBL cons. sur l'Etat	Total des créances	Encaisse du Trésor	Comptes créditeurs	Total des engagements		Créances nettes	Dette postale	Autres			Total	
1999	326 218	68 649	194 577	589 444	9 949	94 358	104 307	485 137	268 054	193 753	6 281	161 735	361 769	202 362	159 407
2000	291 447	68 649	174 147	534 243	14 053	231 717	245 770	288 473	331 642	193 334	6 281	115 883	315 498	307 255	8 243
2001	501 165	68 649	155 836	725 650	15 391	257 686	273 077	452 573	358 556	190 426	6 281	115 897	312 604	263 388	49 216
2000 Mars	283 183	68 649	189 203	541 035	12 177	137 212	149 389	391 646	275 717	192 196	6 281	156 252	354 729	241 023	113 706
Juin	278 431	68 649	182 752	529 832	17 798	160 748	178 546	351 286	283 198	193 305	6 281	125 146	324 732	258 883	65 849
Septembre	314 031	68 649	180 917	563 597	14 253	139 615	153 868	409 729	301 285	193 447	6 281	128 407	328 135	311 466	16 669
Décembre	291 447	68 649	174 147	534 243	14 053	231 717	245 770	288 473	331 642	193 334	6 281	115 883	315 498	307 255	8 243
2001 Mars	262 401	68 649	173 312	504 362	15 993	218 111	234 104	270 258	341 967	191 637	6 281	116 562	314 480	281 629	32 851
Juin	369 617	68 649	166 903	605 169	18 027	218 246	236 273	368 896	358 078	191 806	6 281	114 082	312 169	309 821	2 348
Septembre	450 318	68 649	161 238	680 205	20 306	236 339	256 645	423 560	358 501	190 562	6 281	112 072	308 915	295 319	13 596
Décembre	501 165	68 649	155 836	725 650	15 391	257 686	273 077	452 573	358 556	190 426	6 281	115 897	312 604	263 388	49 216
2002 Janvier	462 930	68 649	154 027	685 606	17 034	278 182	295 216	390 390	365 327	195 863	6 281	98 604	300 748	351 159	- 50 411
Février	497 107	68 649	152 142	717 898	16 978	308 220	325 198	392 700	378 688	193 447	6 281	99 515	299 243	267 581	31 662
Mars	505 440	68 649	150 314	724 403	15 578	292 224	307 802	416 601	374 468	192 208	6 281	99 883	298 372	286 573	11 799
Avril	510 912	68 649	148 482	728 043	16 315	298 252	314 567	413 476	371 138	190 265	6 281	118 818	315 364	320 826	- 5 462
Mai	503 325	68 649	146 646	718 620	17 109	266 763	283 872	434 748	374 884	191 889	6 281	112 026	310 196	324 521	- 14 325
Juin	528 618	68 649	144 568	741 835	16 946	282 225	299 171	442 664	346 051	190 116	6 281	120 001	316 398	314 300	2 098
Juillet	520 694	68 649	142 722	732 065	18 066	281 284	299 350	432 715	349 592	190 163	6 281	120 050	316 494	309 352	7 142
Août	511 174	68 649	143 058	722 881	14 371	268 592	282 963	439 918	347 906	193 541	6 281	122 660	322 482	325 479	- 2 997
Septembre	510 883	68 649	141 203	720 735	16 715	274 780	291 496	429 239	358 204	188 688	6 281	121 857	316 826	319 654	- 2 828
Octobre	516 714	68 649	139 344	724 707	18 157	292 438	310 595	414 112	367 728	188 840	6 281	120 069	315 190	323 637	- 8 447
Novembre	536 572	68 649	137 480	742 701	19 118	290 757	309 875	432 826	357 732	188 853	6 281	120 605	315 739	328 238	- 12 499
Décembre	542 143	68 649	135 370	746 162	18 897	318 947	337 844	408 318	344 048	191 810	6 281	134 684	332 775	305 028	27 747

Annexes

CREANCES DU SYSTEME MONETAIRE (au sens large) SUR LE RESTE DE L'ECONOMIE

CEMAC

(en millions de FCFA)

Fin de période	REPARTITION SELON LA DUREE						REPARTITION SELON LA NATURE DU BENEFICIAIRE						REFINANCEMENT DE LA BEAC								
	COURT TERME			MOYEN TERME			LONG TERME	INSTITUTIONS FINANCIERES NON MONETAIRES					Secteur privé	Total des crédits à l'écono- mie	COURT TERME			MOYEN TERME			Total des refinanc- ements de la BEAC
	Crédits de cam- pagne	Autres crédits	Total	Crédits de cam- pagne	Autres crédits	Total		NON MONETAIRES							BCM	AIBE	BCM	AIBE			
								I.B.L.	A.I.B.N.	I.F.N.B.	Total										
1999	30 943	898 723	929 666	0	292 243	292 243	41 242	1 263 151	568	747	18 153	19 468	148 645	1 095 038	1 263 151	37 300	3 850	7 178	0	48 328	
2000	32 414	994 617	1 027 031	0	321 426	321 426	46 757	1 395 214	520	47	32 895	33 462	172 399	1 189 353	1 395 214	25 435	3 298	3 396	0	32 129	
2001	30 039	1 080 352	1 110 391	0	347 232	347 232	43 838	1 501 461	464	0	31 437	31 901	170 415	1 299 145	1 501 461	7 788	4 000	3 640	0	15 428	
2000 Mars	45 832	874 039	919 871	0	313 876	313 876	41 220	1 274 967	522	47	24 184	24 753	153 969	1 096 245	1 274 967	40 718	7 000	6 367	0	54 085	
Juin	57 817	925 280	983 097	0	289 760	289 760	40 617	1 313 474	529	47	14 924	15 500	176 190	1 121 784	1 313 474	31 081	6 900	4 497	0	42 478	
Septembre	46 698	939 560	986 258	0	298 895	298 895	45 122	1 330 275	516	262	40 654	41 432	162 989	1 125 854	1 330 275	19 340	3 900	4 438	0	27 678	
Décembre	32 414	994 617	1 027 031	0	321 426	321 426	46 757	1 395 214	520	47	32 895	33 462	172 399	1 189 353	1 395 214	25 435	3 298	3 396	0	32 129	
2001 Mars	50 199	911 718	961 917	0	312 267	312 267	48 632	1 322 816	341	0	33 180	33 521	176 423	1 112 872	1 322 816	16 132	4 135	4 304	0	24 571	
Juin	47 343	970 707	1 018 050	0	330 105	330 105	48 995	1 397 150	442	0	35 247	35 689	195 265	1 166 196	1 397 150	21 414	3 800	3 605	0	28 819	
Septembre	47 628	1 022 274	1 069 902	0	334 006	334 006	47 912	1 451 820	341	0	30 419	30 760	179 069	1 241 991	1 451 820	12 254	4 000	3 573	0	19 827	
Décembre	30 039	1 080 352	1 110 391	0	347 232	347 232	43 838	1 501 461	464	0	31 437	31 901	170 415	1 299 145	1 501 461	7 788	4 000	3 640	0	15 428	
2002 Janvier	36 202	1 045 072	1 081 274	0	348 162	348 162	43 804	1 473 240	528	0	32 131	32 659	180 029	1 260 552	1 473 240	9 033	3 900	3 311	0	16 244	
Février	27 500	1 038 472	1 065 972	1	341 546	341 547	43 110	1 450 629	344	0	31 009	31 353	174 156	1 245 120	1 450 629	10 400	4 300	3 267	0	17 967	
Mars	63 919	1 031 769	1 095 688	0	347 976	347 976	43 186	1 486 850	343	7	39 941	40 291	179 249	1 267 310	1 486 850	6 999	6 000	2 543	0	15 542	
Avril	42 136	1 008 685	1 050 821	0	346 164	346 164	43 288	1 440 273	2 604	5	27 033	29 642	201 248	1 209 383	1 440 273	6 854	7 300	2 371	0	16 525	
Mai	45 700	1 008 656	1 054 356	0	365 519	365 519	43 335	1 463 210	2 604	2	29 290	31 896	201 627	1 229 687	1 463 210	9 839	3 600	2 483	0	15 922	
Juin	42 292	1 005 595	1 047 887	0	386 239	386 239	43 351	1 477 477	344	0	34 209	34 553	177 500	1 265 424	1 477 477	10 832	4 000	1 702	0	16 534	
Juillet	45 575	1 032 602	1 078 177	0	384 945	384 945	43 460	1 506 582	345	0	32 064	32 409	186 875	1 287 298	1 506 582	9 843	3 000	1 366	0	14 209	
Août	37 825	1 039 469	1 077 294	0	397 882	397 882	43 705	1 518 881	644	0	58 338	58 982	187 263	1 272 636	1 518 881	6 543	3 600	2 787	0	12 930	
Septembre	33 046	1 060 892	1 093 938	0	398 771	398 771	43 385	1 536 094	644	0	45 704	46 348	173 028	1 316 718	1 536 094	7 566	2 600	2 798	0	12 964	
Octobre	29 410	1 085 517	1 114 927	0	408 324	408 324	43 683	1 566 934	341	600	30 070	31 011	182 354	1 353 569	1 566 934	6 643	1 600	2 698	0	10 941	
Novembre	25 474	1 090 291	1 115 765	0	409 014	409 014	43 464	1 568 243	341	600	32 770	33 711	168 867	1 365 665	1 568 243	2 794	2 200	2 999	0	7 993	
Décembre	23 109	1 099 339	1 122 448	0	425 523	425 523	43 515	1 591 486	341	642	50 609	51 592	157 216	1 382 678	1 591 486	9 999	3 000	2 343	0	15 339	

POSITION NETTE DU GOUVERNEMENT VIS-A-VIS DU SYSTEME MONETAIRE (au sens large)

CEMAC		POSITION NETTE DU GOUVERNEMENT VIS-A-VIS DE LA BEAC										P.N.G. du FMI		P.N.G. VIS-A-VIS DES BANQUES		(en millions de francs CFA)	
Fin de période		CREANCES		ENGAGEMENTS			P.N.G. vis-à-vis de la BEAC		Crédits FMI et divers	Crédits au gouvernement	Dépôts du gouvernement	P.N.G. vis-à-vis des banques	TOTAL des PNG				
		Court terme	Moyen terme	Créances sur les IBL conso. sur l'Etat	Total des créances	Encaisse du Trésor	Comptes des créanciers	Total engagements									
1999		326 218	68 649	194 577	589 444	9 949	91 130	101 079	268 054	331 974	123 315	208 659	965 078				
2000		291 447	68 649	174 147	534 243	14 053	224 749	238 802	331 642	276 525	190 341	86 184	713 267				
2001		501 165	68 649	155 836	725 650	15 391	254 075	269 466	356 556	276 714	141 010	135 705	948 445				
2000	Mars	283 183	68 649	189 203	541 035	12 177	134 399	146 576	275 717	323 187	150 889	172 298	842 474				
	Juin	278 431	68 649	182 752	529 832	17 798	153 479	171 277	283 198	293 396	163 521	129 875	771 628				
	Septembre	314 031	68 649	180 917	563 597	14 253	134 844	149 097	301 285	295 449	203 252	92 197	807 982				
	Décembre	291 447	68 649	174 147	534 243	14 053	224 749	238 802	331 642	276 525	190 341	86 184	713 267				
2001	Mars	262 401	68 649	173 312	504 362	15 993	213 618	229 611	341 967	281 839	153 465	128 374	745 092				
	Juin	369 617	68 649	166 903	605 169	18 027	214 258	232 285	358 078	276 280	174 007	102 273	833 235				
	Septembre	450 318	68 649	161 238	680 205	20 306	232 776	253 082	358 501	274 949	168 172	106 777	892 401				
	Décembre	501 165	68 649	155 836	725 650	15 391	254 075	269 466	356 556	276 714	141 010	135 705	948 445				
2002	Janvier	462 930	68 649	154 027	685 606	17 034	274 306	291 340	365 327	270 960	191 608	79 353	838 946				
	Février	497 107	68 649	152 142	717 898	16 978	302 422	319 400	376 688	266 686	121 769	144 918	920 104				
	Mars	505 440	68 649	150 314	724 403	15 578	288 416	303 994	374 468	265 964	132 375	133 589	928 466				
	Avril	510 912	68 649	148 482	728 043	16 315	294 723	311 038	371 138	263 295	179 367	83 928	872 071				
	Mai	503 325	68 649	146 646	718 620	17 109	263 397	280 506	374 884	277 065	186 650	90 415	903 413				
	Juin	528 618	68 649	144 568	741 835	16 946	278 310	295 256	346 051	283 117	181 115	102 002	894 632				
	Juillet	520 694	68 649	142 722	732 065	18 066	277 938	296 004	349 592	279 427	169 447	109 980	895 633				
	Août	511 174	68 649	143 058	722 881	14 371	265 600	279 971	347 906	288 886	178 462	110 424	901 240				
	Septembre	510 883	68 649	141 203	720 735	16 715	272 135	288 851	358 204	280 775	154 834	125 941	916 029				
	Octobre	516 714	68 649	139 344	724 707	18 157	290 195	308 352	360 728	285 828	172 670	113 158	890 241				
	Novembre	536 572	68 649	137 480	742 701	19 118	288 453	307 571	357 732	282 024	158 722	123 302	916 164				
	Décembre	542 143	68 649	135 370	746 162	18 897	317 396	336 293	344 048	297 933	152 365	145 568	899 485				

**EVOLUTION DES CONCOURS DE LA BEAC AUX ETABLISSEMENTS DE CREDIT
ET DES PLACEMENTS DES BANQUES ET CCP SUR LE MARCHÉ MONÉTAIRE**
(Moyennes mensuelles en millions de FCFA)

INTERVENTIONS EN FAVEUR DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (Marché Monétaire - Niveau 2)												Placements des Banques & CCP auprès de la BEAC (Appels d'offres négatifs)
PAYS	GUICHET "A"					GUICHET "B"				TOTAL GENERAL DES INTERVEN TIONS	Volume des transactions interbanc. (montants effectifs des transactions)	
	Appels d'offres de 7 jours	Pensions de 2 à 7 jours	Interventions ponctuelles	Avances exceptionnelles garanties par des certificats de placement	Avances au taux de pénalité	TOTAL	Crédits à moyen terme irrévocables	Crédits à l'économie (SODECOTON)	TOTAL			
1. CAMEROUN												
Décembre 2001	205	0	0	0	0	205	0	568	568	773	8,2	94 403
Janvier 2002	410	0	0	0	0	410	0	0	0	410	6,7	90 710
Février 2002	406	0	0	0	0	406	0	0	0	406	12,7	95 571
Mars 2002	406	0	0	0	0	406	0	0	0	406	58,5	118 323
Avril 2002	277	0	0	0	0	277	0	0	0	277	106,5	125 267
Mai 2002	219	0	0	0	16	235	0	0	0	235	108,0	123 677
Juin 2002	185	0	0	0	0	185	0	0	0	185	79,0	140 567
Juillet 2002	185	0	0	0	0	185	0	0	0	185	20,0	134 806
Août 2002	185	0	0	0	0	185	0	0	0	185	2,7	139 387
Septembre 2002	123	0	0	0	0	123	0	0	0	123	2,3	133 300
Octobre 2002	123	0	0	0	0	123	0	0	0	123	2,0	127 452
Novembre 2002	92	0	0	0	0	92	0	0	0	92	1,0	120 767
Décembre 2002	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10,0	124 016
2. REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE												
Décembre 2001	994	447	0	0	4	1 445	577	-	577	2 022	0,2	0
Janvier 2002	1 200	569	0	0	4	1 773	358	-	358	2 131	0,0	0
Février 2002	1 200	271	0	0	0	1 471	460	-	460	1 931	0,0	0
Mars 2002	1 200	912	0	0	0	2 112	468	-	468	2 580	0,0	0
Avril 2002	1 200	1 199	0	0	0	2 399	485	-	485	2 884	0,0	0
Mai 2002	1 220	947	0	0	0	2 167	121	-	121	2 288	1,0	0
Juin 2002	1 200	1 728	0	0	0	2 928	150	-	150	3 078	0,5	0
Juillet 2002	1 200	897	0	0	0	2 097	109	-	109	2 206	0,0	0
Août 2002	1 120	871	0	0	0	1 991	78	-	78	2 069	0,0	0
Septembre 2002	850	702	0	0	0	1 552	100	-	100	1 652	0,0	200
Octobre 2002	1 000	1 055	0	0	0	2 055	151	-	151	2 206	0,0	100
Novembre 2002	1 400	961	0	0	0	2 361	143	-	143	2 504	0,0	0
Décembre 2002	1 550	813	0	0	7	2 370	189	-	189	2 559	0,0	0
3. CONGO												
Décembre 2001	570	0	0	0	3	573	1 833	-	1 833	2 406	0,0	21 952
Janvier 2002	608	0	0	0	3	611	1 791	-	1 791	2 402	0,0	19 595
Février 2002	634	0	0	0	0	634	1 725	-	1 725	2 359	0,0	18 464
Mars 2002	491	0	0	0	5	496	1 704	-	1 704	2 200	0,0	16 755
Avril 2002	0	0	0	0	0	0	0	-	0	0	0,0	13 177
Mai 2002	0	0	0	0	0	0	0	-	0	0	0,0	10 516
Juin 2002	0	0	0	0	0	0	0	-	0	0	0,0	15 634
Juillet 2002	0	0	0	0	0	0	0	-	0	0	0,0	20 838
Août 2001	0	0	0	0	0	0	0	-	0	0	0,0	18 655
Septembre 2002	0	0	0	0	0	0	0	-	0	0	0,0	29 144
Octobre 2002	0	0	0	0	0	0	0	-	0	0	6,0	31 071
Novembre 2002	0	0	0	0	0	0	0	-	0	0	3,0	20 787
Décembre 2002	0	0	0	0	0	0	0	-	0	0	3,0	13 313

EVOLUTION DES CONCOURS DE LA BEAC AUX ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET DES PLACEMENTS DES BANQUES ET CCP SUR LE MARCHE MONETAIRE

(Moyennes mensuelles en millions de FCFA, sauf indications contraires)

Annexes

INTERVENTIONS EN FAVEUR DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (Marché Monétaire - Niveau 2)									PLACEMENTS DES BANQUES & CCP AUPRES DE LA BEAC (appels d'offr. négatifs)	
PAYS	GUICHET "A"					GUICHET "B"		TOTAL GENERAL DES INTERVEN- TIONS	Volume des transactions interbanc. (montants effectifs des transactions)	
	Appels d'offres de 7 jours	Pensions de 2 à 7 jours	Interventions ponctuelles	Av. except.ga ranties p/des cert.placem.	Avances au taux de pénalité	TOTAL	Crédits à M.T. irrévocabl.			
4. GABON										
Décembre 2001	0	1 075	290	0	0	1 365	0	1 365	4,0	2 703
Janvier 2002	0	982	0	80	0	1 062	0	1 062	2,5	5 887
Février 2002	0	0	0	81	0	81	0	81	3,0	8 929
Mars 2002	0	387	0	0	0	387	0	387	3,7	8 081
Avril 2002	1 000	800	133	0	0	1 933	0	1 933	3,5	12 867
Mai 2002	0	516	0	0	0	516	0	516	1,5	4 177
Juin 2002	0	450	0	0	0	450	0	450	4,0	3 850
Juillet 2002	0	0	0	0	0	0	0	0	3,0	10 581
Août 2002	0	323	0	0	0	323	0	323	3,0	6 839
Septembre 2002	0	5 033	1 233	0	0	6 266	0	6 266	3,0	14 033
Octobre 2002	5 161	1 032	0	0	0	6 193	0	6 193	0,5	15 710
Novembre 2002	4 250	300	0	0	0	4 550	0	4 550	0,5	6 300
Décembre 2002	3 750	1 935	0	0	0	5 685	0	5 685	3,0	2 790
5. GUINEE EQUATORIALE										
Décembre 2001	0	0	0	0	0	0	0	0	6,5	16 871
Janvier 2002	0	0	0	0	0	0	0	0	7,5	8 322
Février 2002	0	0	0	0	0	0	0	0	5,5	8 125
Mars 2002	0	0	0	0	0	0	0	0	4,0	11 597
Avril 2002	0	0	0	0	0	0	0	0	4,5	14 033
Mai 2002	0	0	0	0	0	0	0	0	5,0	8 839
Juin 2002	0	0	0	133	0	133	0	133	4,0	6 500
Juillet 2002	0	0	0	0	0	0	0	0	4,0	3 355
Août 2002	0	0	0	0	0	0	0	0	3,5	1 194
Septembre 2002	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0	6 667
Octobre 2002	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0	15 645
Novembre 2002	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0	3 653
Décembre 2002	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0	4 484
6. TCHAD										
Décembre 2001	5 290	319	0	0	0	5 609	0	5 609	0,0	161
Janvier 2002	7 020	274	0	0	0	7 294	0	7 294	0,0	8
Février 2002	3 925	339	0	0	0	4 264	0	4 264	0,0	821
Mars 2002	725	97	0	0	0	822	0	822	0,0	774
Avril 2002	1 913	117	0	0	0	2 030	0	2 030	0,0	567
Mai 2002	2 880	48	0	0	0	2 928	0	2 928	0,0	226
Juin 2002	3 175	463	0	0	0	3 638	0	3 638	0,0	133
Juillet 2002	4 875	1 539	0	0	0	6 414	0	6 414	0,0	774
Août 2002	6 180	194	0	0	0	6 374	0	6 374	0,0	1 000
Septembre 2002	2 375	0	0	0	0	2 375	0	2 375	0,0	1 233
Octobre 2002	1 084	155	0	0	0	1 239	0	1 239	0,0	2 984
Novembre 2002	800	0	0	0	0	800	0	800	0,0	4 300
Décembre 2002	1 300	329	0	0	0	1 629	0	1 629	0,0	5 484
7. TOTAL CEMAC										
Décembre 2001	7 059	1 841	290	0	7	9 197	2 978	12 175	18,7	136 090
Janvier 2002	9 238	1 825	0	0	89	11 152	2 149	13 301	16,7	124 514
Février 2002	6 165	610	0	0	81	6 856	2 185	9 041	21,2	131 910
Mars 2002	2 822	1 396	0	0	5	4 223	2 172	6 395	13,6	155 530
Avril 2002	4 390	2 116	133	0	0	6 639	485	7 124	18,7	165 911
Mai 2002	4 319	1 511	0	0	16	5 846	121	5 967	13,0	147 435
Juin 2002	4 560	2 641	0	133	0	7 334	150	7 484	16,4	166 684
Juillet 2002	6 260	2 436	0	0	0	8 696	109	8 805	9,0	170 354
Août 2002	7 485	1 388	0	0	0	8 873	78	8 951	9,2	167 075
Septembre 2002	3 368	5 735	1 233	0	0	10 336	100	10 436	5,3	184 577
Octobre 2002	7 368	2 242	0	0	0	9 610	151	9 761	8,5	192 962
Novembre 2002	6 542	1 261	0	0	0	7 803	143	7 946	4,5	155 807
Décembre 2002	6 600	3 077	0	0	7	9 684	189	9 873	16,0	150 087

EVOLUTION DES TAUX D'INTERET DE LA BEAC ET DES CONDITIONS DE BANQUE

(en pourcentage)

	1994	1995	01/01/96	08/02/96	12/03/96	15/04/96	06/05/96	03/06/96	04/06/96	29/07/96	16/10/96	21/11/96	23/05/97	07/12/98	12/05/99	14/01/00	25/05/00	13.09.00	06/09/01	07/01/02	11/04/02	19/12/02
Fin de Période			07/02/96	11/03/96	14/04/96	05/05/96	02/06/96	03/06/96	28/07/96	15/10/96	20/11/96	22/05/97	06/12/98	11/05/99	13/01/00	24/05/00	12/09/00	05.09.01	06/01/02	10/04/02	17/12/02	au 31/12/02
I - OPERATIONS DES TRESORS																						
(Hors Marché)																						
. Taux des avances aux Trésors	7,75	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00	7,75	7,75	7,00	7,60	7,30	7,00	7,00	6,50	6,50	6,35	6,30
. Taux de pénalité aux Trésors	10,50	10,50	10,50	10,50	10,50	10,50	10,50	10,50	10,50	10,50	10,50	10,25	10,25	10,50	10,50	10,50	10,50	10,50	10,50	10,50	10,50	10,50
. Taux des dépôts spéciaux	4,00	4,50	4,50	4,50	4,50	4,00	3,90	3,90	3,60	3,30	3,00	3,00	3,00	2,75	3,15	3,25	3,30	3,60	3,60	3,40	3,00	2,70
II - MARCHÉ MONÉTAIRE																						
A-injections de liquidités																						
1- Guichet "A"																						
. Taux des appels d'offres (TIAO)	7,75	8,60	8,60	8,60	8,60	8,20	8,00	8,00	8,00	8,00	7,75	7,75	7,50	7,00	7,60	7,30	7,00	7,00	6,50	6,50	6,35	6,30
. Taux des prises en pension (TIPP)	9,25	10,75	10,75	10,75	10,75	10,20	10,00	10,00	10,00	10,00	9,75	9,75	9,50	9,00	9,60	9,30	9,00	9,00	8,50	8,50	8,35	8,30
. Taux des Interventions Ponctuelles (TISP)	-	-	10,75-15	10,75-15	10,75-15	10,20-15	10-15	10-15	10-15	10-15	9,75-15	9,75-15	9,50-15	9,00-15	9,60-15	9,30-15	9,00-15	9,00-15	8,50-15	8,50-15	8,35-15	8,30-15
. Taux des Av except s/Cert de Plac.(TACP)(1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8,00	7,75	7,75	7,50	7,00	7,60	7,30	7,00	7,00	6,50	6,50	6,35	6,30
. Taux de pénalité aux banques (TPB)	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00
2- Guichet "B"																						
. Taux s/nouveaux crédits d'invest.productifs (2)	7,75	8,60	8,60	8,60	8,60	8,20	8,00	8,00	8,00	8,00	7,75	7,75	7,5000	7,4375	7,1875	7,8250	7,3125	7,0000	7,0000	6,6875	6,4375	6,4375
. Taux effectifs s/anciens CMT irrévocables	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	6,5-14	6,5-14	6,5-14	7,50-7,75	7,00-7,75	7,00-7,75	4,30-8,00	4,30-8,00	4,30-7,00	4,30-6,50	4,30-6,35	4,30-6,35	4,30-6,35
B-Ponctions de liquidités (Appels d'offres négatifs)																						
. Taux d'intérêt sur placements à 7 jours "TISP"	-	-	-	4,5000	4,5000	4,0000	3,9000	3,6000	3,6000	3,3000	3,0000	3,0000	3,0000	2,7500	3,1500	3,2500	3,3000	3,6000	3,6000	3,4000	3,0000	2,7000
. Taux d'intérêt sur placements à 28 jours "TISP"	-	-	-	4,7500	4,5625	4,0625	3,9625	3,6625	3,6625	3,3625	3,0625	3,0625	3,0625	2,8125	3,2125	3,3125	3,3625	3,6625	3,6625	3,4625	3,0625	2,7625
. Taux d'intérêt sur placements à 84 jours "TISP"	-	-	-	-	4,6250	4,1250	4,0250	3,7250	3,7250	3,4250	3,1250	3,1250	3,1250	2,8750	3,2750	3,3750	3,4250	3,7250	3,7250	3,5250	3,1250	2,8650
C-Taux des dépôts spéciaux des Organismes Publics	4,00	4,50	4,50	4,50	4,50	4,00	3,90	3,90	3,60	3,30	3,00	3,00	3,00	2,75	3,15	3,25	3,30	3,60	3,60	3,40	3,00	2,70
III - CONDITIONS DE BANQUE																						
. Libres, avec 2 bornes :																						
1. Taux débiteur maximum (TDM)(3)	16,00	22,00	22,00	22,00	22,00	22,00	22,00	22,00	22,00	22,00	22,00	22,00	22,00	22,00	22,00	22,00	22,00	22,00	18,00	18,00	18,00	18,00
2. Taux créancier minimum (TCM)	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,00	5,00	5,00	4,75	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00

(1) Le taux des avances exceptionnelles garanties par la remise des Certificats de Placement est égal au TIAO.

(2) Le taux applicable sur les nouveaux crédits est le TIAO en vigueur lors de la mise en place du crédit. Il peut être revu à la baisse ou à la hausse (TIAO Pondéré) sans pouvoir dépasser le TIAO Initial.

(3) Le taux débiteur maximum s'applique à la clientèle de tous les établissements de crédit (banques et établissements financiers). Il est égal au taux de pénalité aux Ets de crédit (15%) plus une marge fixe arrétée à 7 % par le CA de la BEAC du 24/11/95.

EVOLUTION DES COEFFICIENTS ET DU TAUX DE REMUNERATION DES RESERVES OBLIGATOIRES

(en pourcentage)

		Date d'entrée en vigueur			
RUBRIQUES	01.09.01	31.12.01 31.07.02	01.08.02 11.12.02	12.12.02 au 31.12.02	
I - COEFFICIENTS DES RESERVES OBLIGATOIRES (1)					
- Groupe I *					
1. Coefficients applicables sur les Dépôts à Vue (DAV)	1,00	2,50	3,50	6,00	
2. Coefficients applicables sur les Dépôts à Terme (DAT)	0,50	1,50	2,50	4,00	
- Groupe II **					
1. Coefficients applicables sur les Dépôts à Vue (DAV)	-	-	2,00	3,00	
2. Coefficients applicables sur les Dépôts à Terme (DAT)	-	-	1,00	1,75	
II - TAUX DE REMUNERATION DES RESERVES OBLIGATOIRES					
	1,20	1,10	1,10	0,80	

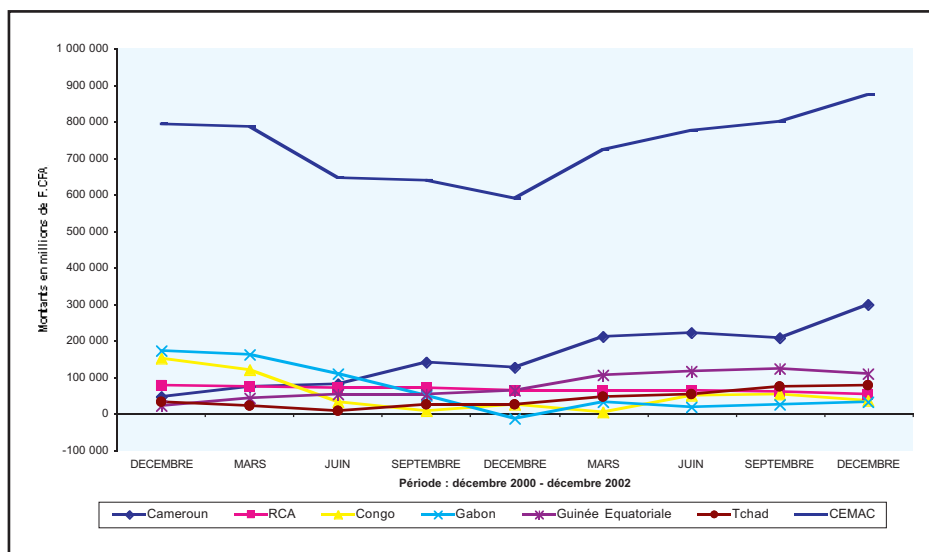
(1) La répartition des pays de la CEMAC en deux groupes a été décidée par le Gouverneur et a pris effet pour compter du 1^{er} août 2002.

*Pays dont la situation de liquidité est jugée satisfaisante: Cameroun, Congo et Guinée Equatoriale.

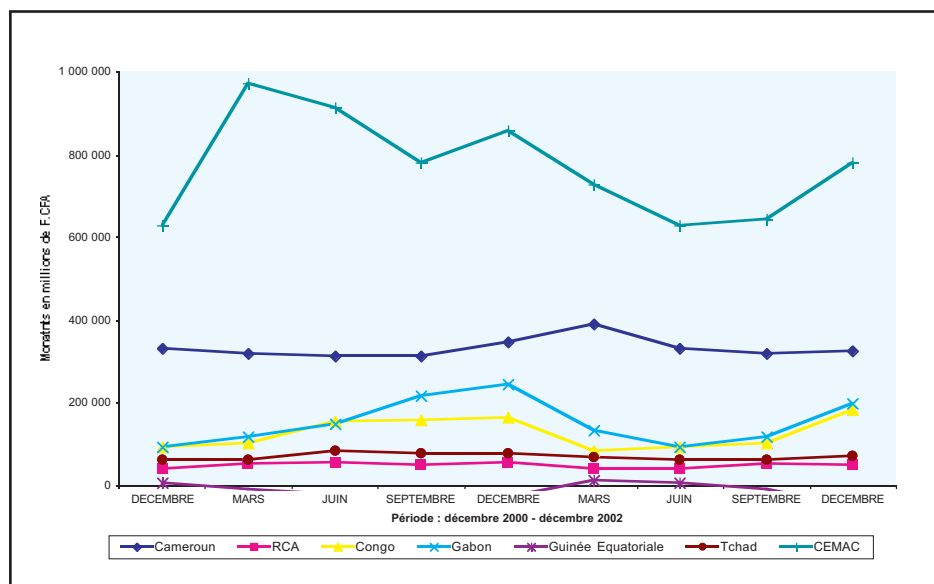
**Pays dont la situation de liquidité est jugée fragile : République Centrafricaine, Gabon et Tchad.

GRAPHIQUES

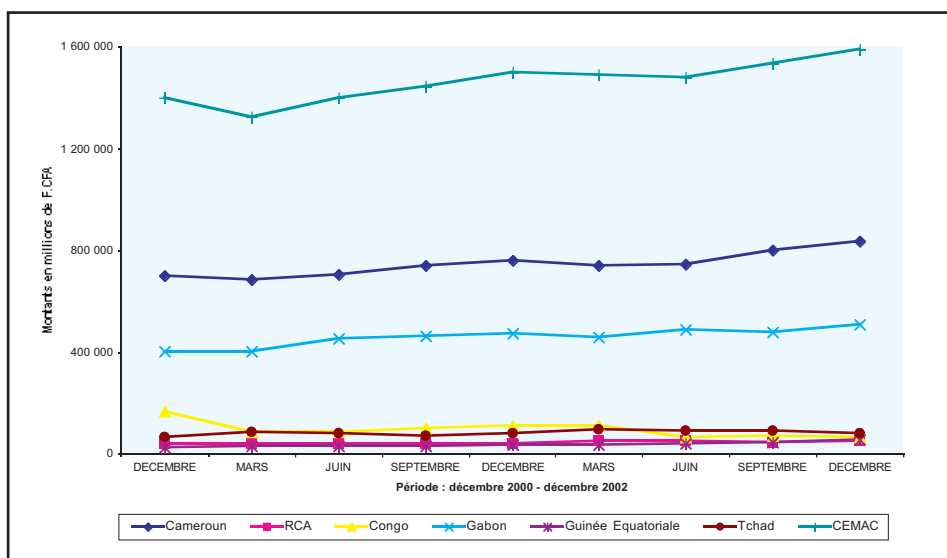
EVOLUTION DES AVOIRS EXTERIEURS NETS DU SYSTEME MONETAIRE



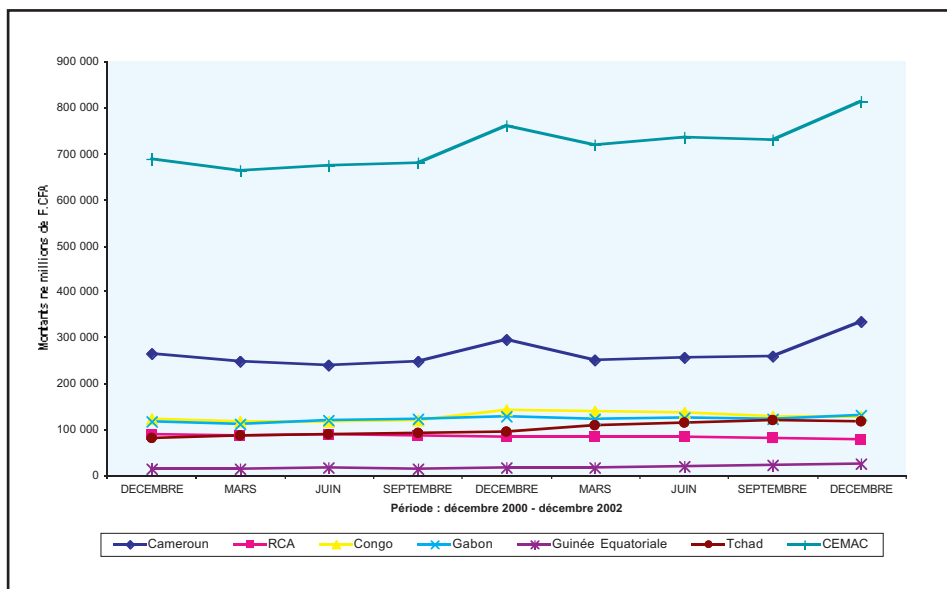
EVOLUTION DES CREANCES NETTES SUR L'ETAT



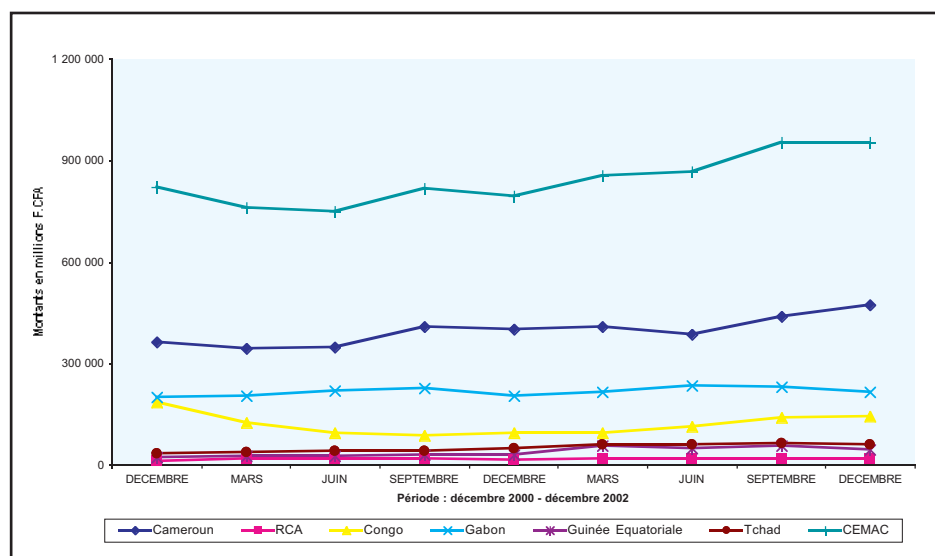
EVOLUTION DES CREDITS A L'ECONOMIE



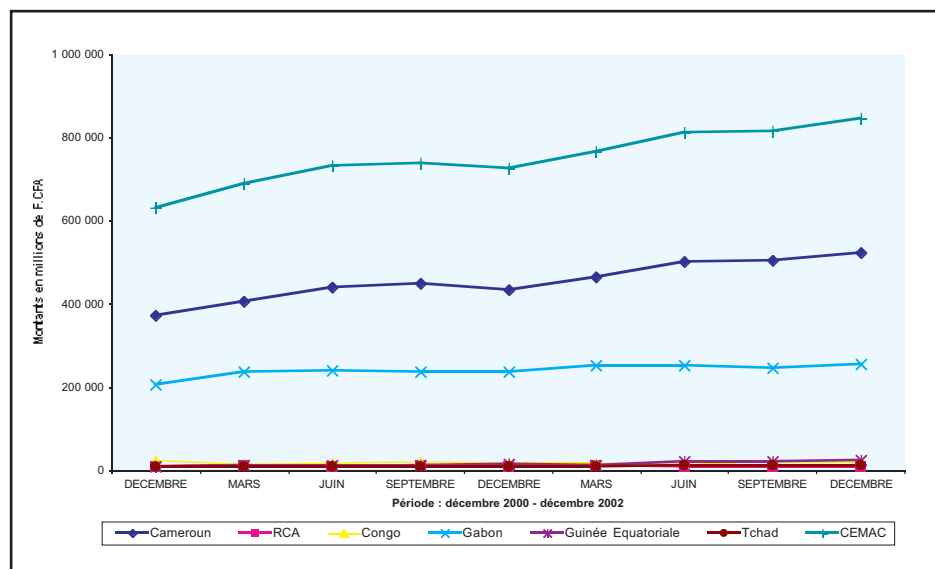
EVOLUTION DE LA MONNAIE FIDUCIAIRE



EVOLUTION DE LA MONNAIE SCRIPTURALE



EVOLUTION DE LA QUASI-MONNAIE



Autres Annexes



SOMMAIRE DES AUTRES ANNEXES

- Circulation fiduciaire de la CEMAC par mois	321
- Evolution de la circulation fiduciaire par Etat	322
- Evolution des versements des banques et des comptables publics	322
- Evolution des prélèvements des banques et des comptables publics	323
- Evolution comparée du montant des encaisses des billets et pièces par rapport à la circulation moyenne au 31 décembre	323
- Billets de la Zone d'Emission exportés hors de leur territoire d'origine.....	324
- Evolution des encaisses et de la circulation fiduciaire moyenne .	324
- Créances du FMI sur les Etats membres de la CEMAC au 31 décembre 2002	225
- Evolution des effectifs de la BEAC par pays ou centre et répartition du personnel par tranches d'âge et par sexe.....	326
- Etat d'avancement des vingt principales mesures du Programme Sous-Régional de Redressement économique et financier des pays de la CEMAC (PSR)	328

CIRCULATION FIDUCIAIRE DE LA CEMAC PAR MOIS

Exercice 2002

(En FCFA)

Mois	Cameroun	Tchad	REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	Congo	Gabon	Guinée Eq.	Total CEMAC
Janvier	297 492 905 548	105 689 564 131	81 982 653 324	137 761 573 539	145 688 264 554	20 589 336 989	789 204 298 085
Février	277 836 676 574	111 655 785 026	83 205 580 146	145 799 126 761	149 232 552 926	20 862 189 970	788 591 911 403
Mars	281 261 539 988	116 892 477 552	84 765 315 923	147 559 929 889	144 312 149 988	20 991 760 332	795 783 173 672
Avril	283 492 863 768	120 837 906 605	85 230 404 839	152 738 599 943	145 651 404 398	21 448 488 416	809 399 667 969
Mai	284 426 308 975	123 400 449 824	86 734 498 489	148 463 813 184	148 447 524 394	25 167 352 517	816 639 947 383
Juin	285 922 846 470	124 683 406 692	85 295 219 434	147 440 942 391	145 588 188 053	22 511 533 719	811 442 136 759
Juillet	292 984 090 748	127 627 609 964	85 439 882 391	153 159 336 332	151 865 429 981	24 660 675 726	835 737 025 142
Août	292 586 151 219	125 824 021 120	81 748 737 703	151 777 647 443	157 028 741 342	24 616 360 826	833 581 659 653
Septembre	299 368 224 079	127 911 784 864	81 241 543 278	139 915 405 002	151 889 060 052	24 403 295 433	824 729 312 708
Octobre	315 284 239 055	128 579 315 134	79 521 014 851	131 875 483 098	149 664 547 399	27 375 857 288	832 300 456 825
Novembre	339 195 433 606	126 703 323 961	78 579 584 771	126 210 410 164	148 786 982 990	27 446 390 697	846 922 126 189
Décembre	394 318 734 029	129 409 049 425	78 499 537 753	142 527 925 373	159 714 849 553	32 416 245 402	936 886 341 535
Total général	3 644 170 014 059	1 469 214 694 298	992 243 972 902	1 725 230 193 119	1 797 869 695 630	292 489 487 315	9 921 218 057 323
Circulation moyenne	303 680 834 505	122 434 557 858	82 686 997 742	143 769 182 760	149 822 474 636	24 374 123 943	826 768 171 444
Part de chaque Etat	36,73 %	14,81 %	10,00 %	17,39 %	18,12 %	2,95 %	100,00 %

EVOLUTION DE LA CIRCULATION FIDUCIAIRE PAR ETAT

(en millions de FCFA)

ETATS	Montants			Variations en %	
	31-déc.-00	31-déc.-01	31-déc.-02	2001/2000	2002/2001
CAMEROUN	302 215	332 211	394 319	9,93%	18,70 %
TCHAD	88 248	102 085	129 409	15,68%	26,77 %
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	89 288	83 368	78 500	-6,63%	- 5,84 %
CONGO	139 436	156 229	142 528	12,04%	- 8,77 %
GABON	142 501	154 441	159 715	8,38%	3,41 %
GUINEE EQUATORIALE	16 447	21 517	32 416	30,83%	50,65 %
CEMAC	778 135	849 851	936 887	9,22%	10,24 %

EVOLUTION DES VERSEMENTS DES BANQUES ET DES COMPTABLES PUBLICS

(cumul du 1er janvier au 31 décembre)

ETATS	BILLETS		PIECES		TOTAL BILLETS ET PIECES		VARIATION
	2001	2002	2001	2002	2001	2002	en %
CAMEROUN	633 212 301 400	747 588 568 000	96 490 748	78 896 265	633 308 792 148	747 667 464 265	18,1 %
TCHAD	98 335 788 000	104 610 072 000	72 289 174	134 280 341	98 408 077 174	104 744 352 341	6,4 %
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	26 418 281 000	18 091 593 500	49 035 861	33 712 506	26 467 316 861	18 125 306 006	- 31,5 %
CONGO	271 834 998 000	301 935 847 500	37 039	193 947	271 835 035 039	301 936 041 447	11,1 %
GABON	266 524 362 500	269 907 027 500	205 819	5 299 699	266 524 568 319	269 912 327 199	1,3 %
GUINEE EQUATORIALE	25 298 609 500	25 261 491 500	11 985 303	4 353 579	25 310 594 803	25 265 845 079	- 0,2 %
CEMAC	1 321 624 340 400	1 467 394 600 000	230 043 944	256 736 337	1 321 854 384 344	1 467 651 336 337	11,0 %

EVOLUTION DES PRELEVEMENTS DES BANQUES ET DES COMPTABLES PUBLICS

(Cumul du 1er janvier au 31 décembre)

(En FCFA)

ETATS	BILLETS		PIECES		TOTAL DES BILLETS ET PIECES		VARIATION en %
	2001	2002	2001	2002	2001	2002	
CAMEROUN	556 487 143 000	649 921 752 500	731 550 320	810 735 177	557 218 693 320	650 732 487 677	16,8 %
TCHAD	120 077 298 000	175 997 469 500	235 161 752	218 679 484	120 312 459 752	176 216 148 984	46,5 %
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	80 981 820 000	60 997 903 000	186 969 137	98 044 743	81 168 789 137	61 095 947 743	- 24,7 %
CONGO	283 821 457 000	305 189 732 500	269 734 319	164 165 251	284 091 191 319	305 353 897 751	7,5 %
GABON	321 409 922 500	322 525 118 500	103 447 885	122 559 948	321 513 370 385	322 647 678 448	0,4 %
GUINEE EQUATORIALE	37 242 984 500	47 229 550 500	52 687 955	43 527 658	37 295 672 455	47 273 078 158	26,8 %
CEMAC	1 400 020 625 000	1 561 861 526 500	1 579 551 368	1 457 712 261	1 401 600 176 368	1 563 319 238 761	11,5 %

EVOLUTION COMPAREE ENCAISSES (*) / CIRCULATION FIDUCIAIRE MOYENNE

(En millions de FCFA)

ETATS	Exercice 2000 (1)				Exercice 2001				Exercice 2002			
	Encaisses		Circulation		Encaisses		Circulation		Encaisses		Circulation	
		%		%		%		%		%		%
CAMEROUN	462 993	178,00 %	260 111	178,00 %	381 802	135,96 %	280 810	135,96 %	349 716	303 681	115,16 %	115,16 %
TCHAD	247 972	279,28 %	88 790	279,28 %	378 022	386,38 %	97 836	386,38 %	286 651	122 435	234,13 %	234,13 %
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	153 479	179,13 %	85 679	179,13 %	355 890	408,97 %	87 022	408,97 %	310 225	82 687	375,18 %	375,18 %
CONGO	198 692	162,64 %	122 165	162,64 %	368 366	280,22 %	131 458	280,22 %	302 071	143 769	210,11 %	210,11 %
GABON	268 760	208,15 %	129 116	208,15 %	567 105	393,11 %	144 262	393,11 %	553 278	149 822	369,29 %	369,29 %
GUINEE EQUATORIALE	54 684	398,80 %	13 712	398,80 %	146 389	835,98 %	17 511	835,98 %	128 598	24 374	527,60 %	527,60 %
CEMAC	1 386 580	198,20 %	699 573	198,20 %	2 197 574	289,57 %	758 899	289,57 %	1 930 539	826 768	233,50 %	233,50 %

(*) BILLETS et pièces émis et non émis

(1) Exercice budgétaire intérimaire 2000 = 6 mois: (de juillet à décembre 2000)

BILLETS DE LA ZONE D'EMISSION EXPORTES HORS DE LEUR TERRITOIRE D'ORIGINE

Situation des stocks au 31 décembre
(En millions de FCFA)

ETATS	Billets Cameroun		Billets Tchad		Billets RCA		Billets Congo		Billets Gabon		Billets Equatoriale		Total billets exportés	
	2001	2002	2001	2002	2001	2002	2001	2002	2001	2002	2001	2002	2001	2002
CAMEROUN	0,00	0,00	39 577,00	65 796,50	58 619,50	47 458,00	20 641,00	25 464,00	24 390,50	51 036,50	8 651,00	16 703,00	151 879,00	206 458,00
TCHAD	5 009,00	6 088,00	0,00	0,00	33 340,00	42 837,00	3 012,50	533,00	3 707,00	635,50	1 559,50	509,50	46 628,00	50 603,00
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	123,50	972,00	44,00	454,50	0,00	0,00	76,00	827,50	27,00	252,50	2,50	47,00	273,00	2 553,50
CONGO	5 355,50	5 902,50	3 487,00	2 475,00	5 307,00	3 907,00	0,00	0,00	3 640,50	5 993,00	2 196,00	619,50	19 986,00	18 897,00
GABON	1 470,00	1 474,50	500,50	923,50	818,00	1 414,00	3 688,00	5 660,00	0,00	0,00	1 908,50	1 745,00	8 385,00	11 217,00
GUINEE EQUATORIALE	2 854,00	3 147,50	572,50	676,50	929,50	1 128,00	761,50	964,50	10 754,00	16 551,00	0,00	0,00	15 871,50	22 467,50
Total Billets Exportés	14 812,00	17 584,50	44 181,00	70 326,00	99 014,00	96 744,00	28 179,00	33 449,00	42 519,00	74 468,50	14 317,50	19 624,00	243 022,50	312 196,00

EVOLUTION DES ENCAISSES (*) ET DE LA CIRCULATION FIDUCIAIRE MOYENNE
Exercice 1993-1994 à exercice 2002

ETATS	Exercice 1993-1994		Exercice 1994-1995		Exercice 1995-1996		Exercice 1996-1997		Exercice 1997-1998		Exercice 1998-1999		Exercice 1999-2000		Exercice 2000 (1)		Exercice 2001		Exercice 2002	
	Encais- ses	Circu- lation	Encais- ses	Circu- lation	Encais- ses	Circu- lation	Encais- ses	Circu- lation	Encais- ses	Circu- lation	Encais- ses	Circu- lation	Encais- ses	Circu- lation	Encais- ses	Circu- lation	Encais- ses	Circu- lation	Encais- ses	Circu- lation
CAMEROUN	43 966	124 511	107 976	132 776	449 624	111 317	447 449	117 742	427 184	176 544	485 244	203 996	486 319	238 583	462 993	259 890	381 802	280 810	349 716	303 681
TCHAD	20 882	52 007	36 157	42 653	130 065	62 323	204 225	86 695	223 502	80 419	255 870	77 650	258 541	83 160	247 972	88 790	378 022	97 836	286 651	122 435
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	33 497	57 728	22 094	90 554	96 945	98 562	162 104	101 908	212 502	93 232	210 516	77 748	185 671	79 940	153 479	85 679	355 890	87 022	310 225	82 687
CONGO	7 003	57 200	64 214	68 738	79 448	78 860	115 992	87 706	196 589	98 535	194 709	88 305	172 120	104 058	198 692	122 165	368 366	131 458	302 071	143 769
GABON	14 399	56 714	41 492	78 388	91 516	96 988	192 025	117 057	263 539	129 338	310 714	124 465	362 644	113 119	268 760	129 116	567 105	144 262	553 278	149 822
GUINEE EQUATORIALE	6 089	1 569	13 586	3 543	36 679	6 041	29 852	7 510	54 033	7 211	51 690	6 985	52 905	10 762	54 684	13 712	146 389	17 511	128 598	24 374
CEMAC	125 836	349 729	285 519	416 652	884 277	454 091	1 151 647	518 618	1 377 349	585 279	1 508 743	579 149	1 518 200	629 622	1 386 580	699 352	2 197 574	758 899	1 930 539	826 768

* Billets et pièces émis et non émis.
(1) Exercice Budgétaire intermédiaire 2000 = 6 mois: (de juillet à décembre 2000)

CREANCES DU FMI SUR LES ETATS MEMBRES DE LA CEMAC (AU COURS DE TRESORERIE)

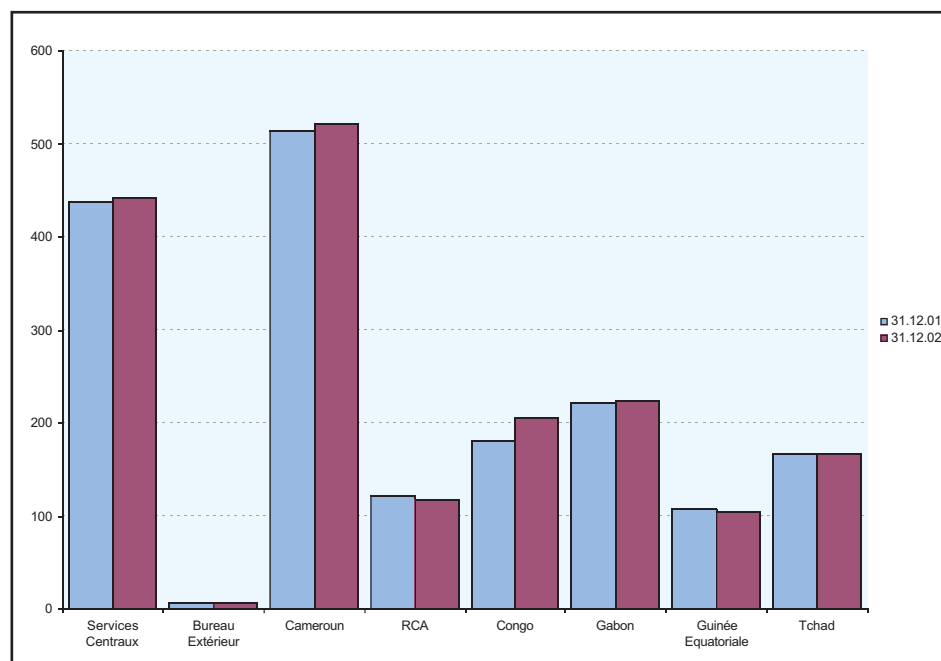
31 DECEMBRE 2002

NATURE DES OPERATIONS	CAMEROUN	REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	CONGO	GABON	GUINEE EQUATORIALE	TCHAD	CEMAC
1 - ENCOURS NETS AU 01 DECEMBRE 2002							
Accord de confirmation	0	0	13 290 000	0	0	0	13 290 000
Accord Elargi	0	0	0	53 207 502	0	0	53 207 502
Facilité d'Ajustement Structurel	0	0	0	0	0	0	0
Facilité Reduction Pauvreté et Croissance	225 800 000	24 480 000	11 116 800	0	828 000	80 152 000	342 376 800
Facilité d'Ajustement Structurel Renforcée	0	0	0	0	0	0	0
Tranche de Réserve	43 250 000	10 878 761	17 590 000	29 866 962	5 303 874	12 800 000	119 689 597
TOTAL en DTS	269 050 000	35 358 761	41 996 800	83 074 464	6 131 874	92 952 000	528 563 899
TOTAL en F CFA	248 370 658 937	32 641 065 857	38 768 901 279	76 689 311 892	5 660 574 562	85 807 654 672	487 938 167 199
VENTILATION EN DTS :							
Concours aux Trésors	225 800 000	24 480 000	24 406 800	53 207 502	2 581 874	80 152 000	410 628 176
Concours bloqués aux comptes FMI N° 1	43 250 000	10 878 761	17 590 000	29 866 962	3 550 000	12 800 000	117 935 723
2 - TIRAGES DU MOIS DE DECEMBRE 2002							
Accord de confirmation	0	0	0	0	0	0	0
Accord Elargi	0	0	0	0	0	0	0
Facilité d'Ajustement Structurel	0	0	0	0	0	0	0
Facilité Reduction Pauvreté et Croissance	0	0	0	0	0	0	0
Facilité d'Ajustement Structurel Renforcée	0	0	0	0	0	0	0
Tranche de Réserve	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL en DTS	0	0	0	0	0	0	0
3 - RACHATS DU MOIS DE DECEMBRE 2002							
Accord de confirmation	0	0	0	0	0	0	0
Accord Elargi	0	0	0	3 676 666	0	0	3 676 666
Facilité d'Ajustement Structurel	0	0	0	0	0	0	0
Facilité Reduction Pauvreté et Croissance	0	0	0	0	1 652 000	1 652 000	1 652 000
Facilité d'Ajustement Structurel Renforcée	0	0	0	0	0	0	0
Tranche de Réserve	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL en DTS	0	0	0	3 676 666	0	1 652 000	5 328 666
4 - ENCOURS NETS AU 31 DECEMBRE 2002							
Accord de confirmation	0	0	13 290 000	0	0	0	13 290 000
Accord Elargi	0	0	0	49 530 836	0	0	49 530 836
Facilité d'Ajustement Structurel	0	0	0	0	0	0	0
Facilité Reduction Pauvreté et Croissance	225 800 000	24 480 000	11 116 800	0	828 000	78 500 000	340 724 800
Facilité d'Ajustement Structurel Renforcée	0	0	0	0	0	0	0
Tranche de Réserve	43 250 000	10 878 761	17 590 000	29 866 962	5 303 874	12 800 000	119 689 597
TOTAL en DTS	269 050 000	35 358 761	41 996 800	79 397 798	6 131 874	91 300 000	523 235 233
TOTAL en F CFA	248 370 658 937	32 641 065 857	38 768 901 279	73 295 236 601	5 660 574 562	84 282 628 363	483 019 065 598
VENTILATION EN FCFA :							
Concours aux Trésors	208 444 879 346	22 598 452 818	22 530 879 013	45 723 866 846	2 383 429 648	72 466 443 882	374 147 951 554
Concours bloqués aux comptes FMI N° 1	39 925 779 591	10 042 613 038	16 238 022 266	27 571 369 754	3 277 144 914	11 816 184 480	108 871 114 045

EVOLUTION DES EFFECTIFS DE LA BEAC PAR PAYS OU CENTRE

Pays ou Centre	Effectifs en nombre		Accroissement		Répartition des effectifs au 31/12/2002		
	31/12/2001	31/12/2002	en nombre	en %	en %	Dont cadres supérieurs	
						en nombre	en %
Services Centraux	438	441	3	1	25	120	52
Bureau Extérieur	6	6	0	0	0	2	1
Cameroun	513	522	9	2	29	34	15
République Centrafricaine	121	119	- 2	- 2	7	10	4
Congo	181	206	25	14	11	17	7
Gabon	222	224	2	1	13	22	9
Guinée Equatoriale	107	106	- 1	- 1	6	11	5
Tchad	166	168	2	1	9	17	7
Total	1 754	1 792	38	2	100	233	100

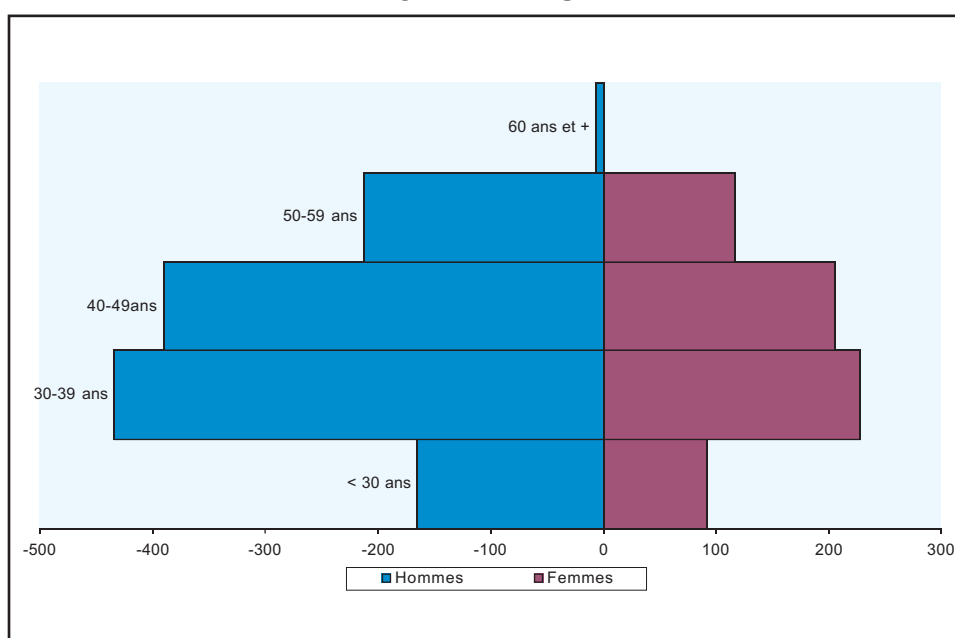
STRUCTURE DES EFFECTIFS PAR PAYS OU CENTRE



REPARTITION DU PERSONNEL DE LA BEAC PAR TRANCHES D'AGE ET PAR SEXE

Tranches d'âge	Hommes		Femmes		Total	en %
	Effectifs	en %	Effectifs	en %		
60 ans et +	6	0	-	0	6	0
50-59 ans	205	18	113	18	319	18
40-49 ans	378	32	199	32	577	32
30-39 ans	421	36	221	36	642	36
Moins de 30 ans	160	14	89	14	249	14
Total	1 170	100	622	100	1 792	100

REPARTITION DU PERSONNEL DE LA BEAC PAR TRANCHES D'AGE ET PAR SEXE



**ETAT D'AVANCEMENT DES VINGT PRINCIPALES MESURES
DE REDRESSEMENT ET DE RELANCE ECONOMIQUE EN AFRIQUE CENTRALE**
(Version 2002)

DOMAINES D'ACTION	N°	MESURES A PRENDRE	RESPONSABLES	CALENDRIER INDICATIF	OBSERVATIONS
PROGRAMMES D'AJUSTEMENT STRUCTUREL	1	Signature de programmes d'ajustement structurels	Guinée Équatoriale	Décembre 2003	Tous les pays de la CEMAC sont en programme ou en négociation avec le FMI pour la mise en place d'un programme, à l'exception de la Guinée Equatoriale.
	2	Mise en œuvre des politiques et des réformes macroéconomiques et structurelles, avec pour objectif d'atteindre le point de décision de l'Initiative PPTe	Cameroun République Centrafricaine Congo Tchad	Décembre 2003	Le Cameroun et le Tchad ont déjà atteint le point de décision (en octobre 2000 et mai 2001 respectivement). Le point d'achèvement pour ces deux pays devrait intervenir d'ici 2004. Par ailleurs, le Congo s'est engagé dans un programme de référence qui lui permettra de négocier avec les institutions de Bretton Woods un programme à moyen terme soutenu par la FRPC en vue d'être éligible au Point de Décision de l'initiative PPTe. En République Centrafricaine, un programme au titre de la facilité post-conflit devrait être mis en place en 2003. Enfin, le Gabon a entamé des discussions en vue de la mise en place d'un nouveau programme soutenu par la facilité stand-by en 2003.
CONSOLIDATION DES FINANCES PUBLIQUES	3	Renforcement des moyens de lutte contre l'évasion fiscale, réduction des exonérations non réglementaires et redynamisation des régies financières avec l'objectif de porter les recettes non pétrolières à un minimum de 15 % du PIB non pétrolier	Cameroun République Centrafricaine Tchad	Décembre 2003	Le Congo, le Gabon et la Guinée Equatoriale ont réalisé le ratio de 15 % fixé. Le Cameroun, la République Centrafricaine et le Tchad doivent encore faire des progrès dans ce sens.

DOMAINES D'ACTION	N°	MESURES A PRENDRE	RESPONSABLES	CALENDRIER INDICATIF	OBSERVATIONS
CONSOLIDATION DES FINANCES PUBLIQUES	3	Elaboration et mise en place d'un plan national pour la bonne gouvernance	Tous les pays	Décembre 2003	A l'instar du Cameroun et du Gabon qui ont bien démarré dans ce domaine, les autres pays doivent accélérer la mise en place de cette mesure.
	4	Elaboration des textes et fixation des modalités pratiques des mécanismes de stabilisation des recettes budgétaires	BEAC Pays pétroliers	Décembre 2003	Les grandes lignes du fonctionnement des mécanismes de stabilisation des recettes budgétaires définies par la BEAC serviront de base à ces travaux.
		Adoption des textes relatifs à la mise en place des mécanismes de stabilisation	Pays pétroliers	Décembre 2003	
RENFORCEMENT DE L'INTEGRATION REGIONALE	5	Adoption des mesures visant à renforcer la libre circulation des biens et des personnes (y compris passeport CEMAC)	Tous les pays S.E. CEMAC	Septembre 2003	L'objectif doit être la mise en place de passeports du même type que celui des pays européens participant à l'espace Schengen.
	6	Réaménagement de l'exercice budgétaire du Cameroun pour l'aligner sur l'année civile	Cameroun	Janvier 2003	La décision du réaménagement de l'exercice budgétaire est entrée en vigueur en 2003.
	7	Lancement d'une étude sur la stratégie de développement économique à moyen terme des pays de la CEMAC	BEAC S.E. CEMAC BDEAC	Septembre 2003	Compte tenu du programme de travail des services de la BEAC et du Secrétariat Exécutif de la CEMAC, le lancement de cette étude est prévu à partir du second semestre 2003.

DOMAINES D'ACTION	N°	MESURES A PRENDRE	RESPONSABLES	CALENDRIER INDICATIF	OBSERVATIONS
RENFORCEMENT DE L'INTEGRATION REGIONALE	8	Mise en place des structures définitives de la surveillance multilatérale	S.E. CEMAC BEAC Tous les pays	Juin 2001	Les différents organes de la surveillance multilatérale (Cellules nationales, Cellule communautaire et Collège de surveillance) ont été mis en place et sont déjà opérationnels. Un atelier sur la surveillance multilatérale dans la CEMAC a été organisé à Brazzaville du 17 au 20 avril 2001. Les réunions des différentes instances de la surveillance multilatérale se tiennent régulièrement depuis juillet 2001.
		Adhésion des Etats au SGDD	Tous les pays, sauf le Cameroun	Mars 2003	Le Cameroun a été sélectionné comme l'un des pays pilotes de ce projet. Les autres pays sont invités à adhérer au Système Général de Diffusion des Données (SGDD).
		Mise en œuvre du Programme statistique minimum	S.E. CEMAC BEAC Tous les pays	Septembre 2003	Avec comme objectif la production de l'indice des prix harmonisé et des PIB comparables.
	9	Elaboration et mise en œuvre des plans nationaux de convergence	S.E. CEMAC BEAC Tous les pays	Septembre 2003	Le principe de l'élaboration des programmes nationaux de convergence a été arrêté lors de l'atelier de Brazzaville. Des directives ont été adoptées à cet effet par le Conseil des Ministres de l'UEAC en août 2001. Tous les pays sont invités à produire ces programmes.

DOMAINES D'ACTION	N°	MESURES A PRENDRE	RESPONSABLES	CALENDRIER INDICATIF	OBSERVATIONS
RENFORCEMENT DE L'INTEGRATION REGIONALE	9	Renforcement des critères de surveillance multilatérale	S.E. CEMAC BEAC Tous les pays	Décembre 2001	Les réflexions engagées sur le renforcement des critères de la surveillance multilatérale se sont traduites, lors de l'atelier sur la surveillance multilatérale à Brazzaville en avril 2001, par la sélection de quatre nouveaux critères. Il s'agit du solde budgétaire de base rapporté au PIB qui doit être positif ou nul à l'horizon 2004, du stock de la dette publique rapporté au PIB qui doit être inférieur ou égal à 70 % à l'horizon 2004, de la non-accumulation d'arriérés sur la gestion de la période courante (le stock actuel d'arriérés devra être apuré à l'horizon 2004) et du taux d'inflation annuel qui doit être inférieur ou égal à 3 %. Ces critères ont été adoptés par le Conseil des Ministres de l'UEAC en août 2001.
	10	Organisation d'un séminaire sur l'amélioration du cadre institutionnel et incitatif en Afrique Centrale	S.E. CEMAC Tous les pays	Mars 2004	La BEAC et le Secrétariat Exécutif de la CEMAC se concerteront en vue de l'organisation de ce séminaire.
	11	Elaboration et suivi d'indicateurs pour la réduction de la pauvreté	S.E. CEMAC BEAC Tous les pays	Décembre 2003	Des réflexions seront engagées pour la définition des indicateurs de pauvreté.
	12	Définition d'une stratégie régionale de communication	S.E. CEMAC BEAC Tous les pays	Décembre 2003	La BEAC et le Secrétariat Exécutif de la CEMAC se concerteront en vue de la mise en œuvre de cette mesure.

DOMAINES D'ACTION	N°	MESURES A PRENDRE	RESPONSABLES	CALENDRIER INDICATIF	OBSERVATIONS
POLITIQUE MONETAIRE ET REFORMES FINANCIERES	13	Finalisation des réformes monétaires (suppression du taux débiteur maximum et du taux créditeur minimum, etc.)	BEAC	Décembre 2005	Les conditions débitrices et créditrices applicables par les banques à leur clientèle ont été libéralisées à l'exception des deux bornes que constituent le taux débiteur maximum (TDM) et le taux créditeur minimum (TCM). La suppression de ces deux bornes est conditionnée par l'achèvement des restructurations bancaires, l'amélioration de la concurrence entre les banques et l'adoption d'une loi sur l'usure. Lorsque ces conditions seront réunies, le Conseil d'Administration de la BEAC pourra alors décider de la suppression du TDM et du TCM.
		Réduction progressive des avances directes de la Banque Centrale aux Trésors nationaux et lancement des titres publics à souscription libre	BEAC Etats	Reporté	La date d'entrée en vigueur de la réforme a été reportée par le Comité Ministériel afin de favoriser une meilleure préparation des Etats, notamment aux plans réglementaire et financier, tout en permettant un affinement du dispositif par la BEAC.
	14	Ratification du projet de texte portant création du fonds de garantie des dépôts de l'Afrique Centrale (FOGADAC)	Republique Centrafricaine, Gabon, Guinée Equatoriale	Septembre 2002	Seuls trois pays, le Cameroun, le Congo et le Tchad ont ratifié le projet de texte sur le Fonds de Garantie de dépôts. En dépit des engagements pris par leurs autorités de faire aboutir le dossier au plus tard en octobre 2002, les trois autres pays (Republique Centrafricaine, Gabon, Guinée Equatoriale) n'ont toujours pas ratifié le texte à ce jour.
		Intensification de la restructuration des banques avec implication directe et technique de la COBAC	BEAC COBAC Congo	Septembre 2003	Les systèmes bancaires ont été globalement assainis dans tous les pays sauf au Congo où ce processus est en cours de finalisation : l'UCB et la BIDC ont été liquidées et les fractions saines de leurs bilans ont été reprises respectivement par le groupe COFIPA et le Crédit Lyonnais Congo, créés à cet effet. La restructuration du CAIC est en voie d'achèvement.

DOMAINES D'ACTION	N°	MESURES A PRENDRE	RESPONSABLES	CALENDRIER INDICATIF	OBSERVATIONS
POLITIQUE MONETAIRE ET REFORMES FINANCIERES	15	Amélioration du rapatriement des recettes d'exportation	Tous pays	Décembre 2000	Mesure dans l'ensemble bien appliquée par tous les pays.
	16	Mise en place d'une réglementation pour les Etablissements de Microfinance (EMF)	BEAC COBAC Tous les pays	Décembre 2004	Le Cadre Réglementaire relatif à l'exercice des activités de la microfinance dans les Etats de la CEMAC a été adopté par la COBAC et par le Comité Ministériel de l'UMAC. La réglementation, constituée d'un texte de base (le règlement CEMAC relatif aux conditions d'exercice et au contrôle de l'activité de microfinance) ainsi que de 21 textes d'application (les Règlements COBAC sur les normes prudentielles), est entrée en vigueur dans les six pays de la CEMAC depuis avril 2002.
	17	Finalisation des textes relatifs à la réforme des systèmes de paiement et de règlement	BEAC Tous les pays	Décembre 2004	L'année 2002 a vu le début de la phase de mise en œuvre du Projet de réforme des systèmes de paiement et de règlement, avec notamment : - L'institution d'un Comité Régional de Normalisation Financière (CORENOFI) dont les premiers travaux ont donné lieu à une proposition de normes ; - La constitution au sein de la BEAC d'une Unité de Gestion de la Réforme des Systèmes de Paiement ; - La préparation lors du séminaire juridique conclusif tenu à Brazzaville en octobre 2002 d'un projet de Règlement CEMAC relatif aux systèmes, moyens et incidents de paiement à soumettre au Comité Ministériel de l'UMAC. L'année 2003 verra le lancement des appels d'offres internationaux pour l'attribution des marchés de fournitures des logiciels et matériels nécessaires à la mise en place des différents systèmes de paiement et de centralisation des incidents de paiement composants de la Réforme. Le programme d'implantation des différents systèmes prévoit un déploiement complet de l'ensemble des systèmes à fin décembre 2004.

DOMAINES D'ACTION	N°	MESURES A PRENDRE	RESPONSABLES	CALENDRIER INDICATIF	OBSERVATIONS
POLITIQUE MONETAIRE ET REFORMES FINANCIERES	18	Réalisation de la Bourse des Valeurs Mobilières en Afrique Centrale (BVMAC)	Tous les pays	Décembre 2003	L'Acte additionnel portant création de la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF) et le Règlement portant Organisation, Fonctionnement et Surveillance du Marché Financier ont été adoptés respectivement en décembre 2001 et mars 2002. Le processus de mise en place de la Commission de Surveillance et de la création de la société anonyme BVMAC suit son cours. Les travaux de construction du bâtiment du Siège de la BVMAC ont effectivement démarré.
	19	Adoption du Règlement CEMAC contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme	Etats	Mars 2003	Avis conforme délivré par le Conseil d'Administration de la BEAC du 20 novembre 2002.
		Création des Agences Nationales d'Investigation Financière (ANIF)	Tous les pays BEAC S.E. CEMAC	Mars 2003	Un modèle de projet de Décret portant création des ANIF a été remis par la BEAC aux Etats.
	20	Finalisation de la restructuration de la BDEAC et apurement des arriérés de paiements sur le capital et sur les prêts aux Etats	Tous les pays BDEAC	Septembre 2003	- Des efforts ont été fournis par le Tchad pour apurer les arriérés de paiements sur le capital appelé. Les autres pays sont à jour. - Malgré les efforts importants déployés par le Congo et la République Centrafricaine, ces pays ont encore des arriérés sur les prêts avalisés par les Etats. Le Cameroun, le Gabon et la Guinée Equatoriale sont à jour. - La restructuration de la BDEAC suit son cours.

Directeur de la publication : Antoine NKODIA
Directeur des Études
de la BEAC

Rédacteur en Chef : Alexandre RENAMY-LARIOT
2^e Adjoint au Directeur des Études
de la BEAC

Conception et réalisation :
Reprographie - BEAC